



# Université de Liège

Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

## *Etude sur la sexualité en milieu carcéral belge*

De l'enfermement de la sexualité à la liberté d'adaptation  
des comportements sexuels

Thèse présentée par

**FRANÇOIS Axelle**

En vue de l'obtention du grade  
de Docteur en Criminologie

**Promoteur : Professeur M. Dantinne (ULg)**

**Février 2015**





# Université de Liège

Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

## *Etude sur la sexualité en milieu carcéral belge*

**De l'enfermement de la sexualité à la liberté d'adaptation  
des comportements sexuels**

Thèse présentée par

**FRANÇOIS Axelle**

En vue de l'obtention du grade  
de Docteur en Criminologie

**Promoteur : Professeur M. Dantine (ULg)**

**Février 2015**



## Remerciements

*Une recherche doctorale représente toujours une somme d'efforts importants, non seulement pour le chercheur mais pour tous ceux qu'il rencontre dans le contexte particulier de son étude en prison. Au terme de ce travail, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation et qui m'ont permis de la mener à bien.*

*Mes remerciements particuliers vont à :*

*Monsieur le Professeur Michaël Dantinne, directeur de cette thèse qui, voici plus de quatre ans, a accepté de m'accompagner dans cette aventure doctorale enthousiasmante. La confiance et les encouragements qu'il m'a accordés se sont révélés indispensables pour poursuivre ce travail malgré la distance géographique et les obstacles rencontrés.*

*Messieurs Gérard De Coninck et Thierry Moreau, membres de mon Comité de thèse, pour leurs conseils, leur soutien et leurs encouragements tout au long de ce processus doctoral. Ils m'ont aidée à croire qu'il était possible mais aussi utile d'entamer ce parcours afin de tracer des pistes de réflexions et de recommandations pour la politique pénitentiaire en Belgique .*

*Monsieur Guy Lemire et son épouse, Yolande pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité à toute épreuve lors de mon séjour de recherche à l'Université de Montréal. Monsieur Guy Lemire a manifesté un grand intérêt à cette thèse et a accepté de la relire ainsi que de me communiquer ses précieux conseils marqués par son expérience pénitentiaire et académique.*

*Cette étude et ce séjour de recherche à l'Université de Montréal n'auraient jamais été rendus possibles sans le soutien financier du Fonds David Constant et de Wallonie-Bruxelles International. Je tiens dès lors à remercier ces deux organismes et leurs responsables qui m'ont permis de concrétiser mes travaux de recherches sous la supervision d'experts de l'Ecole de Criminologie de l'Université de Montréal.*

*Accueillie à l'Université de Montréal par Marion Vacheret, chercheure au Centre de Recherche en droit public, j'ai pu bénéficier de ses compétences au sein de cette Université renommée : qu'elle trouve ici l'expression de ma gratitude sans frontière.*

*Messieurs Carlo Morselli et Jean-Pierre Guay, professeurs à l'Ecole de Criminologie. C'est grâce à nos échanges et à leurs différentes suggestions que cette thèse a pu progressivement sortir de l'ombre pour aller vers la lumière. Monsieur Morselli m'a procuré d'incalculables conseils avec une grande disponibilité tandis que je dois à Monsieur Guay de m'avoir appris à « apprécier » la recherche quantitative en criminologie.*

*La Direction Générale des Etablissements pénitentiaires et les directions locales des prisons belges ayant accepté de collaborer à cette recherche. Toute ma gratitude va aussi à chaque personne ayant manifesté un intérêt à notre étude et ayant collaboré à la collecte de données en milieu carcéral.*

*Mes collègues de l'établissement pénitentiaire d'Andenne à qui j'adresse toute ma reconnaissance. Ils ont manifesté une grande solidarité malgré mon absence d'une année tout en soutenant mon projet pour qu'il réussisse. A cet égard, je remercie plus particulièrement Monsieur Dizier, Monsieur Detilloux, Monsieur Dauvister, Monsieur Mengal et Madame Lerson.*

*Toutes celles et ceux sans qui cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour, à savoir toutes les personnes incarcérées au sein des dix établissements pénitentiaires francophones belges étudiés, qui ont accepté de s'exprimer et de se laisser découvrir sur un sujet très intime et délicat à aborder en prison.*

*Ma famille et mes amis proches pour tout le soutien qu'ils m'ont témoigné pendant ces quatre années de recherche doctorale mais aussi au cours de cette dernière année passée à Montréal loin d'eux. J'adresse encore un immense merci à mes parents et à mes sœurs, Stéphanie et Aurore, pour leur encouragement et leur écoute. Je remercie chaleureusement ma grand-mère qui m'a transmis sa force de caractère et mon grand-père qui m'a montré cette année encore à quel point être courageux est indispensable pour aller au bout des choses. Enfin, je remercie tout particulièrement Frédéric Patenaude.....et il saura pourquoi !*

*Que tous ceux qui ont contribué à ce travail, par leurs encouragements et leurs critiques trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.*



## *Introduction générale*

Sexualité et prison, voilà un mélange «contre-nature» et détonnant auquel notre étude se consacre entièrement. Si la sexualité nous renvoie à un sentiment de liberté et à une recherche de plaisir, la prison, quant à elle, nous transporte vers une réalité qui les contrarie et qui leur est totalement opposée. L'analyse de la sexualité réfère directement à une vie intime, privée dont les représentations et le vécu sont conditionnés par le milieu et les rapports sociaux dans lesquels elle s'inscrit. Rassembler au sein d'une même étude ces dimensions aux objectifs d'apparence contradictoires pouvait paraître un défi illusoire ou insensé tant il s'agissait d'unir les dimensions secrètes et publiques, personnelles et légales ou normées. De nombreuses études effectuées en dehors de notre pays ont soutenu notre motivation à opter pour ce thème de recherche. C'est donc sur les traces laissées par ces prédécesseurs que nous nous aventurons sur le chemin de la découverte de la sexualité en milieu carcéral, avec le secret espoir d'enrichir notre compréhension de celle-ci par le recours à une méthodologie scientifique de forme quantitative.

Il est difficile de mesurer l'évolution des attitudes des détenus à l'égard de la sexualité, mais il est n'est pas inutile de se remémorer les discours tenus au début de la construction et de l'élaboration de systèmes de vie dans les prisons belges afin de mesurer le chemin parcouru et celui restant encore à parcourir. Ainsi, en 1847 le docteur en médecine et directeur d'une maison de correction, A. Diez, donne une image de cette dimension humaine lorsqu'il disserte sur l'emprisonnement individuel : *«On a souvent exagéré les inconvénients résultant pour la santé de la privation de tout rapport sexuel, quoiqu'il nous paraisse douteux qu'une abstinence sage et volontaire soit en réalité nuisible. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler (...), qu'une abstinence soudaine et forcée, qu'une irritation continuelle des parties sexuelles, sans la possibilité de la satisfaire, est, pour un grand nombre d'hommes, et surtout pour les femmes, la source d'une foule d'indispositions et même de maladies graves»* (Diez, 1847, p.11). Il poursuit encore *« Les relations avec l'autre sexe étant interdites, les détenus ne se livrent que trop souvent à des dédommagements affreux : au vice solitaire, ou à un commerce honteux avec leurs co-détenus. Ces débauches, aussi funestes à leur santé qu'à leur moralisation, ont pour effet ordinaire : un affaiblissement général, des perturbations dans le système de la digestion, des phthisies pulmonaires et trachéales, la consommation de la moelle épinière et des maladies mentales »* (Diez, 1847, p.12). A la lecture de ces deux extraits,



l'auteur dresse un portrait plutôt sombre et inquiétant des conséquences liées à la privation de sexualité en milieu carcéral. Et cette approche négative de la sexualité incarcérée n'a cessé de colorer la plupart des études réalisées dans ce domaine, non seulement en raison de conséquences réellement dommageables de l'enfermement sur la sexualité des personnes détenues mais également parce que la sexualité revêt une certaine dangerosité et un risque constant de troubles de l'ordre interne de la prison.

Si elle est un lieu de grandes privations (Sykes, 1958), la prison implique bien d'autres privations que celle faisant obstacle à la liberté d'aller et venir de l'individu incarcéré. En détention et soumis à une surveillance accrue, le détenu est totalement dépossédé du contrôle de son existence ainsi que de toute possibilité de poursuivre de façon libre sa vie relationnelle et personnelle, ce qui est indispensable à l'épanouissement de tout homme. Il existe en chaque être humain un besoin existentiel d'entrer en relation avec son environnement extérieur et les personnes qui le constituent. Dans leurs relations, les individus apprennent à se construire, à se connaître, à s'aimer, à se détester, tout simplement à se sentir vivants. Qu'elle s'exerce dans la société libre ou en détention, la sexualité représente un mode d'entrée en relation avec un autre que soi et participe à la construction identitaire d'une personne. Elle revêt une dimension à la fois biologique et culturelle qu'on ne peut séparer. La force intérieure qui pousse, selon les « naturalistes », à limiter la sexualité à des comportements stéréotypés ou codifiés n'explique pas pour autant la diversité des comportements qu'on retrouve dans les sociétés humaines, comportements parfois bien éloignés de la « finalité » des organes reproducteurs. Dans la morale sexuelle catholique de nos régions, il est généralement admis que le but principal longtemps reconnu à la sexualité était celui de procréer. Ensuite, on reconnaissait le rôle du plaisir afin d'éviter de plus grands maux et finalement l'importance de la sexualité pour l'épanouissement personnel. C'est seulement au début de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle que ces trois buts furent mis sur un même pied d'égalité. Ainsi donc, lorsque nous parlerons de sexualité humaine, nous engloberons à la fois la dimension biologique et la dimension culturelle liée à la socialisation, laquelle permet le dépassement d'adaptations exclusivement déterminées par les organes reproducteurs. Notre société, a fortiori celle emprisonnée dans nos prisons, vit une sexualité contrôlée par l'Etat intervenant sur la base d'un contrat social, réel ou symbolique, qui cherche à régulariser les rapports sociaux et vise à réduire les conflits.

Pour être plus précis et éviter toute confusion, nous emprunterons la définition de la sexualité telle que la propose Bozon : il s'agit de « *constructions sociales, désignant des constellations*

*très diverses de pratiques, d'interactions, d'émotions et de représentations, qui délimitent des territoires de relations d'ampleur plus ou moins grande et donnent lieu à des processus de construction de soi variés* » (Bozon, 2001, p. 15). Cette définition a l'avantage de ne pas restreindre la sexualité à une relation sexuelle mais intègre les aspects de représentation, d'émotion mais aussi les histoires de chacun. Alors qu'elle constitue un besoin fondamental qui comme une force intérieure pousse les personnes à entrer en interaction, la sexualité ne peut être niée. Mais lorsque c'est le cas, elle est à l'origine non seulement d'importantes difficultés physiques et mentales mais également émotionnelles et relationnelles. Dès lors, est-il subversif de penser que l'étude de l'impact de l'enfermement sur la sexualité des détenus permet de conclure à une certaine perversité du contrôle exercé par l'Etat sur les individus ? Comme le souligne Foucault dans son histoire de la sexualité : « *Le dispositif de sexualité a pour raison d'être non de se reproduire, mais de proliférer, d'innover, d'annexer, d'inventer, de pénétrer les corps de façon de plus en plus détaillée et de contrôler les populations de manière de plus en plus globale* » (Foucault, 1976, p.141). L'existence de la prison, en tant que gouvernement de corps dociles, dispose d'une double justification à savoir un pouvoir de punir institutionnalisé (Foucault, 1975) et un pouvoir officieux contrôlant la sexualité des individus incarcérés (Foucault, 1976). Mais alors, est-il encore possible d'évoquer la sexualité en termes de liberté ? Nous le pensons toujours et le découvrons chez les détenus ayant accepté de participer à notre enquête : la sexualité, énergie de vie présente en chaque individu, tout comme la volonté de trouver une réponse à son désir ou de connaître le plaisir sexuel restent des réalités de vie bien visibles dans le contexte de privation. Qu'elle soit incarcérée ou non, la sexualité trouvera toujours le moyen de s'exprimer et de se libérer. C'est sur cette note d'espoir que se fonde l'étude que nous avons souhaité entreprendre sur la sexualité en milieu carcéral.

Lorsqu'on s'intéresse à la sexualité des personnes incarcérées, on ne peut ignorer l'impact de facteurs pré-carcéraux sur les perceptions et les attitudes sexuelles des détenus ni les aspects post-carcéraux, ceux-ci ne pouvant faire fi des conséquences du vécu sexuel en détention sur le devenir affectif et relationnel des individus libérés. Cependant, pour bien délimiter les frontières de notre sujet d'étude, nous avons décidé de nous concentrer exclusivement sur la sexualité des personnes détenues durant leur période d'incarcération. Nous avons constaté qu'en Belgique, cette question n'est que très rarement abordée dans le cadre de travaux de recherche. Et lorsqu'elle est étudiée elle n'y tient jamais le premier rôle, figurant brièvement dans le cadre d'études relatives aux questions du maintien des liens affectifs entre le détenu et

ses proches, du maintien de l'ordre et de la sécurité en prison ou encore de l'usage des drogues et des maladies sexuellement transmissibles. Dans la recherche criminologique belge portant spécifiquement sur la sexualité en milieu carcéral, il subsistait un vide que nous voulons tenter de combler, imparfaitement sans doute mais avec un souci d'objectivité et de scientificité.

Les recherches sur cette thématique existent depuis de nombreuses décennies dans d'autres pays, principalement Outre-Atlantique depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle. De la consultation de cette littérature internationale, il convient de retenir que la sexualité incarcérée est souvent examinée à l'aide du modèle de privation tel que développé par Sykes (1958). En effet, généralement, l'étude de la sexualité en prison porte sur une analyse des conséquences dommageables de cette privation sur l'individu incarcéré, sur son environnement familial et sur la dynamique relationnelle s'instaurant non seulement entre les détenus mais aussi entre les détenus et le personnel pénitentiaire. De l'étude de la sexualité en prison, d'autres dimensions plus spécifiques émergent également, à savoir l'existence de violences sexuelles en prison, l'existence de pratiques de substitution telles que la masturbation, le recours à des supports pornographiques ou la pratique d'activités homosexuelles entre détenus.

De nombreux chercheurs mettent en évidence que la privation de sexualité en prison engendre des dommages collatéraux importants sur les individus incarcérés. En effet, être privé d'activités sexuelles entraîne des répercussions négatives à la fois sur la santé physique, psychique et sexuelle et ceci ne peut manquer d'interférer dans les relations personnelles que les détenus entretiennent ainsi qu'influencer leurs manières de se comporter dans un environnement clos. C'est donc tout un équilibre personnel qui se trouve menacé par la privation de sexualité. On le sait, la satisfaction sexuelle d'une personne contribue à son bien-être psychologique. Des chercheurs en milieu pénitentiaire ont d'ailleurs démontré qu'une augmentation de la fréquence de contacts sexuels et relationnels réduit les souffrances liées à la solitude de l'incarcération (Carcedo, Lopez, Orgaz, Toth & Fernandez-Rouco, 2008). L'être humain n'étant pas un être compartimenté, il est indéniable que lorsqu'il se sent affecté dans sa composante sexuelle il s'en suit des répercussions dans tout son être mais aussi dans sa vie personnelle et sociale. Toutefois, la privation contrainte de sexualité ne semble pas totalement tout empêcher car les individus incarcérés peuvent chercher à s'y adapter et à trouver des réponses plus ou moins efficaces ou satisfaisantes, nouvelles ou différentes leur permettant de composer avec leur besoin de sexualité. Et nous pensons que ce besoin de

sexualité peut facilement se comparer à ce désir de liberté : si l'envie de liberté maintient l'espoir chez les détenus, le besoin de sexualité les maintient en vie. Et ce besoin qui reste plus ou moins enfoui durant leur détention apparaît toujours, prêt à exploser, quand le désir est trop fort et que la « vapeur » ne peut plus être contenue.

Notre étude ambitionne d'approcher la sexualité en milieu carcéral non seulement à travers les enjeux majeurs qu'elle revêt pour les individus concernés mais aussi à travers son impact sur les dynamiques et la culture institutionnelle à l'œuvre au sein de la prison. Mais, à l'instar de Joël-Lauf, il faut « *récusier irrévocablement l'hypothèse que la sexualité en prison constitue une sexualité spécifique explicable par le seul caractère coercitif de contexte de son exercice* » (Joël-Lauf, 2012, p.32). Bien que la sexualité d'une personne soit indissociable de l'environnement parfois complexe auquel elle appartient, notre démarche d'investigation s'engage sur un chemin visant à explorer la sexualité sous l'angle des rapports que chaque individu entretient avec son désir et sa vie sexuels. Nous pensons effectivement qu'étudier la sexualité incarcérée, c'est approcher une trajectoire de vie s'inscrivant dans un relationnel à trois dimensions : une relation à soi, une relation à l'autre et une relation à l'institution qui inclut l'aspect de collectivité carcérale.

Etudier la sexualité en prison, c'est également comprendre le lien intrinsèque se nouant entre les activités sexuelles en détention et les répercussions sur la santé de manière générale. En effet, même si notre étude n'a pas choisi comme porte d'entrée la problématique des maladies sexuellement transmissibles, ni abordé la sexualité plus particulière des personnes handicapées physiquement ou mentalement, il va sans dire que ces dimensions ne sont pas absentes de nos préoccupations concernant la vie sexuelle en prison. Une meilleure compréhension de l'existence de pratiques sexuelles en détention rend possible la description des aspects réels de risques présents à la fois pour les détenus mais aussi pour les professionnels et doit conduire à l'élaboration de programmes de prévention et d'interventions adaptés. Il s'agit bien là d'une question de santé publique par laquelle toute la société devrait se sentir concernée.

Parallèlement à ce lien entre sexualité et santé, il existe également une association récurrente entre la sexualité et les violences en prison. La question des violences et des agressions sexuelles se retrouve très souvent au cœur des relations vécues entre les personnes incarcérées. Qu'elles soient réelles ou exprimant une peur anticipée, ces violences influencent

et déterminent la dynamique relationnelle en détention. Mythe ou réalité ? Les agressions sexuelles alimentent les discours et les attitudes de méfiance ou d'isolement au sein de la population. Notre recherche sur la sexualité en milieu carcéral et notre effort pour tenter d'approfondir cette question plus spécifique ont puisé leur motivation dans une expérience de terrain et dans l'observation d'individus souvent démunis face à cette réalité et qui hésitent quant aux attitudes à adopter. Il nous semble donc qu'une contribution à une plus grande connaissance de ce phénomène, de sa prévalence et de ses conséquences constituait une condition préalable à toute tentative de réponse concrète. Notre souhait vise à formuler, à terme, des recommandations aux autorités politiques et administratives afin qu'elles puissent conduire une politique de prévention et d'intervention cohérente, basée sur des données établies scientifiquement encore trop souvent défailtantes dans notre pays. Parmi ces recommandations, nous nous sommes arrêtée un bref instant sur des suggestions fréquemment rencontrées dans le monde carcéral : pourquoi ne pas autoriser des prostituées pour des détenus qui n'ont pas de partenaire extérieur ? Pourquoi ne pas « normaliser » les prisons en les ouvrant davantage à la mixité ? Ces questions ne constituaient pas l'objectif de notre recherche consacrée à la sexualité en prison, mais elles ont surgies de nos résultats et de leur interprétation. Des études approfondies s'avèreraient nécessaires pour s'aventurer dans une voie encore largement inconnue.

A côté de cette volonté de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux fondamentaux associés à la sexualité en prison, notre recherche se trouve également légitimée par des motivations plus personnelles. Après des études de criminologie, nous nous sommes engagée dans une formation en sciences sexologiques à partir d'une prise de conscience des souffrances liées au vécu sexuel, inadéquat ou différent, des personnes emprisonnées et de leurs partenaires. Sans un intérêt majeur pour la découverte de la sexualité des détenus et pour leurs modes d'adaptation face aux interdits dans nos prisons belges, notre démarche n'avait guère de chance d'aboutir à des propositions d'amélioration des conditions de vie intime en détention. Et notre motivation pour découvrir une réalité carcérale jusque-là délaissée se trouvait encore renforcée par le désir de faire connaître, de valoriser et d'exploiter positivement des informations directement obtenues sur le terrain auprès des personnes incarcérées. Qui pouvait mieux nous parler de sexualité incarcérée que les détenus eux-mêmes ? Pour atteindre cet objectif, nous avons opté pour l'application d'une méthodologie de recherche quantitative et ce, par la passation de questionnaires au sein de dix établissements pénitentiaires francophones. Celle-ci a été réalisée durant un peu plus d'une

année et nous a permis de recueillir les points de vue de 530 détenus. Les informations ainsi obtenues sur le terrain nous paraissent suffisamment riches pour dresser un portrait des réalités représentées et vécues par les détenus dans le domaine de la sexualité incarcérée. En plus d'une volonté de donner « vie » aux propos des personnes détenues, notre préoccupation essentielle a été de fournir une vision plus objective et rigoureuse de cette réalité carcérale, souvent peu connue et déconsidérée. Il est vrai que l'objet de notre étude se situe à une frontière dont le tracé est parfois difficilement identifiable et où il est ardu de distinguer les mythes des réalités, l'intime du collectif alors que d'aucuns s'autorisent à en parler sans en connaître les réalités quotidiennes ou se donnent un droit de regard insouciant des enjeux que la sexualité incarcérée suscite. Enfin, lorsqu'on étudie cette dimension humaine, il convient de garder à l'esprit ce qui fait l'essence même de la liberté sexuelle d'une personne et de l'absolue nécessité de la protéger en faisant appel au droit. Si les dispositions légales autour de cette liberté peuvent apparaître comme une ingérence supplémentaire ou excessive de l'Etat, pénétrant ainsi au cœur de la vie intime des personnes, il nous semble que dans un contexte de privation et d'emprise carcérales le droit offre des garanties essentielles au respect de la dignité humaine, tout en s'imposant lui-même des limites à son ingérence dans la vie personnelle et évitant de renforcer les dispositifs sécuritaires de la prison sous couvert des droits de l'individu. Il rappelle le droit minimal à l'intimité et la prise en considération concrète de ce besoin de sexualité chez les individus, mettant en garde contre tous les abus touchant cette sphère de la vie intime et sociale.

Le contexte motivationnel de notre étude étant ainsi posé, il nous faut encore souligner qu'à la suite du modèle de privation développé par Sykes (1958), nous avons retenu quelques-unes de ses idées qui nous paraissaient pertinentes pour l'étude de la sexualité en prison. Nous avons retenu ses conclusions concernant plus particulièrement la privation de la sexualité car nous partageons sa perspective. Il affirme que le besoin de sexualité prime et subsiste chez les individus malgré les contraintes de l'enfermement et que dans ce contexte, les personnes incarcérées cherchent des réponses pour composer avec la présence de leur désir et pour s'adapter sexuellement en tentant de contourner les contraintes locales. Cet auteur nous met également en garde contre une polarisation des discours et des comportements concernant la sexualité, polarisation qui est suscitée par la privation de sexualité, source de frustrations. Nous basant sur nos propres données d'enquête, nous préférons parler d'adaptation des discours et des attitudes des détenus à l'égard de la sexualité incarcérée. C'est ainsi qu'en s'appuyant sur le modèle théorique de la privation tel que développé par Sykes (1958), notre

recherche se fonde principalement sur l'hypothèse que la privation de relations hétérosexuelles en prison engendre chez le détenu un sentiment de frustration et qu'en réponse à ce sentiment, l'individu incarcéré cherche à s'adapter. Cette adaptation suit dès lors différentes trajectoires allant de pratiques sexuelles plus solitaires à des pratiques sexuelles de substitution impliquant un rapport à l'autre. Ce processus d'adaptation porte également sur les discours et les comportements des personnes dans un contexte carcéral particulier et est influencé non seulement par leurs perceptions mais aussi par leur vécu. L'objectif général de notre étude s'oriente dès lors vers la volonté de dresser un portrait actualisé de la sexualité incarcérée sur la base de cette hypothèse générale. Pour atteindre un tel objectif, des objectifs plus spécifiques seront définis dans le cadre de notre méthodologie de recherche et ensuite investigués par l'application d'une méthodologie d'analyse quantitative lors de notre démarche empirique.

A l'issue de nos découvertes et des réponses que nous pourrions apporter à ces objectifs initialement fixés, nous serons également enclins à repenser l'approche de la sexualité en milieu carcéral selon une classification élaborée personnellement. Elle distingue trois trajectoires d'adaptation des discours et des pratiques liées à la sexualité incarcérée : la trajectoire des « jeunes mâles », des « mitigés » ou « édulcorés » et celle des « enracinés ». Nous observerons ainsi que sous l'impact de l'âge et du temps d'incarcération, les trajectoires d'adaptation au contexte de privation sexuelle se diversifient et que les personnes interrogées, privilégient tantôt un positionnement plus « rigide », tantôt plus « édulcoré » et tantôt un positionnement plus « tolérant » à l'égard des valeurs et des pratiques en lien avec la sexualité incarcérée.

## *Structure de l'étude*

Afin d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques retenus dans le cadre de la présente étude, 13 chapitres sont envisagés. Chaque chapitre correspond à une étape spécifique et indispensable pour nous permettre de progresser sur le chemin d'une meilleure compréhension de la sexualité en milieu carcéral.

Les quatre premiers chapitres de notre étude doivent se comprendre comme une volonté de contextualiser notre objet d'étude qui met en lien deux thématiques - la prison et la sexualité - pour lesquelles la consultation d'une littérature diversifiée a été nécessaire. Elle réunit des domaines d'étude tels que la criminologie, la pénologie, la sociologie du milieu carcéral et de la sexualité ainsi que le droit. Lors de notre première étape (chapitre 1), nous consacrerons plus particulièrement notre attention au milieu carcéral et à ses spécificités. Notre réflexion étant enrichie par la lecture d'ouvrages et d'études antérieures portant sur cet univers spécifique, nous tenterons d'en comprendre ses fonctions, ses caractéristiques et ses dynamiques. Dans un second chapitre, nous tenterons de dresser un portrait contemporain de l'institution carcérale, plus particulièrement belge, tout en passant en revue des aspects différents de sa politique pénitentiaire et de ses réalités de terrain. Notre troisième chapitre nous amènera ensuite à présenter un état des lieux des recherches déjà réalisées sur la sexualité en prison et ses dimensions connexes et ce, tant sur le plan international que sur le plan belge. Le dernier et quatrième chapitre affinant cette contextualisation de l'objet de notre étude explorera les théories actuelles relatives à la sexualité incarcérée. Il traitera de notre sujet d'étude selon une approche spécifique associant à la fois le modèle de la privation tel que développé par Sykes (1958) et à la fois l'idée selon laquelle la sexualité des personnes incarcérées s'envisage comme trajectoire de vie.

La deuxième partie de notre étude est développée dans le cinquième chapitre qui sera entièrement consacré aux dimensions méthodologiques et constituera donc une transition vers l'exploration et l'analyse plus spécifiques des données récoltées. Il exposera les objectifs poursuivis, les hypothèses relevées, les différentes démarches effectuées, les prisons concernées ainsi que les modalités et les difficultés rencontrées lors de la réalisation de notre enquête. Nous y développerons aussi les stratégies d'analyses statistiques choisies afin d'atteindre nos objectifs.



Les chapitres 6 à 13, constituant la troisième partie, rendent compte des données empiriques de notre recherche. Ils nous conduiront au cœur de notre exploration et rendront compte du fruit de notre travail d'analyse et d'interprétation mené à partir des réponses fournies par des personnes incarcérées. Chaque chapitre constituera une étape spécifique nous permettant d'investiguer les six axes que nous aurons préalablement définis afin de répondre à l'objectif général de notre étude sur la sexualité en milieu carcéral. C'est ainsi que nous aborderons respectivement les dimensions suivantes : l'identité masculine, l'orientation sexuelle, le désir sexuel, la privation et la frustration sexuelles, les compensations sexuelles solitaires, les relations sexuelles entre détenus consenties ou non, les contacts de nature sexuelle avec le personnel de surveillance et la sexualité à travers le dispositif des visites hors surveillance.

A l'issue de cette dernière étape, après avoir dressé le bilan de nos découvertes et répondu aux différents objectifs de notre recherche, une typologie offrant un portrait plus général des modes d'adaptation sexuelle en prison sera développée. Les réponses aux objectifs de recherche que nous nous étions fixés étant préalablement exposées, nous terminerons enfin en proposant quelques recommandations destinées aux responsables politiques et tracerons des pistes d'approfondissement ou de recherches nouvelles sur ce thème, non sans avoir tenté de présenter quelques idées personnelles sur la sexualité en détention et sur l'apparente contradiction d'une institution qui interdit le plaisir tout en l'organisant, souvent informellement.

# Partie théorique

## **Introduction**

La première grande étape de notre recherche portant sur la sexualité en milieu carcéral belge vise à contextualiser notre objet d'étude en recourant à l'examen de la littérature spécialisée consacrée à la prison et à la sexualité emprisonnée. Cet objectif de recherche rassemble à lui seul deux thématiques, l'institution carcérale et la sexualité, avec comme ambition principale d'analyser et de comprendre le comportement sexuel des détenus. Dans ce cadre, nous avons consulté une littérature diversifiée touchant à la fois à la criminologie, à la pénologie, à la sociologie du milieu carcéral et de la sexualité, voire au droit pénitentiaire international. Cette approche littéraire nous donne ainsi l'occasion de circonscrire l'objet de notre étude en procédant en quatre étapes.

Dans un premier temps, nous nous référerons aux principaux ouvrages se rapportant à l'étude du milieu carcéral et à ses spécificités : fonctions de la peine d'emprisonnement, caractéristiques et dynamiques propres, impacts sur l'institution pénitentiaire et sur les personnes directement concernées par elle.

A la suite de cette première étape, nous chercherons à dresser un portrait contemporain de l'institution carcérale, plus particulièrement belge, intégrant à la fois ses évolutions et ses transformations au cours du temps. Ainsi, nous observerons ici l'institution carcérale belge dans sa situation actuelle mais aussi passée. Nous passerons également en revue les aspects de la politique pénitentiaire telle qu'elle est officiellement mise en œuvre, avant de clôturer par une présentation des réalités de terrain, des caractéristiques et des dimensions présentes dans le quotidien de la détention.

Lors d'une troisième étape, nous nous focaliserons sur la littérature ayant déjà étudié de manière plus spécifique la sexualité en milieu carcéral. Cette démarche nous permettra de faire un arrêt non exhaustif sur les études menées dans ce domaine à travers plusieurs continents. Au cours de cette troisième étape, nous jetterons également un regard sur l'état de la recherche relative à notre thématique en Belgique.

Enfin, lors d'une dernière et quatrième étape, nous rassemblerons les théories actuelles à propos de la sexualité en prison. Nous adopterons une approche spécifique où notre sujet d'étude sera appréhendé d'une part, à travers le modèle de la privation tel que développé par Sykes (1958) et d'autre part, sous la forme d'une trajectoire de vie s'inscrivant dans un relationnel à trois dimensions : une relation à soi, une relation à l'autre et une relation à l'institution et à la collectivité carcérales. Nous rendrons compte au maximum des apports de cette littérature importante en tentant de montrer qu'aux différents moments des évolutions carcérales et dans différents lieux, la question de la privation sexuelle, de ses conséquences et des réponses apportées s'actualisent de manière divergentes, voire contradictoires.

# Chapitre 1

## L'univers carcéral et ses spécificités

Dans le but de contextualiser notre objet étude, la première étape a consisté à passer en revue la littérature essentielle relative au milieu carcéral, à ses objectifs, à ses caractéristiques, ses dynamiques et à l'impact que ceux-ci peuvent engendrer sur la réalité pénitentiaire. Les premières recherches marquantes portant sur le système carcéral et auxquelles nous ferons référence se sont particulièrement développées et approfondies durant les années 1950 et, depuis lors, elles ne cessent de se prolonger, que ce soit à partir d'un point de vue criminologique, pénologique ou encore de sociologie carcérale. L'objectif de cette présente partie vise à dresser, au départ de la littérature consultée, un portrait de la prison, de ses caractéristiques et de son influence sur les êtres humains concernés par cette réalité.

### 1.1. La prison comme lieu totalitaire aux effets mortifians

Dans un premier temps, il convient de souligner que de nombreuses études portant sur le monde carcéral ont défini l'institution pénitentiaire comme répondant aux critères d'une organisation à caractère totalitaire. Goffman dans ses travaux présente d'ailleurs la prison : *« comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »* (Goffman, 1968, p.41). Toujours pour cet auteur, *« les institutions totalitaires établissent un fossé infranchissable entre le groupe restreint des dirigeants et la masse des personnes dirigées, que nous appellerons pour plus de facilité "reclus" »* (1968, p.41). En effet, la rupture clairement établie entre le monde des détenus et celui des gardiens constitue une des caractéristiques principales de l'institution totale qu'est la prison. On y retrouve des personnes détenues complètement isolées de la société et soumises à une réglementation stricte où rien n'est laissé au hasard et où chaque dimension constitutive de l'être humain fait l'objet d'une surveillance régulière et de l'imposition d'un pouvoir de domination. Snacken précise que la prison est une institution totale d'un type spécifique dans la mesure où elle se différencie des autres institutions portant cette classification et qui oeuvrent dans l'intérêt de leur public cible (Snacken, 2011, p.62). Contrairement aux institutions hospitalières agissant pour le bien-être de leurs patients, la prison n'œuvre pas dans l'intérêt du détenu. Au contraire, elle intervient

dans l'intérêt de la société et préserve celle-ci de la dangerosité déclarée des personnes détenues. Au sein de la prison en tant qu'institution totale, des techniques de mortification de la personnalité sont généralement utilisées (Lemire & Vacheret, 2007). Ces techniques surtout liées à l'enfermement carcéral semblent, selon Goffman (1968), nécessaires pour permettre de créer chez le détenu une personnalité adaptée à la prison. Parmi ces techniques, nous retrouvons par exemple : l'isolement en cellule, la coupure et la séparation nette avec son environnement extérieur et avec sa vie antérieure, le rituel d'admission en détention, les fouilles corporelles, l'attribution du numéro et d'un uniforme pénitentiaire (Lemire et Vacheret, 2007). Toutes ces techniques sont utilisées en vue de conférer à la personne incarcérée une nouvelle identité que l'on pourrait nommer « identité carcérale ». Entrer et vivre dans un monde totalitaire laisse donc des traces tant sur les personnes incarcérées et leurs familles que sur celles qui en ont la garde. De nombreuses recherches se sont d'ailleurs attachées à étudier les effets physiques et psychologiques réels de l'institution carcérale sur les personnes directement concernées. Un dénominateur commun se dégage de l'épreuve carcérale pour un être humain : celle-ci le fait devenir peu à peu une expérience mortifiante, humiliante mais surtout mortifère, ôtant progressivement à l'individu ce qu'il a de vivant en lui, tant au niveau de l'esprit, du cœur que du corps.

De nombreux auteurs mettent en évidence le « choc carcéral » que constitue l'entrée en détention (Lhuillier, 2001). Au-delà des murs, l'individu va connaître une coupure nette avec l'identité sociale, les rôles, le statut et les relations organisant sa vie extérieure. Vivant non seulement « *une épreuve critique identitaire* » (Lhuillier, 2002, p.44), l'individu va devoir aussi s'adapter à l'organisation spatio-temporelle spécifique de l'institution carcérale et à ses effets dommageables. En effet, placer le détenu dans un statut de dépendance et de soumission passe par la mise en place d'une structuration précise du temps et de l'espace, une structuration précise qui vient accentuer le sentiment de perdre totalement le contrôle sur sa vie. Comme le souligne Ferri, « *la conséquence de la pénalité moderne de l'emprisonnement est triple : les détenus se trouvent dans une situation d'abandon total, en rupture de liens sociaux et professionnels, éloignés des lieux et repères familiaux. Ils se retrouvent dans un drôle de rapport au temps : temps vide, inutile, incertain, un temps d'attente qui n'en finit pas. Enfin, ils vivent dans un climat de crainte et un sentiment d'insécurité* » (Ferri, 2013, p.33).

Pour les détenus, la notion de temps est une notion extrêmement importante. Diverses qualifications peuvent lui être données : long, vide de sens, inutile, insupportable, ingérable, incompréhensible, minuté, routinier, lieu de repère. Ainsi que l'écrit Vacheret, la vie en détention est « *un temps d'attente, temps mort, temps perdu, temps de rupture ; le temps est également un instrument de contrôle pour les autorités judiciaires et carcérales* » (Vacheret, 2013, p.53). Toutefois, le rapport que le détenu entretient avec le temps carcéral dépend effectivement de sa propre expérience de vie, de l'acceptation de sa peine d'emprisonnement et de son adaptation à la prison (Chantraîne, 2004a). Si certains détenus subissent à leur manière l'expérience temporelle en attendant « que cela se passe », d'autres tentent néanmoins de mettre à profit ce temps en s'impliquant dans les possibilités d'emploi ou de formation qui toutefois sont offertes de façon restreinte par l'institution carcérale.

En prison, du lever au coucher, aucun instant de la journée ne semble laissé au hasard. Si cette division précise du temps peut être source de repères sécurisants pour certaines personnes incarcérées, sa finalité première vise principalement à contribuer à la mission sécuritaire et de maintien de l'ordre interne de l'institution. Le contrôle précis du temps en prison permet d'exercer une surveillance intense et effective sur chaque individu. Cette technique de gestion des heures journalières met en présence deux processus permettant à la « magie temporelle » d'opérer. En premier lieu, il existe effectivement un processus externe d'imposition de la temporalité carcérale sous la forme d'un règlement d'ordre intérieur. Ensuite, l'intégration forcée de ce règlement fait naître chez le détenu un processus interne d'identification entraînant une correspondance entre son horloge biologique et celle de la prison.

La notion d'espace carcéral est également spécifique et fait l'objet d'une réglementation stricte pour l'individu incarcéré. Celui-ci n'est pas seulement privé de sa liberté d'aller et venir comme il le faisait dans le monde extérieur, mais sa mobilité est aussi extrêmement réduite à l'intérieur même de l'institution carcérale. En effet, en dehors de l'espace de séjour qui lui est désigné, le détenu ne peut se déplacer sans en obtenir l'autorisation, ses mouvements étant toujours limités au moment défini par le cadre temporel qui régleme sa journée. L'espace vital au sein duquel l'individu évolue restreint en outre son degré de « confort » à un strict minimum. L'architecture des anciennes prisons encore très nombreuses en Belgique aggrave les conséquences mortifères chez la personne longtemps enfermée. La conséquence première, l'une des plus néfastes sur laquelle le détenu possède peu de prise, concerne la promiscuité dans laquelle vivent les personnes incarcérées, promiscuité plus fortement dommageable en raison de l'inflation de la population carcérale. Il est aisé

d'imaginer combien l'obligation qui lui est faite de vivre aux côtés de personnes qu'il n'aurait probablement jamais fréquentées auparavant constitue une atteinte à son intimité personnelle et une «*déprivation de son espace propre* » (Buffard, 1973, p.42). Une seconde conséquence mortifère s'ajoute à cette privation d'espace personnel et d'intimité, celle de la surveillance constante et inopinée du personnel pénitentiaire scrutant, via l'œilleton, l'espace intime que l'on cherche à recréer, à préserver, comme l'a fort bien montré Buffard. Emmurés dans de petits espaces de vie dont la sortie est souvent limitée à de brefs instants, les détenus subissent insensiblement des dommages psychologiques qui se traduisent généralement, outre certaines maladies mentales, par de multiples plaintes somatiques. Celles-ci font l'objet d'une médication agissant sur les corps meurtris et punis. De cette façon, sans nécessairement parler de camisole chimique, le traitement carcéral désavoue doublement le corps : à la fois comme lieu d'une douleur corporelle mais aussi d'une souffrance psychique (Lhuilier, 2001, p.67).

L'organisation spatio-temporelle parvient également à assurer à la prison un contrôle efficace sur la vie sociale de ceux qu'elle héberge (Lhuilier, 2001, p. 66). Non seulement elle isole ses détenus d'un environnement extérieur et gère leur temps, mais suscite progressivement la perte d'identité, d'estime de soi et l'abandon d'une vie sociale sans véritables droits au profit d'une nouvelle identité, celle de détenus. Ces personnes reçoivent une image altérée d'elles-mêmes et sont désormais entièrement définies par ce que l'institution carcérale leur renvoie.

Toutefois, aujourd'hui, il convient de souligner que le caractère totalitaire de la prison fait place à des relations de réciprocité, de concessions et d'ouverture sur le monde extérieur, comme le formule Lemire (1991), pour qui les murs des prisons sont lézardés de toutes parts, depuis que la société est entrée en prison. «*Le milieu carcéral se voit privé d'une partie de son caractère d'exception et semble irrésistiblement poussé vers la normalité* » (Lemire, 1991, p.21). Tout comme Chantraîne, il pense que les murs de nos prisons sont de plus en plus «*étanches et poreux* » (Chantraîne, 2004a, p. 225). Les prisons sont souvent perçues comme des organisations fonctionnant en vase clos et hermétiques au monde extérieur. Il ressort donc que cette notion d'institution totalitaire semble pouvoir être nuancée<sup>1</sup>. En effet, d'une part, force est de constater que la prison ne s'est définie que dans son rapport au monde et à la société. D'autre part, il convient de mettre en évidence l'intégration de forces extérieures de plus en plus présentes en ses murs. On peut en trouver la preuve dans

---

<sup>1</sup> La nuance concerne l'institution pénitentiaire telle qu'elle est mise en application au sein de notre pays démocratique. Elle ne prétend pas être transposable à la pratique de l'institution pénitentiaire au sein d'autres pays.



l'ouverture des prisons aux différents services extérieurs proposant aide et soutien aux personnes incarcérées et dans la mise en place de dispositifs de visites tels les parloirs, les visites en salle ou encore les visites hors surveillance. Ces dispositifs se présentent d'ailleurs comme de véritables lieux stratégiques « *d'échanges entre l'intérieur et l'extérieur* » (Chantraîne, 2004a, p. 225).

## **1.2. La prison comme lieu sécuritaire et disciplinaire**

Outre sa dimension totalitaire, la prison revêt la caractéristique d'être un lieu sécuritaire et disciplinaire. Dans son essai « *Le principe de sécurité* » publié en 2012, Gros rappelle que « *la sécurité constitue aujourd'hui un enjeu politico-médiatique formidable (...). Quand tout va mal, quand les peurs s'amplifient, les vendeurs de sécurité ont les poches pleines* » (Gros, 2012, p.9). La sécurité est au cœur du fonctionnement de la prison ; mais qu'est-ce que la sécurité ? A travers les définitions les plus courantes, cet auteur distingue quatre grandes dimensions qui nous semblent importantes à présenter avant de nous arrêter plus particulièrement à celle qui concerne notre propos - la troisième - afin de mieux comprendre les enjeux de cette dimension si souvent utilisée ou exploitée.

La première définition considère la sécurité comme un état mental ou une disposition du sujet. La seconde envisage la sécurité comme une « situation objective » parlant d'une absence de dangers : ici, il ne s'agit plus d'un état de l'âme, mais d'une situation objective où les risques ont été supprimés, les dangers ont été écartés, monde sans dangers ni menaces.

La quatrième définition parle de sécurité « comme contrôle des flux » permettant un fonctionnement normal d'une activité (sécurité informatique, alimentaire, énergétique, etc.).

La troisième définition entre directement dans la perspective et la compréhension de notre objet d'étude : la sécurité comme élément de l'ordre public matériel, caractérisé par l'absence de périls pour la vie, la liberté ou le droit à la propriété des individus. On parle ici de « sécurité publique » d'un Etat, autorité politique centralisée, et de défense des institutions ou de « sécurité collective ». L'Etat apparaît ainsi le garant des droits des personnes et doit dissuader l'agression d'un tiers. Selon cet auteur, « *un certain nombre de notions (surveillance, équilibre des forces, raison d'état, réglementations, état d'exception, etc. (...)) constituent le socle solide de nos représentations de la sécurité comme bien public* » (Gros, 2012, p 10-14). A la suite d'une longue discussion sur la sécurité juridique et le contrat social, recourant à des philosophes comme Hobbes, Spinoza, Locke, Rousseau, l'auteur relate le

sombre portrait qui en ressort : liberté absolue se heurtant à celle de l'autre, souci égoïste de gloire, méfiance systématique, jalousie sans partage pour Hobbes, égalité malheureuse permettant à chacun de porter un coup mortel à l'autre, indépendance naturelle sans règles, jouissance de dominer pour Rousseau, colère, envie ou haine des hommes les rendant « *naturellement ennemis* » selon Spinoza. Pour ces philosophes, « *l'institution de l'Etat, ce n'est pas ce qui nous fait passer de la sauvagerie cruelle à la concorde artificielle, mais ce qui réalise dans la construction sociale un certain nombre de principes naturels incapables de s'accomplir spontanément* » (Gros, 2012, p.107). Comme le dit Locke, « *La finalité de la loi n'est pas d'abolir ou de restreindre, mais de préserver et d'élargir la liberté (...) là où il n'y a pas de lois, il n'y a pas de liberté* » (Locke, 1994, p.42). Toutefois, « *l'idée de sécurité nourrit immédiatement le thème d'un droit de résistance aux abus de pouvoir. (...) car il existe un autre sens de la sécurité où il ne s'agit plus de se protéger des abus de pouvoir, mais d'agiter une urgence sécuritaire, propre précisément à remettre en question les libertés publiques ou le principe d'égalité, et à distiller la défiance de tous envers tous* » (Gros, 2012, p.114).

Ces réflexions sur les fondements de l'intervention d'un Etat amené à contraindre ses citoyens font référence aux débats actuels sur l'utilisation urgente de renforcer la sécurité, non seulement dans la société libre mais aussi dans les institutions créées pour sanctionner les infracteurs ou délinquants. En insistant sur le rapport sécuritaire au détenu, la société induit structurellement des relations de méfiance et de défiance, rompant ainsi avec une des caractéristiques essentielles de la vie sociale, civile et ordinaire fondée généralement sur des rapports de confiance. A travers la surveillance constante des détenus et à leur insu, notamment à l'occasion des fouilles de cellules imprévisibles, des rondes aux heures irrégulières, des fouilles à corps multiples et aléatoires, c'est l'apprentissage de relations de défiance qui se fait du côté des surveillants, comme du côté des détenus. (Chauvenet & Orlic, 2002, p. 453). Si l'institution pénitentiaire a été créée pour exclure les délinquants ou les garder, son objectif premier est bien celui d'éviter les évasions et, sous la responsabilité de directeurs, l'Etat doit y assurer la sécurité physique et psychologique des personnes. Jamais, il ne peut tolérer que des détenus soient agressés ni torturés ou tués en prison par les agents ou les codétenus. Il y a là un devoir d'Etat à défendre la sécurité de tous les citoyens, quels qu'ils soient.

Même s'il s'agit d'un milieu essentiellement conflictuel en raison des oppositions entre les deux « mondes », celui des gardiens et des gardés, la sécurité objective (absence de dangers) doit conduire à la sécurité première, celle de la paix de l'âme. Les droits des personnes détenues favoriseront cette sécurité dynamique (positive, relationnelle). Lemire affirme d'ailleurs qu'au Canada, « *il est indéniable que les droits des détenus ont pacifié les relations entre les gardiens et les gardés, et par conséquent, favorisé l'ordre interne* » (De Coninck & Lemire, 2011, p.118). Retenons aussi que la violence carcérale n'est pas seulement le fait des détenus : elle provient également du rapport à l'institution carcérale et des relations qui s'y nouent entre tous ses acteurs. On le devine, au-delà des risques sécuritaires en prison, les discussions actuelles visent bien davantage à renforcer l'institution, voire le fondement même de l'autorité de plus en plus contestée, de lui redonner un sens au moment où, comme le dit Vacheret : « *la question de la raison d'être de cette institution se pose avec acuité. Les enjeux de l'emprisonnement ne peuvent être dissociés de son recours (...)* » (Vacheret, 2013, p.62).

Ces mises en question démontrent, ainsi que l'écrit Gros, que « *l'Etat ne veut/peut plus détenir le monopole de ce service aux personnes. Finalement, la sécurité n'est plus présentée comme un bien public indivisible. Elle est une marchandise. Et comme telle, et pour pouvoir être optimale, elle doit être échangée sur un marché libre (...)* » (Gros, 2012, p. 233). Avec une conséquence importante, celle de favoriser le développement d'une culture de la peur. Très justement, l'auteur conclut en disant « *la sécurité étatique fonctionnait à la garantie permanente, la sécurité du marché fonctionne à l'évaluation continue* » (2012, p.223), réflexions qui ne peuvent laisser indifférent quant aux voies choisies actuellement, à savoir l'attribution de plus en plus large aux sociétés privées d'activités ou de responsabilités régaliennes devenues marchandises au service de la prison.

Cherchant à montrer comment la société a remplacé, dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, les exécutions ou peines corporelles par l'emprisonnement, Foucault (1975) va souligner le rôle important des « disciplines ». Evoquant la théorie générale du dressage dont le centre est la notion de « *docilité qui joint au corps analysable le corps manipulable* », Foucault relate les méthodes qui ont permis un contrôle rigoureux des opérations du corps « *qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité, c'est cela qu'on peut appeler les « disciplines* » (1975, p.139). Celles-ci sont multiples : elles procèdent à la répartition des individus dans l'espace « *à chaque individu, sa place* » (p. 145) afin de les contrôler, y compris l'espace de travail fonctionnel ; répartition dans le temps découpé,

précieux et qu'on ne peut perdre parce que « *compté par Dieu et payé par les hommes* » (p.155).

Selon Foucault, « *si le principe de la peine est bien une décision de Justice, sa gestion, sa qualité et ses rigueurs doivent relever d'un mécanisme autonome qui contrôle les effets de la punition à l'intérieur même de l'appareil qui les produit. Tout un régime de punitions et de récompenses qui n'est pas simplement une manière de faire respecter le règlement de la prison, mais de rendre effective l'action de la prison sur les détenus* ». Il note que l' « *on peut parler d'un excès ou d'une série d'excès de l'emprisonnement légal (...)* » (Foucault, 1975, p.249). Il considère que la racine des violences des surveillants ne réside pas dans l'autonomie de la prison mais dans le fait justement qu'on demande à la prison d'être « utile », dans le fait que la privation de liberté a dû, dès le départ, exercer un rôle technique positif, opérer des transformations sur les individus. Et pour cette opération l'appareil carcéral a eu recours à trois grands schémas : le schéma politico-moral de l'isolement individuel et de la hiérarchie ; le modèle économique de la force appliquée à un travail obligatoire ; le modèle technico-médical de la guérison et de la normalisation. La marge par laquelle la prison excède la détention est remplie en fait par des techniques de type disciplinaire. Et ce supplément disciplinaire par rapport au juridique, c'est cela, en somme, qui s'est appelé le « pénitentiaire » (1975, p. 251).

### **1.3. La prison comme lieu aux logiques fonctionnelles**

L'institution carcérale et plus particulièrement la peine d'emprisonnement semblent répondre à différentes logiques fonctionnelles évoluant au cours du temps. De l'Ancien Régime aux siècles des Lumières, nous assistons à une transformation du droit de punir et ce, au nom de la défense de la société. Dans son éminent ouvrage, « *Surveiller et punir* », Michel Foucault (1975) explicite le passage d'une justice rendue par l'imposition d'une peine « châtiment » visant directement la souffrance corporelle du condamné à une justice où la peine prononcée prend une apparence bureaucratique et modérée. A partir du 18<sup>ème</sup> siècle, la volonté de moderniser et d'humaniser la pénalité influence la création d'une nouvelle manière de contrôler les condamnés et de traiter leur corps (Ferri, 2013). Si auparavant, il s'agissait de punir de manière radicale et sanglante les individus ayant enfreint les lois en vigueur, avec la Révolution française et le code pénal de 1791, l'emprisonnement devient une peine plus « douce ». Il s'agit « *d'éliminer les corps tout en les maintenant en vie, de les éloigner de la*

*communauté tout en les tenant à sa disposition* » (Ferri, 2013, p. 22). Dans ce contexte, l'enfermement constitue une nouvelle manière de gérer les corps condamnés visant la discipline et la normalisation en vue de leur amendement et de leur réinsertion. Comme Bentham l'avait formulé dans le cadre de son projet panoptique, la personne condamnée et isolée de la communauté redevient également une force de travail utile que l'Etat peut exploiter. Le travail, autrefois réservé aux classes les plus faibles, acquiert une dimension valorisée et, dans sa dimension socialisante, il est alors considéré comme influençant la logique de reclassement social de plus en plus présente dans les discours sur la peine d'emprisonnement.

A l'issue du prononcé d'une condamnation, la mort biologique n'est donc plus offerte en spectacle. Ecartée de la scène publique et importée dans les institutions carcérales, elle se présente sous une autre forme plus acceptable. Elle ne disparaît pas pour autant et devient un processus lent aux effets dommageables tant sur le corps physique que sur le corps mental de la personne condamnée. Ferri dit à ce sujet, « *l'emprisonnement révèle une forme de mort et de violence* ». Empruntant la métaphore de la biopolitique (et non seulement d'un principe pénitentiaire) énoncée par Foucault (1975), il précise « *qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de « faire mourir* » et de « *laisser vivre* », mais tout au contraire, de « *faire vivre* » et de « *laisser mourir* » (Ferri, 2013, pp.32-33). L'auteur affirme encore que la prison est fondamentalement mortifère et qu'elle engendre un désir de mort, l'encourageant même sournoisement. Si l'on va en prison, c'est « *aussi pour y mourir de mort lente ou précipitée* » et « *c'est par la mort que les prisonniers sentent qu'ils peuvent échapper à la mort* » (2013, p. 40-41). Si cette sombre destinée s'avère exacte, il convient de ne pas négliger toutes les tentatives des personnes détenues à se soustraire à cette mort lente (via des activités personnelles, les drogues, les rêves, les contacts avec le monde extérieur) ainsi que l'adaptation réelle de certains condamnés au milieu carcéral.

La grande nouveauté du 19<sup>ème</sup> siècle réside dans l'adoucissement certain des peines prononcées à l'égard des personnes délinquantes, un adoucissement qui doit se concevoir en comparaison des châtiments corporels et des peines de mort infligés sous l'Ancien Régime. En effet, la définition de peines dites adoucies ne peut s'interpréter qu'en référence au passé. Si la peine de prison contemporaine s'est certes adoucie en apparence, elle continue de produire sournoisement ses effets négatifs non seulement sur le corps du condamné mais aussi sur son environnement extérieur. Comme l'a étudié Touraut (2012a) dans son étude sur

l'expérience carcérale élargie, montrant que l'enfermement produit autant d'effets dommageables sur les proches que sur le condamné lui-même, on ne peut penser la vie en détention sans inclure également les proches restés à l'extérieur : ils subissent des dommages importants mais aussi influencent le comportement de leurs détenus dans les relations en détention.

Parallèlement à l'apparition de la prison comme nouvelle forme de pénalité, une transformation se produit dans les logiques de fonctionnement poursuivies par l'imposition d'une sanction. En effet, du Moyen-Age à l'Ancien Régime, l'imposition d'un châtiment corporel, d'un acte de torture ou encore de la mort pour une infraction commise participait à une logique de dissuasion et de rétribution. Avec l'émergence de la peine de prison comme modalité d'exécution de la peine et du contrôle des corps condamnés par l'isolement et la discipline, de nouvelles logiques fonctionnelles de l'enfermement apparaissent. Certains auteurs parlent d'ailleurs d'une hétérogénéité croissante des objectifs de la peine, une hétérogénéité qui se marquerait d'autant plus que « *les objectifs de la peine peuvent partiellement différer selon qu'elle est envisagée au niveau de sa création, de son prononcé ou de son exécution* » (Kaminski, Snacken & van de Kerchove, 2007, pp. 492-493). Le Professeur Kellens, de son côté, a mis en évidence les conceptions classiques de l'histoire de la finalité des peines en distinguant « la vengeance (laver l'offense), l'expiation (se racheter), l'intimidation (rappeler par l'exemple), l'amendement (remettre à sa place et redresser), la défense sociale (éliminer et soigner), le travail social (surveiller et aider) et la conciliation (gérer le différend) » (Kellens, 2000, pp.5-40). Tulkens et van de Kerchove énoncent que la peine de prison poursuit quatre fonctions : une fonction de prévention qui peut être de prévention générale et de prévention spéciale, une fonction de réparation qui suit l'affirmation selon laquelle le délinquant doit payer pour son crime, une fonction de rétribution qui entend la peine comme l'imposition d'un mal équivalent et correspondant au mal inhérent à l'infraction commise et une fonction socio-pédagogique où la peine exprime symboliquement à l'ensemble de la société l'attachement témoigné à l'égard de certaines normes et valeurs (Tulkens & van de Kerchove, 1998, pp.418-431).

Comme nous le constatons, la peine, et plus particulièrement la peine de prison, poursuit des fonctions aux finalités diversifiées et peu compatibles, selon qu'elle se veut répressive ou éducative. Cette réalité n'est pas sans entraîner un climat de confusion au sein des institutions

carcérales, un sentiment de confusion qui peut se traduire non seulement dans les discours sur les missions de la prison mais aussi dans les pratiques de chaque acteur de terrain. De nombreux auteurs (Chantraîne, 2006a ; Mary, 2006 ; Rostaing, 2009) soulignent cet antagonisme au sein des objectifs de la peine de prison : antagonisme entre d'une part, les missions de réinsertion, de rééducation, de resocialisation et d'autre part, celles de neutralisation, d'exclusion, de punition, de prévention de la récidive et de protection de la société. Certains auteurs analysent également la prison contemporaine et ses fonctions en termes de mutations et d'adaptations au temps dans lequel elle s'inscrit, spécifiant qu'il faut saisir cette institution dans sa contemporanéité (Chantraîne, 2006a ; Mary, 2006). En effet, selon ces deux auteurs, plusieurs mouvements caractérisent l'institution pénitentiaire actuelle. Premièrement, comme cela a déjà été relevé, l'institution carcérale semble progressivement perdre de son caractère totalisant (Lemire & Vacheret, 2007). Si cette ouverture sur le monde extérieur s'oriente vers une normalisation des conditions de détention, elle rend néanmoins complexes les rapports relationnels et de pouvoir se jouant entre les différents acteurs pénitentiaires, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une augmentation de la surpopulation carcérale et de conditions matérielles de détention de plus en plus difficilement acceptables aujourd'hui. Un deuxième mouvement moderne est à noter, à savoir l'émergence d'une judiciarisation de l'exécution des peines au moyen de la création d'un droit pénitentiaire portant sur le statut juridique tant interne qu'externe de la personne condamnée. La reconnaissance de droits aux détenus leur imposant entre autres la responsabilisation de leur expérience carcérale côtoie l'attrait théorique ou officiel des politiques pénales et pénitentiaires pour la fonction de « neutralisation » de la peine de prison, s'inscrivant dans l'optique d'une prison disciplinaire et développant un management de la dangerosité des personnes condamnées (Kaminski, 2002 ; Chantraîne, 2004c ; De Coninck & Lemire, 2011, pp.169-174 ; Conseil central de surveillance pénitentiaire, 2012, pp.53-56).

#### **1.4. La prison comme lieu de grandes privations**

En 1958, Sykes dans son ouvrage « *The Society of Captives* » présente les résultats d'une étude réalisée au sein d'un établissement de haute sécurité, The New Jersey State Maximum Security Prison. Il y met en évidence un modèle permettant d'expliquer entre autres pourquoi se crée au sein des prisons une sous-culture carcérale. Ce modèle repose sur l'idée que la prison est à l'origine de 5 privations majeures. Les conséquences de ces privations étant dommageables sur le vécu des personnes incarcérées, et afin d'en diminuer les effets négatifs

il se développe entre détenus des relations basées sur la solidarité et la cohésion lesquelles favorisent une sous-culture carcérale (Lemire & Vacheret, 2007).

Sykes distingue tout d'abord la privation de liberté qui correspond à une limitation des mouvements de l'individu. Non seulement la personne incarcérée n'est plus autorisée à participer aux mouvements de vie de la société extérieure mais elle se retrouve aussi limitée dans ses propres mouvements à l'intérieur même de l'espace carcéral. Il s'agit d'une privation dont l'effet est double: « *In short, the prisoner's loss of liberty is a double one-first, by confinement to the institution and second, by confinement within the institution* » (Sykes, 1958, p. 65). La privation de liberté engendre également la coupure des liens familiaux et amicaux que la personne pouvait avoir avant son incarcération. Le détenu se retrouve non seulement isolé de la société à laquelle il appartient mais aussi isolé de son environnement social. Les souffrances psychiques et émotionnelles en relation avec cette privation ne sont pas sans conséquences sur le développement futur de la personne incarcérée. Sykes met en évidence une autre grande privation, en lien avec la privation de liberté, celle de l'autonomie. Une fois incarcérée, la personne perd tout contrôle de sa vie et de ses choix. Elle est entièrement soumise à l'autorité du personnel de surveillance et de sa hiérarchie dans un fonctionnement institutionnel particulièrement bureaucratique. Dans ce contexte, tout est décidé à la place de la personne incarcérée qui se retrouve déresponsabilisée et assistée comme peuvent l'être les jeunes enfants. La perte de biens et services est une troisième grande privation liée à l'incarcération. Intégrée dans une société extérieure hautement consummatrice, la prison prive le détenu de cette capacité. Le détenu se voit privé de ses effets personnels lors de son arrivée et le strict minimum lui est ensuite fourni pour aménager son espace de séjour, même si aujourd'hui il faut nuancer quelque peu cette affirmation. L'individu incarcéré lui-même se retrouve dans un univers où sa sécurité est mise en cause en raison des profils criminels variés et de la proximité forcée (4<sup>ème</sup> privation). Le quotidien relationnel repose bien souvent sur une dynamique de domination, de violence et d'agressivité non seulement entre les détenus mais aussi avec les membres du personnel de surveillance. Se sentir dès lors en insécurité est source d'angoisses et de peurs chez la personne incarcérée. Enfin, Sykes met en exergue une 5<sup>ème</sup> privation qui est celle de la privation de relations sexuelles. A cause de son isolement et de son retrait de la société extérieure, la personne incarcérée perd la possibilité de bénéficier de relations sexuelles régulières et satisfaisantes avec le partenaire de son choix. Se retrouvant dans un environnement presque exclusivement masculin, l'impact de l'incarcération sur



l'identité et le fonctionnement sexuels de la personne incarcérée s'avère, selon cet auteur, considérable.

### **1.5. La prison comme lieu d'une sous-culture carcérale et de relations humaines**

Face aux grandes privations provoquées par l'enfermement, le développement d'une sous-culture carcérale peut être analysé comme une question d'adaptation ou encore de survie pour l'individu incarcéré. Selon l'Unesco, « *la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* »<sup>2</sup>. Toutes les sociétés ont réglementé la vie commune et particulièrement l'activité sexuelle de leurs membres, imposant des valeurs et des interdits qui s'expriment sous des formes comportementales et dans des domaines multiples : il s'agit donc d'une dimension de la culture qui, ainsi, dépasse l'aspect strictement personnel et influence la vie (la survie) en communauté. Dans ce contexte, une sous-culture carcérale consiste dans le partage par les détenus de valeurs et d'attitudes qui sont opposées aux attentes de l'institution carcérale et de ses représentants. L'adhésion à ces valeurs et attitudes s'effectue de manière progressive et individualisée dans le cadre d'un processus de prisonnisation (Lemire & Vacheret, 2007), encore appelé « prisonization » par l'auteur de cette découverte (Clemmer, 1958). En effet, ce processus est variable d'un détenu à l'autre et dépend de l'influence de différents facteurs (Clemmer, 1958; Lemire & Vacheret, 2007). Le degré de prisonnisation d'un détenu va dépendre non seulement de ses caractéristiques et ressources personnelles mais également des caractéristiques de l'institution dans laquelle il se trouve. D'une part, plus un détenu est influençable, enclin à adhérer à des valeurs délinquantes, isolé de son environnement extérieur et condamné à une longue peine, plus le risque d'être assimilé par l'environnement carcéral est présent. D'autre part, plus l'institution carcérale et son organisation se montrent sécuritaires et coercitives, plus le fossé se crée entre le monde des détenus et celui du personnel de surveillance, plus aussi le risque de voir une sous-culture carcérale se développer est important. Outre l'émergence d'un code de valeurs formel et informel entre détenus, les conséquences principales de la formation d'une sous-culture carcérale résident dans l'émergence d'une hiérarchisation de statuts entre personnes

---

<sup>2</sup>Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

incarcérées, la création d'une rupture claire entre le personnel pénitentiaire et les détenus ainsi que l'adoption dans le chef de ces derniers de comportements déviants en opposition aux valeurs véhiculées par l'institution carcérale.

Le processus de prisonnérification tel qu'avancé par Clemmer peut néanmoins être nuancé. En effet, quelques auteurs ont pu mettre en évidence que l'adaptation d'un détenu à son environnement carcéral dépendait également d'autres facteurs. Ainsi, il semble que le type de vie sociale de l'individu avant son incarcération et la manière dont il intègre celle-ci dans son parcours de vie soient un élément influençant l'adhésion à la sous-culture carcérale (Chantraîne, 2004a). Le temps, plus ou moins long, de la peine favorise également une plus grande intégration à la culture carcérale (Clemmer, 1958). Et enfin, le statut que l'individu occupe pendant sa détention influence aussi ses relations avec les autres détenus et au personnel de surveillance (Shrag, 1961). A titre d'exemple, nous savons qu'un détenu qui a une longue carrière criminelle et habitué à de nombreux passages en prison n'entretiendra pas les mêmes relations interpersonnelles qu'un détenu primo-entrant ou à la criminalité accidentelle.

D'autres chercheurs ont apporté une nuance importante dans le cadre de l'émergence d'une sous-culture carcérale et ont soulevé l'idée qu'elle n'était pas uniquement le fait de processus internes et qu'il existait une influence extérieure. Irwin et Cressey (1962) parlent, quant à eux, de l'influence de la sous-culture criminelle existant dans la société extérieure et précisent que la sous-culture carcérale ne serait qu'un sous-ensemble de celle extérieure. En développant ce qu'ils appellent le modèle d'importation, ces auteurs mettent en évidence que le passé criminel ainsi que les valeurs et l'identité délinquantes pré-carcérales de chaque individu exercent une influence sur ses attitudes en prison et dès lors sur le développement d'une sous-culture carcérale.

Le processus de prisonnérification peut être considéré comme un processus collectif (Snacken, 2011) d'adaptation au milieu carcéral et ce, même si celui-ci va s'actualiser de manière différente pour chaque individu incarcéré. Cet aspect introduit une limitation au processus de prisonnérification tel que développé par Clemmer. En effet, les institutions carcérales d'aujourd'hui ne sont plus les institutions totalement hermétiques au monde extérieur de l'époque et le degré de coercition ainsi que la domination des gardiens sur les gardés ont subi d'importantes modifications. Dans ce contexte changeant, même si l'idée de sous-culture carcérale et d'intégration subsiste et doit être relativisée, il y a lieu de parler d'un nouveau

style relationnel en détention et de parler de relations individualisées ou encore « atomisées » (Vacheret, 2002). En effet, comme le souligne cet auteur, au sein des institutions carcérales contemporaines, même si la rupture fondamentale entre le groupe « personnel de surveillance » et le groupe « des détenus » constitue toujours un noyau central, ce qui est à l'œuvre, c'est davantage le développement de relations individualisées basées soit sur la notion de conflit soit sur la notion de négociation, chaque acteur choisissant son mode d'entrée en relation en fonction de l'intérêt qu'il espère rencontrer. L'individualisme contemporain, souvent relevé comme caractéristique actuelle de notre société du début de 21<sup>ème</sup> siècle, semble ne pas s'être arrêté aux portes de la prison et avoir également déteint sur les relations interpersonnelles en milieu carcéral.

Bien que la vie en détention privilégie toujours la séparation et l'isolement, les types de relations entre les personnes intervenant en détention sont multiples et déterminés par les objectifs de chaque groupe présent (détenus, surveillants, directeurs, services psychosociaux et médicaux, techniciens,...). Comme l'écrivent, Chauvenet et Orlic (2002, p. 405), les personnels chargés de la garde bénéficient d'une structure architecturale (murs, sas, grilles) et d'une organisation qui visent d'abord à maintenir l'ordre et à contrôler la population pénitentiaire. Or, ce maintien de l'ordre n'est jamais assuré par le renforcement strict des règles seules. En outre, le règlement en prison est négociable et l'est d'autant plus que la prison est de type sécuritaire. La loi pénitentiaire belge du 12 janvier 2005 rappelle clairement que « *le maintien de l'ordre et de la sécurité implique une interaction dynamique entre le personnel pénitentiaire et les détenus d'une part, et un équilibre entre les moyens techniques mis en œuvre et un régime de détention constructif d'autre part* ». De Coninck et Lemire affirment que l'obsession du contrôle ne dispense pas d'une certaine liberté à accorder aux détenus car la prison doit également assumer une mission rééducative : « *pour qu'une prison puisse prétendre réhabiliter les délinquants, elle doit obligatoirement les responsabiliser en leur accordant une certaine marge de manœuvre : en leur reconnaissant une certaine liberté* » (De Coninck & Lemire, 2011, p. 116). Snacken confirme cette évolution et précise que nous sommes passés en Europe occidentale d'une prison « autoritaire » où l'ordre reposait sur l'emploi de la force et même l'emploi des armes à ce qui est appelé une prison « post-autoritaire » où la vie quotidienne est le résultat d'un *modus vivendi* entre le personnel et les détenus (Snacken, 2011, p.64). Aujourd'hui plus qu'hier, le quotidien de la détention implique des interrelations constantes entre les groupes internes et mêmes externes

(magistrats, police, associations d'aide, familles, avocats, etc.). La vie communautaire impose des négociations entre détenus et surveillants, exige le respect des droits élémentaires et l'observation de règles de vie. Celles-ci seront d'autant plus faciles à appliquer qu'elles auront fait l'objet d'accords ou d'ajustements communs. Les règles carcérales ne peuvent ignorer, comme l'écrivent Chauvenet et Orlic, les dimensions d'intersubjectivité et de réciprocité qui président à la création d'un droit démocratique (Chauvenet & Orlic, 2002, p.456). Cette évolution communautaire de la détention semble irréversible et les tâches confiées au personnel, à savoir garder, contrôler et éduquer en vue d'une réinsertion prennent place dans un contexte de travail qui est souvent méconnu et qui fait l'objet d'une stigmatisation importante de la part des citoyens. Une question difficile subsiste et nous interpelle en permanence : comment concilier ce qui semble contradictoire, à savoir le souci d'assurer une plus grande sécurité, réduire les risques tout en privilégiant la confiance et le respect des droits élémentaires des détenus ? Le droit pénitentiaire apparaît dès lors comme un espoir de réponse.

### **1.6. La prison comme lieu d'émergence du droit pénitentiaire**

Le droit pénitentiaire s'est construit de manière progressive, parcellaire et militante avant de devenir un ensemble de règles et de principes bien établis dans la législation. En effet, de tels principes codifiés sont nés en réaction à de nombreuses situations individuelles d'injustices et d'abus nécessitant, pour y répondre, la mobilisation des Droits de l'Homme. Dans ce contexte, le droit pénitentiaire permet à chaque individu de prendre connaissance et position quant à ce qu'il est "en droit" de faire ou de bénéficier dans un monde tel que celui de la prison. L'établissement de ce droit représente une base indispensable pour l'instauration de rapports humains et une protection contre les éventuelles dérives présentes au sein de ce genre d'institutions cachées. Comme le souligne Snacken, « *si l'institution totale est caractérisée par des relations de pouvoir, l'introduction de droits pour les détenus tente de remplacer au moins partiellement ces relations de pouvoir par des relations juridiques* » (Snacken, 2011, p.67). En effet, une meilleure reconnaissance de droits aux personnes incarcérées semble de nature « *à réduire l'impact des grandes privations mise en évidence par Sykes en 1958* » comme l'écrit Snacken (2011, p.72). Parallèlement à l'instauration d'un droit pénitentiaire, cette criminologue met en évidence l'importance de développer en milieu carcéral un régime pénitentiaire « *actif et diversifié* » visant à contrer la monotonie institutionnelle et à renforcer

l'autonomie des personnes incarcérées. Par cette instauration, c'est également la normalisation des conditions de vie en détention qui est visée. Il s'agit de limiter autant que possible les effets négatifs de l'emprisonnement sur l'individu et de faciliter sa réintégration dans la société. En normalisant les conditions de vie en détention, certains penseront que l'on cherche à donner à la peine de prison davantage de légitimité et à la considérer aujourd'hui comme la sanction pénale idéale. Toutefois, en vue du respect de valeurs humaines et démocratiques, il apparaît indispensable qu'émerge dans toute société recourant à la peine d'emprisonnement un dispositif législatif encadrant les droits et les devoirs inhérents à ce type de sanction, comme le précise Tulkens « *les droits ne sont pas une fin en eux-mêmes : ils sont une condition nécessaire mais non suffisante* » (Tulkens, 2002, p. 256).

C'est au sein d'ensembles de dispositions légales créées à la suite de la seconde guerre mondiale que le droit pénitentiaire trouve sa source. A cette période, suite aux horribles découvertes des camps de concentration et d'extermination, les droits de l'homme suscitent un intérêt nouveau (Snacken, 2011). En effet, les dirigeants et le monde politique international prennent conscience de la sombre potentialité de l'être humain et décident de créer des instruments légaux permettant de s'en protéger. Dans cette perspective, est créée la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui prévoit, plus particulièrement en son article 5, que « *nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* »<sup>3</sup>. Ensuite, lors du premier congrès des Nations-Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, l'Ensemble de règles minima pour les détenus est adopté le 30 août 1955 à Genève. Cet Ensemble de règles énonce les principes et les règles générales d'une bonne organisation pénitentiaire et « *propose une protection des droits fondamentaux du prisonnier (...) et de poser les limites des méthodes de traitement pénitentiaire* » (Kellens, 2000, p.252). Il s'agit d'une position de principes qui n'a pas de pouvoir contraignant dans le domaine pénitentiaire mais qui constitue cependant une référence stimulante pour l'élaboration des politiques pénitentiaires au niveau national. Enfin, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est signé à New-York en date du 16 décembre 1966 pour entrer en vigueur le 23 mars 1976. Ce pacte prévoit en son article 7 la prohibition de la torture et de traitements inhumains. Il prévoit également en ses articles 9 et 10 que tout individu a droit à la liberté et, s'il en est privé, de réclamer le respect des raisons et procédures prévues par la loi, avec humanité et dignité. Cette

---

<sup>3</sup> Article de 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

convention présente un effet juridique contraignant et son application s'impose dès lors dans la législation interne du pays l'ayant ratifiée. Le même mécanisme s'applique pour la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1984, entrée en vigueur le 26 juin 1987 et ratifiée, en décembre 2008, par 146 nations.

En Europe, sur le plan du droit pénitentiaire, les prisons font également l'objet d'une attention toute particulière et ce, via différents mécanismes et instruments s'influençant mutuellement. Cette attention réside principalement, dans une volonté européenne d'associer à la privation de liberté, la considération de la dignité humaine et le respect des droits de la personne incarcérée. Le 19 janvier 1973, s'inspirant des règles minima des Nations Unies, le Conseil de l'Europe adopte l'Ensemble des règles minima qui, deviendront le 12 février 1987 les Règles pénitentiaires européennes et seront réexaminées en 2006. Elles dressent une liste de recommandations à l'égard des Etats membres qui portent, entre autres, sur les différentes dimensions de la vie en prison, sur les régimes pénitentiaires et sur le personnel de surveillance. Ces recommandations ne sont pas contraignantes mais résultent néanmoins d'un consensus entre les différents Etats membres reconnaissant dès lors les droits et les libertés tels que définis par ces recommandations. Chaque Etat doit pouvoir les intégrer dans ses propres législations et à minima s'en inspirer. Snacken qui a collaboré au travail du Conseil de l'Europe, met en évidence que « *la politique pénitentiaire européenne et, de façon beaucoup moins poussée, le droit pénitentiaire européen développent des efforts de promotion d'une conception moins autoritaire de la prison* » (Snacken, 2011, p.224). Le droit et la politique pénitentiaire en Europe se concentrent sur les éventuels risques de traitement inhumain en prison et insistent sur les conditions matérielles de vie, les soins de santé, le régime pénitentiaire, les dispositifs d'isolement ou de sécurité, l'emploi de la force et des techniques de surveillance utilisées et sur le phénomène de violence entre les acteurs de terrain. Ils accordent également une grande importance à la dimension familiale et de contacts avec l'extérieur.

Depuis quelques années en Belgique, le droit pénitentiaire a oscillé entre des phases d'évolution et des phases de stagnation qui étaient fortement tributaires des volontés politiques, des évènements judiciaires médiatisés ainsi que des réactions ou des émotions de l'opinion publique. Rappelons que si la nouvelle loi n'a été publiée que le 12 janvier 2005, le Ministre de la Justice avait en juin 1996 déjà manifesté une volonté de réforme profonde et

indispensable (Mary, 2012). Jusqu'en janvier 2005, il n'existait pas de véritables droits codifiés au sein d'une loi pénitentiaire. En parcourant les motivations de la proposition de cette loi, cette lacune est nettement exprimée « *Le droit pénitentiaire belge s'est jusqu'à présent caractérisé par l'absence d'une base légale solide. C'est essentiellement le pouvoir exécutif et l'administration pénitentiaire qui prennent en effet les mesures concrètes pour l'application des peines privatives de liberté et la détermination du statut juridique des détenus* »<sup>4</sup>. Ainsi, le droit pénitentiaire belge reposait sur un ensemble désordonné de normes dont l'origine est la plus diverse (Van Laethem, 1997). La publication de la loi de principes du 12 janvier 2005 a constitué une évolution considérable, même si de nombreuses voix se font entendre pour affirmer qu'elle contient des aspects difficilement applicables, notamment en raison du contexte de crise actuel et de la surpopulation carcérale (Observatoire International des Prisons section belge [OIP], 2013). Effectivement, 8 ans après l'apparition de cette loi, « l'effet miracle » escompté par les partisans de l'instauration d'un droit pénitentiaire n'a pas eu lieu. Il semble qu'au vu de certaines actualités pénitentiaires, plusieurs dispositions<sup>5</sup>, dénaturant la philosophie même de cette loi pénitentiaire, ont été récemment décidées et appliquées, malgré une opposition du Conseil d'Etat, alors que d'autres dispositions importantes décidées en 2005 (comme le plan de détention ou le droit de plaintes,...) attendent toujours une mise en application. Aujourd'hui, la loi pénitentiaire se présente davantage comme un instrument de gestion au service d'un management carcéral disposé à appliquer en priorité les dispositions légales les moins « dérangeantes ».

La loi du 12 janvier 2005 énonce de grands principes directeurs tels que la légalité, la limitation des dommages, la responsabilisation et la participation des personnes incarcérées, une détention axée sur la réparation<sup>6</sup> et la normalisation de la vie en prison (Snacken, 2002, p.135). Concernant le principe de normalisation, il s'agit d'un concept dynamique qui s'envisage dans un rapport aux conditions normales de la société locale. Dès lors, comme le souligne Snacken (2011, p.85), il s'avère malaisé d'envisager « *un régime pénitentiaire normalisé* » étant donné l'évolution permanente de la société extérieure, même si les défenseurs d'une punition plus dure tentent d'en limiter l'évolution. Parmi les dispositions retenues par le législateur au sein de ce droit pénitentiaire, il faut insister sur le plan de

---

<sup>4</sup>Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus, Doc. parl., Chambre, 2003-2004, Doc 51 0231/001, p. 4.

<sup>5</sup> Nous faisons référence ici aux modifications apportées au régime disciplinaire par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifiant le régime disciplinaire tel que proposé par l'arrêté royal du 8 avril 2011 et publié au Moniteur belge le 21 avril 2011. Ces modifications prévoient une redéfinition plus répressive de certaines infractions et des sanctions qui peuvent être infligées en réponse à celles-ci.

<sup>6</sup>Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus, Doc. parl. , Chambre, 2003-2004, Doc 51 0231/001, p. 2.

détention individuel, outil nécessaire pour donner sens et utilité à la peine de prison. De nombreux articles précisent les conditions de vie matérielles et les espaces réservés aux détenus. Ils rappellent aussi les exigences d'hygiène, le droit à la santé et à l'alimentation. La loi de 2005 règle encore les droits et obligations en matière de correspondance, de visites, de contacts avec les médias, de religion, de formation et de travail et donne un cadre légal aux sanctions disciplinaires. Toutefois, actuellement, ne sont pas encore entrées en vigueur les dispositions concernant les critères de répartition des prisons et de transfèrements, l'instauration du conseil central de surveillance pénitentiaire et des commissions de surveillance, la planification individuelle de la détention, le droit de plaintes des personnes incarcérées et les institutions de recours. Ces dimensions doivent faire l'objet d'une mise en application concrète et leur faisabilité semble se confronter au phénomène de la surpopulation pénitentiaire et aux difficultés budgétaires invoquées par les autorités.

Parallèlement à l'instauration d'un statut juridique interne pour les personnes incarcérées, une seconde loi est venue compléter ce dispositif légal. Il s'agit de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine. Ainsi, cette loi redéfinit les modalités d'octroi et d'applications des permissions de sortie, des congés pénitentiaires, de l'interruption de peine et les mesures de libération anticipée. Elle a souhaité également clarifier le statut et la place accordés à la victime tout au long de ces différents processus de l'exécution des peines. La grande nouveauté instaurée par cette législation a consisté dans la création des Tribunaux d'Application des Peines et la mise en place d'une nouvelle répartition de compétences entre le Ministre de la Justice et cette instance. En outre, à partir d'une distinction entre la durée des condamnations prononcées, elle prévoit également l'intervention d'un juge d'application des peines pour la gestion de l'exécution des peines inférieures à moins de 3 années. Toutefois, cette dernière disposition n'est pas encore d'application et cette compétence relève actuellement du Ministre de la Justice.

En conclusion, s'il est essentiel de rassembler au sein d'une législation pénitentiaire les droits et devoirs des détenus, de préférence à la suite d'un large débat d'opinions, la reconnaissance de ces droits n'équivaut pas à une légitimation de la prison comme peine idéale. Puisque la peine de prison ne quittera pas de sitôt l'arsenal des sanctions proposées au sein de nos sociétés, il est raisonnable de vivre avec elle et, comme le souligne Snacken, de partager l'idée d'une pénologie critique et humaniste dont l'argumentation repose sur deux concepts, à



savoir le concept de « *détenu comme citoyen de droit* » dans une société démocratique et le concept de « *privation de liberté comme remède ultime* » (Snacken, 2011, p.62).

A l'issue de cette revue de la littérature sur la peine d'emprisonnement, se dessine une image de l'institution carcérale d'où se détachent surtout les aspects négatifs. En effet, la plupart des auteurs spécialisés mettent en exergue les conséquences destructrices de la prison dont le caractère totalisant entraîne des conséquences dommageables non seulement pour la personne incarcérée et ses proches, mais aussi pour le personnel pénitentiaire.

De leurs travaux consacrés à la prison, une place privilégiée doit être accordée aux études de Sykes (1958). Celui-ci soutient l'idée que la prison est à l'origine de 5 grandes privations aux effets dommageables pour l'individu incarcéré, parmi lesquelles la privation de relations sexuelles et de ses conséquences. A propos de cette privation, objet de notre étude, nous nous interrogerons sur les adaptations contemporaines et l'ouverture progressive de l'institution carcérale au monde extérieur : la prison d'aujourd'hui est-elle fondamentalement différente de l'institution carcérale totalitaire étudiée il y a plus de 50 ans ? Actuellement, y a-t-il toujours lieu de parler en termes de « privations » et de « frustrations » sexuelles ? Peut-on vraiment acquiescer à cette idée que « *d'un bout à l'autre du processus pénal et pénitentiaire, le corps du détenu est le centre de toutes les privations et de toutes les souffrances* » (Brkic, 2013, p. 111) ?

Beaucoup d'auteurs ont examiné l'influence de l'espace restreint et du temps imposé sur le vécu des détenus (Chantraîne, 2004a ; Lemire & Vacheret, 2007). A travers ces contraintes forcées et pour répondre aux grandes privations de la prison, l'individu incarcéré dispose d'une capacité d'adaptation susceptible de contrer les effets dommageables sur sa personne et de trouver l'équilibre nécessaire pour vivre (ou survivre à) son expérience carcérale. Ce processus d'adaptation de l'individu peut s'envisager non seulement de manière collective, si nous postulons l'idée de l'existence d'une sous-culture carcérale comme le fait Clemmer (1958), mais également de manière individuelle. Il nous semble qu'à partir de l'évolution contemporaine décrite brièvement, il est légitime d'interroger l'affirmation de l'existence réelle d'une sous-culture carcérale. En effet, il apparaît nettement aujourd'hui que les relations en détention sont de plus en plus individualisées entre le personnel et les détenus, mais aussi entre les personnes incarcérées elles-mêmes. Notre analyse du milieu carcéral nous pousse dès lors à questionner cette idée de sous-culture et à postuler l'existence en chaque personne incarcérée d'un double mouvement permettant à chacun de (sur)vivre en prison.

D'une part, l'individu cherche à donner un sens à sa peine tout en réclamant des conditions dignes d'un être humain et d'autre part, il est conduit à respecter les normes et les valeurs véhiculées par le groupe auquel il appartient. Outre l'influence du contexte institutionnel, on ne peut ignorer l'importance de l'importation de son vécu et de ses représentations individuelles antérieures à l'expérience carcérale. La référence au droit pénitentiaire, tel qu'il est élaboré par les grandes organisations internationales et approuvé par de nombreux pays, constitue un élément important du contexte carcéral et de son adaptation afin d'éviter les excès ou dérives. Nous fondant sur ce droit, notre démarche se centrera sur le vécu personnel et intime des détenus avec l'objectif d'aller à la rencontre de ces formes d'adaptations individuelles des détenus interrogés, essentiellement au niveau de leur sexualité.

Ayant ainsi dessiné le cadre historique et l'évolution contemporaine de l'institution pénitentiaire, il nous paraît indispensable maintenant de mieux situer le contexte pénitentiaire belge, à la fois dans ses aspects de politique pénitentiaire mais également dans toutes ses réalités de terrain et caractéristiques présentes généralement dans le quotidien de la détention.

## Chapitre 2

### Le contexte pénitentiaire en Belgique

La réalité de la détention ne peut se comprendre qu'à la lumière des politiques pénales et pénitentiaires mises en œuvre aujourd'hui dans notre pays. A la suite d'une brève description de l'évolution des objectifs de la peine d'emprisonnement et des politiques menées actuellement, nous nous attarderons aux données concrètes de la prison et de son administration en mettant l'accent sur les difficultés ou incohérences des discours des responsables politiques et administratifs face aux réalités quotidiennes vécues en prison, lesquelles peuvent avoir d'importantes conséquences sur la sexualité des détenus.

#### 2.1. La politique pénitentiaire

##### 2.1.1. L'histoire impossible des réformes

Abordant la naissance de la prison, Foucault écrit : « *Ce qui est engagé dans l'émergence de la prison, c'est l'institutionnalisation du pouvoir de punir* » (Foucault, 1975, p. 137). Au 18ème siècle, la prison et l'enfermement comme peine remplacent progressivement les autres formes de châtiments telles que les supplices et les tortures. La peine de prison se voit dès lors imposée comme la principale sanction dont les objectifs principaux vont constamment faire l'objet d'une redéfinition en fonction de l'évolution des valeurs blessées par la délinquance et de la réponse qui doit lui être apportée. Mais « le mythe fondateur » de la peine de prison, comme l'écrit le professeur Kellens (2000, p.177) « *est celui de la recherche « humaniste » de la bonne peine permettant l'amendement du condamné* ».

Kellens rappelle que pour Foucault « *la prison est un élément d'un vaste dessein politique, au service d'une société disciplinaire dont elle constitue une des courroies de transmission ou un élément de « l'archipel disciplinaire* » (Kellens, 2000, p.178). Foucault pense que « *l'évidence de la prison se fonde aussi sur son rôle, supposé ou exigé, d'appareil à transformer les individus* » (Foucault, 1975, p.235). Pour cet historien des systèmes de pensée, le corps est le moyen qu'utilise le pouvoir et qui suscitera « *tout de suite, une technologie bavarde de la prison* » (Foucault, 1975, p. 236). En effet, si dès le dernier quart

du 18<sup>ème</sup> siècle, on délaisse les peines corporelles pour privilégier la prison, le corps est resté au centre de la peine d'emprisonnement tout au long de son évolution. En Belgique, la politique pénitentiaire belge a connu une évolution, que Mary synthétise en trois grandes périodes, à partir du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 1980 (Mary, 2012). Selon cet auteur, chaque période dispose de sa propre logique et se différencie d'une part, par les fonctions poursuivies au moyen de l'enfermement carcéral et d'autre part, par la politique pénitentiaire qui y est développée. A partir des années 1980, une quatrième période peut être avancée qui semble se caractériser par une logique pénitentiaire en perdition ou à tout le moins en recherche de sens. Nous tenterons de retracer brièvement et historiquement les différentes périodes qui ont marqué l'émergence d'une politique pénitentiaire en Belgique.

La première période qui peut être mise en évidence est celle qui court à partir de l'indépendance de la Belgique en 1830 et qui s'étend tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle. Lors de celle-ci, le parc pénitentiaire belge se construit selon le modèle développé par Edouard Ducpétiaux<sup>7</sup> et l'objectif avoué de la peine d'emprisonnement est celui de l'amendement des détenus. La privation de liberté, l'isolement cellulaire seul, de jour comme de nuit, et en silence ainsi que le travail obligatoire en cellule doivent permettre aux personnes condamnées de réfléchir aux actes commis, à leurs causes et de se repentir. « *Le système pénitentiaire conçu par Ducpétiaux admet le caractère intellectuel de l'être humain, capable de réfléchir sur sa conduite passée et d'en tirer les conclusions logiques quant à l'avenir* » (Dupréel, 1956, p.16). Pour ce premier inspecteur général des prisons belges, l'homme est naturellement bon mais corrompu par son environnement social. C'est en l'isolant de la société que l'individu corrompu parviendra à se ressaisir. Derrière cette forme d'enfermement, se retrouvent encore deux autres principes à savoir le principe de la dissuasion et celui de « *la moindre éligibilité* » (Mary, 2012, p.7). En imposant des conditions de détention qui correspondent aux conditions de vie de la classe sociale la plus pauvre, on espère dissuader l'individu d'enfreindre la loi. De 1850 à 1914, ce système pénitentiaire est donc investi comme réponse au traitement des délinquants mais sera fortement critiqué ensuite dans la mesure où, en isolant complètement l'individu de son milieu social, le processus de réintégration dans la société se voit complètement négligé (Dupréel, 1956).

---

<sup>7</sup> Edouard Ducpétiaux a été nommé inspecteur général des prisons en 1830 et a développé, au niveau pénitentiaire, un modèle de construction architecturale en étoile où les différentes cellules se retrouvent réparties sur plusieurs niveaux et permettant aux différentes sections de se rejoindre en un centre de surveillance unique. On peut y voir une première sériation des détenus (âge, type de délit, durée de la peine, ...).

La deuxième période s'étend sur la première moitié du 20<sup>ème</sup>. Lors de celle-ci, le modèle développé par Ducpétiaux fait l'objet de nombreuses critiques et notamment, des critiques énoncées par Adolphe Prins<sup>8</sup>. Avec lui, l'idée de « *traitement des délinquants* » émerge dans le cadre d'une doctrine appelée doctrine de la défense sociale. Il prône la mise en place d'un système pénitentiaire basé sur la classification des délinquants en deux grandes catégories : les délinquants d'occasion et les délinquants d'habitude (Mary, 2012, p.9) et, logiquement, une classification des établissements pénitentiaires en fonction du type de détenu. Les détenus jeunes sont à placer dans des institutions visant leur éducation morale et professionnelle. Les détenus adultes primaires et les récidivistes sont à classer selon le degré de dangerosité dans une institution envisageant l'isolement cellulaire et éventuellement le travail en commun. Enfin, un autre type d'institution doit pouvoir accueillir les délinquants définis « anormaux ». Ceux-ci sont à priver de liberté pour une période de détention indéterminée dans une institution qui veille au traitement, notamment médical, de leurs difficultés d'ordre psychologiques voire psychiatriques. Les idées développées par Adolphe Prins vont progressivement faire leur chemin. Dans les années 1920, la politique pénitentiaire se voit profondément transformée sous l'intervention du Ministre de la Justice de l'époque, Emile Vandervelde. Un Conseil Supérieur des Prisons et un laboratoire d'Anthropologie pénitentiaire sont créés. Ce dernier est reconnu officiellement en 1910 et est dirigé par le Docteur Louis Vervaeck à la prison de Forest. L'individualisation du traitement des délinquants conduit à les qualifier de « normaux » ou d'« anormaux » et permet de les envoyer dans un établissement adapté (Dupréel, 1960). Ces réformes vont progressivement s'installer et de nouveaux établissements spécialisés seront créés. Une loi spécifique est adoptée et vient confirmer cette nouvelle orientation : la loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude.

La troisième période débute après la seconde guerre mondiale et se termine à la fin des années 1980. Après la guerre, face à un important phénomène de surpopulation carcérale - soit plus de 60.000 personnes incarcérées - l'institution pénitentiaire belge doit se trouver un nouvel équilibre. Une classification urgente est opérée et vise à séparer les inciviques des détenus de droit commun. Une spécialisation des établissements pénitentiaires est également organisée en fonction de l'infraction commise. La mise au travail poursuit principalement des fins productives plutôt que punitives - une loi du 30 avril 1931 organise le travail en régie et

---

<sup>8</sup> Adolphe Prins fut nommé inspecteur général des prisons en 1884 et le resta jusqu'en 1919.

spécifie les différents types d'utilisation des détenus et leurs conditions - et de nombreux détenus sont envoyés travailler sur des différents chantiers ou au sein d'usines (Dupréel 1960).

Dans les années soixante, une fois les prisons libérées des inciviques, la politique pénitentiaire s'oriente de plus en plus vers un traitement moderne de la délinquance, organisé autour des trois principes suivants : la spécialisation des institutions carcérales (des institutions fermées, semi-ouvertes et ouvertes), la classification des détenus sur base d'une observation anthropologique (classification en fonction des infractions commises et du type de détenu) et l'individualisation du traitement de la personne incarcérée (Mary, 2012). Le régime pénitentiaire va s'axer, outre le traitement du délinquant, sur le travail et l'éducation mais aussi sur le maintien des liens du détenu avec son environnement extérieur (Mary, 2012, p.15). Le maintien des relations du détenu avec son monde extérieur sera rendu possible dans le cadre de la mise en place d'un régime de visites (aménagement de salles de visites communes et allongement de la durée des visites). La publication d'un règlement général des établissements pénitentiaires sous la forme d'un arrêté royal en date du 21 mai 1965 est un élément important de cette période. Une majorité d'aspects de l'organisation pénitentiaire belge s'y retrouve légalement définie. Il est ensuite complété par de nombreux arrêtés et circulaires ministériels. La classification des établissements pénitentiaires, la formation du personnel, les mesures d'inspection et de contrôle ainsi que le régime des détenus font l'objet de dispositions légales précises au sein de cet arrêté royal. (Mary, 2012, p.17). Cette troisième période d'évolution de la politique pénitentiaire est fortement marquée par l'émergence de nombreuses critiques à l'égard de l'institution carcérale, de ses missions et des conditions de vie en détention. Face à la mise en cause du fondement même de la prison et de ses objectifs de traitement et d'éducation des personnes incarcérées, les responsables pénitentiaires répondent par la création d'Unités d'Observation et de Traitement en 1971 et la nomination d'attachés universitaires pour présenter une vitrine « scientifique » des prisons belges, respectables et modernes, tentant ainsi de réduire les critiques qui ne cesseront de s'accroître jusqu'à nos jours. L'échec de la prison en tant qu'institution de resocialisation est déjà fortement souligné (comment insérer en excluant ?) et des réponses alternatives à la privation de liberté sont réclamées afin de limiter les effets dévastateurs de l'enfermement.

A partir des années 1980, les responsables pénitentiaires adoptent une politique « réactive » sans véritable philosophie des peines et en l'absence de véritables moyens pour leur mise en oeuvre. Parmi les nombreux problèmes rencontrés, citons la vétusté des infrastructures

pénitentiaires, une classification des détenus devenue difficile à respecter voire absente, la surpopulation carcérale, le transfert de certaines compétences vers les Communautés, notamment la prise en charge de la réinsertion sociale des détenus, et enfin une attention de plus en plus portée sur la sécurité par le recours à des moyens techniques et à l'augmentation des effectifs de surveillance (Mary, 2012).

Cette situation de dégradation à la fin du 20<sup>ème</sup> n'est pourtant pas synonyme de stagnation ou d'absence de réponses à la question du « sens » donné à la politique pénitentiaire belge. En effet, le 19 juin 1996, le Ministre de la Justice Stefaan De Clerck dépose en Commission de la Justice de la Chambre des représentants sa note d'orientation « *Politique pénale et d'exécution des peines* ». Avec cette note, il souhaite mettre en évidence la politique pénitentiaire et d'exécution des peines pour en faire une priorité. Une des principales innovations consiste à créer un cadre légal pour l'exécution des peines où, tout en préservant les missions d'ordre et de sécurité, prime une application humaine des peines privatives de liberté dans le respect des personnes incarcérées. Il s'agit de donner un sens et une orientation à l'exécution des peines et un accent nouveau est mis sur la réparation du dommage causé à la victime par l'infraction commise, sur la réhabilitation de la personne condamnée et sur la préparation de sa réinsertion dans la société.

Plus concrètement, cette note d'orientation semblait marquer le début d'une ère nouvelle dans le domaine pénitentiaire. En août 1996, toutefois, cette dynamique positive et courageuse est totalement perturbée par l'Affaire Dutroux. « *L'éclatement de l' « affaire Dutroux », au mois d'août 1996, enterre la note de S. De Clerck avant même qu'elle ait pu être débattue au Parlement* » écrit Philippe Mary (2012, p.24). Cet auteur précise toutefois justement que même si l'un des effets de ce dossier judiciaire affectant l'été 1996 a été de réduire à néant la tentative d'instaurer en Belgique une politique pénitentiaire cohérente, il a eu pour corollaire d'instaurer « *un climat d'hyperréactivité* » (Mary, 2012, p.26) concernant les réponses à apporter dans le traitement de la délinquance. A partir de cette période, un souci ou une volonté de « plus de répression » va teinter les législations pénales et les réformes apportées dans ce domaine. Aujourd'hui, cette volonté répressive n'a toujours pas quitté la politique pénitentiaire et semble, selon les observateurs, y avoir progressivement élu son domicile pour diluer çà et là ses effets traduits dans certaines dispositions légales récentes (modifications des conditions d'octroi de la libération conditionnelle, fouilles à nu, portiques de détection des

métaux, etc.). Cet aspect sera développé dans la section suivante consacrée à la politique pénitentiaire actuelle.

Avant cela, signalons l'important travail de réflexion qui s'est poursuivi sous l'impulsion du Professeur Lieven Dupont. Avec l'aide d'une commission constituée d'experts, une loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus est publiée en 2005. Nous développons les grands principes directeurs et la philosophie de cette loi dans la partie consacrée au droit pénitentiaire belge. Parallèlement à cette Commission Dupont, la Commission Holsters est également créée et ses travaux aboutissent à l'adoption, en 2006, d'une seconde loi relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine. L'adoption de ces deux lois constitue un événement majeur dans le paysage et l'organisation pénitentiaires. Leur mise en application concrète, via la publication d'arrêtés d'exécution, a été retardée, surtout en ce qui concerne la loi de principes du 12 janvier 2005. Les raisons invoquées généralement sont attribuées à la surpopulation carcérale croissante, à une réaction pénale de plus en plus sévère, mais aussi au peu d'enthousiasme des intervenants et à l'absence de moyens invoqués pour sa mise en œuvre.

La surpopulation carcérale constitue un des plus grands obstacles à la mise en œuvre des objectifs poursuivis par une politique pénitentiaire. Il est difficile de parler de droit pénitentiaire lorsque les conditions minimales d'existence des personnes incarcérées ne sont pas rencontrées et que la priorité reste d'agir dans l'urgence pour que « *la marmite carcérale* » n'explode pas (Beghin, 2002, pp. 211 à 215 ; Snacken, 2011, pp. 225-228). Et l'infrastructure vieillissante ou dégradée rend les conditions matérielles de vie en détention de plus en plus déplorables, poussant le monde politique belge à envisager la rénovation et surtout à investir dans la construction de nouvelles prisons, en partenariat avec le privé lequel, en outre, cherche à y récupérer de plus en plus de tâches du secteur public. Les ambitions gouvernementales sont explicitées dans le « *Masterplan 2008-2012 pour une infrastructure carcérale plus humaine* » qui prévoit un agenda de constructions de nouveaux établissements pénitentiaires, mais aussi de constructions de nouvelles cellules au sein d'anciens établissements et de rénovation des prisons les plus anciennes. Ce plan qui constitue l'option principale choisie par le gouvernement est actuellement mis en œuvre et a été reconduit jusqu'en 2016 au vu du retard de certains projets de constructions. En décembre 2013, le gouvernement a même exprimé sa volonté de l'adapter et de construire des établissements



supplémentaires. De nombreux criminologues<sup>9</sup> s'accordent pour dire que cette option semble de loin être la moins adaptée mais sans doute la plus facile bien que très onéreuse pour endiguer ce phénomène de surpopulation (Centre d'Action Laïque [CAL], 2012).

### **2.1.2. La politique pénitentiaire actuelle**

Du point de vue de l'observateur des politiques mises en œuvre, il semble s'amorcer en Belgique un double processus imprévisible dont un parfois tente d'apporter une réponse aux critiques de l'institution carcérale en humanisant et normalisant les conditions de vie en détention et l'autre cherchant à répondre aux missions sécuritaires et de préservation de la société (Mary, 2012). Lorsqu'on regarde plus attentivement la situation carcérale belge, nous y retrouvons les symptômes annonçant sa faillite, du moins si l'on n'évite pas de regarder les réalités en face. En effet, quand certaines avancées concrètes sont formalisées mettant en application les articles de la loi de 2005, via entre autres la publication d'arrêtés d'exécution, quelques événements ponctuels aux conséquences souvent dramatiques, viennent anéantir les espoirs. Il faut citer entre autres les évasions de plus en plus violentes avec des prises d'otage de surveillants, les émeutes, les situations de violence et de tensions grandissantes au sein des établissements pénitentiaires, à la fois entre les détenus mais aussi de la part des détenus vis-à-vis du personnel de surveillance (Conseil central de surveillance pénitentiaire, 2010, p.52.).

Pour répondre à ces événements graves, les responsables ont délibérément opté pour une augmentation technique et matérielle de la capacité sécuritaire de chaque infrastructure, pour l'élaboration de profils des détenus dangereux ou à risque. Derrière ce double processus, c'est une logique paradoxale qui est à l'œuvre et qui alimente les pratiques et les discours de la politique pénitentiaire belge contemporaine. (De Coninck & Lemire, 2011, p.236 ; Direction Générale des Etablissements pénitentiaires [DG EPI], 2012, pp.7-8 ; OIP, 2013). Pour comprendre davantage cette situation paradoxale, nous avons examiné de plus près les théories émergentes du courant de la « nouvelle pénologie », laquelle apparaît à d'aucuns comme une grille de lecture susceptible de faciliter la compréhension de certaines modifications. De nombreux chercheurs (Mary, 2001, p.33) voient dans ces transformations les indices d'un passage d'une pénologie axée sur la punition et le traitement des individus vers une pénologie axée sur la surveillance et le contrôle des groupes à risque. Il traduirait

---

<sup>9</sup>Galand P., De Coninck G, Pacci D. & Van Der Meerschen B., « Nouvelles prisons. Un scénario catastrophe », in Le Soir, 23 mai 2009.

donc une volonté consciente, réelle de modifier la manière de concevoir la peine et ses finalités. La nouvelle pénologie place le traitement de la délinquance dans une perspective de type « *managériale* » où la prison devient « *gestionnaire du risque* » et la délinquance n'est plus un problème social mais avant tout un problème technique (Chantraîne, 2004b). Dans une telle optique, les objectifs poursuivis par la pénalité s'orientent de plus en plus vers la gestion de populations dites dangereuses et vers la neutralisation de ces personnes par souci sécuritaire (Jimenez & Vacheret, 2013). En parlant à ce sujet des réactions politiques belges, Mary (2012,p.46 ) évoque « *un ensemble de réformes adoptées dans l'urgence, au coup par coup, avec le souci constant de montrer que l'on maîtrise la situation avec fermeté et que la protection du public est assurée* », ce que confirment De Coninck et Lemire (2011). En abandonnant les buts sociaux au profit d'une simple gestion de risques, on privilégie le renoncement aux objectifs tels que l'amendement, la correction, la réinsertion mais aussi, d'une certaine façon, la punition (Cauchie & Chantraîne, 2005). Les missions de réinsertion et de réhabilitation sont progressivement mises de côté au profit de la surveillance et du contrôle des populations à risques. Dans ce contexte, l'instauration de droits pour les personnes incarcérées dans le cadre du statut juridique interne se heurte au contrôle accru exercé par les autorités pénitentiaires : n'y a-t-il pas lieu alors de lier cet aspect à ce que Dan Kaminski nomme « *le cynisme managérial* » (Kaminski, 2010)? Choisir une politique qui privilégie presque exclusivement les notions de management, de gestion des risques, de gestion des stocks, de mise en place de procédures et de processus, conduit nécessairement à se poser la question du sens actuel d'une institution visant le moment présent et sa survie.

## **2.2. La réalité carcérale belge**

### **2.2.1. Le système pénitentiaire**

Au sein du système carcéral belge, les établissements pénitentiaires se distinguent en deux catégories (DG EPI, 2012). D'une part, les maisons d'arrêt accueillent principalement les personnes incarcérées en application de la loi sur la détention préventive : les « prévenus ». D'autre part, les maisons pour peines accueillent surtout les personnes ayant déjà fait l'objet d'un jugement coulé en force de chose jugée et condamnées à une mesure privative de liberté. Au sein de ces maisons pour peines, une distinction en trois catégories est réalisée:

- Les *établissements fermés*, majoritaires dans notre pays, où le régime appliqué en permanence est un régime de sécurité.

- Les *établissements semi-ouverts* où le régime appliqué est un régime sécurisé la nuit et où, le jour, s'organise un travail en atelier ou à l'extérieur.
- Les *établissements ouverts* où le régime appliqué est de type éducatif et où la discipline est volontairement acceptée sans utilisation de moyens de contrainte.

En 2012 (DG EPI, 2012), la Belgique compte 33 établissements pénitentiaires dont 15 en Flandre, 2 à Bruxelles et 16 en Wallonie si l'on y intègre l'établissement de défense sociale de Paifve destiné aux internés, considérés comme irresponsables de leurs actes délictueux. Celui-ci est actuellement le seul qui dépende de la Justice en Belgique et qui offre un traitement psychiatrique aux personnes internées dont une évaluation est réalisée tous les 6 mois par une commission de défense sociale. D'autres infrastructures spécifiques sont prévues pour l'accueil des mineurs ayant commis « un fait qualifié infraction ». Devant une surpopulation carcérale en croissance constante, l'Etat belge a établi le 31 octobre 2009 une convention avec les Pays-Bas. Depuis février 2010, la prison de Tilburg accueille les détenus où 650 places de détention sont actuellement louées pour un coût annuel de près de 41 millions d'euros<sup>10</sup>. En outre, la Direction générale des Etablissements pénitentiaires procède à la construction de nouveaux établissements pénitentiaires et à la rénovation de certaines ailes d'anciennes infrastructures carcérales, dans le cadre de l'exécution du « *Masterplan pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines* »<sup>11</sup>. Ainsi, un nouvel établissement de 312 cellules (dont 12 pour les femmes) s'est ouvert en novembre 2013 à Marche-en-Famenne et un autre de même capacité à Leuze-en-Hainaut en 2014. La volonté est de créer ainsi 1549 places supplémentaires avant la fin de l'année 2014. Parallèlement à l'extension du parc pénitentiaire, de nouvelles formes de surveillance électronique (surveillance par vérification vocale, GPS) ont vu le jour et le nombre de placements en surveillance électronique « classique » a été augmenté. Dans son audit concernant les « mesures de lutte contre la surpopulation carcérale », la Cour des Comptes estime que l'« *on peut s'attendre à ce que la mise en œuvre du Masterplan ait des effets positifs. Toutefois, la Cour a calculé que, même en cas de stabilisation rapide de la population pénitentiaire, un déficit de plus de 900 places demeurera après l'achèvement du plan* » (Cour des Comptes, 2011, p. 11). La surpopulation ne semble pas être une fatalité mais plutôt la conséquence d'une absence de politique.

<sup>10</sup> La convention de location est reconduite pour 2014 et devrait l'être en 2015.

<sup>11</sup> De nouvelles prisons sont actuellement construites ou en cours de construction : Leuze-en-Hainaut, Beveren et Haren. Un centre de psychiatrie légale visant l'accueil de personnes internées est également en construction à Gand.

### **2.2.2. La population carcérale en chiffres**

Selon le rapport de l'administration pénitentiaire (DG EPI, 2012), le taux moyen de surpopulation de nos prisons en 2012 était de 23,7%, mais certaines prisons voient cette moyenne atteindre un taux de plus de 60%. Le tableau<sup>12</sup> ci-dessous montre que cette croissance est constante, malgré les efforts pour un élargissement de l'éventail des peines en communauté : bracelet électronique (avec une population moyenne de 1009 personnes en 2012 alors qu'elles n'étaient que 22 en 2001), peine de travail autonome, amendes, .... Le tableau montre l'évolution de la population pénitentiaire depuis les 10 dernières années, distinguant entre autres les prévenus des condamnés et des internés.

**Tableau 1 : Nombre de détenus par année (population au 1<sup>er</sup> mars)<sup>13</sup>**

Catégories de détenus	2001	2011	2012
Condamnés	4776	5890	6341
Prévenus	2951	3890	3536
Internés	675	1103	1142
Divers <sup>14</sup>	142	182	182
<b>Total</b>	<b>8544</b>	<b>11065</b>	<b>11212</b>
Surveillance électronique	22	1102	989

*Source : Justice en Chiffres 2012*

Toujours selon le rapport d'activités de l'administration pénitentiaire de 2012, en moyenne, un peu plus de la moitié des détenus présents au sein d'un établissement pénitentiaire (55,6%) étaient de nationalité belge. En ce qui concerne les autres nationalités représentées qui comptent pour au moins 1% de la population moyenne, on note les ressortissants des pays suivants : Maroc (10,5%), Algérie (6,7%), Roumanie (2,9%), Pays-Bas (2,4%), France (2%), Italie (1,6%), Turquie (1,5%), Tunisie (1,1%), Albanie (1%) et l'ensemble des ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie (2,3%). Au total, des ressortissants de plus de 120 pays ont été détenus en 2012 dans les prisons belges.

<sup>12</sup> Données issues du rapport « Justice en Chiffres 2012 ».

<sup>13</sup> Il ne nous a pas été possible d'obtenir des données statistiques fiables antérieures à l'année 2001. Selon les services de la Direction Générale EPI, celles-ci n'ont pas été encodées selon une méthodologie identique ce qui engendre une difficulté de comptage concernant le total de la population pénitentiaire pour les années antérieures à 2001.

<sup>14</sup> La catégorie « divers » comprend essentiellement les mineurs d'âge non renvoyés vers la justice des majeurs, les récidivistes à la disposition du tribunal d'application des peines et les étrangers maintenus administrativement à la disposition de l'Office des étrangers.

Notons encore qu'en 2012 et pour une population belge de 11 millions d'habitants, les 11.330 personnes détenues étaient réparties comme suit : 5.603 en Flandre, 4.209 en Wallonie et 1.517 à Bruxelles. Il y avait au total 10.847 hommes et 483 femmes. Les âges moyens<sup>15</sup> pour la population présente au 1<sup>er</sup> mars 2001, 2011 et 2012 se situaient respectivement à 33,1 ans en 2001, 35 ans en pour 2011, de 35,4 ans en 2012 et de 35,5 ans au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population pénitentiaire belge<sup>16</sup> s'élevait à 11.746 personnes pour une capacité de 9.401 places. Ce chiffre global concerne 11.254 détenus « hommes », 492 détenues « femmes » et 96 jeunes détenus dans les Centres de détention pour mineurs. Parallèlement à cette population carcérale, 1.124 personnes font l'objet d'une mesure de surveillance électronique.

### **2.2.3. Le profil des personnes incarcérées**

Dans une note de politique pénitentiaire de 1996, le Ministre de la Justice de l'époque dressait un portrait type de la personne incarcérée : *« le détenu est un homme jeune qui, ayant bénéficié d'une formation limitée et possédant une position socio-économique faible, a commis un vol. Souvent, il a également commis une infraction liée à la drogue et il n'est pas rare qu'il s'agisse d'un étranger »* (De Clerck, 1996). Cette définition à l'apparence stéréotypée semble néanmoins rejoindre les résultats des études effectuées à ce propos, lesquelles montrent que les personnes incarcérées connaissent souvent des fragilités socio-économiques et psychologiques préalablement à leur incarcération. L'absence de liens sociaux conventionnels, la présence de problèmes financiers ou de chômage, l'appartenance à une minorité ethnique fragilisée sont, selon Snacken (2011), autant de facteurs facilitant l'entrée dans la délinquance. Chantraîne (2003) mobilise, quant à lui, le concept de *« désaffiliation »* pour décrire une telle population carcérale regroupant un ensemble d'individus aux réseaux familiaux fragiles et globalement plus pauvres. Parallèlement à cette fragilisation primaire, l'expérience carcérale engendre également un processus de paupérisation (OIP, 2013, p.27) qui aggrave bien souvent leur marginalisation et rend leur réintégration dans la société dont elles ont été écartées, encore plus difficile. L'inscription sociale, familiale et professionnelle, éléments reconnus d'une insertion réussie, se trouve alors détruite par l'incarcération pouvant être considérée comme un des premiers facteurs du phénomène de désocialisation (OIP, 2013, p.27). Pour Wacquant (1999, p.12),

---

<sup>15</sup> Données obtenues auprès des services administratifs de la DG EPI.

<sup>16</sup> Données datant du 03/01/2013 obtenues auprès des services administratifs de la DG EPI.

l'emprisonnement imposé par « *la rigueur pénale de l'Etat* » constituerait même une réponse économique aux problèmes de la pauvreté et du chômage (plus de détenus et plus de surveillants).

Le profil des personnes incarcérées est encore fortement déterminé par ce que Snacken appelle « *la sélectivité du système de justice pénale* » démontrant que le délit et le passé judiciaire d'une personne délinquante ne sont pas les seuls facteurs pouvant influencer les juges et tribunaux dans leurs décisions (Snacken, 2011, p.76). Dans ce contexte, il semble que plus l'intégration sociale d'une personne est difficile voire quasi impossible, par exemple en raison d'un style de vie choisi, plus cette personne court le risque d'être envoyée en prison. Apparaît un cycle vicieux soulevant alors la question fondamentale de « *comment être juste dans une société injuste* » (Snacken, 2011, p. 20). A l'intérieur des murs aussi, le système carcéral reproduit sous une forme concentrée ce qui est à l'œuvre dans la société dite libre. Les inégalités sociales existent dans la société extérieure et se reproduisent également à l'intérieur de nos prisons.

#### **2.2.4. Les problématiques carcérales**

##### **a) La surpopulation et ses impacts sur les conditions de détention**

Avec une population carcérale de 11.746 personnes présentes le 3 janvier 2013 pour une capacité de 9.401 places, la surpopulation pénitentiaire reste une des caractéristiques principales du système carcéral belge, comme dans de nombreux pays européens. Cette surpopulation résulte d'une accumulation de différents facteurs: un recours croissant à la détention préventive, un allongement de la durée moyenne des peines et une réticence des autorités judiciaires à prononcer des libérations anticipées ou des mesures de faveurs (semi-détention, surveillance électronique, libération conditionnelle) dans un climat principalement axé sur le contrôle des personnes et des risques qu'elles peuvent représenter (Cartuyvels, 2002, p.117). A propos de cette surpopulation, un directeur d'un établissement pénitentiaire belge affirme que « *la surpopulation carcérale arrange tout le monde* », celui-ci propose une explication personnelle en disant « *qu'il faut reconnaître que notre acceptation de la surpopulation permet que nous puissions fonctionner comme il nous l'est demandé, et qu'elle constitue un magnifique cache-sexe qui permet de ne pas déconstruire les causes réelles de l'échec des prisons*<sup>17</sup> ».

---

<sup>17</sup> Voir Le Vif/ L'express du 25.01.2013, Interview de V. SPRONCK

Le concept de surpopulation concerne les personnes détenues et se réfère à la situation à une date donnée. Comme le rappelle Tournier (2013, p. 86), la surpopulation doit être distinguée de l'inflation carcérale qui « *d'ailleurs n'a de sens qu'en référence à un intervalle de temps suffisamment long pour que les évolutions ne soient pas simplement conjoncturelles* ». Selon Snacken (1999), cette inflation est due à la combinaison de 4 facteurs : l'augmentation du nombre de prévenus, l'allongement de la durée des détentions préventives, l'allongement des peines et la proportion croissante de détenus étrangers. Concernant la dimension « allongement des peines », l'accès de plus en plus tardif aux mesures de libération anticipée doit être mis évidence. Il nous semble que cet accès rendu « tardif » n'est pas exclusivement dû au refus des autorités compétentes pour accorder une telle mesure. En effet, la lenteur des procédures préalables d'élargissement de la peine (octroi éventuel de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires) visant à inciter les détenus à élaborer leur plan de reclassement doit être soulignée. L'examen des conditions et des contre-indications permettant d'accorder à terme d'éventuelles permissions de sortie ou congés pénitentiaires est devenu un parcours ardu où l'analyse du risque de récidive que représente le détenu l'emporte sur l'élaboration de projets de réinsertion et sur la possibilité de prouver à la collectivité que l'individu est lui-même capable de retrouver le « droit » chemin. Aujourd'hui, la personne condamnée se trouve face à une « mission impossible ». Tout au long de son parcours carcéral, il lui est demandé de prendre la responsabilité de ses projets de réintégration dans la société, de prouver que ceux-ci offriront les garanties nécessaires aux éventuels risques pour la société et ceci, dans un contexte carcéral où les moyens mis à sa disposition permettant de se recréer un avenir sont faibles et où les ressources personnelles font déjà cruellement défaut bien avant l'incarcération. La boucle est bouclée et le concept de « *sélectivité du système de justice pénale* » mis en exergue par Snacken (2011, p.76) au niveau des décisions pénales rendues par les juges de fond, peut totalement être transposé à notre système carcéral. Le concept de « *sélectivité carcérale* » prend également sens dans la mesure où ce sont bien souvent les détenus bénéficiant de ressources personnelles et de soutiens extérieurs préalables à l'incarcération qui peuvent prétendre à un processus de réinsertion conduisant à la réussite (Touraut, 2012a).

De manière générale, les conséquences du phénomène de surpopulation carcérale sont nombreuses (OIP, 2013). Citons une promiscuité de plus en plus importante entre détenus qui, à titre exceptionnel seulement, peuvent bénéficier d'une cellule individuelle, ce qui entraîne

des répercussions négatives en termes d'intimité du détenu et de cohabitation. Autre conséquence : l'accès au travail et aux diverses activités de formation ou socioculturelles est rendu plus difficile. En outre, les travailleurs spécialisés sont débordés dans le suivi, le rapport d'évaluation des dossiers et face aux demandes des détenus. La personne incarcérée vit l'avancement de son dossier avec l'impression d'une lenteur excessive. Dans un tel contexte, l'émergence de situations conflictuelles ou de tensions est inévitable, tant dans le quotidien et le vécu des personnes détenues que chez les professionnels de la prison qui supportent des relations tendues. L'organisation interne s'en trouve également perturbée : difficulté d'organiser les visites aux détenus, manque important d'hygiène, recours fréquent aux transferts, accès réduit aux activités proposées dans l'enceinte de la prison.

Plus spécifiquement, par rapport à la possibilité de vivre une sexualité dans le cadre de visites intimes, la surpopulation carcérale emporte des répercussions directes sur la manière dont ces visites peuvent être organisées et peut représenter un obstacle important à un maintien adéquat des liens détenu-famille ou blesser la dignité humaine (Ricordeau, 2008a ; Rambourg, 2009 ; Touraut, 2012a). La Cour Européenne des Droits de l'homme, dans son arrêt *Dougoz c. Grèce* datant du 6 mars 2001 (Snacken, 2011, p. 35), a d'ailleurs estimé que la surpopulation carcérale pouvait dans certaines conditions s'apparenter à une violation de l'article 3 de la Déclaration européenne des Droits de l'Homme et constituer un traitement inhumain et dégradant.

En Belgique, un audit réalisé en 2011 par la Cour des Comptes a évalué 7 mesures prises par les gouvernements successifs qui sont « *préconisées comme solutions au problème de la surpopulation carcérale, à savoir une application moindre de la détention préventive, une application plus large des peines alternatives (peine de travail et surveillance électronique), le transfèrement de détenus de nationalité étrangère vers leur pays d'origine, l'intégration d'internés dans le circuit de soins, une réforme de la libération provisoire et de la libération conditionnelle et une extension de la capacité carcérale* » (Cour des Comptes, 2011, p.11). Constatant que les chiffres disponibles sont insuffisants et qu'aucune mesure n'étudie le suivi, l'impact sur la surpopulation carcérale, la Cour des Comptes observe, au vu des informations qu'elle a pu collecter, que parmi toutes les mesures examinées, seule la libération anticipée a eu un impact substantiel sur la surpopulation. Il est dès lors impératif de repenser l'inflation carcérale en réexaminant les fonctions de la sanction pénale, de susciter des recherches quantitatives et de rechercher de nouveaux moyens d'exécution des peines.



## b) L'augmentation de la violence

Délimiter de manière précise la violence carcérale est une tâche difficile et, même si elle ne fait pas directement l'objet de cette présente recherche, elle doit être prise en compte car elle n'est pas étrangère au vécu des comportements sexuels. Il est donc essentiel d'en dresser brièvement le portrait afin d'obtenir une idée plus précise de notre contexte de recherche. En approchant le phénomène spécifique de « la violence en prison », c'est la subjectivité de chaque intervenant qui se retrouve fortement impliquée, à la fois par la situation dite « violente » et par son contexte.

En raison de sa nature, de ses objectifs de coercition et de neutralisation et de ses techniques utilisées, le système carcéral est clairement générateur de violences et celles-ci prennent des formes multiples chez les détenus (Lemire & Vacheret, 2007). La violence peut être physique, verbale, psychologique. Elle peut-être individuelle ou collective et orientée sur des biens matériels, contre soi, envers des codétenus ou des membres du personnel pénitentiaire. Elle s'introduit dans toutes les relations pouvant se nouer au sein de l'institution carcérale, qu'il s'agisse aussi bien de relations entre détenus, entre détenus et membres du personnel qu'entre membres du personnel. Dans ce huis-clos forcé, aucun acteur ne peut y échapper car elle s'impose irrémédiablement.

Indépendamment du type de violence constatée, un dénominateur commun aux comportements agressifs peut être souligné, à savoir la volonté de résister à l'institution carcérale et à ses effets totalisants. Une gestion humaine basée d'abord sur l'existence de rapports de force et sur un mode de communication autoritaire - quand la communication existe - nourrit un terrain fertile à l'émergence de comportements ou de contacts violents. Les enjeux de pouvoir et de reconnaissance, le contexte de promiscuité, la structure sécuritaire, le rajeunissement de la population et le taux d'étrangers, les règlements et la variabilité dans leur application, l'instabilité permanente, le sentiment d'injustice des détenus, le sentiment d'un laxisme exagéré prétexté par les agents pénitentiaires, des conditions de vie indignes et une plus grande sensibilité des détenus à la défense de leurs droits et à une liberté intérieure sont autant d'éléments principaux pouvant contribuer à l'apparition de situations conflictuelles en détention.

Aujourd'hui, ce phénomène de violence carcérale devient davantage visible dans les institutions pénitentiaires belges (Chauvenet, Rostaing & Orlic, 2008, p.347 ; De Coninck & Lemire, 2011, pp.173 -178 et p.236). En effet, depuis ces dernières années, celles-ci font face à une succession d'incidents graves et aux conséquences dramatiques tant pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire. Au cours de ces trois dernières années, certaines prisons francophones ont été confrontées à des épisodes collectifs de troubles de l'ordre, à des prises d'otages violentes de surveillants dans le cadre d'évasions de détenus. Bien évidemment, les épisodes de violence réelle marquant le quotidien ne font pas forcément l'objet d'annonces médiatiques tapageuses. Nos propos n'ont pas pour but de noircir davantage le tableau pénitentiaire mais de faire apparaître une réalité, une réalité qui paraît surtout présente dans les établissements de nature plus coercitive.

Même si le quotidien d'une prison belge n'est pas d'abord constitué d'épisodes de violences, il est indéniable que les derniers incidents dramatiques ont renforcé une option sécuritaire déjà décidée par l'Administration pénitentiaire. Cette perspective engage davantage le système carcéral dans la voie d'une gestion actuarielle des détenus, vus comme des unités statistiques classées selon leur degré de dangerosité supposée (De Coninck & Lemire, 2011, pp.219-221). Cette orientation a facilité la mise en place d'une procédure permettant de mieux gérer les détenus dits à « risque » et qui se base sur une analyse de chaque détenu en fonction des critères suivants : risque d'évasion, usage de violence physique extrême, incitation à la rébellion, appartenance à une bande intra-muros, personnalité à risque et nature des faits commis. Chaque personne détenue en Belgique devrait faire ainsi l'objet d'une analyse qui se doit d'être minutieuse sur la base de ces différents critères (DG EPI, 2012).

### c) Les enjeux liés à certaines catégories de détenus

Pour la majorité des détenus, au profil socio-économique généralement défavorisé, la rupture sociétale existait bien avant l'incarcération. D'autres dimensions ou caractéristiques personnelles entraînent des conséquences sur leurs relations et leur vécu en détention. Afin d'affiner ou d'élargir la compréhension du cadre dans lequel se situe notre objet d'étude, nous nous arrêterons brièvement à trois aspects essentiels mais non-exhaustifs qui marquent la vie carcérale quotidienne : la toxicomanie, les troubles de santé mentale et enfin, la sur-représentativité des personnes d'origines étrangères (OIP, 2013).

La consommation de produits stupéfiants en détention reste un phénomène extrêmement présent et ce, malgré une politique de tolérance zéro et la mise en place récurrente de projets visant à le combattre. Pour fuir la réalité carcérale ou encore pour « subir et tuer le temps », la consommation de drogues s'apparente bien souvent à une question de survie pour certaines personnes incarcérées. L'apparition de produits stupéfiants et son approvisionnement semblent historiquement corrélés avec l'ouverture de l'institution carcérale sur le monde extérieur. La perméabilité progressive des murs de la prison a entraîné davantage d'ouverture sur la société libre et de contacts avec celle-ci, offrant ainsi des possibilités d'introduction de produits illicites. Les détenus installés à l'extérieur dans une consommation de drogues ou insérés dans un trafic de produits stupéfiants maintiennent ainsi assez facilement leurs pratiques, faisant en outre profiter les autres de leurs expériences et connaissances professionnelles dans ce domaine. Pour certains détenus, la drogue peut devenir un marché rentable, bien organisé où les principaux responsables n'en détiennent jamais en cellule ni sur eux-mêmes. Ces trafics suscitent de l'endettement chez certains consommateurs et des comportements de racket, des menaces envers les consommateurs ou leurs familles, de la violence.

Le phénomène de la toxicomanie en détention renvoie à deux dimensions. Tout d'abord, à celle des produits utilisés et des modes d'absorption ou d'injection, par exemple par voie intraveineuse. Ces comportements à risques peuvent aussi favoriser la transmission de maladies graves, voire mortelles. Et lorsque des relations homosexuelles ont lieu en détention sans moyens de protection corrects, les risques de transmission de maladies graves sont décuplés : ils devraient nécessiter davantage de campagnes de prévention et d'information. Dans un second temps, qui dit trafic de stupéfiants, peut vouloir aussi signifier la présence entre codétenus d'une relation d'offre et de demande de produits illicites en échange de relations homosexuelles. Nous entrons ici dans une dimension s'apparentant à un phénomène de prostitution carcérale (Stewart, 2007 ; Gaillard, 2009).

Un deuxième aspect majeur en prison, celui des troubles de santé mentale, nous paraît devoir être pris en considération, tant pour les problèmes qu'il pose dans le vécu quotidien en détention que pour la question de l'expression de la sexualité des personnes malades. De nombreuses études ont attiré l'attention sur cette population de plus en plus importante en détention alors que la prison n'est pas un lieu de soins. Au contraire, le milieu carcéral tend « à aggraver les symptômes » écrit Lafortune (2013, p. 135). Celui-ci signale aussi que « la

*prévalence des psychopathologies de tous ordres est de trois à quatre fois plus élevée au sein des populations carcérales que dans la population générale* » (Lafortune, 2013, p. 144). En Belgique, ces personnes constituent une catégorie de la population carcérale dite « des internés » qui est passée de 675 internés pour l'année 2001 à 1.142 internés pour l'année 2012<sup>18</sup>. Atteintes d'un trouble mental, elles font normalement l'objet d'une mesure de sûreté et de placement spécifique dans une infrastructure adaptée afin de protéger la société mais aussi pour offrir à l'individu la possibilité de soins adéquats. Ces personnes ne font dès lors pas partie d'un système carcéral que l'on pourrait qualifier de « classique ». Néanmoins, il n'existe pas assez de capacités d'accueil pour ces délinquants nécessitant des soins spécifiques. Malgré la construction de nouvelles institutions et la volonté officielle de traiter les problèmes psychiques de ces personnes, il faut reconnaître que de nombreux internés se retrouvent dans une infrastructure pénitentiaire classique, sans moyens humains et matériels nécessaires pour leur offrir un encadrement adéquat (OIP, 2013). Le personnel pénitentiaire, de base, non formé à ces problématiques, se sent bien souvent démuni dans la gestion de ce type de détenus. A côté de ces internés, il convient de relever également l'apparition de troubles de santé mentale chez des personnes qui, à un moment de leur parcours classique en détention, développent des maladies mentales et adoptent des comportements inadaptés. Qu'il s'agisse d'internés ou d'épisodes de souffrances psychiques passagers, conséquences d'une consommation de produits stupéfiants ou médicamenteux, le traitement est largement sommaire et inadapté à cause d'une offre de soins et d'un budget limités (OIP, 2013). Notons toutefois que le gouvernement belge étudie la possibilité de confier dans le futur tous les aspects de soins (physiques et psychiatriques) au ministère de la Santé publique, enlevant ainsi cette responsabilité à l'administration pénitentiaire.

Enfin, il convient de mettre en exergue un troisième aspect, la surreprésentation de personnes d'origines étrangères au sein de la population carcérale belge (OIP, 2013). Ces personnes retenues administrativement et ayant commis un délit sur le territoire belge ne disposent pas d'un permis de séjour ou sont issues des deuxième et troisième générations d'étrangers n'ayant pas acquis la nationalité belge. Cette surreprésentation au sein de la population pénitentiaire pose de nombreux problèmes de communication pour se faire comprendre, pour participer aux activités organisées et bénéficier de possibilités de réinsertion mais aussi au personnel pénitentiaire dont on n'exige pas de connaissances linguistiques particulières. Ces détenus seront donc amenés soit à terminer leur peine en Belgique, pour ensuite faire l'objet

---

<sup>18</sup> La Justice en Chiffres, Rapport 2012.

d'un arrêté de renvoi vers leur pays d'origine, soit à prouver au Tribunal d'Application des peines qu'ils offrent les garanties d'une libération en vue de l'éloignement du territoire. En raison de cultures ou de langues différentes, des situations de conflits et de tensions se multiplient au sein de la prison. Ainsi, un regroupement par ethnies se constitue imperceptiblement et conduit parfois à des luttes visant l'appropriation ou le maintien des marchés de la drogue. En relation avec l'étude de la sexualité en prison, la situation des étrangers manifeste un certain nombre de problèmes spécifiques et reflète de réelles discriminations : demande de visites plus longues ou exceptionnelles en invoquant la rareté de celles-ci, aspects administratifs complexes et documents d'identité de la famille, des enfants peu compréhensibles, sollicitation de visites de prostituées, etc.

Pour conclure, la contextualisation de l'objet de notre étude s'est consacrée au portrait plus concret de la situation pénitentiaire en Belgique ainsi qu'à l'explicitation de ses dimensions politiques et juridiques. Et il faut se rendre à l'évidence, le paysage pénitentiaire belge apparaît plutôt sombre. Un fossé semble se créer entre d'une part, l'émergence d'une politique pénitentiaire qui se cherche et qui tend à valoriser un statut juridique interne et externe pour les personnes détenues et d'autre part, une réalité au sein des prisons belges qui confrontent tant les personnes incarcérées que le personnel à des situations difficiles à vivre sur le terrain au quotidien.

En raison de notre thème d'étude, nous ne pouvons ignorer ou négliger les normes juridiques encadrant le milieu pénitentiaire et ses conditions de détention. Face aux grandes privations de l'institution carcérale, le droit pénitentiaire apparaît comme un garde-fou devant empêcher les excès totalitaires de l'institution carcérale. Lemire dans l'ouvrage « *Etre directeur de prison* » (De Coninck & Lemire, 2011) insiste sur le rôle essentiel joué au Canada par l'instauration des droits de l'homme en prison, ceux-ci ayant permis de substantielles améliorations dans le quotidien de la détention et l'évitement d'incidents graves.

Dans ce même ordre d'idées, il convient de garder à l'esprit l'importance de la liberté sexuelle d'un individu et de la nécessité de recourir à l'approche juridique dans le but de protéger cet aspect fondamental de chaque être humain. Comme dans la société dite libre, la sexualité en milieu pénitentiaire belge (ou plutôt le droit à la liberté sexuelle) ne se trouve pas garantie de manière certaine par des dispositions légales et juridiques. C'est principalement sous les concepts de « droit à l'intimité » et de « droit au maintien des liens entre le détenu et ses

proches » qu'il est permis de rencontrer les garanties juridiques protégeant un tant soit peu la sexualité des personnes incarcérées. En effet, l'instauration au sein d'établissements pénitentiaires de dispositifs visant à permettre le maintien de liens affectifs, et au-delà un moment d'intimité, entre une personne incarcérée et son conjoint trouve écho dans des dispositions légales déjà présentes tant au niveau international que national. Actuellement, si certaines garanties juridiques autour de la sexualité existent, elles se fondent essentiellement sur des conceptions négatives ou sur une vision trop restreinte de celle-ci qui ne semble pas mettre fondamentalement en question la cohésion sociale (Borillo, 2005, p.39). En effet, à travers les dispositifs juridiques existants, c'est au nom de valeurs qualifiées de fondamentales pour la vie en communauté que le droit intervient pour interdire et réglementer tout comportement potentiellement nuisible à la société (Lochak, 2005, p.26). La liberté sexuelle apparaît cependant moins bien garantie que d'autres libertés dont la protection implique l'existence d'obligations positives de la part de l'Etat (Lochak, 2005, p.13). La privation sexuelle des personnes incarcérées représente ainsi un exemple concret de cette facilité avec laquelle la liberté sexuelle peut se trouver sacrifiée (Lochak, 2005, p.20). Cette conception fait fi des limitations imposées à l'intérêt de maintenir le lien social du couple et sous-estime l'équilibre entre les exigences sociétales et les libertés de chacun (Lochak, 2005, pp.24-26).

Dans une perspective positive, la reconnaissance d'un droit à la sexualité pour la personne incarcérée ainsi que la mise en place de dispositifs permettant de rencontrer effectivement et concrètement ce droit mériteraient d'être soutenues. En effet, si les conclusions de notre recherche rejoignent celles de Sykes (1958), énonçant que la privation sexuelle en détention et surtout l'absence de mixité sont sources de frustrations, de radicalisation des discours et des attitudes des personnes incarcérées, il faudra alors reconnaître que la valorisation de ce droit à la sexualité et l'attribution de moyens concrets pour y accéder pourraient très probablement apporter une réponse différente aux différentes pratiques sexuelles de substitution à l'œuvre en détention. Encore faudra-t-il oser affronter les réticences d'une certaine « opinion publique » réclamant une peine de prison qui soit une réelle souffrance !

Le contexte étant posé, nous souhaitons maintenant circonscrire davantage notre objet d'étude en parcourant la littérature spécialement consacrée à la sexualité en milieu carcéral. Ces études internationales éclaireront l'analyse et l'interprétation de nos données de recherche. C'est dans cette perspective que nous avons consulté de nombreux ouvrages et articles scientifiques dont nous rendons brièvement compte dans notre troisième chapitre.

## Chapitre 3

### Etat de la recherche sur la sexualité en milieu carcéral

#### 3.1. Les premières recherches dans ce domaine

L'étude de la sexualité en milieu carcéral nous a invitée à partir à la découverte de la littérature concernant les multiples dimensions intégrées à cette thématique discrète et toujours un peu effacée. Notre objet d'étude rassemble à lui seul deux thématiques – la sexualité, la prison - souvent traitées de manière autonome et dont la littérature se trouve à l'intersection de différentes disciplines comme la criminologie, la pénologie, la sociologie du milieu carcéral et de la sexualité. Une telle étude, on le devine aisément, ne nous offrait pas le temps suffisant pour consulter l'ensemble des recherches consacrées au monde des prisons et de ses habitants. Pour cibler précisément nos hypothèses et les enrichir, nous avons voulu nous limiter essentiellement aux études anglo-saxonnes, pionnières et relativement nombreuses, ainsi qu'aux recherches françaises se développant davantage ces dernières décennies.

Nous dressons ci-après un portrait chronologique des principaux ouvrages et recherches ayant abordé un thème, directement ou indirectement, associé à l'étude du vécu sexuel des détenus. Notre parcours littéraire examinera davantage les études publiées dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle car l'ambition de retracer l'histoire de la recherche sur la sexualité en détention serait excessive.

Toutefois, avant d'entrer au cœur de ces premières découvertes, il est intéressant de dresser un aperçu des difficultés méthodologiques initiales auxquelles les chercheurs intéressés par la thématique de la sexualité en prison ont dû faire face. En effet, nos prédécesseurs partis à la découverte d'une réalité à tout le moins difficile à appréhender sur le terrain ont souvent vu leur méthodologie de recherche confrontée à des obstacles directement liés à la thématique étudiée (Saum, Surratt, Inciardi & Bennett, 1995, pp.418-419). Ces chercheurs ont constaté que les résultats qu'ils pouvaient obtenir dans le cadre de leurs études s'avéraient non concluants, d'un point de vue méthodologique. La raison principale tenait au fait que les détenus avaient tendance à sous-estimer les pratiques sexuelles afin d'éviter des conséquences

négligentes éventuelles sur les relations entretenues au sein de la détention. Il semble délicat, en effet, pour un détenu d'admettre qu'il est engagé dans une relation homosexuelle. En outre, les relations homosexuelles sont interdites et être « étiqueté » d'homosexuel en prison peut entraîner des conséquences préjudiciables pour son intégrité physique. Un autre biais méthodologique reposait sur le faible taux d'enregistrement des agressions et violences sexuelles. En effet, un chiffre noir important entoure ce phénomène et les agressions sexuelles sont peu rapportées dans le cadre de plaintes, essentiellement par crainte des représailles de codétenus. Une autre grande difficulté méthodologique dans le cadre des études portant sur la sexualité en prison résidait dans la « définition » des termes et des concepts utilisés pour approcher le phénomène étudié, « *a large majority of studies do not make any effort to define the sexual terminology either to the inmates who are being interviewed or to the readers who must interpret the researchers' findings* » (Saum, Surratt, Inciardi & Bennett, 1995, p.418). Cette absence de clarté conceptuelle semble devoir attirer toute notre attention dans la mesure où, derrière notre objet d'étude, se cachent une multitude de discours et des représentations subjectivement différentes. Sur le plan purement méthodologique, les nombreuses variations au sein de la population carcérale (les libérations, les transferts,...) entraînent de multiples difficultés quant à la manière de pouvoir sélectionner un échantillon, rendant parfois compliquées la généralisation et la comparaison des résultats obtenus (Saum et al., 1995, p.419). Enfin, chaque institution carcérale était différente par son niveau de sécurité, son type de population carcérale, son nombre de détenus, l'occupation et l'infrastructure des cellules, les possibilités de temps libre ou non. Tous ces facteurs rassemblés jouent bien évidemment un rôle déterminant sur la manière d'appréhender les activités sexuelles au sein du système carcéral (p.428).

Après cette brève description des difficultés méthodologiques rencontrées par les premiers chercheurs s'intéressant à la sexualité en milieu carcéral, il convient de s'attarder sur les découvertes initiales en la matière. Nous y avons été grandement aidée par certains chercheurs qui, s'intéressant de près à cette thématique, s'étaient donnés pour objectif de réaliser un inventaire des études effectuées précédemment.

D'une revue de la littérature effectuée par Hensley, Struckman-Johnson et Eigenberg (2000), il ressort que les premières recherches anglo-saxonnes s'intéressant à la sexualité en prison datent du début du 20<sup>ème</sup> siècle. En 1913, un chercheur, Otis, effectue une première publication scientifique dont l'objet d'études porte sur des relations qu'il qualifie de « non



naturelles » entre des femmes de race blanche et des femmes de race noire placées en institutions réformatrices pour jeunes filles. Un autre chercheur, Selling (1931), poursuit ce type de recherches et identifie quatre formes différentes de relations homosexuelles entre jeunes filles. Il y distingue les relations d'amitié, les relations sous forme d'une organisation familiale, les relations « pseudo-homosexuelles » et les relations homosexuelles réelles. Ce concept de relations homosexuelles sous la forme d'une organisation familiale constitue une des découvertes primordiales dans l'étude des comportements sexuels en prison de femmes. De nombreux chercheurs ont mis en évidence la formation de ce type de liens familiaux entre groupes de femmes détenues (Hensley & Tewksbury, 2002, p.231). La création d'une telle structure familiale en détention offre aux détenues des moyens susceptibles de contrer les carences psychologiques ou émotionnelles ainsi que les privations de l'incarcération (pp. 231-232). La formation de ce genre de structure familiale ne se retrouve pas en détention « hommes ». Les premières études mettent en évidence que les motivations de relations sexuelles consenties ne sont pas identiques dans une prison d'hommes et dans une prison de femmes. Les hommes détenus semblent consentir à des relations sexuelles en échange de sécurité, de protection et de soutien financier (p. 241).

Parallèlement aux recherches portant sur les pratiques sexuelles consenties entre détenus, la sexualité « contrainte » et l'imposition de violences sexuelles semblent attirer davantage l'attention des chercheurs de terrain. Considérée comme un véritable problème social et institutionnel, cette thématique préoccupe surtout les chercheurs depuis les années 1930 (Tewksbury & West, 2000). La revue de la littérature réalisée par Hensley, Struckman-Johnson et Eigenberg (2000) nous apprend qu'une des premières études fut menée par Fishman (1934). A l'issue de celle-ci, ce chercheur découvre qu'un nombre important de jeunes détenus est confronté à une « pression homosexuelle » sous la forme de menaces et d'agressions physiques. Il est aussi un des premiers chercheurs à comprendre comment l'adhésion au code des valeurs des détenus constitue un moyen de se protéger et de prévenir des agressions sexuelles.

En 1940, Clemmer et Sykes, deux précurseurs de la recherche en milieu pénitentiaire, s'étaient déjà intéressés à la sexualité, aux pratiques sexuelles et aux conséquences de la privation sexuelle. Avant de poursuivre de façon plus exhaustive les principaux résultats des recherches réalisées sur la sexualité en milieu pénitentiaire, il apparaît impératif de s'arrêter quelques instants sur leurs apports dans ce domaine spécifique.

L'étude de Clemmer transposée dans son ouvrage, « *The Prison Community* » (1958), nous offre une première représentation de la sexualité au sein de la culture carcérale. En élaborant une typologie, l'auteur met en évidence que certains comportements qu'il qualifie d'« anormaux » au point de vue sexuel ne sont pas forcément à mettre en lien avec la présence de carences dans le développement sexuel d'un individu, mais plutôt à mettre en lien avec l'environnement carcéral. Selon Clemmer, une « *régression sexuelle* » est constatée au sein de la population pénitentiaire dont l'origine s'explique principalement par le contexte carcéral (Clemmer, 1958, p.251). En ce sens, il est rejoint par Gaillard, en France cinquante ans plus tard, mais contré par Joël-Lauf qui fait référence aux aspects prédominants extérieurs à l'emprisonnement. La typologie que l'auteur américain nous propose se fonde sur trois niveaux principaux d'adaptation : parmi les détenus, il distingue « *the abnormal, the quasi-abnormal and the normal* » (p.257). Selon les données fournies dans le cadre de son étude, 60% de détenus se retrouvent dans la catégorie « normale », 30% de détenus dans la catégorie « quasi-normale » et 10% dans la catégorie « anormale ». Le détenu appartenant à la catégorie « normale » représente une personne au développement affectif qualifié de « normal », passant de l'auto-érotisme de l'enfance à un certain degré de maturité amoureuse envers une femme. En détention, son adaptation sexuelle dépend essentiellement de deux facteurs, à savoir l'existence d'une courte peine et la présence d'un ou de plusieurs objets d'amour dans la société libre (pp.257-258). Dans la catégorie « quasi-abnormal », Clemmer place les individus qui ont connu un développement affectif adéquat mais qui régressent en raison de l'incarcération, (p.260). Cette catégorie concerne aussi, selon lui, les personnes qui se sont fixées à un stade précoce du développement sexuel et qui n'ont plus évolué par la suite. Il y situe des détenus âgés entre 35 et 45 ans ainsi que les plus jeunes. Les détenus de ce groupe ont plus de probabilités de récidiver et moins de relations positives avec un entourage extérieur. Plus spécifiquement, Clemmer place dans cette catégorie l'homme qui, en détention, pratique occasionnellement la sodomie en y jouant un rôle masculin, et seulement si ses fantasmes concernent des contacts sexuels avec des femmes et qu'il n'existe aucune réaction amoureuse pour la personne jouant le rôle passif. Enfin, la dernière catégorie développée par Clemmer est celle définie par le terme « abnormal » (p.263) qui concerne des détenus décrits comme introvertis et présentant des caractéristiques physique féminines. Il les décrits comme étant « habitués » aux pratiques homosexuelles. A l'issue de son étude, outre cette catégorisation, Clemmer met en évidence que les délinquants sexuels sont considérés

avec dégoût par l'ensemble de la population carcérale et qu'une certaine tolérance est plutôt appliquée à l'égard des violeurs de victimes majeures au sein de la culture carcérale (p.254).

L'existence d'un environnement exclusivement masculin, l'absence d'un contrôle social fort et la dépersonnalisation des relations sociales sont, selon Clemmer, autant d'éléments pouvant expliquer l'apparition de conduites sexuelles qu'il qualifie d'anormales<sup>19</sup> (p.264).

En développant son modèle des grandes privations existant en détention, Sykes (1958) s'est également penché sur l'étude de la sexualité en milieu carcéral. En effet, la privation sexuelle lui apparaît comme étant l'une des grandes privations à laquelle la population carcérale se trouve confrontée. Un de ses principaux constats réside dans l'existence d'une homosexualité situationnelle des détenus en réponse à cette privation sexuelle. Cette idée ne se retrouve d'ailleurs pas uniquement chez Sykes. De nombreux auteurs ont mis en exergue qu'en raison d'une privation sexuelle en détention, deux attitudes étaient possibles : soit le célibat et l'abstinence soit le recours à une homosexualité situationnelle et de substitution. Sykes explique encore que l'absence de mixité conduit à une radicalisation des discours et des comportements en matière de sexualité. Ainsi, l'homosexualité n'apparaît pas comme l'affirmation d'une orientation sexuelle librement consentie et antérieure à l'enfermement mais comme une réponse apportée aux contraintes du contexte carcéral. S'interrogeant dès lors sur l'expérience carcérale et les souffrances qu'elle engendre, Sykes définit le détenu comme étant un être castré par un célibat involontaire où le manque de rapports sexuels constitue une expérience de frustration lourde à porter et aux conséquences physiques et physiologiques importantes (1958, p.70-71).

Dans les années 1960, Davis (1968) réalise une étude sur la prévalence des agressions sexuelles en prison. Pendant 26 mois, il examine la sexualité qualifiée de « contrainte » dans un établissement pénitentiaire situé à Philadelphie. Menant 3304 interviews auprès de détenus et 500 auprès de membres de personnel, il découvre que près d'un détenu sur 20 déclare avoir été victime d'une agression sexuelle en détention. Ses découvertes ne représentent, pense-t-il, que la pointe de l'iceberg compte tenu de l'existence d'une loi du silence vitale autour de ces agressions sexuelles. Les chercheurs commencent ensuite à appréhender le phénomène « des relations consenties en prison » selon une méthode d'approche plus scientifique. Deux auteurs, Halleck and Hersko (1962) effectuent une étude auprès de 57 filles d'une institution

---

<sup>19</sup> Le terme « pratiques anormales » est à entendre dans le sens d'absence de possibilités de pratiquer une sexualité coïtale avec un partenaire du sexe opposé.

juvénile et découvrent que plus de 69% de ces filles sont engagées dans une relation homosexuelle au sein de l'institution. Cette étude ne s'attarde pas aux différences raciales, comme cela a pu être le cas dans d'autres recherches, mais s'intéresse davantage aux dimensions institutionnelles et pré-institutionnelles des expériences sexuelles. En 1965, deux autres chercheurs, Ward et Kassebaum s'adonnent à l'étude des relations homosexuelles féminines et se donnent les moyens d'étudier les comportements sexuels entre des femmes adultes incarcérées au sein d'une prison californienne de moyenne sécurité. Avec cette étude, ces deux auteurs prennent l'initiative première d'une définition explicite du comportement homosexuel en détention et constatent qu'il s'agit de relations où se jouent un jeu de pouvoir et de domination. En 1966, à travers une étude au sein d'un établissement carcéral pour femmes en Virginie, Giallombardo (1966) découvre que les détenues développent entre elles des liens familiaux et émotionnels. Selon ses résultats, 86% des détenues de l'échantillon étudié ont connu une expérience homosexuelle pendant l'incarcération et certaines détenues semblent former des « alliances » pouvant s'apparenter à la notion de mariage. En 1969, Mitchell (cité par Hensley & Tewskbury, 2002, p. 229) effectue une recherche sur les comportements sexuels au sein de deux prisons de femmes. Au vu des résultats qu'il obtient, il soutient qu'une corrélation entre une homosexualité pré-carcérale et une homosexualité en détention est établie. Il est dès lors considéré que l'homosexualité antérieure à l'expérience carcérale joue un rôle déterminant dans une pratique homosexuelle effective en détention. En 1972, Hefferman puis Nelson en 1974, se consacrent aussi à l'étude de l'homosexualité entre femmes au sein d'institutions carcérales américaines (cités par Hensley & Tewskbury, 2002, p. 229).

En France, si, dans son livre « *Le froid pénitentiaire* » publié en 1973, Buffard avait déjà décrit la volonté des détenus de recréer une certaine intimité en cellule et insisté sur le travail à réaliser dans le « group counseling », les premiers pas marquant l'approche de la sexualité en prison ont été ceux effectués par des ouvrages évoquant des pratiques sexuelles à travers les récits d'anciens prisonniers. Dans un premier temps, la publication en 1978 de l'ouvrage de Jacques Lesage de La Haye, « *La guillotine du sexe* » a constitué un signal important. En marge des recherches sociologiques de ces dernières années, cet auteur relate avec force son expérience carcérale et personnelle ainsi que toute la misère sexuelle vécue par les personnes incarcérées à son époque. Il met en exergue qu'un détenu est loin d'être un individu asexué et qu'en prison, la privation de la sexualité constitue en fait « *une bombe à retardement* ». A l'aide de situations de vie et de portraits concrets de codétenus, Jacques Lesage de la Haye

montre combien la sexualité joue un rôle déterminant dans l'équilibre et le bien-être physiques et psychiques de tout individu. Développant les effets destructeurs de l'absence de sexualité en milieu carcéral, il dévoile à quel point la frustration sexuelle peut être difficile à supporter par les détenus, les conduisant parfois à la folie et à la mort. Il écrit : « *la vérité est que le malheureux ne supporte pas la prison. Plus que quiconque, il ne parvient pas à surmonter la frustration sexuelle. Le fait qu'il se masturbe tous les jours l'épuise et le met complètement sur les nerfs. Il lui arrive de le faire trois, quatre, cinq ou six fois. Il a même avoué qu'il était allé jusqu'à huit. C'est évidemment exceptionnel, mais j'ai connu plusieurs cas semblables et, en particulier, un détenu qui était tellement obsédé qu'il s'était masturbé onze fois en une nuit* » (Lesage De La Haye, 1978, p.149). Face à la privation d'une sexualité épanouissante, il déclare que les personnes incarcérées cherchent à satisfaire leurs « besoins » ou « désirs » par l'intermédiaire de ce qui est à leur disposition, que ces moyens soient humains, matériels ou fantasmés. Effectivement, en prison, une vision restreinte de la sexualité peut pousser les individus à chercher des manières de se satisfaire sexuellement même si celles-ci ne sont pas « moralement » ou « dignement » acceptables. Il appuie à nouveau cette affirmation dans l'extrait suivant : « *Quelle que soit sa prison, le détenu cherche à savoir ce qui se passe à l'extérieur. Dans les maisons d'arrêt situées au cœur des villes, tous ceux qui sont du côté de la rue passent une partie de la journée à la fenêtre. Ce qui les intéresse, c'est de voir à l'intérieur des maisons, des histoires les plus folles courent à travers la prison (...). Quelle est la part de fantasme et de fabulation dans ces anecdotes ? Il est difficile de le savoir* » (p.125-126).

Tout en gardant à l'esprit ces éléments de recherches dans des établissements pour femmes, d'autres études d'envergure sur les agressions sexuelles en prison d'hommes sont réalisées pendant les années 1970 et au début des années 1980. Deux chercheurs, Weiss and Friar (1974, cité par Hensley, Struckman-Johnson & Eigenberg, 2000, p.362), concluent que les agressions sexuelles sont un phénomène réel et « rampant » au sein des institutions carcérales. Tout en s'intéressant aux agressions sexuelles en détention, d'autres chercheurs comme Carroll (1977, cité par Hensley & Tewksbury, 2002, p. 237) explorent les liens entre ce phénomène et les différences raciales. Sur la base des résultats obtenus, Carroll déclare que plus de 75% des agressions sexuelles en prison concernent des auteurs de race « noire » et des victimes de race « blanche ». En 1976, Edward Sagarin s'interroge sur les pratiques homosexuelles en prison et, plus particulièrement, sur les effets de celles-ci sur le comportement et le développement sexuel du détenu après son incarcération. La question de recherche de Sagarin qui nous

préoccupe également était la suivante: « *après avoir vécu une sexualité homosexuelle en détention, la personne retourne-t-elle lors de sa libération vers des comportements hétérosexuels conventionnels ou bien en garde-t-elle un vécu traumatisant qui influe de manière préjudiciable sur les relations sexuelles qu'elle entretient avec des personnes du sexe opposé ?* ». A la suite d'entretiens avec neuf anciens détenus (agresseurs et victimes de violences sexuelles), il met en évidence une donnée intéressante : chacun des détenus interrogés s'est réorienté vers une pratique hétérosexuelle à sa libération. Toutefois, il constate que les victimes ont subi un traumatisme profond en raison de ces expériences sexuelles qui ont laissé des séquelles psychologiques importantes, bien des années après leur incarcération (Sagarin, 1976, p.384). Sagarin conclut sa recherche en affirmant que l'homosexualité en prison et les pratiques imposées et violentes qui peuvent en découler, représentent un moyen d'expression d'une masculinité au sein d'une sous-culture où peu d'autres méthodes sont disponibles pour l'exprimer.

A la suite de Jacques Lesage de la Haye traitant particulièrement du vécu sexuel des prisonniers, un autre ex-détenu - Alain Monnereau - publie en 1986 un ouvrage sur ce thème, « *La Castration pénitentiaire* ». Ce livre se base sur une étude réalisée entre janvier 1983 et mars 1984, principalement en maisons d'arrêt françaises. Les constats effectués à l'issue de sa recherche rejoignent les premières observations de Lesage de La Haye. En effet, Monnereau conclut à une situation dramatique des personnes incarcérées qui se voient non seulement privées de partenaires féminins mais également d'une identité sexuelle et d'une image virile (Monnereau, 1986, p.21). Dans cette étude, Monnereau examine les différentes pratiques sexuelles ayant lieu en détention. Parlant des pratiques solitaires telles que la masturbation, il met en évidence une réalité observée : la masturbation est vécue comme une habitude par les détenus qui n'en expriment aucune culpabilité consciente. Néanmoins, il constate dans le chef de certains d'entre eux quelques réticences à recourir à une telle pratique en raison de leurs valeurs judéo-chrétiennes et des discours hygiéniques de l'époque, craignant entre autres que la pratique masturbatoire ait un impact négatif sur la santé. (p.24). Il conclut cependant en énonçant que cette habitude est principalement palliative en l'absence de possibilités d'hétérosexualité et que, tout comme l'a constaté Lesage De La Haye, elle peut devenir chez certaines personnes une pratique obsessionnelle entraînant des désordres psychologiques et physiologiques (p.25). Cet auteur va également s'intéresser à la vie sexuelle fantasmée des personnes incarcérées. Il découvre que celle-ci se base d'une part, sur les souvenirs vécus et d'autre part, sur les livres et les revues pornographiques (p.26). Il souligne l'esprit inventif des

détenus lorsqu'il s'agit de jouir, non par plaisir mais par ennui, par désespérance et quelquefois par nécessité (p.27). Enfin, il s'intéresse à l'homosexualité carcérale et découvre des pratiques homosexuelles proches de celles d'adolescents - il évoque la pratique de masturbation réciproque - et fait ressortir le rejet par l'ensemble de la population carcérale du détenu homosexuel « notoire » au physique efféminé (pp.34-35). Dès 1986, cet auteur a donc mis en exergue les difficultés engendrées par la privation de la sexualité en prison et ses impacts considérables sur le développement et le bien-être des détenus. Avant-gardiste ou réaliste, il proposera aux autorités pénitentiaires une liste importante d'améliorations à effectuer pour tenter de limiter les effets préjudiciables d'une telle situation de privation. Entre autres, il proposera la création de postes de conseillers en sexologie au sein des établissements pénitentiaires, le droit au secret de la correspondance affective, des modifications dans les règles de transferts, le droit pour les détenus de bénéficier de visites dans l'intimité, le droit aux revues et journaux à caractère pornographique, l'importance des visites mais aussi des permissions de sortie et enfin, la création à titre expérimental de prisons mixtes (pp.74-75).

Les recherches portant sur les relations homosexuelles en prison d'hommes se poursuivent et se développent principalement à partir des années 1980. A ce propos, deux types de recherche semblent se dessiner : d'une part, les études se concentrant sur une homosexualité plutôt « consentie » entre les détenus et d'autre part, les études où ce sont davantage la force et la contrainte qui imposent des pratiques homosexuelles.

Dans leur revue de la littérature, Hensley et Tewksbury (2002) soulignent qu'une des plus importantes études portant sur la sexualité en prison est celle réalisée en 1982 par deux chercheurs, Wooden et Parker (1982), « *Men Behind Bars : Sexual Exploitation in Prison* », au sein d'établissements pénitentiaires californiens. Sur la base d'un échantillon de 200 détenus, ils découvrent que plus de 65% d'entre eux sont engagés dans une relation homosexuelle consentie et que 14% de 200 détenus interrogés avaient déjà été victimes d'attaques sexuelles en détention. En 1983, deux autres chercheurs, Nacci and Kan (1983), réalisent également une recherche sur les comportements sexuels de personnes incarcérées au sein de 17 établissements pénitentiaires et constatent que 30% des détenus (sur un échantillon composé de 330 détenus) connaissent une expérience homosexuelle pendant leur incarcération. Tewksbury (1989) conduit une étude sur la sexualité dans une prison de l'Ohio et découvre, quant à lui, que plus de 19% de détenus (sur un échantillon composé de 150

détenus) sont engagés dans des activités homosexuelles. En 1989, une importante avancée est réalisée dans le domaine des recherches américaines se consacrant à la sexualité en prison. En effet, cette même année, les éditeurs du « *The Prison Journal* » décident de publier deux volumes entièrement consacrés à cette thématique. Le premier volume paraît au printemps 1989 et rassemble des publications scientifiques relatives aux études portant sur le virus du Sida, les agressions sexuelles et les visites conjugales en prison. Le second volume sort à l'hiver 1989 et comprend des articles s'intéressant davantage à la nature et aux conséquences des pratiques sexuelles en institution carcérale (Tewksbury & West, 2000, p.370). Tewksbury (1989), Smith and Batiuk (1989), Schmid and Jones (1989), au cours de leurs recherches, examinent comment les conditions de vie en prison affectent les perceptions et les peurs des détenus à propos des agressions sexuelles. Selon ces auteurs, plus un détenu manifeste de la peur ou s'affiche de manière efféminée auprès de ses codétenus, plus la probabilité d'être victime d'une agression sexuelle est grande. Sur la base de ces observations, ils soulignent l'importance d'une image d'homme viril comme facteur de protection contre ce genre d'attaque en détention.

En 1989, Chonco analyse la dynamique des violences sexuelles en détention et plus particulièrement les caractéristiques simultanées des victimes et des agresseurs. A partir de ses observations en prison, les victimes d'agressions sexuelles sont décrites comme présentant des caractéristiques féminines stéréotypées, comme par exemple une certaine forme de jeunesse et d'attrance. Il note également que les victimes en sont bien souvent à leur première incarcération, qu'elles n'appartiennent à aucun gang et se montrent craintives. A travers les résultats de son étude, ce chercheur semble néanmoins nuancer son constat. Souvent présentés comme victimes potentielles, les détenus homosexuels sont, également susceptibles de devenir les auteurs de violences sexuelles.

Dans les années 1980 et 1990, les recherches portant sur la sexualité en milieu carcéral ne semblent pas particulièrement encouragées sur le plan académique. En outre, celles-ci manquent bien souvent de bases empiriques pour aboutir à des résultats généralisables et totalement indépendants de l'attitude des détenus ou des chercheurs. Néanmoins, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, les angles de recherche se spécifient et deux thématiques fondamentales apparaissent dans le cadre des études portant sur la sexualité en prison. D'une part, il faut distinguer celles qui s'intéressent à l'épidémie du virus du Sida et à ses conséquences pour l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre de recherches, il s'agissait



principalement d'identifier les taux d'infection parmi les détenus, de fournir des informations concrètes et pratiques aux détenus et aux professionnels et de contribuer au développement d'une politique de prévention adaptée aux connaissances du phénomène. Ces recherches se sont surtout intéressées à la maladie et nettement moins aux comportements et pratiques sexuels des détenus en tant que tels. La deuxième grande thématique, d'autre part, se centre sur les pratiques sexuelles en tant que telles, les agressions sexuelles et l'impact de celles-ci sur l'organisation de l'institution carcérale elle-même (Tewksbury & West 2000, p.371). En 1992, Eigenberg propose une autre perspective d'approche du phénomène de la sexualité en prison en évaluant l'attitude du personnel pénitentiaire à l'égard des attaques sexuelles en prison. En effet, sur la base d'une enquête distribuée auprès de 391 membres du personnel pénitentiaire employés par le « Midwestern State Department of corrections » (et un retour de 209 enquêtes complétées), ce chercheur constate que le personnel pénitentiaire considère les pratiques homosexuelles comme une réponse à la privation sexuelle, que les relations sexuelles entre détenus sont acceptées en échange de protection et que le personnel de surveillance ne sait pas clairement distinguer les actes sexuels consentis des actes sexuels sous contraintes. Cette étude met dès lors l'accent sur la nécessité de mesures de prévention et d'une mise en place de programmes de formation à destination du personnel de surveillance pour leur apprendre à reconnaître les symptômes physiques, comportementaux et émotionnels des agressions sexuelles. Enfin, l'importance d'une éducation des détenus à ce niveau est également mise en évidence par ce chercheur (Eigenberg, 1992, p. 431). Cooley (1993) réalise ensuite une évaluation du phénomène d'agressions sexuelles en détention en tentant de mesurer le taux de victimisation auprès des détenus de 5 prisons fédérales canadiennes. Distribuait un questionnaire auprès d'un échantillon de 117 détenus masculins (incarcérés depuis un an au moins avant la passation de l'enquête), ce chercheur met en évidence que sur 107 incidents recensés pendant une période d'un an, 55 détenus ont fait l'objet d'une situation de victimisation mais qu'un seul détenu a connu une situation de victimisation sexuelle.

En 1995, Saum, Surratt, Inciardi et Bennett conduisent une étude portant sur l'homosexualité masculine au sein d'un établissement de sécurité médium au Delaware. Leurs résultats mettent en évidence que seulement 2% des 101 détenus interrogés avouent avoir eu une activité sexuelle avec un autre détenu. Les conclusions de leur étude font ressortir que les contacts sexuels ne sont pas si répandus dans cette prison et que les activités sexuelles consenties sont plus importantes que les situations de sexualité contrainte. Ces chercheurs

mettent également en exergue que les détenus semblent avoir beaucoup de préjugés sur la sexualité en prison qui ne correspondent nullement à la réalité.

Dans les années 1990, la recherche va à nouveau s'intéresser davantage aux agressions et violences sexuelles pouvant se perpétrer au sein d'établissements pénitentiaires pour femmes. En effet, à travers son étude, Kassebaum (1972) mettait déjà en valeur le fait que des femmes détenues étaient exploitées sexuellement, non seulement par d'autres détenues mais aussi par du personnel pénitentiaire. Mais en 1996, les consciences vont plus particulièrement s'éveiller concernant ce phénomène, lorsque « Human Rights Watch » publie un rapport alarmant sur l'exploitation sexuelle de femmes détenues par des gardiens au sein de prisons de Californie, de Georgie, de l'Illinois et du Michigan (cité par Hensley, Struckman-Johnson & Eigenberg, 2000, p.363).

Toujours dans les années 1990, deux ouvrages français retiennent plus particulièrement notre attention concernant la sexualité en prison. Dans un premier temps, le livre du Docteur Gonin publié en 1991, « *La Santé incarcérée* » nous donne à voir une réalité carcérale qui était jusqu'alors encore méconnue du grand public. Pendant près de trente années, ce médecin a œuvré au sein d'établissements pénitentiaires dans la région de Lyon. En 1990, à la demande du Ministère de la Justice, il rédigea un rapport visant à réaliser un état des lieux sanitaires des prisons. Ce rapport se révéla alarmant, notamment à propos de la réalité de la sexualité en milieu carcéral. Il déclare alors que faire de la sexualité en prison une dimension cachée ou un sujet dont il n'est pas question de parler revient à laisser « *chauffer la vapeur avant l'explosion* » et que « *la sexualité ne peut pas être purement et simplement évacuée, car elle met en question le corps de l'homme dans son intégrité, celle-là même qui est touchée par l'enfermement* » (Gonin, 1991, pp.153-154). Dans sa recherche sur la santé incarcérée, il révèle que la sexualité des individus en début de détention est plus particulièrement marquée par une très nette augmentation de l'activité masturbatoire. Il explique que pour les détenus, cette activité a un côté rassurant : « *tu sais que tu es encore un homme, même si on s'emploie à te prouver tout le temps le contraire* » (p.158). Cette activité permet de retrouver une certaine intimité « *la nuit, dans sa chaleur, sous les couvertures, comme pendant l'adolescence* » (p.159). Enfin, même si en tant que médecin, il accentue la fonction hygiénique de la pratique sexuelle qui ne doit pas être mise de côté en détention, il insiste pour qu'on reconnaisse les détenus comme des sujets en devenir mais aussi que leur

réinsertion passe par la restitution de leurs capacités à avoir des relations avec des proches qui ne se résument pas à une simple sexualité hygiénique (p.166).

En 1996, plusieurs chercheurs, Welzer-Lang, Mathieu et Faure, réalisent une étude sociologique dont la thématique de recherche porte sur la sexualité et ses violences en milieu carcéral. Consignant leurs observations et analyses au sein d'un ouvrage intitulé « *Sexualités et violences en prison, ces abus qu'on dit sexuels...* », ces chercheurs apparaissent comme étant les précurseurs de la recherche sociologique française sur ce thème précis. A travers cette étude, ils sont parvenus à mettre en évidence que les comportements sexuels en prison, et plus particulièrement les abus dits sexuels, correspondent à une adaptation secondaire des personnes incarcérées, postulant que ce type de comportements constitue une forme de résistance aux relations structurelles de pouvoir et de contrainte à l'œuvre au sein de l'univers carcéral. Se référant à l'hypothèse d'une permanence, du monde libre à l'univers carcéral, des schèmes de perception et de pratique de la sexualité des individus prisonniers, les auteurs précisent que « *la prison ne modifie pas d'elle-même, par l'effet exclusif de l'incarcération, la façon dont les individus vivent et se représentent la sexualité, mais elle offre plutôt à celle-ci des conditions spécifiques d'actualisation qui contribuent à lui attribuer ses caractéristiques propres* » (Welzer Lang, Mathieu & Faure, 1996, p.84-85). Enfin, ils insistent sur la définition de la prison en tant que monde monosexué au code de virilité important participant à la production et la reproduction d'un ordre masculin. Dans un tel contexte, selon ces chercheurs, l'abus sexuel en détention apparaît lié aux rapports de force entre détenus servant à punir les individus se montrant « non conformes » aux normes masculines en vigueur dans la culture carcérale.

Pendant que certaines recherches se consacrent à l'étude des attitudes et des perceptions des surveillants à l'égard des violences sexuelles et de la sexualité en prison, peu d'études semblent traiter des attitudes et des représentations des détenus à l'égard de la sexualité et des violences potentielles. Dans les années 2000, Hensley (2000, cité par Hensley & Tewskbury, 2002, p. 236) paraît décidé à investiguer cette dimension encore inexplorée et conduit des interviews en face à face avec 174 détenus hommes dans des prisons (aux niveaux de sécurité variés) de l'Oklahoma. Il y découvre une différence significative entre l'orientation sexuelle des détenus et leurs activités sexuelles pendant l'incarcération. En 2001, dans une autre de ses études qu'il mène avec Tewskbury et Wright (2001), il découvre que la perception que les détenus peuvent avoir de leur orientation sexuelle se modifie en détention. Après l'analyse de

leurs données, ces chercheurs obtiennent des corrélations statistiques significatives entre une activité homosexuelle consentie, la religion et la race. Par contre, ils n'obtiennent aucune corrélation statistique significative pour l'analyse de variables comme l'âge, l'éducation, le temps d'incarcération et le type de délit. Hensley et Tewskbury (2005) répliquent cette étude à partir des données obtenues en 2001 et en se basant sur l'approche de la construction sociale. Leurs conclusions mettent en avant que l'orientation sexuelle constitue un important facteur de risque dans la victimisation sexuelle en prison. En effet, l'orientation sexuelle semble affecter la manière dont les détenus se voient et la perception des autres détenus à leur égard. Dans ce milieu, une orientation sexuelle autre qu'« hétérosexuelle » est perçue comme une vulnérabilité qui engendre une plus grande probabilité de victimisation. Cette dimension de « vulnérabilité » provient dès lors d'une construction sociale de la sous-culture carcérale qui définit toute orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité comme non acceptable et susceptible d'agression sexuelle.

Dans les années 2000, la recherche française semble marquée par un intérêt grandissant pour le domaine pénitentiaire et plus particulièrement pour les questions relatives à l'intimité du détenu, à l'importance du maintien de ses liens affectifs et relationnels avec son entourage et aux effets préjudiciables et destructeurs d'une telle rupture, non seulement pour la personne incarcérée mais également pour ses proches. En effet, le caractère de moins en moins totalisant de l'univers carcéral et l'apparition de politiques visant à humaniser les conditions de détention poussent les chercheurs à s'aventurer davantage dans ce champ d'étude.

C'est ainsi qu'en 2000, Martine Herzog-Evans, jetant un regard juridique sur l'intimité du détenu et de ses proches, innove en y intégrant une vision de droit comparé. Cette étude nous paraît intéressante dans la mesure où, par l'intermédiaire d'un questionnaire succinct adressé aux administrations pénitentiaires de 30 pays différents, elle constitue une des premières recherches visant à obtenir une information claire, et notamment juridique, sur les dispositions et dispositifs mis en place par ces institutions pour préserver l'intimité des personnes incarcérées et des contacts qu'elles entretiennent avec leurs proches. Se limitant à 5 sujets principaux (les visites familiales, les fouilles corporelles, les correspondances écrites et téléphoniques, l'usage des toilettes et des douches), ces questionnaires aspirent à appréhender l'intimité sous deux angles de recherche différents, à savoir l'intimité de la vie privée et familiale et l'intimité corporelle des détenus. L'intimité étant étroitement liée à la sexualité, il paraît indispensable de s'attarder sur les principales données de cette recherche. Herzog-

Evans pense qu'en matière de préservation de l'intimité des détenus, il conviendrait d'envisager la mise en place d'un système qualifié d'idéal et qui, tout en atteignant ses objectifs de sécurité et d'ordre, entrave le moins possible les libertés individuelles des personnes incarcérées, les *préserve* « *d'un avilissement excessif* » et permette « *le maintien des liens familiaux* » en tant que garantie pour la réinsertion future (Herzog-Evans, 2000, p.21). Au terme de l'analyse des réponses obtenues auprès des différentes administrations pénitentiaires, l'auteure constate encore que maintenir l'équilibre entre la sécurité, l'ordre et le respect de la vie privée et familiale n'est pas chose facile et que cela s'actualise différemment selon les cultures juridiques et carcérales de chaque pays. (p.21). De manière plus précise, elle démontre que la plupart des pays ayant répondu à son enquête organisent des visites familiales et conjugales pour les personnes détenues. Néanmoins, la manière dont sont organisées ces visites varie d'un pays à l'autre et nous pourrions ajouter qu'elle évolue rapidement en fonction des pressions de la société extérieure. L'auteure distingue quatre « types » différents de dispositifs de visites organisées en milieu carcéral. Dans un premier temps, elle évoque l'existence d'un système classique de visites, généralement courtes, ne permettant pas aux personnes de s'isoler du regard d'autrui et où la surveillance du personnel est telle que nulle intimité n'est rendue possible. Un deuxième dispositif permet des visites de longue durée qui semblent garantir une certaine intimité (des visites parfois de plusieurs jours sans surveillance). Un troisième système de visites prévoit des visites conjugales totalement privatives. Un quatrième type décrit la volonté de certains pays de privilégier particulièrement le système d'octroi de permissions de sortie en lieu et en place de l'organisation de visites internes. Outre les dispositifs de visites, tous les pays interrogés disent également prévoir la possibilité pour chaque détenu d'entretenir une correspondance écrite avec son environnement extérieur. Toutefois, à nouveau, les critères décisionnels et de limitations (en quantité et de contenu) sont variables d'un pays à l'autre et sont motivés par un souci de protection de l'ordre interne et de la sécurité de l'institution carcérale. Enfin, l'auteure s'intéresse également à la pratique des fouilles corporelles des détenus. Pratiquées partout pour des raisons de sécurité et après tout contact avec une personne issue du monde extérieur, ces fouilles constituent une des plus vives atteintes de l'institution carcérale à l'intimité de la personne incarcérée. Ici encore, Martine Herzog-Evans constate que l'organisation de ces fouilles est variable d'un pays à l'autre et ne fait en aucun cas l'objet de pratiques uniformes qui pourraient émaner de critères fondamentaux visant à faire respecter l'intimité corporelle des personnes détenues.

En 2001, Anne-Marie Marchetti s'intéresse plus particulièrement à l'impact de l'expérience carcérale sur les personnes condamnées à de longues peines. Dans son ouvrage « *Perpétuités, le temps infini des longues peines* », elle s'interroge également quant au vécu sexuel de ce type de condamnés. Au terme de son étude, elle exprime le sentiment que les individus rencontrés en prison vivent leur sexualité et leur rapport à l'autre de manière très clivée. D'une part, considère-t-elle, ces condamnés entretiennent des relations hétérosexuelles et sentimentales, partiellement désincarnées, reposant essentiellement sur de la correspondance ou des visites épisodiques aux parloirs. D'autre part, elle constate qu'ils tentent de s'épanouir sexuellement dans un auto-érotisme ou dans une homosexualité de circonstance. (Marchetti, 2001, p.231).

En 2002, dans son article relatif aux relations conjugales en situation carcérale, Carole Cardon souhaite rendre compte « *de la construction contemporaine d'un espace intime dans le lieu collectif du parloir* », espace au sein duquel la sexualité peut indirectement s'exprimer. Selon cette auteure, la sexualité en prison est devenue un débat contemporain où l'enjeu n'en est pas moins médical et supporte davantage la question du respect des droits des personnes incarcérées. Face à cet impératif de reconnaissance des droits fondamentaux, l'auteure démontre également qu'en raison de la surpopulation carcérale et de condamnations de plus en plus sévères, chaque tentative d'amélioration des conditions de détention (comme par exemple la création de dispositifs de visites permettant de briser l'isolement et de favoriser les contacts du détenu avec son environnement extérieur ) participe à la logique de contrôle de la population carcérale (Cardon, 2002, p.81).

Depuis 2003, et encore à ce jour, Gwénola Ricordeau, sociologue française, a fait des relations intimes et conjugales ainsi que la sexualité en milieu carcéral son terrain de recherches de prédilection. En décembre 2005, elle soutient sa thèse « *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Sentiments et solidarités à l'ombre des murs* » et en publie un ouvrage en avril 2008. Cette chercheuse a réalisé une étude de terrain incluant plus de 130 entretiens semi-directifs avec des personnes incarcérées et des proches de détenus émanant de 5 établissements pénitentiaires français (Centre de détention de Caen, Centre de détention de Bapaume, Centre de détention de Clairvaux, Maison d'arrêt de Pau et Maison d'arrêt des Baumettes). Lors de ces entretiens, les thèmes abordés portèrent sur les relations affectives, l'intimité et la sexualité en détention. Soutenant que les pratiques sexuelles en prison restent

un domaine d'étude encore fortement inexploré, elle cherche à rendre compte de cette réalité des personnes incarcérées au sein de prisons françaises, à travers différentes publications scientifiques (Ricordeau, 2004; 2008a; 2008b ; 2012). Cette auteure précise que si les pratiques sexuelles sont autant méconnues dans les prisons françaises, c'est principalement en raison de leurs caractères d'interdit et de secret (Ricordeau, 2008b). Punissables sur la base des règlements internes de la prison, les pratiques sexuelles sont interdites, notamment aussi dans le cadre des parloirs, car elles constituent une faute du deuxième degré dans la mesure où le détenu impose à la vue d'autrui des actes susceptibles d'offenser la pudeur. Malgré ces interdictions et la menace de sanctions, tant pour le détenu que pour son visiteur, Ricordeau précise que des pratiques sexuelles ont lieu dans ces parloirs et bien souvent dans des conditions dégradantes. Cette auteure souligne encore que les comportements sexuels interdits, tolérés ou acceptés varient selon les types d'établissements pénitentiaires, les régimes de détention et les espaces disponibles mais aussi selon la « *philosophie* » des surveillants (cfr. Joël-Lauf, 2012). Elle conclut enfin en mentionnant que l'exercice de la sexualité en détention est souvent présenté comme exceptionnel et que l'exploration des pratiques ainsi que des discours révèle surtout l'extrême banalité des rôles sexuels, de l'hétérosexisme et de la domination masculine sur les femmes et leurs désirs. (Ricordeau, 2008b, p.164). Considérant l'intérêt de cette chercheuse pour l'étude de la sexualité et la famille, nous utiliserons ultérieurement d'autres apports spécifiques issus de ses travaux et ce, en fonction des différentes dimensions de la sexualité abordées en milieu carcéral.

O'Donnell (2004) réalise une étude comparative sur le contexte entourant le phénomène de viol en prison aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Par cette étude, il démontre que la culture de violences sexuelles dans les prisons américaines est liée aux taux élevés de violences dans la société américaine. Il démontre encore que les tensions raciales au sein de la population incarcérée américaine et l'attitude de tolérance des gardiens à l'égard du phénomène de viol en prison sont des éléments exerçant une influence sur l'existence même d'une culture du viol carcéral (O'Donnell, 2004, p. 249-252).

En 2004, le Docteur Massardier, psychiatre et praticien à la prison de la Santé à Paris, semble lier sa pratique de terrain au constat « *de la misère et de la violence sexuelle* » régnant dans les établissements pénitentiaires français. Dénonçant le retard pris par l'Administration pénitentiaire, il souligne l'urgence de la mise en place d'une politique claire dans la gestion de ces problématiques (Massardier, 2004, p.2) et l'importance de reconnaître le prisonnier dans

sa dimensions d'être « *sexué* » (p.5). Principalement, Massardier met en exergue la participation indispensable des services médicaux et psychiatriques oeuvrant au sein des prisons dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion cohérente de la sexualité en prison, des questionnements et des difficultés qu'elle soulève.

Même s'il s'avère difficile de les quantifier, les violences et les agressions sexuelles représentent un phénomène réel en milieu carcéral. Nous l'avons vu, beaucoup d'études semblent le démontrer. Pour tenter de faire face à ce phénomène, de nombreuses propositions ont été apportées par les chercheurs américains. Une première solution, comme le confirment les conclusions d'Hensley et de Tewksbury en 2005 dans l'étude sur les perceptions des gardiens concernant la sexualité en prison, le besoin de former et d'éduquer le personnel pénitentiaire ainsi que son administration apparaît essentiel. Les attitudes des gardiens, et principalement celles envers des violences sexuelles, semblent jouer un rôle fondamental dans la prévalence de ce type d'agression, « *Sexual contacts between inmates are part of prison life and prison guards play an important role in its prevention* » (Coelho & Gonçalves, 2010, p. 365). Comme le démontre l'étude de Coelho et Gonçalves (2010), si les gardiens tolèrent de telles agressions, la probabilité que celles-ci se produisent en détention augmente. La tolérance des agents pénitentiaires à l'égard des pratiques sexuelles consenties entre détenus peut exprimer un respect des choix individuels des détenus, mais elle peut aussi exprimer un embarras face à la sexualité, notamment, en raison d'un manque de formation qui ne permet pas au personnel de faire une distinction claire entre les contacts sexuels consentis et les contacts sexuels violents (Coelho & Gonçalves, 2010, p. 371). Outre l'information et la formation du personnel pénitentiaire, les recherches invitent à mettre en place davantage de solutions alternatives, comme par exemple la création de dispositifs de visites conjugales, la distribution de moyens concrets de protection (les préservatifs) et une politique plus tolérante en matière de prohibition de la masturbation (Hensley & Tewsbury, 2002, p. 241). L'information et l'éducation des détenus à la sexualité apparaissent enfin comme des mesures essentielles et incontournables.

En 2008, Comfort publie son ouvrage « *Doing Time Together. Love and Family in the Shadow of the Prison* ». Cet ouvrage fait suite à un travail d'observation participante et de recherche de terrain auprès de 50 compagnes de détenus incarcérés à la prison de San Quentin dans le cadre de sa thèse de doctorat. Dans son étude de terrain, Comfort tente de démontrer



comment l'institution pénitentiaire empiète sur les sphères domestiques et sociales des femmes dont le partenaire est incarcéré. Elle montre également que via les règles punitives appliquées à leurs partenaires, les épouses et amies adaptent en retour leurs attentes romantiques envers les réalités carcérales et réorientent leurs relations pour tirer bénéfice précisément des structures qui contiennent et contrôlent leurs compagnons (Comfort, 2008, p.13). Se basant sur l'étude du microcosme carcéral réalisée par Clemmer en 1940, Comfort postule l'idée qu'un processus de prisonnérification secondaire est également à l'œuvre en ce qui concerne les partenaires de personnes incarcérées. A travers les contacts qu'elles entretiennent régulièrement avec ceux de l'intérieur des murs, la prison transforme, profondément les femmes des détenus ainsi que leurs vies sociales en induisant la régulation de leur conduite et de leurs apparences physiques, de leurs agendas, de leurs relations sexuelles et fantasmes, mais aussi de leurs discours sur la prison (Comfort, 2008, p.15). Se fondant sur une analyse précise de récits de vie et d'entretiens, Comfort montre également comment les ressources financières et sociales empêchent ou promeuvent la prisonnérification secondaire des femmes. En effet, les épouses et compagnes possédant des ressources et une éducation plus élevées apparaissent plus capables de maintenir leur position dans le monde « extérieur », grâce à leurs relations, leurs loisirs, leurs activités professionnelles ainsi qu'à leur cadre domestique qui les éloignent de la prison considérée comme un environnement exceptionnel. Réciproquement, les femmes avec des ressources plus rares voient graduellement la prison absorber leurs vies quotidiennes, puisque la majorité de leurs proches et réseaux sociaux deviennent détenus, anciens détenus ou visiteurs. De plus, les heures qu'elles passent derrière les barreaux contrastent favorablement avec celles qu'elles connaissent à l'extérieur où elles doivent naviguer souvent seules entre les difficultés à trouver un logement, l'abandon des voisins ou des gens rencontrés dans les rues (Comfort, 2008, p.17).

La sociologie française a, quant à elle, bien souvent étudié la sexualité en prison à partir des dispositifs de visites mis en place par l'Administration pénitentiaire afin de contribuer au maintien des liens relationnels et affectifs entre le détenu et ses proches. Ces dispositifs concernent aussi bien les parloirs que les Unités de Visites Familiales (UVF) créées plus récemment dans certains établissements. En effet, l'évidence de pratiques sexuelles clandestines vécues dans des conditions dégradantes et inhumaines a conduit les autorités françaises à développer un nouveau dispositif de visites à l'attention des détenus et de leurs proches. Progressivement, les prisons françaises se voient dotées d'Unités de Visites

Familiales qui permettent aux détenus et à leurs familiers de se retrouver « à l'abri des regards indiscrets », même pendant plusieurs jours consécutifs, dans une structure adaptée. La création de ces nouveaux dispositifs a questionné les chercheurs et les a incités à analyser de façon plus approfondie les comportements sexuels. On peut citer d'une part, les travaux réalisés par Camille Lancelevée (2007 ; 2011) et d'autre part, ceux menés par Cécile Rambourg (2005 ; 2009). Dans un premier temps, Camille Lancelevée formule ses observations et ses analyses après avoir réalisé une étude se basant sur la passation d'entretiens semi-directifs auprès de 17 personnes incarcérées et condamnées à des peines allant de 2 ans à 17 ans d'emprisonnement. L'infrastructure de son terrain d'étude est décrite comme étant « ultra-moderne ». Les données obtenues ont également été complétées par une observation d'un mois de fonctionnement des Unités de Visites Familiales. Elle articule dès lors une approche socio-historique et une approche ethnographique de ces nouveaux dispositifs. Selon cette auteure, les UVF représentent une des solutions apportées par l'Administration pénitentiaire française au débat entourant la sexualité en milieu carcéral. Elle précise que si ces unités donnent enfin un cadre intime aux couples établis et surmontant l'expérience carcérale, elles laissent de côté bon nombre de détenus célibataires. Un de ses constats majeurs réside dans le fait que, même si l'objectif manifeste des UVF reste l'amélioration des conditions de détention, les autorités carcérales organisent à travers ces dispositifs « *une forme inédite de contrôle de l'intime* » (Lancelevée, 2011, p. 128). Ce contrôle irait jusqu'à l'imposition de nouvelles normes sexuelles présentant comme unique sexualité « *normale* » et « *acceptable* » celle pratiquée au sein de ces dispositifs. Enfin, l'auteure semble dénoncer que dans le cadre de cette nouvelle mesure le débat portant réellement sur la sexualité en prison est, une fois de plus, éludé au profit de la question du maintien des liens familiaux. Selon elle, cette seconde question paraît en effet moralement moins embarrassante à traiter pour l'autorité pénitentiaire que la gestion de la question sexuelle en prison (Lancelevée, 2011, p. 107). Dans un second temps, signalons les travaux de Cécile Rambourg (2009). Dans son article « *L'assignation identitaire des Unités de Visites Familiales* », elle effectue une analyse de la mise en œuvre des Unités de Visites Familiales en France (UVF). Elle tient à montrer comment la création de telles unités au sein des prisons françaises participe à une redéfinition identitaire et réciproque des personnes incarcérées, de leur partenaire et de leurs liens ; ces dispositifs permettent, en effet, de placer les individus dans des conditions d'interactions plus proches que celles offertes habituellement par l'institution carcérale (Rambourg, 2009, p.51). Dans ce contexte, la création des UVF marque le passage d'un modèle identitaire de subordination et d'infantilisation des détenus à un

modèle de responsabilisation de ces derniers. En effet, se définissant par une temporalité et un espace différents des parloirs habituels, le soin d'organiser la visite est laissé aux détenus accueillant leurs proches. L'atout majeur de ce nouveau système de visites réside dans la possibilité de permettre davantage de droits à l'intimité (des gestes affectifs, des activités et des échanges que l'expérience carcérale empêche ou met à mal sont rendus possibles) (p.54). Dans ces unités, les mouvements et les déplacements ne sont pas soumis à une surveillance ni à un contrôle permanent, dès lors toute la dimension corporelle peut s'engager dans le cadre de ces visites (p.56) et le détenu se retrouver dans un nouvel espace social au sein duquel il peut se vivre en tant que parent, conjoint, enfant ou ami (p.59). La personne incarcérée peut se détacher, le temps de cette visite, de son identité carcérale et de l'emprise institutionnelle. Enfin, l'auteure souligne l'impact qu'un tel dispositif peut avoir sur la préparation de la réinsertion des personnes incarcérées. En effet, à l'issue de son étude, Rambourg constate que les UVF sont considérées par certains détenus comme un sas de réinsertion, les aidant à préparer un retour dans le monde libre, leur identité entrant alors en cohérence avec leurs projets d'avenir. (p.62).

Dans la littérature plus récente, et relativement à notre objet d'étude, trois thèses de doctorat de sociologues français méritent toute notre attention. Nous retrouvons chronologiquement les travaux réalisés par Arnaud Gaillard en 2009, ceux effectués par Caroline Touraut en 2012 et la recherche menée par Myriam Joël-Lauf dont les résultats ont été exposés à Paris en novembre 2012.

Docteur en sociologie, Arnaud Gaillard transposera en 2009 sa thèse de doctorat dans un ouvrage intitulé « *Sexualité et prison. Désert affectif et désirs sous contrainte* ». Reposant sur la passation d'entretiens auprès de 50 détenus hommes issus de 4 établissements pénitentiaires français et de 11 femmes détenues, et après avoir élargi sa récolte d'informations et de données en rencontrant du personnel de surveillance, du personnel médical et des conjoints de détenus, Gaillard définit la prison comme étant « *un univers monosexué* » où « *la punition est dissimulée sous la contrainte des corps* », dans une atmosphère de « *surveillance continue* », un univers à « *l'espace réduit* », aux « *nombreuses privations au-delà même du droit d'aller et venir* » et aux « *modifications des économies de survie matérielle et existentielle* » (Gaillard, 2009, p.12). Au cours de son étude, Gaillard part à la découverte des représentations et des discours que peuvent avoir les individus incarcérés quant à la sexualité en prison et leur propre sexualité. Pour les détenus qu'il a pu rencontrer, « *la sexualité*

*apparaît d'abord comme la rencontre entre deux désirs, qui s'expriment ou se reconnaissent à la vue, à l'ouïe, à l'odorat ou au toucher* » (p.45). En prison, la sexualité se définit aussi « *par des opportunités de temps et d'espace* » (p.46). De la lecture de cet ouvrage, deux axes de réflexion ressortent. Le premier exprime une conception de la sexualité et du corps en évolution impliquant la chute de certains tabous et une morale davantage centrée sur le respect de la personne, de son intimité mais aussi de son droit au bonheur et à son épanouissement physique, intellectuel, affectif. Le second axe dépeint une prison qui évolue (droits de l'homme, mouvements de contestation, organisations internationales, ouverture des portes à de multiples acteurs, etc.) où le manque de « l'autre » rend la vie commune de plus en plus pénible.

Selon ce chercheur, la sexualité carcérale est à placer dans un triple rapport à l'altérité : « *une altérité manquante* » que l'on retrouve dans la sexualité solitaire et où la rencontre charnelle avec un autre choisi est impossible (Gaillard, 2009, p.65), « *une altérité interdite* » qui est celle des pratiques homosexuelles devant se comprendre à travers des rapports de force, de domination et d'intérêts dénués de séduction et d'affect (p.143) et troisièmement, « *une altérité contrôlée* » correspondant au moment des visites au parloir, véritable « *sas de décompression* » ou « *bulle d'air* » entre le dedans et le dehors (pp.213-215). Constatant que la privation des relations sexuelles reste la plus visible lors des parloirs, Gaillard insiste néanmoins sur l'impact positif de telles visites sur l'atténuation de l'effet rupture entre le dedans et le dehors (p.219). La problématique des parloirs des prisons françaises où l'intimité de certains détenus et de leur partenaire se trouve mise à mal par des comportements sexuels furtifs, vécus sous la crainte continue d'être vus et punis, est également dénoncée par cet auteur (pp.223-225).

Dans son ouvrage, Gaillard aborde en outre la sexualité en termes de typologie de besoins sexuels. Il insiste sur le fait qu' « *au-delà des objectifs de reproduction, les besoins sexuels représentent une recherche de plaisir, une confrontation avec l'altérité et l'expression de ressentis dont la nécessité fluctue selon chacun* » (Gaillard, 2009, p.69). Dans cette perspective, il distingue trois différents types de besoins sexuels déterminant respectivement comment la sexualité est envisagée au niveau individuel. Il discerne d'abord le besoin vital non substituable, le besoin circonstancié substituable ensuite et enfin le besoin modéré annulable que nous détaillons brièvement ci-après. En détention, le besoin vital non substituable est exprimé notamment dans les discours des détenus disant « *ne plus baiser,*

*c'est le néant !* » (p.70) et il se manifeste par « *des pratiques sexuelles alternatives assumées* », comme par exemple, des compagnes de parloirs où le rapport de conjugalité est essentiellement basé sur un échange de plaisir entre personnes consentantes (p.71). Pour ces détenus se sentant privés tant quantitativement que qualitativement, vivre leur sexualité en prison devient une difficulté majeure et tout leur être se retrouve sous l'effet d'une frustration sexuelle importante. Le besoin circonstancié substituable s'exprime quant à lui de la manière suivante « *je fais avec ce que j'ai sous la main !* » (p.74). Gaillard énonce que ce besoin sexuel est celui des détenus dont la libido est étroitement liée aux circonstances de leur existence. Ces détenus arrivent à limiter leur frustration sexuelle en recourant à l'utilisation de palliatifs comme par exemple les pratiques masturbatoires accompagnées de pornographie (p.75). Le besoin modéré annulable se traduit à travers l'expression « *je n'ai jamais été porté sur la chose* » (p.79). Pour ce type de détenus, la sexualité est ici une préoccupation secondaire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison. Dans les représentations de ces détenus, la sexualité est vue dans sa dimension reproductive et « *comme accessoire à la relation sentimentale fondée essentiellement sur des rapports de tendresse* » (p.80).

Comme de nombreux auteurs ayant étudié la sexualité en prison, Gaillard souligne les enjeux du désir ou encore les difficultés de vivre sa sexualité dans un environnement monosexué comme celui de la prison. Il évoque principalement la perte du désir chez les hommes qui est vécue comme une perte de virilité (Gaillard, 2009, p.84), la frustration sexuelle ayant pour conséquence une dégradation de l'image de soi par manque d'interactions et plongeant les détenus dans un sentiment de solitude existentielle (p.85). Pour tenter d'apporter une réponse à la carence sexuelle, certains détenus se dotent d'un emploi du temps épuisant le corps et ne permettant pas à leurs pensées de prendre le dessus. D'autres détenus, à conditions d'avoir un partenaire à l'extérieur, réussissent à sublimer leur désir par l'écriture, les correspondances et les appels téléphoniques. Gaillard souligne qu'en l'absence d'activités sexuelles, s'instaure en détention « *une forme de compensation libidinale* » (p.89) par le sport et plus particulièrement, par la pratique de la musculation. Selon lui, la sculpture du corps permet à la personne incarcérée de se réapproprier son corps par l'entretien de celui-ci et de manifester une certaine forme de résistance à l'emprise de l'institution carcérale. Investir son corps physique de cette manière s'avère également être une manière d'entretenir une image de virilité indispensable dans cet univers monosexué.

Il remarque encore que plus la période de détention est longue, plus la sexualité ne suppose pas de rapport à l'autre puisque le détenu s'inscrit dans l'élaboration de constructions mentales autocentrées (Gaillard, 2009, p.91). Sur cet aspect, nous nous permettons d'apporter une nuance dans la mesure où, même s'il est vrai qu'en raison de longues périodes d'incarcération la privation sexuelle conduit dans le chef de certaines personnes incarcérées à une réappropriation intense de leur propre corps, ce surinvestissement nous semble toujours réalisé dans un rapport à l'autre, que celui-ci soit réel ou incarné par ou dans l'institution carcérale. Gaillard énonce aussi qu'en matière de sexualité, face à une privation s'étalant sur une longue période, les détenus ne sont pas tant confrontés à une perte de savoir-faire qu'à une perte importante de confiance en eux et à une diminution de l'estime d'eux-mêmes (Gaillard, 2009, p.101). Le manque de confiance aura dès lors un impact important sur le développement et le fonctionnement sexuel futur de ces personnes. Ce point de vue est confirmé par certains auteurs (Welzer-Lang, Mathieu & Faure, 1996) qui ont mis en évidence l'apparition de dysfonctions sexuelles (éjaculation prématurée, perte du désir sexuel, impossibilité d'obtenir l'érection souhaitée,...) chez les détenus privés de sexualité en raison d'une incarcération de longue durée. Un des fondements d'une sexualité épanouissante reste la confiance en soi. Comme nous l'avons souligné précédemment, l'expérience carcérale aux effets mortifiants n'épargne en rien la sphère intime et le peu de confiance en soi qui est nécessaire pour vivre positivement sa sexualité. Pour tenter de limiter l'impact négatif de « *l'effet rupture de la détention* », Gaillard présente le régime des permissions de sortie comme étant une réponse « *salutaire* » permettant aux détenus de retrouver progressivement leur identité et leurs repères dans les relations sexuelles (Gaillard, 2009, p.102). En raison d'une privation sexuelle importante, les personnes incarcérées, lassées par une pratique sexuelle en solitaire, tentent de s'inventer de nouvelles pratiques liant de nombreux substitutifs, scénarios entre personnes détenues ou à des accessoires bricolés (Gaillard, 2009, p.104). Cette manière de procéder, ce chercheur la définit comme étant une façon de reconstituer matériellement cette altérité qu'il qualifie de manquante. Les modifications dans le désir ressenti et l'absence d'objets d'excitation conduisent les détenus à se retrouver dans des situations qui leur permettront, par exemple, de retrouver la sensation de la pénétration ou encore la sensation d'une excitation qu'ils ne peuvent plus toucher en raison de leur condition d'incarcération. Lesage de La Haye décrivait déjà en 1978 la présence d'une telle dynamique chez les détenus privés de sexualité.

En prison d'hommes, comme le souligne Gaillard (2009, p.108), la rencontre avec le genre « opposé » se limite aux acteurs professionnels et de terrain de l'autre sexe à savoir les surveillantes, le personnel médical ou social. De son observation du terrain, il constate qu'en termes de désir, « *un jeu mesuré s'organise entre la population détenue et les acteurs professionnels de la vie pénitentiaire* » (p.114). Il avance que dans ce milieu toutes les situations d'exhibition peuvent être atteintes et les frontières de l'intimité - principalement celles du détenu mais aussi, dans une certaine mesure, celles du professionnel - sont supprimées, en raison des fouilles, des contrôles à l'œil, de la surveillance des parloirs. La confrontation avec du personnel féminin peut encore être envisagée, dit-il, dans un rapport de séduction qui se veut rassurant pour le détenu (p.115). Cette interaction limitée entre les détenus et le sexe opposé les conduit à considérer les femmes en deux groupes distincts : les femmes que l'on aime en tant qu'objet d'affection et les femmes que l'on baise en tant qu'objet de plaisir. Il met en avant la position prioritaire donnée par certains jeunes détenus caïds à leur mère par rapport aux autres femmes de leur environnement extérieur (p.109). Une des plus grandes conséquences de la privation sexuelle en prison réside pour Gaillard dans la déconstruction d'un érotisme hétérosexuel au profit d'un érotisme solitaire tantôt homosexuel, tantôt excluant l'autre au point de rendre, à la libération, des retrouvailles conjugales illusoire (pp.98-99). Parce que l'interdiction des relations sexuelles tue les perspectives d'une sexualité à deux, l'homosexualité devient une sexualité palliative, de circonstances ou de substitution qui permet de ne pas tuer son être sexuel en même temps que la suspension de son être social en étant privé de liberté (p.208). Cet auteur souligne enfin l'importance de la création et de la mise en œuvre d'une politique pénitentiaire se donnant comme objectif prioritaire le maintien des liens familiaux (p.287). Mais en parlant de la situation pénitentiaire française, il constate que la sexualité ou le droit à la sexualité brille par son absence dans tous les supports législatifs ou réglementaires régissant la prison (p.305).

Les conclusions de son étude sur la sexualité en milieu carcéral contiennent des accusations fortes. La sexualité en détention est révélatrice de cette lente dégradation des individus jusqu'à leur mort psychique et sociale. Les corps s'étiolent, le rapport à l'autre fait apparaître la société du dehors comme un territoire devenu inconnu. La haine d'un système oppressant et totalisant qui conduit à la perte de l'estime de soi ne présage que des réactions en chaîne qui viennent compromettre dangereusement les perspectives de réinsertion (Gaillard, 2009, p.312). Il poursuit en condamnant la privation des relations sexuelles de la manière suivante : « *ce n'est pas tant la notion de plaisir orgasmique qui fait défaut mais*

*davantage l'altérité indispensable dans la construction de l'être social » (p.316), « une altérité comme élément constitutif fondamental de la vie en société » (p.333).*

En 2010, dans le cadre de sa thèse en médecine « *La sexualité en prison : le désir menotté* », Lisbeth Merotte, psychiatre, tente de rendre compte de la réalité des représentations et des pratiques au sein de trois établissements pénitentiaires de la région de Lille. Selon trois méthodes d'investigation différentes (questionnaires, entretiens de passation de questionnaires et entretiens) dans trois prisons différentes, ce médecin constate une forte réticence des hommes détenus à parler de la sexualité de manière générale. Les résultats obtenus auprès des détenus hommes rejoignent les constats établis par le Docteur Gonin en 1991 et bien d'autres chercheurs : une baisse du désir, une pratique masturbatoire mécanique visant à vérifier que « tout fonctionne », des pratiques homosexuelles inavouables liées à des rapports de domination, des rapports hétérosexuels au parloir. Concernant la sexualité en prison de femmes, l'auteure constate que la masturbation est peu pratiquée et que les relations homosexuelles s'inscrivent davantage dans ce qu'elle qualifie « *d'homoaffectivité* » (Merotte, 2012, p.4), ce qui semble rejoindre l'analyse de Joël-Lauf. Au-delà de ces constats, Merotte insiste à son tour sur l'importance et l'utilité de développer en détention des interventions directement en lien avec la sexualité, des interventions dont le public cible serait non seulement les détenus mais aussi les professionnels de terrain afin de « *déconstruire les mécanismes de défense et les tabous de chacun* » face à cette thématique.

En 2012, faisant suite à sa thèse en sociologie présentée à l'Université de Lumière Lyon 2, Caroline Touraut publie un ouvrage « *La famille à l'épreuve de la prison* » (2012a). Tout au long de son étude et de ses différentes publications, cette chercheuse tente de rendre compte de manière spécifique du vécu des proches de personnes incarcérées. Grâce à la passation d'entretiens semi-directifs auprès de proches de détenus (principalement une population féminine), l'auteure évoque l'expérience de ces personnes en terme « *d'expérience carcérale élargie* » et établit une distinction entre trois types d'expériences devant s'envisager dans une perspective dynamique et non figée. Dans un premier temps, elle distingue l'expérience dévastatrice où l'incarcération est vécue par les proches du détenu comme une injustice et un drame inattendu. La prison est vue dans toute sa puissance et comme source de toutes les souffrances vécues par les proches. Lors de cette expérience, l'attitude des proches est de se soumettre sans aucune opposition aux règlements de l'institution par crainte que celle-ci ne réduise davantage le peu d'intimité rendue possible entre le détenu et sa parenté (pp.98-106).



En second lieu, Touraut dresse le portrait des proches vivant l'expérience carcérale comme une « *expérience retournée* » (pp.107-119). Dans cette dynamique, les proches des détenus parviennent à « détourner » la négativité en lien avec la stigmatisation carcérale afin d'y trouver des bénéfices secondaires. La prison vue comme une expérience positive est appréhendée à travers le bien-fondé de sa mission de rédemption et devient révélatrice de capacités et de ressources personnelles jusqu'alors insoupçonnées. Dans cette expérience, les proches des personnes incarcérées se comportent de manière loyale à l'égard de la prison ; une loyauté qui peut être, selon Touraut, soit « *conformiste* » ou soit « *tactique* » en vue d'y trouver un intérêt. Cette expérience est souvent celle qui est vécue par les personnes dont un proche est incarcéré pour une période relativement courte. Enfin, une dernière manière de vivre l'incarcération d'un proche est « *l'expérience combative* » (pp.119-135). S'apparentant à une lutte ou à un rapport de militantisme à l'encontre de l'institution carcérale, les proches assument « leur statut » et adoptent une attitude critique à l'égard des systèmes judiciaire, carcéral et de leurs dysfonctionnements apparents. Ce type d'expérience carcérale élargie s'inscrit dans la continuité d'un parcours de vie où les proches se retrouvent animés par la volonté de normaliser les conditions de détention. Bien informés de ce qui se joue en prison, leur attitude critique peut être dépassée et devenir une réaction de protestation face à toute situation jugée anormale relative aux conditions de vie du proche incarcéré. Selon l'auteure, cette expérience s'observe principalement chez les proches d'un condamné à une longue peine. La prévisibilité de l'incarcération, le regard porté sur la culpabilité du proche incarcéré, le milieu social d'appartenance et la durée de l'expérience sont autant de facteurs influençant ces différentes manières de vivre l'expérience carcérale élargie (p.133).

Selon elle, « *l'expérience carcérale élargie* » est aussi une épreuve de mobilité, tant géographique que familiale, « *les hommes incarcérés sont figés, alors que les femmes sont en mouvement* » (Touraut, 2009, p.82). Pour les proches des détenus, une importante mobilité géographique (définie comme un déplacement physique d'un territoire donné à un autre est fonction du temps et de la distance à parcourir) s'observe qui se traduit par des trajets fréquents afin de rendre visite au détenu et parfois même par des changements de domiciles pour se rapprocher de l'institution pénitentiaire (p.83). Les proches ont à cœur de maintenir une certaine régularité dans le cadre de leurs visites. Celles-ci sont présentées comme essentielles pour le détenu, signes du soutien apporté et limitant les effets d'une trop grande socialisation carcérale. Cette mobilité géographique, en raison de trajets parfois longs et

coûteux, fragilise néanmoins les relations sociales et familiales. Le coût temporel et le coût des déplacements s'ajoutent bien souvent à bon nombre d'autres frais, comme par exemple les frais d'avocat, les mandats envoyés au détenu, les remboursements des frais de justice et l'indemnisation des parties civiles ; une mobilité géographique qui affaiblit économiquement les proches des détenus (p.84). « *L'expérience carcérale élargie* » sous-entend également une mobilité familiale qui se traduit par une transformation des relations intrafamiliales et un réajustement des rapports sociaux au sein de la famille (p.86), transformation pouvant donner lieu à une rupture définitive de liens entre détenus et proches. En effet, l'incarcération d'un membre d'une famille la prive bien souvent d'un de ses membres actifs et les rôles domestiques doivent alors pouvoir se réorganiser, une réorganisation dépendant entre autres de la durée de la peine. Les situations d'incarcération de « l'homme » de la famille semblent les plus fréquentes et l'on observe dès lors, selon Touraut, l'émergence de femmes beaucoup plus « *mobiles* » et accomplissant des tâches jusqu'alors effectuées par leur compagnon. Parallèlement à cette réappropriation des tâches par les femmes, des tensions peuvent se créer au sein du couple (p.87). Paradoxalement, constate l'auteure, l'expérience carcérale élargie accroît le domaine de compétences des femmes au sein du foyer mais continue à les maintenir dans un rôle familial traditionnel, à travers le soutien indispensable qu'elles fournissent au proche incarcéré pour survivre à son incarcération (p. 88).

Les résultats de cette recherche semblent renforcer les études insistant sur le caractère toujours plus totalisant de la prison. En effet, elle explicite clairement la manière dont le contrôle de l'institution carcérale dépasse les frontières physiques et ne se limite pas à diffuser ses effets aux seules personnes dont elle est censée avoir la charge. Avec cette étude, apparaît l'ampleur de la souffrance vécue par les proches de personnes incarcérées, souffrance affective en raison d'une rupture réelle et physique mais également souffrance sociale en raison de la stigmatisation et de ses conséquences extérieures. A l'évidence, cette recherche invite à examiner le coût social de nombreuses incarcérations, avec ses multiples conséquences dommageables pour les femmes, les enfants, les familles.

Pour clôturer notre tour d'horizon des sociologues français s'intéressant à cet objet d'étude, il convient de s'attarder sur la thèse de Myriam Joël-Lauf soutenue le 12 décembre 2012 à Paris sous la direction de Philippe Combessie. Cette thèse est consacrée à « *la sexualité en prison de femmes* ». Si elle nous intéresse (in)directement, c'est que les questions posées renvoient

également à la sexualité en prison d'hommes et à un « traitement pénal sexuellement différencié ». Celui-ci pourrait en effet conduire à accrédi-ter à la fois la théorie d'un traitement favorable – les femmes seraient plus « protégées » que les hommes – et celle d'un traitement défavorable – elles subiraient de fait un contrôle intrusif plus poussé (...) (Joël-Lauf, 2012, p.400). Mais l'apport essentiel de cette recherche sur l'intime consiste essentiellement à refuser « *de faire de la prison et de la sexualité des isolats* » (p.20). Plus profondément, écrit-elle, il faut « *rompre définitivement avec les représentations exotiques du milieu carcéral en remettant en question l'assertion selon laquelle « l'institution prison obéit à des règles qui lui sont propres » et en tenant à distance l'illusion fondatrice d'une institution hors norme pour considérer au contraire que les rapports sociaux en milieu carcéral relèvent d'une nature comparable à ceux de l'extérieur, mais d'une teneur amplifiée* ». Elle refuse de considérer la population féminine incarcérée comme une microsociété évoluant dans un cadre disciplinaire spécifique en rupture avec la vie du dehors et récuse « *l'hypothèse que la sexualité en prison constituerait une sexualité spécifique explicable par le seul caractère coercitif du contexte de son exercice* » (p.31). Elle insiste sur l'histoire de vie des détenues, leurs rapports sociaux, les aspects culturels, ethniques, les pratiques et représentations de la sexualité avant, pendant et après la prison.

Sur le plan méthodologique, Joël-Lauf affirme avoir pris conscience « *que le questionnaire, avec ses questions et réponses prédéterminées* », représente un outil inadapté à la récolte d'informations aussi investies émotionnellement par cette population. L'échec de la méthode quantitative peut donc s'interpréter comme le refus des détenues de se voir imposer au travers du questionnaire une autonomisation de leurs conduites dictées en amont par le chercheur (2012, p.13-14). Personnellement, elle nous permet toutefois de souligner une voie moyenne qui refuse d'entrer dans ces oppositions stériles entre quantitatif et qualitatif : l'aspect primordial de « *la nécessité d'une familiarité de longue durée avec le milieu carcéral pour qui s'intéresse à ce milieu d'étude* » (p.24). Au-delà ou malgré ces différends ou oppositions avec Gaillard qui parcourent toute cette thèse – allant même jusqu'à reprocher à Gaillard d'utiliser une terminologie à caractère juridique, à savoir le « *droit à la sexualité* » (p.35) – cette recherche rend compte de quatre grandes formes de sexualité en prison de femmes. La première, « *la sexualité clandestine* » dont le « *caractère hautement répréhensible la confine dans le secret, vouant ainsi ses protagonistes à transgresser les règles et partant à dissimuler leurs pratiques (...)* » (p.36). Elle s'exerce au parloir, lors des relations intimes entre une femme détenue et un homme détenu ainsi qu'entre une femme détenue et une

professionnel(le) ou un(e) intervenant(e) externe (pp.113-114). En cela, elle se rapproche des auteurs précédents. La « *sexualité invisible* », « *directement importée de l'extérieur* » (p. 116) souligne que l'activité sexuelle doit rester dans une sphère privée. Or, en prison, celle-ci s'exerce dans trois espaces-temps : la cellule, les Unités de Visites Familiales et les permissions de sortie. Elle y aborde à la fois la correspondance à caractère sexuel, la masturbation qu'on ne peut objectivement qualifier de pratique compensatoire car elles existaient avant (p.188), la question des sex-toys, l'homosexualité. Elle affirme que ses résultats vont à l'encontre des études (L'Huilier, 2003 ; Ricordeau, 2004;) présentant l'homosexualité comme étant vécue au grand jour dans les prisons de femmes (Joël-Lauf, 2012, p. 214). La troisième forme, la « *sexualité ostentatoire* », consiste en l'affichage de conduites sexuelles devant autrui : plaisanteries sexuelles et récits de leurs exploits, comportements homosexuels volontairement affichés par certaines détenues. Elle permet de souligner « *l'extrême porosité de la frontière entre l'acceptabilité et le répréhensible en ce qui concerne le sexuel* » (p.236). Enfin, la « *sexualité rationalisée* », présente en arrière-plan de constructions abstraites, permet des conduites telles que le « *coffrage* », la prostitution et la procréation, émettant « *l'hypothèse que pour les femmes détenues, la maternité concurrence la sexualité* » (p.332). Au niveau de la prostitution carcérale, elle ne partage pas l'avis de Gaillard affirmant qu' « *en détention femmes, exclusion faite de rares épisodes de racket, la prostitution n'existe pas* ». Elle invite alors à « *questionner la pertinence d'un parallèle avec les logiques sexuées sous-tendant les abus sexuels en détention masculine* » (p.387). En prison de femmes « *la discipline ne vient que renforcer l'autocontrôle et ne s'y substitue que lorsque celui-ci échoue à assurer un contrôle suffisant des conduites sexuelles* » (p. 404). Or, rappelle-t-elle, « *Michaël Faure, Lilian Mathieu et Daniel Welzer-Lang (1996) ont en effet montré que les abus sexuels entre hommes détenus constituent une méthode courante de gestion des relations hiérarchiques, en ce qu'ils s'apparentent à une sanction physique et symbolique infligée aux individus ayant transgressé les formes sociales légitimes d'exercice de la sexualité* » (Joël-Lauf, 2012, p.387). Cette thèse « *ne s'intéresse pas seulement à la sexualité des femmes détenues mais plutôt à la sexualité en prison de femmes* » (2012, p.28). Elle veut fondamentalement « *porter un regard neuf débarrassé du poids aveuglant du sens commun* » (p. 409) et nous invite à examiner les sujets « *déliçats* » tels que ceux de la mixité, de la vie dans une même cellule dont les deux partenaires seraient incarcérés, de la procréation, etc...incitant aussi à des recherches sur la sexualité pendant et après l'incarcération.

D'Alessio, Flexon et Stolzenger (2013) ont étudié l'effet que pouvait avoir le système de visites conjugales sur la violence sexuelle en prison. Mettant en évidence qu'aux Etats-Unis chaque état possède sa propre législation en matière d'organisation de visites conjugales, ces trois chercheurs, issus de l'Université Internationale de Floride, ont décidé d'analyser des données émanant d'institutions pénitentiaires organisant ce type de visites et d'institutions pénitentiaires n'en organisant pas. Les données concernent 50 états et portent sur une période de deux années (2004-2006). Grâce à cette étude scientifique étendue, les chercheurs ont démontré que les agressions sexuelles sont sensiblement moins élevées dans les prisons où des visites conjugales sont autorisées : 57 incidents par 100.000 détenus dans les prisons où existent des visites conjugales et 226 incidents dans les prisons qui ne les autorisent pas.

En 2013, Hensley et Gibson publie dans « *The Prison Journal* » les résultats d'une étude menée au sein d'une prison de haute sécurité et sur la base de données récoltées auprès de 142 détenus masculins. Partant de la théorie de la construction sociale, ces chercheurs ont tenté de vérifier si l'engagement d'un détenu dans des pratiques homosexuelles en détention affectait son orientation sexuelle. Les résultats de ces études sont sans équivoque et concluent à l'existence d'un lien significatif entre un engagement homosexuel en détention et un changement d'orientation sexuelle à la libération. Ceci contredit ce que posait Carroll : les détenus n'avaient pas changé d'orientation sexuelle mais étaient très marqués par le vécu homosexuel en prison. Toujours en 2013, en appliquant le modèle théorique de la construction sociale, Sit et Ricciardelli (2013) se sont interrogés sur les attitudes et les comportements sexuels de détenus masculins au sein de pénitenciers canadiens. Leur étude se base sur un échantillon d'hommes libérés conditionnellement ayant effectué une détention d'une période minimale de 2 ans au sein d'une prison située en Ontario. Les conclusions de cette étude mettent en évidence que l'hétéronormativité et l'homophobie sont largement répandues dans la culture carcérale. Elles rendent compte de la manière dont la sexualité se construit dans les représentations des détenus et est mise en acte en détention (Sit & Ricciardelli, 2013, p.335). Ces chercheurs ont également constaté que le niveau de tolérance à l'égard de l'homosexualité est particulièrement bas dans la culture des prisonniers en Ontario, générant une importante anxiété chez les détenus craignant d'être stigmatisés de « gays ». L'hétéronormativité semble, selon ces auteurs, maintenue par la présence de nombreuses attitudes homophobes chez les détenus, ce qui entraîne la mise en place d'un système de protection ou de ségrégation pour les personnes stigmatisées comme telles.

Enfin, il convient encore de préciser que la question de la sexualité en prison n'a pas seulement fait l'objet d'études des scientifiques, sociologues ou psychologues. En effet, en France, plusieurs stagiaires directeurs de prison consacèrent leurs travaux à cette thématique précise au terme de leur formation à l'Ecole Nationale d'Administration Publique<sup>20</sup>. Or, en Belgique, comme nous l'expliquerons dans les pages suivantes, ce n'est que très rarement que cette question est abordée de manière directe, même si elle est évidemment au cœur des sujets étudiés.

### **3.2. L'état de la recherche belge sur la sexualité en milieu carcéral**

Bien évidemment, notre regard ne pouvait éviter celui des chercheurs ou directeurs de prisons belges qui ont osé se pencher sur la sexualité dans un lieu de punition et de « non-plaisir ». Dans notre pays, il nous est apparu rapidement et avec force que la sexualité en milieu carcéral n'était pas une thématique spécifiquement étudiée ou étudiable et qu'elle obligeait souvent à effectuer un détour par le questionnement du maintien des liens entre une personne incarcérée et ses proches ou par les conséquences de la drogue sur la prostitution, volontaire ou contrainte, et par l'examen des agressions sexuelles. En effet, Il semble que l'acceptation d'un débat sur la sexualité en prison relevait alors davantage d'objectifs portant sur le maintien de l'ordre, l'abaissement de l'agressivité et la sécurité en détention. Ainsi, c'est par le biais des congés pénitentiaires, des visites, des effets de l'usage de drogues, du VIH/SIDA, de la prostitution que la sexualité s'offre indirectement au regard des chercheurs et fonctionnaires. Présents en prison depuis 1971, les attachés universitaires de l'Université de Liège s'intéressèrent rapidement au vécu sexuel des détenus et de leurs familles, notamment dans le cadre des « *congés en famille pour les détenus* » (Campioli & De Coninck, 1976). En 1982, De Coninck s'interroge sur les conséquences de l'emprisonnement sur la famille de détenus et note que la famille est moins l'objet de suspicion et tend à être idéalisée (De Coninck, 1982). Il rappelle que le droit du détenu à une vie sexuelle propre ne peut être reconnu si l'on néglige ou ignore ses relations interpersonnelles, psychologiques et sociales.

---

<sup>20</sup> On peut citer les mémoires de BIANCHI Francis, *La sexualité en prison*, Mémoire : 11ème promotion de sous-directeurs : ENAP : 1984 ; DESCUDET Frédérique, *La Sexualité en prison*, Mémoire : 18ème promotion de sous-directeurs : ENAP : 1990, 226 p. LAARRAJI-RAYMOND Asmaa, *Sexualité en détention : un frein supplémentaire à la réinsertion ?* Mémoire de recherche et d'application professionnelle : 39ème promotion de directeurs des services pénitentiaires : ENAP : Agen : 2011, 93 p. MENDEZ Manuel, *Les enjeux de la mise en place d'une unité de vie familiale au sein d'un établissement pénitentiaire*, Mémoire : 30ème promotion de directeurs : ENAP : 2001, 104 p.

Le directeur de la prison de Termonde, Swinnen (1981, 1982a, 1982b, 1982c), fut un des premiers fonctionnaires pénitentiaires à étudier les visites conjugales et à regarder ce qui se passait dans certaines prisons américaines où existait parfois même un système de mixité. Ses recherches eurent un certain retentissement international car, comme le démontre le Conseil de l'Europe (1997) via son rapporteur, le Groupe des démocrates européens à propos des effets de la détention sur le plan familial et social, « *l'étude de Swinnen sur la sexualité en prison montre, à partir d'expériences pilotes menées aux États-Unis, au Canada, au Danemark, en Suède et au Mexique, que la visite conjugale, lorsqu'elle s'enracine dans les habitudes culturelles, a des répercussions positives sur la discipline au sein de l'établissement. Si chaque situation impose ses difficultés particulières, il semble que les problèmes qui naissent dans les établissements pénitentiaires qui autorisent les visites conjugales ne soient pas apparentés aux tensions de violence et d'insécurité qui règnent dans d'autres prisons* » (Conseil de l'Europe, 1997).

C'est par un examen législatif et réglementaire des visites hors surveillance en détention que Coumanne (2001) aborde la question de la sexualité des détenus en analysant la circulaire n° 1715 qui organise ces visites. Elle dénonce « *une inadéquation entre le contenu de la circulaire et l'objectif énoncé. Les visites dans l'intimité, écrit-elle, permettent peut-être de remplir une fonction hygiéniste ou sexologique mais la restriction temporelle à deux heures empêche les partenaires de reconstituer une parenthèse d'intimité suffisante au maintien d'une relation normale, semblable à ce qu'elle était avant l'incarcération* » (Coumanne, 2001, p. 185). Elle prône la création de « *vraies prisons mixtes* » et exprime une grande crainte par rapport à cette mesure de visites conjugales : « *derrière cette pseudo-évolution du droit des détenus pourrait se cacher un pansement de fortune destiné à dissimuler l'immense détresse affective vécue au quotidien par les personnes incarcérées* » (p. 186), ce qui l'autorise aussi à remettre en question la prison elle-même.

Une recherche importante consacrée à la santé et à l'usage des drogues en prison sous la direction de Todts, Mary et Kaminski montre l'importance de la relation entre drogue et sexualité (De Maere, Hariiga, Bartholeyns & Vanderveken, 2000). Dans ce cadre, les détenus peuvent être amenés à se prostituer pour payer leurs drogues ou se débarrasser de leurs dettes liées à la drogue. Les interviews révélèrent d'ailleurs que le comportement sexuel était encore un sujet plus tabou pour les détenus que l'usage de drogue (De Maere et al., 2000, p.125). De

même, la problématique des viols ne peut être ignorée dans ce que certains appellent « *homosexualité de situation* », avec tous les risques de HIV/AIDS, hépatites ou autres maladies sexuellement transmissibles. Les chercheurs soulignent que lors d'une étude à la prison d'Anvers (Todts, Fonck, Vercauteren, Driesen, Uydebroeck, Vranck, Van Mol, Colebunders, 1997, cités par De Maere et al., 2000, p.125), en 1993, il semble que 63% des hommes détenus seulement avaient accepté de répondre à des questions sur le comportement sexuel et parmi eux, 7 détenus ayant une longue peine avaient eu des contacts anaux durant la détention, 3 étant homosexuels de nature et 4 hétérosexuels, sans aucune protection. Parmi les répondants sexuellement actifs, 53% avaient eu au cours des 12 derniers mois deux partenaires sexuels ou plus, avec une moyenne de 4 partenaires par personne. Les auteurs de la recherche sur la drogue concluent de cette étude que le comportement sexuel, bien que limité, existe réellement en prison et que ce comportement va souvent de pair avec un comportement à risque élevé. Toutefois, notent-ils, ce comportement à risque est déjà présent dans ce groupe avant la détention.

Ces chercheurs renvoient encore à d'autres études européennes qui ont démontré que le comportement sexuel à risque est bien présent dans le milieu pénitentiaire. Ainsi, dans une étude anglaise (Turnbull, Dolan & Stimson, 1991 cités par De Maere et al., 2000, p.126) auprès respectivement de 419 et de 82 ex-détenus, on constatait une fréquence de 6,5% et 19,5% de contacts homosexuels et 0,5% et 2,4% des contacts hétérosexuels pendant la détention. Personne n'utilisait un condom. Une autre recherche européenne en France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie et Allemagne auprès de 737 détenus aboutissait à une fréquence de 1% de contacts homosexuels et à 10% (visites intimes comprises) de contacts hétérosexuels (Weilandt & Rotily, 1997 cités par De Maere et al., 2000, p.126). Enfin, les auteurs évoquent une autre recherche internationale où la prostitution en détention est pointée exceptionnellement comme un moyen forcé pour payer ses dettes, bien que pour la plupart des répondants elle représentait surtout un moyen d'obtenir sa drogue (Weilandt & Rotily, 1997 cités par De Maere et al., 2000, p.126).

Deux chercheurs de l'Institut des sciences sexologiques de Leuven, Van Havere et Vansteenwegen (2005), interrogèrent entre 2003 et 2004 quinze détenus (de 25 à 71 ans) ayant déjà des visites hors surveillance sur leur sexualité. Les résultats montrent qu'il y a toujours une ambivalence dans la prison lorsqu'il s'agit de sexualité. Si, dans la littérature, certains auteurs mettent en avant le risque de séparation des couples durant l'incarcération,



comme le fait Swinnen, les deux chercheurs invitent à aller plus loin et à porter aussi son attention aux sentiments de jalousie que les détenus doivent affronter, principalement lorsque leur relation est terminée (9 répondants sur 15 disaient ne pas avoir de problème de jalousie). Swinnen (1981) constatait que la fréquence du comportement homosexuel en prison est inférieure à celle du monde libre en raison du regard des codétenus et du refus d'être étiqueté « homosexuel ». La recherche de Van Havere et Van Steenwegen renforce cette image car ils ne comptent que deux détenus ayant une attitude ou un contact homosexuel. Quant à la question de savoir si la relation avec leur partenaire avait changé depuis la détention, quatre d'entre eux ont signalé qu'ils n'avaient remarqué aucun changement, alors que les autres étaient convaincus que la détention a bien eu une influence négative sur leurs relations, mettant en évidence la crainte de leurs partenaires de venir en détention. Toutefois, onze répondants notent une amélioration de la qualité de leurs relations grâce aux visites hors surveillance, malgré les deux aspects négatifs principaux : le temps restreint et la difficulté de se quitter. Parmi les 10 détenus répondant à la question de la masturbation, la majorité dit se donner du plaisir plus de trois fois par semaine. Il est intéressant de souligner que 14 des quinze détenus regrettent l'attention insuffisante à leur vécu sexuel apportée par le service psychosocial, mais en même temps beaucoup ne trouvent pas opportun de parler de sexualité avec le psychologue de la prison (discrétion, sphère de l'intime à discuter ailleurs). Par rapport à un échange en groupe de détenus, les répondants sont plutôt divisés : dix d'entre eux estiment qu'on peut parler en groupe d'un sujet sentimental comme son propre vécu sexuel, même s'ils ressentent encore un tabou (« *on va en rire* », « *la culture machiste domine et on ne peut laisser voir qu'on a des problèmes* »). A la question de savoir si les détenus participeraient aux entretiens de groupes – ou individuels – à propos de la sexualité, dix répondants font savoir qu'il existe un besoin pour ces entretiens, huit participeraient aux deux types d'entretiens et deux personnes disent qu'ils ne participeraient qu'aux entretiens individuels. Les 5 répondants qui n'estiment pas que de tels entretiens sont nécessaires répondent logiquement qu'ils n'y participeraient pas.

La recherche de Gert Vermeulen, professeur à l'université de Gand, qui fut publiée en 2007 veut susciter un débat en Belgique sur le « *droit de la sexualité payante* » et examiner la régularisation ainsi que la législation de la prostitution non problématique (Vermeulen, 2007). Dans ce cadre, il pose la question de l'exercice de la sexualité en prison ainsi que celle du recours éventuel aux prostituées pour les détenus n'entretenant pas une relation conjugale. Cette même question est d'ailleurs examinée pour les handicapés et pour les personnes âgées.

Après un examen des réglementations dans divers pays autorisant ou non des visites conjugales du partenaire, il fait un relevé des pays autorisant les prostitué(e)s à entrer en prison. Si l'on apprend que les pays comme l'Equateur, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Danemark autorisent la visite des prostituées à côté de celle des épouses, certaines conditions y sont parfois apportées. Ainsi l'Equateur impose qu'un certificat de santé soit présenté. Au Honduras, il est admis que le détenu reçoive la visite de son épouse, d'une concubine et d'une prostituée, deux fois par mois si le comportement du détenu est bon. Cela n'est pas le cas pour les femmes détenues en raison du risque d'être enceinte. Au Guatemala, il n'existe pas de loi autorisant les visites non surveillées et les conditions sont fixées par le règlement de l'établissement.

Des mémoires présentés en fin de master en criminologie ont également abordé les aspects de la sexualité par le biais, par exemple, des visites conjugales. Une étudiante de l'université de Gand, Eecloo Lies (2011), a réalisé une enquête par questionnaires et effectué des interviews exclusivement auprès du personnel pénitentiaire, directeurs, employés et agents des 15 établissements pénitentiaires néerlandophones. L'auteure rappelle les données de la Communauté flamande sur l'existence et la modification du couple pendant l'emprisonnement (Eecloo, 2011, p.14) et constate que plus la durée de la peine est longue, moins les partenaires sont présents. Elle s'interroge : est-ce que le droit aux VHS, aujourd'hui, n'est pas devenu un privilège dont la sélectivité est soumise à l'arbitraire ? (Eecloo, 20011, p. 90).

Deux étudiantes de l'Université libre de Bruxelles ont réalisé une étude sur les visites hors surveillance en 2012. Ainsi, Aurélia Sedda a interrogé à la fois des détenus et leurs partenaires. Elle constate que tous les répondants ne considèrent pas ces VHS comme utiles pour leur couple et dénoncent la gêne qui y est liée pour les partenaires ainsi que celle lors de la pratique des « fouilles à nu » chez les détenus. Ces derniers tout comme leurs partenaires mettent l'accent sur d'autres aspects lorsqu'ils parlent de leurs expériences. A noter que si les femmes apprécient davantage les activités organisées en prison, les détenus n'en parlent pas (Sedda, 2012). Sonia Meskens, durant la même année académique, réalisa une recherche qualitative complémentaire (Meskens, 2012) et souligna surtout l'anxiété, le stress des femmes venant à la visite. Leur vécu semble plus difficile car elles ne sont pas habituées au milieu carcéral, doivent organiser leur agenda et économiser l'argent nécessaire. Les

partenaires des détenus cherchent à dépasser « le sexe sur commande » en partageant lors des visites sans surveillance leurs soucis quotidiens, dont leur grand isolement dans la société.

Nous terminerons cette partie en signalant le livre publié à la suite du colloque consacré au thème (au titre volontairement provocateur) « *Sexe et normes* » (Adam, De Fraene, Mary, Nagels & Smeets, 2012) et commémorant le 175<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université libre de Bruxelles. Même si le thème n'aborde pas directement la sexualité en prison, il aborde de nombreux domaines d'études parmi lesquels, affirme le recteur de cette Université, « *la manière dont le système de justice pénale et ses différentes instances traitent du sexe et des sexualités comme objets* » (Adam et al., 2012, p.10). Par rapport à la prison, retenons toutefois la contribution de Adam et Mary concernant « *la libération conditionnelle des auteurs d'infractions à caractère sexuel : les effets pervers d'une obsession* » (Adam & Mary, 2012, pp.253 à 278) dont le titre annonce déjà la tendance à limiter ces libérations et révèle une obsession d'une gestion actuarielle du risque.

## Chapitre 4

### La privation sexuelle, ses impacts et ses stratégies de compensation

« Pourquoi faire une étude sur la sexualité des personnes incarcérées ?

*Parce que c'est faire un sujet à la mode, parce qu'il est bon ton de parler de la sexualité,  
parce que c'est un sujet tabou parmi les tabous ? »*

(Monnereau, 1986, p.15).

De manière générale, les recherches portant sur le milieu pénitentiaire ne sont pas toujours les études les mieux considérées ou les plus valorisées sur le plan académique. La compréhension du milieu pénitentiaire, de son fonctionnement et des interactions entre les acteurs de terrain constitue un domaine de recherche où bien souvent les résultats obtenus se trouvent peu exploités par les autorités ayant la compétence pratique de l'exécution de la peine.

Dans une de leurs publications, Tewskbury et West, deux experts américains fortement impliqués dans l'étude de la sexualité en milieu carcéral, reviennent sur l'importance des recherches dans ce domaine (Tewskbury & West, 2000, pp.368-369). Les raisons qu'ils invoquent pour justifier la valorisation des études sont nombreuses. Dans un premier temps, énoncent-ils, étudier la sexualité en prison permet d'en apprendre davantage sur les dynamiques et la culture institutionnelles à l'œuvre au sein d'une prison. Etudier les expériences des personnes incarcérées permet de comprendre en quoi la sexualité représente un besoin psychologique et biologique exerçant une influence sur la construction de la culture institutionnelle. Quand les individus subissent d'importantes privations sur leur fonctionnement psychologique et biologique, il s'avère logique que s'en suivent des conséquences négatives. Ces chercheurs poursuivent en soulignant l'importance d'une expression de la sexualité chez tout être humain. En lien avec l'intimité et l'amour, la sexualité est une des composantes essentielles de l'homme dont la privation cause d'énormes dommages émotionnels, psychologiques et physiques. Comme le souligne Marzano, « *la sexualité est le miroir même de l'humain et de ses contradictions* » (Marzano, 2003, p.41). Elle est, toujours selon cet auteur, « *le lieu par excellence où l'homme dépasse sa solitude et*

*sa séparation d'avec les autres pour accéder à l'altérité et se découvrir en découvrant autrui* ». Dans un tel contexte, la privation d'activités sexuelles ne peut trouver sa raison d'être qu'en cas de circonstances exceptionnelles risquant de mettre en danger un éventuel équilibre conjugal et l'équilibre personnel d'un être humain (Marzano, 2003, p. 44). L'étude de la sexualité en prison permet encore de comprendre le lien intrinsèque existant entre les activités sexuelles et les répercussions sur la santé de manière générale. Prenant l'exemple des maladies sexuellement transmissibles, Tewskbury et West soulignent les dommages et les importantes conséquences non seulement sur les détenus mais aussi sur les professionnels. Dépassant le niveau « micro », représenté par l'institution carcérale, il s'agit ici d'une question de santé publique où toute la société se trouve concernée. Enfin, l'association récurrente entre la sexualité et les violences en prison nous encourage à appréhender toujours plus profondément cet objet d'étude et à en vérifier les relations ainsi que les causes et caractéristiques. La violence et les agressions sexuelles ne sont pas rares en prison - on pourrait même dire qu'elles sont au cœur des relations vécues entre tous les acteurs présents - et elles suscitent des craintes réelles et instaurent la règle de la méfiance entre les personnes incarcérées. La compréhension de ce phénomène, de sa prévalence et de ses conséquences semble une condition indispensable pour tenter d'y apporter une réponse et de soumettre des recommandations aux autorités politiques et administratives afin qu'elles soient soutenues dans la mise en place d'une politique de prévention et d'intervention cohérente, basée sur des données établies scientifiquement.

Produire une définition de la sexualité est une démarche qui peut s'avérer extrêmement complexe. En effet, la sexualité se définit à la fois par un aspect biologique (nous naissons homme ou femme), par une identité sexuelle (nous nous sentons homme ou femme), par une orientation sexuelle (nous ressentons du désir pour tel homme ou telle femme), à la fois par un ensemble de pratiques sexuelles et de satisfactions sexuelles à propos desquelles le ressenti et le vécu sont extrêmement variables d'un individu à l'autre. De plus, la sexualité et la manière de la définir sont influencées par le contexte culturel, par les valeurs et par les normes prédominantes de la société dans laquelle elle est vécue. Au niveau de la sexualité, apparaît une infinité de possibilités conceptuelles qui vont des règles érigées comme « normales » par la société qui élabore ses lois, aux notions définies par les professionnels de la santé sexuelle et jusqu'à l'idée que chaque individu s'attribue et tente de vivre à ce niveau. La sexualité humaine, pourtant tellement banalisée dans nos quotidiens, est un domaine de recherche riche et complexe à traiter. Nous serions dès lors tentée de reprendre ici les propos soulevés par

Adam et Mary (2012, pp.274-275) dans leur contribution à l'ouvrage « *Sexe et Normes* », ouvrage qui fait suite à l'organisation d'un colloque du même nom. En effet, ces deux auteurs mettent en évidence, et plus particulièrement pour les professionnels du milieu carcéral, qu'« *aborder la sexualité dans les moindres détails – et d'autant plus lorsqu'on est une femme face à un homme- est loin d'être une sinécure* ». Ils poursuivent encore « *Pour peu que l'on se dise à l'aise avec sa propre sexualité, en parler vous conduit le plus souvent à en dire trop ou pas assez* ». Ces auteurs nous semblent encore éclairants quand il s'agit de s'interroger sur la nécessité d'une définition d'une sexualité qualifiée de « *normale* ». En effet, en quoi consiste vivre une sexualité normale ? A quels critères répondre pour atteindre cet état de fait ? Et pourtant, cette question ne date pas d'hier, Foucault se la posait déjà en avançant que les corps étaient également dressés grâce au dispositif de la sexualité et aux savoirs que nous en avons. Adam et Mary poursuivent donc en disant « *En outre, la thématique ne manque pas de susciter le malentendu surtout lorsque votre interlocuteur vous assure, ce qui est bien souvent le cas, avoir une « sexualité normale » : qu'est-ce à dire ? Quels sont les normes et les registres normatifs en cause ? L'objectivité de la moyenne statistique ? L'idéal normatif comme modèle de valeurs ? La normativité subjective ? Tous ces registres à la fois ? En matière de sexualité, il semble que ces normes n'existent pas même si le droit s'évertue à tenter de la cadrer. Nous sommes toujours à la recherche d'une version originale de la sexualité qui tiendrait lieu de référent, laquelle est, heureusement ou malheureusement, indisponible. Par conséquent, aborder la sexualité de l'autre, c'est nécessairement nous situer par rapport à la nôtre* » (Adam & Mary, 2012, pp.274-275).

Dans ce quatrième chapitre, nous souhaitons dès lors nous arrêter aux données ou connaissances actuelles et les exposer selon un angle d'approche plus spécifique. En effet, nos premières réflexions nous ont invitée à concevoir la question de la sexualité en milieu carcéral sous la forme d'une trajectoire de vie s'inscrivant dans un relationnel à trois dimensions : une relation à soi, une relation à l'autre et une relation à l'institution et à la collectivité carcérales. Nous pensons qu'à chacun de ces niveaux de relation, la question de la privation sexuelle, de ses conséquences et des réponses qui peuvent y être apportées s'actualisent de manière différente : c'est donc à travers cette grille de lecture que nous tenterons de dresser le portrait d'une littérature importante permettant d'entrer plus profondément au cœur de notre thématique de recherche.

#### **4.1. La prison : lieu de privation sexuelle**

Comme nous l'avons déjà précisé précédemment, en 1958, Sykes dans son ouvrage « *The Society of Captives* » présente les résultats d'une étude réalisée au sein d'un établissement pénitentiaire de haute sécurité, « *The New Jersey State Maximum Security Prison* ». A l'issue de cette étude, il met en évidence un modèle permettant d'expliquer comment se crée une sous-culture carcérale au sein des prisons: le modèle de privation.

De manière plus précise, son modèle repose sur l'idée que la prison est à l'origine de 5 privations majeures<sup>21</sup> et que celles-ci ont des conséquences dommageables et destructrices sur le vécu des personnes incarcérées. Confrontés à de telles souffrances, les détenus recherchent des solutions leur permettant de les alléger et d'y survivre. Ces solutions peuvent être trouvées soit de manière individuelle soit de manière collective. Lorsque la pénibilité de l'incarcération engendre une réponse collective, celle-ci se développe sous la forme de relations entre détenus basées sur la solidarité et la cohésion, lesquelles favorisent dès lors la sous-culture carcérale. Cette sous-culture se caractérise entre autres par des attitudes, des valeurs et un code spécifiques unissant les détenus et témoignant d'une opposition entre ces derniers et l'institution pénitentiaire (Sykes & Messinger, 1960). A propos de ce code, Sykes et Messinger ont mis en évidence 5 règles principales (Sykes et Messinger, 1960, pp.6-9). La première « *Don't interfere with inmate interests* » précise que lorsque l'objectif est de profiter d'un maximum de privilèges, aucune trahison entre détenus ou dénonciation à l'égard du personnel pénitentiaire n'est tolérée. Il convient d'être loyal les uns envers les autres. La deuxième règle « *Don't lose your head* » souligne l'importance pour chacun de faire son temps tout en gardant la tête sur les épaules et contrôlant ses émotions. Troisièmement, aucune exploitation entre détenus n'est tolérée (« *Don't exploit inmates* »). Il convient de « négocier » en détention les biens et services en toute réciprocité sans racket et sans dette. Il s'agit ici d'une valeur d'honnêteté et de droiture. La quatrième règle précise que les détenus doivent toujours faire preuve de courage (« *Don't weaken* ») et ne pas perdre la face dans les situations de privation et de frustrations. Etre homme face au personnel de surveillance. Enfin, la cinquième et dernière règle du code des détenus mentionne cette interdiction de pactiser avec l'ennemi, les gardiens, et de rejeter toutes les valeurs que ce groupe opposé peut incarner (« *Don't be a sucker* »). Au sein de la prison, les détenus peuvent se comporter de manière variable, soit en adhérant totalement à ce code carcéral, soit en s'en détachant d'une manière

---

<sup>21</sup> La perte de liberté, la perte d'autonomie, la privation de biens et de services, la perte de sécurité et la privation d'hétérosexualité.

plus ou moins marquée. Quoi qu'il en soit, derrière l'existence d'un tel code se trouve véhiculée l'importance d'une solidarité entre personnes incarcérées, solidarité qui contribue à de moindres souffrances personnelles pendant la détention.

Notons encore qu'à ces 5 règles pénitentiaires formulées par Sykes et Messinger (1960), Kaufman met en évidence, elle-aussi, l'existence d'un code de conduite chez les surveillants de prison. Il est présenté sous forme de neuf normes hiérarchisées qui soulignent surtout l'existence d'une opposition entre les deux groupes « ennemis ». Ce code de conduite recommande par exemple : « *Aide toujours un collègue dans l'embarras, ne dénonce jamais un collègue, et ne sois pas trop sympathique vis-à-vis des détenus, maintiens la solidarité à l'encontre de tous les autres groupes extérieurs...* » (Kaufman, 1988 cité par De Coninck, 2001, p.76).

En développant ce modèle des grandes privations, Sykes (1958) s'est surtout penché sur l'étude de la sexualité en milieu carcéral. En effet, la privation sexuelle lui apparaît comme l'une des grandes privations à laquelle la population carcérale se trouve confrontée. Un de ses principaux constats réside dans l'existence d'une homosexualité situationnelle des détenus en réponse à cette privation sexuelle. Cette idée ne se retrouve d'ailleurs pas uniquement chez Sykes. De nombreux auteurs ont mis en exergue qu'en raison d'un contexte de privation sexuelle en détention, deux attitudes étaient possibles : soit le célibat et l'abstinence soit le recours à une homosexualité situationnelle et de substitution. Sykes explique encore que l'absence de mixité conduit à une radicalisation des discours et des comportements en matière de sexualité. Ainsi, l'homosexualité n'apparaît pas tellement comme l'affirmation d'une orientation sexuelle librement consentie et antérieure à l'enfermement mais comme une réponse apportée aux contraintes du contexte carcéral. S'interrogeant dès lors sur l'expérience carcérale et les souffrances<sup>22</sup> qu'elle engendre, Sykes définit le détenu comme étant un être castré par un célibat involontaire où le manque de rapports sexuels constitue une expérience de frustration lourde à porter et aux conséquences physiques et psychologiques importantes (p.70-71). Dans un milieu fermé essentiellement composé d'hommes, la privation de relations hétérosexuelles menace l'ego et l'identité masculine générant chez les personnes incarcérées

---

<sup>22</sup> Sykes distingue les détenus dits « habituel homosexuels ». Ces détenus, se définissant comme homosexuels avant leur incarcération, ne vivraient pas la privation de sexualité inhérente à l'incarcération comme une souffrance. Toutefois, pour cet auteur, certains détenus issus de cette catégorie seraient susceptibles de devenir plus facilement victimes de violences sexuelles de la part d'autres prisonniers, qui plus agressifs, s'orienteraient vers une homosexualité temporaire pour compenser un sentiment de frustration sexuelle (Sykes, 1958, p.71).



un niveau d'anxiété élevé. Un tel contexte anxiogène peut être à l'origine de peurs inconscientes chez les détenus, d'éventuelles tendances homosexuelles jusqu'alors ignorées et de sentiments de culpabilité en lien avec celles-ci (Sykes, 1958, p.71 ; Sykes & Messinger, 1960, p.14).

Si, pour Sykes, les relations sexuelles entre détenus deviennent une réponse à la rigueur de l'emprisonnement et à son contexte de privation sexuelle, il distingue encore différentes manières de se positionner en tant qu'individu sexuellement privé (Sykes, 1958, pp.95-98). En effet, Sykes distingue « *le vrai pervers sexuel* » du « *détenu s'orientant vers l'homosexualité en tant que réponse temporaire à un contexte de privation sexuelle* ». C'est ainsi que les détenus dits homosexuels se retrouvent répartis en deux grandes catégories, les actifs (ou agressifs) et les passifs (les soumis), dont les critères de classification sont directement définis par les détenus eux-mêmes. Dans la catégorie des détenus plutôt actifs (« *The Wolves* »), la personne remplit un rôle sexuel « masculin », viril et pénétrant. Dans la catégorie des détenus plutôt passifs, la personne remplit un rôle sexuel « féminin », soumis et de réception. Dans cette dernière catégorie, certains s'engagent dans les pratiques homosexuelles parce qu'ils sont contraints par la force ou par la nécessité d'obtenir en échange des biens et services (« *The Punks* »). D'autres s'y engagent parce que l'homosexualité est leur orientation sexuelle de prédilection (« *The Fags* »). Ces derniers s'affichent bien souvent dans une caricature féminine poussée à l'extrême. En précisant les rôles que chaque détenu tente de jouer dans un contexte de privation sexuelle, Sykes est ainsi parvenu à montrer comment les détenus étaient capables de modifier leurs critères de masculinité pour se défendre d'un contexte de célibat et de privation sexuelle imposé (Sykes, 1958, p.98).

Ayant ainsi explicité les principaux apports théoriques relatifs au contexte de privation sexuelle, il convient encore de préciser qu'à l'occasion d'une expérience carcérale, la personne perd tous ses repères identitaires y compris ceux qui lui permettent de se sentir et de se définir en tant qu'homme ou femme à part entière. A la lecture de nombreux ouvrages, il ressort clairement que l'identité masculine est, depuis plusieurs décennies, associée au concept de virilité. En 1998, Bourdieu précise cette notion dans son ouvrage « *La Domination masculine* ». Il s'agit « *d'une notion éminemment relationnelle, construite devant et pour les autres hommes et contre la féminité, dans une sorte de peur du féminin, et d'abord en soi-même* » (Bourdieu, 1998, p.78). Toutefois, pour certains auteurs, la virilité semble être moins

une composante identitaire qu'une manière d'apparaître et de se montrer au monde extérieur. En effet, selon Dejours, la virilité se situe davantage du côté des rapports sociaux de sexe que du côté d'une construction psychique identitaire (Dejours, 2000, p.264). Il poursuit encore en précisant que la virilité se définit « *comme un ensemble de comportements, d'interdits, de non-dits, de valeurs, d'attitudes, de discours stéréotypiques, (...) qui s'articulent en véritables systèmes idéologiques centrés par le courage et la force* » (p.277). Pour cet auteur, celui qui affiche une certaine sécurité et revendique une position de pouvoir et de maîtrise - « *la virilité* » - ne possède pas une identité sexuelle mais plutôt une pseudo-identité ou encore « *une identité sociale* » (pp.279- 280). C'est à travers cette identité sociale que l'homme se met à jour dans la société à laquelle il appartient. La virilité est donc « *une forme de vivre-ensemble dans laquelle de nombreux hommes sont éduqués et se socialisent, et sur laquelle se fonde pour une grande part la domination masculine. Cette même virilité solidarise une commune perception des hommes entre eux, exclut les femmes et leurs équivalents symboliques (homosexuels, travestis, transgenres, transsexuels)* » (Guenichon, 2011, p. 222).

Dans un contexte de privation sexuelle, en raison de son caractère exclusivement masculin, cette notion de virilité semble prendre davantage de signification dans une prison d'hommes. Les valeurs de domination masculine sont exacerbées au sein même de cette institution. Pour l'homme incarcéré, adhérer aux valeurs et aux normes de la virilité masculine serait une condition sine qua non pour sa survie en détention puisque, comme nous le détaillerons ultérieurement, les violences sexuelles et les attitudes homophobiques sont les moyens généralement utilisés en prison pour réaffirmer la virilité masculine. L'impact de l'incarcération sur le rapport que l'homme détenu entretient avec son identité masculine est considérable. Buffard le rappelle effectivement lorsqu'elle met en évidence que « *Le prisonnier se définit tout entier par l'absence de phallus, il est celui à qui le pouvoir a été retiré, celui qui est à tout instant sous le pouvoir d'autres hommes* » (Buffard, 1973, p.47). Sous l'emprise du pouvoir coercitif exercé par d'autres hommes, le détenu perd le contrôle de sa propre existence. Ramené à cette position, il régresse non seulement dans son rapport à lui-même mais également dans son rapport aux autres. Cette régression, particulièrement étudiée par de nombreux auteurs, s'insère directement dans un contexte d'infantilisation et de déresponsabilisation instauré par la dynamique carcérale. « *Sans responsabilité personnelle ni familiale, ni obligation de gagner sa vie, ni échange affectif, frustré dans son corps, le détenu est amené à une conduite infantile et anonyme ; plus que régressif, il est régressé par l'institution* » (Buffard, 1973, p.209). Et plus concrètement, sur le plan de la sexualité, cette

régression se traduit par un retour à des pratiques sexuelles de substitution en lieu et place d'une sexualité duale et par une modification du rapport que l'homme entretient avec la femme ou son éventuelle partenaire.

#### **4.1.1. Une individualité privée**

L'expérience carcérale est une expérience de grandes privations pour l'individu qui la vit : non seulement privé de sa liberté d'aller et venir, il se voit également privé de la possibilité de vivre et de pratiquer la sexualité qu'il souhaite en vue de trouver sa sphère d'épanouissement. En parlant de la privation de la sexualité en milieu carcéral, Gaillard utilise d'ailleurs des termes forts en comparant l'absence de relations sexuelles en prison à « *l'antichambre de la mort* » ou à « *une vieille prématurée qui toucherait une population encore jeune et demandeuse* » (Gaillard, 2009, p. 103). Cette sexualité considérée comme source de vie et de créativité devient à travers l'expérience carcérale source d'angoisse aux conséquences mortifiantes. Notre revue de la littérature nous apprend effectivement qu'être privé de pratiques sexuelles a des conséquences dommageables à la fois sur la santé psychique, la santé physique et la santé sexuelle d'un individu, ce qui ne peut manquer d'agir sur ses relations personnelles et sa manière de se comporter dans la société qui l'entoure. Si l'on s'en réfère à la définition<sup>23</sup> donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. L'OMS poursuit en spécifiant qu'il s'agit d'un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités. La sphère sexuelle d'une personne est donc en interrelation complète et permanente avec son état de santé mentale, son état de santé physique, ses ressentis émotionnels, ses capacités et possibilités relationnelles. Suivant un angle d'approche systémique, il peut dès lors être aisément admis qu'un déséquilibre sur l'une de ses dimensions aura des répercussions sur toutes les autres. Dans ce contexte, l'OMS réclame « *une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles* ». Elle encourage ainsi « *la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans contrainte, discrimination et violence* ». Elle invite également à effectuer les efforts nécessaires dans le chef des politiques et des pratiques de santé publique pour atteindre et

---

<sup>23</sup> Définition provenant de la page internet : <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/Life-stages/sexual-and-reproductive-health/news/news/2011/06/sexual-health-throughout-life/definition>.

maintenir un bon état de santé sexuelle, tout en respectant et protégeant les droits sexuels de tous les individus.

Comme le souligne Ricordeau, « *la privation sexuelle est souvent considérée par les détenus comme un moyen de destruction de la personnalité* » (Ricordeau, 2008a, p.149). Elle poursuit encore en disant que « *le désir sexuel relève de la condition humaine, celle d'être désirant* » (p.149). C'est en touchant l'être incarcéré au cœur de sa potentialité désirante que la prison affecte la santé psychique de tout individu. Buffard précise d'ailleurs à ce propos : « *En veillant de si près à supprimer le plaisir ou à le mutiler, en réduisant sans cesse la marge d'autonomie des individus et la richesse des relations humaines, la prison tue le désir, seule force capable de hisser l'homme déviant au niveau de l'apprentissage social (...)* » (Buffard, 1973, p.213).

Et cette diminution ou suppression du désir par l'expérience carcérale est confirmée par d'autres auteurs. Ainsi, Gaillard précise qu'en détention l'intensité de la libido - entendue comme une notion quantitative exprimant le désir et l'ensemble des pulsions sexuelles - tant pour les hommes que pour les femmes, s'amenuise dans la première période de l'incarcération. Au fur et à mesure que la période d'incarcération se prolonge, il constate chez les détenus une chute brutale de la libido, une remontée intense puis une retombée lente et certaine. Cette perturbation cyclique est également liée, selon lui, aux sentiments de haine engendrés par la condamnation et à la haine ressentie contre l'institution (Gaillard, 2009, pp.120-123). Il va sans dire qu'une perte du désir entraîne aussi des répercussions sur ce que nous pouvons considérer comme l'état de santé sexuelle fonctionnelle où des perturbations organiques apparaissent chez les personnes incarcérées. Les auteurs (Monnereau, 1986 ; Ricordeau, 2008a) citent par exemple à ce sujet des difficultés d'érection, des problèmes d'éjaculation chez les hommes détenus et des aménorrhées chez les femmes incarcérées.

Pour tenter d'appréhender l'impact que peut avoir la privation de contacts affectifs et relationnels sur la santé psychologique d'individus incarcérés, il nous est permis d'explicitier plus concrètement cette recherche conceptuelle en nous référant aux résultats obtenus dans le cadre d'une étude menée au sein d'un établissement pénitentiaire espagnol (le pénitencier Topas). Une équipe de chercheurs (Carcedo, Lopez, Orgaz, Toth & Fernandez-Rouco, 2008) s'est en effet questionnée sur les besoins interpersonnels et la santé psychologique de personnes incarcérées. Administrant des questionnaires dans le cadre d'entretiens, ces

chercheurs ont interrogé 118 hommes et 70 femmes. L'échantillon se composait de détenus âgés de 21 à 62 ans dont 53,57% étaient de nationalité espagnole et 46,43 % de nationalité étrangère. Les résultats obtenus sont plutôt intéressants en ce qui concerne notre objet d'étude. Les chercheurs ont ainsi remarqué que les femmes détenues montraient un taux de solitude émotionnelle et sociale plus faible et un taux de satisfaction sexuelle plus élevé que les hommes. Ces différences s'expliqueraient entre autres par le soutien social interne et externe (des contacts plus fréquents avec l'entourage proche) dont les femmes détenues bénéficient contrairement aux hommes détenus. Toujours selon ces chercheurs, les détenus auraient davantage tendance à « *subir* » leur peine, ne cherchant aucun soutien interne pour tenter de résoudre les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent en détention. Plus spécifiquement, concernant le niveau de satisfaction sexuelle en détention, les chercheurs découvrent également des différences entre genres : les femmes se sentiraient émotionnellement moins seules et plus satisfaites sexuellement car elles auraient davantage tendance à trouver une partenaire en détention. Dans ce contexte, les résultats obtenus font ressortir que les femmes détenues présentent une santé psychologique meilleure que celle des hommes. Les résultats de cette étude confirment encore qu'un ressenti de solitude et que la satisfaction sexuelle sont corrélés de manière significative avec la santé psychologique de l'individu. En effet, les chercheurs précisent qu'un niveau de solitude important prédit des niveaux élevés d'anxiété et de dépression ainsi qu'un état de santé mental généralement faible. Plus pertinent pour notre objet d'étude, même si l'on pouvait logiquement le supposer, cette enquête démontre scientifiquement qu'il existe une corrélation importante entre la fréquence des relations sexuelles et la satisfaction sexuelle. Les conclusions de cette étude sont éclairantes quant à l'impact de la privation sexuelle sur la santé psychique ou psychologique des personnes incarcérées. Les chercheurs mettent clairement en avant qu'être satisfait sexuellement contribue à un mieux-être psychologique et que l'augmentation de la fréquence de contacts sexuels<sup>24</sup> et relationnels réduit les souffrances de l'incarcération. Partant de ces constats, ils s'autorisent la question de la mixité possible en détention permettant que des contacts puissent se nouer entre les détenus et les détenues. Avoir un ami proche au sein de la prison reste, selon les découvertes de ces chercheurs, le meilleur prédicteur pour éviter tout sentiment de solitude, tant pour les femmes que pour les hommes interrogés. Sondés sur leurs besoins, les détenus et détenues souhaitent plus d'activités et de programmes visant à améliorer leur sphère relationnelle. Les résultats obtenus dans le cadre de cette étude semblent effectivement

---

<sup>24</sup> Ces chercheurs ont également mis en évidence que la satisfaction est corrélée avec une augmentation de la fréquence des contacts sexuels.

convergents avec ce que de nombreux auteurs affirment à propos des conséquences dommageables de l'expérience carcérale sur la capacité « *désirante* » des individus incarcérés.

Au-delà de ces constats, aborder la question de la sexualité en prison ne peut se faire sans traiter la question du corps afin d'évaluer l'impact de la privation de la sexualité sur la santé de la personne incarcérée. Même abordée sous cette dimension, la santé ne se limite pas à la question du corps. Il est évident que l'équilibre d'un individu ne peut se compartimenter de la sorte et qu'il est constamment tributaire d'une bonne osmose entre ses différentes composantes (mentales, physiques et sexuelles). Pour traiter de la question du corps en détention, nous nous sommes intéressée de près à l'étude réalisée par Sylvie Frigon concernant l'effet de l'incarcération sur le corps. Les résultats et analyses de son étude ont fait l'objet d'une publication « *Corps suspect, corps déviant : effet de l'incarcération sur le corps* » (2012). Au départ d'une recherche effectuée auprès de femmes incarcérées, elle postule l'idée que le corps incarcéré peut être successivement considéré comme étant à la fois « *un site de contrôle* » et « *un site de résistance* ». Dans un premier temps, approchant le corps comme site de contrôle, elle précise que le corps est avant tout « *marqué* » par l'incarcération, conduisant progressivement à une perte identitaire. Le corps est marqué par la sensation humiliante et dégradante provoquée, notamment, par les fouilles et est revêtu de signes extérieurs témoignant objectivement d'une intégration à l'institution carcérale (pour illustrer ses propos, elle cite par exemple les tatouages). Ensuite, Frigon précise que le corps incarcéré fait aussi l'objet d'une aliénation entraînant des conséquences sur la vie psychique du détenu qui n'a plus le sentiment d'exister en tant qu'individu à part entière et qui perd le contrôle de sa propre existence. Le corps incarcéré est aussi un corps « *malade* » en raison de conditions de vie en détention et de promiscuité intense pouvant être à l'origine de l'apparition de troubles somatiques. Si l'institution carcérale est un milieu réellement pathogène, la population carcérale semble néanmoins connaître différents problèmes de santé trouvant leurs origines dans le vécu antérieur à la détention : maladies, styles de vie, consommation de produits stupéfiants, alcool, tabac ou autre. Selon Frigon (2012), la maladie représente pour la personne incarcérée une manière de manifester son existence et d'obtenir une certaine reconnaissance grâce aux soins qui lui seront prodigués. Enfin, le corps en tant que site de contrôle peut être un corps victime, victime de violences dirigées vers soi ou vers autrui, signifiant par lui un certain « *ras-le-bol* » carcéral. Dans un second temps, le corps incarcéré peut être défini comme « *un site de résistance* », une manière de survivre au poids de l'incarcération, de son emprise coercitive et de ses conditions de détention. Selon Frigon,

la résistance semble entre autres se marquer par des pratiques automutilatrices, traduisant le soulagement d'une souffrance psychique à travers une souffrance physique, ou encore se laisser voir par la volonté de garder le contrôle sur son propre corps et, par là, sur sa propre vie. La recherche de Sylvie Frigon démontre combien l'impact de l'expérience carcérale sur le corps de la personne est considérable. Pour reprendre les termes de Marzano parlant de prisonniers de camps de concentration, ces personnes détenues « *cessent progressivement d'être des corps propres pour devenir des corps étrangers* » (Marzano, 2009, p.95).

#### **4.1.2. Une individualité privée dans sa relation à l'autre**

Envisager le vécu sexuel d'une personne dans un rapport exclusivement à soi, c'est mettre de côté et ignorer l'enjeu fondamental de la sexualité, à savoir la rencontre d'un autre que soi qui permet d'entrer dans un rapport d'altérité et d'intimité essentiel à la condition humaine. Comme le met en évidence Marzano, grâce à la sexualité, l'individu dépasse sa condition « *d'être solitaire* » et entre dans une relation avec un autrui qui lui permet d'en apprendre davantage sur lui-même dans « *un subtil équilibre entre la dépossession de soi et la possession de l'autre* » (Marzano, 2003, pp.41-44). La sexualité concerne « des dimensions existentielles », selon Gaillard (2009), dépassant les notions de désir et de plaisir pour toucher à des questions identitaires dont la résolution s'inscrit dans un rapport à soi et à l'autre, mais aussi aux émotions exprimées et ressenties dans cette relation. A l'écoute de ces affirmations, il nous est apparu essentiel d'aborder la sexualité en milieu carcéral sous l'angle d'une trajectoire individuelle dans un rapport d'altérité. L'objectif ainsi visé est de présenter ce que la littérature enseigne sur le rapport d'altérité que la personne incarcérée peut entretenir ou non avec un partenaire extérieur, identifié comme tel, et sur le rapport d'altérité qui s'actualise entre les individus incarcérés eux-mêmes.

On ne compte plus les études réalisées dans le but de connaître et d'approfondir les conséquences de l'expérience carcérale sur le maintien de liens affectifs et relationnels entre une personne incarcérée et son partenaire extérieur. Il est totalement démesuré de dresser un état des lieux exhaustif de toutes les recherches effectuées sur ce thème. Néanmoins, cette question étant soulevée dans notre objet d'étude, il s'avère opportun de se remémorer quelques données essentielles.

Comme le souligne Delage (2009), l'homme est un « *être social* » qui se trouve dans « *la nécessité biologique* » d'être lié avec d'autres individus. Etre en lien paraît nécessaire, précise cet auteur, pour réguler les émotions de l'individu, pour apaiser des conditions de vie stressantes et pour « *penser et donner sens à sa vie* ». Ce n'est que dans « *une grande proximité physique et psychique* » avec un autrui différent de soi que ces processus peuvent prendre place (p.88). L'homme est donc un être social qui accorde une importance fondamentale aux liens qu'il crée et aux « *attachements sécurés* » de son existence (p.98). Ces attachements sécurés, poursuit Delage, sont à l'origine d'une bonne compréhension émotionnelle et cognitive de l'autre (p.98) et jouent un rôle déterminant dans les interactions sexuelles et l'expression émotionnelle qui les accompagnent (p.90). Cependant, des événements extérieurs graves (par exemple l'expérience carcérale) peuvent bousculer cet équilibre sécuré personnel ou conjugal. Delage explique, que dans ces conditions, l'un des partenaires, déjà en souffrance, peut voir celle-ci s'accroître, voire même de se trouver mutuellement dans l'impossibilité d'être attentif l'un à l'autre, en raison par exemple de l'intensité de la douleur ou du caractère complexe et contradictoire des émotions éprouvées. Dans pareille situation, l'auteur retient alors l'idée « *d'une déchirure de l'intime du couple* », c'est-à-dire « *d'un véritable traumatisme relationnel* » (Delage, 2008, cité par Delage, 2009, p.101). Delage conclut en précisant que l'être humain a besoin, tout au long de son existence, de se sentir « *attaché* » car, de manière générale, le lien physique et psychique avec un partenaire apporte protection et sentiment de sécurité (Delage, 2009, p.103).

Ce petit détour par l'insistance sur une conception de l'être humain en tant qu'être social ayant des besoins d'attachements sécurés tout au long de son existence, nous offre une porte d'entrée pertinente pour comprendre pourquoi une expérience carcérale qui instaure une séparation physique et psychique évidente entraîne des répercussions dommageables sur la personne incarcérée et son environnement proche. En effet, comme nous l'explique Lalonde au cours de son intervention portant sur « *le maintien des liens familiaux lors de l'incarcération : une souffrance nécessaire* », lors d'un colloque organisé à Montréal « *Le pénal aujourd'hui : pérennité ou mutations* » en décembre 2007, la volonté de maintenir des contacts pendant l'isolement carcéral constitue un paradoxe. La distance physique imposée, indique-t-elle, engendre « *un éloignement relationnel* » ou encore « *une diminution de l'intimité au sein même des relations familiales et amoureuses* » (Lalonde, 2008, p.235). La privation de contacts quotidiens et réguliers empêche les détenus et leurs proches de partager des activités communes ou des moments familiaux importants. Elle rappelle également,



comme nous avons déjà pu le voir précédemment, que l’incarcération ne donne pas au détenu la possibilité d’assumer ses fonctions sociales et économiques au sein de sa structure familiale, rejoignant ainsi Gaillard (2009) présentant l’incarcération comme un moment de régression pour le détenu.

La séparation physique et psychique ne doit pas être vue comme la seule difficulté rencontrée dans le maintien des liens affectifs et relationnels lors de l’incarcération. En effet, les infrastructures pénitentiaires ainsi que les dispositifs de visites offerts aux personnes participent bien souvent à la difficulté de maintenir de tels liens. Dans ce contexte, Rambourg (2009) dénonce l’exiguïté des pièces, la promiscuité entre les détenus et leurs visiteurs, la limitation et la réglementation temporelles, le contrôle sur les déplacements et les gestes. Elle rappelle à quel point le manque d’intimité et le poids de la surveillance sont des facteurs que les détenus identifient comme faisant obstacles à la communication et à la rencontre (Rambourg, 2009, p.57). A l’issue de son étude et à travers l’analyse de situations personnelles de détenus qu’elle a rencontrés, cette auteure met en évidence quatre types d’incidences observées sur les relations du détenu et de ses proches (en particulier le partenaire) : la rupture, la consolidation, la reprise ou la création de liens.

Enfin, concernant l’effet « rupture de liens affectifs » de l’incarcération, il nous est apparu intéressant et avantageux de regarder de plus près une étude quantitative évaluant l’impact de l’incarcération sur la probabilité des individus à se marier ou à divorcer. Quatre chercheurs, Apel, Blokland, Nieuwbeerta et Van Schellen (2010, pp.271-292) ont mis en évidence qu’une incarceration survenant rapidement ou tôt dans la vie d’un individu diminue, sur le long terme, ses perspectives de mariage notamment en raison de la stigmatisation (mécanisme de l’exclusion sociale) et des perceptions entourant ce statut de « personne ayant fait de la prison » (faible potentialité économique pour subvenir aux besoins de la famille) mais aussi à cause du risque de violence potentielle d’une personne ayant expérimenté la prison et ses conflits. Ils soulignent en outre que l’incarcération d’une personne peut limiter son réseau social et par voie de conséquence limiter ses possibilités/opportunités de rencontrer quelqu’un. Pour ces chercheurs, une socialisation criminelle peut également entraîner certaines adaptations chez le détenu libéré qui l’empêcheraient de reprendre par la suite une vie plus conventionnelle. Cette probabilité de trouver plus difficilement un partenaire acceptant le mariage ressort cependant moins de façon significative que celle d’un divorce : les résultats apparaissent plus significatifs entre l’incarcération et la probabilité de divorce.

Concernant cette dernière, les hommes détenus, mariés, sans enfant et condamnés à de lourdes peines ont une probabilité plus importante de divorcer que les hommes détenus, mariés, avec enfants et condamnés à des sanctions moins lourdes. Le fait d'avoir des enfants pendant le mariage apparaît comme un facteur de protection contre le risque de dissolution des liens entre les partenaires.

#### **4.1.3. Une individualité privée dans sa relation à l'institution et à la collectivité carcérales**

Afin de poursuivre notre approche de la sexualité en milieu carcéral en tant que trajectoire de vie au sein d'un relationnel multidimensionnel, il apparaît essentiel de situer notre objet d'étude dans son contexte institutionnel. En effet, aborder la question de la sexualité en prison, c'est aussi interroger les relations que cette réalité individuelle entretient avec l'organisation carcérale, sa politique de fonctionnement, sa dynamique, ses réglementations et ses acteurs de terrain.

##### a) Une sexualité ignorée

La littérature ne mâche pas ses mots lorsqu'il s'agit d'appréhender l'impact d'une sexualité ignorée en détention et ses conséquences sur la sexualité de l'individu une fois en dehors des murs de la prison. Les auteurs et chercheurs se rejoignent pour mettre en évidence l'existence d'angoisses chez les détenus proches d'un retour à la liberté sexuelle : leurs peurs portent d'abord sur l'aspect « fonctionnel » (être encore capable de faire...) mais également sur la crainte de voir leurs orientations et identités sexuelles perturbées par l'expérience carcérale. Des troubles sexuels et organiques comme par exemple des difficultés d'érection, des perturbations éjaculatoires, une sensibilité exacerbée mais également des séquelles sur les capacités affectives et relationnelles ont été mises en évidence, particulièrement chez les détenus subissant de longues sentences. Monnereau pense que la difficulté pour une personne incarcérée est aussi de « *réapprendre à aimer une fois libérée, de réapprendre à retrouver son corps, morcelé et nié pendant des mois (voire des années)* » (Monnereau, 1986, p.70). Les détenus appréhendent aussi la reprise d'une vie de couple qui a été mise entre parenthèses le temps de la détention. Ces craintes se retrouvent chez les partenaires extérieures selon Touraut, « *si la dé-cohabitation n'a pas été aisée, la re-cohabitation est attendue avec inquiétude. Des réajustements seront nécessaires* » (Touraut, 2012a, p.249). Même si

l'expérience carcérale peut briser de nombreux couples, précise-t-elle, certains d'entre eux parviennent à dépasser cette épreuve positivement en construisant « *un nous* » durant l'emprisonnement afin d'éviter que la séparation physique n'éloigne de trop (Touraut, 2012a, p.251). Parlant de la mort de l'être social en détention, Califano indique qu'une fois libéré, le détenu doit entamer un long processus de relation à l'autre (Califano, 2012, p.189).

#### b) Une sexualité disciplinée

Au sein des institutions quelles qu'elles soient, le traitement de la sexualité résulte toujours, selon Moulin « *d'une tension entre son déni, sa répression et sa réduction à un problème à résoudre* » (Moulin, 2007, p.65). En prison, une des manières utilisées pour « gérer » la sexualité consiste à recourir à des réglementations intérieures et à l'application de sanctions disciplinaires lorsque les dispositions réglementaires ne semblent pas avoir été respectées par la personne incarcérée. En Belgique, toute attitude sexuelle « inappropriée » se trouve être considérée comme une infraction disciplinaire de seconde catégorie. La lettre collective n°124 datant du 6 septembre 2013 et portant sur le régime disciplinaire des détenus parle « *de contacts non réglementaires avec un codétenu ou avec une personne étrangère à la prison* ». En cas de viols ou d'agressions sexuelles entre détenus, l'acte incriminé peut alors être défini comme une infraction de première catégorie sous la dénomination d'atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique de personnes ou la menace d'une telle atteinte. Toutefois, si des dispositions réglementaires et disciplinaires existent, l'appréciation des manquements et des infractions fait l'objet d'une subjectivité importante. En effet, sous la catégorie « contacts non réglementaires », sans définition claire, de nombreuses attitudes peuvent s'y retrouver et permettre que ce qui est considéré acceptable par un agent pénitentiaire ne le soit pas forcément par son collègue.

Concernant la sexualité disciplinée, il existe donc une subjectivité et une variabilité importantes dans la qualification des infractions aux différents échelons de la hiérarchie du personnel pénitentiaire. Cette zone floue et incertaine emporte de grandes conséquences sur l'inégalité des sanctions infligées, celles-ci pouvant aller du simple avertissement à plus de 30 jours d'isolement en espace de séjour ou 9 jours en cellule de réflexion. Il convient enfin de souligner que les sanctions disciplinaires ne concernent pas uniquement la personne incarcérée mais également ses proches qui peuvent se voir privés de visites pendant plusieurs jours, voire plusieurs mois. Gaillard n'hésite pas à affirmer qu'en contrôlant les relations

sexuelles, la prison se pose en institution normalisatrice et moralisatrice (Gaillard, 2009, p.232). Chez les femmes détenues toutefois et selon Ricordeau, la sexualité semble davantage contrôlée en raison de son aspect « *reproduction* » et la sexualité apparaît plutôt comme pacificatrice que dans la détention hommes (Ricordeau, 2008a, p. 40).

Enfin, une autre façon de « *discipliner* » et de cadrer ou contrôler la sexualité en milieu carcéral réside dans le recours à divers traitements médicamenteux apportant un effet « apaisant » ou encore « calmant ». En 1986, dans son ouvrage « *la Castration pénitentiaire* », Monnereau soulignait déjà la distribution facile de neuroleptiques, de sédatifs et de somnifères aux détenus. Ces médicaments avaient un effet sur la sexualité de ceux qui les consommaient de manière régulière et qui, à forte dose, avaient un impact réducteur sur le désir sexuel et la fonction érectile (Monnereau, 1986, p.48).

c) Une sexualité dans un rapport avec le personnel pénitentiaire

L'étude de la sexualité en milieu carcéral, dimension personnelle et limitée théoriquement à un exercice discret, ne peut ignorer le regard constant des acteurs de terrain, et plus particulièrement de ceux directement impliqués dans un contact direct et régulier avec la population détenue. Cette relation à l'autre appartenant au personnel des prisons aurait pu prendre place plus avant, précédant l'examen de la dimension institutionnelle influençant la sexualité des détenus, mais nous avons souhaité privilégier l'aspect « vie institutionnelle » et différentiel en abordant cette étude ici. Notons d'emblée que dans ce contexte, une des premières réalités qui s'impose au chercheur s'avère être la question de la mixité du personnel pénitentiaire.

En Belgique, la mixité du personnel pénitentiaire est garantie par un Arrêté royal du 10 octobre 2000 et plus particulièrement par son article 1<sup>er</sup> : « *Dans chaque service extérieur de la Direction générale des Etablissements pénitentiaires, 60% au moins du total des emplois impliquant une fonction de surveillance, sont réservés à des personnes du même sexe que celui des détenus dont elles assurent la surveillance* ». Ainsi donc, officiellement, un maximum de 40% de femmes peut exercer dans une prison d'hommes. Les raisons justifiant l'introduction de la mixité du personnel dans le milieu pénitentiaire sont multiples. Tout d'abord, la mixité constituait une réponse à la volonté de soutenir une politique d'égalité des

chances entre hommes et femmes lors de l'engagement du personnel. Ensuite, elle apportait une solution au manque d'effectifs et à la difficulté croissante de recruter du personnel masculin, plus particulièrement dans la partie flamande du pays. L'engagement de personnels féminins avait également comme objectif de contribuer au développement d'une politique de gestion de la population carcérale adaptée aux réalités sociales. Enfin, et ce n'est pas la moindre motivation, on espérait retirer un bénéfice important pour le maintien de l'ordre en détention, les femmes étant considérées comme apaisantes et ayant une approche privilégiant généralement la dimension psychologique, ce qui devait réduire l'agressivité.

Marchetti insiste sur le fait que l'introduction de la mixité au sein du personnel pénitentiaire a progressivement mis fin à ce qu'elle appelle le régime d'apartheid sexuel (Marchetti, 2001, p.223). En effet, les organisations carcérales ont vu progressivement arriver de plus en plus de personnes de l'autre sexe parmi le personnel. Cette mixité progressive concerne non seulement les services pénitentiaires, les services médicaux mais aussi les services sociaux et éducatifs. Cette tendance à l'ouverture vers la mixité, dit-elle, a permis à l'individu incarcéré de se positionner en tant qu'homme face à une personne de l'autre sexe mais n'a nullement aidé les détenus à trouver une réponse aux frustrations sexuelles puisque leurs relations avec ces différents intervenants ne sont pas a priori de nature « *intime* ». (Marchetti, 2001, p.224).

Malochet s'est intéressé de plus près à la féminisation de la profession de surveillants pénitentiaires en France et à la manière dont celle-ci a été accueillie au sein des organisations carcérales. Selon ce chercheur, la féminisation de cette profession a été vécue par les acteurs de terrain comme une crise organisationnelle (Malochet, 2007, pp.113-115). L'intégration de femmes dans la profession d'agent pénitentiaire s'explique, ajoute-t-il, de la manière suivante : une pénurie de candidats masculins au concours de recrutement, un faible niveau des candidats retenus par le jury, la volonté de lier la mixité à une politique générale de revalorisation de la profession. Il constate que les discours les moins officiels sur la présence de femmes mettent l'accent sur la professionnalisation des missions de surveillance et l'orientation spécifique des femmes adoptant habituellement de meilleures attitudes de communication avec la population carcérale. La dimension relationnelle de l'activité de surveillance se trouvait ainsi valorisée grâce à l'entrée de femmes au sein du personnel. Toutefois, par un effet de remise en question des modes d'exercice du pouvoir des agents pénitentiaires, ce changement a engendré un déséquilibre important au sein du personnel en place. Davantage focalisée sur l'échange et la négociation avec la population carcérale, cette

dimension relationnelle du travail fut alors considérée comme une menace par le personnel pénitentiaire estimant que l'on accordait indirectement davantage de pouvoir ou d'influence aux personnes incarcérées, la femme étant étiquetée plus influençable sentimentalement et sensible aux souffrances humaines. Malochet affirme que l'introduction de la mixité n'a pas mis fin au déséquilibre homme-femme. Dans le rapport de genre, l'autorité naturelle est toujours entre les mains des hommes et la division sexuelle du travail en détention repose toujours sur des stéréotypes de genre classiques (pp. 117-118). La reproduction de la domination masculine poursuit son chemin dans un milieu où la capacité d'agir avec la force physique semble encore et toujours prédominante. Cette domination masculine, on la retrouve non seulement dans les interactions du personnel féminin avec les détenus, mais également dans le cadre des relations professionnelles des femmes avec les collègues masculins. Pour Malochet, les organisations sont le lieu incessant d'un travail de reproduction de la domination masculine et, en prison, la féminisation du personnel de surveillance en constitue un excellent exemple. En réalité, insiste-t-il, cette reproduction de la domination ne fait que répercuter la difficulté tant de fois relevée de mener une politique pénitentiaire d'ouverture (p. 120). En détention, cette division sexuelle du travail se concrétise encore dans le contexte d'une séparation fondamentale et stéréotypée de la distribution des tâches entre les professionnels. En effet, comme le confirme Bessin, une division sexuée des rôles entre métier féminin et métier masculin se joue dans la manière dont l'encadrement de la population pénale est pensé. Selon cet auteur, les femmes, soucieuses de l'autre et favorisant le contact relationnel, sont davantage attendues dans les professions de la santé ou du secteur social (Bessin, 2010, p.75). A l'inverse, comme nous le confirment nos observations et notre expérience de terrain, les hommes sont plus pressentis dans les fonctions de surveillance de la population carcérale ou encore dans celles de management.

Interroger les relations entre professionnels de terrain et population carcérale, c'est aussi s'interroger sur la question de la juste et bonne distance à maintenir. En effet, comme le mettent en exergue Moulin et Sevin (2012), un des aspects les plus complexes de la relation professionnelle entre un surveillant et un détenu réside dans la gestion de la « *bonne distance* ». Il s'agit de trouver un juste milieu entre les attitudes de proximité et d'éloignement à adopter pour mener à bien la double mission confiée au professionnel, à savoir le maintien de la sécurité et la préparation de la réinsertion (Moulin & Sevin, 2012, p. 166). Autrement dit, c'est ce que Goffman (1968) a appelé « *le piège de la compassion* » et que Lemire et Vacheret définissent encore par « *le piège des sentiments* » (Lemire et Vacheret, 2007, p.86).

Entre hostilité et compassion, l'agent pénitentiaire doit pouvoir trouver un sentiment d'équilibre et de travail bien fait lorsqu'il examine sa relation professionnelle instaurée avec la personne dont il a la garde. Pour Ricordeau, dans les cas de transgression de cette bonne distance, le membre du personnel concerné risque d'affronter une forte réprobation sociale et morale, « *celle qui tombe amoureuse d'un détenu est amonale et surtout passe de l'autre côté (du mur)* » (Ricordeau, 2008a, p. 39). La prison, par son côté clos, favorise d'ailleurs l'expression de sentiments, même parfois amoureux, que l'administration pénitentiaire doit apprendre non seulement à gérer mais aussi à prévenir.

d) Des atteintes à l'intimité de la personne incarcérée

Entre la mission de maintien de l'ordre interne, la mission de protection de la société par la neutralisation des délinquants et celle dite de réhabilitation de la personne incarcérée qui donnent un sens à l'institution pénitentiaire, il faut concéder que les contradictions de ces différents objectifs renvoient sans cesse à des questions de valeurs et aux conflits qui en découlent, poussant les intervenants dans un sens ne respectant pas la cohérence de ces objectifs. Ainsi, c'est au nom de l'ordre et de la sécurité interne ou externe que l'institution carcérale parvient à justifier ses multiples ingérences dans l'intimité des détenus et même de leurs proches. Cette intrusion au cœur de ce qui est le plus personnel concerne non seulement l'intimité corporelle, physique et psychique de la personne incarcérée mais aussi celle des rapports privés qu'elle entretient avec son entourage extérieur.

Tout particulièrement, l'ingérence de l'institution carcérale dans l'intimité du détenu et de ses proches se concrétise dans le cadre des dispositifs de visites. En ces lieux, en raison d'un impératif sécuritaire, la personne incarcérée et ses visiteurs proches doivent développer des stratégies leur permettant de « *maintenir du secret et du privé dans une sphère publique et contrôlée* » (Touraut, 2012a, p.197). Dans ce contexte, s'interroger sur la possibilité de maintenir une intimité conjugale et sexuelle à travers l'expérience carcérale nous est apparu comme une démarche centrale et absolument nécessaire. Si dans la société dite libre, la possibilité de trouver un équilibre entre une intimité conjugale et une reconnaissance sociétale devient un enjeu mais aussi une difficulté des couples contemporains, lorsque cet enjeu est confronté ou mis en présence de la prison et de ses interdits coercitifs, les difficultés apparaissent décuplées et difficilement surmontables.

Avant de poursuivre, nous souhaitons nous arrêter quelques instants à cette notion d'intimité et d'intimité relationnelle telle que la littérature spécialisée nous la décrit généralement. Pour Giddens, une relation d'intimité est une relation qui vise le développement de soi dans un désir de satisfaction et de liberté de choix (Giddens, 2004, pp.119-121). Selon cet auteur, il s'agit d'une relation équilibrée où chacun des partenaires fait part à l'autre de ses désirs, de ses sentiments et de ce qu'il représente pour lui, à savoir donc une relation où chacun est en acceptation de l'autre et de ce qu'il est dans toute son individualité. de Singly (2003a ; 2003b), qui s'est beaucoup intéressé à l'étude de l'intimité contemporaine, précise que notre société occidentale se trouve dans l'ère « *du modèle du primat de l'intimité personnelle* » et que ce modèle détrône largement l'existence d'un modèle contemporain où prime une intimité conjugale (de Singly, 2003b, pp.80-81). Pour cet auteur, ce sont l'autonomie sexuelle, la qualité des échanges et l'intensité émotionnelle qui semblent être prioritaires dans la relation affective et sexuelle. Les relations de couple actuelles sont en rupture avec les devoirs, les contraintes et les obligations parentales et traditionnelles. Tant que le bilan de la relation établi par les partenaires est positif et que celle-ci constitue une source d'épanouissement et de construction de soi, la relation peut se poursuivre. L'épanouissement semble plus important que l'objet d'amour en soi et l'individu moderne refuse de dépendre d'un autre dans sa relation et de se confondre avec lui. Les propos de de Singly sont confirmés par sa recherche quantitative auprès de 828 individus, hommes et femmes âgés entre 30 et 50 ans, vivant en couple et habitant sous le même toit (de Singly, 2003b, p.83). A l'issue de cette recherche, il conclut que quelle que soit son intensité, l'intimité personnelle se construit légitimement en respectant trois conditions : elle doit être utile pour celui ou celle qui la demande, non menaçante pour le couple et non déstabilisante pour le sentiment de sécurité du partenaire. Même si l'intimité personnelle des individus au sein d'un couple semble primer, la vie conjugale ne peut se résumer à la revendication d'être soi et requiert toujours de prendre en compte l'intérêt de son partenaire et du couple (p. 93). Enfin, ajoute de Singly, au sein d'un couple, chaque partenaire doit apprendre à trouver le juste équilibre entre l'indépendance de chacun et la reconnaissance de besoins conjugaux comme notamment des besoins de stabilité et de sécurité (p.93). Autrement dit, il s'agit d'une question de pondération entre le poids des pratiques communes et des pratiques séparées au sein du couple tout en sachant qu'une séparation ponctuelle des partenaires n'est pas annonciatrice d'une séparation totale (p.94). Qu'en est-il alors si la séparation n'est souhaitée ni par les partenaires ni par le couple



lorsqu'elle est induite par l'expérience carcérale d'un membre ? Nous tenterons maintenant de mieux en appréhender les conséquences.

e) Des maladies sexuellement transmissibles

La littérature consacrée à la sexualité en détention lie d'emblée cet objet d'étude à la prévalence des maladies sexuellement transmissibles et à leur prévention. Il est reconnu que le taux de prévalence de maladies, plus particulièrement virales dont l'origine provient d'une infection sanguine, est élevé en prison (Stewart, 2007, p.54). De plus, comme le souligne Stewart, il faut également insister sur le lien indissociable existant entre consommation de produits stupéfiants, notamment par voie intraveineuse, et comportements sexuels dont les conséquences parfois mortelles sur la santé aboutissent à la transmission de maladies sexuellement transmissibles. Selon ce chercheur, ces risques sont bien connus dans le domaine pénitentiaire mais les dispositifs de prévention et les méthodes visant la réduction des risques ne sont pas facilement accessibles en prison, matériellement et psychologiquement. En outre, il semble que la culture carcérale et plus particulièrement les valeurs homophobes qui y sont véhiculées, constituent un obstacle à la prévention du VIH en détention. Gaillard souligne à ce propos que par peur de stigmatisation et par crainte pour leur intégrité physique, certains détenus préfèrent ne pas avoir recours ou déclarer qu'ils utilisent certains moyens de protection, comme par exemple le préservatif (Gaillard, 2009, p.165). De nombreuses recherches ont placé un accent particulier sur l'importance de l'élaboration de mesures et d'interventions cohérentes dans ce domaine. Ces actions doivent se réaliser dans une perspective privilégiant la santé de tous car, comme le souligne encore Stewart, le risque de contracter un virus à l'origine d'une infection du sang est présent non seulement pour les détenus mais aussi pour le personnel pénitentiaire. (Stewart, 2007, p. 54). Cette question de la santé sexuelle et de la gestion des risques en prison doit pouvoir s'insérer dans un débat politique qui intégrerait les institutions de santé publiques (hôpitaux, centres d'aide sexologique et de dépistage,...).

f) La situation spécifique des détenus auteurs d'infraction à caractère sexuel

Si nous n'ignorons pas l'impact des délits sexuels dans les médias et, par suite, dans l'opinion publique, nous ne nous attarderons pas, dans le cadre de cette recherche en milieu carcéral,

sur les spécificités propres à ce type de délinquants. Cette stigmatisation est d'autant plus importante que la Belgique a, sous l'influence de l'affaire « Dutroux », particulièrement renforcé ses politiques pénales et pénitentiaires à leur égard. Ces personnes font l'objet d'un processus mettant en évidence une double stigmatisation, non seulement à un niveau pénal et sociétal mais aussi à un niveau carcéral où ils font très souvent l'objet d'une protection spéciale du personnel afin d'éviter la vengeance des détenus. Les études sur leur vécu en détention mériteraient des développements supplémentaires qui ne nous paraissent pas pour l'instant se justifier ici mais les aspects spécifiques de l'adaptation en détention des délinquants, appelés « auteurs d'infraction à caractère sexuel », resteront bien présents dans le traitement des données de notre recherche.

#### **4.2. Des stratégies de compensation solitaires**

Pour faire face à une abstinence contrainte et de longue durée, les pratiques sexuelles solitaires - et nous plaçons principalement sous ce terme la masturbation - peuvent être vues comme un moyen de compenser la privation de relations sexuelles avec un partenaire désigné comme tel. Il faut rappeler que la masturbation reste un passage normal dans le développement sexuel adolescent et ne peut pas se prolonger de manière régulière à l'âge adulte, car le risque de développer des troubles physiques ou psychiques est présent. En effet, il s'agit d'une pratique de substitution qui peut devenir, dans certaines situations, excessive et qui entraîne des conséquences psychosomatiques chez l'individu, même si par cet excès, le détenu cherche à s'affirmer et à reprendre le contrôle de son corps en réaction au pouvoir coercitif de l'institution carcérale. Les auteurs s'intéressant plus particulièrement à la sexualité en prison ont déjà longuement décrit ce recours à la pratique masturbatoire permettant de compenser l'absence de relations sexuelles. Cette activité masturbatoire remplit d'ailleurs de nombreuses autres fonctions que nous allons tenter de présenter brièvement.

Dans ses précédentes recherches, Ricordeau (2008a) nous apprend que les hommes détenus voient dans la masturbation un moyen « *de conforter une identité sexuelle* », « *de s'assurer* » que l'on est encore un homme. Elle précise que cette pratique est rarement « *associée au plaisir* » et remplit principalement une fonction hygiénique, notamment pour les personnes incarcérées à une longue peine d'emprisonnement. Les détenus qu'elle a pu rencontrer parlent « *de masturbation d'habitude* », « *produit de l'ennui et d'un besoin de s'extraire de la réalité* », « *d'une pratique qui inquiète quant à ses effets sur les capacités sexuelles et la*

*reprise d'une relation avec un partenaire* » (Ricordeau, 2008a, p.150). Pour Marchetti, la masturbation est perçue comme la meilleure et la pire des choses par les détenus. En effet, si elle permet de s'assurer de sa virilité, c'est aussi « *une éjaculation, une décharge organistique dans le vide, sans une union réellement consommée* » (Marchetti, 2001, p.233). De plus, il s'agit d'une pratique qui peut à la fois être considérée comme honteuse, culpabilisante, aliénant complètement le rapport à cet autre que soi, et même humiliante si la personne est surprise dans ce moment d'intimité. Welzer-Lang, Faure et Mathieu (1996) évoquent la masturbation en tant que pratique honteuse et humiliante dans le prolongement des théories hygiénistes du siècle dernier qui prônait comme norme le coït hétérosexuel.

A l'issue de sa recherche de terrain, Gaillard apporte une nuance et constate, à partir des représentations des personnes détenues interrogées, que la masturbation comme pratique sexuelle solitaire n'appartient pas « de facto » à la sexualité. Elle est principalement considérée comme une pratique sexuelle accessoire à l'âge adulte (Gaillard, 2009, p.92). Les questionnements autour de cette pratique permettent à Gaillard de souligner la présence d'un sentiment de régression et de culpabilité, « *l'homme est puissant par ses facultés à séduire, dominer et à pénétrer. Lorsqu'on lui enlève cette prérogative, on le fait régresser au statut d'adolescent, de pré-adulte, on lui enlève la possibilité d'utiliser son phallus entendu comme un jouet sexuel signifiant force et puissance* » (pp.94-95). Plus spécifiquement, Gaillard définit le sentiment de régression par l'obligation pour la personne incarcérée, privée de relations sexuelles avec un partenaire, de renouer avec des pratiques sexuelles adolescentes. Il précise le sentiment de culpabilité par les représentations morales ou religieuses d'interdits (sexuels) qui entourent encore l'activité masturbatoire (p.96). En effet, certaines idées préconçues considèrent toujours la masturbation comme une pratique honteuse. Selon Gaillard, « *la pratique masturbatoire concentre tous les manquements de la sexualité entendus au sens large* » et apparaît « *comme un phénomène pervers entraînant progressivement l'individu vers une pratique autoérotique qui se suffirait à elle-même et donnerait lieu à une incapacité progressive d'être le soi d'un autre* » (p.137).

A propos des pratiques solitaires en détention, et plus particulièrement de la masturbation, Thomas Laqueur a réalisé une large réflexion dans son ouvrage paru en 2005 « *Le sexe en solitaire : contribution à l'histoire culturelle de la sexualité* ». Son approche peut également permettre de mieux comprendre pourquoi la masturbation est encore vue par certains aujourd'hui de manière honteuse. Retraçant l'histoire de cette pratique, l'auteur signale qu'à

partir du 18<sup>ème</sup> siècle et pendant de nombreuses années, la masturbation était considérée comme étant à l'origine de diverses maladies et ce n'est qu'à partir du 20<sup>ème</sup> siècle (surtout dans les années 1960) que cette pratique a été jugée comme étant saine. Laqueur nous apprend que la masturbation en tant que « *pratique attrayante et utilisée* » se développe avec l'imposition du célibat préconjugal par l'Eglise. Il nuance néanmoins ses propos en précisant qu'au 18<sup>ème</sup> siècle, il ne s'agit pas tant de l'augmentation du recours à la masturbation qu'une attention de plus en plus portée sur celle-ci (Laqueur, 2005, p.208). A l'époque, la masturbation est considérée par le corps médical comme une perversion du vrai plaisir (p.211) et, sur le plan d'une économie corporelle, il est question de « *perte et de gaspillage du sperme* », « *source de vie* », celle-ci étant sacrée pour les chrétiens (p.217). Contrairement aux autres formes de sexualité, la masturbation privée d'une dimension de socialisation est progressivement vue comme une addiction (p.232). Vice de l'individuation ou sexualité du moi moderne, Laqueur explique comment on est passé à une masturbation problématique (p.232). Au 18<sup>ème</sup> siècle, la masturbation devint « *le vice secret d'autant plus dangereux qu'on le comprenait essentiellement comme un acte de l'ombre* ». (p.244). Pratique solitaire et secrète, elle devient une pratique honteuse « *et donnant lieu à un sentiment de culpabilité important chez celui qui la pratique* » (p.252). Si la masturbation est devenue un problème, explique Laqueur, c'est parce qu'elle s'articule autour de trois dimensions: « *les droits qu'elle possède sur l'imagination* », « *ses caractères secrets et solitaires* » et « *sa tendance à l'excès et à l'addiction* » (p.272). L'évolution des connaissances scientifiques et médicales va néanmoins apporter un nouvel éclairage quant à la manière de concevoir la pratique masturbatoire. A partir du 20<sup>ème</sup> siècle, elle n'apparaît plus comme étant mortelle ou à l'origine de certaines maladies, même si, écrit Laqueur, elle reste considérée à certains stades de la vie comme quelque chose d'anormal ou comme substitut contre nature de la sexualité adulte et du plaisir sexuel normal (p.397). A partir de 1970, la masturbation deviendra « *une forme de libération* », « *une revendication de l'autonomie, du plaisir pour le plaisir, une manière de fuir les voies socialement prescrites vers l'âge adulte* » (...). Elle devient « *la base d'une nouvelle alliance entre soi et l'autre* » (p.411). Si certains voient encore dans la masturbation une pratique honteuse générant un important sentiment de culpabilité, il semble que le débat autour de cette pratique dépasse de loin une simple question de moralité : la masturbation est devenue non seulement « *une source de découverte individuelle de soi-même* » mais aussi « *la base d'une nouvelle forme de sociabilité sexuelle enracinée dans la célébration de l'imagination et de ses possibilités infinies* » (pp.429-430). Même s'il est fort probable que l'appartenance religieuse détermine certains discours dont on ignore cependant

comment ils sont traduits dans la réalité, retenons que la masturbation demeure au cœur de tensions antinomiques, « *en suspens entre la découverte de soi et le repli sur soi, le désir et l'excès, l'intimité et l'esseulement, l'innocence et la culpabilité comme aucune autre forme de sexualité aujourd'hui* » (p.431).

Pour compenser la privation sexuelle, une autre forme d'activité sexuelle est pratiquée en milieu carcéral : « la sexualité rêvée » ou vécue par procuration grâce à l'imagination. Privés d'un bon nombre d'objets concrets permettant aux personnes incarcérées de vivre une sexualité proche de celle pratiquée dans le monde extérieur, l'imaginaire reste la source première pour entretenir fantasmes et désirs. Les médias pornographiques comme les photos ou les revues, par exemple, peuvent être considérés comme des outils permettant d'alimenter la sexualité imaginée des détenus laquelle cherchera à se concrétiser dès que possible. La question des supports et des moyens compensatoires sera traitée ultérieurement. Néanmoins, nous souhaitons insister sur ce que Gaillard définit comme étant « *la mémoire des excitations* » en tant que processus de survie dans un monde de privation sexuelle. Passant plutôt à une analyse psychologique, ce sociologue précise que les détenus ont bien souvent recours aux souvenirs de leurs relations passées afin de garder vivant en eux le « *sentiment d'avoir existé avant l'incarcération* ». Il souligne d'ailleurs encore à ce sujet que les souvenirs érotiques représentent « *une possession personnelle et intime* », la seule possession inaccessible au contrôle de l'Administration pénitentiaire et qui ne peut faire l'objet d'aucun jugement (Gaillard, 2009, pp.124-126). Sans s'y attarder, il semble important de mettre en évidence le rôle que prennent les fantasmes sexuels dans la sexualité adulte. A l'âge adulte, ils sont utiles non seulement pour soutenir l'excitation mais aussi pour atteindre l'orgasme dans un rapport sexuel (Bozon, 2009a, p.110). Sur l'impact de la mémoire sexuelle, Marchetti apporte une nuance en nous disant que les souvenirs sexuels sont aussi réactivés par les détenus ayant l'opportunité de rencontrer leur partenaire dans le cadre de visites intimes et conjugales. Tout comme le souvenir des visites sont rapportés en cellule afin de les vivre de manière solitaire, « *Dès le parloir, il fait ses provisions de souvenirs pour les savourer en solitaire dans l'hibernation de sa vie cellulaire* » (Marchetti, 2001, p. 237). Elle précise encore que la mémoire sexuelle s'amenuise avec le temps de l'incarcération et la longueur de la peine subie. Cela nous est d'ailleurs confirmé par Ricordeau indiquant "*qu'avec le temps de la détention, l'imaginaire érotique des personnes incarcérées s'appauvrit et la banalisation de la sexualité ainsi que sa privation s'installent durablement*" (Ricordeau, 2008a, pp.146-147).

### **4.3. Des stratégies de compensation dans une relation à l'autre**

#### **4.3.1. L'adaptation du couple à la réalité carcérale**

Dans de nombreuses situations, le détenu n'est pas seul à affronter l'expérience de l'incarcération. Il est le seul à la vivre de l'intérieur mais n'est pas seul à devoir faire face aux conséquences négatives qu'elle entraîne. Les proches du détenu, et plus particulièrement le partenaire s'il en existe un, sont confrontés aux conséquences extérieures de l'enfermement. Dès lors lorsque nous nous interrogeons sur l'adaptation d'une relation conjugale (établie avant l'expérience carcérale) face à la réalité de la détention, nous ne sommes pas loin de penser qu'il s'agit d'un processus de « survie » permettant au couple de conserver ses liens malgré la séparation physique et psychique imposée. Gaillard invite à comprendre l'expérience carcérale et la privation sexuelle qui en découle comme étant « *un facteur déstructurant* » pour tout couple (Gaillard, 2009, p.265). Chaque être humain a son propre vécu, son propre ressenti et ses propres façons d'appréhender et de faire face à une situation quelle qu'elle soit. Dans cette idée, il s'avère dès lors difficile d'envisager une adaptation uniforme des couples face à la prison, s'agissant d'une expérience vécue à la fois de manière très personnelle et à la fois très subjective.

Pour Gaillard, dans un tel contexte, la survie d'un couple ne peut s'envisager qu'au départ d'une « *réécriture du rapport à l'autre dans laquelle l'aspect charnel fait défaut* » (Gaillard, 2009, p.263). Nous le rejoignons sur ce point dans la mesure où au sein de chaque couple, chaque individu doit pouvoir resituer ses attentes, ses capacités d'implication et ses perspectives d'avenir au vu de cette nouvelle donnée qu'est l'expérience carcérale. Comme le constate Gaillard lors de ses observations de terrain, de nombreux détenus aux longues peines sont abandonnés par leur partenaire car l'attente entrave sérieusement toute perspective conjugale sur le long terme. (p.263). Il constate par ailleurs que certains détenus préfèrent « *quitter plutôt que de se faire quitter* », ne voulant pas imposer à leur partenaire une relation aussi complexe et peu épanouissante (p.264). Ce type de discours n'est pas rare et nous l'avons déjà entendu au cours de notre expérience carcérale de quelques années.

Empruntant une autre démarche, Marchetti (2001) met en évidence que l'absence de l'autre sexe en détention n'est pas seulement à interpréter en termes de privations ou de désarroi identitaire. Elle pense que cette absence permet d'investir le terrain occupé hors les murs par

les hommes et les femmes et d'y trouver éventuellement son compte. Evoquant l'investissement de certains détenus pour l'entretien de leur cellule ou pour toute autre tâche habituellement réservée au partenaire, Marchetti constate qu'en l'absence de l'autre, le détenu peut se découvrir des capacités et des ressources dont il ne soupçonnait pas l'existence (Marchetti, 2001, pp.228-229). Touraut semble s'avancer sur le même terrain d'idées à propos des comportements des femmes de détenus. Elle considère que si l'expérience carcérale (et ainsi l'absence « *d'un homme à la maison* ») accroît les compétences des femmes ainsi que leur rôle au sein du foyer, celles-ci restent inscrites dans des rôles familiaux traditionnels par le soutien régulier qu'elles apportent à leur conjoint incarcéré (Touraut, 2012a, p.169). Elle poursuit en rappelant qu'en raison de l'incarcération et des modifications de rôles qu'elle entraîne au sein du couple, les relations conjugales sont rendues très complexes. Pendant que la femme gagne en indépendance, l'homme perd en autonomie. Ce sentiment de perdre « sa place » risque alors de générer des tensions pouvant notamment se marquer par une attitude excessivement contrôlante du détenu à l'égard de sa partenaire et de ses proches, et ce, afin de rétablir un pseudo équilibre dans la relation (Touraut, 2012a, pp. 235-236) : « *l'adoption d'un comportement dans lequel ils jouent à l'extrême leur virilité constitue une réponse à leur perte d'indépendance* » (Touraut, 2012b, p.237). Enfin, pour Touraut, les tensions du lien conjugal à travers la prison peuvent également s'expliquer par l'existence de « *deux temporalités différentes* ». En effet, comme nous l'avons constaté, le temps des détenus est bien souvent un temps vide, inutile, d'attente alors que le temps des proches, souligne-t-elle, est un temps surchargé et saturé.

Comprenant à quel point il pouvait être difficile de faire couple dans le cadre d'une expérience carcérale, nous nous sommes également interrogée sur l'importance de « l'amour ». En parlant de l'amour à travers la prison, Buffard (1973) dit d'ailleurs « *Un amour qui résiste à ces circonstances – il y en a – est un amour solide. Il est sans cesse menacé par l'attente, l'absence de spontanéité, le poids de la reconnaissance, la crainte d'être jugé* » (p.144). Mais peut-être s'agit-il ici d'un raccourci stéréotypé ? Néanmoins, à l'issue de nos premières observations et réflexions, considérant nos rencontres et échanges, nous présumons qu'une bonne dose « d'amour » préalable semble nécessaire au couple pour survivre à la prison. Mais qu'est-ce que l'amour ? Qu'est-ce que cela peut bien vouloir signifier ? Il n'est pas question ici de recourir à de longs développements philosophiques sur ce thème, mais une première définition insatisfaisante parce que partielle énonce que l'amour

serait « *un mode de communication, un échange intersubjectif permettant à l'un de prêter support à l'univers de l'autre* » (Luhmann, 1990, cité par Daoust, 2005, p.48).

Pour Bourdieu, l'amour serait une forme de domination acceptée qui entraînerait « *une trêve miraculeuse* » dans le désir de domination des hommes (Bourdieu, 1998, pp.148-149). Il expose que l'amour implique un échange, un don de soi et de son corps. (Bourdieu, 1998, p.151). Selon lui, l'amour existe là où le désir de dominer l'autre est complètement abandonné.

Dans son ouvrage « *L'Art d'Aimer* », Fromm (1995) nous invite à voir l'amour comme un pouvoir actif qui en unissant l'homme à une autre personne l'aide à surmonter la sensation d'isolement et de séparation, tout en lui permettant de rester lui-même. (pp.37-38). Pour cet auteur, l'amour est une action ne pouvant jamais se vivre sous la contrainte et visant toujours le « *donner* » et non le recevoir (p.39). Il poursuit d'ailleurs en précisant que la sexualité de l'homme atteint son apogée dans le don de lui-même à un partenaire, qui tout en étant en réception, est dans le don à son tour de lui-même (pp.40-41). Pour Fromm, l'amour comporte d'autres dimensions en interdépendance : la sollicitude, la responsabilité, le respect et la connaissance (p.50). Il nous dit encore que c'est « *sur ce besoin existentiel et universel d'union que s'élève un besoin plus biologique : le désir d'union entre les pôles masculin et féminin* ». Cette union se manifeste entre autre par le désir de s'unir par la sexualité (p.51).

Pour Salomé (2013), une relation amoureuse de qualité se structure autour d'une double intimité : « *une intimité commune partagée et amplifiée, et une intimité personnelle et réservée respectée par chacun* » (p.42). Selon lui, en amour, la profondeur des sentiments n'est pas suffisante et si deux individus souhaitent inscrire leur couple dans la durée, il convient de s'en donner les moyens (p.45). Par ses propos, il rejoint Fromm (1995) quand il précise que la stabilité de l'amour est une question de volonté. Pour Salomé, il y a quelque chose de l'ordre du magique dans l'amour et qui ne peut s'expliquer (Salomé, 2013, p.49). Néanmoins, tout amour doit être nourri par l'amour de l'autre et par la qualité de la relation avec l'autre (p.57). Nourrir la relation passe par une qualité de présence et d'attention, des partages et des échanges stimulants aux messages positifs visant à alimenter l'énergie et l'estime de soi de chacun (p.58). Enfin, toujours pour Salomé, les couples qui s'inscrivent dans la durée sont les couples qui parviennent à équilibrer leurs forces d'individualisation et leurs forces de cohésion confirmant le désir d'être ensemble (p.202). De ce bref coup d'œil sur un thème traité depuis des siècles dans une littérature incommensurable et diversifiée,



nous pouvons retenir que si l'amour est « *jalousie, lassitude, culpabilité de trahison ou de domination* » et que « *nombreux sont les obstacles à franchir, les malentendus à lever, les souffrances à dépasser pour accéder à la joie de l'amour* », l'amour relève de la pensée, du désir, de la liberté et de la volonté réciproque, comme l'écrit récemment Mishrahi (2014).

#### **4.3.2. Les relations sexuelles entre détenus ou l'homosexualité carcérale**

*« Si l'on creuse un peu plus la question de l'homosexualité en prison, on constatera qu'entre les viols d'un côté et les relations homosexuelles librement choisies de l'autre existent d'infinies gradations » (Marchetti, 2001, p.257).*

Lorsque nous abordons la question de l'homosexualité et de sa pratique en détention, nous nous retrouvons face à deux types de discours. Soit la prison rend le détenu homosexuel et l'homosexualité se trouve définie comme une pratique de substitution à des relations hétérosexuelles impossibles. L'homosexualité est alors contextuelle et limitée dans le temps avec un retour aux pratiques hétérosexuelles à la libération de l'individu. Soit l'orientation homosexuelle est déjà présente chez l'individu avant l'incarcération et dans ce contexte, la prison ne vient que réveiller cette tendance s'il n'en avait pas conscience à l'extérieur. Dans ce cas, en fonction du degré de prise de conscience face à cette révélation, l'individu choisirait alors son orientation sexuelle à sa libération.

En prison d'hommes, l'homosexualité semble davantage considérée comme une tendance déviante qu'il faut éloigner de soi car elle atteint l'homme incarcéré dans son identité masculine. Dans le cadre de ses recherches de terrain, Ricordeau a mis en évidence chez les détenus cette nécessité d'impérativement maintenir un statut d'hétérosexuel et de prendre distance avec une homosexualité considérée comme contagieuse et dangereuse (Ricordeau, 2008a, p.154). Prolongeant cette idée, elle parle « *d'hétérosexisme* » pour qualifier la position d'une grande partie des détenus, à savoir qu'ils mettent l'accent sur les normes hétérosexuelles entraînant la présence de haines spécifiques à l'égard des personnes homosexuelles, bisexuelles ou encore transsexuelles (Ricordeau, 2008a, p.157). Dans la même lignée, Gaillard conçoit la prison comme une institution binaire où coexistent d'une part, la norme hétérosexuelle et d'autre part les perversions (Gaillard, 2009, pp.161-162). Ricordeau observe que les détenus semblent enclins à répondre aux propositions homosexuelles surtout en début de peine, lorsqu'ils sont particulièrement vulnérables et que

leur avenir paraît sombre (Ricordeau, 2008a, p.155). Marchetti invoque l'impact de la situation de détenu elle-même : une partie de l'hostilité à l'égard de l'homosexualité en prison ne vient pas des mêmes peurs que l'homophobie traditionnelle. Elle énonce qu'on peut aussi y voir chez les personnes incarcérées une forme de résistance à l'institution pénitentiaire. (Marchetti, 2001, pp.260-261).

Dans la compréhension de l'homosexualité carcérale, une approche dichotomique des concepts d'acteurs passifs et d'acteurs actifs de la relation revient constamment dans les débats et y prend une place importante. En effet, dans la relation homosexuelle entre détenus, la personne jouant un rôle « actif » n'est pas considérée comme étant homosexuelle au sens où nous pouvons l'entendre dans la société extérieure. En général, les pratiques homosexuelles carcérales s'analysent dans le cadre d'un rapport de domination où le rôle actif est particulièrement valorisé. Inversement, le détenu au rôle « passif » est celui, qui en tant que pénétré, entre dans une dynamique de soumission. Le risque est grand que ce statut de personne soumise l'achemine dans une stigmatisation de personne homosexuelle dont il est impossible de sortir. Cette manière de concevoir l'homosexualité en détention est encore confirmée par les observations de Ricordeau, « *Personne en détention (ni même les intéressés eux-mêmes) ne considère les actifs comme des homosexuels. Le partenaire passif est, quant à lui, méprisé. Sa passivité est signe de faiblesse et de manque de virilité, déchéance du statut d'homme* » (Ricordeau, 2008a, pp.155-156). Gaillard confirme cette observation mettant en exergue que les détenus ont inventé leur propre manière de se représenter et de concevoir l'homosexualité, « *Dans les deux cas, pénétrer avec violence et domination ne fait pas nécessairement du pénétrant un homosexuel. Tandis que pénétrer avec tendresse et affection dans une relation de couple en détention, représente le stigmate d'une homosexualité à combattre* » (Gaillard, 2009, p.163).

Pour Bourdieu, ces aspects « *actif ou passif* » ou encore « *dessus ou dessous* » sont indicatifs d'une inscription de l'acte sexuel dans un rapport de domination (Bourdieu, 1998, p.35). Selon Gaillard, l'homophobie en prison peut être considérée comme un instrument de pouvoir ou encore comme une manière de se protéger de l'image peu virile véhiculée par les pratiques homosexuelles. Selon lui, en parlant de sexualité en milieu carcéral, il est fait particulièrement écho à un pouvoir conservateur de valeurs sociétales lié à une dimension pénale se permettant de juger ce qui est acceptable et ne l'est pas dans la sphère sexuelle des individus (Gaillard,

2009). Ce pouvoir transparaît tout particulièrement à travers l'homosexualité carcérale qui se pose, en termes de normes du bien et du mal, de l'acceptable et du punissable (Gaillard, 2009, p.167). Enfin, il affirme qu'il reste indéniable que le jugement porté en détention sur l'homosexualité par les personnes incarcérées trouve sa source dans les représentations sociétales extérieures, « *le jugement de l'homosexualité en prison se nourrit de l'évolution de la société du dehors, avec un décalage chronologique et un frein supplémentaire* » (p.152).

En effet, comme le souligne Mellini, les sociétés occidentales semblent aujourd'hui plus ouvertes et plus tolérantes envers l'homosexualité. Toutefois, dit-elle, « *l'ordre social demeure fortement hétéro normatif* » et pour certains, l'homosexualité reste une sexualité déviante s'écartant de la norme sociale de l'hétérosexualité (Mellini, 2009, pp.3-4). Dans le cadre de ses recherches, Mellini s'est intéressée de près au processus de construction identitaire de personnes homosexuelles. Elle postule d'ailleurs qu'en raison d'une présomption d'hétérosexualité toujours aussi prégnante, les personnes homosexuelles doivent s'engager dans une construction identitaire complexe où apparaissent tensions et stratégies (p.3). Evoquant le déni, la clandestinité, l'arrangement et l'affichage, ces stratégies remplissent des objectifs bien précis et sont fonction de l'interaction et du contexte dans lequel elles se produisent (p.9). La stratégie identitaire qui nous paraît la plus à même d'ouvrir une piste de compréhension de l'homosexualité en prison, semble être celle de la clandestinité. Dans cette stratégie identitaire, l'individu homosexuel prend des engagements identitaires différents, dont l'un s'effectue par rapport à soi et l'autre par rapport à son entourage. Il s'en suit dès lors une rupture entre son identité profonde et celle montrée à l'entourage (p.13). Dans ce contexte, garder le secret de son homosexualité s'explique par le souci de protéger les autres mais surtout de se protéger soi-même : « *l'individu décide de manière stratégique de taire son homosexualité pour conjurer d'éventuels rejets* » (p.14). En détention, la culture de la population carcérale sanctionne négativement toute attitude ou tout comportement manifestant une identité homosexuelle. La norme étant l'affirmation d'une virilité masculine (et dans ce cas précis, être un homme, c'est être hétérosexuel), il peut être aisément entendu ou compris que tout individu dont l'orientation sexuelle n'est pas conforme à cette norme décide d'entrer dans une stratégie identitaire de clandestinité et ce, pour se protéger des violences psychologiques, verbales, physiques ou encore sexuelles qui peuvent lui être imposées.

### 4.3.3. Les violences ou agressions sexuelles

Ainsi que nous l'apprend la littérature, la violence et la sexualité sont des dimensions fortement corrélées en détention. Dans les rapports de force entre détenus, les violences sexuelles peuvent être analysées comme une manière d'asseoir une position dominante. En prison pour hommes, les violences sexuelles font s'exprimer sur la scène carcérale l'ego masculin dans sa noirceur la plus profonde et cela, en réaction au cadre de contrôle totalisant auquel chaque détenu est soumis. Par ces pratiques, nous retrouvons donc un double niveau d'affirmation de soi. Il s'agit d'une part de s'affirmer en rapport au pouvoir coercitif de l'institution carcérale et d'autre part de s'imposer en tant qu'homme méritant sa place au sein d'une communauté, celle de la population détenue.

Dans leur étude sur la sexualité et les violences dans des prisons françaises, Welzer-Lang, Mathieu et Faure (1996) mettent clairement en évidence la présence d'une hiérarchie de pouvoir au sein de la population carcérale. Selon eux, cette hiérarchie se construit autour d'une échelle de valeur distinguant d'une part « *les grands hommes* » (les détenus au statut de caïds) et d'autre part, « *les sous-hommes* » (les détenus dits faibles). Hiérarchie informelle et officieuse, celle-ci repose entre autres sur le motif d'incarcération et la force physique qu'incarne le détenu. Aux « *grands hommes* » se voient attribuer des qualités de virilité et de pouvoir leur accordant une certaine légitimité pour entrer facilement dans un jeu de privilèges en détention. Les « *sous-hommes* » sont, quant à eux, au bas de l'échelle et exclus de la normalité carcérale. On y retrouve les détenus délinquants sexuels ou encore appelés « *les pointeurs* ». Ces détenus font l'objet d'insultes, de violences psychiques, physiques et sexuelles. Les chercheurs constatent à travers les représentations des détenus que violer un délinquant sexuel n'est pas un viol, c'est un juste retour des choses. A ce sujet, les auteurs parlent d'une redéfinition de la frontière entre le normal et l'anormal au sein de la culture carcérale. Dans ce contexte, il devient important en détention de se créer un moi « viril » puisque cette identité assure notre protection : paraître le plus fort et le plus masculin pour éviter de donner aux autres une image stéréotypée de faiblesse. Les homosexuels, les travestis, les transsexuels, les pointeurs constituent en prison une catégorie d'individus qui ne respectent pas « *les frontières rigides de genres* ». A côté de ces deux catégories, les auteurs mettent en évidence l'existence d'une troisième catégorie d'hommes, celles « *des autres* », ni grands ni sous-hommes, profitant de l'oppression des sous-hommes, ils savent qu'à leur tour, un traitement similaire peut leur être infligé assez aisément (par des rumeurs).

Les violences sexuelles peuvent s'actualiser de différentes manières. Il peut s'agir d'un acte de viol ou encore d'un acte visant à contraindre l'autre à des attouchements sexuels. Concernant le profil des victimes de tels agissements, la littérature semble également s'accorder en présentant les caractéristiques suivantes : détenus jeunes, à orientation homosexuelle, efféminés et d'apparence physique plus fragile et faible.

Si l'on revient un instant encore sur l'étude de Sagarin (1976) portant sur l'homosexualité en prison et les effets post-incarcération de celle-ci, nous retrouvons la confirmation que lors de contacts homosexuels entre détenus, il n'est pas question d'affection mais principalement d'affirmation et d'expression de dominance. Les détenus qu'il a pu interroger rapportent que les agressions sexuelles s'organisent parfois en connivence avec d'autres détenus et même parfois avec certains membres du personnel de surveillance afin de trouver le moment idéal pour être seuls avec l'objet intéressé (Sagarin, 1976, p.381). Ce chercheur constate également qu'un agresseur sexuel se tourne toujours vers la même victime, interdite de contacts de la part d'autres détenus, et que les victimes font souvent l'objet de traitements de maltraitance réguliers jusqu'à ce qu'elles acceptent la sodomie ou la pratique de la fellation. Dans sa recherche, Sagarin confirme que même si l'acte en lui-même peut être considéré comme un acte homosexuel d'un point de vue comportemental, les acteurs de cette relation (contrainte ou consentie) ne se considèrent pas comme tels. Les détenus victimes/consentants ne se définissent pas en tant que personne d'orientation homosexuelle et les agresseurs sexuels jouissent d'une relation homosexuelle qu'ils définissent comme temporaire et constituant une réponse précise à une privation réelle. La victime, considérée comme un substitut de la femme, peut également accepter des relations homosexuelles pour une question de survie en détention. (p. 384). Pour Bourdieu, si le rapport sexuel apparaît comme un rapport social de domination, c'est parce qu'il se construit à travers une division fondamentale entre le masculin « actif » et le féminin « passif » et que cette division engendre un désir masculin comme « *étant le désir de possession, comme domination érotisée, et le désir féminin comme désir de domination masculine, comme subordination érotisée ? (...)* » (Bourdieu, 1998, p.37).

L'existence de violences sexuelles en prison peut donc s'expliquer par différentes raisons : le pouvoir, la gratification sexuelle, le paiement d'une dette, un échange de protection de la part d'un détenu plus expérimenté ou plus fort, une punition suite à la violation du code et des règles des détenus. Les détenus victimes souffrent bien souvent en silence soit parce que leur

identification comme telles peut être source d'hostilité et de violences de la part des codétenus, soit parce qu'elles n'ont pas confiance envers le personnel pénitentiaire et leurs interventions psychologiques et médicales (Stewart, 2007, p. 51).

La littérature nous le confirme, la pratique de violences sexuelles renforce les normes hétérosexuelles en prison et pour O'Donnell (2004), l'homophobie carcérale correspond à des taux importants d'agressions sexuelles internes. Ce chercheur insiste encore sur les conséquences destructrices, tant d'un point de vue psychologique que physique, de ces agissements sur la victime : les victimes souffrent d'un manque permanent de masculinité et d'humiliations irréversibles. Souvent associées à de longues périodes d'emprise et de contrôles de l'agresseur sur sa victime, ces violences se transforment en esclavage domestique et sexuel (O'Donnell, 2004, pp.243-244). On peut conclure l'inventaire des conséquences dommageables de ces agressions ou viols en rappelant la présence d'une « *double violence* » dont parlent Welzer-Lang, Faure et Mathieu (1996) : une violence qui est physique et psychologique. Au niveau psychologique, les victimes peuvent présenter des symptômes de dépression, des sentiments de honte, de culpabilité, d'anxiété, de colère, d'agressivité, faire l'objet de cauchemars intenses, se tourner vers l'utilisation excessive de drogues, se mutiler et même tenter de se suicider. Cette dimension suscite généralement aussi un sentiment de honte et une diminution de l'estime de soi. Quant aux atteintes corporelles, la gravité des blessures va dépendre de la fréquence des incidents, du nombre d'agresseurs, du recours à la force démesurée, de l'utilisation ou non d'armes, de l'utilisation de lubrifiant et de préservatif, tout en sachant qu'inévitablement, les blessures anales augmentent le risque de transmission de maladies (Banbury, 2004 cité par Stewart 2007 p.51).

#### **4.3.4. Le recours à la prostitution**

La question de la prostitution en détention peut être traitée selon deux angles d'approche. Le premier consiste à adopter le point de vue de la dynamique prostitutionnelle qui s'instaure entre codétenus en échange de protection, de biens et de services susceptibles d'améliorer les conditions de vie en détention. Avec le second angle d'étude, on opte pour une éventuelle entrée organisée des professionnels de la prostitution au sein de l'institution pénitentiaire.

En s'arrêtant d'abord sur la question de la dynamique prostitutionnelle s'instaurant entre codétenus, un examen de la littérature nous apprend qu'il n'est pas aisé de distinguer prostitution et violences sexuelles. Pour Califano, cette délimitation de frontière est rendue

difficile en raison de la notion de contrainte qui apparaît au sein de ces deux phénomènes (Califano, 2012, p.110). Il nous semble cependant qu'une nuance mérite d'être apportée à cette notion de contrainte. Même si, comme le souligne Gaillard (2009), les violences sexuelles peuvent engendrer un certain type d'esclavage sexuel, un certain nombre de détenus restent conscients de la dynamique dans laquelle ils entrent et acceptent justement d'y entrer dans l'espoir d'améliorer leurs conditions matérielles de vie en détention. Gaillard exprime aussi notre conception : les viols, la prostitution et l'homophobie en prison constituent des phénomènes interdépendants où la prostitution revêt un caractère de nécessité d'ordre matériel (Gaillard, 2009, pp.174-175).

Dans un second temps, il apparaît que la question de l'entrée de professionnels de la prostitution en détention s'inscrit dans le cadre d'un système de visites hors surveillance et fait principalement référence aux fonctions hygiénique et fonctionnelle de la sexualité, sans ignorer toutefois les vertus « psychologiques » de la prostitution chez les personnes incarcérées. La pratique sexuelle fait partie de l'équilibre tant émotionnel que physique d'un individu et une longue période d'abstinence entraîne souvent des conséquences sur l'aspect « fonctionnel » de la sexualité humaine. De plus, les craintes et les peurs des personnes incarcérées de ne plus être capables de faire l'amour comme avant sont réelles, ainsi que le souligne Buffard : *« lorsque l'interruption des relations hétérosexuelles se poursuit depuis quelques mois, ou plutôt si le détenu est fragile, il est hanté par la peur de ne plus être un homme (...). Il craint de perdre une fonction qu'il ne peut plus exercer; non seulement il en est actuellement privé, mais peut-être ne pourra-t-il jamais plus faire l'amour comme avant »* (Buffard, 1973, p.46). Cette fonction hygiénique de la pratique sexuelle ne devant pas être ignorée, il reste donc indispensable de reconnaître que *« les détenus sont des sujets en devenir et que leur réinsertion passe par la restitution de leurs capacités à avoir des relations avec des proches qui ne se résument pas à une simple sexualité hygiénique »* (Gonin, 1991, p.166). Cette acception nous mène dès lors au cœur d'un débat mettant en jeu d'un côté la pratique d'une sexualité conjugale épanouie et aidant à la réinsertion de la personne et de l'autre côté la pratique d'une sexualité purement hygiénique qui permet à chacun de se satisfaire et d'apaiser les tensions liées à une sexualité réprimée. En parlant du recours à la prostitution « officielle » au sein de la prison, Gaillard souligne qu'il s'agit de pratiques thérapeutiques permettant aux détenus de s'assurer du bon fonctionnement de leurs organes génitaux et de retrouver la sensation d'un plaisir partagé, tout en les qualifiant néanmoins de pratiques frustrantes ne permettant pas aux détenus de vivre une expérience de complicité avec un

partenaire identifié comme tel (Gaillard, 2009, p.87). Au cœur de ces discussions, se pose pour nous la question des valeurs prioritaires défendues par notre société et surtout leurs hiérarchies : amour, famille, enfants, aide à la réinsertion mais aussi équilibre et droit au plaisir personnel, liberté de penser et d'aimer.

Lors d'une de nos précédentes études réalisées en 2009 (François, 2009) dans le cadre de l'obtention de notre master en sciences de la famille et de la sexualité et s'intéressant de plus près au dispositif des visites hors surveillance au sein du système carcéral belge, cette question de l'entrée de la prostitution en détention a été étudiée auprès de différents acteurs professionnels (agents pénitentiaires, directeurs d'établissements, membres de commissions de surveillance,...). Et elle a surpris certains de nos interlocuteurs dont les convictions se répartissaient en deux groupes d'avis plus ou moins équilibrés. L'opinion du premier groupe se retranchait devant l'impossibilité pour l'Etat de mettre en place un tel système où il pourrait paraître lui-même proxénète et responsable d'une telle entreprise, ce qui nous semble faire fi de l'absence de profits que retirerait l'Etat de cette prostitution en détention. En outre, les tenants de ce point de vue croient que ce système risque de donner une image « *compliquée et fortement limitée* » de la femme, ce qui nécessite de bien réfléchir au but précis des visites hors surveillance. Quelques professionnels, ne s'opposant pas à une éventuelle mise en place d'un tel système, soulignaient néanmoins que celui-ci devrait se réaliser dans des conditions précises et bien organisées pour maintenir une cohérence avec l'univers carcéral et les règles de sécurité spécifiques, car l'emprisonnement reste une peine. Si donc il n'y a pas de contre-indications à l'instauration d'un tel système, certains pointent quelques risques que l'institution pénitentiaire combat déjà actuellement : trafics de stupéfiants, importation d'armes ou d'objets interdits, prostituées en relation avec les milieux criminels, etc.

#### **4.4. Des stratégies de compensation institutionnelles**

##### **4.1.1. La discrétion des supports pornographiques**

La sexualité vécue en prison n'est pas uniquement une sexualité imaginaire ou faite de fantasmes. En effet, les personnes incarcérées cherchent également à pouvoir satisfaire leurs « besoins » ou « désirs » par l'intermédiaire de ce qui peut être disponible aisément, que ces moyens soient humains, matériels ou autres. Il semble généralement admis qu'à un moment



donné de l'incarcération, la pratique masturbatoire ne suffit plus pour permettre à l'individu d'exprimer ses pulsions sexuelles et qu'il est poussé à recourir à des supports virtuels ou matériels qui permettent de donner plus de consistance à l'excitation sexuelle. Faisant parfois preuve d'une grande imagination dans certaines situations, ces pratiques peuvent paraître étranges ou encore perverses pour les tenants de l'existence d'une normalité dans la sexualité.

En prison pour hommes, la pratique masturbatoire à base de stimuli visuels (surtout des films pornographiques) reste une pratique largement mais discrètement soutenue par les directions d'établissements. Comme le précise Marchetti, celles-ci se retrouvent bien souvent « *devant une double injonction : administrer au mieux les longues peines, donc tenir compte d'activités vitales pour l'être humain tout en interdisant les relations sexuelles* » (Marchetti, 2001, p.232).

S'intéressant aux vécus de personnes condamnées à de longues peines, face à la privation sexuelle et face « *au manque de l'autre* », Marchetti observe l'existence d'un double mouvement (Marchetti, 2001, p.242). Elle constate en effet que d'une part, le détenu se crée une image idéalisée de la femme et des projets entretenus avec elle et que d'autre part, il se crée une image persécutrice de cette même femme, cette seconde image se reflétant à travers des angoisses d'abandon, du retard dans la correspondance, des visites annulées ou encore à travers une rupture effective. Pour cette chercheuse, l'incessant chemin entre ces deux images conduit le détenu à amorcer un travail de deuil et le pousse dans un processus de mise à distance se caractérisant entre autre par l'exercice d'un travail ou par une activité intellectuelle, artistique ou sportive. L'implication dans les activités sportives représente en effet un des moyens utilisés par les détenus pour tenter de canaliser leur énergie sexuelle. Outre une sublimation de cette énergie, l'activité sportive permet également, via l'entretien physique du corps, de se réappropriier son corps et l'image que l'on souhaite en donner. Certains auteurs n'hésitent pas à assurer qu'il s'agit d'une manière de réaffirmer sa virilité et de la cultiver au sein de la population carcérale (Marchetti, 2001 ; Gaillard, 2009). L'implication dans une activité, quelle qu'elle soit, permet aux personnes incarcérées de gérer les éventuelles frustrations en lien avec la privation de la sexualité. Comme le souligne Ricordeau, une occupation en détention permet de « *se défouler* » ou encore de « *faire abstraction de la sexualité* » (Ricordeau, 2008a, p.147). D'autre part, certains détenus ne trouveront pas l'énergie de s'investir dans une activité et seront plus tentés de s'orienter vers la consommation de drogues ou de produits psychotropes, phénomène restant fortement lié à

l'enfermement dans sa globalité et devenu peut-être source de plus grands plaisirs aisément accessibles.

Toutefois, comme le souligne Gaillard, dans le domaine de la sexualité de substitution en détention, le sens le plus facilement satisfait reste la vue, « *ce sont les images pornographiques qui demeurent le vecteur le plus accessible de l'excitation* » (Gaillard, 2009, p.119). Selon cet auteur, les détenus construisent leur vie érotique incarcérée autour de supports pornographiques (p.128). De photos aux revues, une évolution semble constatée au regard de la diffusion de films à caractère pornographique sur les chaînes de télévision directement disponibles en cellule, une diffusion acceptée et tolérée par l'Administration pénitentiaire. A l'issue de ses observations, Gaillard constate que les rendez-vous pornographiques représentent un « *axe majeur* » dans la vie carcérale quotidienne et qu'il faut dès lors distinguer les détenus se stabilisant à l'intérieur par une consommation maîtrisée comme à l'extérieur et les détenus qui vont compenser leurs frustrations sexuelles par un usage démesuré de ce moyen de substitution. Selon Gaillard, la diffusion de films pornographiques constitue, pour l'Administration pénitentiaire, un moyen facile et peu coûteux largement utilisé pour apporter une réponse aux difficultés engendrées par la privation de sexualité en prison (p.131). Cet auteur ajoute d'ailleurs que « *la pornographie fait partie de ces rustines que l'administration pénitentiaire utilise envers et contre toute notion de moralité ou d'objectivité perceptible à long terme* » (p.131). Le recours à la pornographie peut néanmoins apporter son lot de difficultés supplémentaires. En effet, Gaillard interpelle encore sur l'accès à ce palliatif sexuel au sein d'une population carcérale souvent composée de personnalités mentales fragiles et d'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Pour lui, la diffusion de tels programmes revient à fermer les yeux sur d'autres dérives dangereuses (p.132). Les dangers de la pornographie, déjà soulignés par bon nombres d'auteurs, trouvent en prison un terrain propice où s'exercer.

Peu de contrôles sont effectués sur ces supports pornographiques, à tout le moins sur la diffusion des films. Lorsque les revues passent par le service « cantine », l'attention peut être attirée par une revue pornographique dépassant les limites acceptables. Devenant pour certains le seul moyen d'accéder à une vie sexuelle, un usage excessif et de longue durée de la pornographie peut être à l'origine de grandes difficultés. En effet, ce média nourrit et entretient bien souvent une image déformée du rapport sexuel. Le détenu risque alors de perdre progressivement le contact avec une sexualité « humaine » et de s'identifier dans une

sexualité de consommation où chacun des partenaires est vu en tant qu'objet sexuel et non sujet de sexualité.

Avant de clôturer ce débat autour des supports sexuels compensatoires en détention, il nous a paru important de compléter notre revue de la littérature par un focus sur la pornographie en tant que telle et sur ce que Marzano appelle « *le malaise de la pornographie* » (Marzano, 2011, p.74). En effet, cet auteur se centrant sur ce phénomène, énonce que la pornographie représente « *le trouble profond* » qui existe autour du corps et de la relation à l'autre. Elle est une forme de dénégation de la sexualité qui met sur le devant de la scène : « *la rencontre entre deux sujets qui acceptent dans leurs corps le partage du désir et l'engagement de soi* » (Marzano, 2003, p.39). A travers la pornographie, l'individu se trouve confronté aujourd'hui à des représentations de pratiques démesurées, visant « *le plaisir, l'aptitude à jouir sans entraves, sans considération psychologique d'aucune sorte* » (Marzano, 2011, p.76). Toujours pour cet auteur, le danger de la pornographie contemporaine se situe dans ce qu'elle montre de la sexualité : de la performance, de la génitalité réduite à l'état de moyen et de la technicité pure de l'acte sexuel (Marzano, 2011, pp.77-78). Il dénonce encore, par ce biais, la banalisation de la sexualité (Marzano, 2011, p. 83) et la transformation de la temporalité sexuelle, « *Là où la sexualité est faite de temporalité, de doutes, de difficultés, parfois d'échecs, la pornographie se présente comme le règne de l'instantanéité, de l'absence d'obstacles, de la certitude, de la toute-puissance* » (Marzano, 2003, pp.47-48).

Au regard de cette présentation, il apparaît que la pornographie transcrit une manière de « gérer la sexualité carcérale » à court terme. Il semble difficile toutefois de la concevoir comme un instrument d'adaptation sexuelle permettant, sur une plus longue durée, une réinsertion sexuelle fonctionnelle à la libération.

#### **4.4.2. Les dispositifs de visites hors surveillance : entre maintien des liens affectifs et outil de gestion institutionnelle**

Les prisons ont longtemps été définies, et le sont encore, comme des institutions « totales » dont les murs sont plus ou moins (im)perméables aux multiples influences du monde extérieur. Les dispositifs de visites mis en place à l'attention des familles et proches des personnes incarcérées ainsi que le courrier, le téléphone, le recours aux services sociaux extérieurs pour l'aide aux détenus, les Relais Enfants-Parents sont autant de preuves manifestes d'une ouverture de la prison sur la société dans laquelle elle est insérée. Comme le

souligne Chantraîne, la possibilité pour une personne détenue de bénéficier de visites de son entourage proche peut être définie comme un point d'intersection entre deux temporalités différentes : « *le temps carcéral et le temps de la vie extérieure* » (Chantraîne, 2004a, p.227). En effet, une visite entre un détenu et un proche, qu'elle se réalise en parloir, en salle de visites ou hors surveillance, est « *l'occasion d'une tentative de réinscription de la temporalité de l'extérieur à l'intérieur de la prison* » (Chantraîne, 2004a, p.229). A chaque fois, il s'agit d'un pas posé contre la rupture du lien social due à l'incarcération et d'un pas dirigé vers la neutralisation des effets de celle-ci. Ricordeau considère que les parloirs, tout en étant un lien entre le dedans et le dehors, sont pour les détenus et leurs proches un espace délimité, un temps donné et un moment partagé (Ricordeau, 2012, pp.102-103)

En lien direct avec notre objet d'étude, nous nous sommes intéressée à l'instauration de visites intimes ou encore appelées visites hors surveillance (VHS) en milieu carcéral. Ce système de visites représente une des réponses élaborées par l'Administration pénitentiaire pour tenter de permettre aux couples séparés de créer une intimité conjugale et sexuelle qui paraît nécessaire pour les relations de couple, même durant l'enfermement. Permettant la création d'un espace intime et réservé au couple (parfois ces visites sont élargies aux parents et enfants et ne revêtent donc pas une dimension sexuelle), les moments de visites hors surveillance sont des temps traversant le temps « carcéral » monotone. Créés en priorité dans le but de maintenir les liens de la personne incarcérée avec son conjoint ou un proche de son entourage, ces moments « dehors-dedans à deux » permettent aux couples de poursuivre des projets élaborés au sein de la dynamique conjugale malgré la séparation. Comme le souligne à ce sujet Touraut, « *pour les couples, la possibilité d'avoir des relations sexuelles dans des conditions décentes, sans la menace constante de l'intervention d'un surveillant, participe à la (re)construction de leur intimité conjugale* » (Touraut, 2012a, p.203).

La mise en œuvre des dispositifs de visites hors surveillance en détention est récente et nous en expliciterons le parcours, ultérieurement. La littérature nous dévoile essentiellement deux grands types de dispositifs: l'accès à des parloirs qualifiés de libres et à des parloirs définis comme unités de vie permettant des visites prolongées (Califano, 2012, p.148). Les premiers parloirs libres, surtout généralisés en France, permettent à un détenu de bénéficier d'un moment d'intimité sans surveillance et à l'abri des regards du personnel de surveillance pénitentiaire, officiellement ou selon la volonté de l'agent en place. Les unités de vie, quant à elles, permettent au détenu de partager une tranche de vie avec sa famille (même plusieurs

jours). Ces visites sont organisées dans un lieu à l'écart des bâtiments cellulaires et prennent place dans un local aménagé sous la forme d'un petit appartement. Dans le cadre de ces unités de vie, la dimension sexuelle n'est pas vue comme prioritaire, mais comme complémentaire au maintien des liens affectifs et familiaux dans leur globalité. La mise en place de dispositifs d'unité de vie ne peut-elle faire craindre un excès de normalisation des conditions de détention ? « *Quand la prison reconstitue virtuellement la société du dehors dans les moindres détails, émerge alors la crainte d'être exclu à tout jamais du monde libre* » (Gaillard, 2009, p.287). Plus fondamentalement, la question d'une sexualité sans spontanéité et conditionnée par le cadre imposé par la prison peut également être objet de questionnements. Ainsi, Ricordeau s'interroge sur l'instauration d'Unités de Visites Familiales dans les prisons françaises : ne participent-elles pas à l'individualisation croissante des peines et par voie de conséquence au contrôle accru des détenus et de leurs proches (Ricordeau, 2008a, p.162) ? Elle observe que l'organisation de parloirs et d'UVF est révélatrice des dynamiques choisies au niveau pénitentiaire car en développant de tels dispositifs, le choix semble se porter davantage sur le « *faire entrer* » les proches que sur celui de « *faire sortir* » les détenus (Ricordeau, 2012, p.123).

Toutefois, un tel dispositif de visites accorde au détenu et à son partenaire un partage d'intimité, de temps et d'échanges qui sont autant d'éléments contribuant à la stabilisation et au maintien des relations de couple. Naturellement, ces échanges privilégieront certaines formes en fonction du vécu sexuel antérieur, de la culture et de l'amour subsistant. Selon Giddens, le partage d'intimité permet aussi le partage de l'émotion qui « *dans le domaine de la sexualité prend une importance toute particulière en tant qu'elle constitue un moyen de communication et qu'elle est un engagement envers autrui aussi bien qu'un soutien qui lui est apporté* » (Giddens, 2004, p. 247).

La première expérience (Swinnen, 1982a, pp.25-26) de visites intimes pouvant être relatée en milieu carcéral est celle de la prison d'état à Parchman dans l'Etat du Mississippi<sup>25</sup>. Il s'agit de la première institution qui, depuis 1963, a officiellement permis la visite conjugale pour les détenus mariés pendant leur période d'incarcération (mais dès 1903, elles étaient déjà autorisées par la direction pour maintenir plus calmement les seuls détenus noirs). Cet établissement pénitentiaire caractérisé par un régime ouvert permettait au détenu de recevoir

---

<sup>25</sup> Le Mississippi est un Etat plutôt novateur dans ce domaine, mais nous apprenons néanmoins à la lecture d'un article de l'American Mirror publié sur internet le 29 janvier 2014 qu'à partir du 1<sup>er</sup> février 2014, tous les parloirs conjugaux sont supprimés pour l'ensemble des établissements pénitentiaires de cet Etat. Pour consulter l'article : <http://blogs.rue89.nouvelobs.com/americanmiroir/2014/01/29/sexe-en-prison-au-mississippi-ceinture-pour-tout-le-monde-232202?imprimer=1>

une visite privée de son épouse au sein d'une des trois « *maisonnettes* » prévues à cet effet, maisonnettes nommées « *red houses* » étant composées de six chambres aménagées (Swinnen, 1982a, p.27). Les détenus eux-mêmes avaient la charge du bon fonctionnement à l'intérieur de ces maisonnettes où aucune surveillance n'était appliquée. L'accord pour recourir à ce dispositif émanait de la direction de l'établissement pénitentiaire, sur demande du détenu qui devait lui-même informer sa compagne de la possibilité de bénéficier d'une visite conjugale (Swinnen, 1982a, p.30). Ce système considéré par les autorités comme un moyen de contrer l'homosexualité en prison, a également fait l'objet d'une évaluation par le Professeur Columbus Hopper. Les variables mesurées dans le cadre de cette évaluation concernaient entre autres l'impact des visites conjugales sur le maintien du lien, sur la pratique de l'homosexualité, sur la discipline des personnes incarcérées et sur la charge de travail du personnel pénitentiaire. Faisant suite à l'instauration de ce dispositif, en 1975 fut également mis en place au sein de la prison de Parchman un système de visites familiales (Swinnen, 1982a, p.32). La famille du détenu pouvait résider auprès de lui pendant au moins trois jours. Quatre maisons et cinq appartements étaient prévus. En 1972, le principe de la visite conjugale fut également établi au sein de la prison de Soledad, une prison de Californie. Ce système de Soledad fut l'objet d'une importante enquête réalisée par Jules Quentin Burstein à propos des effets des visites conjugales sur le maintien des liens du mariage et sur la réinsertion de la personne incarcérée au sein de la société (Burstein, 1977; Swinnen, 1982a, p.33). A cette époque, les effets pervers éventuels de ce genre de dispositif sont déjà soulignés, tels celui de créer une inégalité de traitement entre les détenus mariés et les détenus célibataires ou encore celui de contrarier la fonction sécuritaire d'un établissement pénitentiaire (Swinnen, 1982a, p.34). C'est sur la base des premières expériences américaines que la question des visites conjugales en milieu carcéral s'est progressivement et inégalement imposée en Europe (Swinnen, 1982b). Les changements culturels, survenus après le tournant des années soixante, ont poussé les Administrations pénitentiaires à repenser la transposition des relations « *hommes-femmes* » au sein des murs de leurs prisons. Ce qui a surtout changé dans la sexualité contemporaine, selon Bozon (2005, pp.34-35), c'est la place secondaire et restreinte qu'a pris la procréation alors que la sexualité apparaît d'abord et surtout comme une expérience personnelle fondamentale dans la construction du sujet. Elle arrive au cœur d'un domaine se développant au fil des siècles à savoir la sphère de l'intimité et de l'affectivité. Les changements culturels de cette période dans les pays occidentaux soulignent la transition d'une relation « *homme-femme* » institutionnellement définie par les liens du mariage vers une relation « *homme-femme* » définie de manière subjective par les acteurs internes au couple.

Dans ce contexte, le milieu carcéral ne pouvait échapper aux changements des modes de vie contemporaines se produisant à l'extérieur de ses murs et fut obligé d'en tenir compte et d'adapter l'organisation des conditions de vie des personnes incarcérées. Chaque Etat a développé ses programmes spécifiques de visites conjugales et a été amené à opter soit pour la mise en place de visites intimes soit pour le recours au congé pénitentiaire, (Coumanne, 2001, p.172). Dans les prisons belges, la possibilité offerte à un détenu de partager un moment d'intimité avec une personne proche de son entourage a été introduite le 5 juillet 2000 par la circulaire ministérielle n°1715 et précisée par une circulaire ministérielle 1715-bis du 24 décembre 2003. La possibilité de bénéficier de visites dans l'intimité en prison avait déjà été abordée en 1970 mais ce système ne fut pas adopté en raison de nombreux obstacles rencontrés (Coumanne, 2001). En 1976, les chercheurs, Campioli et De Coninck, ont examiné les principales objections faites au système de visites conjugales en détention, dans le cadre d'une recherche sur les «congés en famille pour les détenus ? ». Ils soulignaient notamment le fait que seule « *une minorité des détenus étaient mariés – 35% en Belgique - et que certains cessaient de l'être durant la période de leur incarcération* ». On invoquait le refus des épouses de venir en prison pour quelques instants qui paraissaient essentiellement motivés par l'accomplissement d'actes sexuels. D'autres objecteurs redoutaient qu'une grossesse éventuelle de l'épouse aggrave la situation matérielle difficile et alourdisse ses charges éducatives. En outre, il n'est pas indifférent de souligner qu'une telle mesure négligeait les célibataires dont il n'est pas certain qu'ils présentent moins de problèmes sexuels. Au niveau de l'Administration pénitentiaire, les objections portaient sur l'organisation de ces visites conjugales et l'exigence d'un investissement financier important que l'opinion publique n'accepterait pas aisément. On ne pouvait abandonner cette mesure à la discrétion de la direction de l'établissement, car elle pouvait être utilisée comme un moyen de pression supplémentaire. Finalement, les visites pourraient représenter « *un danger pour la sécurité de la prison* » (Campioli & De Coninck, 1976, p.10). Bien que ces auteurs prévoyaient que cette mesure susciterait des réserves, De Coninck affirme aujourd'hui que leur projet était de travailler par étape, d'instaurer stratégiquement d'abord les congés pénitentiaires avant d'envisager l'instauration des visites conjugales. Les années 1995-1996 furent marquées par le retour des débats à ce sujet pour permettre ainsi, en juillet 1998, une expérience pilote dans les établissements pénitentiaires francophones d'Andenne et de Verviers, ainsi qu'à Gand et à Bruges, prisons néerlandophones du pays. L'officialisation de ce système de visites en

Belgique fut ainsi lancée par la circulaire du 5 juillet 2000 et il est actuellement réglementé par les articles 15 à 19 de l'arrêté royal du 8 avril 2011<sup>26</sup>.

Après ce petit détour historique, nous désirons nous centrer maintenant sur les recherches faisant ressortir que le maintien des liens affectifs d'un détenu avec ses proches fonde une réelle garantie de réinsertion du détenu lors de sa libération. De nombreux chercheurs ont questionné l'impact de l'influence des liens familiaux non seulement sur la criminalité mais également sur la réintégration sociale des personnes condamnées. Ces auteurs ont montré que le mariage ou la paternité auraient une fonction stabilisatrice et constitueraient un facteur de protection face aux comportements anti-sociaux (Sampson & Laub, 1990). Vacheret (2005) précise encore que la réintégration sociale semble être plus évidente chez les justiciables présentant des liens familiaux forts. Elle confirme d'ailleurs ses dires dans une étude réalisée en 1998-1999 portant sur les facteurs intervenants dans la réussite de la réinsertion sociale. Elle montre que les liens familiaux jouent un rôle essentiel pour que la réinsertion ait plus de chances de réussir (Vacheret & Cousineau, 2003).

Utilisant les données issues du département correctionnel en Floride, Bales et Mears (2008) ont cette fois étudié les effets des visites sur la probabilité de récidive des détenus libérés. Ils ont pris en compte la fréquence, le type de visites et ont questionné l'impact des visites en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du type de délit commis et des éventuels antécédents d'incarcération. Les résultats de leur étude mettent en évidence l'impact significatif des visites dans la réduction de la récidive (et la survenance plus tardive de celle-ci) ainsi que l'influence du nombre de visites et du type de visites reçues. Leur étude se base sur la théorie du lien social de Hirschi (1969 cité par Bales & Mears, 2008, p.291) mettant en valeur le rôle des liens familiaux, amicaux et sociaux forts qui favorisent une diminution notable des tendances à commettre un crime. Selon ces mêmes chercheurs, les visites précédant de peu la libération semblent avoir plus d'impact sur la réduction de la récidive. Les visites paraissent aussi avoir plus d'impact chez les détenus hommes, non-blancs, et les individus ayant une longue histoire d'incarcération. La littérature nous révèle donc qu'avoir un partenaire extérieur ou qu'être en couple pendant la détention apparaît comme étant un facteur de stabilité et une garantie dans le processus de réinsertion de la personne incarcérée. Il est patent dès lors qu'une grande responsabilité est attribuée à l'entourage proche du détenu et que

---

<sup>26</sup> Une présentation des dispositions de cet arrêté est annexée à la présente étude.



l'Administration pénitentiaire délègue une part de sa mission de réinsertion aux familles des détenus. A ce sujet, De Coninck précise que « *les Administrations pénitentiaires découvrent la famille du prisonnier comme agent de socialisation et de « béquille sociale* » (De Coninck, 1982). En parlant de la présence des familles et des proches des détenus, Touraut évoque également une démarche « *de care* » ou de soutien visant à neutraliser les effets négatifs causés par l'incarcération (Touraut, 2012a, p.154). Simultanément, la famille assume des rôles qui sont à la fois de soutien pratique (les mandats, l'entretien du linge), de soutien moral (assurer un lien et distraire le détenu), de soutien identitaire (contrer l'effet de la prisonnérification (Clemmer, 1958) en rendant au détenu un statut de membre à part entière de la famille) et enfin de soutien substitutif (pour palier l'inactivité des détenus) (Touraut, 2012a, pp.155-163).

Néanmoins, face à la privation sexuelle en prison, la plupart des Etats modernes ont tenté d'apporter une réponse en instaurant différents dispositifs de visites plus intimes entre le détenu et son partenaire, en fonction de leur conception de la peine d'emprisonnement et du droit à l'exercice de la sexualité dans un lieu d'exécution des peines mais aussi des moyens matériels disponibles ou engagés à cette fin. Si la plupart des experts s'accordent pour souligner l'importance de la mise en place de dispositifs de visites permettant à la personne incarcérée de maintenir un lien relationnel et affectif avec son entourage proche, ils n'ignorent pas cependant que ces dispositifs peuvent servir aussi d'instruments de gestion au profit d'une paix sociale plus grande au sein de l'institution carcérale. A ce propos, Cardon évoque par exemple « *l'instrumentalisation de l'intimité conjugale* » et la définit comme étant un moyen de contrôle de la population pénale en brisant l'isolement du détenu et en favorisant les contacts qu'il peut entretenir avec son monde extérieur. Pour cette auteure, au contrôle généralisé et indifférencié de la prison s'est substitué un contrôle plus ciblé et individualisé du détenu et de ses proches (Cardon, 2002, pp.86-87).

Dans une précédente étude (François, 2009) centrée sur l'approche fonctionnelle du dispositif des visites hors surveillance, nous nous sommes interrogée à propos de l'impact que pouvait emporter le modèle de la nouvelle pénologie sur les politiques pénales et pénitentiaires de notre pays, particulièrement au niveau du dispositif des visites hors surveillance. A l'examen de nos résultats de la recherche, celui-ci nous est apparu « *comme un nouvel instrument de négociation de l'ordre carcéral ou comme un nouveau mécanisme de domination dont le ressort n'est plus la liberté, mais la sexualité et l'affectivité* » (Brion, 2001, p.414). Cette conviction était d'ailleurs renforcée par ce que nous confiaient les professionnels rencontrés, à

savoir que les visites hors surveillance étaient bien utilisées dans un but de domination par l'Administration pénitentiaire et par ses acteurs de terrain : ceux-ci possédaient ainsi un nouvel instrument de contrôle de la population carcérale et de son bon comportement qui offrait une image de modernité et d'ouverture aux droits des détenu(e)s dans les organisations internationales. Dans ce cadre, le contrôle va bien au-delà de la discipline et porte également sur des comportements individuels relevant de choix strictement personnels. Poussée à l'extrême, cette réflexion nous conduit à nous interroger sur le rôle, le droit et les limites de l'institution pénitentiaire dans la fixation de normes affectives et sexuelles (Cardon, 2002, p.87). L'instauration de droits pour les personnes incarcérées, reconnus dans un « *statut juridique interne* » et l'organisation de nouvelles conditions de visites, notamment hors surveillance, favorisent paradoxalement un contrôle accru des autorités pénitentiaires sur le détenu et ses proches.

Au Canada, cette question a particulièrement été étudiée par Vacheret (2005). En effet, des possibilités de visites familiales privées (VFP) prolongées entre les détenus et leurs familles ont été introduites au sein des institutions carcérales canadiennes. Les objectifs de ce type de visites, autorisant le détenu et sa famille de se retrouver dans l'intimité pour une période de 3 jours, sont diversifiés : répondre aux besoins sexuels des prisonniers, valoriser l'unité familiale et le maintien des liens, prévenir les divorces et les séparations engendrées par l'incarcération (Vacheret, 2005). Pour le système correctionnel canadien, il s'agit de reconnaître aux détenus le droit de favoriser leurs rapports avec la collectivité en entretenant des relations amicales, familiales et conjugales. Il encourage aussi le développement des relations constructives avec le monde extérieur en vue de préparer la sortie et la réinsertion. Toutefois, Vacheret souligne le revers de l'instauration de tels dispositifs : comme privilèges, ils peuvent devenir une arme aux mains du pouvoir des autorités carcérales. A l'issue de son étude, elle a d'ailleurs remarqué que ces programmes avaient un impact déterminant sur la stabilisation du climat carcéral et des tensions existantes. Cette chercheuse constate encore l'existence d'inégalités dans l'usage de ces visites puisque l'accès à de tels programmes n'est pas identique pour tous les détenus. L'accession à ces programmes dépendant du bon comportement de l'individu en détention, ceux-ci deviennent en réalité un privilège supplémentaire dans les mains de l'administration à l'égard des personnes incarcérées.

Il ressort de l'examen de la littérature que malgré une ouverture de la prison sur le monde extérieur et la mise en place de politiques en faveur du maintien des liens entre le détenu et ses proches, le maintien de l'ordre et la sécurité carcérale l'emportent de plus en plus. A ce propos, Touraut précise que « *la privation de sexualité prend place dans une logique sécuritaire, punitive, dissuasive en contradiction avec le principe d'humanisation et de normalisation des conditions de détention auquel l'administration doit répondre* » (Touraut, 2012a, p.196).

## *Conclusion*

A l'issue de cet examen de la littérature consacrée à la sexualité en prison, il apparaît que la sexualité en milieu carcéral constitue une thématique ayant déjà fait l'objet de multiples recherches outre-Atlantique depuis de très nombreuses années (début du 20<sup>ème</sup> siècle). Concernant l'Europe, nous nous sommes plus particulièrement intéressée à la revue de la littérature française qui depuis une vingtaine d'années étudie la sexualité en prison, principalement d'un point de vue sociologique et en adoptant surtout une démarche qualitative : en effet, les chercheurs privilégient la rencontre de personnes incarcérées et de leurs proches dans le cadre d'entretiens. De cette littérature internationale plus spécifique se dégage la conviction que la sexualité en prison a régulièrement été étudiée à travers le prisme de la privation et de ses conséquences dommageables sur l'individu incarcéré, sur ses proches mais aussi sur la dynamique et l'organisation carcérales. D'autres dimensions sont privilégiées dans les études spécialisées telles que les violences sexuelles, l'homosexualité et les pratiques sexuelles de substitution, et la santé.

Notre approche se veut différente de celle des chercheurs français : nous tenterons de compléter ou de confronter leurs résultats à ceux de notre base de données obtenue après un traitement et une analyse étendue. D'emblée, il faut rappeler qu'à propos de l'objet de notre étude, il existe un vide dans la recherche criminologique belge s'intéressant au milieu pénitentiaire et à ses dynamiques. En Belgique, la question de la sexualité en prison est rarement abordée de manière directe mais elle est toutefois prise en considération dans le cadre de diverses études dont les thèmes ont des répercussions sur la vie sexuelle et carcérale. Il en va ainsi par exemple de la question du maintien de l'ordre, de l'abaissement de l'agressivité et de la sécurité en détention ou encore d'études portant sur l'importance des visites, les effets de l'usage de drogues et la question du VIH/SIDA. Dans ce pays et jusqu'à ce jour, aucune étude ne s'est aventurée directement à la découverte de la sexualité en milieu carcéral, même si Swinnen avait dressé un portrait des questions sur la sexualité en prison. Ses quatre articles publiés dans le Bulletin de l'Administration pénitentiaire s'attachaient surtout à faire l'inventaire des diverses pratiques internationales existantes rencontrant le droit à l'exercice de la sexualité ( Swinnen, 1981 ; 1982a ; 1982b ; 1982c). Nous espérons que cette recherche pourra modestement combler un vide et constituer une ouverture sur une autre ou nouvelle réalité des prisons belges.

Aujourd'hui, la plupart des criminologues reconnaissent que la prison contemporaine tend à perdre son caractère totalitaire pour laisser de plus en plus la place à des relations de réciprocité et d'ouverture avec le monde extérieur (Lemire, 1991; Chantraîne, 2004a). Si la prison s'ouvre davantage vers la société à laquelle elle appartient et qu'une influence mutuelle est inévitable, il semble incontestable que l'étude de la sexualité en milieu carcéral exige de prendre en considération l'évolution des théories et des discours se rapportant à la sexualité dite contemporaine.

Depuis les années 1960 jusqu'à ce jour, la sexualité ainsi que la manière de la concevoir et de la vivre ont connu d'importantes modifications (Bozon, 2009a). Une de ces grandes transformations réside dans l'apparition de normes individuelles soutenues par une volonté d'émancipation et d'épanouissement personnel, ainsi que par la réalisation de comportements sexuels posés en fonction de situations et de contextes relationnels, d'expériences vécues et de ressentis (Bozon, 2009a). La sexualité acquiert ainsi une dimension d'humanité privilégiant un épanouissement personnel et un équilibre propre. L'évolution contemporaine inclut également de nombreuses formes nouvelles de vivre et de créer sa famille : les unions libres, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles homoparentales, les familles créées grâce à la procréation médicalement assistée. Dans un tel contexte, la personne humaine est confrontée à « *une explosion des manières d'être homme/femme et de vivre sa sexualité* » et ce, de façon telle qu'elle soit en parfaite cohérence avec elle-même et avec ce qu'elle pense devoir être (Longneaux, 2010, p.224). Ces nouvelles formes de « *création de la famille* » reposent davantage sur l'importance du lien et de l'affect ressenti par les individus que sur les normes en vigueur au sein d'une société bien définie.

S'il existe bien des évolutions idéologiques portant sur la conception de la famille, celle-ci n'a pas été la seule entité à faire l'objet de transformations considérables : l'individu en tant qu'entité distincte a aussi influencé la manière de concevoir le couple. Notre société moderne est une société que l'on décrit comme individualiste car chacun part dans une perpétuelle recherche de soi grâce à l'effet miroir que peuvent avoir les relations établies avec son environnement extérieur (de Singly, 2001). Ces évolutions contemporaines installent l'individu dans une tension permanente entre d'une part, son être autonome et d'autre part, son être relationnel (de Singly, 2001). L'enjeu pour l'individu contemporain est dès lors de

trouver son équilibre entre un sentiment de liberté ou d'indépendance et un attachement affectif avec un partenaire qui contribue à cet épanouissement personnel (de Singly, 2001 ; Bozon, 2009b). Développant une approche sociologique de la sexualité, Bozon (2009a ; 2009b) pense d'ailleurs que ce processus d'individualisation de la sexualité ne provient pas « *d'une atomisation des conduites* », mais plutôt « *d'une diversification des trajectoires* » des individus cherchant de plus en plus à mettre de la cohérence autour de leur expérience sexuelle (Bozon, 2009b, p. 151). Là où Foucault (1976) dans son ouvrage « *Histoire de la sexualité : la volonté de savoir* » pense que la sexualité est un dispositif de contrôle et de discipline externe des corps et des individus, Bozon formule plutôt l'hypothèse qu'à notre époque contemporaine nous sommes passés à une sexualité organisée par des mécanismes de contrôle interne propres aux individus (Bozon, 2009b, p.151). Une des raisons tient au fait que les institutions (la religion, les communautés locales,...) qui transmettaient autrefois les préceptes de la « bonne sexualité » ont perdu une part importante de leur pouvoir de contrôle (Bozon, 2009a, pp.37-38). Dès lors, la nouvelle norme est caractérisée par une obligation pour l'individu de réfléchir sa vie sexuelle et de prendre la responsabilité de sa réalisation personnelle. Malgré ces changements, les représentations de la sexualité continuent d'être définies par un clivage entre une sexualité féminine située dans le registre de l'affectivité, de la relation, de la procréation et de la conjugalité et une sexualité masculine insérée dans le registre des besoins naturels, du désir individuel, du plaisir (Bozon, 2009a, p.72). Dans une approche de la sexualité contemporaine, affirme Bozon (2009a), il convient de souligner que les transformations de la sexualité doivent toujours être comprises dans le lien qu'elles entretiennent avec les transformations sociales et que le grand changement de ces dernières décennies est « *un déclin de la triple identification de la sexualité à la reproduction, à l'institution du mariage et à l'hétérosexualité* » (Bozon, 2009a, pp.122-124).

Il est dès lors inévitable que ces caractéristiques de la modernité aient influencé la praxis de l'amour et de la sexualité contemporaines où les relations interpersonnelles sont constamment à l'œuvre. Citot souligne que vivre en couple à notre époque ne représente plus un engagement pour une vie entière et ne requiert plus de se sacrifier entièrement pour le partenaire (Citot, 2000, p.63). Pour cet amour, la vie conjugale contemporaine devient « *un contrat perpétuellement renégociable où chacun fait valoir ses exigences individuelles et discute des compromis auxquels il veut bien consentir* ». Cette idée de « bail » vise essentiellement l'apparente liberté conjugale, mais ne peut toutefois occulter la fragilité des liens affectifs et l'effet pervers de la solitude ainsi que du célibat puisque, dit Citot,

« *L'individualisme hédoniste peut ainsi virer en atomisation sociale, misère sentimentale et sexuelle* » (Citot, 2000, p.63). L'union entre deux êtres se base désormais sur un choix personnel trouvant son origine dans le sentiment amoureux et où la sexualité devient le moteur interne de la conjugalité et de sa stabilité. Cette manière non-institutionnalisée de concevoir le couple reste en cohérence avec le fonctionnement d'une société démocratique et libre dans laquelle chaque individu est invité à s'épanouir par l'intermédiaire de ses relations interpersonnelles. Qu'en est-il dès lors de toutes ces conceptions contemporaines de l'individu et du couple (et de ses dimensions) lorsque celles-ci se voient mises en présence et confrontées à une sous-structure sociétale comme peut l'être, entre autres, la prison ? Cette évolution nous restera constamment présente dans la prise en compte des désirs sexuels des détenus et des réponses à leur apporter durant leur incarcération.

A la suite de ce bref mais indispensable détour sur l'approche contemporaine de la sexualité et la manière actuelle de « faire couple », et nous rappelant l'ouverture progressive de l'institution carcérale sur le monde extérieur, notre recherche se donne pour ambition de confronter à la prison d'aujourd'hui le modèle de privation tel que décrit par Sykes, il y a plus de 50 ans. Notre champ de recherche incluant dix prisons situées en Belgique francophone, nous tenterons d'atteindre cet objectif à travers une approche de la sexualité en milieu carcéral belge. De manière plus précise, notre recherche repose sur les fondements théoriques émanant des travaux réalisés par Sykes et plus particulièrement, son analyse sociologique de la prison que l'on retrouve dans l'ouvrage « *The Society of Captives* » (Sykes, 1958, pp.70-72). Parmi ses découvertes et aux fins de notre étude, nous avons retenu que l'institution carcérale est source de grandes privations pour l'individu incarcéré et qu'au cœur de ces privations se retrouve celle de relations hétérosexuelles, laquelle est à l'origine d'importantes souffrances et frustrations pour le détenu. Nous retenons aussi que l'absence de mixité en prison ou l'impossibilité de relations hétérosexuelles engendre chez les détenus une polarisation de leurs discours et de leurs attitudes vis-à-vis de la sexualité. Dans le prolongement de ses résultats, Sykes avait conclu également qu'en réponse à cette frustration sexuelle, des habitudes homosexuelles apparaissent en détention, mais que ces relations entre détenus ne se basent pas sur une orientation homosexuelle librement consentie car elles constituent principalement une réponse temporaire au contexte carcéral privatif.

A notre niveau de recherche, nous postulons que le désir sexuel subsiste chez les détenus pendant l'expérience carcérale et qu'en réponse à l'existence d'un tel désir, malgré les

contraintes privatives de la prison, les personnes incarcérées cherchent à s'adapter et à compenser la privation d'hétérosexualité. Cette adaptation suit différentes trajectoires influencées non seulement par les perceptions des individus mais aussi par leur vécu. La littérature spécialisée révèle d'ailleurs que cette adaptation peut suivre des trajectoires allant de pratiques sexuelles plus solitaires à des pratiques sexuelles de substitution impliquant un rapport à l'autre. Autrement dit, s'appuyant ainsi sur les travaux de Sykes (1958), nous postulons que la privation de la sexualité en prison est source de frustrations et conduit à une adaptation des comportements et des discours des individus incarcérés en ce qui concerne la sexualité. Partant des différents apports théoriques et scientifiques développés jusqu'à présent, l'existence en prison d'une sexualité de substitution répond à la privation de relations hétérosexuelles et permet au détenu d'adapter son désir sexuel au contexte carcéral qui le prive d'accéder à un partenaire féminin en tant qu'objet sexuel. Ces éléments théoriques forment notre hypothèse générale.

Si nos conclusions devaient rejoindre celles de Sykes (1958) mettant en évidence que la privation sexuelle en détention, et surtout l'absence de mixité, est source de frustrations, il serait indiqué de garantir le droit à la sexualité et à ses manifestations adaptatives ne mettant pas en cause la dignité de la personne. Cette reconnaissance d'un droit à la sexualité en détention et la mise en place de dispositifs élargis, permettant de rencontrer effectivement et concrètement ce droit, devraient prendre tout leur sens dans notre société contemporaine.



# Méthodologie

## **Chapitre 5**

### **Objectifs et contexte de l'étude,** **choix méthodologiques et** **principales caractéristiques des répondants**

#### **5.1. Objectifs de l'étude**

Cette recherche se propose d'étudier la sexualité en milieu carcéral telle que perçue et vécue par les personnes incarcérées au sein de dix établissements pénitentiaires belges francophones. S'appuyant sur le modèle de la privation tel que développé par Sykes (1958), notre recherche se fonde principalement sur l'hypothèse que la privation de relations hétérosexuelles en prison engendre chez le détenu un sentiment de frustration et qu'en réponse à ce sentiment, l'individu incarcéré cherche à s'adapter. Cette adaptation suit différentes trajectoires allant de pratiques sexuelles plus solitaires à des pratiques sexuelles de substitution impliquant un rapport à l'autre. Elle porte également sur les discours et les comportements des personnes dans un contexte carcéral particulier et est influencée non seulement par leurs perceptions mais aussi par leur vécu. L'objectif général de la présente étude s'oriente dès lors vers la volonté de dresser un portrait actualisé de la sexualité incarcérée sur base de cette hypothèse générale.

Pour atteindre un tel objectif, par l'application d'une méthodologie d'analyse quantitative, six objectifs spécifiques seront investigués. En effet, grâce à l'administration d'un questionnaire traitant des représentations et du vécu de la sexualité en milieu carcéral, nous disposons d'une base de données comprenant un échantillon de 530 personnes incarcérées. S'appuyant sur les apports théoriques et scientifiques retenus à l'issue de notre revue de la littérature, et partant de traitements statistiques appliqués à notre base de données, chaque axe développé dans notre étude donnera lieu à la recherche de corrélations entre d'une part, les variables relatives aux représentations et vécus sexuels des détenus et d'autre part, des variables caractéristiques comme par exemple l'âge, la durée d'incarcération, l'existence d'un partenaire affectif extérieur, le bénéfice de visites en prison, la participation aux activités en détention,....

Quels sont ces objectifs spécifiques qui constituent des étapes de notre cheminement visant à atteindre l'objectif général formulé ci-dessus ?

Le premier objectif (hypothèse 1) se veut être davantage contextuel et renvoie à la notion d'identité masculine ainsi qu'aux valeurs véhiculées parmi les détenus, celles concernant plus précisément la sexualité. Effectivement, comme nous l'apprend notre revue de la littérature, tout au long d'une incarcération, la personne semble perdre ses repères identitaires l'empêchant dès lors de se définir en tant qu'homme à part entière. A la lecture des ouvrages mobilisés, il apparaît, qu'en détention regroupant exclusivement des hommes la notion d'identité masculine se voit fortement associée à celle de virilité et que celle-ci s'accroît dans un contexte de privation sexuelle. C'est ainsi que, dans ce milieu carcéral, émergeraient des valeurs de domination masculine auxquelles chaque détenu doit adhérer au nom de sa survie puisque les agressions sexuelles, notamment à l'égard des délinquants sexuels, et les attitudes homophobes sont autant de manières de réaffirmer sa virilité en détention. Comme le souligne Ricordeau, en prison d'hommes, pour ne pas voir son identité masculine altérée, l'homosexualité doit être considérée comme une tendance déviante à éloigner de soi et il devient impératif de maintenir à tout prix un statut d'hétérosexuel (Ricordeau, 2008a, p.154). S'appuyant dès lors sur ces constats, et nous engageant à les confronter aux données que nous avons collectées, nous postulons que « *la détention suscite des changements touchant à l'identité masculine et aux valeurs sexuelles, créant ainsi une sorte de processus de prisonnérisme privilégiant la virilité et l'hétérosexualité* ». Sur la base de cette hypothèse, nous pensons également (et nous l'investiguerons) que les détenus les plus jeunes se révèlent plus sensibles à un tel processus de prisonnérisme et que celui-ci octroie aux délinquants sexuels une spécificité identitaire les excluant de la vie commune en détention. Ce dernier postulat trouve entre autres son fondement dans l'étude de Welzer-Lang, Mathieu et Faure (1996), recherche sur la sexualité et les violences au sein des prisons françaises. Ces chercheurs ont en effet conclu à l'existence d'une hiérarchie informelle au sein de la population carcérale se basant sur des qualités de pouvoir et de virilité et relayant les délinquants sexuels dans une sous-catégorie objet d'insultes et de violences diverses.

Notre deuxième objectif (hypothèse 2) souhaite investiguer davantage l'existence ou non d'un désir sexuel chez les personnes incarcérées. Cette question nous apparaît comme étant un préalable indispensable à notre questionnement. En effet, si les personnes incarcérées ne ressentent effectivement plus aucun désir pendant leur période d'incarcération, elles n'en

souffrent pas et ne cherchent dès lors en aucune manière des solutions de compensation et d'adaptation. La littérature préalablement consultée nous apprend que la prison affecte la capacité désirante de l'individu incarcéré (Ricordeau, 2008a) voire qu'elle tue son désir (Buffard, 1973). D'autres auteurs, comme Gaillard, sont plus nuancés et parlent davantage d'une perturbation cyclique du désir s'amenuisant en première période d'incarcération, remontant ensuite intensément et finissant dans une retombée lente et certaine (Gaillard, 2009, pp.120-123). Poursuivant l'objectif général de notre étude, à notre niveau d'investigation, nous postulons que « *le désir sexuel marqué par la privation sexuelle ne disparaît pas pendant l'incarcération* ». S'appuyant sur des échanges et discussions que nous avons pu avoir avec plusieurs détenus, nous allons même jusqu'à penser que le désir sexuel s'accompagne d'un besoin d'amour, d'aimer et d'être aimé, ce que nous tâcherons de vérifier.

Dans un contexte de privation sexuelle et dans la continuité de notre développement empirique, postulant que le désir sexuel existe et se maintient chez les personnes incarcérées, notre troisième objectif repose sur l'hypothèse suivante : « *la frustration née du désir sexuel non satisfait chez la personne incarcérée engendre la mise en place de stratégies de compensation visant à la réduire* » (hypothèse 3). En effet, comme le précisent les auteurs consultés, pour faire face à une abstinence imposée et de longue durée, en prison d'hommes, la pratique masturbatoire à base de stimuli visuels (surtout des revues et films pornographiques) reste une pratique largement (et discrètement) répandue en détention (Marchetti, 2001 ; Ricordeau 2008a ; Gaillard, 2009). Cette pratique masturbatoire ne semble toutefois pas être l'unique technique compensatoire utilisée par les détenus. L'implication dans le sport représenterait aussi un des moyens utilisés par les détenus pour tenter de canaliser leur énergie sexuelle et de gérer les éventuelles frustrations qui lui sont momentanément liées (Marchetti, 2001 ; Ricordeau, 2008a ; Gaillard, 2009). S'appuyant sur ces différentes observations, pour traiter plus particulièrement de cet aspect de notre recherche, nous vérifierons si la compensation incarnée par le recours aux films pornographiques, à la masturbation et à l'investissement dans le sport apporte des réponses suffisantes à la frustration sexuelle ressentie par les détenus inclus dans notre échantillon.

Comme nous l'avons précisé lors de notre précédent chapitre, envisager le vécu sexuel d'un individu incarcéré, c'est aussi entrer dans les rapports d'altérité et d'intimité que celui-ci va nouer avec les personnes issues de son environnement extérieur. En effet, rappelons les propos de Delage (2009) énonçant que l'homme est un être social traversé par la nécessité

biologique d'entretenir des attachements (plus ou moins sécurés) avec un autrui différent de lui. Tout au long de notre revue de la littérature, nous avons pu découvrir que les liens que les détenus continuent d'entretenir avec leur monde extérieur (immédiat et moins immédiat) se trouvent impactés dans un contexte de privation sexuelle. Ces liens cherchent dès lors à s'actualiser d'une manière nouvelle et/ou différente et ce, afin d'éviter que les souffrances de l'incarcération ne s'accroissent davantage.

Dans cette perspective, notre quatrième objectif envisage l'existence de relations sexuelles entre détenus. En effet, tout au long de notre investigation théorique, nous avons pu découvrir que de nombreuses recherches antérieures à la nôtre s'étaient déjà intéressées à cette question, que ces relations sexuelles soient considérées comme consenties ou imposées. De nos prédécesseurs, nous retenons deux types de discours concernant l'homosexualité carcérale : soit les relations sexuelles entre détenus sont considérées comme une pratique de substitution en réponse à des pratiques hétérosexuelles rendues impossibles en prison, soit l'orientation homosexuelle est déjà présente chez le détenu et le contexte de privation, le mettant exclusivement en présence d'hommes, ne vient qu'attiser cette tendance. Dans la compréhension de l'homosexualité en prison, les auteurs consultés apportent encore une nuance importante et précisent que les détenus ont inventé leur propre définition des pratiques homosexuelles incarcérées (Sykes, 1958 ; Ricordeau, 2008a ; Gaillard, 2009). En effet, selon ceux-ci, de manière générale, les pratiques homosexuelles en prison s'envisagent au travers d'un rapport de domination où le détenu « pénétrant » y tient un rôle « actif » et où le détenu « pénétré » y tient un rôle « passif ». Il n'est dès lors pas question d'affection et de tendresse mais d'une manière pour les personnes incarcérées d'affirmer entre elles une position dominante, une affirmation de force donnant lieu à des violences sexuelles dans certaines situations individuelles (Sagarin, 1976). Tout en tenant compte de ces découvertes antérieures, et plus particulièrement en référence à l'objectif général de notre étude, nous sommes désireux de questionner l'homosexualité carcérale en postulant que « *les relations sexuelles entre détenus, consenties ou non, sont une forme de compensation à la frustration sexuelle ressentie par les détenus* » (hypothèse 4). Il n'est ici pas question de remettre en cause les résultats de nos prédécesseurs mais bien d'ouvrir un angle d'approche différent de celui développé jusqu'à ce jour.

Poursuivant notre approche des rapports d'altérité dans lesquels peut s'actualiser la sexualité des individus incarcérés, il apparaît opportun de confronter la question de la mixité du personnel pénitentiaire au contexte de privation sexuelle imposé par la prison. En lien avec cette dimension, la littérature que nous avons pu consulter semble davantage s'intéresser à cette question de la « juste » distance que le professionnel de surveillance pénitentiaire doit placer entre lui et la personne incarcérée ( Goffman, 1968 ; Chauvenet et al., 1994, Lemire & Vacheret, 2007 ; Ricordeau, 2008a ; Moulin & Sevin, 2012). En effet, entre autorité et accompagnement, entre fermeté et dialogue, l'agent pénitentiaire doit tout au long de la relation professionnelle qu'il entretient avec un détenu trouver l'équilibre constant contribuant à la paix sociale tant valorisée au sein de l'institution carcérale. Cependant, lorsqu'il s'agit d'aborder cette « juste » distance dans un contexte de privation d'hétérosexualité, de mixité parmi le personnel pénitentiaire et, plus largement, de relations entre êtres humains, notre expérience professionnelle fait apparaître des zones aux frontières plus floues et où il ne fait pas bon s'aventurer. Pour Marchetti, l'introduction de la mixité au sein du personnel pénitentiaire a surtout permis à la personne incarcérée de positionner son identité masculine face à un individu d'un autre sexe mais ne l'a en aucun cas aidé à trouver une réponse à un sentiment de frustration sexuelle, la relation gardien-gardé ne s'exprimant a priori sur un mode intime (Marchetti, 2001, pp.223-224). Quoi qu'il en soit, sur la base de ces considérations théoriques et questionnant le vécu sexuel des détenus dans un contexte de privation, nous postulons que « *la compensation sexuelle revêt parfois la forme de relations sexuelles avec le personnel pénitentiaire* » et ceci constitue le cinquième objectif plus spécifique de notre étude (hypothèse 5). Outre cette hypothèse, nous tâcherons également de découvrir quelles perceptions peuvent avoir les détenus interrogés sur les attitudes que le personnel pénitentiaire réserve à leurs besoins affectifs et/ou sexuels.

Clôturant progressivement notre démarche empirique, le dernier objectif de notre étude s'intéresse de manière plus précise à la possibilité donnée aux personnes incarcérées d'entretenir des relations sexuelles avec un partenaire conjugal (extérieur à la prison) et ce, dans le cadre du dispositif des visites hors surveillance. La littérature, analysant ce système de visites, est en effet florissante. De nombreuses études ont été réalisées. Elles tentent non seulement de mesurer l'impact de ce type de visites sur le maintien de liens familiaux et le processus de réinsertion des personnes condamnées, mais aussi d'évaluer ses effets manifestes et latents sur le fonctionnement de l'institution carcérale. Dans un contexte de privation sexuelle, la possibilité de recourir aux visites hors surveillance prend un sens extrêmement

important et aux effets multiples sur le détenu et sa vie en détention. Même si la sexualité n'est pas vue comme prioritaire dans le cadre de ces visites (surtout dans les discours de l'administration pénitentiaire), celles-ci constituent aujourd'hui, à l'intérieur des prisons belges, le seul espace permettant au couple d'entretenir une vie sexuelle malgré la séparation forcée par l'emprisonnement. Comme le précise d'ailleurs Touraut « *pour les couples, la possibilité d'avoir des relations sexuelles dans des conditions décentes, sans la menace constante de l'intervention d'un surveillant, participe à la (re)construction de leur intimité conjugale* » (Touraut, 2012a, p.203). Outre cet aspect plutôt positif qu'est celui d'une sexualité tolérée dans un contexte imposé et défini par la prison, il existe d'autres recherches (Cardon, 2002 ; Vacheret, 2005 ; Ricordeau, 2008a ; Touraut, 2012a) qui nous invitent à considérer de plus en plus le dispositif des visites hors surveillance « *comme un nouvel instrument de négociation de l'ordre carcéral ou comme un nouveau mécanisme de domination dont le ressort n'est plus la liberté, mais la sexualité et l'affectivité* » (Brion, 2001, p.414). Dès lors, au regard de ces différents développements et en référence à l'objectif général de notre étude, c'est davantage le recours aux visites hors surveillance en tant que moyen de compenser une frustration sexuelle ressentie dans un contexte de privation que nous souhaitons investiguer. Pour ce faire, nous postulons que « *la possibilité de relations sexuelles en détention, dans le cadre de visites hors surveillance, permet au détenu ayant un partenaire affectif extérieur de compenser la frustration sexuelle ressentie pendant l'incarcération* » (hypothèse 6).

Ayant tracé les délimitations du chemin empirique que nous souhaitons emprunter pour atteindre l'objectif principal de cette étude, il convient de s'attarder plus particulièrement sur le contexte à l'origine de notre recherche.

## **5.2. Contexte et justification de l'étude**

### **5.2.1. A l'origine de notre questionnement : deux démarches exploratoires antérieures**

Associant une formation en criminologie et en sexologie, nous nous sommes rapidement intéressée aux études concernant la vie en détention tout en profitant de l'organisation des stages imposés dans les cursus universitaires pour découvrir plus concrètement la prison. Ces stages nous avaient révélé que la prison était un secteur où il était nécessaire d'agir sur les conditions de vie des détenus afin de les rendre plus humaines et respectueuses de la dignité

humaine, mais aussi d'améliorer l'accueil et l'aide aux familles. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes tournée vers une activité professionnelle qui nous permettait d'entrer en relation avec le secteur pénitentiaire. Notre intérêt pour la thématique de la sexualité en milieu carcéral trouve ses origines dans un parcours alliant à la fois démarches réflexives et découvertes des réalités du terrain pénitentiaire. Le chemin qui précède la recherche que nous présentons actuellement a été parcouru en deux grandes étapes qu'il convient de contextualiser pour mieux faire comprendre notre démarche empirique.

La première étape date de décembre 2005 où, à cette époque, en tant qu'assistante sociale et criminologue, nous sommes engagée au sein d'un service d'aide sociale aux justiciables de l'arrondissement judiciaire de Charleroi afin de mener pendant une période de six mois une recherche-action au sein de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx. De décembre 2005 à mai 2006, nous avons pour mission de réaliser une recherche sur l'accueil des familles et des proches de détenus au sein de cette prison. Cette étude subventionnée par la Fédération Wallonie Bruxelles et réalisée avec la collaboration de la Direction de cet établissement pénitentiaire poursuivait de nombreux objectifs. Dans un premier temps, il s'agissait d'interroger la manière dont les visiteurs se sentaient accueillis au sein de cette prison et d'approfondir les perceptions des familles concernant l'incarcération du proche visité. A l'issue de cette recherche, il était demandé de présenter des pistes d'améliorations à mettre en œuvre pour favoriser un accueil agréable des visiteurs. Afin de répondre à ces différents objectifs, notre démarche a été d'aller sur le terrain directement à la rencontre des familles et des visiteurs : pendant trois mois, nous sommes restée en salle d'attente auprès des familles et avons observé leurs comportements, noté les problèmes des visiteurs et multiplié les discussions. Un temps d'observation fut également consacré au travail des agents pénitentiaires chargé d'accueillir les visiteurs et d'assurer le contrôle de sécurité à l'entrée de l'établissement pénitentiaire de Jamioulx. Parallèlement à ce temps d'observation, des questionnaires ont été distribués aux visiteurs et récoltés lors d'une visite ultérieure. Cette méthode nous a permis d'obtenir une information précise sur le ressenti des visiteurs relatif à l'accueil et de dresser un inventaire des changements et des améliorations attendues par les familles et le personnel des visites. A l'occasion de cette première recherche empirique, nous avons pu approcher de manière réaliste le vécu de mères, d'épouses ou d'enfants de personnes incarcérées. De même, nous avons découvert de façon tangible les inquiétudes, les angoisses et les représentations de ces personnes. A l'issue de cette recherche-action, nous constatons que l'incarcération d'un enfant, d'un mari ou d'un père était généralement vécue par les



proches comme une expérience dramatique bouleversant considérablement le cours de leur vie.

Cette première expérience de recherche en milieu carcéral nous a ainsi amenée à prendre conscience des difficultés rencontrées réellement par les proches de personnes détenues. Plus précisément, une réalité marquante nous a fortement questionnée : où et comment les partenaires, les épouses des détenus trouvaient-elles la force de soutenir leur conjoint durant la période de détention ? En effet, il nous semblait important de savoir comment un couple vivait l’incarcération d’un de ses membres, que celle-ci soit de courte ou de longue durée, car leurs relations déterminaient forcément la survie ou non des couples durant la détention. Les données obtenues sur ces relations conjugales ou duales devaient nous fournir des pistes de réflexion pour l’amélioration des modalités de visites et d’échanges en prison. Dans le cadre de notre master en sciences de la famille et de la sexualité, une nouvelle occasion de prolonger ce questionnement empirique nous a été donnée. En effet, en 2009, par le biais de notre travail de fin d’études, nous avons réalisé une approche exploratoire du dispositif des visites intimes (encore appelé visites hors surveillance ou visites conjugales) mis en place dans les établissements pénitentiaires belges par une circulaire datant du 5 juillet 2000. En étudiant un tel dispositif, notre objectif latent était de connaître plus profondément la réalité des liens conjugaux et familiaux à l’épreuve de l’emprisonnement. Toutefois, nos réflexions évoluant progressivement, nous nous sommes centrée sur l’approche fonctionnelle du dispositif des visites hors surveillance. Le matériel empirique que nous avons recueilli au terme de différents entretiens semi-directifs<sup>27</sup> a fait l’objet d’une analyse exploitant une grille de lecture spécifique, à savoir l’analyse fonctionnelle développée en sociologie par Merton (1997). Nous avons pu ainsi conclure que le dispositif de visites hors surveillance répond à différentes logiques fonctionnelles<sup>28</sup>. D’une part, ces visites contribuent de manière manifeste au processus de réinsertion et de réhabilitation d’un individu tout en permettant le maintien des liens et l’équilibre affectif et sexuel pour la personne incarcérée. D’autre part, à partir d’une analyse des propos de nos différents interlocuteurs, il ressort, de manière indirectement avouée, que les visites hors surveillance sont utilisées comme un instrument de gestion et de contrôle de la population carcérale. En effet, sous la menace discrète et le risque de perdre le

---

<sup>27</sup> Les entretiens semi-directifs ont été réalisés pendant l’année académique 2008-2009 auprès de 2 agents pénitentiaires en charge de la gestion d’un service de visites hors surveillance, auprès d’un ancien agent pénitentiaire devenu délégué syndical national, auprès de 2 directeurs d’établissements pénitentiaires, auprès de 2 épouses de conjoints incarcérés, auprès de 3 membres de Commissions de Surveillance et du Conseil Central de surveillance pénitentiaire et auprès d’un couple dont un des conjoints venait de bénéficier d’une mesure de libération conditionnelle.

<sup>28</sup> Un tableau récapitulatif des logiques fonctionnelles du dispositif des visites hors surveillance est annexé à la présente recherche.

bénéfice des visites intimes, les détenus sont contraints de se comporter comme l'institution pénitentiaire le requiert. De plus, la gestion de la population carcérale étant intrinsèquement liée à la nécessité d'avoir au sein de la prison un climat qualifié de « serein » et « calme », l'utilité des visites hors surveillance sur ce point a également pu être mise en évidence.

Au terme de cette étude, la mise en lumière d'une fonction sexuelle<sup>29</sup> attribuée au dispositif des visites hors surveillance nous a conduite à prolonger notre réflexion sur le vécu de la sexualité en milieu carcéral. La volonté de poursuivre notre recherche et de l'orienter sur la thématique de la sexualité en prison s'inscrit ainsi dans la continuité de nos démarches exploratoires mais également dans une intention d'initier l'étude de cette thématique, objet de recherche négligé en Belgique.

Pour l'étude de la sexualité en milieu carcéral, nous tenions beaucoup à rencontrer les personnes incarcérées elles-mêmes, ce que nous n'avions pas pu réaliser jusqu'à présent. Pour atteindre cet objectif, la question de l'application d'une méthodologie, tantôt quantitative ou tantôt qualitative, a fait l'objet de longues réflexions, mais également l'objet d'un choix difficile. En effet, tout au long de notre parcours académique et de nos démarches de recherche antérieure, notre « instinct » de chercheuse nous a toujours orientée vers une approche plutôt qualitative des réalités étudiées. Aujourd'hui, cette position de chercheuse rencontre notre position professionnelle d'attaché management opérationnel au sein du Service Public Fédéral Justice et plus particulièrement, une fonction d'attaché-directeur au sein de l'établissement pénitentiaire d'Andenne. Il s'agit d'une double position qu'il convient de prendre en considération dans la mesure où le fait d'avoir une fonction directoriale est susceptible à la fois de présenter des avantages mais aussi d'être source de freins importants dans un processus de recherche. C'est principalement cette double position qui a orienté notre choix de méthodologie quantitative, moins sujette à subir notre subjectivité et nos conceptions personnelles. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

---

<sup>29</sup> Concernant la fonction sexuelle des visites hors surveillance, les principaux résultats montrent que, pour la direction et le personnel pénitentiaire, les visites hors surveillance permettent une diminution des pratiques homosexuelles et des violences sexuelles entre détenus. Elles permettent en outre de prendre en considération le droit à la sexualité de la personne incarcérée et d'accorder un espace privé et intime au couple tout en évitant que des gestes déplacés se perdent en salle de visites, là où circulent des enfants. Pour le couple, les visites hors surveillance contribuent à un équilibre affectif en rendant le rapprochement sexuel et l'intimité possibles. Pour le détenu, la pratique sexuelle lors des visites hors surveillance permet de diminuer la pratique masturbatoire compensatoire effectuée lors de longues périodes d'abstinence, lui offrant à nouveau l'occasion de prouver sa virilité malgré la détention, d'éviter les problèmes sexuels fonctionnels à la libération et de diminuer les tensions spécifiques à l'incarcération. Enfin, pour la partenaire du détenu, les visites hors surveillance octroient la possibilité de retrouver à titre personnel un équilibre affectif et sexuel en aidant aussi leur conjoint à se protéger contre toute tentative de pratique homosexuelle en détention.

### **5.2.2. Expérience de direction d'une prison et poursuite du questionnement**

Parallèlement à notre position de chercheur, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 nous évoluons professionnellement au sein d'une équipe de direction d'établissement pénitentiaire en tant qu'attaché-directeur affecté au régime pénitentiaire des personnes détenues au sein de la prison d'Andenne. Au quotidien, le fonctionnement pénitentiaire de l'établissement et l'exécution de la peine font partie de nos principales missions. Plus concrètement, nous sommes en charge de dossiers individuels de personnes condamnées à une peine d'emprisonnement de plus de 3 ans. La gestion d'un dossier individuel comprend une grande variété de tâches à réaliser. Il s'agit surtout de répondre aux demandes des détenus (demandes administratives, demandes de visites, gestion du dossier carcéral, conflits au sein de la prison, représentation de la direction auprès du Tribunal d'application des peines) et d'assurer, pour chaque détenu, l'évaluation et la rédaction des avis formulés dans le cadre des mesures de faveur telles que les permissions de sortie, les congés pénitentiaires et de libérations anticipées (surveillance électronique, libération conditionnelle, détention limitée). Ce versant de la fonction d'attaché directeur régime exige d'assurer un suivi régulier de toutes les tâches effectuées par les acteurs de terrain gravitant autour du régime carcéral. Par acteurs de terrain il convient d'entendre le personnel de surveillance pénitentiaire mais aussi les intervenants psychosociaux, le personnel administratif, le service médical. D'autres acteurs de terrain n'appartenant pas à l'administration pénitentiaire jouent néanmoins un rôle important dans la bonne exécution du régime pénitentiaire (travailleurs des services d'aide aux détenus, visiteurs de prison, membres des commissions de surveillance). Cette fonction de directeur régime demande également d'être un relais entre le personnel de surveillance et le Chef d'établissement et d'être le représentant de la direction dans toutes les négociations qui peuvent s'ouvrir sur le plan syndical.

Tout en assumant une fonction d'autorité, nous n'avons jamais perdu de vue ce questionnement sur la sexualité en milieu carcéral. Au contraire, la réalité de vie en détention nous incitait de plus en plus à l'explorer largement au sein du milieu pénitentiaire belge. Mais avant de poursuivre la présentation de notre méthodologie, arrêtons-nous quelques instants sur notre positionnement de chercheur. L'objectivité qu'on exige de lui pour l'observation, l'analyse et l'interprétation des données de son objet d'étude pourrait paraître quelque peu équivoque dans notre cas, voire impossible à sauvegarder ou à tout le moins difficilement tenable. Paradoxalement, cette question de l'objectivité nous est apparue comme un guide,

voire comme un avantage et une exigence permettant d'éviter de tomber trop facilement dans le parti-pris ou la défense irréfléchie de certains comportements sexuels des détenus dans la prison. Nous savions effectivement que notre position d'attaché-directeur en milieu pénitentiaire pouvait nous avantager (pour faciliter par exemple la confiance dans certaines situations) et créer des inconvénients ou obstacles (embellissement des situations conjugales, faux discours motivés par l'octroi de « faveurs », etc.), mais que le risque subsistait en permanence de délaissier notre objectivité et neutralité, par exemple en assimilant inconsciemment les discours du système. Même si face à toutes ces questions, notre position était claire et la frontière entre notre double fonction de « chercheuse-directeur » était bien tracée, nous n'ignorions pas les reproches éventuels des milieux scientifiques et criminologiques. Un directeur peut-il être neutre devant l'agression sexuelle d'un détenu par un codétenu ? Même s'il n'est guère aisé de bien différencier les deux fonctions, nous avons constamment été préoccupée de ne pas mêler ces deux démarches, évitant par exemple de réaliser personnellement des activités de recherche dans l'établissement que nous dirigeons. Comme nous le verrons encore, la chercheuse en criminologie n'apparaissait presque jamais aux yeux des détenus car elle se tenait derrière des personnes bien intégrées, reconnues et acceptées dans les divers établissements ayant été retenus pour notre enquête. Et lorsque s'avérait inévitable l'obligation de dévoiler « la chercheuse », un travail interne de clarification parmi les cadres de la prison a régulièrement été effectué afin de s'assurer une réelle neutralité.

De façon générale, il est vrai que notre position d'attaché-directeur a constitué une aide administrative non négligeable pour mener à bien notre recherche. En effet, la Direction générale et régionale des établissements pénitentiaires tout comme les chefs d'établissements locaux ont montré un vif intérêt à l'égard de notre étude. Cet accueil favorable a sans aucun doute permis à certaines de nos démarches de se voir facilitées : autorisation du directeur général pour effectuer notre recherche au sein de dix établissements pénitentiaires francophones, collaboration et aide des directions locales dans le cadre de la distribution et de la récolte de nos questionnaires. Un autre avantage de notre position professionnelle réside dans la connaissance et les relations de terrain que nous pouvons avoir du milieu carcéral. Et nos missions quotidiennes en prison éclairent nos connaissances sur la politique de l'exécution des peines mais aussi sur son application. Vivre auprès du personnel de surveillance pénitentiaire et auprès des personnes incarcérées permet de découvrir les dynamiques relationnelles, les enjeux de pouvoir et les difficultés rencontrées par les

intervenants. Toutefois, même si cela peut nous apporter une meilleure compréhension de notre terrain d'étude, nous restons consciente des dangers de certaines pseudo-croyances. En effet, croire que l'on connaît parfaitement son terrain d'étude parce que l'on y travaille, constitue une erreur dont il faudra toujours se méfier car le vécu carcéral est constamment en évolution. Un effort essentiel doit être consenti pour faire en sorte que l'analyse de nos observations et de nos données nous apparaisse comme la découverte d'une réalité nouvelle à interroger.

### **5.3. Outil de collecte de données : le questionnaire**

#### **5.3.1. Un questionnaire plutôt qu'un entretien**

Notre recherche se situe à un carrefour ou au centre d'interactions entre d'une part la prison, ses habitants, ses régimes de vie et d'autre part la vie extérieure, sociale, familiale et conjugale. Notre méthodologie ne pouvait donc ignorer les dynamiques relationnelles et les enjeux qui existent entre les détenus, les partenaires et les exigences imposées par le personnel de la prison. Tout en tentant d'intégrer ces différentes dimensions, nous nous sommes rapidement aperçue que la tâche prétendant rencontrer dans le cadre d'entretiens semi-directifs<sup>30</sup> des personnes détenues ainsi que leurs conjoints allait nous placer dans une position délicate concernant l'objectivité demandée à tout chercheur en sciences sociales et criminologiques. En raison de notre double position, le recours à une méthodologie de recherche qualitative aurait facilité le reproche d'un manque de neutralité. De plus, quel détenu ou quel conjoint d'une personne incarcérée aurait accepté de se confier sur une thématique aussi intime que la sexualité en milieu carcéral face à un interlocuteur représentant l'autorité d'un établissement pénitentiaire? Etablir le niveau de confiance nécessaire dans la relation entre le chercheur et la personne rencontrée constituait ici une première difficulté. Le thème même de la sexualité en prison suscitant immédiatement des réactions diverses, il était impensable de réaliser personnellement des interviews de détenus qui connaissaient notre statut d'attaché-directeur puisque, à l'évidence, ce statut aurait certainement encouragé les détenus à adapter leurs discours aux attentes du directeur et peut-être même à développer des stratégies personnelles.

---

<sup>30</sup> Méthodologie vers laquelle nous souhaitons nous orienter lors de la réalisation de notre projet de thèse.

En effet, lorsqu'on étudie une dimension humaine au cœur de la vie des détenus, telle que celle de la sexualité vécue en prison, se pose nécessairement au chercheur la question essentielle de trouver un équilibre entre une certaine empathie invitant les détenus à lui répondre sincèrement et le maintien d'une « juste » distance, celle qui s'est également imposée en raison de la fonction que nous exerçons. Rapidement, il nous est apparu que le vécu sexuel des détenus devait non seulement être étudié dans sa dimension individuelle univoque – comment chacun vit sa sexualité en prison ? - mais aussi dans une dimension d'altérité, cet « autre » que la personne incarcérée rencontre chaque jour en prison (codétenus, personnel de surveillance pénitentiaire, personnel médical et psychosocial) et cet « autre » qui vit à l'extérieur de la prison (famille, partenaire de la personne incarcérée). Cet « autre extérieur » doit d'ailleurs être pris en considération pour le vécu affectif et sexuel d'une personne incarcérée car, malgré les murs, la personne extérieure lui reste présente à des degrés divers et détermine partiellement son vécu institutionnel. La relation avec le conjoint pendant la détention peut évoluer vers le statu quo, la consolidation ou la rupture, ce qui a inéluctablement des conséquences sur le vécu sexuel en prison.

Afin d'éviter des réponses biaisées, et pour les différentes raisons que nous venons d'évoquer, nous avons opté pour une méthodologie de recherche quantitative utilisant la passation d'un questionnaire auprès d'un échantillon de la population incarcérée dans la partie francophone de la Belgique. La distribution matérielle des questionnaires s'est déroulée de manière spécifique dans chaque établissement (10 établissements pénitentiaires au total) et ce, en fonction des ressources et des disponibilités humaines ainsi que de l'intérêt manifesté localement par notre recherche. En raison de faibles moyens budgétaires en notre possession et aussi à cause de notre manque de disponibilité, il nous a été impossible d'engager des personnes chargées de mener un processus de passation uniforme sur le terrain ou de mener personnellement cette distribution. Ces différences nous semblent avoir été largement atténuées par la formation préalable donnée aux enquêteurs, tant au niveau des objectifs de cette recherche qu'au niveau des aspects techniques et concrets à adopter. Nous souhaitons les motiver et les appeler à agir au mieux selon les directives données. Cette modalité permettait d'éviter autant que possible d'être associée à la distribution des questionnaires pour éviter tout écueil de neutralité en relation avec notre statut. Pour chaque établissement pénitentiaire concerné, nous détaillerons ultérieurement les processus de passation, leurs spécificités ainsi que les difficultés rencontrées.

De manière plus pragmatique, les questionnaires distribués furent présentés comme émanant de l'Ecole de Criminologie de Liège, avec l'accord d'un membre responsable de cette Ecole, Monsieur le Professeur Dantine. Ses références et les coordonnées utiles se retrouvaient également sur le questionnaire, ce qui a d'ailleurs permis à certains détenus de réagir par courrier et de faire part d'idées personnelles à l'Ecole de Criminologie. Les questionnaires distribués étaient glissés dans des enveloppes avec le logo de l'Université de Liège et le détenu était invité à refermer l'enveloppe afin de s'assurer un parfait anonymat. La récolte des questionnaires s'est également effectuée de manière spécifique selon chaque établissement pénitentiaire. Dans le cadre de notre distribution et récolte des questionnaires, nous avons autant que possible<sup>31</sup> privilégié le recours à des personnes considérées comme neutres et intermédiaires<sup>32</sup> afin de permettre aux détenus de répondre sincèrement et de leur garantir un réel anonymat par rapport à la direction de la prison. Cette technique favorisait aussi une certaine distance et facilitait l'envoi des réponses. Comprendre, être empathique et en même temps prendre de la distance pour mieux connaître la réalité de l'intime : cette conviction s'est imposée comme une exigence qui ne pouvait se concrétiser qu'en faisant appel à d'autres personnes de confiance. C'est dans ce double mouvement (proximité – distance) que devraient se trouver sans doute la richesse et la validité des résultats, mais en même temps aussi les limites de notre étude « à distance ». Nous osons espérer que cette attitude accordera une réelle légitimité scientifique à notre travail de recherche, soucieux de respecter les techniques d'enquête et l'analyse scientifique des données qui en découlent.

### **5.3.2. Création du questionnaire**

Les questions touchant à la sexualité et à l'intimité des répondants nécessitent de grandes précautions et une formulation qui ne choque pas la personne interrogée. Il nous a semblé opportun de créer un questionnaire qui visait, directement mais parfois indirectement, à cerner les perceptions et les attitudes des personnes incarcérées face à la sexualité et à la vie affective en détention. Comment vivent-elles et quelles sont leurs conceptions par rapport à ces dimensions en détention?

---

<sup>31</sup> Comme nous le verrons ultérieurement, notre volonté de faire appel à des personnes « neutres », ne faisant pas partie du personnel de surveillance, pour la distribution des questionnaires n'a pas toujours été suivie en raison du refus de ces personnes de collaborer à notre recherche. Nous avons tenté d'y suppléer autant que possible.

<sup>32</sup> Des membres de commissions de surveillance, des intervenants de service d'aide aux détenus, du personnel administratif engagé dans le projet Agent Relais Santé.

L'établissement du questionnaire est une phase essentielle de la recherche car il rend compte de notre réflexion et de ses différentes phases : « *délimitation du champ, détermination du cadre théorique et des objectifs spécifiques ainsi que précision des hypothèses. Le questionnaire est tout autant un point d'arrivée d'une réflexion que le point de départ vers des analyses ultérieures* » (Albarelo, 1995, p.36). De façon plus précise, notre questionnaire sur la sexualité des détenus a été construit à partir des réflexions surgissant de la lecture d'ouvrages spécialisés (Buffard, 1973 ; Monnereau, 1986 ; Lesage de La Haye, 1998 ; Marchetti, 2001 ; Ricordeau, 2004, 2008a, 2008b, 2012 ; Gaillard, 2009 ; Touraut, 2009, 2012a, 2012b) mais aussi de notre pratique de criminologue. C'est sur la base d'ouvrages consultés, de notre connaissance du terrain (expérience professionnelle) et de recherches qualitatives antérieures que nous avons pu préciser les grandes variables retenues et formuler les questions soumises aux détenus par des bénévoles appelés à évaluer la compréhension des mots, des phrases ou questions retenues.

Celles-ci sont de type fermé mais laissent généralement la possibilité aux répondants de compléter librement leurs réponses. Notre questionnaire porte à la fois sur des données personnelles et sur des indicateurs rassemblés sous la forme d'« *échelles de perceptions* » et d'« *échelles d'attitudes* » où la personne interrogée est invitée à répondre en indiquant son degré d'accord allant de 1 (=je ne suis pas du tout d'accord) à 10 (=je suis totalement d'accord). Nos questions intègrent différents aspects supposés de la sexualité en milieu carcéral comme l'existence de relations sexuelles ou d'agressions sexuelles entre détenus, le recours à des pratiques sexuelles de substitution, l'attitude du personnel par rapport à la sexualité des détenus et l'existence de relations sexuelles entre détenus et membres du personnel, l'impact du dispositif des visites hors surveillance, le vécu éventuel d'une relation avec un partenaire extérieur pendant la détention,....

Réaliser et coordonner une récolte de données sur une thématique aussi intime et personnelle que la sexualité dans un milieu fermé et aux nombreuses réactions défensives nous a demandé de consacrer une vive énergie avec un résultat qui nous semble satisfaisant, à savoir recevoir 530 questionnaires complets. Confrontée au choix de la méthode d'enquête, la question d'une passation dans le cadre d'entretiens en face-à-face s'est réellement posée. Cette méthode qualitative aurait permis d'inclure dans notre population les personnes ne comprenant pas la langue française ou ne sachant ni lire ni écrire. A propos d'un tel sujet d'interview, il était probable que les détenus ne veuillent nous livrer leur opinion personnelle et se réfugient



derrière des généralités ou silences. Même lors de la passation des questionnaires anonymes, il nous a été rapporté par certains intervenants que la thématique de la sexualité en milieu carcéral « ne mettait pas à l'aise ». La construction du questionnaire lui-même avait tenu compte de cette difficulté et nous avons parfois préféré formuler indirectement certaines questions, cachant leur finalité directe. En effet, dans certains cas (par exemple la situation d'agression sexuelle), nous avons recouru à l'idée de poser nos questions sous la forme suivant « *avez-vous été témoin de... ?* ». Notre volonté était de ne pas « trop entrer » dans l'intimité de nos répondants pour ne pas engendrer chez eux une trop grande résistance et pour les inciter à faire confiance. Ainsi que l'écrit Albarello, « *l'objectif de ce type de questions consiste à neutraliser un certain nombre d'effets bien connus : effets de valorisation personnelle, d'autojustification a posteriori, de culpabilisation, de crainte d'être minorisé, d'originalité. Il est donc parfois préférable de faire comme si on ne s'intéressait pas directement à la personne interrogée mais plutôt à son entourage, à ses amis, à ses collègues. En quelque sorte, on dépersonnalise la question, on la désindividualise* » (Albarello, 1995, p.50). A propos du contenu de nos questions, nous souhaitons attirer l'attention pour des recherches futures, sur la nécessité de fournir aux répondants une définition précise de certaines dimensions au cœur de notre enquête afin de faciliter l'homogénéité des réponses<sup>33</sup>.

De manière plus concrète, nous avons divisé le questionnaire en deux grandes parties. La première partie qui regroupe 22 items sous la dénomination « *données administratives* » interroge les personnes détenues sur leur situation personnelle avant et pendant la détention, sur leur situation affective et conjugale et sur les contacts entretenus avec un éventuel partenaire pendant l'incarcération. Chaque item se présente sous la forme de questions fermées à choix multiple. La deuxième partie du questionnaire s'intitulant « *Détention et Vie affective/sexuelle* » comporte 85 items se présentant sous la forme d'échelle de Likert demandant aux détenus d'exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation présentée. Cette seconde partie comprend elle-même 8 dimensions : les conceptions personnelles et générales du détenu face à la sexualité, les conceptions personnelles du détenu face à la sexualité en prison, le vécu de la sexualité en prison en début de détention, le vécu de la sexualité en détention<sup>34</sup>, les perceptions des détenus concernant les attitudes du personnel face à la sexualité, les perceptions des détenus concernant le dispositif des visites hors surveillance, les

---

<sup>33</sup> Nous pensons effectivement qu'il aurait été opportun de définir précisément dans notre questionnaire certains concepts clés comme par exemple ce que nous entendons par homosexualité, hétérosexualité, relations sexuelles, agressions sexuelles.

<sup>34</sup> Cette dimension se divise encore en trois parties : le vécu de la sexualité en détention au quotidien, les difficultés éventuelles rencontrées autour de la sexualité en détention, les comportements sexuels dont le détenu a éventuellement été témoin.

perceptions des détenus concernant l'impact de la détention sur le partenaire, les perceptions des détenus concernant des propositions de changements pour une vie sexuelle en détention.

Les variables détaillées en de multiples sous-rubriques peuvent être rassemblées en quatre grands groupes comprenant notamment :

- Les variables personnelles : l'âge, la situation judiciaire (faits, statut carcéral, date d'incarcération et de fin de peine, incarcération précédente, bénéfice de mesures de libération anticipée) et pénitentiaire (travail, formation, bénéfice de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires, difficultés de santé, situation en cellule), la situation professionnelle avant la détention, l'appartenance religieuse, la situation affective et parentale avant et pendant la prison, les relations de couple pendant la détention (contacts par téléphone ou par courrier, visites et dispositifs de visites utilisés, distance géographique entre le lieu d'habitation des proches et le lieu d'incarcération).
- Le vécu de la sexualité en prison : relation avec son conjoint ou amie, substituts de l'hétérosexualité (masturbation), homosexualité et violences d'ordre sexuel en prison, pornographie, utilisation éventuelle de la sexualité par les agents comme moyen de pression ou tout simplement de pouvoir et d'ordre.
- Les conceptions personnelles : elles concernent à la fois celles de la femme, de l'amour, de la sexualité, de l'homosexualité, des pratiques de substitution. Le point d'intérêt se centre sur les perceptions des détenus à propos de ces pratiques durant l'emprisonnement afin de cerner davantage l'impact de celui-ci sur la sexualité. En effet, il paraissait essentiel de mieux connaître les représentations véhiculées à l'encontre de la prison, de la relation amoureuse, de la sexualité et de la femme avant l'emprisonnement afin de pouvoir évaluer l'impact de l'emprisonnement sur l'évolution de ces représentations. Notre recherche vise ainsi à percevoir les perceptions et les formes d'adaptation des comportements des détenus concernant la thématique de la sexualité pendant la détention. Elle réserve bien évidemment l'étude de la vie sexuelle et affective menée après la libération à d'autres recherches appelées à cibler davantage la réinsertion et à étudier l'impact du couple ou de la famille dans la récidive.
- Les dispositifs mis en place pour vivre sa sexualité en prison : degré de satisfaction ou d'insatisfaction à propos des dispositifs actuels (visites communes, VHS,...) et avis

concernant de nouveaux dispositifs souhaités. Nous savons que les règlements d'ordre intérieur désormais harmonisés dans leurs aspects plus généraux maintiennent une pratique diversifiée selon les établissements à propos de ce qui est permis, toléré ou interdit au niveau de l'expression affective et sexuelle en détention et lors des visites. Les différentes variables examinées dans le questionnaire devraient nous aider à mieux percevoir les difficultés rencontrées quant au droit d'accéder à une sexualité personnelle et adulte pour aboutir à des pistes généralisables d'amélioration progressive des dispositifs mis en place.

### **5.3.3. Pré-testing du questionnaire**

Avant la distribution du questionnaire auprès de la population détenue des dix établissements pénitentiaires francophones pour lesquels une autorisation avait été obtenue, une phase de test du document a été effectuée au sein de l'établissement pénitentiaire d'Andenne. Notre objectif fondamental consistait à soumettre ce questionnaire à un échantillon restreint de détenus afin de vérifier la compréhension des différentes questions, de recueillir leurs remarques concernant la formulation des questions et d'en tenir compte ou de les intégrer par la suite dans la version finalisée de notre questionnaire. Pour des raisons de neutralité et d'objectivité déjà explicitées, nous avons bénéficié de la collaboration de l'éducatrice ainsi que de l'aide des représentants des différents cultes de cet établissement pénitentiaire. A ce stade, il ne s'agissait donc nullement d'obtenir un échantillon représentatif de la population carcérale. Lors d'une première étape de ce testing, l'éducatrice sociale a effectué oralement une passation du questionnaire auprès de 8 détenus. Leurs réponses aux différentes questions furent directement transcrites sur le questionnaire. Ce face-à-face a mis en évidence les difficultés de compréhension ou d'ambiguïté des questions et permis ensuite d'adapter et simplifier la formulation de certaines d'entre elles. Dans le cadre de cette phase de testing et à la suite des entretiens, 40 questionnaires ont été proposés aux détenus et 20 questionnaires, soit 50%, ont été remplis et remis à la chercheuse par l'intermédiaire des personnels éducatifs et cultuels. Constitué par ces « aidants », l'échantillon de détenus est apparenté au type d'échantillons « Randoms », remplaçant le hasard des dossiers par le hasard des rencontres en détention. En raison même de la différence de statut des « aidants » et de leur motivation, il nous a semblé que la diversité et la représentativité ont été sauvegardées et que les commentaires rapportés ont contribué à acquérir une vision plus large dessinant le vécu de nombreux détenus. Très concrètement, la distribution des questionnaires a été réalisée en cellule ou lors d'entretiens fonctionnels répondant à la demande des détenus ou en fonction

des personnes que les aidants ont croisées dans la zone du cellulaire. Dans le temps, elle s'est opérée en deux phases : la première réalisée par l'éducatrice durant la deuxième quinzaine du mois de février 2012 et la seconde par les aumôniers et conseillers laïcs durant la première quinzaine de mars 2012. Au cours de notre réflexion méthodologique et grâce aux questions adaptées aux situations des détenus à partir de ce testing, nous avons tenté de cibler à la fois les relations internes (détenus-agents, détenus-détenus) mais aussi externes avec les conjoints. L'idée d'étendre notre questionnement aux épouses des détenus ainsi qu'aux agents aurait mérité d'être exploitée mais elle risquait de nous faire perdre en qualité ce que nous aurions gagné en quantité, ceci, d'autant plus que notre première expérience de recherche qualitative avait déjà permis une prise de conscience des problèmes liés aux aspects sexuels qui étaient rencontrés par les familles et les agents. Notre option définitive a donc été celle de l'approfondissement des résultats ressortant des questionnaires d'une seule population plutôt que d'étendre les échantillons étudiés aux épouses et agents. Il nous semblait évident que l'analyse des données obtenues allait impliquer ces deux autres groupes de personnes interagissant avec les détenus, puisque les surveillants comme les conjoints sont concernés par de nombreuses questions.

#### **5.4. L'échantillon**

Dans le cadre de notre procédure d'échantillonnage, deux degrés doivent être considérés. Le premier degré porte sur le choix des établissements pénitentiaires concernés par notre étude. Le second, quant à lui, renvoie aux personnes incarcérées composant effectivement notre échantillon.

Concernant les choix effectués au premier degré de notre procédure d'échantillonnage, il convient de signaler les aspects marquants. Lorsque notre questionnaire définitif fut élaboré, une procédure de demande d'autorisation a été initiée et une requête officielle adressée à la Direction Générale des Etablissements pénitentiaires. Initialement, nous avons sollicité une autorisation pour la passation de nos questionnaires au sein de six établissements pénitentiaires sélectionnés : prisons de Nivelles, de Jamioulx, de Lantin, de Marneffe, de Tournai et de Verviers. Cette sélection se basait sur les spécificités de chacun de ces établissements (maison d'arrêt, maison pour peines, milieu fermé, milieu ouvert, à grande et à petite capacité) et nous permettait d'obtenir au moins une institution représentative de chaque grande catégorie des établissements pénitentiaires francophones. Toutefois, lorsque notre

recherche a débuté et a commencé à être connue au sein de notre administration pénitentiaire, d'autres directions locales ont manifesté un intérêt à l'égard de celle-ci et se sont proposées comme lieu de passation de notre questionnaire. Une demande d'autorisation supplémentaire a été accordée officiellement pour les établissements pénitentiaires d'Arlon, d'Andenne, de Namur et de Saint-Hubert. Si nous avons accepté cet élargissement des lieux de notre enquête, c'est que nous souhaitions obtenir un échantillon suffisamment vaste mais aussi parce que nous craignons un nombre important de non-réponses. Nous avons dès lors contacté chaque direction locale afin d'organiser au mieux la distribution des questionnaires tout en tenant compte des disponibilités, des ressources locales et de nos critères de distribution. Dans un premier temps, nous avons adressé à chaque Chef d'Etablissement pénitentiaire un courriel joignant l'autorisation officielle, le questionnaire et un document<sup>35</sup> explicitant nos critères de distribution et de récolte des questionnaires. Notre processus de distribution et de récolte des questionnaires s'est étalé sur une période de plus d'une année allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 4 août 2013. Cette longue période s'explique par certaines difficultés liées au processus de récolte de données et particulièrement en raison de notre détermination à trouver des personnes ne faisant pas partie du personnel de surveillance pour ces activités. Nous reviendrons ultérieurement sur ces différentes difficultés rencontrées.

Concernant le second degré de notre procédure d'échantillonnage, nous avons opté pour une technique de sondage auprès de tous les détenus de chaque prison. En effet, nos questionnaires ont chaque fois été distribués à l'ensemble de la population carcérale de l'établissement pénitentiaire participant à notre étude. Au total, nous avons obtenu 719 questionnaires en retour sous pli fermé dont 544 questionnaires étaient complètement remplis et 175 questionnaires étaient restés sans réponse. Sur les 544 questionnaires complétés, 530 d'entre eux ont pu être utilisés pour l'encodage et le traitement de nos données. En effet, 14 questionnaires ont été considérés comme non exploitables pour la suite du traitement car ces derniers n'étaient que très partiellement complétés et de nombreuses ratures pouvaient être distinguées. L'ensemble de la population pénitentiaire pour ces dix établissements était de 2937<sup>36</sup> détenus en date du 3 juillet 2012, date à laquelle les colis de questionnaires ont été préparés pour l'envoi dans les différents établissements sélectionnés. Le nombre de non retours des questionnaires s'élevait approximativement à 2218 questionnaires<sup>37</sup>. De façon plus

---

<sup>35</sup> Ce document se trouve en annexe de la présente recherche.

<sup>36</sup> Chiffres de la population au 03/07/2012 – Direction Générale des Etablissements pénitentiaires.

<sup>37</sup> Ces chiffres sont donnés à titre d'information et ne présentent aucune valeur statistique sûre. Egalement à titre d'information, la population carcérale pour ces dix établissements pénitentiaires était de 2937 détenus en date du 03/07/2012, de 2969 détenus en date du 03/01/2103 et de

générale, notons aussi que les chiffres absolument exacts de la population détenue dans les prisons belges s'avèrent presque impossibles à obtenir. Ils varient quotidiennement et ne reprennent pas tous les mouvements d'entrées et de sorties car ils dépendent de différents paramètres : les levées de mandat d'arrêt par le Juge d'Instruction, les octrois de mesures de libérations anticipées, les libérations provisoires pour les détenus condamnés à des peines d'emprisonnement de moins 3 ans, les libérations définitives, les non-réintégrations de permissions de sortie ou de congés pénitentiaires.

#### **5.4.1. Etablissements pénitentiaires concernés par notre étude**

Notre étude s'est finalement intéressée à la population carcérale présente au sein de dix établissements pénitentiaires francophones, à savoir les prisons suivantes : Andenne, Arlon, Jamioulx, Lantin, Marneffe, Namur, Nivelles, Tournai, St Hubert et Verviers. Avant de développer davantage le déroulement de notre processus de récolte de données, nous souhaitons envisager une brève description<sup>38</sup> de chaque établissement pénitentiaire et de ses spécificités car elle légitime notre choix.

La prison d'Andenne est destinée aux condamnés de longues peines (les détenus sont condamnés à plus de 3 ans d'emprisonnement). Elle fut inaugurée en 1997 et dispose d'une capacité moyenne de 425 places, sa population en moyenne durant l'année 2012 était de 417 détenus (97,7% de condamnés). Elle est organisée en régime fermé et, outre le travail en atelier de production (4000m<sup>2</sup>), elle organise diverses activités socioculturelles et de formation. Une grande salle de visites à table favorise des horaires quotidiens souples (1 h 30 par visite de 3 personnes au maximum). Des visites hors surveillance de 2 heures sont autorisées au moins deux fois par mois et il existe trois chambres prévues à cet effet. Des visites spécifiques destinées aux enfants ont lieu deux fois par mois, le mercredi après-midi, et elles sont organisées mais aussi accompagnées par des intervenants de l'Asbl « Relais Parents-enfants ».

La prison d'Arlon a été construite en 1867 et insérée au cœur de la ville. Cette prison de 111 places proche de la France et du Grand-duché de Luxembourg héberge à la fois des hommes prévenus (25%) et des condamnés (75%) et a compté une population moyenne de 135 détenus

---

2986 détenus en date du 06/09/2013 : les variations mensuelles du nombre de détenus ne sont donc pas très importantes mais cependant pas négligeables.

<sup>38</sup> Les informations présentées pour chaque établissement pénitentiaire sont issues du rapport annuel 2012 de la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires et du site internet du Service Public Fédérale Justice, section établissements pénitentiaires.

en 2012 (surpopulation de 21, 8%). Un régime fermé y est mis en place avec une insistance sur la formation professionnelle des détenus. Ceux-ci peuvent recevoir deux visites d'une heure par semaine, dont une obligatoirement le mercredi, et des visites pour les enfants sont organisées par le Service d'Aide aux Détenus de l'établissement. Deux fois par mois ou à l'occasion d'une « double visite », des rencontres hors surveillance sont permises selon un horaire proposé par les détenus. Dans le cadre des visites, la prison d'Arlon a mis en place un programme informatique « vestiaire » reprenant l'inventaire des vêtements et matériels ou valeurs en la possession des détenus, dans le but de faciliter l'organisation de ces visites et d'éviter des trafics. Afin d'améliorer la communication, la prison met des informations quotidiennes sur un canal vidéo propre (événements particuliers, menus, annonce des grèves, etc.).

La prison de Jamioulx est la première prison moderne construite après la seconde guerre mondiale, en 1975, afin de remplacer la vieille prison de Charleroi. Cet établissement reçoit des prévenus (55%), des condamnés (36%) et des internés (9% placés dans l'annexe psychiatrique récemment aménagée). Si la capacité d'hébergement est de 232 détenus, la population moyenne de la prison s'élevait à 330 personnes en 2012, soit un taux de surpopulation de 42%. Trois types de régime y sont organisés : régime fermé (6 des 9 sections), régime ouvert (2 sections) et semi-ouvert (1 section). Lors de sa construction, le plan architectural (un carré de 100 mètres de côté où toutes les fenêtres des cellules donnent sur le préau) ne prévoyait pas de places pour les ateliers et autres activités culturelles ou de formation. Un site intranet a été créé à destination du personnel et une réflexion est menée avec d'autres acteurs du monde judiciaire afin d'aider le détenu à sa libération (feuille d'informations, kit sortant offert dans un sac à dos). A l'instar de la plupart des établissements, les visites journalières sont prévues ainsi que des visites pour enfants (2 fois par mois, une heure le mercredi) et des visites hors surveillance.

Comprenant quatre « maisons » (d'arrêt, de peines, de femmes et annexe psychiatrique), l'établissement pénitentiaire de Lantin, inspiré de modèles allemands et américains, fut ouvert progressivement dès 1979 pour remplacer la prison Saint Léonard de Liège. Devenu le plus grand établissement de détention en Belgique, il dispose aussi d'une section d'exécution de mesures de sécurité particulières (12 places) et d'une polyclinique. Les régimes varient selon les maisons : dans la maison d'arrêt de 8 étages, est mis en œuvre un régime fermé sans possibilité réelle de travail ni d'activités de formation ; la capacité théorique est de 342 places

(beaucoup de condamnés y restent en attente d'un transfert). En maison de peines, le régime fermé offre cependant la possibilité de travailler en ateliers, de suivre des formations, de participer à des activités culturelles et sportives, voire même de garder durant quelques heures la porte de la cellule ouverte pour les détenus de « confiance » ou les travailleurs, partageant même un repas en commun sur leur niveau. Le quartier des femmes (58 cellules) qui a accueilli 80 femmes en moyenne en 2012 connaît un régime assez semblable à celui de la maison de peines et héberge aussi les enfants de mères condamnées jusqu'à l'âge de 3 ans. Enfin, l'annexe psychiatrique a une capacité de 40 patients et comprend 16 cellules individuelles et 24 cellules d'hébergement à deux. En 2012, la population journalière moyenne était de 1.010 personnes détenues pour une capacité de 694 places, soit une surpopulation de plus de 45%. En fonction de cette surpopulation et selon les maisons, la durée (1 h, 1 h 30, 2 h) et la modalité des visites (une à table et une derrière un carreau à la maison d'arrêt, 2 visites à table à la Maison de peines et chez les femmes) varie assez fortement. Des visites collectives d'enfants sont organisées par le Relais Parents-Enfants et des visites hors surveillance, d'une durée de deux heures, sont autorisées deux fois par mois. A noter qu'une centaine de détenus travaillent en ateliers et que des cours sont organisés avec l'aide de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, principalement à la maison de peines et à celle des femmes.

Construit au 19<sup>ème</sup> siècle, la prison de Marneffe est devenue un centre pénitentiaire école après la deuxième guerre mondiale. Le régime ouvert en vigueur invite le détenu à vivre davantage en communauté, à se former (atelier cuisine, théâtre, musique et photo) ou à travailler en atelier ainsi que dans les terrains agricoles et forestiers, afin de préparer son retour dans la société. Comme dans la plupart des prisons, les visites ont lieu à table, derrière le carreau (1 heure), ou hors surveillance (une fois par mois). Cet établissement ne connaît pas de surpopulation car il dispose d'une capacité de 131 places et a reçu en 2012 une moyenne de 129 détenus.

Inaugurée en 1876, la prison de Namur construite sur le modèle d'étoile à quatre branches accueille des hommes (la section femmes a été fermée en 2010) prévenus, des condamnés et des personnes placées en annexe psychiatrique (ouverture de celle-ci en 1970). Un régime progressif y a été instauré, encourageant les détenus à bien se comporter afin d'aller vers des sections plus ouvertes, mais les possibilités architecturales ne permettent pas beaucoup d'activités communautaires ou de travail. La prison est située au cœur de la ville, ce qui



encourage les visites des familles. Les condamnés et internés ont d'ailleurs le droit de recevoir 4 visites par semaine dont une le weekend. L'Asbl « Relais Parents-Enfants » encadre des visites d'enfants le samedi. Trois visites hors surveillance sont autorisées par mois dont 2 sont dites conjugales et l'autre dite familiale ou encore l'une est conjugale et les 2 autres familiales. Le weekend, il est accordé une priorité aux conjoints qui travaillent en semaine. En 2012, la population journalière moyenne était de 206 détenus pour une capacité de 140 places (dont 22 pour l'annexe), soit un taux de surpopulation de 47,6%.

Achevée en 1904 et destinée à abriter des prévenus et des condamnés, la prison de Nivelles a été rénovée et agrandie durant les années 1990. Conçue pour accueillir désormais 192 détenus, elle en a reçu une moyenne de 259 en 2012, soit une surpopulation moyenne de 35,2%. Après la seconde guerre mondiale, elle hébergea de nombreux intellectuels condamnés à la suite de leur collaboration et vivant sous un régime de « *self-gouvernement* » (voir Kellens, 2000, pp.204-205). De cette période, elle semble avoir gardé une volonté de responsabiliser les détenus dans la vie quotidienne, notamment par le travail d'une « haute technicité » parce qu'elle ne peut recevoir de gros volumes de marchandises en raison des limites architecturales. Des visites « en continu » et d'une durée d'une heure trente sont prévues chaque jour, sauf le mercredi après-midi car celles-ci sont réservées aux enfants et encadrées par l'Asbl « La Touline ». Des visites hors surveillance sont permises deux fois par mois.

Reprenant une exploitation agricole pour jeunes délinquants en 1933, l'administration pénitentiaire a donné diverses fonctions au Centre de détention de St-Hubert qui a surtout hébergé des vagabonds et des condamnés à de courtes peines. Dès 1972 un régime essentiellement communautaire y est instauré en vue de préparer le retour en société. La dimension du travail et de la vie en communauté y est privilégiée, les détenus disposant en outre de la possibilité de participer à des activités extérieures à l'établissement (formation, sport). Il s'agit donc d'un régime semi-ouvert exigeant des détenus (99, 6% de condamnés) une autodiscipline. Cependant, depuis juillet 2012, date à laquelle une nouvelle clôture d'enceinte a été placée, le Centre de détention connaît une autre répartition sécuritaire de l'espace : zone sécurisée, zone contrôlée (communautaire) et zone surveillée (hors de l'enceinte : ferme, jardin, potager pour les besoins du Centre...). Il faut noter qu'un grand dortoir de 20 places est réservé aux personnes âgées ou en mauvaise santé. Durant l'année 2012, le taux moyen de la population s'élevait à 235 détenus pour une capacité identique. Des

visites spéciales sont organisées pour les enfants un mercredi par mois, avec l'aide du Service d'Aide aux Détenus (SAD) et de la Croix-Rouge. Les visites hors surveillance sont limitées le weekend et accordées selon les possibilités d'occupation.

Construite sur d'anciennes fortifications de Vauban (type Ducpétiaux, un centre d'où rayonnent trois ailes et un couloir administratif), la prison de Tournai fut ouverte en 1868. Elle accueille des prévenus et des condamnés. Avec une population journalière moyenne de 227 hommes détenus pour une capacité de 183 places, elle atteint un taux moyen de surpopulation de 24%. Aujourd'hui, elle se veut ouverte vers l'extérieur et tend à créer un réseau relationnel ainsi que des collaborations avec des institutions scolaires et des autorités publiques, judiciaires ou universitaires. Les visites peuvent avoir lieu en salle (durée 1 h 45) et sont spécialement réservées le mercredi pour les enfants. Des visites hors surveillance (2 heures) sont organisées sur la base d'inscriptions auprès du portier de la prison et en fonction des disponibilités de l'agenda de l'établissement.

Inaugurée en 1895, la prison de Verviers a été fermée le 29 novembre 2013 au soir parce qu'elle était considérée comme dangereuse et insalubre par décision du bourgmestre de la ville. Elle fait l'objet d'une démolition complète avant la reconstruction prévue sur le même site mais avec une capacité d'accueil plus grande (300 détenus). D'une capacité théorique de 193 places, selon un rapport annuel de 1998, durant la dernière décennie elle hébergeait régulièrement plus de 250 détenus mais en 2012, en fonction de la démolition programmée, il ne subsista en moyenne que 55 détenus dont 75% de prévenus. Souvent vue comme une prison « familiale », la prison de Verviers possédait huit chambres pour les visites intimes situées dans l'ancien appartement du directeur-adjoint, dans l'enceinte même de l'établissement. Dans son rapport annuel de 2012, l'administration ne fait plus mention de l'existence de cette prison qui a pourtant continué à exister partiellement et qui renaîtra un jour.

#### **5.4.2. La représentativité de notre échantillon**

Dans le cadre de notre processus d'échantillonnage, aucune technique probabiliste ou aléatoire n'a été mobilisée. Pour la création de notre échantillon, notre principale décision portait sur le choix des établissements pénitentiaires concernés par notre recherche. Comme souligné précédemment, nous avons d'abord sélectionné les prisons de Nivelles, de Jamioulx,

de Lantin, de Marneffe, de Tournai et de Verviers. Cette sélection se basait sur les spécificités de chacun de ces établissements (maison d'arrêt, maison pour peines, milieu fermé, milieu ouvert, à grande et à petite capacité) et nous permettait d'obtenir au moins une prison représentative de chaque grande catégorie parmi les établissements pénitentiaires francophones<sup>39</sup>. En prenant cette première décision, l'objectif souhaité visait la construction d'un échantillon par quotas nous permettant de retrouver au sein de notre échantillon des caractéristiques importantes de la population carcérale dans son ensemble. En effet, la représentativité d'un échantillon se mesure entre autres à travers la fidélité de ses caractéristiques à celles de la population étudiée. Autrement dit, un échantillon s'avère représentatif lorsqu'il peut être considéré comme le miroir ou la « *miniature* » de la population étudiée (Kruskal & Mosteller, 1979, p.290). Dans la méthode d'échantillonnage par quotas, l'hypothèse sous-jacente est qu'un échantillon est représentatif sur les variables que l'on souhaite étudier si celui-ci est représentatif pour quelques grandes variables sociodémographiques de la population étudiée (Grenon & Via, 2007). Concernant notre échantillon, nous souhaitons être « prudente » lorsqu'il s'agit de parler de représentativité, même si notre échantillon a des caractéristiques similaires à celles présentes au sein de la population carcérale belge. En effet, l'âge moyen de notre échantillon, à savoir 36,6 ans, est proche de l'âge moyen de la population carcérale belge en 2012, à savoir 35,4 ans. Les nationalités des personnes incarcérées les plus représentées dans notre échantillon sont également celles que nous retrouvons les plus représentées dans l'ensemble de la population. Pour notre échantillon, nous retrouvons respectivement les nationalités suivantes: belge (77%), marocaine (6,2%), française (5,0%), algérienne (3%), italienne (2,6%) et autres (6,2%). Pour la population carcérale en 2012, nous retrouvons respectivement parmi les nationalités les plus représentées les suivantes : belge (55,6%), marocaine (10,5%), algérienne (6,7%), roumaine (2,9%), hollandaise (2,4%), française (2%) et italienne (1,6%). Néanmoins, nous préférons rester prudente et ne pas parler de représentativité de notre échantillon. En effet, même si nous nous sommes attachée à obtenir un échantillon aux caractéristiques les plus proches de la population carcérale globale, notre processus de récolte de données contient des limites empêchant de conclure à la représentativité de notre échantillon. La première limite concerne la passation de l'enquête et l'outil de collecte de données en tant que tels. En effet, le processus de passation du questionnaire n'a pas été uniforme au sein de chaque prison à cause de la réalité pénitentiaire complexe et des exigences du terrain. Le

---

<sup>39</sup> En raison d'un certain engouement des directions locales à l'égard de notre étude, nous avons également eu la possibilité de distribuer notre questionnaire au sein des prisons d'Andenne, d'Arlon, de Namur et de Saint-Hubert.

renvoi du questionnaire qui a été distribué à l'ensemble de la population présente au sein de chaque prison était effectué sur une base volontaire et dans un contexte pas toujours favorable à la recherche scientifique<sup>40</sup>. Aucune obligation de réponse n'était dès lors associée à notre enquête et la récolte des questionnaires par nos bénévoles pouvait avoir été précédée de tentatives de dissuasion de la part du personnel. Enfin, concernant la situation administrative et carcérale des répondants, les renseignements nous ont été communiqués dans le cadre d'une enquête auto-révélée. Aucune vérification sur base des dossiers d'écrou n'a dès lors été effectuée car elle aurait nécessité des informations plus précises et, probablement, suscité des refus. Au vu de l'aspect sensible de notre objet d'étude, nous avons surtout privilégié l'anonymat de nos répondants et dès lors opté pour un questionnaire « auto-révélé ». Ce type d'enquête et le taux de participation sont effectivement en lien direct avec la motivation des personnes interrogées. Dans leur article « *The Self-Report Methodology in Crime Research* », Jurgen-Tas et Marshall suggèrent en effet que la motivation joue un rôle crucial dans la qualité des réponses des participants à une enquête. Selon ces chercheurs, les facteurs l'influençant peuvent se diviser en 4 catégories : des facteurs sociétaux (qui renvoient au sentiment de responsabilité du répondant, au nombre d'enquêtes auxquelles il a déjà participé, à sa perception de la légitimité de l'enquête), des facteurs liés à l'enquête elle-même (le sujet traité, le temps à y consacrer, le côté intrusif des questions, ...), des facteurs liés au « potentiel » des participants (homme, femme, niveau socio-économique, la volonté de bien « paraître » à travers les réponses données,...) et enfin, des facteurs liés aux caractéristiques de l'enquêteur (Jurgen-Tas & Marshall, 1999, p.314). Notre enquête et la validité des réponses obtenues ne peuvent dès lors échapper à ces mêmes constats. Toutefois, selon ces auteurs, les enquêtes auto-révélées, même si elles n'échappent pas à la critique quant à leur validité, s'avèrent être des instruments de mesure faisant leurs preuves auprès de populations particulières ( p.354) et permettant dans certaines situations une compréhension plus large de certains phénomènes étudiés.

Enfin, même s'il nous est impossible de conclure à la représentativité de notre échantillon par rapport à la totalité de la population carcérale belge, nous pensons être en mesure de supporter une certaine représentativité de notre étude consacrée à la sexualité en milieu carcéral. Lorsqu'on passe en revue la littérature consacrée à cette thématique, celle-ci nous conforte dans la conviction que notre enquête examine de manière exhaustive cette question. En effet,

---

<sup>40</sup> A cette base volontaire de renvoi du questionnaire, il faut noter que le questionnaire était rédigé en français et excluait automatiquement les personnes ne sachant ni lire, ni écrire ou comprendre le français.

nos principales dimensions retenues, voire la plupart d'entre elles, recourent celles qui ont été traitées lors de recherches antérieures. Dans ce contexte, bien que nos conclusions et nos résultats ne puissent être extrapolés à l'ensemble de la population carcérale belge, nous pensons néanmoins pouvoir dessiner une première image d'une réalité encore méconnue en Belgique et dont nous souhaitons qu'elle puisse s'affiner davantage grâce à des recherches futures. Toutefois, espérer atteindre une autre et « plus certaine » représentativité semble rester un enjeu aux résultats hautement improbables au vu des contraintes objectives que le milieu pénitentiaire fait subir à la recherche et de façon générale à tout intervenant extérieur, voire même intérieur.

### **5.5. Modalités de passation et de récolte des questionnaires par établissement pénitentiaire**

Notre processus de collecte des données des questionnaires distribués à la population détenue de dix établissements pénitentiaires francophones s'est déroulé sur une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 4 août 2013. Par souci d'objectivité et de compréhension des problèmes rencontrés, lesquels ont pu influencer la participation et le renvoi des questionnaires, nous précisons ci-dessous les modalités spécifiques mises en place pour chaque établissement pénitentiaire.

En raison de notre statut d'attaché-directeur au sein de la prison d'Andenne, la distribution des questionnaires a été effectuée par un groupe de 5 étudiantes de 2<sup>ème</sup> année du master en criminologie de l'Université de Liège. La distribution des questionnaires s'est déroulée le 15 mars 2013. Chaque étudiante se présentait de cellule en cellule, expliquant l'objectif principal de la recherche et demandait aux personnes incarcérées si elles acceptaient de répondre au présent questionnaire. L'entièreté de la population incarcérée à Andenne présente ce jour-là (à savoir 450 détenus) a été approchée. Au total, 121 questionnaires ont été distribués aux détenus acceptant de répondre à l'enquête. Une fois complétés, les questionnaires devaient être envoyés sous plis fermés à l'attention de la Direction pour être transmis ensuite à la personne de référence. Un retour de 45 questionnaires sur les 121 distribués a pu être comptabilisé. Parmi les motifs de non-participation à l'enquête émis lors de la distribution, les étudiantes ont relevé la difficulté des personnes étrangères à comprendre la langue française,

l'analphabétisme de certains détenus et enfin le manque d'intérêt pour la thématique étudiée ou la crainte d'un dommage personnel.

La distribution des questionnaires au sein de l'établissement pénitentiaire d'Arlon s'est déroulée le 30 juillet 2012. La direction locale a souhaité que celle-ci ait lieu sous la coordination de l'expert pénitentiaire ayant autorité sur l'ensemble du personnel de surveillance. Préalablement à la distribution des questionnaires et à la demande de la direction locale, un message d'information a été diffusé sur le canal interne d'information à l'attention des personnes incarcérées. Ce message précisait que le questionnaire était anonyme et lorsque celui-ci était complété, il devait être placé dans l'enveloppe scellée. Nous avons ainsi reçu 41 questionnaires sous enveloppes. Parmi ceux-ci, 37 questionnaires étaient complétés et 4 questionnaires étaient restés vierges.

Dans l'établissement pénitentiaire de Jamioulx, la distribution des questionnaires a été réalisée par deux personnes issues des services administratifs de la prison (une personne du greffe et une psychologue du service psychosocial). Il est important de noter que ces personnes étaient formées et désignées comme agents relais-santé. Il s'agit d'un programme développé au sein des prisons francophones destiné à sensibiliser le personnel à différentes thématiques en lien avec la santé. Un projet équivalent est développé aussi pour les personnes incarcérées, à savoir le projet « *Détenus Contact Santé* ». Ces deux personnes ont distribué les questionnaires à l'ensemble de la population incarcérée les 10 et 11 juillet 2012. La récolte des questionnaires a été effectuée par une assistante sociale du service d'aide aux détenus intervenant au sein de cette prison. La démarche de recueil s'est déroulée en deux temps, avec un premier passage dans chaque cellule le 13 juillet 2012 et un deuxième passage le 18 juillet 2012. Au total, de cette prison nous avons reçu 113 questionnaires dont 94 étaient complétés et 19 étaient restés sans réponse. Les personnes en charge de la distribution et de la récolte des questionnaires au sein de cette prison, nous ont rapporté de façon précise la réaction des personnes détenues. Selon celles-ci, les détenus ont marqué un intérêt manifeste pour l'enquête, soulignant des questions très personnelles mais très intéressantes qui incitent à la réflexion sur des problématiques qu'ils considèrent comme peu appréhendées jusqu'à présent. Il est arrivé toutefois que certains détenus adoptent une attitude de rejet total en déchirant le questionnaire lors de la distribution qualifiant celui-ci de « questionnaire chaud ».

Concernant la prison de Lantin, une autorisation officielle pour la distribution des questionnaires auprès des détenus des « 4 maisons » du complexe pénitentiaire avait été donnée. Toutefois, la Direction locale de cet établissement a estimé qu'il serait impossible d'organiser une distribution de grande envergure (environ 1000 détenus) et a marqué son accord pour une distribution auprès de 300 condamnés de la maison pour peines, soit la population totale de cette structure. Malgré plusieurs tentatives auprès de cette direction afin d'augmenter nos possibilités de récolte de données auprès des prévenus, nous avons essuyé un refus d'élargir cette distribution à l'ensemble des hommes détenus. La distribution et la récolte des questionnaires ont été réalisées le 15 octobre 2012 par les éducateurs sociaux de cet établissement pénitentiaire et par des intervenants du service d'aide sociale aux justiciables (indépendants de l'administration pénitentiaire). Nous avons reçu 65 questionnaires sous lettres fermées dont 57 étaient complétés et 8 sans aucune réponse.

La distribution de nos questionnaires au sein du Centre pénitentiaire de Marneffe s'est déroulée durant la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2012 pour se terminer le 24 octobre 2012. Les questionnaires ont été distribués à l'ensemble de la population incarcérée par un détenu occupant « un poste de travail de confiance » à la bibliothèque de l'établissement pénitentiaire. Malgré le côté insolite de cet « enquêteur », la spécificité de l'établissement organisé en régime ouvert et faisant appel à la responsabilité de chacun permet d'accepter que notre enquêteur ait plutôt encouragé la participation que le refus. En outre, la direction locale avait préalablement pris soin d'informer ce détenu des consignes de distribution et des objectifs de la présente enquête. Nous avons reçu de la prison de Marneffe 55 questionnaires sous plis fermés, 30 d'entre eux étaient complétés et 25 étaient restés sans réponse.

Pour la distribution de nos questionnaires au sein de la prison de Namur, de nombreuses difficultés ont été rencontrées. Nous étions désireuse de privilégier le plus possible un recours à des personnes étrangères au personnel de surveillance et de préférence non dépendantes de l'administration pénitentiaire. Nous pensions en effet qu'associer le personnel pénitentiaire à la distribution des questionnaires risquerait d'inciter les détenus à ne pas répondre. Dans un premier temps, la Commission de Surveillance de cette prison nous avait donné un accord de collaboration. Nous avons d'ailleurs préalablement rencontré les membres de cette commission en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 afin d'éclairer les objectifs poursuivis par notre recherche et d'organiser au mieux le processus de passation des questionnaires. Malgré la réticence de certains membres qui estimaient que la thématique étudiée était trop personnelle

et intime, un accord de collaboration avait été trouvé pour que nos questionnaires soient distribués par leur intermédiaire. Cette Commission a souhaité qu'un certain temps lui soit laissé pour organiser au mieux la distribution et la récolte des questionnaires. Après deux mois, nous avons repris contact avec la Présidente et le Secrétaire de cette Commission afin d'obtenir un feedback sur la passation des questionnaires. N'ayant reçu aucune réponse à ce premier courriel, un autre courriel a été envoyé un mois plus tard qui est resté également sans réponse. Nous avons alors contacté le Chef d'Etablissement de la Prison de Namur qui nous a informée que les questionnaires envoyés n'avaient jamais quitté son bureau et que la Commission avait finalement décidé de ne pas les distribuer. Nous n'avons à aucun moment été informée de ce refus. Une nouvelle solution a dû être mise en place dans l'urgence et nous avons négocié une nouvelle façon de procéder avec la Direction locale en date du 4 août 2013. Les questionnaires ont été distribués et récoltés le même jour par le personnel de surveillance à tous les détenus incarcérés au sein de cet établissement. Nous avons pu récupérer 30 questionnaires sous plis fermés dont 5 étaient sans réponse. Cette modalité particulière et ses conséquences seront analysées un peu plus avant mais nous pensons que la diversité des personnes engagées dans la distribution et la collecte des questionnaires peut constituer un élément protecteur vis-à-vis d'une certaine subjectivité liée à la personnalité d'un seul et même enquêteur.

Dans le cadre de notre processus de récolte des données au sein de la prison de Nivelles, des difficultés comparables à celles rencontrées au sein de la prison de Namur sont à mettre en évidence. Après avoir pris contact avec la Direction locale, celle-ci s'est mise à la recherche de personnes adéquates et susceptibles de respecter nos consignes pour la distribution de nos questionnaires. Parallèlement à cette démarche, nous avons pris contact avec la Présidente de la Commission de Surveillance de l'établissement pénitentiaire. Malgré tous les efforts consentis tant par la Direction locale que par nous-mêmes, aucune réponse positive n'a été enregistrée. En effet, les différents acteurs approchés (intervenants sociaux, membres de la Commission de Surveillance, représentants des Cultes) ont refusé de collaborer à notre recherche. Le principal motif de ce refus tenait au fait que la thématique abordée était trop personnelle et intime. Nous avons pourtant clairement expliqué que l'objectif était une distribution des questionnaires personnalisée et libre visant particulièrement l'amélioration des relations familiales en détention. Ces informations complémentaires ne suffirent pas à emporter leur adhésion. Informée des difficultés rencontrées pour cette distribution des questionnaires à la prison de Nivelles, nous avons rencontré la direction locale afin de trouver



une solution de rechange. Aucune autre solution ne pouvant être négociée, nous avons effectué nous-même la distribution et la récolte des questionnaires dans toutes les sections en date du 25 janvier 2013. Pour la prison de Nivelles, nous avons finalement récolté 88 questionnaires sous plis fermés dont 71 étaient complétés et 17 étaient sans réponse. Les avantages et inconvénients de cette implication forcée, sous le statut de chercheur de l'université de Liège, seront discutés plus loin.

Pour l'établissement pénitentiaire de Saint-Hubert, la distribution et la récolte des questionnaires ont été entièrement organisées et prises en charge par la Direction locale. La passation a débuté la dernière semaine du mois de septembre 2012 pour se terminer le 30 septembre 2012. La Direction locale a souhaité que la distribution soit accomplie par le personnel de surveillance sous sa propre supervision. Les questionnaires ont dès lors été distribués à chaque détenu présent et nous avons pu récupérer 125 questionnaires sous plis fermés dont 72 avec réponses et 53 vierges. Une des explications plausibles de ce taux important de non-réponses peut tenir à ce qu'un détenu nous écrit dans un courrier : il affirme que l'anonymat n'est pas réellement garanti et met même en question la pertinence de certaines questions qu'il estime « sans aucun lien avec le milieu carcéral ». Enfin, annonçant que son avis est partagé par d'autres codétenus, il prédit un taux important de non réponses. Ces remarques démontrent combien la thématique est délicate, parce que celle-ci invite à parler de ses conceptions et de ses attitudes, et soulignent aussi l'influence des « rumeurs » ou de l'importance des opinions et discours de méfiance existants en détention.

La distribution et la récolte des questionnaires à tous les détenus présents au sein de la prison de Tournai eurent lieu le 1<sup>er</sup> août 2012 grâce à la collaboration des membres de la Commission de surveillance de cet établissement. En effet, ces personnes manifestèrent une grande motivation et un puissant intérêt à collaborer à notre étude. Nous avons ainsi reçu 106 questionnaires sous plis fermés dont 89 questionnaires étaient complétés et 17 questionnaires étaient sans réponse. L'accueil enthousiaste des membres de cette Commission mérite d'être discuté et confronté au refus de la Commission de Namur. Il semble avoir encouragé les détenus à répondre.

Concernant la prison de Verviers, la passation des questionnaires s'est déroulée durant la dernière quinzaine du mois de juillet 2012 pour se terminer le 25 juillet. L'organisation de la

distribution et de la récolte des questionnaires a été entièrement gérée par l'employé en charge de la bibliothèque et des activités culturelles au sein de la prison. Nous avons reçu 51 questionnaires des détenus de cet établissement dont 24 étaient complétés et 27 sans réponse.

Le tableau 2 ci-dessous présente de manière synthétisée toutes les informations pertinentes et relatives à notre collecte de données. Nous pouvons entre autres y trouver le taux de réponses à notre questionnaire par établissement pénitentiaire ainsi que le taux de questionnaires validés et réellement exploités dans le cadre du traitement de nos données.

**Tableau 2 : Synthèse des informations relatives à la collecte des données par établissement pénitentiaire**

Etablissement pénitentiaire	Capacité théorique	Régime Pénitentiaire	Niveau de sécurité	Catégories de détenus <sup>41</sup>	Population carcérale moyenne (2012)	Pourcentage de questionnaires reçus/établissement pénitentiaire	Nombre de questionnaires valides/Établissement pénitentiaire <sup>42</sup>	Pourcentage de questionnaires valides
Andenne	425	Fermé	4	C	416,9	10,79%	39	9,30%
Arlon	111	Fermé	2	C-P	135,2	30,32%	35	25,80%
Jamioulx	232	Fermé	3	C-P- AP	329,4	34,30%	91	27,60%
Lantin	694	Fermé	4	C-P-AP-QF	930,7	6,90%	55	5,90%
Marneffe	131	Ouvert	1	C	129,6	42,43%	26	20,00%
Namur	140	Fermé	2	C-P-AP	206,6	14,52%	25	12,00%
Nivelles	192	Fermé	3	C-P	259,6	33,89%	64	24,60%
Saint Hubert	235	Semi-ouvert	1	C	235,8	53,01%	69	29,20%
Tournai	183	Fermé	2	C-P	226,8	46,73%	89	39,20%
Verviers	66	Fermé	2	C-P	55,6	91,72%	24	43,10%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

<sup>41</sup> C= Condamnés/ P=Prévenus/ AP= Annexe psychiatrique/QF=Quartier femmes.

<sup>42</sup> Sur les 544 questionnaires reçus complétés, 530 d'entre eux ont été mobilisés pour l'encodage et le traitement des données. 14 questionnaires ont été considérés comme non exploitables pour la suite du traitement car ces derniers n'étaient que très partiellement complétés et/ou de nombreuses ratures pouvaient être distinguées. De plus, 13 détenus n'ont pas souhaité spécifier leur lieu de détention.

Ceci explique dès lors la différence entre les nombres affichés dans le tableau et ceux présentés précédemment au point 5.5.

## **5.6. Quelques considérations à propos du déroulement de la collecte de données**

Au cours des développements précédents explicitant la modalité de passation des questionnaires dans chaque prison, nous avons relevé les principales dimensions méthodologiques qu'il est nécessaire d'examiner. Ces problèmes et difficultés rencontrés semblent pouvoir se résumer ainsi :

- Nécessité de s'adapter aux exigences (de contrôle, de sécurité, de limitation) de la direction de chaque établissement pénitentiaire ;
- Position double du « chercheur - directeur de prison » pouvant entraîner des réponses embellies ou stratégiques et volonté personnelle de ne pas apparaître dans l'étude ;
- Impossibilité de financer personnellement l'engagement des mêmes enquêteurs chargés de toutes les distributions/collectes de nos questionnaires et recours à des catégories de personnes différentes ;
- Délicatesse de la thématique « sexualité en prison » qui touche des conceptions et attitudes personnelles, intimes, représentant ainsi un sujet rarement abordé ;
- Anonymat parfois remis en cause malgré les précautions utilisées (enveloppes Université de Liège, personnes distribuant et/ou récoltant les questionnaires).

Confrontée à ces différentes remarques et critiques méthodologiques, nous pensons qu'il est indispensable de les rencontrer, de les discuter afin de pouvoir y répondre en explicitant les raisons de nos choix et les arguments susceptibles de faire comprendre notre position par rapport aux diverses contraintes imposées.

### **5.6.1. Exigences des directions locales**

L'accord et l'accueil des directions d'établissements pénitentiaires ne nous sont jamais apparus comme un « blanc-seing » donné en totale liberté à une collègue chercheuse. Dans la plupart des prisons, nous avons été forcée d'adapter notre processus de récolte de données aux réalités de terrain ainsi qu'aux spécificités organisationnelles de chaque prison. Même si les directeurs constituaient notre principal soutien, étant quelques fois demandeurs spontanés de notre enquête, certains d'entre eux ont exigé de coordonner personnellement la distribution/collecte des questionnaires. Était-ce par souci d'ordre, de facilité, voire de contrôle interne ? Connaissant le milieu carcéral, nous savions que les détenus pourraient être réticents à l'idée de répondre à une demande « transmise » par le personnel de surveillance,

même si celle-ci concernait une étude universitaire. Dans trois prisons (taux de réponses de 30,32% à Arlon, taux de réponses de 53,01% à Saint-Hubert, taux de réponses de 14,52% à Namur), ce sont les agents pénitentiaires qui assumèrent la distribution et la collecte des questionnaires. Même si l'anonymat des réponses était garanti (retours sous plis fermés), l'éventualité d'un grand nombre des questionnaires rentrés incomplets ou vierges nous paraissait devoir être attendue pour exprimer une méfiance des détenus envers l'administration pénitentiaire. Or, cela ne semble pas avoir été le cas, à l'exception de la prison de Saint-Hubert (taux de questionnaires valides : 29,20%) où d'autres éléments sont intervenus : l'influence et les rumeurs propagées par certains détenus et signalées par courrier. Ne relevant pas de différences entre les retours des questionnaires à ces intervenants et les autres bénévoles - personnes internes ou externes à la prison - ayant distribué et recueilli les questionnaires complets, nous sommes autorisée à penser que cette dimension particulière a été réduite en raison de l'inscription de notre recherche sous la responsabilité de l'Ecole de criminologie de l'université de Liège. Nous nous interrogeons même sur les raisons qui peuvent expliquer le peu de questionnaire complets remis aux étudiantes en criminologie (taux de réponse de 10,79%) à la prison d'Andenne.

#### **5.6.2. Une double fonction : chercheure en milieu pénitentiaire et directrice de prison**

Depuis la décision de poursuivre notre recherche sur la sexualité en détention, nous avons conscience de la difficulté particulière liée à notre position simultanée d'attaché-directeur et de chercheure. Compte tenu des différents biais qui, d'emblée, nous apparaissaient évidents et inévitables (réponses formatées, refusées, orientées, stratégiques, falsifiées, ...), nous avons désiré ne pas être directement associée à cette étude en tant qu'attaché-directeur au sein d'une prison. Malgré toute notre bonne volonté, nous avons cependant été obligée de réaliser la passation des questionnaires à la prison de Nivelles. S'il ne semble pas que notre participation dans cette prison ait entraîné une limitation du nombre de questionnaires complets reçus (taux de réponses de 33,89%) puisque nous n'y étions pas connue, elle a permis cependant d'observer les réactions des détenus à cette démarche et d'enregistrer des commentaires. Outre cette contrainte qui s'est révélée positive, notre connaissance du milieu carcéral et des détenus a favorisé une approche critique et nuancée sur le déroulement de notre enquête.

### **5.6.3. Recours aux enquêteurs bénévoles**

Comment faire en sorte que nos questionnaires soient au maximum distribués et repris par des personnes considérées comme « neutres » par la plupart des détenus ou n'ayant aucun rapport avec la direction pénitentiaire ? La solution idéale aurait été d'engager du personnel indépendant en charge de la passation des questionnaires, mais nous ne possédions pas les moyens financiers suffisants pour envisager cette perspective, d'ailleurs éprouvée à Andenne mais non convaincante avec l'aide de 5 étudiantes. Nous nous sommes donc tournée vers des personnes qui ont accepté de se rendre sur le terrain, au sein de chaque section des différentes prisons, cellule par cellule, et d'aller à la rencontre des détenus pour les inviter à remplir notre questionnaire. Parmi celles-ci, outre les étudiantes et les agents, il faut compter les membres motivés d'une commission de surveillance (Tournai, taux de réponse 46,73%), des éducateurs sociaux (Lantin : taux de réponse de 6,9%), des experts administratifs (Jamioulx : taux de réponse de 34,30% et Verviers : taux de réponse de 91,72%) et même un détenu de confiance à l'établissement ouvert de Marneffe (taux de réponses de 42,43%). Bien évidemment, nous aurions préféré effectuer personnellement la passation des questionnaires ou pouvoir la « superviser » au sein de chaque établissement pénitentiaire, mais nous avons été contrainte de dépendre « de la bonne volonté » ou « de l'intérêt manifeste » des intervenants bénévoles. On le devine, chaque mode de passation a dû être négocié car il impliquait de nombreux intermédiaires. Pour pallier l'absence d'uniformité, nous avons cherché à transmettre chaque fois des directives pour le déroulement des opérations de distribution et de collecte des questionnaires mais aussi à expliciter la finalité de la recherche sur la sexualité en milieu pénitentiaire, véritable défi auquel peu de personnes se sont essayées jusqu'à présent !

### **5.6.4. Suffisance des conditions d'anonymat**

A la question de savoir si notre manière de procéder garantissait l'anonymat des répondants, plusieurs éléments semblent pouvoir conforter une réponse positive. Matériellement d'abord, la lettre introductive était signée par le professeur Dantine au nom de l'équipe de l'Ecole de criminologie, le questionnaire étant placé sous l'en-tête de l'université de Liège et les enveloppes fournies par l'université. Ensuite, dans leurs réponses, les répondants eux-mêmes n'ont pas hésité à faire part de leurs réactions à l'égard des questions posées dans notre questionnaire ou à exprimer directement leurs commentaires dans un courrier transmis au département de Criminologie de l'Ulg. Le côté souvent extrême de quelques réactions, en

termes positifs et encourageants ou de manière exceptionnelles<sup>43</sup> en dénonçant un pseudo-anonymat provenant d'une question administrative, manifeste l'intérêt que les détenus ont accordé à cette recherche et à la compréhension de ses objectifs perçus rapidement comme pouvant être bénéfiques pour leur vie en détention. Certaines réticences nous ont été relayées par les personnes ayant participé à la passation des questionnaires. Celles-ci nous rapportent que les principaux motifs dans le cadre des refus des détenus de répondre aux questionnaires provenaient des difficultés de compréhension de la langue française, de l'analphabétisme, parfois du manque d'intérêt pour la thématique abordée mais rarement de la crainte d'un anonymat non respecté. Le rôle des « rumeurs » ou de la crainte d'être reconnus a constitué un obstacle dans une seule prison (Saint-Hubert). Et pourtant, nous l'avons constaté personnellement, certains détenus sont restés libres dans leurs réponses car, placés à deux ou trois dans une cellule et échangeant parfois sur le sens des questions, ils répondaient individuellement. Ainsi, nous retenons de cette dimension d'anonymat qu'elle semble assurée pour la majorité des détenus qui ont pu percevoir un avantage important dans cette recherche, non seulement pour leur vie de couple mais aussi pour leur vie personnelle et l'amélioration de leur vécu pénitentiaire.

## **5.7. Principales caractéristiques des répondants**

Nous approcherons les caractéristiques principales des répondants de notre échantillon selon trois profils descriptifs. Dans un premier temps, nous souhaitons exposer les renseignements généraux relatifs aux détenus ayant répondu à notre enquête : ils concernent l'âge, la nationalité, la religion et la situation financière avant l'incarcération. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les principales informations relatives à la situation légale et pénitentiaire de nos répondants. Enfin, nous terminerons la description de notre échantillon par une présentation de quelques caractéristiques en relation avec la situation affective et conjugale des répondants ainsi qu'à celles portant sur les contacts que ces derniers entretiennent avec leur éventuel partenaire.

### **5.7.1. Caractéristiques générales des répondants**

Notre échantillon de répondants se compose de 530 hommes incarcérés au sein des 10 établissements pénitentiaires francophones décrits précédemment. Il correspond à 4,8% de la

---

<sup>43</sup> Quelques détenus ont signalé ne pas vouloir répondre aux questionnaires car la date de naissance et la date d'incarcération étaient demandées. Ils craignaient dès lors être retrouvés au départ de ces deux renseignements par les chercheurs de l'université.

population moyenne carcérale masculine au niveau national s'élevant pour l'année 2012 à 10847,2 détenus (hommes). Le pourcentage de répondants par rapport à la population masculine moyenne des 10 établissements concernés s'élève à 18,1% (en 2012, ces dix établissements comptaient une population moyenne masculine de 2926,2 détenus).

L'âge moyen de notre échantillon est de 36,64 ans. Ci-dessous, le tableau 3 nous propose une répartition de nos répondants par groupe d'âge de 5 ans. Comme nous pouvons le constater, les groupes d'âge les plus représentés sont respectivement les 30-34 ans, les 25-29 ans, les 35-39 et les 20-24 ans. Il faut remarquer que près de 77,6% de notre échantillon sont âgés de moins de 45 ans. Nous sommes donc face à une population carcérale jeune pour laquelle l'hypothèse de la permanence d'un désir sexuel et des pratiques qui en découlent peut être posée.

**Tableau 3 : Classification des répondants par tranche d'âge de 5 ans**

Classe d'âge	Nombre de détenus	Pourcentage
19 ans et moins	7	1,40%
20-24	63	12,70%
25-29	88	17,80%
30-34	97	19,60%
35-39	61	12,30%
40-44	69	13,90%
45-49	43	8,70%
50-54	19	3,80%
55-59	21	4,20%
60 et plus	27	5,50%
Total	495	100,00%
Valeurs manquantes	35	
<b>Total</b>	<b>530</b>	

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Parmi tous les répondants de notre échantillon, 22 nationalités différentes sont présentes. Les plus représentées sont par ordre décroissant : la nationalité belge (77%), marocaine (6,2%), française (5%), algérienne (3%), italienne (2,6%) et turque (1,4%). Les autres nationalités

présentes dans notre échantillon n'atteignent pas 1% et sont les suivantes : nationalité albanaise (0,4%), angolaise (0,2%), burundaise (0,2%), congolaise (0,4%), danoise (0,2%), espagnole (0,2%), grecque (0,4%), luxembourgeoise (0,2%), néerlandaise (0,2%), nigérienne (0,2%), polonaise (0,2%), portugaise (0,4%), roumaine (0,6%), sicilienne (0,2%), tunisienne (0,6%) et yougoslave (0, 2%).

Concernant l'appartenance à une confession religieuse, 35,6% des répondants précisent adhérer au contenu de foi et aux valeurs de la religion catholique, 22,8% aux messages de foi et aux valeurs de la religion musulmane tandis que 33,3% déclarent n'appartenir à aucune religion. Parmi les 8,4% restants, on peut signaler une déclaration d'adhésion à la religion protestante (2,4%), à la morale laïque (2,2%), à la religion orthodoxe (1,8%), à la religion juive (0,6%). Très peu de détenus, 1,4% des répondants, approuvent la proposition « autre religion ». Sur l'ensemble de notre échantillon, 54,2% des répondants déclarent qu'ils se réfèrent aux préceptes religieux pour leur vie personnelle.

Enfin, concernant la situation financière des répondants avant leur entrée en prison, 19,8% signalent qu'ils ne bénéficiaient d'aucun revenu avant leur incarcération. Près de la moitié d'entre eux (49,1%) affirme qu'ils bénéficiaient d'allocations sociales en guise de revenus. Un peu moins d'un tiers des répondants, soit 31,2%, affirme que leurs revenus correspondaient à un salaire obtenu dans le cadre d'une activité professionnelle.

#### **5.7.2. Caractéristiques relatives à la situation légale et pénitentiaire des répondant**

Le tableau suivant (*tableau 4*) indique la répartition de notre échantillon par lieu d'incarcération. Il illustre donc le nombre de détenus par établissement pénitentiaire dont les questionnaires renvoyés ont été considérés comme valides et exploitables. Sur les 530 personnes de notre échantillon, 13 d'entre elles ne nous ont pas fourni l'information concernant leur lieu de détention. La population moyenne masculine pour l'année 2012<sup>44</sup> fait également l'objet d'une présentation pour chaque établissement participant à notre enquête. Ces informations nous permettent de situer le nombre de répondants à notre enquête dans le contexte national et carcéral belge : en 2012, il y avait 11330 détenus dont 10847 hommes et 483 femmes.

---

<sup>44</sup> Données issues du rapport annuel 2012, Direction Générale des Etablissements pénitentiaires.



**Tableau 4 : Répartition du nombre de répondants et population moyenne (2012) par établissement pénitentiaire**

<b>Établissement pénitentiaire</b>	<b>Nombre de détenus par établissement pénitentiaire</b>	<b>Population masculine par établissement pénitentiaire pour l'année 2012</b>
Nivelles	64	259,6
Arlon	35	135,2
Andenne	39	416,9
Jamioulx	91	329,4
Lantin	55	930,7
Marneffe	26	129,6
Namur	25	206,6
Saint Hubert	69	235,8
Tournai	89	226,8
Verviers	24	55,6
Total	517	
Valeurs manquantes	13	
<b>Total</b>	<b>530</b>	<b>2926,2</b>

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Le tableau 5 ci-dessous est directement en lien avec le tableau précédent et concerne la répartition de notre échantillon en fonction des niveaux de sécurité pour chaque établissement pénitentiaire. Cette répartition a été établie par la Direction Générale des Etablissements Pénitentiaire en 2013. Sous le niveau de sécurité 1, nous retrouvons les établissements pénitentiaires de Marneffe et de St Hubert qui correspondent respectivement à une structure ouverte et semi-ouverte. Sous le niveau de sécurité 2, il s'agit des établissements d'Arlon, de Namur et de Tournai. Nous y avons ajouté l'établissement pénitentiaire de Verviers. Ce dernier a été fermé en novembre 2013 mais ses caractéristiques sécuritaires correspondaient à celles des trois établissements cités pour le niveau 2. Le niveau 3 comprend les prisons de Nivelles et de Jamioulx. Enfin, les prisons dites de « haute sécurité » hébergent des détenus d'Andenne et de Lantin et constituent le niveau de sécurité 4.

**Tableau 5 : Répartition des répondants par niveau de sécurité**

Niveau de sécurité	Nombre de détenus	Pourcentage de détenus
Niveau de sécurité 1	95	18,4%
Niveau de sécurité 2	173	33,5%
Niveau de sécurité 3	155	30,0%
Niveau de sécurité 4	94	18,2%
Total	517	100,0%
Valeurs manquantes	13	
<b>Total</b>	530	

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

En considérant le statut légal des personnes incarcérées composant notre échantillon (*tableau 6*), nous observons que 20,8% d'entre elles affirment se trouver en détention préventive, ce qui est nettement plus faible que la moyenne nationale en 2012, laquelle était de 31,8%. Les condamnés de notre échantillon sont nettement plus nombreux que la population journalière moyenne durant la même année : nous comptons 76,1% de condamnés à une peine d'emprisonnement. De même, assez normalement, notre échantillon accueille très peu de personnes placées en défense sociale, soit 0,6% puisque nous n'avons pas associé d'établissements de défense sociale dont la population journalière en Belgique s'élève à 10% en 2012. Enfin, relevons que 2,5% disent appartenir à une catégorie « autre » ne relevant pas des trois premières.

**Tableau 6 : Répartition des répondants par situation légale**

Situation légale	Pourcentage par situation légale	Pourcentage calculé sur base de la population carcérale moyenne pour l'année 2012 au niveau fédéral
Détention préventive	20,8%	31,8%
Condamné	76,1%	57,3%
Défense sociale	0,6%	10,0%
Autre	2,5%	0,9%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Le tableau 7 ci-dessous présente la répartition des répondants par « durée d’incarcération » en jours. Cette « durée » d’incarcération a été calculée à partir de la date d’entrée en détention de chaque participant (date déclarée par lui ) jusqu’au jour de la passation du questionnaire. A ce moment-là, nous observons que les détenus étaient en majorité incarcérés pour deux périodes : l’une allant de 1 jour à 365 jours et l’autre de 731 jours à 1460 jours. Dans son rapport de mars 2014 présentant les statistiques pénales européennes, le Conseil de l’Europe fournit une vue plus complète de toute la population détenue en Belgique durant l’année 2012 (Conseil l’Europe,2014). Notre pays possède le troisième plus haut pourcentage des détenus en prison depuis 20 ans et plus, ce qui représente trois fois plus que la moyenne européenne.

**Tableau 7 : Répartition des répondants par durée d’incarcération en jours**

<b>Durée d’incarcération en jours</b>	<b>Nombres de détenus</b>
1 1j-365j	190
2 366j-730j	70
3 731j-1460j	111
4 1461j-2920j	55
5 2921j-5840j	20
6 plus de 5841j	17
Total	463
Valeurs manquantes	67
Total	530

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Le tableau 8 ci-dessous présente les différents types de délits commis par les répondants. Il convient de signaler que dans le cadre de notre enquête, chaque répondant avait la possibilité d’indiquer plusieurs types d’infractions à l’origine de leur incarcération. L’encodage de ces informations s’est effectué de manière distincte pour chaque type de délit et les pourcentages présentés ci-dessous sont à interpréter de manière individuelle sur un rapport de 100% pour chaque catégorie. C’est ainsi que 39,6% de répondants affirment être incarcérés pour des faits d’atteintes aux biens, 15,10% signalent des infractions liées aux mœurs, 30,10% pour des faits de coups et blessures, 12,70% pour des faits d’agressions, 5,40% pour assassinat, 8,80% pour meurtre, 7% pour des infractions en lien aux codes de la route et 32,30% pour des infractions

en lien avec les produits stupéfiants. Le rapport de l'administration pénitentiaire de 2012 ne précise pas les types de délits pour l'ensemble des détenus dans les prisons belges.

**Tableau 8 : Motifs d'incarcération déclarés par les répondants.**

Type de délits	Pourcentage des répondants
Atteintes aux biens <sup>45</sup>	39,60%
Atteintes aux mœurs <sup>46</sup>	15,10%
Atteintes contre les personnes <sup>47</sup>	57,00%
Délits de roulage	7,00%
Infractions liées aux stupéfiants	32,30%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Interrogés sur leurs antécédents, 69,6% des répondants de notre échantillon reconnaissent avoir déjà fait l'objet d'une incarcération précédant leur détention actuelle. Parmi ceux-ci, 39,3% n'ont bénéficié d'aucune mesure de libération anticipée lors de leur précédente incarcération. Seuls, 8% ont obtenu antérieurement une mesure de surveillance électronique et 1,1% une mesure de libération anticipée. Chez ces personnes ayant déjà été emprisonnées, 33,5% ont fait l'objet d'une mesure de libération conditionnelle et 18% ont pu profiter d'un cumul de ces différentes mesures. Il est important de retenir que notre échantillon se compose ainsi majoritairement de personnes ayant déjà connu précédemment une expérience carcérale et ayant expérimenté différentes modalités d'élargissement de leurs peines.

Notre recherche nous a permis aussi d'interroger les détenus sur l'éventuel bénéfice de mesures telles que les permissions de sortie et les congés pénitentiaires<sup>48</sup>. Ces mesures sont effectivement accordées aux personnes condamnées qui se trouvent dans les conditions d'admission et autorisées à effectuer les démarches nécessaires à la préparation de leur libération. Elles nécessitent une double évaluation du dossier individuel du détenu concerné : une évaluation réalisée d'abord par la Direction locale et dans un second temps par les représentants du Ministre de la Justice désignés à cet effet (Direction de la gestion de la détention). Au cours de leur peine d'emprisonnement actuelle, 81,4% des détenus de notre

<sup>45</sup> Sous la catégorie « atteintes aux biens », il s'agit de faits de vols, de cambriolages, de dégradations, d'incendies volontaires.

<sup>46</sup> Sous la catégorie « atteintes aux mœurs », il s'agit des faits liés à la délinquance sexuelle.

<sup>47</sup> Sous la catégorie « atteintes contre les personnes », il s'agit de faits de coups et blessures (30,10%), de faits d'agression (12,70%), d'assassinat (5,40%) et de meurtre (8,80%).

<sup>48</sup> Les permissions de sortie permettent aux détenus de sortir de l'établissement pénitentiaire pendant une journée aux modalités préalablement définies par la Direction locale et la Direction Gestion de la Détention. Les congés pénitentiaires sont octroyés, quant à eux, à raison de 3x36 heures par trimestre et toujours selon les modalités préalablement définies par l'autorité pénitentiaire.

échantillon ne bénéficient d'aucune sortie, 6% obtiennent uniquement des permissions de sortie, 5,2% uniquement de congés pénitentiaires et 7,4% obtiennent parallèlement ces deux mesures. Les congés et sorties bénéficieraient donc à moins de 20% des détenus qui ont répondu à notre questionnaire. Pour éclairer ces données, dans leur livre publié en 2014, « *Permission de sortie et congé pénitentiaire : la porte entrouverte* », Mine et Robert observent combien les avis favorables émis par les directeurs sont rejetés par Direction gestion de la détention (56%), alors que les avis négatifs de ces directions locales sont toujours suivis d'une décision négative (Mine & Robert, 2014, p.200).

La surpopulation pénitentiaire pouvant avoir un impact sur notre thématique s'adressant à la sphère privée et intime des personnes interrogées, nous nous sommes également interrogée sur le nombre de personnes présentes dans la cellule du répondant. Nous découvrons dès lors que 38,8% de nos répondants occupent une cellule seuls, 40,7% sont à deux en cellule, 11,3% partagent une cellule à trois et 9,2% vivent à plus de 4 en cellule.

### **5.7.3. Caractéristiques de la situation affective et conjugale et caractéristiques des contacts entretenus avec le partenaire**

Ayant centré notre recherche sur la sexualité en milieu carcéral, nous nous sommes également préoccupée d'obtenir des informations plus spécifiques sur la situation affective et conjugale de nos répondants. En effet, nous supposons que l'existence d'un partenaire extérieur et la présence de contacts entretenus avec celui-ci pouvaient avoir une influence sur les perceptions et les attitudes des personnes incarcérées dans leur vie sexuelle et en détention. Le tableau 9 ci-dessous regroupe différents cas de figures des situations affectives et conjugales. Les répondants ont été invités à sélectionner la situation qui leur correspondait à titre principal avant et pendant l'incarcération.

**Tableau 9 : Situation conjugale des répondants (avant et pendant l’incarcération)**

<b>Situation conjugale</b>	<b>Avant l’incarcération</b>	<b>Pendant l’incarcération</b>
Célibataire sans relation affective	17,1%	42,1%
Célibataire avec une relation affective	31,5%	20,7%
Célibataire avec une relation affective et domicilié avec ce partenaire	12,1%	5,7%
En cohabitation légale	16,3%	10,0%
Marié	15,4%	11,1%
Divorcé	5,0%	6,7%
Autre cas de figure	2,5%	3,6%
Total	100,0%	100,0%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

A la lecture de ces données, sans encore approfondir notre analyse, il est frappant de constater que les pourcentages des détenus se déclarant « en couple » ou « en relation affective » avant l’incarcération subissent tous une diminution de ces relations lorsqu’on leur demande de les comparer à la situation conjugale durant l’incarcération. A la suite de nos précédentes études sur les conséquences de l’emprisonnement pour la vie familiale et de couple, nous avons appris que l’incarcération d’un individu pouvait être l’origine d’un changement radical de sa situation affective et conjugale. Afin de mieux approcher le rôle de la prison dans la détérioration des liens du couple, nous avons également prolongé notre question en demandant aux répondants s’ils pensaient que ce changement de situation conjugale était dû à leur incarcération. Près de 60% répondent affirmativement (59,2%) ciblant ainsi directement les conséquences négatives découlant d’une peine d’emprisonnement.

Les détenus se déclarant en relation affective au moment de la passation de notre questionnaire ont été invités à nous fournir des informations complémentaires concernant la situation de leur partenaire ainsi que les principales caractéristiques des contacts entretenus pendant leur incarcération. Rappelons que ces difficultés financières des partenaires sont considérées comme fort importantes pour 63% des répondants : 12,6% déclarent que leur partenaire ne bénéficie d’aucun revenu, 51% confient que leur partenaire vivent avec une allocation sociale en guise de revenus et 36,3% seulement déclarent que leur partenaire reçoit

un salaire issu d'une activité professionnelle. On ne peut s'empêcher de penser que les données de la plupart des études sur les conséquences de l'emprisonnement se vérifient ici aussi : ce sont les partenaires privés de la présence et du salaire de la personne emprisonnée qui sont acculés à gérer les difficultés matérielles en l'absence des moyens financiers dont ils disposaient antérieurement. Notons encore que selon 93,2% des répondants, le partenaire est informé des faits commis ayant conduit à l'incarcération

A propos des visites, 75,1% des répondants reçoivent la visite de leur partenaire en prison. Le tableau 10 reprend différentes combinaisons de dispositifs de visites. Chaque répondant était invité à sélectionner la modalité correspondant à sa situation et à celle de son partenaire.

**Tableau 10 : Dispositifs de visites choisis par le détenu et son partenaire**

Dispositifs de visites	Pourcentage des répondants
Visites communes (en salle)	38,3%
Visites hors surveillance (VHS)	3,1%
Visites en parloir individuel (séparation)	0,4%
Visites communes-VHS -Visites en parloir individuel	4,8%
Visites communes-VHS	52,0%
VHS-Visites en parloir individuel	0,4%
Visites communes-Visites en parloir individuel	0,9%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Les communications téléphoniques et la correspondance favorisent les contacts avec le partenaire et témoignent de la préoccupation des détenus pour ce que vivent leurs proches mais révèlent aussi leurs besoins d'être soutenus affectivement. Parmi nos répondants, 88,7% affirment entretenir un contact téléphonique<sup>49</sup> et 60,3% d'entre eux déclarent entretenir une correspondance écrite avec leur partenaire. Nous nous sommes également intéressée à la situation parentale de nos répondants en leur demandant s'ils avaient des enfants. Au moment de la passation de notre questionnaire, 60,2% de l'échantillon attestent avoir des enfants. Chez ces détenus parents, 36,9% disent avoir un enfant, 30,2% deux enfants et 32,9% trois enfants ou plus. Plus des deux-tiers de ces pères emprisonnés (72,3%) reconnaissent que leurs enfants vivent leur incarcération avec beaucoup de difficultés.

<sup>49</sup> Concernant notre échantillon, 44,6% : 1 appel par jour), 21,5% : 2 appels par semaine, 23,5 : plus de 3 appels par semaine, 9,6% : 1 appel par mois et 0,8% : moins de deux appels par an.

## **5.8. Méthodes d'analyse des données**

Avant de pénétrer davantage au cœur de nos résultats et de nos découvertes, il nous paraît indispensable de s'arrêter à quelques considérations méthodologiques afin de mieux rendre compte de la stratégie appliquée dans le cadre de notre étude.

### **5.8.1. Préalables sur les analyses statistiques effectuées**

L'analyse statistique de nos données peut se diviser en plusieurs grandes étapes réalisées au moyen du logiciel SPSS Statistics 17.0. En effet, au vu d'une importante quantité d'informations recueillies par l'intermédiaire de notre questionnaire, une première phase d'exploration des données s'est avérée indispensable. Dans ce contexte, toujours à l'aide du logiciel SPSS, un processus d'analyse factorielle a été réalisé sur l'ensemble des 85 items (échelles de Likert) constituant la deuxième partie du questionnaire « *Détention et Vie affective/sexuelle* ». Cette analyse factorielle exploratoire a favorisé le regroupement de certains items sous la forme d'échelles de perceptions et de vécus de nos répondants. C'est ainsi que 7 échelles en lien avec notre objet étude ont été créées. Dans le cadre de notre recherche, ces échelles seront mobilisées en tant que variables dépendantes. Elles seront présentées ultérieurement en fonction de la thématique abordée.

Après cette première phase exploratoire, l'analyse statistique de nos données s'est poursuivie par des analyses descriptives, bivariées et multivariées. Concernant les analyses statistiques descriptives, il doit être préalablement précisé que les échelles de Likert (où 1=pas du tout d'accord et 10=totalement d'accord) appartenant à la deuxième partie de notre questionnaire ont été recodées en 4 groupes selon la répartition identique suivante : 1 à 2= totalement en désaccord, 3 à 5= plutôt en désaccord, 6 à 8= plutôt en accord, 9 à 10= totalement en accord. Pour les analyses statistiques bivariées, les tests utilisés ont consisté en des tests de comparaison de moyennes et des corrélations. Des techniques d'analyses statistiques non-paramétriques ont dû être utilisées. En effet, nous étions dans l'impossibilité de respecter le postulat de la normalité des distributions pour une grande majorité de nos variables dépendantes. De manière plus concrète, en fonction de chaque thématique abordée, les items représentatifs ou les échelles de perceptions ou de vécus ont été soumis à des techniques d'analyses statistiques non-paramétriques (U de Mann Withney, Kruskal Wallis, Corrélation de Spearman). L'objectif de ce travail d'analyse était de repérer si des différences de moyennes significatives apparaissaient entre les items sélectionnés (appelés variables



dépendantes) et les prédicteurs (appelés variables indépendantes). Des tests statistiques (Chi carré) entre les différentes variables indépendantes ont également été effectués afin d'identifier tout problème de multicollinéarité.

Concernant les analyses statistiques multivariées, des tests de régression linéaire multiple ont été utilisés. En effet, dans la continuité de nos analyses statistiques descriptives et bivariées, nous nous proposons également d'analyser l'intensité de l'impact de différentes caractéristiques des répondants sur leurs perceptions à l'égard des attitudes vis-à-vis de la sexualité mais aussi sur les pratiques sexuelles en détention. Sur la base d'une approche statistique multivariée, il a dès lors été question d'évaluer l'influence que pouvaient avoir les caractéristiques individuelles, pénitentiaires, familiales et conjugales de nos répondants sur leurs perceptions et leurs attitudes à l'égard de la sexualité carcérale et de ses différentes dimensions. De manière plus concrète, pour répondre à cet objectif, dix modèles<sup>50</sup> de régression linéaire multiple sont présentés tout au long de notre recherche. Chaque modèle se compose de différentes variables indépendantes (caractéristiques individuelles, pénitentiaires, familiales et conjugales) et tend à expliquer une partie des dimensions de la variable dépendante auquel il se rapporte. Nous avons précisément choisi d'analyser dix variables dépendantes et de proposer pour chacune d'entre elles un modèle de régression incluant des prédicteurs identifiés comme étant les plus significatifs lors de nos analyses statistiques. Au final, les modèles de régression présentés sont des modèles nous permettant d'une part, de confirmer les résultats obtenus lors de nos analyses statistiques bivariées et d'autre part, de mettre en évidence les prédicteurs (variables indépendantes) apparaissant comme étant les plus significatifs et expliquant les variables dépendantes analysées.

Avant d'inviter le lecteur à prendre connaissance de nos résultats, quelques remarques préalables s'imposent. Dans cette démarche d'analyse statistique, nous avons effectué un choix que nous pourrions qualifier de choix « éthico-méthodologique ». En effet, nous avons délibérément choisi de ne pas inclure dans nos modèles de régression les variables apparues comme étant significatives lors de nos analyses statistiques bivariées se rapportant à la nationalité de nos répondants ainsi qu'à leur appartenance religieuse spécifique.

---

<sup>50</sup> Un modèle de régression permet d'expliquer la variance de variables dépendantes à partir d'une combinaison de variables indépendantes. Il tient également compte de la variance partagée par les différents prédicteurs inclus dans le modèle proposé. Lors d'une analyse de régression, des coefficients (bêta) sont mis en exergue et ceux-ci sont les indices d'une relation statistiquement significative entre les variables indépendantes et dépendantes étudiées. Les informations fournies par ces coefficients sont la force explicative des variables indépendantes (plus le coefficient se rapproche de 1 ou de -1, plus la relation est importante) et le sens de la relation aussi.

En effet, notre objet d'étude nous apparaît déjà être un sujet « sensible », nous ne souhaitons pas y inclure des résultats pouvant être interprétés par d'aucuns comme des observations « stéréotypées », voire aux relents « racistes ». Les résultats significatifs obtenus lors de nos analyses statistiques bivariées pour ces deux catégories de variables sont disponibles en annexe de la présente étude mais n'ont pas été davantage exploités pour ces raisons. Il va de soi que la non-intégration de ces caractéristiques dans nos analyses multivariées peut avoir comme impact l'obtention de plus faibles pourcentages de variance expliquée pour les différentes variables dépendantes à l'étude. A ce sujet, il convient encore de préciser que le pourcentage de variance expliquée correspond au R2 présenté dans chaque modèle de régression linéaire multiple. Le R2 indique la proportion de variance de la variable dépendante expliquée par l'ensemble des variables indépendantes. En sciences sociales, un R2 est satisfaisant à partir de .20 et devient fort quand il est supérieur à .40. Le R2 varie en fonction du type des variables mobilisées (Ouimet, 2011, p.88). Concernant la présente étude, nous avons conscience qu'au sein des dix modèles de régression proposés, les R2 obtenus ne présentent pas un pourcentage élevé de variance expliquée et ceci, entre autres en raison du type de variables mobilisées<sup>51</sup>. Nous tenons d'ailleurs à préciser qu'en recourant à des modèles de régression linéaire multiple, notre objectif n'était pas ici d'atteindre « le meilleur pourcentage de variance expliquée » mais de découvrir sur base de modèles de régression significatifs quels prédicteurs semblaient surtout expliquer les différentes variables dépendantes étudiées.

L'ensemble des résultats significatifs obtenus à ces différents tests statistiques et exploités pour cette étude sont placés en annexe de ce travail et sont dès lors consultables. Les principaux résultats mobilisés sont également présentés dans le texte courant soit entre parenthèses soit par l'intermédiaire de tableaux. Le cas échéant, certains résultats se trouvent mentionnés en notes de bas de page et ce, afin de ne pas alourdir davantage notre écrit.

---

<sup>51</sup>En effet, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment lors de notre chapitre 5 consacré à la méthodologie, la majorité de nos variables dépendantes n'observent pas une distribution normale, motif pour lequel des tests statistiques non-paramétriques ont dû être mobilisés lors de nos analyses statistiques bivariées. La régression linéaire multiple requiert « idéalement » que les variables mobilisées suivent une loi normale. Elle peut néanmoins être appliquée à des variables dont la distribution non normale est observée si l'inspection visuelle de l'histogramme de la distribution des valeurs résiduelles permet de constater que la normalité de la distribution des valeurs résiduelles est respectée, ce qui est le cas pour les modèles de régression présentés dans cette étude.

### 5.8.2. Choix des variables indépendantes ou prédicteurs

Pour chaque thématique abordée, et plus particulièrement les thématiques traitées au sein des chapitres 6 à 12 de la présente étude, l'analyse statistique des données a consisté en tests de comparaison de moyennes en mobilisant des prédicteurs pouvant se différencier en trois grandes catégories : des prédicteurs liés aux caractéristiques individuelles des répondants, des prédicteurs liés aux caractéristiques « pénitentiaires » de ceux-ci et des prédicteurs liés à leur situation familiale et conjugale. Les tableaux 11 à 13 ci-dessous rassemblent les caractéristiques principales de chaque prédicteur et ce, pour chaque catégorie.

Concernant d'abord la catégorie « caractéristiques individuelles » (tableau 11), il peut être mis en évidence que l'âge moyen de nos répondants s'élève à 36,64 ans (pour rappel, l'âge moyen de la population pénitentiaire belge étant au 1<sup>er</sup> mars 2013 de 35,5 ans)<sup>52</sup>. Notre échantillon se compose en majorité de détenus de nationalité belge (77%). Les nationalités les plus représentées sont ensuite les nationalités marocaine (6,20%), française (5,00%), algérienne (3,00%) et italienne (2,60%). La catégorie « autres » rassemble les nationalités très peu représentées dans notre échantillon. Au niveau de l'appartenance religieuse, 33,30% déclarent n'adhérer à aucune religion, 35,60% se disent de confession catholique et 22,80% de confession musulmane.

**Tableau 11 : Variables indépendantes-Caractéristiques individuelles des répondants**

Age (en années)	Moyenne: 36,64	Ecart-type: 11,998
Nationalité	Belge	77,00%
	Marocaine	6,20%
	Française	5,00%
	Algérienne	3,00%
	Italienne	2,60%
	Autres nationalités	6,20%
Groupes d'appartenance religieuse	Aucune religion	33,30%
	Religion catholique	35,60%
	Religion musulmane	22,80%
	Autres religions	8,30%
	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
Avoir une appartenance religieuse	34,50%	65,50%
La religion est une référence pour la vie	45,80%	54,20%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

<sup>52</sup> Information obtenue par les services administratifs de la Direction Générale des Etablissements pénitentiaires.

Concernant la catégorie « caractéristiques pénitentiaires » (tableau 12), il convient de souligner que la durée moyenne d’incarcération des répondants s’élève à 1140,10 jours. Majoritairement, leur statut carcéral est celui de personne condamnée de manière définitive à une peine d’emprisonnement. Les principaux délits à l’origine de leur incarcération sont les atteintes aux biens<sup>53</sup> (39,60%), les coups et blessures (30,10%) et les infractions en lien avec les stupéfiants (32,30%). Alors qu’on possède une image assez peu précise de la récidive, il est intéressant de constater que près de 70% (69,60%) de nos répondants ont déjà fait l’objet d’une incarcération et que 18,60% seulement bénéficient de mesures d’élargissement de la peine au cours de leur détention actuelle. Au niveau de l’hébergement, 38,80% d’entre eux sont seuls en cellule. Ce faible pourcentage d’occupation cellulaire singulière s’explique essentiellement par le phénomène de surpopulation<sup>54</sup> carcérale présent en Belgique comme dans de nombreux pays. Les taux d’activités « occupationnelles » en détention sont également faibles. Seuls 36,6% de nos répondants déclarent avoir un travail en prison, 17,10% suivent une formation en groupe, 17,10% suivent une formation individuelle (cours par correspondance, cours par visiteurs) et 21,60% s’investissent dans des activités sportives.

**Tableau 12 : Variables indépendants – Caractéristiques pénitentiaires des répondants**

<b>Durée d’incarcération (en jours)</b>	<b>Moyenne: 1140,10</b>	<b>Ecart-type: 1979,70</b>
Niveau de sécurité	Niveau de sécurité 1	18,40%
	Niveau de sécurité 2	33,50%
	Niveau de sécurité 3	30,00%
	Niveau de sécurité 4	18,20%
	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
Statut de condamné	23,90%	76,10%
Statut de prévenu	79,20%	20,80%
Incarcérés pour atteintes aux biens	60,40%	39,60%
Incarcérés pour atteintes aux mœurs	84,90%	15,10%
Incarcérés pour coups et blessures	69,90%	30,10%
Incarcérés pour agressions	87,30%	12,70%
Incarcérés pour assassinat	94,60%	5,10%
Incarcérés pour meurtre	91,20%	8,80%
Incarcérés pour délits de roulage	93,00%	7,00%
Incarcérés pour stupéfiants	67,70%	32,30%
Antécédent d’incarcération	30,40%	69,60%
Bénéfice de sorties pendant la détention	81,40%	18,60%
Etre seul en cellule	61,20%	38,80%

<sup>53</sup> Cette catégorie concerne les vols, les cambriolages, les dégradations et les incendies volontaires.

<sup>54</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la population pénitentiaire belge s’élevait à 11.746 personnes pour une capacité de 9.401 places.

Aucune activité pendant la détention	61,30%	38,70%
Suivre une formation en groupe	82,90%	17,10%
Suivre une formation individuelle	88,30%	11,70%
Avoir un travail en détention	63,40%	36,60%
Bénéficier d' activités sportives	78,40%	21,60%
Difficultés de santé physiques	65,60%	34,40%
Difficultés de santé psychologiques	56,70%	43,30%

---

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

---

Enfin, concernant la catégorie « caractéristiques familiales et conjugales » (tableau 13), il faut encore noter que 60,20% des personnes interrogées déclarent avoir des enfants. A propos de leur situation conjugale, 77,30% de notre échantillon indiquent qu'ils avaient un partenaire avant la détention alors que seulement 49,30% disent toujours être en relation affective pendant la période d'incarcération. Sur l'ensemble de notre population interrogée, 75,10% bénéficient des visites de celui-ci à la prison tandis que 60,40% des détenus avec partenaires bénéficient du dispositif des visites hors surveillances (VHS), encore appelées visites intimes. La fréquence de visites les plus appréciées est celle actuellement prévue : visites du partenaire 2 fois par semaine ou plus (44,00% de notre échantillon). Enfin, 88,70% des répondants ayant un partenaire déclarent entretenir un contact téléphonique avec celui-ci.

**Tableau 13 : Variables indépendantes – Caractéristiques familiales et conjugales des répondants**

	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
Avoir des enfants	39,80%	60,20%
Avoir un partenaire extérieur avant la détention	22,70%	77,30%
Avoir un partenaire extérieur pendant la détention	50,70%	49,30%
Avoir des visites de son partenaire extérieur	24,90%	75,10%
Avoir des visites hors surveillance avec son partenaire	39,60%	60,40%
Avoir la visite du partenaire chaque jour	91,30%	8,70%
Avoir la visite du partenaire 1 fois par semaine	74,30%	25,70%
Avoir la visite du partenaire 2 fois par semaine ou plus	56,00%	44,00%
Avoir la visite du partenaire une fois par mois	85,80%	14,20%
Avoir la visite du partenaire moins de 4 fois par an	92,20%	7,80%
Avoir un contact téléphonique avec le partenaire	11,30%	88,70%
Entretenir une correspondance écrite avec le partenaire	39,70%	60,30%

---

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

---

### 5.8.3. Choix des variables dépendantes

Comme nous avons pu le souligner précédemment, les questionnaires administrés auprès des personnes incarcérées contenaient de nombreuses variables concernant les différentes dimensions de notre sujet d'étude. Après un dépouillement de la littérature et une démarche d'analyse factorielle exploratoire, nous avons pu rassembler différents items en échelles de perceptions et de vécus de nos répondants autour de la sexualité en prison. Toutefois, tous les items de notre questionnaire sous forme d'échelles de Likert n'ont pas pu faire l'objet de regroupements. En fonction des thématiques traitées, les variables dépendantes ont été soit des items analysés individuellement soit des groupes d'items rassemblés sous forme d'échelles de perceptions et/ou de vécus des détenus. Les échelles créées sont des échelles mesurant le degré d'accord des répondants allant de 1 (=pas du tout d'accord) à 10 (= totalement d'accord). Au nombre de 7, chacune d'entre elles renvoie à une dimension spécifique liée de près à notre objet d'étude. Détaillées ultérieurement, précisons qu'elles concernent les thématiques suivantes : », « *Perception des détenus sur une hétérosexualité nécessaire au bien-être* », « *Normalité de l'homosexualité en détention* », « *Pratiques sexuelles de substitution solitaires* », « *Existence de contact de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus* », « *Existence de relations sexuelles entre détenus* », « *Agressions sexuelles en détention* », et « *Impact positif des visites hors surveillance sur la sexualité en détention* ».

A propos des variables dépendantes, dans le cadre de nos analyses statistiques multivariées, de façon plus précise et afin de mieux comprendre notre démarche méthodologique, nous avons choisi d'analyser les 7 échelles de perceptions et d'attitudes créées ainsi que trois variables plus spécifiques se rapportant respectivement au besoin de relations sexuelles, à l'identification masculine et à l'homosexualité en tant que pratique sexuelle de substitution en détention. Cette sélection de variables, selon nous, fournit les informations pertinentes à retenir en vue de dresser un portrait plus général de notre objet d'étude et de répondre aux différentes hypothèses formulées. Au terme de cette analyse, il nous sera permis de mettre en évidence les influences exercées par les caractéristiques individuelles, pénitentiaires et familiales de nos répondants sur leur manière de concevoir et vivre la sexualité en détention.

## **Conclusion**

*« Une théorie scientifique est non pas le reflet du réel, mais au contraire, une construction d'idées, une idéologie au sens littéral du terme, qui s'appuie et s'exerce sur des données objectives que fournit le réel. Autrement dit, une théorie scientifique essaie de rendre compte de données objectives vérifiables, mais l'objectivité est beaucoup plus dans les données que dans la théorie. Et de fait, rien n'est plus changeant que les théories scientifiques.*

*Mais les données peuvent demeurer (...) » (Morin, 1984, p.15).*

Dans la perspective que nous trace Morin, nous avons décidé d'opter pour une méthodologie quantitative, afin de garder une « juste distance », de sauvegarder une objectivité maximale et d'éviter toute manipulation éventuelle. Nous avons ainsi longuement dressé le portrait des difficultés mais aussi des ouvertures rencontrées lors de notre collecte de données sur le terrain. Ces difficultés-ouvertures concernaient la constitution de l'échantillon intégrant des établissements de différents niveaux de sécurité, sa diversification, le choix des enquêteurs de notre étude et leur formation, l'anonymat des réponses,...en plus de la thématique délicate elle-même. Ensuite, il a été question d'aborder l'opérationnalisation des variables étudiées et les stratégies d'analyses statistiques mises en oeuvre pour atteindre les objectifs de notre recherche.

Ce chapitre consacré aux dimensions méthodologiques de notre étude a cherché à contextualiser nos objectifs de recherche, en les situant dans le prolongement d'expériences antérieures mais aussi professionnelles actuelles, en tant que directrice de prison. Cette double position de directrice et de chercheuse, à la fois avantage et obstacle, constitue un des éléments principaux qu'il nous semble devoir discuter davantage en conclusion, partant de cette question qui nous a poursuivie jusqu'à la fin : est-il possible d'être objectif et de se distancer de l'institution pénitentiaire dans laquelle nous avons un rôle d'autorité ?

Et si, comme le dit encore Morin, nous acceptons qu'un chercheur ne peut jamais totalement s'exclure de la société où il se situe et qu'il reconnaissait « sa subjectivité pour y résister » ? Ce sociologue nous conduit à valoriser « cette adhérence subjective finalement non-supprimable. Il nous faut utiliser notre participation, notre curiosité, notre intérêt, je dirais

*même notre amour dans la recherche* » (Morin, 1984, p.25). Il est vrai que traitant de la sexualité en prison, nous traitons non seulement d'objets mais de sujets parmi lesquels le chercheur, quel qu'il soit, se vit également comme sujet, avec ses propres valeurs et ses objectifs personnels. Notre terrain de recherche était l'humain et, étant directement concernée par les hypothèses étudiées (désir sexuel, expressions autorisées ou interdites,...), il nous a semblé que l'expérience pénitentiaire de directrice de prison constituait finalement une opportunité et une chance importantes, nous permettant de réserver l'étude de la sexualité à l'occasion d'une recherche qualitative ultérieure afin d'enrichir nos données ou de vérifier nos résultats. Sans mettre en cause la démarche qualitative considérée comme complémentaire, il nous semble toutefois qu'en prison, il est difficile de dire quelle est la personne détenue que nous recevons en entretien, tellement la méfiance et la méconnaissance du terrain peuvent créer une complexité et cacher les vraies réalités individuelles ainsi qu'institutionnelles. Vivre en prison, comme dans la société, exige de lutter pour la reconnaissance de ses désirs, de ses valeurs et de son identité, parfois avec violence, et nous pensons que la démarche quantitative révèle davantage que les discours construits et projetés ! Peut-être aussi nous donne-t-elle une certaine assurance que nous devons à l'honnêteté de questionner sans cesse.

« *Dans la plupart de nos démarches, écrit encore Morin, l'absence de sympathie est un obstacle grave à la communication* » (Morin, 1984, p.172). Notre participation sur le terrain à la vie carcérale quotidienne nous a donné modestement une certaine proximité des personnes interrogées nous offrant ainsi une connaissance plus adéquate des questions soulevées par la sexualité en prison ce qui nous oblige simultanément de faire toujours l'effort de prendre de la distance, de réfléchir à ce que nous voyons, nous entendons et ressentons. Cela nous paraît suffisant pour justifier le choix de limiter notre enquête au moyen de questionnaires, de réaliser une analyse approfondie de nos données et d'en faire ressortir des éléments utiles pour des études futures.



## Partie empirique

## **Introduction**

Un directeur de prison étudiant la sexualité en détention se doit d'être à l'écoute des détenus et de leurs familles. Dans ce cadre, les questions liées à la vie affective et sexuelle ainsi que les souffrances qui y sont liées nous sont apparues rapidement et nous ont amenée à adopter une démarche scientifique. En tant que chercheur recourant à des méthodes quantitatives, nous avons tenté d'approfondir les discours sur les difficultés et les adaptations des détenus, de leurs partenaires ou familles mais aussi de l'institution pénitentiaire. Partie à la « découverte » de la sexualité dans les prisons belges, notre démarche de recherche était pleine d'espoir : l'analyse des données récoltées auprès de nos répondants aboutira-t-elle à repérer, tel l'explorateur, un monde sans doute soupçonné mais largement méconnu ? Quelle que soit l'issue de cette « entreprise », la volonté qui nous animait ambitionnait d'exploiter et de valoriser les informations obtenues sur le terrain et de les traiter à la lumière de ce que nous avons pu apprendre à l'issue des différentes lectures ou recherches portant sur notre thématique d'étude et ses diverses dimensions. Au cours de ce périple, nous allons dresser progressivement le portrait des réalités représentées et vécues par les personnes incarcérées, restant à l'écoute de leurs messages et de leurs pratiques, afin de comparer ces données à l'état de nos connaissances relativement encore peu nombreuses dans ce domaine.

Avant d'entrer un peu plus au cœur de notre sujet, il nous paraît nécessaire d'abord de présenter davantage les raisons qui nous ont conduite à envisager une telle recherche. La première tient dans le peu de considération qui était accordée à l'étude de la sexualité en milieu carcéral : pour d'aucuns, celle-ci ne pouvait pas réellement faire l'objet d'une étude criminologique rigoureuse. A titre d'exemple, lors d'exposés sur ce thème d'étude, il nous arrivait fréquemment, que ce soit dans le cadre de colloques consacrés à la prison ou dans le cadre de nos fonctions de directeur de prison, de devoir faire face à des réactions telles que « *mais les détenus ne méritent pas d'avoir une vie sexuelle ; s'ils sont en prison, c'est pour une bonne raison* », « *étudier la sexualité en prison, c'est un peu cliché ou vouloir être à la mode* », voire encore « *ah, c'est l'étude de la savonnette dans les douches* » ! Notre impression devenait de plus en plus forte : chaque fois qu'il s'agissait d'aborder une facette de l'univers carcéral et en particulier celle de la sexualité en prison, « tout le monde » et « chacun » se donnaient le droit d'avoir son « mot à dire » ou de connaître bien plus la sexualité des personnes incarcérées que ces dernières elles-mêmes. Une telle manière de

réagir est naturelle car les thématiques « sexualité » et « prison » renvoient les individus à leur vie intime. Ce constat se voit encore renforcé par le fait que certaines presses « à sensation » aiment d'ailleurs utiliser le moindre fait divers se déroulant en prison pour en faire une histoire à rebondissements. Par exemple, dès qu'est connue une histoire d'amour entre un détenu et un membre du personnel ou une situation de violence ou d'agression sexuelle entre personnes incarcérées, la presse les présente comme une réalité quotidienne en milieu carcéral. Bien évidemment, notre objectif n'est pas de nier cet aspect de la vie en prison mais de l'objectiver. Les violences sexuelles entre détenus, les histoires amoureuses ou sexuelles entre personnes incarcérées et membres du personnel existent - ce que certains aiment qualifier « d'exotisme sexuel » - mais ces seules situations ne peuvent circonscrire toute la sexualité et ses pratiques dans les prisons belges. A partir de nos données récoltées auprès de 530 personnes incarcérées, nous viserons à offrir une vision plus objective de la sexualité, telle qu'elle est perçue et vécue par les détenus. Derrière cet objectif manifeste, se trouve certainement occulté notre projet de donner à l'étude de la sexualité en milieu carcéral une légitimité réelle et une considération sérieuse. Entre mythe ou réalité, il n'y a souvent qu'un pas que nous encourageons d'autres à franchir avec nous ! La deuxième raison qui a conduit notre démarche réside dans notre volonté d'englober de nombreuses dimensions concernées par la sexualité en milieu carcéral. Notre questionnaire a d'ailleurs pris en considération les enseignements des recherches dont rend compte notre revue de la littérature. Toute étude impose à son chercheur de faire des choix tant au niveau des aspects qu'il aborde qu'au niveau méthodologique. Mais, notre étude étant originale ou unique en Belgique, il nous est apparu opportun de confronter nos résultats à ceux obtenus dans le cadre de précédentes recherches effectuées à l'étranger sur le même thème.

Terminant ces réflexions sur notre motivation, il nous faut maintenant préciser ce que nous nous permettons de désigner par « mythes ou réalités » autour de la sexualité en milieu carcéral. Les sociologues affirment que le mythe « *est une création intellectuelle qui crée une logique interne sur un problème, une histoire ou une situation sociale particulière. (...) Les mythes consistent à prendre par erreur un rapport idéal pour un rapport réel. Cette tension entre le réel et la cohérence logique fait toute la signification et l'utilité du mythe. (...) La société et les individus créent un système logique intellectuel pour rendre compte de ce réel divers, contradictoire et en apparence illogique* » (Mendras, 1967, pp 222-223). Concernant la sexualité, nous pourrions associer le mythe à l'idéologie défini comme un « *système de croyances, plus ou moins rationalisé, qui fournit une explication cohérente de la réalité*

*sociale et naturelle* » (Mendras, 1967, p.245). En effet, quand elle n'est pas classée dans la catégorie des « sujets tabous », la sexualité en prison reste un objet d'étude attirant non seulement la curiosité mais aussi une certaine crainte, crainte qui vient inévitablement de ce qu'on ne connaît pas réellement et conduit à réorganiser son « réel », en apparence de manière cohérente. La sexualité en prison emporte des représentations qu'on ne peut isoler de l'histoire humaine et des rites sociaux mais que nous chercherons à mieux connaître en lui donnant une dimension scientifique, observable et reconnue constamment. Bref, ceci permettra peut-être, et nous l'espérons, de « démystifier » certaines images ou croyances. Dans ce but, notre démarche postule l'établissement de fondations utilisant des matériaux statistiques et scientifiques susceptibles de rencontrer le cœur de notre question de recherche : *comment les détenus adaptent-ils leurs discours et leurs comportements face à la privation de sexualité en prison au point que l'institution pénitentiaire soit contrainte de s'adapter elle-aussi ?*

Quelques considérations à propos des perceptions des détenus sur la sexualité en détention semblent encore à nos yeux s'imposer et doivent être situées brièvement en explicitant la notion de représentation. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle Durkheim a eu le mérite de considérer que les représentations peuvent expliquer les faits sociaux. Il écrit « *La vie collective comme la vie mentale de l'individu, est faite de représentations ; il est donc presumable que représentations individuelles et représentations sociales sont, en quelque sorte, comparables* » (Durkheim, 1898, p.4). Il distingue ainsi le « *jugement de valeur* » et le « *jugement de la réalité* ». Au 20<sup>ème</sup> siècle, Moscovici (1976) développe ce concept et cherche à montrer comment les représentations permettent de penser et d'interpréter la vie quotidienne car l'image que les personnes ont d'elles-mêmes et de leur environnement modifie leur environnement. Ainsi donc, les représentations déterminent certaines attitudes et des comportements. Si chaque personne possède ses propres représentations, elle partage avec d'autres une certaine identité qui va renforcer le groupe et exclure d'autres groupes ou justifier leurs propres comportements. Retenons donc la définition moderne de Jodelet qui énonce que c'est « *une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ou culturel* » (Jodelet, 1994, pp.36-37). A la suite de ces précisions, considérant nos résultats avec prudence, il est possible de faire ressortir de notre enquête par exemple que près de

26,4%<sup>55</sup> des participants ont tendance à penser qu'il existe des relations sexuelles entre détenus en prison. Cependant, l'analyse de tels résultats doit être interprétée avec quelques précautions puisque les perceptions des individus renvoient à la subjectivité des interactions que ces personnes entretiennent avec l'environnement masculin et peuvent éventuellement constituer un discours d'opposition ou de révolte face à l'institution carcérale et aux valeurs y véhiculées. Nos résultats statistiques nous fournissent principalement des informations quant à la manière dont cette subjectivité de nos répondants se manifeste. La réalité des relations sexuelles entre détenus peut dès lors être quelque peu éloignée des représentations. Cette distance a été relevée par plusieurs chercheurs lors d'une étude réalisée en 1994 et consacrée à la sexualité au sein d'un établissement pénitentiaire du Delaware (Saum, Surratt, Inciardi & Bennett, 1995). Après avoir effectué des entrevues auprès de détenus s'étant portés volontaires, ces chercheurs ont pu mettre en évidence que plus de 70% des personnes interrogées pensaient que des relations sexuelles entre détenus avaient lieu. Or, seulement 2% de leur échantillon ont effectivement rapporté avoir eu des pratiques homosexuelles au cours de leurs années d'incarcération. Ces chercheurs en ont conclu que des relations homosexuelles consenties existent en détention, mais qu'elles reflètent surtout les perceptions des personnes incarcérées et beaucoup moins la réalité carcérale. Pour ces chercheurs, la sexualité elle-même représente « *un mythe* » intégré par les personnes détenues (Saum et al., 1995, p.427).

L'étude de la sexualité en milieu carcéral nous confronte à ce que nous nommons, en nous fondant sur Durkheim (1898), les deux niveaux de subjectivité chez les individus interrogés : un niveau de subjectivité individuelle (représentation individuelle) et un niveau de subjectivité collective (représentation collective). La subjectivité individuelle renvoie à ce que la personne interrogée elle-même peut penser d'un phénomène. La subjectivité collective renvoie à l'influence que peuvent avoir les idées véhiculées au sein de l'institution carcérale, autrement appelées le code des valeurs des détenus, sur le niveau de subjectivité individuelle. Si nous pouvons raisonnablement concevoir que les personnes interrogées ont effectivement répondu à notre questionnaire en recourant à leur niveau de subjectivité individuelle nous n'ignorons nullement l'influence de la subjectivité collective sur les données recueillies. Ce constat interroge tout chercheur et lui impose une grande humilité car il est impossible d'y apporter une réponse méthodologique permettant de limiter cet impact collectif et de cerner la seule conception des individus interrogés. Il nous semble que le chercheur est appelé, là, à faire

---

<sup>55</sup> Pour l'affirmation « *des relations sexuelles ont lieu entre codétenus* », nous constatons que 16,9% de notre échantillon se montre « totalement en accord », 9,5% « plutôt en accord », 20,2% « plutôt en désaccord » et 53,4% « totalement en désaccord ».

« un deuil ». Prendre conscience de cette dynamique inconsciente qui se joue entre la réalité d'un phénomène étudié et les données récoltées permettant d'approcher ce même phénomène s'avère être une étape primordiale dans notre démarche de recherche soucieuse d'objectivité. Notre deuxième considération porte, quant à elle, sur notre outil de récolte de données à savoir notre questionnaire et plus particulièrement l'orientation donnée à certaines affirmations proposées à nos répondants. Aborder la thématique de la sexualité en milieu carcéral requiert, selon nous, de trouver la « juste » formulation des items proposés. En effet, sujet à la fois sensible et à la fois tabou, parler de sexualité en prison peut engendrer chez les participants des réactions diversifiées et opposées. Dans ce contexte, nous redoutions le rejet de notre enquête par les participants qui auraient pu estimer nos questions trop intrusives. En effet, notre enquête est une première du genre en Belgique et dès lors nous n'avions aucun indice nous permettant de savoir comment notre questionnaire serait accueilli par la population carcérale étudiée. Nous avons opté pour une formule de prudence qui apporte avec elle un certain nombre de limites. Et à travers notre instrument de récolte de données, cette prudence a pris dans certains cas la forme de questions plus générales et moins « directes » à l'attention de nos répondants. Pour ces questions, la formulation utilisée permet effectivement d'obtenir un premier regard sur l'existence de relations sexuelles entre détenus mais ne facilite pas toujours le tracé d'une frontière claire entre la sphère des perceptions des individus et la sphère de leurs comportements. Cette difficulté consistant à établir une limite claire entre perceptions et comportements se rencontre aussi dans la vie de tous les jours, en prison et dans la société extérieure. Il existe donc une réelle difficulté à appréhender la sexualité en milieu carcéral. En tant que chercheur, notre objectif vise indéniablement à obtenir une image la plus fidèle possible du phénomène étudié tout en reconnaissant, néanmoins, que la recherche n'échappe pas réflexivement à la construction sociale de son objet d'étude. Nous osons penser qu'à travers les réponses fournies dans ce questionnaire nous avons appréhendé ou découvert de façon objective les questions ou aspects intimes du quotidien pénitentiaire et de ses répercussions sur les partenaires extérieurs. Notre connaissance du vécu des détenus nous servira à la fois de garde-fou mais également d'ouverture à l'improbable ou l'impensé de la vie sexuelle.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, notre exploration de la sexualité en milieu carcéral s'effectue en suivant le chemin tracé par Sykes (1958). Celui-ci décrit la prison comme un univers aux grandes privations dont celle de la sexualité semble durement ressentie. Postulant que le désir sexuel subsiste chez les individus incarcérés, nous souhaitons connaître la

manière dont les détenus cherchent à s'adapter, en fonction de leurs différentes trajectoires, influencées par leurs perceptions et leurs vécus antérieurs à l'enfermement. Comme Sykes, nous postulons que la privation de la sexualité en prison est source de frustrations et que celle-ci conduit à une polarisation des discours et des comportements. Toutefois, au cours de notre étude, nous avons été amenée à apporter certaines nuances. En effet, l'ensemble des données que nous avons récoltées et analysées ne nous permet pas de parler au sens strict du terme de « comportements » d'adaptation, mais nous conduit plutôt à envisager la question de la sexualité à travers les perceptions des détenus sur les attitudes et les pratiques sexuelles en prison. C'est à travers ces différentes perceptions que se laisse dès lors entrevoir un processus d'adaptation des personnes incarcérées dans un contexte de privation sexuelle. Il s'agit donc bien d'analyser les représentations non seulement des conceptions de la sexualité mais aussi des attitudes et des pratiques à son égard. A ce sujet d'ailleurs, dans son ouvrage « *Eléments de Sociologie* », Mendras précise que pour connaître la mentalité d'un individu ou d'un groupe, « *la première manière est de les regarder agir, d'observer leurs comportements qui trahit leurs mœurs mais aussi leur mentalité, pour employer ces mots du langage courant. La seconde manière est de demander aux membres du groupe de s'exprimer non plus en actes mais en paroles. Et, comme chacun sait, il y a souvent une différence notable entre ce que les gens font et ce qu'ils disent ; de plus ce qu'ils disent n'est pas toujours cohérent, sans pour autant qu'ils mentent.* » (Mendras, 1967, pp.67-68). Dans son ouvrage « *Asiles* », Goffman, qui s'est attaché « *à étudier d'aussi près que possible la façon dont le malade vivait subjectivement ses rapports avec l'environnement hospitalier* », prolonge la réflexion sur la représentation des individus en milieu fermé et précise « *qu'un groupe tend à avoir du monde une vision rassurante qui procure à ses membres une image justificatrice de leur situation et infamante pour ceux qui restent en dehors (...)* » et que selon lui, dans un tel contexte, « *décrire la situation du malade, c'est nécessairement en proposer une vue partielle* ». Pour cet auteur, en cédant à cette partialité, le chercheur réinstaura un équilibre envers le public cible de sa recherche « *les malades mentaux* » dont l'étude est, selon lui, presque toujours effectuée à travers des ouvrages spécialisés mettant en exergue un avis « *opposé* », celui émanant du corps psychiatrique. (Goffman, 1968, pp.37-38). En étudiant la question de la sexualité incarcérée à travers les perceptions des détenus sur les attitudes et les pratiques sexuelles, une démarche partielle pourrait également nous être reprochée. Cependant, à l'instar de Goffman, nous pensons que la méthode utilisée dans le cadre de notre étude, investiguant les opinions et les attitudes des individus incarcérés, nous permet de réellement accéder à leur vision de la réalité telle que vécue et ressentie par ces mêmes individus. Nous y trouvons une confirmation

encore dans ce qu'écrit Mendras à propos des notions d'opinions et d'attitudes des individus. Pour cet auteur, « *l'expression d'une opinion est la formule nuancée qui, sur une question déterminée, à un moment donné, reçoit l'adhésion sans réserve d'un sujet* » (Mendras, 1967, p.69) et l'attitude est « *une disposition plus ou moins permanente qui est à la source d'un grand nombre de comportements et d'opinions sur un sujet* » (Mendras, 1967, p.71). Ainsi, selon lui, les attitudes ne sont pas directement observables. Elles sont plus ou moins durables, caractérisent la personne, sont chargées d'affectivité et acquises tout en subissant les influences extérieures (Mendras, 1967, pp. 73- 74).

Ces conceptions théoriques nous permettent dès lors d'avancer que même si nos données se rapportent de manière limitée à des comportements « sexuels » individuellement adoptés par nos répondants, elles ont le mérite de refléter les attitudes collectives des détenus à l'égard de la sexualité incarcérée et d'en décrire certaines « pratiques », ce terme étant notamment utilisé par Goffman lorsqu'il propose d'étudier les adaptations secondaires intégrées à toute institution sociale et permettant aux individus assujettis à celle-ci de trouver les gratifications nécessaires pour y survivre (Goffman, 1968, p.256). La sexualité en milieu carcéral, en tant qu'objet de notre étude, doit se construire non pas seulement comme pratique mais bien comme un univers de représentations de soi et du monde. La sexualité est un mode de rattachement essentiel au monde dans lequel les pratiques sont bien moins importantes que les attitudes.

Rappelons encore en terminant cet examen, et de façon plus concrète, que notre démarche empirique repose sur le traitement statistique de données quantitatives obtenues par l'intermédiaire de questionnaires administrés auprès de personnes incarcérées et y répondant librement. Ces questionnaires contiennent de nombreux items traitant des différentes dimensions de notre sujet d'étude, dimensions que nous avons enrichies grâce au dépouillement de la littérature. Afin de faciliter l'exploration de nos données et d'analyser les différentes hypothèses formulées précédemment (cfr. point 5.1.), nous avons sélectionné des variables représentatives pour chacun des objectifs poursuivis et avons ensuite recherché des corrélations (et/ou comparaisons entre sous-groupes de détenus). Les résultats significatifs obtenus à l'issue de nos analyses statistiques ont ensuite fait l'objet d'une analyse étendue à la lumière de la littérature de référence et des données contextuelles pénitentiaires belges.

Les 8 chapitres suivants composent la partie empirique de notre étude et présentent les résultats obtenus tout au long du traitement statistique de nos données ainsi que leur



interprétation. Chaque chapitre doit être examiné comme une étape spécifique, stimulant notre progression vers des résultats de plus en plus affinés et permettant de répondre à l'objectif général initial de notre étude sur la sexualité en milieu carcéral. Notre investissement puise sa force, du moins partiellement, dans l'espoir que ce parcours d'investigation favorisera la construction de pistes nouvelles de recherches à propos de cette thématique déterminante dans le quotidien des personnes détenues.

## Chapitre 6

### La prisonn  risation de l'identit   masculine en d  tention

#### 6.1. Une identit   masculine : « Sors de l   si t'es un homme ! »

Comme nous avons pu le d  couvrir dans notre revue de la litt  rature, en prison d'hommes, l'identit   masculine semble fortement associ  e    cette id  e de devoir para  tre viril et fort physiquement pour survivre au sein de la population carc  rale. En effet, au sein d'un environnement exclusivement masculin, des valeurs de domination masculine, traduisant une apparente virilit  , semblent prendre davantage de signification et se pr  senter de mani  re exacerb  e au sein m  me de l'institution carc  rale. Pour l'homme incarc  r  , adh  rer aux valeurs et aux normes de la virilit   masculine serait une condition sine qua non pour sa survie en d  tention. Les recherches ant  rieures s'int  ressant    la sexualit   en milieu carc  ral ont port   leur attention    cette manifestation identitaire, cette « sur-virilit   » qui ne se trouve pas sans cons  quences sur les discours et les pratiques en lien avec la sexualit   en prison. Aux yeux des r  pondants, «   tre viril et fort », rel  ve-t-il plut  t d'un mythe ou d'une n  cessit   quotidienne bien r  elle ? Avec ceci, nous souhaitons interroger de mani  re plus approfondie l'existence d'une identit   masculine sp  cifique en prison car nous pensons que l'approche des attitudes et des pratiques sexuelles en prison ne peut   tre dissoci  e de l'examen de ces valeurs masculines. Celles-ci font partie int  grante des dynamiques relationnelles s'instaurant en milieu carc  ral et elles influencent in  vitablement la mani  re dont les d  tenus se repr  sentent la sexualit  . Ainsi, pourrait-on percevoir une prisonn  risation au niveau de la sexualit   de certains d  tenus qui serait susceptible de perturber sa vie personnelle et familiale.

Dans un premier temps, les d  tenus ont   t   sollicit  s pour d  terminer leur degr   d'accord quant    l'affirmation suivante « *pour   tre respect   en prison, para  tre viril et fort est n  cessaire* ». Pr  s de 37,5% des r  pondants se disent totalement en accord, 17,9% plut  t en accord et 44,6%<sup>56</sup> affichent une tendance en d  saccord. Ainsi, un peu plus de la moiti   de notre   chantillon trouve indispensable d'afficher une image de virilit   si l'on veut   tre respect   en prison. Sur son questionnaire un d  tenu affirme clairement « *pour certains, ce n'est pas le cas, mais si vous   tre trop gentil, on vous mange tout cru* ». Le pourcentage r  duit

---

<sup>56</sup> Ce pourcentage se compose de 24,0% de r  pondants « plut  t en d  saccord » et de 20,6% « totalement en d  saccord ».

de répondants qui désapprouvent cette affirmation conforte l'idée que la prison est un monde où il faut se battre, sans doute davantage encore qu'à l'extérieur, pour sauvegarder sa dignité.

Elargissant notre recherche à partir des résultats de cette affirmation, plusieurs relations statistiques significatives intéressantes apparaissent. En effet, une corrélation négative entre celle-ci et la variable âge (rho de Spearman : -0,246,  $p < 0.001$ ) permet d'affirmer que l'âge est une variable importante : plus le répondant est jeune, plus il extériorise une image de virilité en détention. De même, l'adhésion à cette affirmation est plus grande chez les détenus ayant un statut de prévenu ( $z : -2,527$  ;  $p < 0.05$ ) ainsi que chez ceux qui sont incarcérés pour des faits liés aux stupéfiants ( $z : -2.231$  ;  $p < 0.05$ ). C'est ce que nos analyses confirment : il existe bien des relations statistiques significatives d'une part entre le fait d'être jeune et incarcéré sous le statut de prévenu ( $z : -5,210$  ;  $p < 0.001$ ) et d'autre part le fait d'être jeune et incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants ( $z : -3,862$  ;  $p < 0.001$ ). De ces résultats, nous retiendrons donc que les jeunes détenus adhèrent davantage à la nécessité de présenter une image plus masculine où transparait leur virilité. D'autres éléments statistiques renforcent encore cette première constatation, notamment dans le contexte d'un investissement sportif. Les personnes plus engagées dans le sport en détention se montrent également plus favorables à cette idée de devoir afficher une image masculine virile ( $z : -2,596$ ,  $p < 0.01$ )<sup>57</sup>. Or, concernant notre échantillon, ce sont principalement les détenus jeunes<sup>58</sup> qui s'affichent comme sportifs. Nos résultats rejoignent ce que dit Gaillard lorsqu'il parle d'une « *forme de compensation libidinale* » (Gaillard, 2009, p.89). Nous pensons aussi que le sport offre aux détenus une occasion primordiale de sculpter une image de virilité indispensable au sein de l'univers exclusivement masculin qu'est la prison, l'emportant même parfois sur le besoin d'être reconnu sexuellement. Toutefois, a contrario, concernant la variable « âge »<sup>59</sup>, nos analyses ont mis en évidence que deux groupes de détenus se démarquaient : ceux bénéficiant d'un travail en détention ( $z : -2.009$  ;  $p < 0.05$ ) et ceux bénéficiant de sorties de prison ( $z : -2.117$  ;  $p < 0.05$ ). Les détenus plus âgés bénéficiant de ces faveurs se montraient moins préoccupés par la nécessité d'apparaître virils aux yeux des autres détenus.

---

<sup>57</sup> Ce constat se trouve également confirmé par la relation statistique significative (rho de Spearman : 0,285 ;  $p < 0.01$ ) trouvée entre les variables « pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire » et « pour compenser l'absence de sexualité, je m'investis dans la pratique du sport ».

<sup>58</sup> Nos résultats statistiques indiquent que plus le détenu est jeune, plus la probabilité qu'il bénéficie d'une activité sportive en détention est importante :  $z : -2,941$  ;  $p < 0,001$ .

<sup>59</sup> Nos résultats statistiques indiquent que plus le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il bénéficie de sorties ( $z : -3,051$  ;  $p < 0,01$ ) et qu'il occupe un poste de travail en prison est grande ( $z : -3,031$  ;  $p < 0,01$ ).

Quelle serait donc la motivation des jeunes détenus à revendiquer cette apparence d'hommes virils et forts au sein de la communauté carcérale ? En 1989 deux chercheurs, Smith et Batiuk, ont mis en exergue le lien existant entre violence sexuelle et interactions sociales entre détenus. Selon eux, la peur d'être un jour victimes d'une agression sexuelle domine les interactions sociales en détention et conditionne la manière d'être ou de paraître des détenus. Cette même peur pousse les individus incarcérés à être en permanence « *on stage* » and « *performing* » (Smith & Batiuk, 1989, p.31), et hante principalement l'esprit des détenus « *entrants* » et « *jeunes* » (1989, p.32). Ils ont encore constaté que la crainte d'être agressés sexuellement est véhiculée comme un risque potentiel chez des détenus et que cette crainte semble d'ailleurs revêtir plus d'ampleur que le nombre d'agressions sexuelles réelles. Cette peur se trouve également associée à la victimisation et concerne des détenus jeunes, d'apparence fragile et féminine ou encore étiquetés d'homosexuels par les autres.

Ce contexte permet de comprendre pourquoi les détenus plus jeunes mettent en place des stratégies comportementales afin de se protéger d'une possible agression sexuelle. Mais quelles sont ces stratégies ? Faut-il paraître avant tout un « homme » qui ne peut jamais laisser percer ses émotions devant la population carcérale, sauf s'il s'agit de la colère, et laisser émerger une image d'un homme qui n'a peur de rien et qui est en total contrôle de lui-même ainsi que de ses sentiments (1989, p.33) ? Dans le même sens, notre questionnaire invitait les détenus à se positionner quant à l'affirmation suivante « *en prison, un homme doit cacher ses sentiments* » et les résultats observés indiquent les opinions suivantes: 29,7% des répondants exprimaient leur désaccord total, 25,4% se disaient « *plutôt en désaccord* », 13,2% « *plutôt en accord* » et 31,7% « *totalelement en accord* ». Il convient de préciser que la notion utilisée, à savoir « *cacher ses sentiments* » est à la fois très abstraite, très subjective et pouvant revêtir de nombreux aspects. Peut-être aurions-nous dû cibler davantage le type de sentiments à cacher afin de pouvoir obtenir une image plus claire de ce concept, mais l'aspect général de la question nous semblait à même d'éviter des blocages, d'inciter à répondre de façon personnelle et d'éloigner la crainte d'être jugés. Il ressort toutefois que 44,9% des détenus interrogés semblent confirmer cette image du détenu capable de survivre en détention sans expression de leurs sentiments. En relation avec le développement de stratégies comportementales adoptées par les détenus, Smith et Batiuk relèvent encore les modalités stratégiques suivantes : adopter un vocabulaire et une démarche masculine ainsi qu'entretenir son apparence virile en s'investissant dans le sport et plus particulièrement dans la

musculature (Smith & Batiuk, 1989, pp. 334-35). Bien que les différents constats issus de cette étude datent de 1989, ils semblent garder aujourd'hui encore leur actualité, comme nous l'avons découvert au sein de la dynamique carcérale des établissements retenus pour notre recherche. En résumé, nos résultats indiquent effectivement que les jeunes détenus seraient plus enclins à considérer avec intérêt la nécessité de paraître forts et virils en prison et d'investir la pratique du sport pour y répondre. Les détenus plus âgés ainsi que ceux bénéficiant d'un travail et ceux bénéficiant de sortie semblent y accorder moins d'importance. Concernant les détenus plus âgés, leurs caractéristiques physiques s'écartent des « critères physiques » habituellement relevés chez les victimes potentielles d'agressions sexuelles (détenus jeunes, d'apparence fragile et/ou féminine). Concernant les détenus bénéficiant d'un travail et de sorties pendant la détention, nos résultats indiquent également une relation statistique positive significative entre ces deux variables ( $\phi : 0,101 ; p < 0,05$ ), ce qui nous conduit à penser que ces détenus actifs en détention et orientés vers leur réinsertion se démarquent de ce que nous pourrions appeler, en empruntant les termes de Clemmer (1958), la prisonnérification de l'identité masculine.

A partir de nos résultats, nous nous autorisons à poser la question suivante : les détenus plus jeunes seraient-ils davantage exposés à un processus de prisonnérification de leur identité masculine ? Avant d'y répondre, il convient d'explicitier quelque peu ce que nous entendons par ce concept emprunté à Clemmer (1958) et que nous nous permettons de transposer ou d'adapter à la question de l'identité masculine. Ainsi que l'ont déjà démontré des recherches antérieures (Welzer-Lang et al., 1996), l'expérience carcérale en prison d'hommes engendre ce qui nous semble s'apparenter à un effet de rigidification de l'identité masculine. Comme nous sommes en présence d'un univers exclusivement monosexué, cette rigidification identitaire peut s'expliquer essentiellement par le fait que chaque individu vise à mettre en place toutes les stratégies nécessaires lui permettant de justifier son appartenance au monde des « Hommes ». C'est ce que prouvent nos résultats statistiques indiquant que l'expression de cette rigidification identitaire imprègne effectivement davantage les jeunes détenus. En effet, les résultats soulignent l'importance accordée à la nécessité de paraître viril, fort et que la pratique du sport y contribue largement. D'autre part, les résultats démontrent que ces mêmes détenus désapprouvent le plus la fréquentation des délinquants pour mœurs. Toujours à propos de ce constat concernant l'image masculine virile, la littérature consultée ne fournit pas de véritables perspectives explicatives si ce n'est, comme l'ont démontré Smith

et Batiuk (1989), la présence en détention d'une « crainte » d'être un jour victime d'une agression sexuelle. En nous fondant sur les réponses de notre échantillon, nous serions tentée d'avancer que ce processus de rigidification identitaire se produit essentiellement en réponse à une crainte d'agression sexuelle relevant davantage du monde de la pensée imaginaire ou des rumeurs véhiculées en détention. Une consultation du vécu de victimisation sexuelle de nos répondants permet d'observer que 95,5% d'entre eux déclarent ne jamais avoir été victimes d'une agression sexuelle et que même 89,7% affirment ne jamais s'être sentis menacés sexuellement en détention<sup>60</sup>. Si les violences sexuelles font partie de la réalité carcérale, nos données indiquent qu'elles ne concerneraient réellement qu'un pourcentage limité de nos répondants, mais que la médiatisation des faits graves leur donnerait un large écho dans le public. Toutefois, la prudence impose de rester toujours attentive au fossé existant entre le discours et la réalité, car les agressions sexuelles peuvent être ignorées ou convenablement cachées en détention. Dans ce cadre, nos données statistiques s'éloignent des pourcentages avancés dans des recherches américaines mais des auteurs mettent en garde contre le mythe d'agressions sexuelles en prison qui attire le public parce qu'il permet de connaître la dynamique sexuelle en ce lieu, mais dont la réalité est sans doute moindre que celle proclamée et, en tout cas, très difficile à évaluer (Fleisher & Krienert, 2009). La législation fédérale américaine « *Prison Rape Elimination Act* » introduite en 2003, et plusieurs fois amendée, vise à réduire la sexualité non consentie ou coercitive aussi bien de la part des détenus que de la part des surveillants (Smith, 2008, p.31) mais n'a pas trouvé un texte correspondant chez nous.

La prisonnérification de l'identité masculine serait dès lors un processus surtout présent chez les nouveaux et jeunes détenus en réponse à un contexte carcéral dans lequel plane la crainte de l'agression sexuelle. Les détenus plus âgés et subissant une plus longue détention auraient, quant à eux, appris à se détacher progressivement de cette peur, parce qu'ils ont eu le temps d'acquérir une connaissance de la dynamique carcérale les aidant ainsi à relativiser ce qui s'y passe dans le quotidien. Au-delà de ces considérations, n'y a-t-il pas lieu de voir dans ce surinvestissement de la virilité chez les détenus plus jeunes une manière ritualisée et hiérarchisée de s'exprimer, voire de contester les règles internes de la prison et de donner sens à ce temps « volé » ? Outre la récupération d'une place dans le groupe des détenus par les jeunes, plus susceptibles de subir les agressions sexuelles, la virilité réaffirmée exprimerait ainsi l'adhésion plus marquée aux modes culturels de la population détenue mais aussi une

---

<sup>60</sup> Une différence statistique significative indique également que les détenus incarcérés pour atteintes aux mœurs semblent être ceux qui sont les plus en accord avec l'affirmation « *je me suis déjà senti menacé sexuellement* », ( $z = -2,989$  ;  $p < 0,01$ ).

éventuelle tentative de résistance à l'ordre établi. Cette contestation de l'institution est la perspective que privilégient Cesaroni and Alvi (2010) en parlant de "masculinité hégémonique".

Désireux d'affiner notre investigation sur le processus d'identification des détenus aux valeurs masculines telles que la virilité et la force, nous avons également eu recours à une technique d'analyse statistique multivariée. Pour découvrir quelles caractéristiques des participants influençaient cette notion de « virilité », généralement indispensable à sa reconnaissance identitaire en détention, nous avons choisi de proposer un modèle de régression s'appliquant à l'affirmation « *Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire* ». Le modèle significatif ( $F=4,550$  ;  $p<0,001$ ) proposé permet ainsi d'expliquer 8,5% de la variance totale de cette variable dépendante. En examinant les résultats présentés ci-dessous (voir tableau 14), nous remarquons que le meilleur prédicteur s'avère être l'âge des détenus ( $b= -.171$  ;  $p<0,001$ ) : plus les détenus sont jeunes, plus ceux-ci ont tendance à être en accord avec le fait qu'une apparence virile et forte est nécessaire en prison ».

**Tableau 14** : Résultats de la régression linéaire pour l'affirmation « Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire » (VD)

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	-.171***
Temps d'incarcération	-.061
Etre en détention préventive	.038
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	.052
Avoir un travail en détention	-.081
Avoir des activités sportives en détention	.078
Avoir des problèmes de santé psychologiques	.077
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	-.048
Constant	8,095
F	4,550
Signification F	.000
R2	.085
R2 ajusté	.066
* = $p<0,05$ ** = $p<0,01$ ***= $p<0,001$	
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>	

Ce résultat corrobore effectivement ce que nous avons découvert lors de nos analyses bivariées précédentes. Au sein de notre échantillon, les détenus plus jeunes seraient davantage soumis à la nécessité de se différencier en affirmant une apparence virile au sein de la population carcérale. Ce constat s'éclaire encore à la lumière de l'étude menée par Layton MacKenzie (1987). Cette chercheuse a mis en évidence que les détenus plus jeunes semblaient vivre un processus d'adaptation à l'environnement carcéral plus stressant et que ce stress se traduisait entre autres par davantage de conflits non seulement avec le personnel pénitentiaire mais aussi avec les autres détenus. Concernant plus spécifiquement les interactions entre codétenus, selon Layton MacKenzie, les détenus plus jeunes doivent « marquer » leur territoire et se protéger d'éventuelles avances homosexuelles, avec des réactions qui peuvent entraîner parfois des conflits plus violents entre détenus. Ainsi, cette chercheuse a observé que les détenus plus jeunes (début de la vingtaine jusque fin de la trentaine) devaient davantage faire preuve d'une attitude qu'elle qualifie d'assertive se présentant sous la forme typique d'un jeune mâle « *macho* », pour reprendre ses termes « *the young male with a « macho » image* » (MacKenzie, 1987, p.443). Concernant plus spécifiquement notre objet d'étude et notre échantillon, nous observons également cette tendance « machiste » chez les détenus plus jeunes. Elle apparaît non seulement à travers ce que nous avons appelé « *un processus de prisonnérification de l'identité masculine* » mais aussi, comme nous le verrons ci-après, à travers les perceptions de ces détenus plus jeunes à l'égard de l'hétérosexualité et de l'homosexualité. A partir de ces différents éléments, nous sommes en mesure de confirmer que la valorisation de la virilité masculine est l'apanage des détenus plus jeunes et qu'elle représente pour eux une manière de s'adapter à la vie recluse dans un environnement composé en majorité d'hommes.

Enfin, après la question de l'identité masculine dans les relations entre détenus, celle d'une éventuelle altération de leur image d'homme en l'absence de relations sexuelles avec une femme a été posée aux détenus. Plus de la moitié des répondants disent que leur image d'homme n'est pas mise à mal en détention par l'absence de relations sexuelles avec une femme<sup>61</sup>. Ainsi, pour une grande partie de notre échantillon, la privation de relations hétérosexuelles n'exercerait pas une influence sur l'identité masculine. Une explication pourrait être trouvée dans la situation identique que vivent la majorité des répondants, à savoir qu'ils connaissent la même situation de privation et que dès lors celle-ci n'influencerait guère

---

<sup>61</sup> Pour l'affirmation « en prison, mon image d'homme est mise en cause par l'absence de relations sexuelles avec une femme », 54,5% des répondants se déclarent « totalement en désaccord », 17,1% « plutôt en désaccord », 10,4% « plutôt en accord » et 18,0% « totalement en accord ».



leur image. Toutefois, si l'on analyse davantage les relations statistiques significatives obtenues pour cette affirmation, nous constatons une différence significative pour deux variables caractérisant certains détenus où se manifeste davantage un désaccord avec cette non perte d'image virile en l'absence de relations sexuelles : le fait de bénéficier des visites hors surveillance ( $z : -3,546$  ;  $p < 0.001$ ) et de s'investir dans une activité sportive ( $z : -2,525$  ;  $p < 0.05$ ). Il semble assez logique de constater que le bénéfice de visites hors surveillance est pointé statistiquement significatif avec le fait d'avoir un partenaire ( $\phi : 0,305$  ;  $p < 0.001$ ) ainsi qu'avec celui de recevoir sa visite pendant la détention ( $\phi : 0,203$  ;  $p < 0,01$ ). Pour ces détenus, il doit être plus « facile » d'énoncer que son image d'homme n'est pas altérée par l'absence de relations sexuelles avec une femme puisque dans la réalité, il dispose d'un partenaire, que ce partenaire lui rend visite, même sans surveillance. Le même raisonnement peut s'appliquer en ce qui concerne les détenus s'investissant dans la pratique du sport, dans la mesure où parmi la totalité de ces sportifs, 89,2% d'entre eux reçoivent davantage la visite d'un partenaire ( $\phi : 0,164$  ;  $p < 0.01$ ).

## **6.2. Autour de l'orientation sexuelle**

Poursuivant notre parcours dans l'exploration de la sexualité en milieu carcéral, il est utile de s'attarder au regard que peuvent porter les répondants sur la question de l'orientation sexuelle à savoir l'hétérosexualité et l'homosexualité. En effet, cette question de l'orientation sexuelle, et plus particulièrement, la question de l'homosexualité, semble toucher davantage le cœur de l'organisation carcérale qu'il n'y paraît à première vue.

Penser les questions liées à l'orientation sexuelle en milieu carcéral impose au chercheur appartenant à une communauté située « hors des murs » de laisser de côté ses propres conceptions à ce propos. Pour les personnes emprisonnées, ces questions vont revêtir des significations très différentes que celles trouvées généralement dans la société extérieure et, en outre, les valeurs présentes en prison ne reproduisent pas nécessairement de façon plus exacerbée celles qui ont cours au sein de la société extérieure. Bien qu'un mouvement d'ouverture des prisons sur le monde extérieur participe progressivement à une transformation de l'univers carcéral, la prison reste un lieu unique, particulier et ses dynamiques internes ne peuvent pas être strictement comparées avec ce qui se vit au-delà de ses murs.

Pour aborder la question de l'orientation sexuelle et tenter de découvrir les perceptions des détenus, il convient d'adopter à la fois une juste distance vis-à-vis de nos propres représentations, mais aussi de s'appuyer sur les résultats des recherches antérieures consacrées à cette même question. Ainsi, il ressort de précédentes recherches sur ces représentations au sein de la population incarcérée que les normes et les valeurs hétérosexuelles s'avéraient majoritaires au sein des discours et des pratiques. A la suite de son étude sur la sexualité dans des prisons françaises, Ricordeau constate que les discours des personnes incarcérées rencontrées convergent vers une banalisation des rôles sexuels (Ricordeau, 2008, p.164) et vers la dominance de normes hétérosexuelles sur toute autre valeur sexuelle (Ricordeau, 2008, p.245). Au Canada, deux autres chercheurs sont arrivés à des conclusions semblables. A la suite d'une étude effectuée auprès de personnes libérées conditionnellement au départ d'établissements pénitentiaires situés en Ontario, Sit et Ricciardelli (2013) ont obtenu des résultats suggérant que l'hétéronormativité et l'homophobie étaient fortement présentes au sein de la culture carcérale des prisons étudiées. Leurs résultats suggèrent entre autres que ces deux attitudes engendrent au sein de l'institution carcérale un important rejet de toute situation d'homosexualité situationnelle, un haut niveau d'anxiété chez les détenus craignant d'être étiquetés « homosexuels » et un idéal hétérosexuel dans les discours et les pratiques des détenus.

En prison, ne pas être « un homme hétérosexuel » ou « être un homme aux caractéristiques qui ne correspondent pas à cet état de fait » semble constituer une infraction de 1<sup>ère</sup> catégorie au code des valeurs sexuelles tacitement définies au sein de la population carcérale. Qu'en est-il dans les prisons belges étudiées dans le cadre de notre recherche ? Les détenus interrogés se distinguent-ils de ces observations ? Au contraire, notre recherche permet de conclure à l'existence de valeurs hétérosexuelles dominantes et au rejet des valeurs homosexuelles. Dès lors, afin de découvrir s'il existait au sein de notre échantillon ce que Ricordeau nomme « *hétérosexisme* » (Ricordeau, 2004, p.245), et donc de mieux circonscrire les représentations de nos répondants en lien avec l'orientation hétérosexuelle, nous avons introduit dans notre questionnaire différentes affirmations par rapport auxquelles les détenus étaient invités chaque fois à prendre position. Une démarche similaire fut entamée à propos des perceptions des répondants à l'égard de l'orientation homosexuelle. Pour l'analyse précise de nos données, nous avons eu recours aux méthodes statistiques de création d'échelles de perceptions de façon à rassembler sous une même catégorie toutes les variables visant à

évaluer les perceptions des détenus par rapport à l'orientation plutôt hétérosexuelle ou plutôt homosexuelle. Nous avons également effectué des traitements d'analyse statistique descriptive, bivariée et multivariée.

### **6.2.1. Une tendance dominante à adhérer à l'hétérosexualité**

Ci-dessous, le tableau 15 expose les différentes affirmations mobilisées dans le cadre de la création d'une échelle mesurant les perceptions des répondants et, plus particulièrement, leur degré d'accord à l'égard de valeurs hétérosexuelles.

**Tableau 15** : Variables composant l'échelle « perception des détenus sur une hétérosexualité participant au bien-être sexuel »

Variables	Moyen	Ecart
	-ne	-type
<i>Alpha de Cronbach : 0,653</i>	6,90	1,628
La sexualité est nécessaire pour mon bien-être personnel	7,66	2,761
Pour son équilibre personnel, il faut beaucoup d'expériences sexuelles	5,46	3,015
Le plus important dans une relation sexuelle, c'est le plaisir ressenti	5,30	3,078
Au niveau sexuel, il ne faut rien interdire	5,91	3,227
La création de prisons mixtes devrait être envisagée	7,82	3,315
Les prostituées font un travail indispensable pour éviter des problèmes sociaux graves	6,85	3,230
Les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier de VHS avec des prostituées	8,45	2,788
La femme permet d'avoir une réponse à mes désirs sexuels	8,01	2,628

*Source* : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

A l'évidence, nos résultats manifestent que nos répondants se révèlent plus favorables envers une sexualité reposant sur des valeurs hétérosexuelles. Examinant plus avant l'affirmation « *la femme permet d'avoir une réponse à mes désirs sexuels* »<sup>62</sup>, il apparaît que plus des deux tiers de notre échantillon (78,4%) s'expriment en accord avec celle-ci et que 21,6% affichent une tendance en désaccord. Cet intérêt manifeste à l'égard d'une orientation hétérosexuelle transparaît encore à travers d'autres résultats. Ainsi par exemple et à partir des moyennes élevées obtenues, cette orientation sort renforcée par la demande de création de prisons mixtes et l'acceptation d'un accès des prostituées lors des visites hors surveillance pour les détenus sans partenaires. Ces propositions réclamant majoritairement l'amélioration et l'accessibilité des personnes incarcérées à une vie sexuelle exclusivement hétérosexuelle permettent de

<sup>62</sup> Pour cette affirmation, 56,9% des répondants se déclarent être « totalement en accord » et 21,5% « plutôt en accord ». Par contre, 15,4% se déclarent être « plutôt en désaccord » et 6,2% « totalement en désaccord ».

confirmer l'existence d'une hétéronormativité au sein des prisons étudiées. Toutefois, comment cette tendance se décline-t-elle selon les différentes caractéristiques personnelles ou, encore, les détenus accordent-ils tous la même valeur à l'hétérosexualité ?

Nos analyses statistiques bivariées indiquent qu'une plus longue période d'incarcération (rho de Spearman : -0,102 ;  $p < 0,05$ ) et un âge plus avancé (rho de Spearman : -0,151 ;  $p < 0,001$ ) sont associés à un attachement de moindre importance du détenu à l'orientation hétérosexuelle vue comme nécessaire à son bien-être sexuel. Les détenus plus âgés et ceux qui sont incarcérés depuis longtemps délaisseraient davantage ces normes hétérosexuelles. Et effectivement, les résultats concernant d'autres caractéristiques conduisent à penser que l'hétéronormativité existe ou est plus aisément extériorisée chez les détenus plus jeunes. Cette adhésion aux idéaux hétérosexuels se retrouve chez les détenus prévenus ( $z : -2,329$  ;  $p < 0,05$ ), chez ceux étant incarcérés pour des faits liés aux stupéfiants ( $z : -2,425$  ;  $p < 0,01$ ) et aussi chez ceux ayant subi précédemment une incarcération ( $z : -2,298$  ;  $p < 0,05$ ). Et nous savons par ailleurs que pour deux de ces trois catégories, les détenus ont une probabilité plus grande d'être plus jeunes<sup>63</sup>. Ce constat peut aussi être relié, partiellement du moins, avec le processus de rigidification de l'identité masculine rencontré chez les détenus plus jeunes, comme nous l'avons exposé précédemment. En effet, le surinvestissement de valeurs hétérosexuelles trouve son origine dans un même mécanisme présent chez les individus souhaitant à tout prix afficher leur virilité, à la fois dans leur manière de paraître mais aussi dans leur mode d'entrée en relation avec le sexe féminin. L'affirmation de sa virilité témoigne d'un sentiment de domination non seulement à l'égard des hommes qui n'en détiennent pas les caractéristiques (les faibles, les homosexuels, etc.), mais aussi à l'égard des femmes que l'homme « véritable » tente de séduire. Comme l'écrit Duyckaerts, « *le partenaire chargé de valence érotique commence par apparaître comme un castrateur virtuel : les stimulations érotiques qui en émanent ne peuvent être qu'insidieuses ; il s'en sert, craint-on, pour entrer dans la place ; une fois qu'il sera installé, il y fera la loi* » (Duyckaerts, 1964, p.44). Et cet auteur note une « *ambivalence fondamentale qui fait que l'agressivité est érotique et l'excitation érotique, agressive* » (Duyckaerts, 1964, p.76).

Une approche statistique multivariée nous permet également de découvrir les principaux prédicteurs exerçant une influence sur notre échelle conceptuelle concernant les perceptions des répondants sur l'hétérosexualité en tant que valeur sexuelle indispensable au bien-être

---

<sup>63</sup> Nos résultats indiquent que moins le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il ait un statut de détenu « prévenu » ( $z : -5,210$  ;  $p < 0,001$ ) et qu'il soit incarcéré pour des faits en lien avec les stupéfiants ( $z : -3,862$  ;  $p < 0,001$ ) est importante.

sexuel. Le modèle de régression proposé ( $F= 3,896$  ;  $p<0,01$ ) explique 4,5% de la variance totale de la présente échelle (voir tableau 16). En observant les résultats présentés ci-dessous, les meilleurs prédicteurs explicatifs résident dans le fait d'être un détenu incarcéré pour atteintes aux mœurs ( $b= -.127$  ;  $p<0,05$ ) et dans celui d'être un détenu condamné ( $b= -.102$  ;  $p<0,05$ ). Toutefois, la force de ces relations significatives doit s'interpréter de manière négative, ce qui signifie qu'au sein de notre échantillon les détenus au statut de condamné et les détenus incarcérés pour délinquance sexuelle manifestent moins une attitude en faveur de l'orientation hétérosexuelle, vue comme étant nécessaire au bien-être sexuel. Ces deux catégories de détenus semblent donc accorder moins d'importance au cadre « hétéro normatif » tel que nous avons pu le mettre en évidence lors de nos analyses précédentes.

**Tableau 16** : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle « Perceptions des détenus sur l'hétérosexualité nécessaire au bien-être sexuel » (VD)

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	-.047
Temps d'incarcération	.021
Etre condamné	-.102*
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	.054
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	-.127*
Constant	7,444
F	3,896
Signification F	.002
R2	.045
R2 ajusté	.033

\* =  $p<0,05$  \*\* =  $p<0,01$  \*\*\* =  $p<0,001$

*Source* : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

### 6.2.2. Une tendance dominante à rejeter l'homosexualité

Poursuivant l'exploration des perceptions centrées sur l'attitude des personnes interrogées envers l'orientation homosexuelle, une échelle évaluant le degré d'accord des détenus à l'égard de la « normalité » de l'homosexualité en détention a été élaborée. Le tableau 17 ci-dessous reprend l'ensemble des principales caractéristiques et variables utilisées pour cette échelle de perceptions.

**Tableau 17 : Variables composant l'échelle : « normalité » de l'homosexualité en détention»**

Variables	Moyen	Ecart-
	-ne	type
<i>Alpha de Cronbach : 0,778</i>	3,72	2,253
Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération	3,33	3,065
Un détenu peut découvrir en prison son homosexualité pour l'assumer ensuite toute sa vie	4,11	3,477
En prison, je ne fais pas de différence entre une personne homosexuelle et une personne hétérosexuelle	5,77	3,882
Il est normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre détenu	1,73	1,998
En prison, les couples homosexuels devraient bénéficier de VHS comme les couples hétérosexuels	5,08	4,013
Pour moi, l'homosexualité permet de vivre sa sexualité	2,53	2,848

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Clairement, les participants à notre enquête ne considèrent pas l'homosexualité comme une orientation sexuelle normale en détention. Cette attitude majoritairement négative se trouve d'ailleurs confortée par les pourcentages de réponses aux affirmations suivantes « *pour moi, l'homosexualité permet de vivre sa sexualité* » et « *il est normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre détenu* » (voir tableau 18).

**Tableau 18 : Perceptions sur l'orientation homosexuelle**

	Totalement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord
Pour moi, l'homosexualité permet de vivre sa sexualité	74,2%	12,2%	4,9%	8,7%
Il est normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre détenu	86,9%	8,1%	1,5%	3,5%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

En effet, 74,2% d'entre eux estiment que l'homosexualité n'est pas une pratique permettant de vivre sa sexualité. Ce pourcentage de désaccord augmente encore pour atteindre 86,9%, lorsqu'il s'agit de déterminer si une relation sexuelle entre codétenus est normale. Dès à présent, nous pouvons reconnaître que le profil général de nos répondants vis-à-vis de l'orientation sexuelle ne s'éloigne guère des conclusions d'autres chercheurs. Les données de notre échantillon manifestent la prédominance de valeurs hétérosexuelles et le rejet de valeurs et de pratiques homosexuelles. Ces deux attitudes semblent également corrélées entre elles. Dans une étude consacrée à l'exploration des différences de genre dans les attitudes des

détenus à l'égard de l'homosexualité, plusieurs chercheurs (Blackburn, Fowler, Mullings & Marquart, 2010) ont découvert que les détenus hommes, les détenus hétérosexuels et les détenus plus âgés (ces derniers étant trouvés cependant plus tolérants dans notre échantillon) avaient une attitude significativement plus négative à l'égard de l'homosexualité en prison. Ils énoncent que plus le détenu adhère au cadre normatif hétérosexuel plus il développe une attitude négative et de rejet à l'égard de l'homosexualité. Nos données corroborent ces propos dans la mesure où plus nos répondants sont en accord avec le fait que « *la femme permet d'avoir une réponse à leurs désirs sexuels* », moins ils pensent que « *l'homosexualité permet de vivre sa sexualité* » (rho de Spearman : -0,187 ; p<0.001) et moins ils trouvent « *normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre* » (rho de Spearman : -0,131 ; p<0.01). Les commentaires de certains répondants entérinent d'ailleurs ce que les données statistiques nous laissent entrevoir : « *C'est dangereux pour sa sécurité de faire savoir que l'on est homosexuel. Il serait bien de donner les mêmes droits aux homos et aux hétéros* » ; « *L'homosexualité c'est très tabou en prison car les détenus n'aiment pas ça. La sexualité non plus. Les détenus sont plus réservés et discrets sur leur sexualité* » ; « *Je suis gay et par sécurité, la directrice m'a dit à mon entrée d'être discret étant incapable de garantir ma sécurité* ».

Toutefois, malgré ces perceptions majoritairement opposées à l'encontre de l'homosexualité en détention, des différences significatives entre détenus sont à mettre en évidence en fonction de leurs caractéristiques individuelles ou carcérales.

Nous constatons d'abord une attitude plus favorable à l'égard de la normalité de l'homosexualité chez le détenu plus âgé et chez le détenu incarcéré depuis une plus longue période. D'une part, des relations statistiques entre l'âge des répondants et la durée d'incarcération sont positivement corrélées avec notre échelle de perceptions de la normalité de l'homosexualité<sup>64</sup>. Ces résultats indiqueraient l'apparition d'une certaine tolérance à l'égard de l'homosexualité chez les détenus âgés et incarcérés depuis longtemps. Ricordeau parle d'un discours rationalisant des détenus condamnés à de longues peines voyant en l'homosexualité « *la solution à l'impossibilité d'établir des relations affectives hétérosexuelles* » (Ricordeau, 2004, pp.243-244). Toutefois, cette considération ne rejoint pas les résultats obtenus dans le cadre de recherches antérieures à la nôtre. Dans l'étude de

---

<sup>64</sup> Résultats de la corrélation entre la variable « âge » et l'échelle de perceptions « normalité de l'homosexualité en détention » : rho de Spearman 0,297 ; p<0.001. Résultats de la corrélation entre la variable « temps d'incarcération et l'échelle de perceptions « normalité de l'homosexualité en détention » : rho de Spearman 0,155 ; p<0.01).

Blackburn et al. (2010) citée ci-avant, l'âge plus avancé des détenus apparaît surtout témoigner d'une attitude plus négative à l'égard de l'homosexualité en détention. En outre, Hensley (2000), dans son étude exploratoire sur les attitudes de personnes incarcérées envers l'homosexualité aboutit à la conclusion que les détenus incarcérés pour de plus longues sentences développaient davantage une attitude homophobe que ceux subissant des sentences plus courtes (Hensley, 2000, p.434). Comment expliquer nos résultats qui apparemment entreraient en contradiction avec les conclusions de ces recherches ? Une partie de l'explication pourrait être trouvée dans la relation statistique significative observée entre l'âge de nos répondants et le fait d'être un délinquant sexuel ( $z : -6,246 ; p < 0,001$ ). Nous le savons, au sein de notre échantillon la probabilité d'être une personne détenue âgée est plus grande pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. De plus, ces délinquants sexuels se disent plus favorables à l'égard de l'homosexualité en détention ( $z : -5,655 ; p < 0,001$ ). Une autre partie d'explication pourrait encore se trouver dans le fait qu'au sein de notre échantillon, les détenus incarcérés pour assassinat manifestent également une attitude positive à l'égard de l'homosexualité ( $z : -3,134 ; p < 0,001$ ). Or, cette catégorie de détenus s'avère bien souvent être incarcérée pour de longues périodes de détention<sup>65</sup> et présentent un âge plus avancé<sup>66</sup>. Dans leur étude, Proulx et James (2014) insistent sur les troubles d'identité sexuelle chez ces délinquants sexuels et constatent qu'un peu moins de 50% des meurtriers ont déjà eu une expérience homosexuelle. Toutefois, nos résultats n'entrent pas pleinement en contradiction avec toutes les observations relevées par Hensley (2000). Par exemple, ce dernier a également découvert que les détenus « engagés » dans des pratiques homosexuelles durant leur incarcération se comportaient moins négativement à l'égard de l'homosexualité (Hensley, 2000, p.434). Nous pouvons alors logiquement postuler que cette perception positive des relations sexuelles entre détenus provient en partie de leur vécu et de leurs expériences personnels.

L'analyse de nos données fait également ressortir que les détenus occupant seuls leur cellule et ceux déclarant avoir des enfants se manifestent plus favorablement à l'égard de l'homosexualité en détention. Cette différence de représentations trouve une explication grâce aux tests statistiques exposés précédemment. Ceux-ci permettaient de conclure que les détenus placés seuls en cellule ont plus de probabilité d'être plus âgés ( $z : -4,889 ; p < 0,001$ ) et

---

<sup>65</sup> Nos résultats indiquent que plus la période d'incarcération est longue, plus la probabilité que les détenus soient incarcérés pour assassinat est importante ( $z : -3,381 ; p < 0,001$ )

<sup>66</sup> Nos résultats indiquent que plus le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il soit incarcéré pour assassinat est importante ( $z : -3,558 ; p < 0,001$ ).



d'être incarcérés depuis un certain temps ( $z : 2,677 ; p < 0,01$ ), mais aussi d'être emprisonnés pour des faits de délinquance sexuelle ( $\phi : 0,123 ; p < 0,01$ ) ou pour assassinat ( $\Phi : 0,117 ; p < 0,01$ ). Les détenus plus âgés, quant à eux, ont plus de probabilité d'avoir des enfants ( $z : -8,560 ; p < 0,001$ ).

A côté de ces différences statistiques significatives soulignant une position plus favorable de certaines catégories de personnes à l'égard de l'homosexualité, d'autres résultats permettent, à l'inverse, de montrer que certains détenus développent une attitude plus négative envers celle-ci. Ce sont les détenus qui présentent les caractéristiques suivantes : être prévenu ( $z : -2,238 ; p < 0,05$ ), être incarcéré pour atteintes aux biens ( $z : -2,528 ; p < 0,01$ ), être incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants ( $z : -3,548 ; p < 0,001$ ), avoir déjà subi une détention ( $z : -3,642 ; p < 0,001$ ). A travers toutes ces informations, statistiquement nous repérons un dénominateur commun pour au moins trois des quatre traits caractéristiques, à savoir le fait d'être un détenu plus jeune<sup>67</sup>. Ces différentes observations corroborent ce que nous avons déjà développé : il ressort donc de notre recherche que le cadre normatif hétérosexuel est majoritairement partagé par les détenus plus jeunes et, en relation avec celui-ci, que l'existence d'une attitude de rejet à l'égard de l'homosexualité se révèle manifeste.

Pour mieux cerner l'impact et l'importance de l'attitude plus ou moins favorable envers l'homosexualité, une autre dimension méritait d'être scrutée : le niveau de sécurité de l'établissement pénitentiaire. Celui-ci exerce-t-il une influence sur ces représentations ? A notre grand étonnement, il semble que le niveau de sécurité joue un rôle dans l'appréciation des détenus. En effet, nos résultats statistiques attestent que les détenus issus du niveau de sécurité pénitentiaire 3 développent une attitude plus négative que ceux placés à des niveaux 1 de sécurité pénitentiaire ( $z : -3,447 ; p < 0,001$ ), 2 ( $z : -2,993 ; p < 0,01$ ) et 4 ( $z : -3,936 ; p < 0,001$ ). Cette différence significative s'explique aisément par le fait que le niveau de sécurité 3 correspond aux établissements pénitentiaires de Jamioux et de Nivelles, c'est-à-dire deux maisons d'arrêts accueillant en majorité et de façon prioritaire des personnes ayant le statut de détenu en situation préventive. Il faut en outre tenir compte de deux remarques. La première concerne le pourcentage de prévenus : il est le plus élevé au sein du niveau de sécurité 3 qui atteint 49,1%<sup>68</sup>. La deuxième attire l'attention sur le fait que, au sein de ce

---

<sup>67</sup> Nos résultats indiquent que moins le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il ait un statut de détenu « prévenu » ( $z : -5,210 ; p < 0,001$ ), qu'il soit incarcéré pour atteintes aux biens ( $z : -6,541 ; p < 0,001$ ) ou pour des faits liés aux stupéfiants ( $z : -3,862 ; p < 0,001$ ) est importante.

<sup>68</sup> Pourcentage de prévenus pour le niveau de sécurité 1 : 0% - Pourcentage de prévenus pour le niveau de sécurité 2 : 46,2% - Pourcentage de prévenus pour le niveau de sécurité 4 : 4,7%.

même niveau de sécurité, le pourcentage de délinquants sexuels présents est le plus faible et s'élève à 10,5% (v de cramer : 0,306 ;  $p < 0.001$ )<sup>69</sup>.

Enfin, les dernières relations statistiques bivariées significatives à propos d'une attitude moins favorable à l'égard de l'homosexualité renvoient à l'appartenance philosophique et religieuse de certains de nos répondants. En effet, nos résultats indiquent que les perceptions des personnes ayant déclaré adhérer à une religion ( $z : -2,070$  ;  $p < 0,05$ ) et trouver en celle-ci une référence pour la vie ( $z : 3,490$  ;  $p < 0.001$ ) se différencient négativement à l'égard de l'homosexualité en détention. Si la morale religieuse conditionne certainement les représentations des personnes y faisant référence, il serait téméraire de considérer que cette dimension morale détermine l'ensemble des réponses des détenus confessant leur appartenance religieuse, indépendamment des influences culturelles et des expériences de vie ou cheminements individuels.

Une démarche d'analyse statistique multivariée a également été effectuée lors de notre exploration de l'attitude des détenus à l'égard de l'homosexualité en prison. Le modèle de régression proposé ( $F = 9,346$  ;  $p < 0,001$  ; voir tableau 19) permet d'expliquer 22,4% de la variance totale de cette variable mesurant ainsi une attitude plutôt favorable à l'égard de cette orientation sexuelle.

**Tableau 19 : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle « Normalité de l'homosexualité en détention » (VD)**

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	.138*
Temps d'incarcération	.156**
Condamné	.001
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	.166**
Incarcéré pour faits liés aux stupéfiants	-.077
Incarcéré pour assassinat	.104
La religion est une référence pour la vie	-.153**
Etre seul en cellule	.097
Avoir des enfants	.110*
Constant	2,262
F	9,346
Signification F	.000
R2	.224
R2 ajusté	.200
* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$	
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>	

<sup>69</sup> Pourcentage de délinquants sexuels pour le niveau de sécurité 1 : 43,3% - Pourcentage de délinquants sexuels pour le niveau de sécurité 2 : 30,3% - Pourcentage de délinquants sexuels pour le niveau de sécurité 4 : 15,8%.

Considérant notre modèle (voir tableau 19), il est intéressant de relever que notre meilleur prédicteur s'avère être le fait d'être incarcéré pour atteintes aux mœurs ( $b=.166$  ;  $p<0,01$ ). Comme nous le verrons ultérieurement, cette catégorie de détenus se démarque au sein de notre échantillon et manifeste une attitude plus positive à l'égard de l'homosexualité en détention. Nos résultats suggèrent encore une influence du temps d'incarcération ( $b= .156$  ;  $p<0,01$ ) et de l'âge ( $b= .138$  ;  $p<0,05$ ), à savoir que les détenus connaissant une plus longue période de détention lors de la passation de notre questionnaire ainsi que les détenus plus âgés ont tendance à porter un regard plus positif sur l'homosexualité en détention. Enfin, une attitude plus favorable s'observe encore chez les détenus ayant déclaré avoir des enfants ( $b= .110$  ;  $p<0,05$ ). A contrario, les détenus ayant précisé que leur confession religieuse était un point de référence dans leur vie témoignent d'une attitude plus négative envers cette orientation sexuelle ( $b= -.153$  ;  $p<0,01$ ).

Les résultats obtenus confirment ainsi les relations significatives découvertes lors de nos analyses bivariées. Nous pouvons ainsi conclure à une attitude plus favorable à l'égard de la normalité de l'homosexualité chez les détenus plus âgés et chez ceux qui sont incarcérés depuis une plus longue période. Ces résultats indiqueraient l'apparition d'une certaine « tolérance » à l'égard de l'homosexualité pour ces deux catégories de détenus. A ce propos, Ricordeau parle d'un discours rationalisant des détenus condamnés à de longues peines, voyant en l'homosexualité « *la solution à l'impossibilité d'établir des relations affectives hétérosexuelles* » (Ricordeau, 2004, pp.243-244). Au cours de nos observations, nous avons également constaté que les détenus ayant des enfants se montraient plus tolérants à l'égard de l'homosexualité en détention. L'interprétation de ce résultat paraît complexe et incertaine : est-ce le fait d'être père qui permet au détenu de prendre un certain recul par rapport au cadre hétéronormatif et d'afficher une opinion plus tolérante à l'égard de l'homosexualité, prenant conscience peut-être de l'orientation sexuelle de ses enfants non encore définitivement établie? Est-ce le reflet de l'évolution sociale et culturelle ? Enfin, nos résultats confirment à nouveau ce que nous avons découvert concernant l'impact d'une appartenance religieuse sur les représentations de nos répondants vis-à-vis de l'homosexualité. L'adhésion à une religion et à ses valeurs morales influencerait les perceptions des détenus au sujet de l'orientation sexuelle.

Pour conclure notre analyse des perceptions des détenus à l'égard de la question de l'orientation sexuelle, nous aimerions souligner qu'elle ne nous permet pas de souscrire aux résultats d'études qui, dans le passé, avaient mis en avant une attitude plutôt conservatrice des détenus vis-à-vis de l'homosexualité et une attitude plutôt libertine à l'égard de l'hétérosexualité (Nacci & Kane, 1983, p.34). Nous préférons emprunter la voie déjà tracée par Gaillard lorsqu'il écrit qu'« *il ne s'agit pas tant d'affirmer que la prison génère des conceptions machistes mais davantage de conclure à l'exacerbation d'une conception radicalement binaire qui se nourrit des manques, du sentiment de virilité érodée et de la méconnaissance de la société en mouvement dans laquelle le genre féminin n'exprime sans doute pas aujourd'hui les mêmes attentes qu'hier* » (Gaillard, 2009, p.110). Nous nous accordons effectivement avec ce chercheur puisque les perceptions de nos répondants à l'égard de l'orientation sexuelle s'inscrivent dans une logique conceptuelle « radicalement binaire » : nos résultats indiquent explicitement la primauté d'un cadre normatif hétérosexuel ainsi que l'exclusion de toute valorisation homosexuelle. Toutefois, cette tendance dichotomique poussant la majorité des détenus à une radicalisation hétérosexuelle des perceptions ne semble pas se limiter à la question de l'orientation sexuelle. Les détenus créent non seulement leur propre manière de définir l'homosexualité mais spécifient l'hétérosexualité en imposant une dimension radicale et sans nuances à l'amour ainsi qu'aux valeurs telles que la fidélité de l'autre, le devoir conjugal exprimé par des visites régulières, etc. Bref, « *l'hétérosexisme* » (Ricordeau, 2004) prescrit des conditions très strictes et extrêmes aux autres et non d'abord à celui qui le professe !

### **6.3. Une spécificité identitaire : les détenus auteurs d'infraction à caractère sexuel**

Clôturant notre approche de l'identité masculine en détention, nous souhaitons expliciter une « spécificité identitaire » en prison d'hommes, celle qui concerne plus particulièrement la stigmatisation des détenus incarcérés pour des faits de délinquance sexuelle. En prison, il existe en effet, une autre manière de se démarquer et d'affirmer son identité masculine. Elle consiste dans le rejet des détenus incarcérés pour des faits de délinquance sexuelle. Des discours méprisants et injurieux envers cette catégorie de détenus rendent publics sa différence et octroient un sentiment de supériorité bien visible. Dans leur étude sur la sexualité et les violences sexuelles au sein de prisons françaises, Welzer-Lang, Mathieu et

Faure (1996) avaient pu mettre en exergue l'existence d'une hiérarchie de pouvoir au sein de la population carcérale et distinguer la présence de trois catégories d'hommes : « *les grands hommes* », « *les sous-hommes* » et « *les autres* » qui n'appartenaient à aucune des deux premières. Entre ces « *grands hommes* » et ces « *sous-hommes* », les différences se situent non seulement autour de caractéristiques physiques incarnant la virilité mais aussi autour des motifs ayant conduit à l'incarcération. Dans ce contexte, une incarcération pour des faits de délinquance sexuelle entraîne toujours le renvoi dans la catégorie des « *sous-hommes* ». Aux yeux des autres détenus, celui qui a commis le pire délit mérite les traitements les plus dégradants : insultes, exclusions, agressions verbales, physiques, psychologiques et sexuelles. Rappelons qu'en 1940, Clemmer (1958) avait déjà observé que les délinquants sexuels étaient traités avec dégoût par l'ensemble de la population carcérale. Ayant à l'esprit tous ces éléments, nous avons interrogé notre échantillon et nous lui avons demandé de se positionner quant à l'affirmation « *je ne fréquente jamais un délinquant pour mœurs* ». Les résultats obtenus indiquent que plus de la moitié (54% des répondants se disent « totalement en accord » et 5,7% « *plutôt en accord* » avec cette affirmation) de notre échantillon est en accord avec cette proposition et témoignent de l'attitude de rejet vis-à-vis de cette catégorie de délinquants « *avec qui on ne parle pas* ». Néanmoins, il faut insister ici plutôt sur le pourcentage quand même relativement élevé de réponses rejetant cette affirmation car 13,7 % s'expriment être « *plutôt en désaccord* » et 26,6% « *totalement en désaccord* ».

A la lecture de nos résultats, cette attitude de rejet et de refus de tout contact de la population détenue avec les délinquants sexuels semble bien réelle, l'emportant ainsi sur l'idée d'un mythe carcéral. Toutefois, d'autres résultats significatifs nous conduisent à nuancer ces propos et à souligner l'attitude nettement plus hostile envers les délinquants sexuels à la fois de la part des détenus les plus jeunes et de ceux dont la durée de détention est plus courte. Plusieurs relations statistiques significatives témoignent d'une position plus favorable sur l'échelle de l'affirmation « *je ne fréquente jamais un délinquant pour mœurs* » chez les détenus répondant aux caractéristiques suivantes : jeune âge (rho de Spearman : -0,192 ;  $p < 0,001$ ), durée d'incarcération plus courte (rho de Spearman : -0,121 ;  $p < 0,05$ ), délits d'atteintes aux biens<sup>70</sup> ( $z : -2,742$ ,  $p < 0,01$ ), investissement dans une activité sportive ( $z : -2,590$ ,  $p < 0,01$ ) et existence d'une incarcération précédente ( $z : -2,044$  ;  $p < 0,05$ ). Ces détenus adhèrent davantage à l'idée qu'un délinquant sexuel n'est pas une personne à côtoyer en

---

<sup>70</sup> Nos résultats indiquent que plus moins le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il soit incarcéré pour des faits d'atteintes aux biens est importante :  $z : -6,541$  ;  $p < 0,001$ .

prison. A contrario, être un détenu avec le statut de condamné correspond à une position de rejet amoindrie du délinquant sexuel. En outre, le fait d'avoir un statut de condamné est également statistiquement significatif avec l'âge, ce qui nous permet d'énoncer que, dans notre échantillon, plus le détenu est âgé, plus grande est la probabilité qu'il possède le statut de détenu « condamné » ( $z : -4,799$  ;  $p < 0,001$ ). Nous pensons que ces différents résultats laissent paraître une manière différente de se comporter à l'égard des délinquants sexuels entre les détenus plus jeunes et les détenus plus âgés. Même si la tendance majoritaire réclame de se tenir à l'écart de cette catégorie de détenus, les jeunes détenus approuvent davantage ce rejet.

Nous discernons encore que les détenus incarcérés pour faits de délinquance sexuelle ont une représentation particulière en ce qui concerne l'attachement aux valeurs hétérosexuelles. Nos données ont, en effet, montré qu'ils semblent nettement moins adhérer à l'idée que l'hétérosexualité soit l'orientation idéale en vue de répondre à un bien-être sexuel et qu'au contraire, ils adoptent une position plus favorable vis-à-vis de l'orientation homosexuelle. Ces constats confortent l'idée que se dessine chez ces détenus un profil psychologique d'ouverture et de plus grande tolérance dans le domaine de la sexualité. Notons qu'au sein de notre échantillon, cette catégorie de détenus s'avère bien souvent incarcérée pour de longues périodes de détention<sup>71</sup> et présente un âge plus avancé<sup>72</sup>. Rappelons l'étude de Proulx et James (2014) insistant sur les troubles d'identité sexuelle chez ces délinquants sexuels et qui constate qu'en ce qui concerne les meurtriers délinquants sexuels, un peu moins de 50% d'entre eux ont déjà connu une expérience homosexuelle. Ces informations éclairent notre compréhension de prédispositions de cette catégorie de détenus à l'égard de l'homosexualité en détention.

Toutefois, bien que la littérature sur l'orientation sexuelle des agresseurs sexuels soit déficiente et qu'elle soit davantage consacrée aux problèmes de déviances sexuelles avec les troubles paraphiliques, nous tenterons de mieux circonscrire nos propos à l'égard de cette catégorie de détenus dite spécifique. Au cours de notre analyse, nous avons effectivement remarqué que ces détenus incarcérés pour faits de délinquance sexuelle ont une représentation particulière en ce qui concerne l'attachement aux valeurs hétérosexuelles. Les différences de

---

<sup>71</sup> Nos résultats indiquent que plus la période d'incarcération est longue, plus la probabilité que les détenus soient incarcérés pour atteintes aux mœurs est importante ( $z : -2,667$  ;  $p < 0,01$ )

<sup>72</sup> Nos résultats indiquent que plus le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il soit incarcéré pour atteintes aux mœurs est importante ( $z : -6,246$  ;  $p < 0,001$ ).

moyennes significatives obtenues pour l'échelle de perceptions à l'égard de l'hétérosexualité montrent, en effet, qu'ils semblent nettement moins adhérer à l'idée que l'hétérosexualité soit l'orientation idéale en vue de répondre à son bien-être sexuel ( $z : -2,329$  ;  $p < 0,05$ ). Et, a contrario, comme nous l'approfondirons ultérieurement, les perceptions de ces détenus traduisent une position plus favorable vis-à-vis de l'orientation homosexuelle ( $z : -5,655$  ;  $p < 0,001$ ) ainsi qu'à l'égard de l'existence de pratiques homosexuelles réelles en détention ( $z : -2,886$  ;  $p < 0,01$ ). Cela dessine-t-il un profil psychologique d'ouverture et de tolérance plus fondamental dans le domaine de la sexualité? Chez ces personnes aux déviances sexuelles et au passage à l'acte effectif, existerait-il une pré-disponibilité de leur personnalité à toute orientation sexuelle autre que celle de l'hétérosexualité? Ces questions mériteraient, à elles seules, de faire l'objet d'une étude plus approfondie. Nous pensons qu'à notre niveau d'analyse il est utile d'étudier les rapports que des délinquants sexuels peuvent entretenir avec les normes sexuelles en vigueur au sein de la société. A ce sujet, nous faisons référence aux apports théoriques tels que ceux développés par Collart (2005). Celui-ci a étudié de manière spécifique les auteurs d'infractions à caractère sexuel commises à l'égard de mineurs et les rapports que ceux-ci pouvaient entretenir avec le cadre normatif définissant effectivement ces infractions comme atteintes à l'ordre sexuel sociétal. Il a ainsi pu mettre en exergue quatre types d'attitudes : une attitude de contestation à l'égard du cadre social normatif et de proposition d'un cadre normatif alternatif, une attitude de « jeu » avec la limite, une attitude dite plutôt d'appartenance à « une sous-culture » et enfin, une attitude de « mise entre parenthèses de la norme ». En appliquant ces développements théoriques à notre sujet d'étude, compte tenu de ce que nous avons découvert et des premières différences significatives statistiques obtenues au sein de nos résultats, nous pouvons avancer l'hypothèse que les perceptions des délinquants sexuels s'écartent de ce cadre normatif. A l'instar des profils d'attitudes décrits par Collart (2005), il est possible d'avancer que les délinquants sexuels présents au sein de notre échantillon contestent le cadre sexuel normatif en vigueur dans la prison, qu'ils en proposent une alternative faite de plus d'ouverture vers l'orientation homosexuelle et forment, parmi la population détenue, une sous-culture véhiculant ses propres perceptions de la sexualité. Toutefois, en prison, cette sous-culture libre en esprit ne permet pas aux pratiques de s'exercer puisque le cadre sexuel normatif carcéral paraît toujours s'imposer concrètement avec plus de force et de virilité.

Pour conclure ce chapitre, concernant l'identité masculine en prison, quelques idées importantes sont également à retenir. En effet, selon nous, il existerait un processus de

prisonn  risation de l'identit   masculine qui se manifesterait surtout chez les primo-entrants et les jeunes d  tenus. Cette « rigidification identitaire » trouverait son origine dans la crainte d'  tre agress  s sexuellement, m  me si les d  tenus pensent que ces agressions existent peu et que pr  s de nonante pourcents d'entre eux ne se sont jamais sentis menac  s. Dans ce sens, le mythe l'emporte sur la r  alit   bien que les   tudes am  ricaines pr  sentent des r  sultats plus importants en termes de violences sexuelles. Sur ce point, nos r  sultats r  v  lent   galement que les d  tenus « engag  s » dans une d  marche de pr  paration d'un retour en soci  t   (b  n  fice de sorties, travail en prison, personnes plus   g  es) s'  cartent davantage de la recherche d'une image masculine forte. Enfin, en lien avec cette affirmation identitaire virile, appara  t le rejet des d  tenus d  linquants sexuels. Ce rejet appara  t tr  s marqu   au sein de notre   chantillon et est surtout pr  sent chez les d  tenus plus jeunes et dont la dur  e de d  tention est plus courte. Il ne s'agit donc pas d'un mythe mais   galement d'une fa  on d'exprimer sa virilit  .

Enfin, concernant les attitudes de nos r  pondants    l'  gard de l'orientation sexuelle en d  tention, nos r  sultats nous invitent    penser que l'orientation sexuelle des d  tenus se pose clairement comme h  t  rosexuelle. Elle s'affiche surtout chez les jeunes d  tenus et appara  t hostile    l'homosexualit   alors que les d  tenus plus   g  s et ceux subissant une incarc  ration plus longue d  laisseraient davantage les normes h  t  rosexuelles. Il semble en effet que l'homosexualit   n'est pas consid  r  e comme « normale » par pr  s de 90% (88,8%) des personnes interrog  es, mais ici encore les r  sultats indiquent que les personnes plus   g  es et ayant une dur  e d'emprisonnement plus longue s'  cartent de cette tendance, tout comme les d  tenus d  linquants sexuels. Un rejet de l'homosexualit   s'exprimerait davantage au sein des maisons d'arr  t qui sont caract  ris  es par un niveau de s  curit     lev   (niveau 2 et niveau 3) et par un accueil plus consid  rable de d  tenus plus jeunes.

Cette attitude nous semble renforc  e    la fois par les conditions d'isolement des individus et par l'effet de concentration d'hommes appel  s    prouver leur virilit   ou leur domination masculine (notamment lors des visites communes). Un tel regroupement d'  nergies exclusivement masculines, avec une proximit   quotidienne non choisie, engendre assez ais  ment des repr  sentations radicales envers la sexualit  , sa mani  re de l'exprimer et, nous l'examinerons plus tard, de la vivre de mani  re coh  rente ou non avec ses discours. Soulignons encore que cette radicalisation des perceptions n'est pas r  serv  e    la sexualit  . Un individu qui se trouve isol   de la soci  t   perd progressivement sa capacit   d'observer la vie qui l'entoure dans une globalit   et continue    la regarder de mani  re fragment  e, de telle



sorte que tout ce qui vient le toucher prend des proportions démesurées par rapport à ce qu'il aurait pu vivre dans la société extérieure. Notre recherche éclaire le vécu de la sexualité humaine en prison et nous permet ainsi de penser que ce n'est pas tant l'absence de femmes en détention qui conduit à la radicalisation des perceptions mais c'est l'absence d'humanité. Comme l'explique Bourdieu, c'est en la femme que l'on retrouve bien souvent cette humanité et l'amour. « Or, dans cette sorte de trêve miraculeuse où la domination semble dominée ou, mieux, annulée, et la violence virile apaisée (les femmes, l'ont maintes fois établi, civilisent en dépouillant les rapports sociaux de leur grossièreté et de leur brutalité), c'en est fini de la vision masculine, toujours cynégétique ou guerrière, des rapports entre les sexes » (...) (Bourdieu, 1998,p.149). Et le psychanalyste Duyckaerts de préciser que « aux yeux de l'homme qui continue de rêver pour lui à une virilité mythique capable de subjuguier les femmes les plus rétives et les plus belles, le moindre signe d'autorité de l'épouse ou de la maîtresse apparaîtra comme un danger qui met en péril la supériorité dont il a besoin » (Duyckaerts, 1964, p.55).

Après ces premières découvertes, il convient dès lors de poursuivre notre route et de pénétrer un peu plus au cœur du vécu de la sexualité en milieu carcéral, un vécu qui nous est renvoyé, tel un miroir, par les personnes incarcérées ayant accepté de participer à notre enquête.

## Chapitre 7

### La permanence du désir sexuel en détention

Dans le cadre de ce chapitre, la thématique examinée concerne la question du désir sexuel en milieu carcéral. Cette composante de l'être humain étant une force interne qui le pousse à la rencontre sexuelle, il nous est apparu primordial d'interroger nos répondants sur cet aspect fondamental de tout homme. Le désir sexuel est-il toujours présent chez eux ou, au contraire, la prison l'a-t-elle étouffé, voire réduit à néant ? Pour approfondir notre questionnement, nous chercherons à distinguer les caractéristiques des répondants qui exerceraient une influence sur cette question du désir sexuel. Nous interrogerons également quant à la notion d'« amour » afin de découvrir ce qu'en pensent nos répondants. L'amour reste-t-il une dimension importante dans leur vie, et ce malgré l'incarcération ? Le désir sexuel ne semble pas être la seule force interne à l'œuvre dans la vie sexuelle des personnes incarcérées. Il semble effectivement s'accompagner aussi du besoin d'aimer et d'être aimé.

#### **7.1. Le désir sexuel en milieu carcéral : une « espèce » en voie de disparition ?**

L'étude de la sexualité en milieu carcéral ne peut ignorer la question du désir sexuel, moteur interne des représentations et des pratiques sexuelles de tout individu. Le désir représente cette force interne qui le pousse à entrer dans un rapport d'altérité au cours de son existence. Quel que soit le lieu où une personne se trouve, les pulsions sexuelles restent présentes plus ou moins intensément et comportent toujours une dimension imaginaire. C'est cette persistance forte ou faible du désir que nous souhaitons investiguer auprès des personnes incarcérées : le désir sexuel s'amenuise-t-il ou disparaît-il lors de l'expérience carcérale, et selon quels mouvements évolutifs ? Dans sa recherche sur la sexualité en prison, Gaillard décrit une perturbation cyclique du désir chez l'individu incarcéré, mettant en évidence que la libido disparaît durant la première période de l'incarcération, remonte ensuite de manière intense pour finalement disparaître progressivement (Gaillard, 2009, pp.120-123).

L'analyse de nos données récoltées auprès des personnes incarcérées semble effectivement confirmer cette idée d'une disparition du désir sexuel lors de la première période d'incarcération. A tout le moins, les réponses tendent à nous confirmer que la sexualité ne

constitue pas une préoccupation lors des premiers jours d’incarcération. Interrogés sur ce point, 58,6% des détenus se disent totalement en accord avec l’affirmation « *Je n’ai pas pensé à la sexualité les premiers jours* », 11,7% se montrent « *plutôt en accord* » et 29,7%<sup>73</sup> ont tendance à désapprouver cette affirmation. Comme nous avons déjà pu le mettre en exergue, l’entrée en prison correspond pour bon nombre de personnes à ce que Lhuillier a nommé le « choc carcéral » (Lhuillier,2001). Dans ce contexte, face à l’appréhension du fonctionnement carcéral et à la rupture sociale d’une incarcération, il est assez facile de comprendre le peu d’intérêt manifesté pour la sexualité dans un lieu où hommes et femmes détenus sont séparés.

Poussant plus avant notre réflexion sur les résultats obtenus à propos du désir sexuel en détention, nous avons été surprise des différences surgissant entre nos données et celles de la littérature étudiée. En effet, les principaux auteurs préalablement consultés aboutissaient à la conclusion que la prison avait un effet destructeur sur le désir sexuel et que celui-ci était, pour reprendre les termes de Buffard, « *tué* » par l’expérience carcérale (Buffard, 1973, p.213). Et cette suppression du désir par la prison était encore confirmée par d’autres auteurs (Ricordeau, 2008 ; Gaillard, 2009). Nous nous attendions dès lors à obtenir des résultats similaires mettant en évidence une perte importante du désir sexuel en prison. Or, les résultats obtenus dans le cadre de notre recherche indiquent clairement que la plupart de nos répondants manifestent encore un désir de sexualité pendant leur incarcération. C’est à travers l’examen des réponses fournies aux affirmations qui suivent que nous avons pu approfondir cette question : « *en prison, je ne ressens pas le besoin de faire l’amour* » et « *j’ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré* ». Les résultats présentés dans le tableau 20 ci-dessous révèlent que plus de la moitié de nos répondants ne semblent pas avoir perdu leur désir ou leur envie de « faire l’amour » depuis qu’ils sont incarcérés.

**Tableau 20 : Désir sexuel**

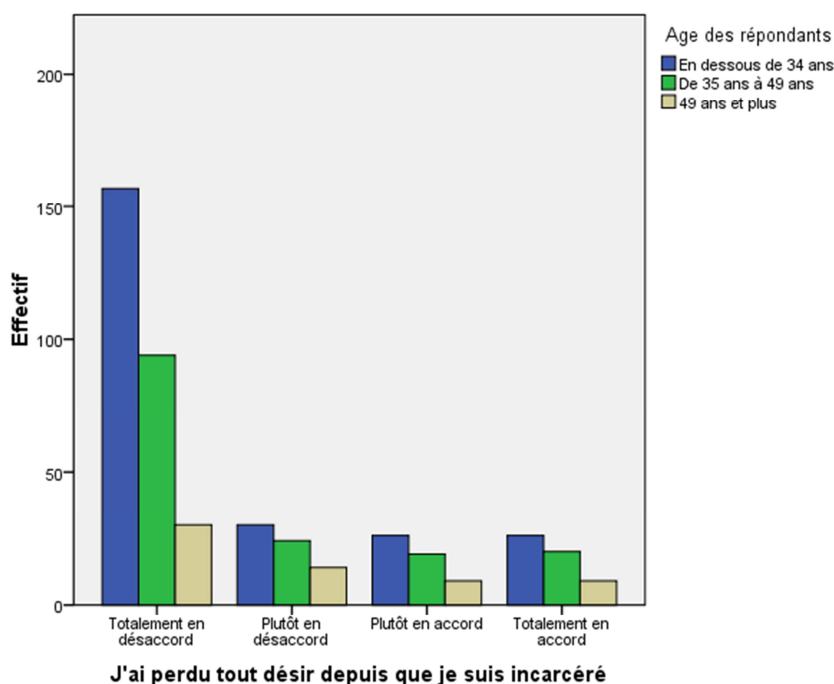
	<b>En prison, je ne ressens pas le besoin de faire l’amour</b>	<b>J’ai perdu tout désir depuis que Je suis incarcéré</b>
Totalement en désaccord	51,3%	61,3%
Plutôt en désaccord	19,5%	15,1%
Plutôt en accord	12,0%	11,7%
Totalement en accord	17,2%	11,9%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

<sup>73</sup> Ce pourcentage se compose de 16,8% de répondants « totalement en désaccord » et de 12,9% de répondants « plutôt en désaccord ».

A première vue, le désir sexuel tel qu'il est exprimé par les détenus interrogés n'est donc pas une dimension de l'être humain en voie de disparition lorsque celui-ci est emprisonné. D'ailleurs, à ce propos, un répondant nous écrit « *on peut refouler le besoin mais il se fera ressentir à un moment ou un autre, d'une manière ou d'une autre* ». Mais qu'en est-il exactement? En investiguant davantage cette dimension, nous constatons que les résultats obtenus indiquent une relation statistique significative entre les deux variables présentées ci-dessus et l'âge des répondants. En effet, si cette relation statistique s'avère significative mais un peu faible, il apparaît que plus l'âge des répondants augmente, plus ceux-ci semblent approuver le fait « *de ne pas ressentir le besoin de faire l'amour* » (rho de Spearman : 0.188,  $p < 0.001$ ) ainsi que celui « *d'avoir perdu tout désir pour la sexualité depuis l'incarcération* » (rho de Spearman : 0.151,  $p < 0.001$ ). En prison, l'âge plus avancé des répondants constituerait un élément expliquant en partie la perte du désir sexuel, même si ce constat peut également être établi en dehors de la sphère carcérale. Compte tenu de l'âge moyen (36, 64 ans) de notre population interrogée – les prisons hébergent habituellement des personnes jeunes alors que l'on assiste toutefois à une tendance à l'augmentation de l'âge des détenus incarcérés - nous pouvons adhérer à l'hypothèse de la présence et de la permanence du désir sexuel durant la détention pour une majorité très importante des détenus.

**Figure 1** : degré d'accord des répondants pour la variable « j'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré » et âge des répondants



Une autre donnée ressort également des résultats obtenus et montre l'existence de relations statistiques significatives entre les deux variables mobilisées pour la question du désir sexuel et le fait d'être incarcéré pour délinquance sexuelle. Les tests statistiques effectués indiquent une différence significative entre les détenus condamnés pour délinquance sexuelle et les autres. En effet, ces détenus semblent tenir une position plus en accord avec le fait de « *ne pas ressentir le besoin de faire l'amour* » ( $z : -2.974, p < 0.01$ ) et « *d'avoir perdu tout désir depuis leur incarcération* » ( $z : -2.126, p < 0.05$ ). Il semble également important de signaler qu'une corrélation significative de force modérée ( $z : -6,246 ; p < 0.001$ ) a été trouvée entre l'âge de nos répondants et le fait d'être incarcéré pour délinquance sexuelle. Il apparaît dès lors que plus le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il soit incarcéré pour des faits de délinquance sexuelle est importante. L'âge des répondants ne semble donc pas le seul et unique élément à mettre en lien avec la perte du désir, du moins en ce qui concerne l'échantillon de nos répondants. La particularité de ce groupe de délinquants, plus âgés, ne nous surprend guère et pourrait répondre à la volonté de présenter une meilleure image d'eux-mêmes et de freiner l'opinion négative sur leur manière de vivre leur sexualité toujours active.

Nous avons étudié une autre dimension pouvant exercer une influence sur le désir sexuel ressenti en détention, à savoir celle des visites de son partenaire pendant la période d'incarcération. Les résultats significatifs montrent que les répondants affirmant ne pas recevoir ce type de visites expriment un degré d'accord supérieur à ceux déclarant en recevoir, devant les affirmations « *en prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour* » ( $z : -2.486, p < 0.05$ ) et « *j'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré* » ( $z : -3.332, p < 0.001$ ). Sur la base de ces résultats, il ressort que le bénéfice de visites d'un partenaire affectif en détention contribue au maintien d'un désir sexuel chez la personne incarcérée. Même si ce constat peut appartenir à une certaine logique, il est intéressant de souligner que l'absence de visites d'un partenaire extérieur renforce la diminution du désir sexuel de nos répondants. La présence d'un partenaire dans la vie de la personne incarcérée aurait donc un impact majeur sur le ressenti de son désir sexuel. Cette constatation est confirmée par une relation statistique significative apparue lors de la question portant sur un éventuel contact téléphonique des détenus avec leur partenaire : ceux qui n'entretiennent aucun contact téléphonique avec un partenaire conjugal extérieur présentent un degré d'accord supérieur à ceux qui disent les entretenir lorsqu'on les confronte à l'affirmation « *j'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré* » ( $z : -2.944, p < 0.01$ ).

En ce qui concerne plus particulièrement l'affirmation « *en prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour* », d'autres relations statistiques significatives ont encore pu être mises en évidence. Ainsi, les résultats indiquent qu'un accord à cet item est exprimé par les détenus n'ayant pas connu une incarcération précédente ( $z : -2.918, p < 0.01$ ), par ceux ne recourant pas en détention au système de visites hors surveillance ( $z : -3.350, p < 0.001$ ) et ceux ayant déclaré ne pas avoir de partenaire avant leur incarcération ( $z : -2,581, p < 0.01$ ). Par contre, le désaccord des détenus poursuivant une relation avec un partenaire est total face à cette affirmation.

On peut donc penser que la présence d'un désir sexuel chez les personnes interrogées apparaît davantage liée à l'existence de contacts avec un partenaire affectif extérieur, que ces contacts prennent place dans le cadre du dispositif des visites hors surveillance ou dans le cadre de contacts téléphoniques. Toutefois, la référence à ces indicateurs seuls ne suffit pas à expliquer la persistance d'un désir sexuel chez les personnes incarcérées que nous avons interrogées. Un regard sur les résultats présentés dans le tableau 21 ci-dessous conduit à reconnaître que les deux groupes des détenus, c'est-à-dire se déclarant avec ou sans partenaire, témoignent de l'existence d'un désir ou de l'intérêt pour la sexualité.

**Tableau 21 : Désir sexuel et Présence d'un partenaire affectif extérieur pendant l'incarcération**

	<b>Totalement en désaccord</b>	<b>Plutôt en désaccord</b>	<b>Plutôt en accord</b>	<b>Totalement en accord</b>
<b>En prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour</b>				
Sans partenaire pendant la détention	49,0%	19,9%	13,3%	17,8%
Avec partenaire pendant la détention	54,1%	18,0%	10,7%	17,2%
<b>J'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré</b>				
Sans partenaire pendant la détention	59,3%	14,0%	14,4%	12,3%
Avec partenaire pendant la détention	64,2%	16,8%	7,8%	11,2%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

A l'issue de nos analyses statistiques bivariées, certaines tendances comparatives peuvent aussi être mises en évidence concernant le besoin de relations sexuelles pendant la détention, besoin devant être situé dans une perspective ou un contexte de privation sexuelle imposé par la prison (Sykes, 1958). Il est indéniable en effet qu'un individu qui ne ressent pas le besoin de faire l'amour en détention présente moins de risque d'en souffrir et d'en ressentir un sentiment de frustration. Nous avons découvert dans notre échantillon que le besoin de

relations sexuelles se manifestait chez près de 60% (58,40%) des participants. Passant à une démarche d'analyse statistique multivariée, avec le modèle de régression linéaire significatif (voir tableau 22 ;  $F = 4,403$  ;  $p < 0,001$ ) proposé pour l'affirmation « *je ressens le besoin de faire l'amour en détention* », nous sommes en mesure d'expliquer 13,6% de la variance de cette variable dépendante et de mettre ainsi en évidence l'impact de certaines caractéristiques de nos répondants sur celle-ci. A partir des résultats présentés ci-dessous, nous remarquons que le meilleur prédicteur s'avère être l'âge des participants ( $b = .202$  ;  $p < 0,01$ ), ce qui permet de souligner que plus les détenus sont âgés, plus ils ont tendance à affirmer qu'ils ne ressentent pas le besoin de faire l'amour en détention. Trois autres prédicteurs apparaissent significatifs : le temps d'incarcération ( $b = -.185$  ;  $p < 0,05$ ), le fait de bénéficier de visites hors surveillance avec son partenaire ( $b = -.169$  ;  $p < 0,05$ ) et de recevoir la visite d'un partenaire à une fréquence minimale de deux fois par semaine ( $b = -.154$  ;  $p < 0,05$ ). Les données obtenues pour le premier prédicteur – la durée d'incarcération - permettent de conclure que plus la période d'incarcération est longue, plus les détenus ressentent le besoin de relations sexuelles. Les résultats des deux autres prédicteurs suggèrent encore que les détenus bénéficiant de la visite de leur partenaire de manière régulière et bénéficiant de visites hors surveillances se manifestent également en faveur de ce besoin de sexualité.

**Tableau 22** : Résultats de la régression linéaire pour l'affirmation « Je ressens le besoin de faire l'amour en détention »<sup>74</sup> (VD)

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	-.202**
Temps d'incarcération	.185*
Visite du partenaire 2x/semaine ou plus	.154*
Bénéficiaire de VHS	.169*
Incarcération précédente	.022
Avoir un partenaire pendant la détention	-.048
Constant	2,623
F	4,403
Signification F	.000
R2	.136
R2 ajusté	.105
* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$	
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>	

<sup>74</sup> La variable initiale « Je ne ressens pas le besoin de faire l'amour en détention » a été inversement recodée pour faciliter la compréhension des résultats obtenus.

Ces nouveaux résultats renforcent les observations que nous avons déjà pu faire lors de nos analyses statistiques bivariées, à savoir qu'un besoin de sexualité se retrouve surtout présent chez les détenus plus jeunes, chez les détenus avec une période d'incarcération plus longue et chez ceux ayant la possibilité de contacts plus réguliers avec un partenaire affectif extérieur dans le cadre de visites. Partant toujours du postulat que la prison induit un contexte de privation sexuelle, soulignons que ce contexte semble moins affecter le besoin de sexualité des détenus plus âgés mais qu'il risque d'influencer davantage celui des détenus incarcérés depuis plus longtemps. Quant aux détenus bénéficiant de visites de leur partenaire et de ceux bénéficiant de visites intimes, soulignons que les contacts plus réguliers semblent nourrir et entretenir leur besoin de sexualité, tout en constituant également une réponse à la privation sexuelle imposée par la prison.

## **7.2. Et l'amour dans tout cela ?**

Parallèlement à cette approche du désir sexuel, notre regard de chercheuse s'est également dirigé vers d'autres résultats nous poussant à penser que le désir sexuel n'était pas la seule force à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'aborder la thématique de la sexualité en milieu carcéral. Si le désir de l'autre est au fondement de tout amour humain, il faut souligner la place essentielle que les détenus accordent à la sexualité : près de 74,9% de nos répondants se montrent en accord avec l'affirmation<sup>75</sup> « *la sexualité est nécessaire pour mon bien-être personnel* ». Comme nous l'écrit un détenu, il semble qu'en prison « *le sexe soit important pour se sentir bien dans sa peau* », peut-être encore plus là que dans la société extérieure vu les contraintes ou limites strictes édictées.

Le désir en détention s'accompagne nettement d'un besoin d'être aimé et de partager l'amour pour être heureux. De propos recueillis auprès de certains répondants, il apparaît que la sexualité en tant que source de plaisir et en tant que réponse au désir sexuel soit dépassée par un aspect plus fondamental, celui de « l'amour ». Le tableau 23 ci-dessous présente des pourcentages relativement élevés de répondants en accord total avec le fait que vivre sans amour est source de grande souffrance, mais aussi avec le fait que les sentiments sont plus importants que les relations sexuelles. Ces résultats semblent confirmer la démarche de Gaillard lorsque ce chercheur inscrit la sexualité des personnes incarcérées dans une optique

---

<sup>75</sup> Pour cette affirmation, 48,7% des répondants se montrent « totalement en accord » et 26,2% « plutôt » en accord. 17,9% des répondants se montrent par contre « plutôt en désaccord » et 7,2% « totalement en désaccord ».



de confrontation à l'altérité et d'expression de ressentis (Gaillard, 2009, p.69). En effet, au-delà d'une sexualité dite reproductive ou visant une recherche de plaisir, le vécu de sentiments amoureux dans le cadre d'un engagement avec un partenaire paraît être source d'intérêts majeurs pour les personnes incarcérées qui ont répondu à notre enquête. Ces résultats viennent confirmer l'importance pour tout individu de créer tout au long de son existence des liens sécurisés contribuant à la fois à son équilibre affectif et à la fois à son équilibre psychique personnel, la création de tels liens passant entre autres par la rencontre et l'attachement à un autre que soi qui nous reconnaît comme intime pour lui. Comme en témoignent encore les extraits suivants, le fait de se sentir aimée semble vital pour la personne incarcérée et dans cette optique, la sexualité ne paraît pas occuper le premier rang mais plutôt contribuer à cette manifestation de l'amour : « *Le plus important n'est pas la sexualité mais le fait de se sentir aimé pour ce que l'on est. Le plus important est le dialogue et le jeu de séduction* » ; « *Il n'y a pas que le sexe, il y a l'affection, l'attention, l'amour afin de se sentir vivant* ».

**Tableau 23 : Perceptions sur le vécu amoureux**

	<b>Totalement en désaccord</b>	<b>Plutôt en désaccord</b>	<b>Plutôt en accord</b>	<b>Totalement en accord</b>
Ma plus grande souffrance est de vivre sans amour	15,0%	16,2%	16,4%	52,4%
Pour moi, les sentiments amoureux sont plus importants que les relations sexuelles	4,4%	21,2%	26,5%	47,9%
Une fois qu'on est engagé avec un partenaire, il faut lui rester fidèle	3,8%	9,4%	9,7%	77,1%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Leurs conceptions laissent transparaître une demande d'amour et de reconnaissance dans un rapport avec un autre que soi qui les transcende. Comme l'écrit un détenu disant vouloir survivre à la solitude carcérale « *Il faudrait que les détenus condamnés à de lourdes peines puissent avoir des contacts et créer des nouvelles connaissances parce que la solitude est lourde en prison comme le manque affectif et sexuel* ». Il exprime à sa façon ce que disent les spécialistes de la psychologie humaine : « *La vie sexuelle, ce n'est pas seulement un ensemble ou une succession d'actes sexuels. C'est d'abord une vie, avec ce que cela comporte chez l'homme de fantasmatique, d'imagination, de conquête (...)* » (Duyckaerts, 1964, pp.311-312).

Or, l'individu incarcéré se retrouve confronté à une séparation physique et psychique réelles. Il se voit privé du contact régulier qu'il pouvait entretenir avec ses proches familiers ou encore privé de toute possibilité de futures rencontres affectives comme il pourrait les avoir dans une vie « libre ». Cette expérience de rupture de liens sociaux devient dès lors un obstacle à ce besoin d'attachement vital présent en chaque individu. Cependant, la relation d'absence peut être vécue différemment, de façon constructive et destructive, car la distance est susceptible d'accroître, de clarifier ou d'approfondir la relation à l'autre « objet représenté » avec le risque éventuel que l'imaginaire l'éloigne de la réalité.

Une recherche espagnole (Carcedo, Perlman, Orgaz, Lopez & Rouco, 2011) qui a étudié les différences au niveau de la solitude, de la satisfaction sexuelle et de la qualité de vie chez trois groupes de détenus au sein du pénitencier Topas, partage les mêmes conclusions que les nôtres : « *After controlling for age, nationality, total time in prison, actual sentence time served, and estimated time to parole, the results showed a lower level of romantic loneliness, and a higher level of sexual satisfaction and global, psychological, and environment quality of life for the group of inmates with a heterosexual partner inside prison. These findings highlight the positive attributes associated with heterosexual romantic relationships between inmates inside the same prison* » (Carcedo et al. 2011, p.898).

Nous savons que la prison provoque la rupture des liens sociaux et affectifs des personnes incarcérées, comme l'ont mis en évidence de nombreux auteurs ou chercheurs étudiant les effets de l'expérience carcérale sur les individus. Nos résultats vont également dans ce sens et confirment que la prison est, pour un large pourcentage de détenus, à l'origine d'un changement dans leur situation affective et conjugale. Interrogés sur cet aspect de leur vie, 77,3% des répondants nous signalaient avoir un partenaire affectif et conjugal avant leur incarcération mais seulement 49,3% déclarent être encore en couple au moment de la passation du questionnaire. De manière plus précise, 59,2% considèrent effectivement que la prison est à l'origine de leur changement de situation affective et conjugale.

En guise de conclusion concernant le désir sexuel, il convient de souligner que l'entrée en prison peut constituer un tel choc qu'il ne permet pas à la majorité de nos répondants de penser à la sexualité les premiers jours qui suivent leur arrivée en détention. Toutefois, contrairement aux résultats obtenus par d'autres recherches sur la sexualité en prison

(Gaillard, 2009), la majorité des détenus ayant participé à notre enquête indiquent que leur désir sexuel subsiste en détention. Il semble néanmoins que plus l'âge des détenus augmente, plus ces derniers reconnaissent avoir moins le désir de faire l'amour ou d'une sexualité, ce qui peut sembler « naturel » aussi à l'extérieur de la prison. Les résultats que nous avons obtenus nous suggèrent également que les délinquants sexuels expriment moins de désir à l'égard de la sexualité et qu'ils sont d'un âge plus avancé au sein de notre échantillon, ce qui impose de ne pas s'en tenir à la seule dimension de l'âge pour expliquer le maintien d'un désir sexuel en détention. Il doit être encore relevé que l'absence de visites d'un partenaire et le manque de communications régulières avec lui renforcent l'affirmation d'une diminution du désir sexuel. Les détenus n'ayant ni de partenaire avant l'emprisonnement ni de visites hors surveillance reconnaissent davantage la perte du désir sexuel. Prolongeant notre réflexion du désir à l'amour, nous constatons que l'amour est vu comme une condition indispensable par la majorité des détenus afin de donner à la rencontre sexuelle toute sa valeur dans la recherche d'un épanouissement personnel et sécurisant. Au regard de toutes ces observations, notre hypothèse d'une permanence du désir sexuel semble bien confirmée par une majorité très importante des détenus ayant participé à notre enquête. L'analyse de nos données nous offre aussi une image plus détaillée qui sera utile pour la poursuite et l'approfondissement de notre étude.

## Chapitre 8

### La privation sexuelle : ce qu'en pensent les détenus

« *A quand les cantines vertes (le cannabis) et les cantines roses (femmes) ».*

*( Un détenu ayant participé à l'enquête vie affective/sexuelle 2012-2013)*

Nos résultats concernant le maintien du désir sexuel en prison ayant clairement démontré que celui-ci reste majoritairement présent, notre questionnement se prolonge par cette interrogation : qu'en est-il dès lors d'un éventuel ressenti de privation dans le domaine de la sexualité ? A priori et en théorie, ce ressenti ne peut résulter que de l'absence, souvent très longue mais aussi périodique, d'un désir non assouvi ou d'un besoin ne trouvant pas une réponse adaptée dans sa quête de satisfaction sexuelle.

Dans son livre sur les besoins fondamentaux, Maslow souligne l'importance de ce besoin et les conditions d'une destruction de la personnalité : « *Dans certains cas, l'abstinence sexuelle ne produit pas d'effets psychopathologiques. Dans d'autres, cependant, elle provoque des conséquences négatives. Quel facteur détermine la nature des effets ? L'étude clinique de sujets non névrotiques indique clairement que la privation sexuelle ne devient sévèrement pathogène que lorsque l'individu la ressent comme un rejet de la part du sexe opposé, une infériorité, un manque de valeur, de respect, une forme d'isolement ou une entrave volontaire à un besoin fondamental. La privation sexuelle est supportée sans difficulté majeure par les individus pour lesquels elle ne revêt pas ce type d'implication »* (Maslow, 2008, p. 141).

Les recherches réalisées sur ce thème soulignent que la prison est une source importante de privations, n'épargnant aucunement la sphère sexuelle des individus incarcérés (Sykes, 1958). Pour Sykes, une des principales causes entraînant des sentiments de privations sexuelles chez les personnes incarcérées résiderait dans l'absence de relations hétérosexuelles ou, à tout le moins, dans l'impossibilité d'accéder à de telles relations. Un tel contexte de privation sexuelle peut dès lors être à l'origine de sentiments de frustration importants chez les individus ne pouvant pas combler leur désir de sexualité. A ce propos, comme le souligne à juste titre Dubanchet, « *la pulsion sexuelle, ou libido, non satisfaite aboutit à un ensemble de réactions complexes appelé frustration* ». Il poursuit encore en précisant que « *le sentiment de*

*non-satisfaction va être refoulé du conscient à l'inconscient, mais, comme la tension existe toujours elle va se manifester d'une autre manière*» (Dubanchet cité par Brenot, 2004, p.357).

Après une première étape concluant au maintien d'un désir sexuel parmi la majorité de nos répondants, le cheminement actuel que nous proposons conduit à poser la question de la privation sexuelle : comment les détenus parlent-ils et vivent-ils cette situation plus ou moins prolongée ? Pour espérer le savoir, nous mobilisons les réponses qu'ils apportent aux affirmations nous paraissant les plus éclairantes à ce sujet.

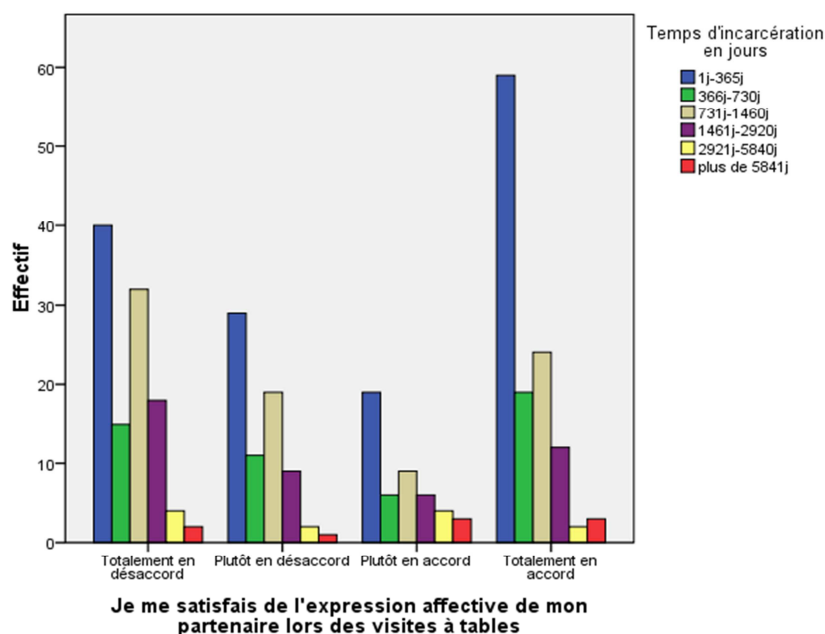
Pour appréhender ce ressenti d'une privation sexuelle chez nos répondants, il nous semblait indispensable de connaître leurs habitudes sexuelles avant leur incarcération. A partir des réponses obtenues, il apparaît d'emblée que ces habitudes témoignent d'une vie sexuelle intense puisqu'elles laissent apparaître que près de 66,1% de nos répondants ont déclaré être totalement en accord avec l'affirmation « *quand je suis arrivé en prison, j'étais habitué à faire l'amour de manière régulière (deux fois par semaine)*<sup>76</sup> ». Si un premier portrait de nos répondants devait être dessiné, nous pourrions en tracer les contours en révélant qu'il rassemble une majorité de personnes dont le désir sexuel est manifeste et dont les pratiques sexuelles antérieures à la détention étaient régulières. Concernant cette même affirmation, certaines relations statistiques significatives ont été trouvées lors de nos analyses. La première relation statistique significative porte sur l'âge des répondants. Nous observons que plus le détenu est âgé, moins il semble en accord avec l'affirmation présente (rho de Spearman : -0.181,  $p < 0.001$ ). Mais, une fois encore, une relation statistique significative existe avec la variable « *être incarcéré pour des faits de délinquance sexuelle* ». Les détenus incarcérés pour de tels faits expriment effectivement un degré d'accord inférieur à celui des autres détenus ( $z : -4.057$ ,  $p < 0.001$ ) en ce qui concerne cette affirmation. Ces deux observations confirment à nouveau la relation statistique significative précédemment observée entre le fait d'être incarcéré pour des faits de délinquance sexuelle et le fait d'être plus âgé.

A la suite d'un bref examen consacré à la fréquence des pratiques sexuelles antérieures, nous avons eu recours à d'autres items afin de circonscrire et d'approfondir la question d'une éventuelle privation ressentie par nos répondants.

---

<sup>76</sup> Pour cette affirmation, 11,4% sont « plutôt en accord », 11,1% « plutôt en désaccord » et 11,4% « totalement en désaccord ».

Dans un premier temps, les réponses à l'affirmation « *je me satisfais de l'expression affective de mon partenaire lors des visites à tables* » mettent en évidence que 53,6% <sup>77</sup> des répondants ne se contentent pas de l'expression affective de leur partenaire lors des visites à tables contre 12,8% de détenus qui se déclarent plutôt en accord et 33,6% se déclarant en accord total avec la dite affirmation. Dans ce contexte, il ressort qu'une frustration affective est ressentie par plus de la moitié de notre échantillon, ces personnes détenues estimant que l'expression affective de leur partenaire lors des visites communes ne répond pas suffisamment à leurs attentes. Quant à cette insatisfaction, une relation statistique significative, même si faible, peut être mise en relation avec le temps d'incarcération enduré par l'individu (rho de Spearman : 0.132,  $p < 0.05$ ). Ainsi, il semble ressortir que plus le temps d'incarcération est long moins la personne considère comme satisfaisante la seule expression affective de son partenaire partagée lors des visites communes. La figure 2 ci-dessous représente la répartition du degré d'accord des répondants à cette affirmation en fonction du temps d'incarcération subi à la date de la passation du questionnaire.



Toujours dans le but d'évaluer la présence éventuelle d'un sentiment de privation chez nos répondants, nous avons examiné leurs réponses aux affirmations mettant en évidence le

<sup>77</sup> Ce pourcentage se compose de 33,3% de répondants « totalement en désaccord » et 20,3% de répondants « plutôt en désaccord ».

recours à des stratégies de compensation. Nous formulons l'hypothèse que, si les individus reconnaissent que des stratégies de substitution développées en prison compensent l'absence de pratiques sexuelles, leur vécu du sentiment de privation devrait s'avérer plus supportable que s'ils ne pouvaient atteindre une quelconque manière de répondre à leur désir sexuel.

Notre regard s'est d'abord tourné vers les réponses à l'affirmation « *les films pornographiques à la télévision compensent le manque de relations sexuelles* ». La diffusion de films pornographiques fait en effet partie des réponses concrètes que l'administration pénitentiaire s'est employée à mettre en place pour pallier le manque de possibilités de relations sexuelles chez ses résidents. Mais nos répondants trouvent-ils dans ce dispositif le moyen d'atteindre une satisfaction sexuelle ? Face à cette affirmation, près de 51,8 % de notre échantillon se déclarent totalement en désaccord et 23,9% plutôt en désaccord alors que 24,3 %<sup>78</sup> ont tendance à manifester leur accord. De manière générale, le recours aux supports télévisés pornographiques ne semble pas permettre à nos répondants de compenser suffisamment l'absence de relations sexuelles. Toutefois, certaines spécificités peuvent apparaître en fonction du temps d'incarcération, lequel entretient une relation statistique significative avec cette affirmation. Autrement dit, plus le temps de détention est long, plus la personne incarcérée reconnaît que la diffusion de films pornographiques l'aide à compenser le manque de sexualité (rho de Spearman : 0,218 ;  $p < 0.001$ ). En outre, ce lien significatif est accompagné d'une différence statistique chez les détenus ayant le statut carcéral de condamné ( $z$ : -2,265 ;  $p < 0.05$ ). Ces derniers approuvent davantage cette affirmation comparativement aux autres détenus-prévenus. Ces résultats tendent à démontrer que les détenus condamnés et incarcérés pour de longues périodes de détention semblent plus enclins à trouver dans les films pornographiques une manière de répondre à la privation sexuelle. Nos résultats révèlent également des différences statistiques significatives dans le cas des détenus incarcérés pour atteintes aux biens ( $z$ :-3.128,  $p < 0,01$ ) et des détenus incarcérés pour des faits d'agression ( $z$  : 2,538 ;  $p < 0.05$ ). Ces 2 catégories de détenus approuveraient davantage cette affirmation. Les détenus qui bénéficient de sorties pendant la détention ( $z$  :-3,119 ;  $p < 0.01$ ) et ceux disposant d'une cellule seuls ( $z$  :-3,323,  $p < 0.001$ ) se montrent plus favorables à l'idée de recourir à des films pornographiques pendant la détention. La différence significative obtenue à propos du prédicteur « *être seul en cellule* » peut s'expliquer par la jouissance d'une certaine intimité lui permettant de faire plus aisément appel aux supports pornographiques, ce qui ne serait peut-être pas le cas s'il partageait une cellule avec des codétenus. Plus étonnante est la découverte

---

<sup>78</sup> Ce pourcentage se compose de 9,3% de répondants « plutôt en accord » et de 15,0% de répondants « totalement en accord ».

d'une différence statistique significative à propos de la variable « *être bénéficiaire de sorties pendant la détention* ». En effet, nous étions tentée de penser que le bénéfice de sorties pendant la détention permettait aux répondants de trouver davantage d'occasions « sexuelles » que celles rencontrées en détention et, en conséquence, d'exprimer moins fortement ce besoin de films pornographiques. Peut-être faut-il y voir l'effet d'exacerbation provoqué par la reprise des relations sexuelles à l'extérieur de la prison. Enfin, assez logiquement, une différence significative apparaît pour le prédicteur « *avoir un partenaire pendant la détention* » : les détenus sans partenaire durant la détention admettent davantage que le recours aux films pornographiques représente un moyen de compensation sexuelle (  $z : -2,221, p < 0.05$  ).

Prolongeant encore notre questionnement sur le sentiment de privation parmi nos répondants, nous nous sommes intéressée à l'affirmation suivante « *la masturbation permet facilement du plaisir en prison* ». Le recodage de nos données en 4 groupes a laissé transparaître le refus total de cet énoncé pour 31% de nos répondants. Mais 23,2% se déclarent plutôt en désaccord, 18,1% se montrent plutôt en accord et 27,7% acceptent totalement cette affirmation. Au vu de ces résultats, il faut souligner que pour 54,2% de notre échantillon la pratique masturbatoire n'apparaît compenser en rien l'absence de sexualité. Examinant plus largement cet item et ses différentes relations statistiques, nous constatons à nouveau un lien statistique significatif avec les variables « *être condamné* » et « *temps d'incarcération* ». Ainsi, les condamnés traduisent une position plus en accord avec la présente affirmation ( $z : -3,307 ; p < 0.001$ ). De même, plus la durée d'incarcération subie est longue, plus le degré d'accord des répondants semble élevé (rho de Spearman : 0,238,  $p < 0.001$ ). Les résultats pourraient signifier que les personnes condamnées à une longue période d'incarcération trouvent dans la pratique masturbatoire une manière d'accéder au plaisir sexuel en détention. Aucune relation statistique significative n'a été trouvée en lien avec la présence d'un partenaire ou non pendant la détention. Néanmoins, les résultats obtenus mettent en évidence une corrélation négative entre cette présence d'un partenaire pendant sa détention et le temps d'incarcération ( $z : -2,119, p < 0.05$ ). Une longue période de détention faisant obstacle à la possibilité d'entretenir une relation avec un partenaire extérieur inciterait le détenu à compenser cette absence par une pratique autoérotique. Enfin, dans le cadre d'une pratique masturbatoire, relevons que l'appartenance religieuse ( $z : -2,513 ; p < 0.05$ ) et, plus particulièrement, l'appartenance au groupe se déclarant de confession catholique ( $z : -2,777 ; p < 0.05$ ) et de confession musulmane ( $z : -2,647 ; p < 0.01$ ) sont apparues significatives. Ces deux groupes



refuseraient davantage l'idée de compenser l'absence de sexualité en détention par une pratique masturbatoire.

Pour bon nombre de détenus, l'investissement dans des activités sportives pourrait constituer une tentative de compenser la privation de la sexualité et éclairer la présence d'une éventuelle frustration sexuelle. Cette idée de canalisation de l'énergie sexuelle des personnes incarcérées dans le sport a été soulignée par certains chercheurs qui estiment que l'investissement dans une pratique sportive inscrit le détenu dans une dynamique de réaffirmation de sa virilité (Marchetti, 2001 ; Gaillard, 2009). Nous avons aussi posé la question à nos répondants sur leur degré d'accord quant à l'affirmation « *pour compenser l'absence de sexualité, je m'investis dans la pratique du sport* ». Leurs réponses se répartissent de la manière suivante: 34,6% de répondants sont totalement en désaccord, 19,9% plutôt en désaccord, 16,4% plutôt en accord et 29,2% totalement en accord. Ainsi, un peu moins de la moitié de nos répondants (45,6%) énonce que le sport offre une manière de répondre à leur privation sexuelle. Ces résultats conduisent dès lors à penser que le sport ne constitue pas l'activité de compensation sexuelle la plus prisée par la majorité de nos répondants, contrairement à ce que notre revue de la littérature avait laissé entrevoir. L'analyse statistique plus étendue de cette variable révèle un degré d'accord supérieur quant à l'investissement dans le sport chez les détenus incarcérés pour atteintes aux biens ( $z : -3,912 ; p < 0.01$ ), pour délits de roulages ( $z : -1,995 ; p < 0.05$ ) et pour faits en lien avec les stupéfiants ( $z : -2,221, p < 0.005$ ) mais aussi chez les détenus ayant déjà connu une incarcération précédente ( $z : -2,472 ; p < 0.05$ ). Par contre, les détenus plus âgés (rho de Spearman :  $-0,280, p < 0.001$ ) et incarcérés pour des faits de délinquance sexuelle ( $z : -4,104 ; p < 0.001$ ) optent moins pour une telle méthode de compensation qui les mettrait en contact avec d'autres détenus souvent susceptibles d'agressivité importante envers les « mœurs ». Enfin, il convient de mettre en évidence une dernière relation significative. Celle-ci suit une certaine logique mais se révèle importante car elle permet néanmoins de soutenir que les réponses de notre échantillon témoignent de leur cohérence. Une relation cohérente se découvre dans le fait que les personnes ayant déclaré s'investir dans une activité sportive en détention ( $z : -3,853 ; p < 0.001$ ) approuvent également davantage l'affirmation que le sport représente une pratique de compensation sexuelle.

L'affirmation suivante, « *les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier de visites hors surveillance avec des prostituées* » livre de riches informations car elle permet d'approcher le ressenti de la privation sexuelle chez les répondants, mais aussi de comprendre

« la réponse idéale » qu'ils laissent entendre pour acquérir la satisfaction de leur désir sexuel en prison. Les résultats obtenus indiquent que près des  $\frac{3}{4}$  des répondants (71,4%)<sup>79</sup> sont totalement en accord avec le fait que des visites intimes ou encore appelées hors surveillance devraient être organisées pour les détenus sans partenaire. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans un débat de faisabilité ou encore d'interroger la position de la femme au sein du phénomène prostitutionnel, mais simplement de reconnaître l'importance accordée à la sexualité par les répondants et surtout à la valeur prédominante d'un plaisir sexuel trouvé auprès d'un partenaire. A défaut de partenaire, les personnes incarcérées considèrent qu'une femme qui leur offrirait un service sexuel au sein de l'institution carcérale contribuerait effectivement à combler leur sentiment de privation sexuelle. L'autorisation d'accès à des prostituées renvoie non seulement à la question d'une pratique hygiénique de la sexualité mais répercute également cette crainte, comme le mettait en exergue Buffard (1973), de ne plus être un homme et d'éprouver sa capacité à savoir « *faire l'amour* » comme avant. Cela est encore confirmé par une relation statistique positivement significative observée entre cette idée que les visites hors surveillance donnent aux détenus l'occasion d'entretenir la sexualité avant la libération et le fait de penser que les détenus sans partenaires devraient pouvoir bénéficier de telles visites avec des prostituées (rho de Spearman : 0,209 ;  $p < 0,001$ ). La majorité des détenus adhèrent donc à la perspective de recourir aux services sexuels de prostituées. Toutefois, deux relations statistiques significatives introduisent des nuances dans ces réponses : en effet, il existe une corrélation négative avec l'âge (rho de Spearman : -0,280 ;  $p < 0,001$ ) et un degré d'accord moindre concernant les détenus incarcérés pour des faits de délinquance sexuelle ( $z : -3,626$  ;  $p < 0,001$ ). En lien avec ceci, deux répondants nous écrivent d'ailleurs : « *Il faut accepter et penser aux détenus qui n'ont pas de partenaires féminines qu'ils puissent voir des prostituées si ce n'est même que pour l'affection qui selon moi est tout aussi importante* » ; « *Pour ce qui est d'autoriser une prostituée à venir en prison, je pense que c'est une bonne idée car ça ferait diminuer beaucoup de tension. Le sexe est un plaisir et une évasion.* ».

Enfin, il convient de se poser la question du ressenti d'une privation en lien avec la sexualité chez les personnes incarcérées qui bénéficient de visites hors surveillance avec leur partenaire. Un résultat intéressant émerge à ce sujet, à savoir que plus de 70,5% de notre échantillon déclarent être totalement en désaccord avec l'affirmation « *votre partenaire ne*

---

<sup>79</sup> Concernant la même affirmation, 11,7% se déclarent « plutôt en accord », 8,2% « plutôt en désaccord » et 8,7% « totalement en désaccord ».

*veut pas venir en visites hors surveillance en vue de relations sexuelles* »<sup>80</sup>. En plus de sous-entendre ainsi l'accord des partenaires, près de 68,4% de notre échantillon s'accordent pour dire que les visites hors surveillance garantissent une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire<sup>81</sup>. Au terme de cet examen sur la privation sexuelle en prison, nous pensons qu'il est déjà possible de confirmer l'hypothèse suivante : les détenus ayant un partenaire durant leur détention et bénéficiant de visites hors surveillance avec celui-ci présentent un degré de privation sexuelle moindre que les détenus n'offrant pas les mêmes caractéristiques. Ils seraient également moins enclins à recourir à des pratiques solitaires de substitution comme la masturbation. A ce sujet, les résultats confortent d'ailleurs notre hypothèse : plus de la moitié de nos répondants (44,5% « *totalelement en accord* » et 18,1% « *plutôt en accord* » contre 21,4% « *plutôt en désaccord* » et 16% « *totalelement en désaccord* ») pensent que le recours aux visites hors surveillance permet fréquemment d'éviter la masturbation.

Pour conclure, nous intéressant de plus près à la question de la privation sexuelle en détention, il semble utile de mettre en exergue que les détenus plus jeunes déclarent avoir eu une vie sexuelle importante avant l'incarcération et ce, à la différence des détenus âgés et des délinquants sexuels. Nos résultats suggèrent également que les visites communes ne sont pas suffisantes pour compenser l'absence de sexualité, d'autant plus que la durée d'incarcération se prolonge. En réponse à un ressenti de privation sexuelle, des stratégies de compensation semblent mises en œuvre afin d'apporter une réponse au désir sexuel. Toutefois, dans ce contexte, le recours à la pornographie télévisuelle ne paraît pas satisfaire la majorité des détenus. Cependant, si la durée de détention est longue et si le détenu possède le statut de condamné ou est seul en cellule, il aura tendance à y trouver une plus grande satisfaction. D'autre part, les détenus sans partenaire disent recourir davantage à la pornographie mais le bénéfice de permissions de sortie paraît lui aussi exacerber la recherche du substitut pornographique pour compenser la privation de sexualité, sexualité qui périodiquement peut être retrouvée à l'extérieur. La pratique de la masturbation en détention semble d'abord relever d'un acte hygiénique, surtout si la durée de la détention est longue. Elle ne représente pas une activité compensatoire affirmée chez les détenus ayant un partenaire au cours de l'emprisonnement et chez les détenus se déclarant de religion catholique et musulmane. Dans la continuité de nos observations, il semble également que l'activité sportive ne paraît pas

---

<sup>80</sup> Pour la même affirmation, 9,7% des répondants se déclarent « *plutôt en désaccord* », 4,4% « *plutôt en accord* » et 15,4% « *totalelement en accord* ».

<sup>81</sup> Pour cette affirmation, 47,8% se déclarent « *totalelement en accord* », 20,6% « *plutôt en accord* », 19,9% « *plutôt en désaccord* » et 11,7% « *totalelement en désaccord* ».

pouvoir compenser suffisamment l'absence de sexualité pour près de la moitié des détenus. Enfin, les visites intimes en tant que réponses à la privation de sexualité sont perçues comme garantissant « une intimité suffisante » pour les détenus et leur partenaire. Retenons encore qu'une grande majorité des répondants, à l'exception des personnes âgées et des délinquants sexuels, considère que l'absence de partenaire ne justifie pas le refus des visites hors surveillance et que les prostituées devraient aider les détenus à rassurer leur virilité ou leur capacité de relations sexuelles.

## Chapitre 9

### Les compensations sexuelles solitaires : un vécu diversifié

« Les chefs passent la nuit sans bruit pour regarder le détenu se masturber à l'heure du film diffusé sur Be 1 via le guichet. Toute cette réalité rend la sexualité et la tendresse sources de stress et secrètes en prison ».

( Un détenu ayant participé à l'enquête vie affective/sexuelle 2012-2013)

La littérature consacrée à la sexualité en milieu carcéral rapporte généralement une haute fréquence de pratiques sexuelles de substitution face à une abstinence sexuelle contrainte et de longue durée. Sous ce terme générique « *pratiques de substitution* », nous avons placé la pratique masturbatoire et le recours aux supports pornographiques<sup>82</sup>, conjointement utilisés ou non à la masturbation. Nous spécifierons également le terme de pratiques sexuelles de substitution comme pratiques « solitaires » car elles mettent l'accent sur la relation singulière que le détenu entretient avec sa propre sexualité. Dans ce présent questionnement, nous chercherons surtout à connaître les caractéristiques individuelles pouvant éventuellement influencer ces pratiques autoérotiques

Pour évaluer le degré d'accord avec l'existence de pratiques sexuelles de substitution solitaires en prison, nous avons également créé une échelle, nommée « *les pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention* ». Cette échelle rassemble 8 items. Sa composition ainsi que les caractéristiques principales de chacune des variables sélectionnées sont présentées dans le tableau 24 ci-dessous et exprimées selon le degré d'accord allant de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (totalement d'accord). L'intérêt d'une telle démarche de création d'une échelle de perceptions réside dans le traitement simultané de plusieurs informations se rapportant à l'existence d'activités sexuelles de substitution solitaires.

---

<sup>82</sup> Par « supports pornographiques », il convient d'entendre les films, les images et les revues à caractère pornographique.

**Tableau 24 : Variables composant l'échelle « les pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention »**

Variables	Moyen	Ecart-
	-ne	type
<i>Alpha de Cronbach : 0,761</i>	4,30	2,076
Les films et les revues pornographiques sont utiles pour vivre sa sexualité	3,02	2,671
Je pense que la masturbation est indispensable quand on n'a pas de partenaire	6,09	3,392
La masturbation permet facilement du plaisir en prison	5,46	3,514
Les films pornographiques à la télévision compensent le manque de relations sexuelles	3,73	3,255
Je consulte des revues à caractère pornographique	2,55	2,896
J'ai été témoin d'un détenu qui se masturbait	4,15	3,935
J'ai vu un détenu se masturbant et s'excitant devant un film pornographique	3,97	3,836
Il m'est arrivé de discuter de sexe avec les autres détenus <sup>83</sup>	5,55	3,453

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Notre nouvelle échelle a fait l'objet d'analyses statistiques bivariées et multivariées plus spécifiques en vue de percevoir l'impact significatif éventuel de caractéristiques personnelles, pénitentiaires ou environnementales quant aux pratiques de substitution.

Si l'on s'en réfère à la moyenne obtenue pour les réponses à cette échelle, nous découvrons qu'elle se situe à 4,30 sur une échelle d'approbation allant de 1 à 10. Elle correspond ainsi à la moyenne de tous les scores obtenus par nos répondants à cette échelle. Ce résultat tend à indiquer que ces derniers se montrent « moyennement » en accord avec l'affirmation de l'existence de pratiques sexuelles de substitution. Il est encore intéressant de souligner, qu'en dehors de toute considération en lien avec la prison, près de 84,4% de notre échantillon réproouvent l'énoncé suivant « *les films et les revues pornographiques sont utiles pour vivre sa sexualité* »<sup>84</sup>. Dans son livre « *Pénis sans visage* », Bensimon considère la pornographie comme « *le papier peint de la misère carcérale* » (Bensimon, 2007, p.93) « *l'ensemble des chercheurs s'entend pour dire que la pornographie insensibilise, désinhibe la personne en entretenant des fantasmes d'agressions qui réduisent l'Autre de façon objectale* » (Bensimon, 2007, p.99). Et il ajoute « *la pornographie, dans le monde carcéral, ressemble à une fuite, à quelque chose de perdu et que la personne croit retrouver sur quelques feuilles de papier*

<sup>83</sup> Cette variable trouve sa place dans cette échelle car si la discussion à propos de sexe avec des codétenus implique un rapport d'altérité, elle nous semble évoquer d'abord un besoin personnel et fondamental de compenser l'absence de sexualité en l'extériorisant par la parole.

<sup>84</sup> Pour cette affirmation, 59,9% des répondants se déclarent « totalement en désaccord », 24,4% « plutôt en désaccord », 10,0% « plutôt en accord » et 5,7% « totalement en accord ».

*glacé ou sur un écran de télévision. Le besoin est là. Il l'est d'autant plus que, ravivé par le manque, l'Autre avec un grand A s'est transformé en fantasme »* (Bensimon, 2007, p. 94).

Par rapport à la masturbation, la majorité des répondants semblent approuver le fait qu'elle « *est indispensable quand ils n'ont pas de partenaire* ». En effet, par rapport à cette affirmation, 33,7% des répondants se déclarent être « *totalelement en accord* » et 20,3% « *plutôt en accord* »<sup>85</sup>. Au vu de ces résultats, plus de la moitié de nos répondants traduisent une perception des pratiques sexuelles de substitution capable de nier tout rapport d'altérité lorsque des circonstances de privation l'imposent.

En poursuivant notre réflexion sur les pratiques sexuelles de substitution, nous observons que nos analyses statistiques dévoilent quelques différences significatives entre l'échelle ainsi créée et certaines caractéristiques des répondants. Nous les présentons brièvement car elles éclairent notre compréhension sur ces activités substitutives.

La variable « *temps d'incarcération* » d'abord est apparue positivement corrélée avec cette échelle ( rho de Spearman : 0,259 ;  $p < 0.001$ ). Selon nos résultats statistiques, il existe moins d'une chance sur mille de nous tromper en affirmant que plus la période d'incarcération est longue, plus les détenus s'accordent sur l'existence en détention de pratiques sexuelles de substitution. Comment expliquer qu'une longue période d'incarcération et, sans doute aussi une période étendue de privation sexuelle, puissent stimuler le détenu à concevoir de manière plus positive le recours à certains plaisirs sexuels et solitaires? Peut-on trouver la réponse dans la probabilité qu'un détenu, incarcéré depuis plusieurs années, se soit davantage trouvé observateur ou confronté à de nombreuses situations manifestant ces pratiques sexuelles de substitution ? Et cette explication paraît plausible car la variable « *temps d'incarcération* » se retrouve faiblement mais positivement corrélée avec les deux affirmations suivantes « *j'ai été témoin d'un détenu qui se masturbait* » (rho de Spearman : 0,169 ;  $p < 0,01$ ) et « *j'ai vu un détenu se masturbant et s'excitant devant un film pornographique* » (rho de Spearman : 0,099 ;  $p < 0.05$ ). On peut considérer dès lors que les attitudes positives à l'égard de ces pratiques proviennent, partiellement sans doute, du plus long vécu carcéral et des expériences des détenus incarcérés depuis longtemps. Mais cette observation ne constitue pas la seule et unique explication. Sans trop anticiper sur l'analyse des comportements de nos répondants, nous sommes en mesure d'avancer que plus l'incarcération est longue, plus le détenu semble

---

<sup>85</sup> Pour cette affirmation, 23,6% des répondants se déclarent « *plutôt en désaccord* » et 22,4% « *totalelement en désaccord* ».

trouver dans la masturbation un moyen d'obtenir du plaisir en prison (rho de Spearman : 0,218 ;  $p < 0.001$ ). Et l'aspect « naturel » est reconnu par les détenus eux-mêmes dont l'un d'entre eux écrivait cette réflexion « *au bout d'un temps, cela vient tout seul en rêvant et je trouve cela bien moins dégradant* ».

Dans la même lignée, des différences statistiques significatives sont à remarquer selon qu'il s'agit d'un statut de prévenu ou de condamné. Les détenus condamnés s'accordent davantage sur l'existence de pratiques sexuelles de substitution, contrairement aux perceptions des prévenus ( $z : -3,999$  ;  $p < 0.001$ ). L'ensemble de ces observations permet donc de considérer qu'un détenu condamné à une plus longue période d'incarcération se prononce plus positivement en faveur de pratiques sexuelles de substitution.

A côté de cette variable caractérisant les détenus ayant une longue peine, des différences significatives ont été encore trouvées pour les catégories suivantes de détenus : les détenus incarcérés pour atteintes aux biens ( $z : -3,381$  ;  $p < 0,001$ ), pour coups et blessures ( $z : -3,893$  ;  $p < 0.001$ ), ainsi que ceux incarcérés pour agressions ( $z : -2,230$  ;  $p < 0,05$ ) et pour délits de roulage ( $z : -3,294$  ;  $p < 0.01$ ). Toutes ces personnes détenues obtiennent effectivement des scores supérieurs et se montrent plus favorables à l'égard de pratiques sexuelles de substitution telles que la masturbation ou le recours à des supports pornographiques. En examinant plus avant ces différentes catégories de détenus, pour deux<sup>86</sup> d'entre elles, nous trouvons une relation statistique significative et négative avec la variable « âge ». Ces relations statistiques éclairent encore une fois le constat déjà énoncé que les détenus emprisonnés pour des faits d'atteintes aux biens et de coups de blessures sont surtout des hommes plus jeunes. Est-ce en raison de leur plus jeune âge qu'il est possible de comprendre ces perceptions plus favorables à l'égard des pratiques sexuelles de substitution ? Ici, dès lors, ce ne serait pas la durée d'incarcération seule qui expliquerait cette relation mais peut-être une vision plus « moderne » de la sexualité et de ces pratiques sexuelles chez les jeunes ? Néanmoins, cette interprétation mérite d'être prise avec prudence puisque, en effet, les détenus ayant le statut de prévenus se positionnent moins favorablement à ce sujet et que, en outre, il existe une probabilité plus grande qu'un détenu prévenu soit d'un âge plus jeune ( $z : -5,210$  ;  $p < 0,001$ ). Une explication plus psychologique pourrait être trouvée dans le type de délits commis, à savoir les atteintes aux biens, les coups et blessures et les agressions. En

---

<sup>86</sup> Nos résultats indiquent que moins le détenu est âgé, plus la probabilité qu'il soit incarcéré pour atteintes aux biens ( $z : -6,541$  ;  $p < 0,001$ ) ou pour des faits de coups et blessures est importante ( $z : -2,154$  ;  $p < 0,05$ ).



effet, le passage à l'acte requis pour ce genre d'atteintes exigerait la présence d'un certain niveau d'énergie « agressive » que les pratiques sexuelles requièrent également et demandent d'extérioriser, même en solitaire. Ainsi que l'écrit Duyckaerts, « *au début de la vie sexuelle, le rapport qui unit les individus d'une même espèce est double et ambigu. D'une part, circulent entre eux des signaux érotiques naturels, d'autre part les oppose un individualisme, fait de tous les instincts de défense et de conservation de soi. La confusion des deux aspects de la relation donne la sexualité agressive* » (Duyckaerts, 1964, p.94).

Enfin, notons encore que les détenus se trouvant seuls en cellule ( $z : -1,972 ; p < 0.05$ ) et ceux qui n'ont pas de partenaire au cours de leur détention ( $z : -2,234 ; p < 0.05$ ) se disent plus favorables à l'égard de pratiques sexuelles de substitution. Ces perceptions positives devraient trouver une explication partielle dans leur situation et leur vécu personnel. En effet, les détenus seuls peuvent effectivement bénéficier d'un espace et de moments plus intimes facilitant une sexualité de substitution solitaire mais toujours attentive à ne pas se laisser voir aux regards imprévus des agents. L'absence de partenaire et le manque de visites intimes encourageraient infailliblement la personne incarcérée à trouver dans ces pratiques une manière de compenser l'absence de sexualité. Encore une fois, Duyckaerts analyse en profondeur cette activité substitutive : « *C'est dans la mesure où les individus, en dépit des signaux érotiques qui en émanent, restent séparés les uns des autres par toutes les distances de la vie sociale et de leur individualisme, que l'excitation érotique se confond avec une excitation des organes agressifs de la vie de relation : organes d'assimilation, d'excrétion, de fascination, d'écartement et d'immobilisation. Les choses se passent comme si l'excitation érotique, pour aboutir à ses fins et écarter tous les obstacles qui s'opposent à son épanouissement, devait au préalable se servir de tout l'appareil agressif de l'organisme* » (Duyckaerts, 1964, p.93). Et ce psychanalyste poursuit « *je pense que le mécontentement de beaucoup d'individus au sujet de leur vie sexuelle a quelque chose d'émouvant et de grand. Leur recherche agitée, leurs comportements même immoraux sont souvent dictés par un rêve de paix. Ce qu'ils poursuivent par de nombreux errements, ce n'est pas, comme le pensent les moralistes acariâtres, le seul plaisir physique isolé, mais une paix avec autrui, impliquant une dissolution temporaire de leurs noyaux d'hostilité (...)* » (Duyckaerts, 1964, pp.295-296).

Désireuse d'affiner notre analyse, un traitement statistique multivarié a également été effectué. Les résultats des analyses de régression entre l'échelle touchant à la perception de pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention et les différents prédicteurs sont

présentés au tableau 25. Le modèle proposé ( $F=7,744$  ;  $p<0,001$ ) explique 12,1% de la variance totale de la variable dépendante. En examinant les résultats présentés au tableau 25 ci-dessous, il ressort qu'être en détention préventive, avoir un certain âge, être incarcéré pour coups et blessures et avoir un partenaire extérieur pendant la détention sont les variables indépendantes en relation significative avec la variable dépendante analysée. Les résultats suggèrent que les détenus plus jeunes ( $b= -.120$  ;  $p<0,05$ ), les détenus incarcérés pour coups et blessures ( $b=.120$  ;  $p<0,05$ ) et ceux n'ayant pas de partenaire extérieur pendant leur détention ( $b= -.112$  ;  $p<0,05$ ) se montrent plus en accord quant à l'existence de pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention. A contrario, les détenus en détention préventive ( $b= -.197$  ;  $p<0,001$ ) ont tendance à ne pas percevoir l'existence d'activités sexuelles telles que la masturbation ou le recours à des supports pornographiques en détention, sans doute sont-ils trop préoccupés par les aspects judiciaires, familiaux ou personnels qui restent incertains et instables au début de l'emprisonnement.

**Tableau 25 : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle «Pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention» (VD)**

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	-.120*
Temps d'incarcération	.086
Etre en détention préventive	-.197***
Incarcéré pour coups et blessures	.120*
Incarcéré pour atteintes aux biens	.097
Avoir un partenaire pendant la détention	-.112*
Etre seul en cellule	.026
Constant	5,100
F	7,744
Signification F	.000
R2	.121
R2 ajusté	.106
* = $p<0,05$ ** = $p<0,01$ ***= $p<0,001$	
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>	

Les résultats obtenus en analyses statistiques multivariées révèlent ici une influence moins importante du temps d'incarcération sur la variable dépendante, ceci contrairement à ce qui avait pu être constaté lors de nos analyses statistiques bivariées. En effet, chaque prédicteur présent dans le modèle proposé explique non seulement un certain pourcentage de variance de la variable dépendante mais partage aussi avec les autres prédicteurs un certain pourcentage

de variance. A propos du temps d'incarcération et du fait d'être en détention préventive - deux variables partageant un certain pourcentage de variance- il est probable que la variable « temps d'incarcération » ait perdu de sa valeur prédictive dans le modèle multivarié proposé.

A l'égard des pratiques sexuelles de substitution en solitaire, les résultats obtenus lors de notre analyse statistique multivariée suggèrent que les détenus jeunes s'y montrent plus favorables. Ce constat confirme ce que nous avons déjà découvert lors de nos précédentes analyses : les détenus plus jeunes sont également ceux qui ont davantage exprimé un besoin de sexualité parmi les détenus composant notre échantillon. Leur attitude plus favorable envers la masturbation et l'utilisation de supports pornographiques refléterait la solution choisie par cette catégorie de détenus afin de répondre à leur besoin de sexualité dans un contexte de privation. Ici, dès lors, ce ne serait pas la durée d'incarcération seule qui expliquerait cette relation mais peut-être une vision plus « instinctive ou incontrôlable » de la sexualité et de ces pratiques chez les jeunes ayant connu aussi une vie sexuelle externe généralement plus intense et plus « libérée ». La vision positive envers les pratiques sexuelles en solitaire peut faire l'objet d'une interprétation similaire pour la catégorie des détenus incarcérés pour coups et blessures. Au sein de notre échantillon, ceux-ci ont en effet une plus grande probabilité d'être plus jeunes ( $z : -2,154$  ;  $p < 0,05$ ). Toutefois, comme nous l'avons déjà envisagé, nous pourrions également postuler que ces détenus dont les faits ont requis une certaine impulsivité et agressivité lors du passage à l'acte disposent, notamment, d'une énergie sexuelle plus abondante qu'il convient de canaliser en recourant entre autres à la pratique de la masturbation. L'exemple de Jacques Lesage de la Haye (1998) - et de bien d'autres - affirmant avoir connu un détenu se masturbant une dizaine de fois par jour exprime certainement une réalité carcérale dont la fréquence est variable mais réelle. Quant aux détenus n'ayant pas de partenaire pendant leur détention, ceux-ci se retrouvent sans aucune possibilité de visites intimes et doivent dès lors faire face à la satisfaction de leur besoin de sexualité. Leur attitude plus favorable vis-à-vis de pratiques sexuelles solitaires semble témoigner qu'il s'agit de la réponse la plus facilement accessible à la privation de relations sexuelles. Quant aux détenus en préventive, il semble plus probable que leur attitude plutôt négative à l'égard de pratiques sexuelles solitaires soit à mettre en relation avec une période de détention plus courte où le besoin et le manque de sexualité n'apparaîtraient pas encore trop difficiles à gérer.

## Chapitre 10

### Les relations sexuelles entre détenus, consenties ou non

En prison comme dans la société extérieure, vivre c'est lier des relations ou « être avec ». Dans cette réalité de vie humaine, chaque personne se révèle incomplète et dévorée par le manque. Mais cet « autre » qui reste « libre » de sa réponse en détention peut venir le rencontrer avec amour ou avec haine et rejet. Au niveau de la sexualité incarcérée, le rapport d'altérité revêt certains aspects spécifiques en raison des règles particulières imposées dans ce contexte de vie. Celles-ci peuvent conduire à vivre au niveau biologique seul, oubliant la dimension de l'esprit ou de création de l'amour, et réduire la sexualité à une réponse au besoin hédonique ou la considérer comme une décharge orgasmique évacuant les tensions individuelles. Les relations sexuelles doivent aussi être envisagées dans leur dimension de don et des réponses qui y sont apportées. Entrer sexuellement en relation avec un « autre » que soi participe à la découverte de sa propre individualité mais aussi à la recherche d'une reconnaissance intime et/ou amoureuse permettant à l'individu de croire en sa propre valeur. Comte-Sponville recourt aux philosophes à ce propos : « *Aimer, c'est se réjouir* », écrit Aristote. Et Spinoza : « *L'amour est une joie qu'accompagne l'idée d'une cause extérieure* ». Aimer, en ce sens, n'est pas souffrir d'un manque : c'est jouir et se réjouir de l'existence de l'autre, de sa présence, de son amour ! » (Comte-Sponville, 2014). Cette manière de concevoir le plaisir et l'amour semble devoir néanmoins être nuancée ou spécifiée en milieu carcéral. En effet, tout rapport d'altérité se trouve au cœur d'enjeux dépassant bien souvent le cadre strict d'une sexualité, source de bien-être et d'épanouissement personnel. L'absence de relations affectives et sexuelles avec un partenaire « extérieur » désiré peut devenir une souffrance quotidienne tandis que la dynamique relationnelle carcérale monosexuée peut pousser les détenus à entrer dans un jeu constant d'affirmation de leur identité sexuée, masculine, où la domination l'emporte sur le partage et le don. Au-delà de ces enjeux internes se pose aussi la question de la sexualité entre détenus. La présente étape portera sur le vécu des personnes interrogées dans leurs relations à l'altérité, à l'autre. Sous ce terme « autre », nous englobons « les autres détenus », ce qui nous conduira à parler alors de l'existence de relations sexuelles entre détenus. Ces relations sexuelles existent-elles réellement selon nos répondants ? Peuvent-elles être envisagées comme une réponse temporaire à un contexte de privation sexuelle et à l'absence de possibilités de relations

hétérosexuelles ? Parallèlement à ces interrogations, nous aborderons également la question des violences sexuelles car c'est généralement à travers ce prisme que la littérature consultée aborde la sexualité en milieu carcéral. Les participants à notre enquête déclarent-ils avoir déjà été victimes d'une agression sexuelle ou bien se sentent-ils effectivement menacés sexuellement en détention ? C'est ce que nous allons approfondir dans ce chapitre afin d'obtenir une confirmation ou une infirmation de la place et de l'importance des violences sexuelles en prison.

### **10.1 Les relations sexuelles entre codétenus : un mode de compensation sexuelle temporaire ?**

En raison de la séparation des sexes en détention, l'homosexualité des détenus ne paraît pas surprenante mais elle est susceptible de prendre diverses formes. La littérature consultée distingue bien souvent quatre types d'homosexualité : l'homosexualité consentie, celle de circonstance, l'homosexualité « échange » et celle subie. Dans notre étude, nous cherchons à savoir si les relations sexuelles en détention représentent effectivement une réponse à la situation de privation sexuelle et si elles sont une manière de s'adapter à cette situation. Différents items directement liés à la pratique de relations sexuelles entre détenus ont été exploités et les participants ont été invités à manifester leur opinion concernant l'existence de relations sexuelles entre détenus.

Dès lors dans un premier temps, nous tenterons de découvrir l'avis de nos répondants sur la question de l'existence de relations sexuelles entre codétenus. Pour ce faire, la création d'une échelle a à nouveau été envisagée. Le tableau 26 ci-après reprend les différents items mobilisés dans ce cadre.

**Tableau 26 : Variables composant l'échelle « Existence de relations sexuelles entre détenus »**

Variables	Moyenne	Ecart-type
<i>Alpha de Cronbach : 0,761</i>	2,89	1,743
Aux douches, il est important de savoir quels détenus y sont	4,23	3,728
J'ai reçu à mon arrivée des propositions sexuelles de la part d'autres détenus	1,73	2,224
J'ai vu un détenu faire l'objet de propositions sexuelles de la part de codétenus	2,54	2,968
Un détenu qui a de l'argent peut acheter de la sexualité en prison	3,78	3,433
Certains détenus acceptent des relations homosexuelles pour se protéger de la violence des autres	4,10	3,389
Des relations sexuelles ont lieu entre codétenus	3,86	3,427
Il n'est pas rare qu'un détenu ait à la fois des relations sexuelles avec un codétenu et avec son partenaire	1,94	2,147
J'ai accepté des relations avec d'autres détenus en échange de drogues	1,19	1,204

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Les résultats présentés au tableau 26 indiquent que la moyenne globale obtenue à notre échelle « *existence de relations sexuelles en prison* » atteint un score de 2,89. Ce score moyen est à interpréter en le plaçant sur une échelle d'opinion allant de 1 à 10 (où 1= pas du tout d'accord et 10=totalement d'accord). En moyenne, nos répondants ne semblent donc pas manifester un degré d'accord élevé (plus proche de 1) quant à l'existence de relations sexuelles entre détenus.

Suivant ce constat, nous avons effectué des analyses statistiques bivariées nous permettant de savoir si les opinions de nos répondants quant à l'existence de relations sexuelles en détention se trouvaient impactées par les caractéristiques individuelles ou pénitentiaires des individus composant notre échantillon. Les résultats obtenus nous révèlent que plus les détenus sont âgés, plus ceux-ci ont eu tendance à se dire en accord quant à l'existence de relations sexuelles entre détenus<sup>87</sup>. Ce même positionnement plus favorable a été constaté pour les détenus dont la période d'incarcération au moment de la passation du questionnaire était plus longue<sup>88</sup>. Un âge plus avancé et une durée de détention plus importante semblent renforcer les perceptions des participants s'accordant sur le fait que des relations sexuelles entre détenus ont lieu. Sur ce point, il est intéressant de soulever les résultats obtenus par Nacci et Kane

<sup>87</sup> Nos résultats indiquent que plus un détenu est âgé, plus la probabilité qu'il obtienne un score élevé à l'échelle de perceptions « existence de relations sexuelles entre détenus » est importante : Rho de Spearman 0,168 ; p<0,001.

<sup>88</sup> Nos résultats indiquent de plus la période d'incarcération est longue au moment de la passation du questionnaire, plus la probabilité que le détenu obtienne un score élevé à l'échelle de perceptions « existence de relations sexuelles entre détenus » est importante : Rho de Spearman : 0,136 ; p<0.01.

(1983). Réalisant une étude sur les pratiques sexuelles consenties et contraintes en prison sur la base d'un échantillon de 330 détenus sélectionnés au sein de 17 établissements pénitentiaires fédéraux de Pennsylvanie, ces chercheurs ont pu relever un pourcentage de 12% d'activités homosexuelles consenties au sein des établissements pénitentiaires à faible niveau de sécurité. Ils constatèrent également un pourcentage plus élevé, près de 20%, d'activités sexuelles consenties au sein des prisons ayant un niveau de sécurité plus important. Au sein de ces institutions, se retrouvaient les délinquants les plus dangereux et incarcérés pour de plus longues périodes (Nacci & Kane, 1983, p.35). Nos résultats semblent de manière indirecte rencontrer ce dernier constat dans la mesure où concernant notre échantillon, les détenus incarcérés pour de plus longues périodes se disent être plus en accord avec l'existence de relations sexuelles en détention. Il convient encore d'interpréter ceci avec précaution dans la mesure où nos résultats reposent davantage sur les opinions des individus que sur leurs comportements, ce qui n'est pas le cas dans l'étude réalisée par Nacci et Kane où la question posée était « *have you had a homosexual experience in a prison as an adult ?* » (Nacci & Kane, 1983, p.35). Cette question aussi directe et brutale ne devrait-elle pas entraîner spontanément de nombreuses dénégations ? Nous n'avons pas voulu la poser ainsi.

Les analyses statistiques réalisées suggèrent également que les répondants incarcérés pour atteintes aux mœurs<sup>89</sup> et les personnes s'étant déclarées « seules en cellule »<sup>90</sup> apparaissent plus en accord avec l'existence de relations sexuelles entre personnes incarcérées. A ce propos, encore une fois, les délinquants sexuels adoptent une position différente. Précédemment, nous avons déjà mis en évidence leurs attitudes plus positives à l'égard de l'homosexualité en détention car ils avaient obtenu des scores plus élevés sur l'échelle de perceptions des détenus quant à la normalité de l'homosexualité. Cette catégorie de détenus s'affiche plus favorablement à l'égard de l'orientation homosexuelle mais reconnaît également davantage l'existence de relations sexuelles entre détenus. Peut-on conclure alors qu'il existe un lien entre le fait de considérer positivement l'homosexualité en prison et celui de mentionner plus souvent l'existence de relations homosexuelles entre détenus ? Nos résultats semblent indiquer qu'un tel lien existe. En effet, une relation statistique positivement significative a été trouvée entre les échelles de perceptions mesurant la normalité de l'homosexualité en détention et l'existence de relations sexuelles entre détenus (rho de

---

<sup>89</sup> Nos résultats (test U de Mann Withney) indiquent un score plus élevé des détenus incarcérés pour atteintes aux mœurs sur l'échelle de perception « existence de relations sexuelles entre détenus » :  $z : -2,886$  ;  $p < 0,01$ .

<sup>90</sup> Nos résultats (test U de Mann Withney) indiquent un score plus élevé des détenus « seuls en cellule » sur l'échelle de perception « existence de relations sexuelles entre détenus » :  $z : -2,022$  ;  $p < 0,05$ .

Spearman 0,408 ;  $p < 0,001$ ). Dans cet ordre d'idées, concernant notre échantillon, un détenu plus enclin à considérer positivement l'homosexualité est également un détenu pour lequel la probabilité de penser que des relations homosexuelles ont lieu en prison est plus importante. Dans son étude exploratoire sur les attitudes des détenus à l'égard de l'homosexualité au sein de différents pénitenciers du Mississippi (2000), Hensley avait d'ailleurs mis en évidence que les détenus s'engageant dans des activités homosexuelles pendant leur période d'incarcération développaient moins d'attitudes négatives à l'égard de l'homosexualité (Hensley, 2000, p.440). Nous basant ici sur les perceptions des individus ayant répondu à notre questionnaire, et non sur leurs comportements sexuels en détention, il nous est difficile d'abonder avec certitude dans le sens d'Hensley. Toutefois, en ce qui concerne notre recherche, ce résultat représente une découverte intéressante.

Un autre résultat est à souligner : les détenus incarcérés pour délinquance sexuelle sont plus nombreux à se retrouver seuls en cellule que les détenus incarcérés pour d'autres faits<sup>91</sup>. Cependant, ce constat trouve son explication dans la pratique pénitentiaire belge où il semblerait que des mesures particulières sont généralement prises pour assurer autant que possible la protection de ce type de délinquants. Ainsi que nous l'avons déjà exposé, cette catégorie de délinquants, ayant commis l'acte le plus moralement répréhensible pour les autres détenus, s'avère exposée à la violence des autres catégories de détenus. Dans ce contexte, la réponse des établissements pénitentiaires consiste à placer ces personnes dans une cellule simple<sup>92</sup>.

D'autres résultats statistiques nous indiquent encore des différences significatives pour certaines catégories de détenus qui obtiennent des scores moins élevés et manifestent un degré d'accord moindre quant à l'existence de relations sexuelles entre détenus. Ces résultats incluent les détenus incarcérés pour des faits en lien avec les stupéfiants ( $z : -2,789 ; p < 0,01$ ), les détenus ayant déjà été incarcérés précédemment ( $z : -2,299 ; p < 0,05$ ) et les détenus s'investissant dans le sport ( $z : -2,952 ; p < 0,01$ ). Les détenus ayant déclaré être en couple pendant leur détention ( $z : -2,147 ; p < 0,05$ ) et ceux ayant déclaré bénéficier de visites hors surveillance ( $z : -2,922 ; p < 0,01$ ) avec leur partenaire obtiennent également un score moins élevé, laissant entrevoir qu'ils ne reconnaissent pas l'existence de relations sexuelles entre

---

<sup>91</sup> Nos résultats (Chi-Carré) indiquent que 53,3% des détenus incarcérés pour atteintes aux mœurs se retrouvent seuls en cellule pour 36,5% de détenus non incarcérés pour délinquance sexuelle et se retrouvant aussi seul en cellule :  $\phi : 0,123 ; p < 0,01$ .

<sup>92</sup> Concernant notre échantillon, nos résultats indiquent également que les détenus incarcérés pour assassinat ( $\phi : 0,117 ; p < 0,01$ ) et meurtre ( $\phi : 0,142 ; p < 0,01$ ) ont une probabilité plus importante de se retrouver seul en cellule.



détenus. Ces deux derniers résultats nous invitent à penser que la présence d'un partenaire extérieur induit une moins grande adhésion à l'existence possible de relations sexuelles entre détenus. Sur ce point précis, nous serions tentée d'avancer que les personnes « en couple » pendant leur incarcération peuvent se sentir « moins privées sexuellement et/ou affectivement » et que, dès lors, elles deviennent plus indifférentes à la question de relations sexuelles entre détenus. Enfin, en interrogeant les niveaux de sécurité des établissements pénitentiaires, nous constatons que les détenus appartenant aux établissements pénitentiaires de niveau de sécurité 3 (à savoir les prisons de Jamioulx et de Nivelles) se différencient des détenus placés dans des prisons de niveau de sécurité 1 et 2<sup>93</sup>. Obtenant des scores moins élevés, ces détenus se montrent moins en accord avec l'existence de relations sexuelles au sein de leur prison. Sur cet aspect, il convient de souligner qu'au terme de leur recherche sur la sexualité en prison, Saum et al. (1995) ont mis en évidence l'influence des spécificités structurelles et/ou organisationnelles d'une prison sur l'existence ou non d'activités sexuelles en son sein. Ils précisent, en effet, qu'une prison peut devenir un lieu facilitant l'apparition de relations sexuelles entre détenus en fonction de certaines de ses caractéristiques institutionnelles. Celles-ci agiraient notamment par l'intermédiaire du niveau de sécurité de la prison, du profil de la population incarcérée, du nombre de détenus, de l'occupation simple ou multiple des cellules et enfin de l'organisation des temps « libres » (Saum et al., 1995, p.428).

Traitant encore de la question des relations sexuelles entre détenus, il importe de porter brièvement notre attention sur l'existence d'une sexualité qualifiée de « sexualité négociée ». En effet, de précédentes recherches ont mis en évidence l'existence de relations sexuelles entre détenus en raison de motivations bien précises (Nacci & Kane, 1983 ; Gaillard, 2009 ; Califano, 2012). A titre d'exemples, nous pouvons y retrouver l'acceptation de relations sexuelles en échange de biens et services, en échange de protections ou encore de drogues. Ces relations s'apparentent dès lors à la création d'une dynamique prostitutionnelle en détention. Pour Gaillard (2009) d'ailleurs, un certain nombre de détenus entrent dans une sorte d'esclavage sexuel tout en restant conscients de la dynamique dans laquelle ils entrent et ce, principalement afin d'améliorer leurs conditions de détention.

---

<sup>93</sup> Nos résultats indiquent un score moins élevé pour les détenus émanant du niveau de sécurité 3 sur l'échelle de perception « existence de relations sexuelles entre détenus » :  $z : -2,953$  ;  $p < 0,01$  (entre les niveaux de sécurité 1 et 3) et  $z : -2,157$  ;  $p < 0,05$  (entre les niveaux de sécurité 2 et 3).

**Tableau 27 : Résultats descriptifs pour la sexualité négociée en détention**

	Totalement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord
Un détenu qui a de l'argent peut acheter de la sexualité en prison	54,7%	19,9%	9,1%	16,3%
Certains détenus acceptent des relations homosexuelles pour se protéger de la violence des autres	48,2%	22,4%	13,1%	16,3%
En échange de drogues, j'ai accepté des relations sexuelles avec d'autres détenus	97,5%	0,4%	0,4%	1,7%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Nous avons dès lors souhaité interroger nos répondants à ce sujet. C'est ainsi que nous découvrons que pour 25,4% de notre échantillon « *un détenu qui a de l'argent peut s'acheter de la sexualité en prison* » et pour 29,4 % de personnes interrogées « *certains détenus acceptent des relations sexuelles pour se protéger de la violence des autres* » (voir tableau 27). Dans ce contexte, près d'un tiers de nos répondants ont l'impression que la sexualité peut se négocier en détention. Toutefois, lorsqu'il s'agit de questionner un réel comportement de sexualité négociée, le pourcentage diminue considérablement. En effet, seul 1,7% de notre échantillon affirme clairement « *avoir déjà accepté des relations sexuelles en échange de drogues* ».

Il est à nouveau intéressant de constater le fossé qui peut se créer entre les perceptions de nos répondants et les comportements réellement rapportés. Toutefois, l'origine de ce fossé doit-elle seulement se comprendre à travers une divergence entre les perceptions et les comportements des personnes incarcérées ? Sachant que cette dernière affirmation ne réfère qu'au vécu d'un seul individu et que les autres affirmations se rapportent aux vécus de 530 personnes, nous sommes en mesure de postuler que ces différences de pourcentages révélées ne sont pas uniquement le fruit d'un décalage entre les perceptions et les comportements réels mais le produit d'un regard porté par nos répondants sur plusieurs vécus.

Souhaitant prolonger et affiner notre analyse sur la question de l'existence de relations sexuelles entre détenus, nous nous sommes plus particulièrement intéressée à deux affirmations, à savoir « *des relations sexuelles entre détenus ont lieu* » et « *un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération* ». Dans un premier temps, nous porterons notre attention sur l'affirmation « *des relations sexuelles entre détenus ont lieu* ». Comme nous l'évoquions précédemment, près de

26,4% de nos répondants pensent que des relations sexuelles ont lieu entre détenus (voir tableau 28).

**Tableau 28 : Résultats descriptifs pour les relations sexuelles entre détenus**

	Totalement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en Accord	Totalement en accord
Des relations sexuelles ont lieu entre codétenus	53,4%	20,2%	9,5%	16,9%
Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération	57,4%	25,6%	5,5%	11,5%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Il semble par ailleurs que l'âge<sup>94</sup> et le temps d'incarcération<sup>95</sup> exercent une influence sur cette impression. En effet, plus les détenus sont âgés et plus leur temps d'incarcération est long, plus grande est la probabilité qu'ils se soient exprimés positivement quant à l'existence de relations sexuelles entre détenus. Nous remarquons de manière plus précise que les détenus ayant un statut de détenu « condamné » obtiennent un score moyen plus élevé à l'affirmation « *des relations sexuelles entre détenus ont lieu* » ( $z : -2,962$  ;  $p < 0,01$ ). Ce résultat signale dès lors que cette catégorie de détenus semble davantage percevoir l'existence de relations sexuelles entre détenus. Et ceux-ci ne sont pas les seuls. Les détenus incarcérés pour faits de mœurs ( $z : -2,443$  ;  $p < 0,05$ ), les détenus seuls en cellule ( $z : -2,985$  ;  $p < 0,01$ ), les détenus ayant déclaré avoir des problèmes de santé physiques ( $z : -2,616$  ;  $p < 0,01$ ) et enfin ceux qui bénéficient d'un travail pendant leur incarcération ( $z : -2,698$  ;  $p < 0,01$ ) obtiennent des scores moyens plus élevés. Nous constatons l'impact considérable de l'âge de nos répondants ainsi que du temps d'incarcération sur leur manière de percevoir l'existence de relations sexuelles en détention. En effet, des relations statistiques significatives existent entre ces deux variables (âge et temps d'incarcération) et toutes les catégories relevées significatives pour l'affirmation « *des relations sexuelles entre détenus ont lieu* ».

En détaillant ce constat mettant en évidences les deux dimensions importantes (âge et durée d'incarcération), nous obtenons une image plus complète de l'expression de la réalité sexuelle en prison. D'une part, le tableau 29 ci-dessous présente différents résultats significatifs obtenus pour la variable « âge ». Ainsi, nous remarquons que les détenus plus jeunes se

<sup>94</sup> Le résultat obtenu indique une corrélation significative et positive entre la variable « âge » et l'affirmation « des relations sexuelles entre codétenus ont lieu » : rho de Spearman 0,182 ;  $p < 0,001$ .

<sup>95</sup> Le résultat obtenu indique une corrélation significative et positive entre la variable « temps d'incarcération » et l'affirmation « des relations sexuelles entre codétenus ont lieu » : rho de Spearman 0,212 ;  $p < 0,001$ .

distinguent par un statut de prévenu, par un motif d’incarcération lié à des faits de stupéfiants et par l’absence d’activités en détention. Les détenus plus âgés se caractérisent différemment par le motif d’incarcération en lien avec des atteintes aux mœurs, une occupation cellulaire simple, des problèmes de santé physiques et par le bénéfice d’un travail en détention.

**Tableau 29 : Résultats significatifs pour la variable « Age » (analyse bivariée)**

Prédicteurs	Médiantes (Rang moyen)		
	Non	Oui	Z
Etre prévenu	35.00 (263.29)	30.00(181.67)	-5.210***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	33.00(222.89)	45.00(333.16)	-6.246***
Incarcéré pour stupéfiants	37.00(256.39)	32.00(204.30)	-3.862***
Etre seul en cellule	32.00(221.55)	38.00(285.82)	-4.889***
Problème de santé physique	32.00(221.22)	39.00(292.03)	-5.257***
Avoir un travail en détention	33.00(228.44)	37.00(268.56)	-3.032**
Aucune activité en détention	35.0 253.77)	33.00(226.28)	-2.109*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

D’autre part, le tableau 30 ci-dessous présente quant à lui différents résultats significatifs obtenus pour la variable « *temps d’incarcération* » qui s’avère intéressante à mobiliser pour notre analyse. Nous pouvons y lire, sans grand étonnement, que les détenus prévenus et qui n’ont aucune activité en détention se distinguent par un temps d’incarcération plus court. Les personnes incarcérées pour atteintes aux mœurs, seules en cellule et bénéficiant d’un travail en détention connaissent en moyenne des périodes d’incarcération plus longues.

**Tableau 30 : Résultats significatifs pour la variable « Temps d’incarcération » (analyse bivariée)**

Prédicteurs	Médiantes (Rang moyen)		
	Non	Oui	Z
Etre prévenu	805.00(267.03)	83.50(86.50)	-11.628***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	498.00(219.64)	854.00(265.93)	-2.677**
Etre seul en cellule	239.00(177.95)	1018.00(313.96)	-10.704***
Avoir un travail en détention	395.50(204.89)	817.00(265.27)	-4.746***
Aucune activité en détention	781.00(257.62)	226.00(179.49)	-6.176***

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

Au terme de ces différentes observations, concernant les perceptions des détenus à l'égard de l'existence de relations sexuelles en prison, nous serions tentée de conclure à la mise en présence de deux grandes catégories de détenus. D'une part, nous retrouvons des détenus plus jeunes, incarcérés pour une plus courte période au moment de la passation du questionnaire et qui disent ne pas reconnaître l'existence de relations sexuelles en détention. D'autre part, des détenus plus âgés, incarcérés pour une plus longue période au moment de notre enquête, apparaissant plus installés dans leur détention (seuls en cellule, travail,...) et qui perçoivent davantage la présence de pratiques homosexuelles pendant l'incarcération. Les motifs d'incarcération ne peuvent être négligés dans la reconnaissance des relations sexuelles en raison de la spécificité des représentations des détenus incarcérés pour des faits de délinquance sexuelle. En effet, ces derniers se démarquent à nouveau par des perceptions soutenant une homosexualité carcérale, ce qui témoigne encore de troubles de l'identité sexuelle présents chez cette catégorie de détenus.

Après avoir investigué de manière plus approfondie l'affirmation « *des relations sexuelles entre détenus ont lieu* », nous avons cherché à examiner de plus près l'existence d'une homosexualité carcérale de circonstance en l'absence de possibilités de relations hétérosexuelles. Cette analyse devrait nous permettre aussi de distinguer les relations sexuelles consenties, intéressées ou utilitaires des viols et violences sexuelles. Notre regard s'est alors porté sur l'affirmation « *un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération* ». Pour 83% de notre échantillon (57,4% « *totalemment en désaccord* » et « 25,6% « *plutôt en désaccord* »), cette homosexualité de substitution n'existe pas en détention ou ne permet plus de reprendre une vie hétérosexuelle à la libération. Si 5,5% de nos répondants semblent « *plutôt en accord* », 11,5% se montrent en parfait accord avec cette même affirmation. Près de 17% des participants à notre enquête semblent donc penser qu'un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération. Une analyse statistique plus détaillée nous révèle à nouveau une influence de l'âge et de la période d'incarcération sur les réponses de nos participants. En effet, les détenus plus âgés<sup>96</sup> et incarcérés depuis une plus longue période<sup>97</sup> au moment de la passation de notre enquête ont

---

<sup>96</sup> Les résultats obtenus indiquent que plus les détenus sont âgés, plus la probabilité qu'ils se positionnent positivement pour l'affirmation « un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelles à sa libération » est importante : rho de Spearman : 0,199 ;p<0,001.

<sup>97</sup> Les résultats obtenus indiquent que plus la période d'incarcération est longue au moment de la passation du questionnaire, plus la probabilité que les détenus se positionnent positivement pour l'affirmation « un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelles à sa libération » est importante : rho de Spearman : 0,187 ;p<0,001.

une probabilité plus grande de se prononcer en faveur d'une homosexualité de substitution. Ici encore, d'autres catégories de détenus se distinguent comme le montre le tableau 31 ci-dessous. Il présente les résultats significatifs obtenus à l'issue des analyses effectuées avec la variable « un détenu peu accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération ».

**Tableau 31 : Résultats significatifs pour l'affirmation « Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prisons et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération» (analyse bivariée)**

Age	0,199***		
Temps d'incarcération	0,187***		
Prédicteurs	Médianes (Rang moyen)		
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(135.18)	1.00(223.28)	-3.011**
Etre prévenu	1.00(223.10)	1.00(179.43)	-3.267***
Incarcéré pour assassinat	1.00(205.63)	5.00(262.52)	-2.332*
Incarcéré pour stupéfiants	1.00(217.67)	1.00(188.89)	-2.505*
Etre seul en cellule	1.00(202.71)	3.00(240.92)	-3.405***
Appartenance religieuse	3.00(223.53)	1.00(194.88)	-2.558*
Avoir des enfants	1.00(183.29)	2.00(224.26)	-3.730***
Visite du partenaire une fois par mois	1.00(91.51)	5.00(112.33)	-2.037*
Visite du partenaire 4 fois par an	1.00(91.82)	5.00(125.43)	-2.540*
Aucune activité en détention	2.00(227.41)	1.00(192.28)	-3.135**
Avoir un travail en détention	1.00(204.05)	3.00(231.81)	-2.445*
Correspondance écrite avec le partenaire	1.00(115.47)	2.00(133.40)	-2.091*
<u>Niveau de sécurité</u>			
Niveau 1/Niveau 3	1.00 (118.35)	1.00 (94.28)	-3.027**
Niveau 2/Niveau 3	1.00 (146.13)	1.00 (121.98)	-2.917**
Niveau 2/Niveau 4	1.00 (104.64)	5.00(128.14)	-2.766***
Niveau 3/Niveau 4	1.00 (87.75)	5.00 (125.36)	-4.965***
<u>Groupe d'appartenance religieuse</u>			
Aucune religion/religion musulmane	3.00 (127.44)	1.00(97.91)	-3.636***
Religion catholique/religion musulmane	1.00(134.61)	1.00(112.64)	-2.637**
* = p<0,05 ** =p<0,01 ***=p<0,001			
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>			

Nos résultats mentionnent que les détenus qui obtiennent des scores plus élevés aux tests de différence de moyennes (voir tableau 31) sont ceux qui affichent une opinion plus favorable pour reconnaître une homosexualité de circonstance en détention. Ils possèdent entre autres les spécificités suivantes : ils ont un statut de condamné ( $z : -3,011$  ;  $p < 0,01$ ), sont incarcérés pour assassinat ( $z : -2,332$  ;  $p < 0,05$ ), ils vivent seuls en cellules ( $z : -3,405$ ,  $p < 0,001$ ), ont des enfants ( $z : -3,370$  ;  $p < 0,001$ ), ils reçoivent la visite de leur partenaire une fois par mois ( $z : -2,037$  ;  $p < 0,05$ ) ou 4 fois par an ( $z : -2,540$  ;  $p < 0,05$ ) et, enfin, ils bénéficient d'un travail en détention ( $z : -2,445$  ;  $p < 0,05$ ). Nous remarquons également que les détenus appartenant au niveau de sécurité le plus élevé (niveau 4) se démarquent des niveaux de sécurité 2 ( $z : -2,7666$  ;  $p < 0,001$ ) et 3 ( $z : -4,965$  ;  $p < 0,001$ ). Sachant que les établissements pénitentiaires les plus sécuritaires sont également les plus enclins à engendrer un contexte de privation chez les personnes incarcérées (Lemire & Vacheret, 2007, p.42), il peut être effectivement attendu des détenus se retrouvant dans un tel environnement qu'ils se positionnent davantage en faveur de pratiques sexuelles de substitution, telle une homosexualité limitée à la détention en réponse à la privation de sexualité. Toutefois, l'ensemble des résultats obtenus par niveau de sécurité ne nous permet pas de conclure à un impact direct du niveau de sécurité sur la privation de sexualité et l'existence de relations sexuelles de substitution. En effet, nous constatons (voir tableau 31), que les détenus appartenant au niveau de sécurité 3 se différencient des niveaux de sécurité plus faibles (niveau 1 :  $z : -3,027$  ;  $p < 0,01$  et niveau 2 :  $z : -2,917$  ;  $p < 0,01$ ) et en défaveur de l'homosexualité de substitution. Nous savons par ailleurs que les prisons constituant le niveau de sécurité 3 sont institutionnellement des maisons d'arrêt qui accueillent en priorité et en majorité des détenus placés en détention préventive, c'est-à-dire des personnes dont les caractéristiques principales résident dans un temps d'incarcération plus restreint (médiane : 239,50 jours) et un plus jeune âge (médiane : 34 ans). Nous en rendons compte dans le tableau 32 ci-dessous.

**Tableau 32 : Résultats significatifs pour les variables « temps d’incarcération » et « âge » par niveau de sécurité**

Pour la variable « temps d’incarcération »	Médiane (Rang Moyen)		
<u>Distinction par niveau de sécurité</u>			
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 3	626.00(130.22)	239.50(96.36)	-3.842***
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 4	626.00(70.96)	1103.00(96.28)	-3.382***
Niveau de sécurité 2/niveau de sécurité 3	512.00(159.43)	239.50(135.64)	-2.384*
Niveau de sécurité 2/niveau de sécurité 4	512.00(111.52)	1103.00(145.80)	-3.603***
Niveau de sécurité 3/niveau de sécurité 4	239.50(93.13)	1103.00(140.55)	-5.358***
Pour la variable « Age »	Médiane (Rang moyen)		
<u>Distinction par niveau de sécurité</u>			
Niveau de sécurité 1/Niveau de sécurité 2	41.00(157.75)	31.00(111.18)	-4,822***
Niveau de sécurité 1/Niveau de sécurité 3	41.00 (140.66)	34.00(107.64)	-3,560***
Niveau de sécurité 1/Niveau de sécurité 4	41.00(99.03)	36.00(82.15)	-2,174*
Niveau de sécurité 2/Niveau de sécurité 4	31.00(119.26)	36.00(145.25)	-2,960**

\* =  $p < 0,05$  \*\* =  $p < 0,01$  \*\*\* =  $p < 0,001$

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

Ces résultats nous permettent de conclure que ce n’est pas d’abord le niveau de sécurité appliqué dans un établissement pénitentiaire qui exerce une influence sur les discours et les pratiques en lien avec la sexualité incarcérée mais davantage l’expérience et le vécu carcéraux de nos répondants, ceux-ci étant marqués entre autres par le temps passé en détention.

Considérant, cette fois, ce que nous avons exposé dans le cadre des perceptions sur l’existence de relations sexuelles en détention, certaines catégories de répondants semblent présenter des perceptions favorables à la fois par rapport à l’existence de relations sexuelles entre détenus et par rapport à l’existence d’une homosexualité carcérale de substitution. Sur ce point, au niveau statistique il convient de signaler que ces deux dimensions sont significativement reliées entre elles. Un détenu qui a dès lors tendance à penser que des relations sexuelles entre personnes incarcérées existent a également tendance à penser que cette homosexualité est de substitution (rho de Spearman : 0,328 ;  $p < 0,01$ ). Notre hypothèse de l’existence d’une homosexualité carcérale en tant que réponse à un contexte de privation sexuelle trouve ici un élément de réponse. Nous nous sentons d’ailleurs renforcée dans notre approche lorsque nous découvrons que les détenus recevant peu de visites de leur partenaire (1 fois par mois ou moins de 4 fois par an) se démarquent en faveur de l’existence d’une homosexualité de substitution.



A contrario, outre le fait d'être un détenu au statut de prévenu et d'être incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants ou de n'avoir aucune activité en détention, nous observons également que les détenus ayant déclaré avoir une confession religieuse obtiennent un score moyen moins élevé ( $z : -2.558$  ;  $p < 0,05$ ) et affichent donc une attitude de rejet à l'égard d'une homosexualité de substitution. Ce constat rejoint ce que nous avons déjà pu découvrir à propos des attitudes des répondants vis-à-vis de l'homosexualité en détention.

Encore une fois, il ressort donc de nos analyses qu'il existe une influence de l'âge et de la durée d'incarcération sur les perceptions de nos répondants. En effet, plus les détenus sont âgés et plus leur période d'incarcération est longue au moment de la passation de notre enquête, plus leurs perceptions semblent confirmer l'existence de relations homosexuelles. Par ailleurs, nous savons que les détenus plus âgés ont une plus grande probabilité de connaître une période d'incarcération plus longue ( $\rho$  de Spearman :  $0,211$  ;  $p < 0,01$ ). Ces deux résultats nous incitent à postuler qu'une longue période d'incarcération entraînerait chez ces détenus un changement dans leur manière de considérer la sexualité en prison ainsi que les pratiques qui lui sont associées. Soulever cette interrogation permet de préciser à nouveau notre question de recherche qui tente de découvrir si les personnes incarcérées interrogées, dans un contexte de privation sexuelle, modifient leurs discours et leurs comportements afin de trouver une réponse adaptée à leurs besoins.

A la suite de nos analyses statistiques bivariées et afin de contrôler nos premières observations, il nous est apparu fondamental de recourir à un traitement statistique multivarié et d'en élaborer deux modèles de régression.

Dans un premier temps, un premier modèle de régression proposé ( $F=4,807$  ;  $p < 0,001$ ) nous a permis d'approcher l'existence de relations sexuelles entre détenus. Le modèle ci-dessous (voir tableau 33) permet d'expliquer 8,2% de la variance totale de la variable dépendante concernée. Les prédicteurs entretenant une relation significative avec celle-ci sont au nombre de 4. De manière générale, le modèle présenté confirme les quelques relations significatives déjà relevées au cours de nos analyses bivariées. Toutefois, il met en évidence que les détenus ayant déclaré rencontrer des problèmes de santé psychologiques en détention ( $b=.133$  ;  $p < 0,01$ ) et les détenus plus âgés ( $b=.105$  ;  $p < 0,05$ ) s'accordent davantage sur l'existence de relations sexuelles entre personnes incarcérées. Sur ce point, il est utile de rappeler que nos

analyses statistiques bivariées avaient mis en évidence une force de corrélation importante entre les échelles suivantes : « *approche de l'existence de relations sexuelles entre détenus* » et « *normalité de l'homosexualité* » (rho de Spearman : 0,408 ;  $p < 0,001$ ), « *approche de l'existence de relations sexuelles entre détenus* » et « *agressions sexuelles en détention* » (rho de Spearman : 0,423 ;  $p < 0,001$ ). Ces corrélations significatives nous permettent dès lors de mettre en exergue que les détenus croyant en l'existence de relations sexuelles entre détenus, sont aussi ceux qui ont tendance à penser que l'homosexualité est « normale » en détention et à penser que des situations d'agressions sexuelles existent en prison. Ces relations statistiques démontrent une certaine logique qu'il est important de souligner pour mieux rendre compte de la dynamique sexuelle au sein de notre échantillon. En effet, derrière les résultats exposés dans les différents modèles de régression, se cache un univers bien plus complexe de relations entre les variables analysées. Les résultats que nous avons choisi de mettre en exergue n'en constituent seulement qu'une partie restreinte.

**Tableau 33 : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle «*approche de l'existence de relations sexuelles entre détenus*» (VD)**

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	.105*
Temps d'incarcération	.033
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	.030
Avoir des activités sportives en détention	-.127*
Avoir des problèmes de santé psychologiques	.133**
Avoir un partenaire pendant la détention	-.070
Appartenir au niveau de sécurité 3	-.130*
Constant	2,437
F	4,807
Signification F	.000
R2	.082
R2 ajusté	.065

\* =  $p < 0,05$  \*\* =  $p < 0,01$  \*\*\* =  $p < 0,001$

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

Dans le cadre de ce type d'analyse, d'autres traits se dessinent : les détenus appartenant au niveau de sécurité 3 ( $b = -.133$  ;  $p < 0,05$ ) et ceux s'investissant dans le sport en prison ( $b = -.127$  ;  $p < 0,05$ ) semblent ne pas penser (ou bien ne pas vouloir penser et exprimer) que des relations sexuelles ont lieu entre détenus. A tout le moins, ces détenus apparaissent moins

concernés par cette réalité. Au niveau de sécurité 3 qui vise principalement des détenus en préventive ( $\phi : 0,380$  ;  $p < 0,001$ ), nos résultats suggèrent que c'est au sein de ce niveau de sécurité que se retrouvent les personnes ayant un temps d'incarcération le plus court. Et nous savons par ailleurs que les détenus avec un temps d'incarcération plus restreint au moment de la passation de notre questionnaire se montrent moins en faveur de l'homosexualité en détention. Sur la base des relations statistiques significatives établies entre nos différentes échelles de perceptions, il est aisé de saisir pourquoi cette catégorie de détenus semble moins disposée à rapporter l'existence d'activités homosexuelles en détention. D'autre part, pour les détenus « sportifs » de notre échantillon, nous avons également remarqué que ces derniers avaient davantage tendance à penser que le sport devenait pour eux une pratique de compensation sexuelle et que le sport permettait également d'entretenir une image de masculinité et de virilité. Il apparaît donc cohérent que cette catégorie s'affiche comme étant moins « concernée » quant à l'existence de relations sexuelles en détention. Ayant trouvé leur propre manière de compenser la privation sexuelle, ces détenus semblent se détacher de ce qui concerne de près ou de loin la question de l'homosexualité en détention.

Dans un deuxième temps, c'est un modèle de régression pour la variable « *Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération* » qui a été mobilisé. Cette affirmation centrale recense à elle-seule les pratiques homosexuelles entre détenus vécues comme une réponse apportée à la privation sexuelle. En analysant davantage les relations significatives pour cette affirmation, nous progressons dans notre réponse à la question de départ qui était : les relations sexuelles entre détenus ont-elles effectivement une vocation de substitution dans un contexte de privation ? Avec le modèle de régression proposé (voir tableau 34 ;  $F=8,601$  ;  $p < 0,001$ ), nous sommes en mesure d'apporter 16,6% d'explication de la variance totale de la variable dépendante à l'étude et de mettre en évidence les relations significatives qu'elle entretient avec 5 prédicteurs.

**Tableau 34 : Résultats de la régression linéaire pour l'affirmation « Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération» (VD)**

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	.058
Temps d'incarcération	.164**
Etre en détention préventive	-.040
Etre seul en cellule	.034
Avoir des enfants	.169**
Aucune activité en détention	-.120*
Appartenir au niveau de sécurité 3	-.110*
Appartenir au niveau de sécurité 4	.142**
Constant	2,103
F	8,601
Signification F	.000
R2	0.166
R2 ajusté	.147

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Ainsi, nous remarquons que les détenus ayant des enfants (b :.169, p<0,01), ceux ayant un temps d'incarcération plus long (b=.164 ; p<0,01) et ceux appartenant aux établissements pénitentiaires du niveau de sécurité 4 (b=.142 ; p<0,01) sont les répondants qui manifestent le plus leur accord avec le fait que des pratiques homosexuelles « temporaires » peuvent être une réalité en détention. A nouveau, nous observons que le temps d'incarcération exerce un impact important sur les discours et les attitudes de nos répondants. Grâce à nos analyses antérieures, nous savons que les détenus issus du niveau de sécurité 4 sont majoritairement des condamnés connaissant les périodes d'incarcération les plus longues de notre échantillon. Par contre, nous avons constaté que les détenus sans activité en détention (b :-.120 ; p<0,05) et que les détenus appartenant aux prisons du niveau de sécurité 3 (b=-.110, p<0,05) ne semblent pas porter le même regard sur l'existence d'une homosexualité de substitution. Ces résultats paraissent rejoindre et confirmer les observations faites au modèle de régression présenté au tableau 33, à savoir que les détenus issus des établissements du niveau de sécurité 3 n'adhéraient pas à l'idée de l'existence de relations sexuelles entre détenus et même semblaient s'en détacher.

## **10.2. Les violences et agressions sexuelles**

En consultant la littérature, il apparaît que la question des violences sexuelles en prison, et plus particulièrement les viols, a fait l'objet de nombreuses recherches. De prime abord, il nous semblait que la sexualité en milieu carcéral était principalement étudiée à travers cette problématique, laissant de côté toutes ses autres facettes. Or, étudier la sexualité, c'est envisager à la fois l'amour et les manifestations agressives qui excluent cependant « *toute agressivité sérieuse, mais non ses formes subtiles du jeu où l'agressivité se retourne en son contraire : en stimulation amoureuse. Dès que le corps manifeste une tendance hostile sur le mode sérieux, c'en est fait de l'abandon qui se préparait. La seule issue alors est un rapport sado-masochiste* » (Duyckaerts, 1964, p.287). Un autre psychanalyste met en évidence l'origine de l'agressivité surgissant des frustrations vécues par chaque personne et confirme l'analyse de Duyckaerts. Le docteur Lebovici écrit à ce propos « *le domaine de l'agressivité, c'est le masochisme. On peut en déduire que beaucoup de sujets agressifs et violents le sont pour exprimer et expier leur masochisme, et que les rapports entre le masochisme et le sadisme sont tout à fait étroits* » (Lebovici, 2009, p.92). Il énonce ainsi la thèse freudienne considérant l'agressivité comme « *un phénomène biologique difficile à sublimer* ». Il affirme que « *l'homme ne peut éviter la violence qu'en renonçant à une part de son agressivité pour se soumettre à la Loi* » (Lebovici cité par Adam & Digneffe, 2009, p.93). Selon Debuyst « *habituellement un acte violent n'apparaît pas, au sujet qui en est l'auteur, comme une impulsion dénuée de sens que l'on regretterait immédiatement après, comme on regrette un geste de colère. En général, il s'inscrit dans une interprétation préalable du monde et des rapports humains qui le justifie* » (Debuyst cité par Adam & Digneffe, 2009, p.88).

Ces quelques réflexions nous aideront à mieux comprendre le phénomène des violences sexuelles en prison. Dans le contexte spécifique de la vie en détention, différents courants de recherche peuvent être mis en évidence. D'une part, certains auteurs pensent que ces agressions s'intègrent dans un rapport de force et de domination entre individus où l'enjeu devient plutôt l'affirmation d'une identité déstabilisée dans un contexte carcéral de contrainte (Ward & Kassebaum, 1965 ; Sagarin, 1976 ; Welzer-Lang, Mathieu & Faure, 1996). D'autre part, plusieurs chercheurs considèrent plutôt qu'elles prennent une place sexuellement gratifiante dans un contexte plus général de privations (Sykes, 1958). Pour Lockwood (1983), les facteurs permettant de comprendre le phénomène des violences sexuelles en détention ne paraissent pas fondamentalement différents de ceux pouvant expliquer les agressions et le

harcèlement sexuels dans la société dite libre. Selon ce chercheur, des valeurs « masculines » et une attitude plus dominante des hommes à l'égard des femmes (précisant qu'en prison certains détenus jouent un rôle de femmes) sont les principales explications à mettre en lien avec les violences sexuelles. Pour lui, la violence sexuelle en prison n'est que le résultat de l'importation de la violence se déroulant hors des murs, et en comprendre les mécanismes permet dès lors de mieux appréhender les violences sexuelles en prison (Lockwood, 1983, pp.77-78). Sur ce point, ce chercheur est également rejoint par O'Donnell (2004) qui, lors de son étude comparative sur le contexte entourant le phénomène de viol en prison aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, tend à démontrer que la culture de violences sexuelles dans les prisons américaines est liée à des taux importants de violences dans la société américaine. (O'Donnell, 2004, pp.249-252). Pour notre part, nous ne pensons pas pertinent d'entrer dans un débat sur les taux statistiques d'agressions sexuelles en Belgique, compte tenu des nombreux paramètres qui les influencent (plan fédéral, politiques des parquets, crainte et sentiment de honte ou de culpabilité pour les dénoncer, modalité d'enregistrement des procès-verbaux, etc.). Indépendamment de cette dernière explication, il faut rappeler les recherches antérieures qui démontrent que ce phénomène est bien présent en prison et souvent sous-estimé (Struckman-Johnson, Struckman-Johnson, Rucker, Bumby & Donaldson, 1996 ; Hensley & Tewksbury, 2002).

Notre étude sur la sexualité en prison a voulu également interroger nos répondants sur la menace éventuelle d'être agressés sexuellement en prison par d'autres détenus. Et ont-ils déjà été victimes d'une agression sexuelle pendant la période d'incarcération précédant la passation de notre questionnaire ? Ou encore ont-ils été témoins d'une agression sexuelle ? Nous étions bien consciente que notre méthode de récolte de données, à savoir un questionnaire, pouvait être considérée moins appropriée pour obtenir de telles confidences. Etre victime de violences sexuelles constitue un événement traumatisant dans l'existence d'une personne. Dès lors, celle-ci peut vouloir éviter le réveil de souvenirs pénibles et refuser d'évoquer ces moments de vie à un chercheur qu'elle ne connaît pas et ne rencontre pas lors de la passation du questionnaire. Dans leur étude « *Sexual coercion reported by men and women in prison* » (Struckman-Johnson, Struckman-Johnson, Rucker, Bumby & Donaldson, 1996), plusieurs chercheurs ont aussi été confrontés aux limites de la passation de questionnaires spécifiquement orientés sur les violences sexuelles subies en prison. Ceux-ci pensaient effectivement que les détenus victimes de viols ne leur réexpédieraient pas le questionnaire car les détenus hommes en particulier abordent plus difficilement que les

femmes cette question des violences sexuelles (Struckman-Johnson et al., 1996, p.94). Il est vraisemblable cependant qu'en recourant à des entrevues régulières entre la personne et le chercheur, un climat de confiance peut se créer et permettre une atmosphère plus propice à la discussion autour d'un sujet très sensible. Quant à notre propre méthodologie de récoltes de données, nous nous sommes employée à mettre en œuvre les garanties nécessaires afin de préserver l'anonymat de nos répondants<sup>98</sup>. Nous espérons ainsi offrir aux participants l'occasion de s'exprimer en toute liberté et anonymement aux questions les plus délicates. Notre taux de réponses est donc largement tributaire de la volonté des détenus de participer ou non à notre enquête. De cette manière, pensons-nous, ils étaient également susceptibles de nous communiquer des informations proches de leur réalité vécue. Il reste que, quelle que soit la méthodologie employée, le recueil des informations en lien avec la réalité des violences sexuelles en prison représente toujours une démarche extrêmement délicate dans la mesure où ce phénomène est fortement marqué par la loi du silence en milieu carcéral. En tant que chercheur, il faut dès lors prendre conscience de nos limites et accepter l'impossibilité d'obtenir une image parfaitement fidèle de la réalité de ce phénomène. Nous ne pouvons que souscrire aux propos de Hensley et Tewksbury, « *almost all researchers who have examined sexual assault in men's prisons and jails acknowledge that their statistics are in all probability low estimates* » (Hensley & Tewksbury, 2002, p.237).

Cette loi du silence ne constitue pas la seule et unique difficulté dans l'appréhension des violences sexuelles en prison. Dans sa recherche « *Prison rape in context* », O'Donnell précise que la manière de définir de telles violences varie d'une juridiction à l'autre, l'absence de définitions uniformes rendant le recueil de données chiffrées encore plus compliqué (O'Donnell, 2004, p.245). Pour remédier à cette carence et pour lutter contre le phénomène des violences sexuelles au sein des prisons américaines, les Etats-Unis promulguèrent en 2003 la loi « *Prison Rape Elimination Act* » et créèrent la commission « *The National Prison Rape Elimination Commission* » dont le travail aboutira en 2009 à la proposition de 40 recommandations visant à définir précisément ce phénomène et à lutter efficacement contre celui-ci (National Prison Rape Elimination Commission [NPREC], 2009). En Belgique, les violences sexuelles en milieu carcéral ne supportent aucune définition légale spécifique et sont, le cas échéant, appréciées par les juridictions compétentes en vertu du code pénal, et plus précisément en vertu des infractions reprises au Titre VII « *Des crimes et des délits contre l'ordre des familles et contre la moralité publique* » et au Titre VIII « *Des crimes et*

---

<sup>98</sup>Aucune information en lien avec l'identité des personnes n'a été demandée hormis la date de naissance. Les questionnaires étaient également placés dans des enveloppes à l'effigie de l'Université de Liège que le détenu pouvait refermer lui-même.

*des délits contre les personnes* » (Beernaert, Tulkens & Vandermeersch, 2013). Cela suppose que le détenu victime de violences sexuelles décide de porter plainte et que cette plainte soit suivie d'effets par les instances compétentes.

Ces quelques considérations théoriques et méthodologiques posées, tournons-nous vers les résultats de notre enquête afin de découvrir comment nos répondants appréhendent la question de l'agression sexuelle pendant leur incarcération. Dans notre questionnaire, 4 affirmations permettent d'évaluer le positionnement de nos répondants à l'égard des situations et comportements de violences sexuelles. Ces variables ont d'ailleurs été statistiquement regroupées pour permettre la création d'une échelle mesurant le vécu de situations d'agressions sexuelles en détention. Le tableau 35 ci-dessous reprend les différents items mobilisés ainsi que leurs caractéristiques statistiques.

**Tableau 35 : Variables composant l'échelle « agressions sexuelles en détention »**

Variables	Moyen	Ecart-
	-ne	type
<i>Alpha de Cronbach : 0,672</i>	1,74	1,575
J'ai été victime d'une agression sexuelle	1,34	1,607
Je sors le moins possible de cellule par crainte d'être agressé sexuellement	2,01	2,532
Je me suis déjà senti menacé sexuellement	1,66	2,058
J'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles	2,01	2,626

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

En posant notre regard sur l'échelle relative au vécu de situations d'agressions sexuelles, nous remarquons que sa moyenne atteint un score de 1,74. Interprétant ce score sur une échelle de 1 à 10 (où 1 signifie un désaccord complet et 10 un parfait accord), en moyenne nos répondants se montrent peu concernés par l'existence de violences sexuelles en prison. Trois situations précises sont différenciées : celle où le détenu se sent « *sexuellement menacé* », celle où le détenu a déjà été victime d'une agression sexuelle et enfin celle où le détenu a été témoin d'une agression sexuelle. L'élaboration de notre questionnaire faisant référence à des témoignages est une technique d'interrogation susceptible de produire des réponses plus objectives ou neutres, car il est plus aisé de parler de ce que l'on a vu que de soi-même, surtout si les questions portent sur des sujets plus intimes ou sensibles.



**Tableau 36 : Résultats descriptifs pour variables composant l'échelle « agressions sexuelles en détention »**

	Totalement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord
En prison, j'ai été victime d'une agression sexuelle	95,5%	0,6%	0,8%	3,1%
Je sors le moins possible de cellule par crainte d'être agressé sexuellement	85,2%	4,5%	3,3%	7,0%
En prison, je me suis déjà senti menacé sexuellement	89,7%	3,3%	2,7%	4,3%
En détention, j'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles	85,5%	3,8%	2,3%	8,1%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Approfondissant l'analyse de nos résultats (voir tableau 36), nous remarquons que 89,7% de notre échantillon déclarent ne s'être jamais sentis menacés sexuellement et que 85,2% ne craignent pas de sortir de leur cellule par peur d'être agressés sexuellement. La menace et la peur de l'agression sexuelle semblent dès lors concerner moins de 10% de notre échantillon. La crainte d'être agressé sexuellement en détention a fait l'objet de plusieurs recherches. Dans une étude portant spécifiquement sur la peur de l'agression sexuelle en prison, Tewksbury a d'ailleurs mis en évidence que cette peur semblait plus importante que le taux d'agression sexuelle lui-même (Tewksbury, 1989, p.70). A l'issue de son étude, il a également conclu que la taille et le poids d'un individu étaient des caractéristiques physiques agissant sur la peur de l'agression sexuelle. Selon ses résultats, la crainte semblait s'amenuiser chez les individus plus grands et augmenter chez les individus en surpoids se sentant moins aptes à se défendre contre une éventuelle agression sexuelle (Tewksbury, 1989, p.69). Cette tendance à la confusion entre la « peur » de l'agression sexuelle et le vécu réel d'une agression sexuelle en détention a également été examinée par d'autres chercheurs qui, en effectuant une recherche exploratoire sur la sexualité en prison au sein d'un pénitencier du Delaware, ont découvert que près de 60% de leurs échantillons (101 détenus) n'avaient jamais entendu parler de situations d'agressions sexuelles dans l'année d'incarcération précédant l'étude (Saum, Surratt, Inciardi & Bennett, 1994). Toutefois, leurs résultats les autorisaient de conclure que les détenus avaient effectivement l'impression que des violences sexuelles se produisaient en nombres plus importants que ce qui était effectivement rapporté dans la réalité. Ils précisent encore « *notice the discrepancies between the myth of epidemic rape and the relative absence of its occurrence in this prison* » (Saum et al., 1994, p.424).

Par rapport aux situations de victimisation réelle<sup>99</sup>, 3,1% de notre échantillon précisent avoir été un jour victimes d'une agression sexuelle et 8,1% des répondants affirment avoir déjà vu un codétenu obligé d'accepter des relations sexuelles. La différence de pourcentage entre le fait d'avoir été victime d'une agression sexuelle et le fait d'avoir assisté à une agression sexuelle s'élève à près de 5%. Bien qu'il soit impossible de distinguer dans le pourcentage de 11,2% les personnes réellement victimes de violences sexuelles et celles qui n'ont réellement été que témoins, ces données chiffrées sont révélatrices d'une réalité. Il est essentiel de constater que malgré une méthode de récolte de données en apparence peu adaptée, les résultats obtenus s'orientent vers l'existence d'un phénomène de violences sexuelles dans les prisons belges étudiées. Même si d'aucuns pensent qu'il reste un phénomène limité, il est suffisamment réel pour attirer l'attention de l'Administration pénitentiaire. Les données françaises que nous fournit Tournier confortent nos résultats « *En 2009, l'administration pénitentiaire a recensé 2 homicides, 25 actes de torture ou de barbarie, 34 agressions sexuelles, 82 actes d'humiliation, 105 actes de racket, 308 actes de violence avec arme ou objet faisant fonction, 3171 rixes, 3863 coups isolés. Ce qui donne 7590 actes de violences pour un nombre moyen de détenus de 62600, soit un taux de 12 actes de violences pour 100 détenus* » (Tournier, 2013, p.32). Et il ajoute : « *plus d'un quart des faits de violences recensés en 2009 ont eu lieu en cellule* » (Tournier, 2013, p.237). Lorsque l'on prend en considération les séquelles psychologiques et physiques possibles de telles agressions, il nous semble dès lors indispensable que l'Administration pénitentiaire développe des mesures de prévention et des procédures adaptées à ces situations de victimisation sexuelle.

Comparant nos résultats à ceux obtenus dans le cadre d'autres recherches portant sur le même thème, il est intéressant de se tourner vers une étude exploratoire réalisée sur le harcèlement et les violences sexuelles au sein de 7 établissements pénitentiaires<sup>100</sup> pour hommes en Israël (Einat, 2008). A l'issue de cette étude et après avoir rencontré près de 250 détenus dans le cadre d'entretiens semi-directifs, Einat conclut que les situations d'agressions sexuelles et d'harcèlement sont plutôt rares dans les prisons israéliennes. Il précise d'ailleurs que les détenus rencontrés se sont exprimés négativement et avec dégoût tant à l'égard d'une homosexualité consentie qu'à l'égard d'une homosexualité forcée (Einat, 2008, p. 648). Pour ce chercheur, une des raisons expliquant la rareté de pratiques sexuelles en prison est la peur

---

<sup>99</sup> Pour appréhender cette dimension, nous reprenons exclusivement le pourcentage des détenus s'étant déclarés « être totalement en accord » avec les affirmations proposées.

<sup>100</sup> Des établissements pénitentiaires de moyenne et de haute sécurité.

de contracter le virus du HIV, peur qui s'avère très présente non seulement dans la société israélienne mais aussi chez les détenus israéliens (Einat, 2008, p.654). Enfin, dans une autre de ses études (Einat, 2013) ce chercheur évoque également l'existence d'opportunités de relations hétérosexuelles pour les détenus israéliens. En effet, il explique que pour toute la population carcérale israélienne, près de 50% sont condamnés à une peine maximum de 3 ans et que tous les prisonniers ont la possibilité de bénéficier de congés pénitentiaires de 48h et ce, après avoir subi un quart de leur sentence. Près de la moitié de la population carcérale connaît dès lors une période maximale d'abstinence sexuelle de 9 mois (Einat, 2013, pp.93-94). De ces résultats, nous pourrions penser qu'une période de privation sexuelle limitée dans le temps freine l'apparition de pratiques sexuelles de substitution chez les détenus.

Poursuivant l'exploration de nos résultats, il nous est ensuite apparu important de découvrir si parmi nos répondants, certains groupes de détenus se démarquaient sur l'échelle statistique créée qui mesure le vécu de situations d'agressions sexuelles en détention.

Dans un premier temps, les analyses statistiques effectuées indiquent que l'âge entretient une relation significative et positive avec notre échelle de victimisation d'agression sexuelle. Le résultat obtenu tend ainsi à montrer que plus le détenu est âgé (rho de Spearman : 0,157 ;  $p < 0,001$ ), plus celui-ci obtient un score élevé sur l'échelle de victimisation et se démarque des autres détenus. Concernant notre échantillon, il semblerait dès que les détenus plus âgés se sentent davantage concernés par les situations d'agressions sexuelles. Pour s'assurer de nos propos, nous avons également effectué des analyses statistiques individuelles et ce, pour chaque variable composant notre échelle de victimisation d'agression sexuelle. Les résultats obtenus nous confirment effectivement que les détenus plus âgés se montrent plus en accord avec l'affirmation suivante « *je me suis déjà senti menacé sexuellement* » (rho de Spearman : 0,131 ;  $p < 0,01$ ). Nos résultats paraissent dès lors évoquer que les détenus craignant davantage d'être agressés sexuellement sont les détenus avec un âge plus avancé. Par contre, aucune relation statistique significative n'a été trouvée entre l'âge de nos répondants et le fait d'avoir déjà été victime d'une agression sexuelle. Dans ce contexte, nos résultats ne suivent pas les conclusions que Chonco (1989) avait obtenues lors de son étude descriptive « *Sexual assaults among male inmates* ». En effet, après avoir effectué près de 40 entretiens auprès de détenus placés dans un centre de transition (transition entre la prison et une libération conditionnelle), ce chercheur a mis en exergue que les victimes étaient généralement plus jeunes, et plus jeunes que les agresseurs. Selon lui, l'âge aurait effectivement un impact sur la prévalence des

viols en prison et ceux-ci auraient principalement lieu là où se trouvent des détenus plus jeunes. Il poursuit encore à ce sujet en précisant que les activités sexuelles entre détenus se manifestent de manière plus consentie entre les détenus plus âgés (Chonco, 1989, pp.73-74). Sur ce dernier point, nos résultats semblent abonder dans le même sens. Nous avons en effet découvert qu'au sein de notre échantillon, plus les détenus sont âgés plus ceux-ci ont tendance à se montrer en accord avec l'existence de relations sexuelles violentes entre détenus (rho de Spearman : 0,168 ;  $p < 0,001$ ).

Nos résultats suggèrent également que les détenus incarcérés pour des faits de délinquances sexuelles se démarquent des autres détenus en obtenant un score plus élevé à l'échelle de victimisation d'agression sexuelle ( $z : -3,845$  ;  $p < 0,001$ ). Une analyse plus précise de chaque variable indique que ces détenus obtiennent un score plus élevé aux affirmations « *je me suis déjà senti menacé sexuellement* » ( $z : -2,989$  ;  $p < 0,01$ ) et « *par crainte d'être agressé sexuellement, je sors le moins possible de cellule* » ( $z : -4,812$  ;  $p < 0,001$ ). Concernant cette catégorie de détenus, aucune relation statistiquement significative n'a été trouvée pour l'affirmation « *j'ai été victime d'une agression sexuelle* ». Nous ne sommes dès lors pas en mesure d'orienter nos résultats dans le sens d'une recherche précédemment réalisée et qui avait mis en évidence que les principales victimes d'agressions sexuelles se trouvaient être des auteurs d'infractions sexuelles. En effet, des chercheurs indiquent que sur un échantillon de 104 détenus victimes d'agressions sexuelles, 38 détenus étaient des personnes incarcérées pour des faits de délinquance sexuelle (Struckman-Johnson, Struckman-Johnson, Rucker, Bumby & Donaldson, 1996, p.71). Néanmoins, concernant notre échantillon et au vu des résultats obtenus, cette catégorie de détenus affiche un certain degré de crainte à l'égard de l'agression sexuelle et développe une stratégie de protection en évitant de sortir de leur cellule.

Nos résultats révèlent également que deux groupes de détenus se démarquent de manière importante sur l'échelle du vécu de situations d'agressions sexuelles. Ces deux groupes que nous pourrions appeler « groupes fragilisés » sont composés des répondants ayant déclaré avoir des problèmes de santé physiques et psychologiques pendant leur incarcération. Et nos résultats montrent effectivement un score plus élevé de ces participants non seulement à

l'échelle<sup>101</sup> globale mesurant l'état de victimisation mais également à trois affirmations<sup>102</sup> composant notre échelle. Nous observons ainsi un degré de victimisation chez ces deux groupes de détenus plus vulnérables. Ce constat donne l'impression de correspondre à celui émanant des résultats obtenus par Lockwood (1983). En effet, ce chercheur s'est intéressé de près au phénomène de la violence sexuelle en prison et plus particulièrement aux émotions suscitées par le fait d'être victime d'une agression sexuelle. Il a ainsi mis en évidence que les victimes de viols en prison pouvaient développer différentes émotions : du stress entraînant des répercussions au niveau physique, de la colère associée à une accumulation de frustration, de l'anxiété et de la peur, toutes ces émotions cumulées pouvant créer un état de tensions important chez le détenu. Il précise que ces émotions s'ajoutent à celles déjà suscitées par l'isolement carcéral et que les personnes ayant déjà des fragilités (antérieures à l'incarcération) au niveau de leur santé mentale sont particulièrement plus vulnérables (Lockwood, 1983, p.76). A la lumière des conclusions de Lockwood et de nos résultats, nous remarquons un niveau d'interaction entre un état de fragilité général chez l'individu incarcéré et le fait d'être victime d'agression sexuelle. Dans ce contexte, nous pouvons emprunter les pas de Welzer-Lang, Faure et Mathieu (1996) qui, lors de leur étude sur les violences sexuelles en prison, définissent les séquelles d'une agression sexuelle par le terme de « double violence » : une violence à la fois psychique et à la fois physique. Sur ce point, il nous semble que cette observation ne devrait pas rester à un niveau de simple constat de fait, mais devrait attirer l'attention des instances concernées sur la nécessité de développer des programmes de prévention et d'intervention auprès des victimes de violences sexuelles en prison. L'expérience carcérale à elle-seule engendre déjà un état plus ou moins fort de fragilité physique et psychique chez les détenus. Il serait indiqué dès lors d'éviter une surenchère en favorisant un processus de fragilisation secondaire, notamment lors de violences sexuelles.

Prolongeant la présentation de nos résultats, certains d'entre eux mettent en évidence trois catégories de détenus qui se différencient sur l'échelle de victimisation d'agression sexuelle et obtiennent des scores moins élevés. Ces détenus se disjoindraient de la crainte d'être un jour agressés sexuellement mais également d'une situation de victimisation en elle-même. Les

---

<sup>101</sup> Les résultats obtenus indiquent un score plus élevé sur l'échelle « vécu de situations d'agressions sexuelles en détention » pour les détenus ayant déclaré avoir des problèmes de santé physique (z :-2,543 ;p<0,01) et ayant déclaré avoir des problèmes de santé psychologique (z :-3,192 ; p<0,001) en détention .

<sup>102</sup> Les résultats obtenus indiquent un score plus élevé des détenus ayant déclaré avoir des problèmes de santé physique en détention pour les affirmations suivantes : « je me suis déjà senti menacé » (z :-3,813 ;p<0,001), « j'ai été victime d'une agression sexuelle » (z :-3,527 ; p<0,001), « j'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles » (z :-2,111 ; p<0,05). Les résultats obtenus indiquent un score plus élevé des détenus ayant déclaré avoir des problèmes de santé psychologique en détention pour les affirmations suivantes : « je me suis déjà senti menacé » (z :-3,750 ;p<0,001), « j'ai été victime d'une agression sexuelle » (z :-2,301 ;p<0,05), « j'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles » (z :-2,870 ; p<0,05).

caractéristiques de ces personnes sont les suivantes : les détenus ayant déjà connu précédemment une incarcération ( $z : -2,306 ; p < 0,05$ ), les détenus bénéficiant de visites hors surveillance ( $z : -3,508 ; p < 0,001$ ) et enfin les détenus s'investissant dans une activité sportive en détention ( $z : -2,536 ; p < 0,05$ ). Ces résultats nous conduisent à penser que les détenus ayant déjà fait l'objet d'une incarcération précédente sont plus enclins à jongler avec les rouages et la culture de la prison et ainsi plus aptes à se détacher du phénomène des violences sexuelles. Cette même prise de distance s'appliquerait aux détenus bénéficiant de visites hors surveillance avec leur partenaire. Avoir un partenaire et la possibilité de le rencontrer lors de visites plus intimes permettrait au détenu de s'éloigner d'une réalité se résumant en relations sexuelles et agressions sexuelles entre codétenus. Et enfin, il convient de rappeler ce que nous évoquions au chapitre 6 en relation avec l'identité masculine pour les détenus privilégiant une activité sportive, où nous avons pu mettre en évidence que les personnes plus engagées dans le sport se montraient également plus favorables à l'idée d'imposer une image masculine virile. Nous soulignons aussi que le sport offrait aux détenus l'occasion d'entretenir leur corps et leur image de virilité indispensable en prison. En se démarquant de toute situation de victimisation sexuelle, ces détenus manifestent un raisonnement logique.

Citons encore les résultats d'une recherche antérieure à la nôtre qui s'est davantage intéressée à l'impact de facteurs institutionnels sur les violences sexuelles. Ainsi, Hensley, Koscheski et Tewksbury (2003) ont mis en évidence que la surpopulation pénitentiaire et les perceptions des agents de surveillance exerçaient une influence sur les agressions sexuelles en prison. Plus précisément, ils ont pu conclure que les agents pénitentiaires exerçant leur fonction au sein d'établissements pénitentiaires de plus haute sécurité et hébergeant un nombre élevé de détenus, signalaient davantage d'agressions sexuelles que les surveillants travaillant au sein d'établissements d'un niveau de sécurité minimum. Nous avons également investigué cette dimension du niveau de sécurité au sein de nos établissements pénitentiaires belges étudiés. Cependant, nos analyses statistiques n'ont fourni aucun résultat significatif à ce sujet.

Concernant la thématique des agressions sexuelles en détention, il n'a pas été aisé de trouver un modèle de régression significatif expliquant un minimum de variance de la variable dépendante en lien avec cette question (voir tableau 37). En effet, déjà lors de nos analyses précédentes, peu de relations statistiques significatives avaient été mises en évidence pour

cette échelle et nous avons constaté que les situations de violences sexuelles concernaient généralement un très faible pourcentage de nos répondants. Le modèle de régression proposé ( $F=3,567$  ;  $p<0,01$ ) explique toutefois 8,6% de notre variable dépendante et nous indique un seul prédicteur en relation significative avec celle-ci ( $b=-.213$ ,  $p<0,01$ ). Il s'agit du fait de bénéficier de visites hors surveillance. Les détenus pouvant rencontrer leur partenaire extérieur dans le cadre de ce dispositif de visites se démarquent et se déclarent les plus éloignés de la problématique des violences sexuelles ou de la menace de telles agressions.

**Tableau 37 : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle «agressions sexuelles en détention» (VD)**

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	.015
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	-.051
Avoir des problèmes de santé psychologiques	.105
Bénéficiaire de VHS	-.213**
Avoir des problèmes de santé physiques	.126
Constant	1,818
F	3,567
Signification F	.004
R2	.086
R2 ajusté	.062
* = $p<0,05$ ** = $p<0,01$ ***= $p<0,001$	
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>	

Avant de conclure notre problématique sur l'agression sexuelle en détention, un dernier aspect doit encore être soulevé. En effet, nous nous sommes demandée si les perceptions de nos répondants pouvaient avoir un impact quelconque sur leur vécu et comportements de situations d'agressions sexuelles en prison. A cette fin, nous avons effectué des tests de corrélation entre les échelles des perceptions mesurant les attitudes de nos répondants à l'égard de l'hétérosexualité et de l'homosexualité. Il est intéressant de constater que les détenus obtenant un score élevé à l'échelle de victimisation d'agression sexuelle ont une probabilité importante d'avoir également une attitude positive à l'égard de l'homosexualité<sup>103</sup>. A contrario, un effet inverse s'observe quant à l'échelle d'attitude positive à l'égard de

<sup>103</sup> Le résultat obtenu indique que les détenus obtenant un score élevé à l'échelle « vécu de situations d'agressions sexuelles en détention » ont une probabilité plus importante d'obtenir un score élevé à l'échelle « perceptions sur la normalité de l'homosexualité en détention » : rho de Spearman : 0,219 ;  $p<0,001$ .

l'hétérosexualité<sup>104</sup>. Il doit aussi être souligné que les détenus obtenant un score élevé à l'échelle de victimisation sexuelle obtiennent également un score élevé sur l'échelle « *existence de relations sexuelles entre détenus* »<sup>105</sup>. Dans ce contexte, nous pourrions conclure que les détenus affirmant être victimes de violences sexuelles en détention sont également des détenus qui nous informent d'une attitude positive à l'égard de la normalité de l'homosexualité en détention et de l'existence de relations sexuelles entre codétenus.

Enfin, pour clôturer, nous avons sollicité les détenus par rapport à l'affirmation « mythique » généralisée « *aux douches, il est important de savoir quels détenus y sont* ». Leurs réponses sont éclairantes : plus de la moitié de notre échantillon se montre en désaccord avec celle-ci (51,6% « *totalelement en désaccord* » et 15,4% « *plutôt en désaccord* »), 10% émettent un avis « *plutôt en accord* » et 23% pensent effectivement que le local des douches est un lieu où la vigilance est requise. Les salles de douches en prison représentent un lieu où la sexualité s'y trouve facilement associée car les détenus s'y rencontrent et s'y découvrent parfois dans toute leur intimité<sup>106</sup>, les ramenant à leurs conditions d'hommes où la nudité évoque une certaine fragilité. Toutefois, pour certains répondants, les douches ne semblent pas uniquement évoquer un lieu de danger pour la sexualité mais bien plus un endroit où la vigilance reste de mise à l'égard de toutes autres formes de violence (« coup de lame », « agression par derrière »,...). Il s'agit donc d'un local susceptible d'échapper un peu plus au regard contrôlant du personnel de surveillance et où il devient plus accessible aux détenus de « régler leurs comptes ». A partir de nos résultats, nous retiendrons néanmoins que près de 60% de nos répondants ne craignent pas ce lieu ni leurs codétenus qu'ils y rencontrent. Le mythe « des douches » semble pouvoir être quelque peu relativisé.

Notre hypothèse concernant l'existence de relations sexuelles consenties ou contraintes est confirmée par nos différentes analyses, mais de multiples nuances émergent de celles-ci et permettent de mieux appréhender ou décrire les caractéristiques des détenus dans leurs représentations de la sexualité entre personnes incarcérées.

---

<sup>104</sup> Le résultat obtenu indique que les détenus obtenant un score élevé à l'échelle « vécu de situations d'agressions sexuelles en détention » ont une probabilité plus importante d'obtenir un score élevé à l'échelle « perceptions sur l'hétérosexualité nécessaire au bien-être personnel » : rho de Spearman : -0,103 ; p<0,05.

<sup>105</sup> Le résultat obtenu indique que les détenus obtenant un score élevé à l'échelle « vécu de situations d'agressions sexuelles en détention » ont une probabilité plus importante d'obtenir un score élevé à l'échelle « existence de relations sexuelles entre détenus » : rho de Spearman : -0,423 ; p<0,001.

<sup>106</sup> L'organisation des douches dépend effectivement des infrastructures de chaque établissement pénitentiaire et de l'organisation interne des régimes de détention appliqués.



## Chapitre 11

### L'éventualité de relations sexuelles avec le personnel pénitentiaire

Après l'étude de la sexualité située dans une dynamique relationnelle entre détenus, il nous paraît indispensable d'examiner l'influence du contexte carcéral, et plus particulièrement celle des rapports sociaux qui se jouent entre détenus et personnel pénitentiaire sur la vie sexuelle de nos répondants. En effet, le vécu sexuel ne peut jamais être dissocié de son environnement organisationnel ni de la dynamique relationnelle qui se crée entre les personnes incarcérées et les membres du personnel. En prison comme dans la société dite libre, la sexualité doit se comprendre dans le cadre de l'organisation des rapports sociaux. Dans leurs relations quotidiennes, les détenus et les surveillants sont constamment appelés à échanger, à négocier, à lutter pour atteindre des objectifs opposés (maintenir l'ordre d'une part, sauvegarder le maximum de liberté d'autre part). Ces rapports sociaux sont donc d'ordre inégalitaire et soumis à des menaces constantes des membres de l'autre groupe. Au niveau de la sexualité, les dimensions du désir et du plaisir physiques ne peuvent s'exprimer ouvertement dans le cadre interrelationnel. Les règlements exigent des surveillants une « juste distance » afin de pouvoir imposer leur autorité et de maintenir l'autre, le détenu, dans une position de dominé excluant dès lors toute possibilité de relations amoureuses et d'intimité physique. Dans la réalité de la détention il en va parfois autrement. A partir des informations récoltées auprès de nos participants, nous nous donnons ici l'objectif d'explorer deux dimensions. La première dimension se veut plutôt introductive. Il s'agit de la découverte du regard porté par les personnes incarcérées sur les attitudes du personnel pénitentiaire vis-à-vis de leurs besoins affectifs et sexuels. Se sentent-elles écoutées face à ces difficultés particulières? La deuxième dimension porte, quant à elle, sur la sexualité en tant qu'objet d'échanges entre les détenus et le personnel de surveillance. L'étude de cette deuxième dimension permettra de prolonger notre observation en envisageant la délicate question des relations sexuelles survenant entre des détenus et des membres du personnel. Relève-t-elle du mythe ou de la réalité? En tout cas, sur le terrain, cette question se situe au cœur d'un débat portant le nom de « sujet sensible ».

### **11.1. Les attitudes du personnel pénitentiaire à l'égard de la sexualité incarcérée**

Comme le souligne Vacheret dans son étude sur les relations sociales en milieu carcéral, « *les relations entre surveillants de prison et détenus sont une des clés de compréhension de l'univers carcéral* » (Vacheret, 2002, p.83). La dynamique relationnelle s'installant entre ces personnes représente une des artères principales conduisant au cœur de l'institution carcérale. Si ces relations sont conflictuelles ou perturbées, autrement dit si cette artère semble bouchée, les tensions au sein de l'organisation carcérale risquent d'augmenter entraînant avec elles davantage d'agressivité et de violence au sein des contacts individuels. A l'inverse, si le dialogue et la compréhension s'installent dans une relation se voulant respectueuse des positions et du vécu de chacun, atteindre un équilibre carcéral reste un objectif fragile mais pas impossible. La sexualité des personnes incarcérées n'échappe donc pas au contrôle et à la surveillance de ce même personnel dont la mission première est la garde et la surveillance des personnes détenues.

Au cours de notre première démarche, nous avons cherché à connaître ce que pensent les détenus de l'attitude du personnel pénitentiaire à l'égard de leurs besoins affectifs et sexuels, à l'aide des deux affirmations suivantes « *les surveillants sur section sont attentifs aux besoins affectifs et sexuels des détenus* » et « *la direction se préoccupe des difficultés affectives et sexuelles des détenus* ».

**Tableau 38 : Attitudes du personnel pénitentiaire à l'égard des besoins affectifs et sexuels des détenus**

	<b>Totalement en désaccord</b>	<b>Plutôt en désaccord</b>	<b>Plutôt en accord</b>	<b>Totalement en accord</b>
Les surveillants sur section sont attentifs aux besoins affectifs et sexuels des détenus	80,5%	10,7%	4,5%	4,3%
La direction se préoccupe des difficultés affectives et sexuelles des détenus	72,8	14,0%	5,2%	8,0%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Les résultats obtenus (voir tableau 38) semblent sans équivoque et s'orientent dans le sens d'une perception très négative de l'attitude que le personnel pénitentiaire réserve aux besoins ainsi qu'aux difficultés affectives et sexuelles des détenus. En effet, 72,8 % estiment que la

direction de leur établissement pénitentiaire ne porte aucun intérêt à leur vie affective et sexuelle et 80,5% pensent que les agents pénitentiaires côtoyés au quotidien s'en désintéressent tout autant. Même si nos résultats indiquent que l'autorité carcérale porte peu d'attention au vécu affectif et sexuel des détenus – la direction traite souvent des aspects administratifs et de gestion de son personnel - nous avons tenté de mieux comprendre cette réalité. De notre analyse statistique, il ressort que les détenus ayant déclaré avoir un partenaire pendant leur détention ( $z : -2,096 ; p < 0,05$ ), ceux bénéficiant de visites hors surveillance ( $z : -2,206 ; p < 0,05$ ) et ceux s'entretenant téléphoniquement avec leur partenaire ( $z : -2,134 ; p < 0,05$ ) considèrent que la direction a une attitude moins défavorable vis-à-vis de leurs difficultés affectives et sexuelles. Ces détenus auraient-ils atteint un équilibre personnel ou un meilleur vécu affectif et sexuel en détention qui trouverait son origine principale dans des relations affectives avec un partenaire extérieur ?

Ce questionnaire nous incite à faire appel à d'autres analyses, comme celles liées à l'âge ou à la durée d'emprisonnement. Ainsi, nous observons que plus le détenu est âgé, plus il considère positivement l'attitude de la direction à l'égard de ses difficultés affectives et sexuelles (rho de Spearman : 0,142 ;  $p < 0,001$ ). D'autre part, au niveau du temps d'incarcération, il apparaît que plus le temps de détention est long, plus le détenu pense que le personnel rencontré dans sa section porte davantage attention à ses besoins affectifs et sexuels (rho de Spearman : 0,104 ;  $p < 0,05$ ). Ces relations significatives s'éclairent encore lorsqu'on s'arrête aux commentaires de certains détenus. Selon leurs propos, l'attitude positive d'un agent à l'égard de leur vie affective et sexuelle dépend fortement « de la relation et du contact plus individuel » qui peut se nouer avec cet agent. Les détenus se confieraient, en effet, plus facilement lorsque la relation avec l'agent pénitentiaire emprunte davantage le chemin de l'écoute et du dialogue que celui du contrôle et de la soumission à l'autorité. Ce constat renvoie inmanquablement aux logiques conflictuelles, dites statutaires ou missionnaires, telles que mises en évidence par Rostaing en 1997 concernant les fonctions exercées par les agents pénitentiaires. A l'examen de nos données, nous pensons que les personnes subissant de plus longues périodes de détention semblent appartenir à la catégorie des détenus qui « s'installent » dans leur détention tout en préservant leurs relations extérieures. Plus l'incarcération est longue, plus le détenu tente d'établir autour de lui des relations constructives et positives avec le personnel de surveillance, ceci afin de l'aider à vivre ou survivre à son expérience carcérale et peut-être profiter de quelques faveurs à ce niveau.

Ainsi donc, en dehors des nuances concernant l'aspect particulier de l'âge et de la durée d'incarcération, nos résultats indiquent une perception majoritairement très négative des détenus quant à l'attitude du personnel pénitentiaire envers leur vie affective et sexuelle. Nous sommes tentée de croire qu'elle exprime une forme d'opposition, de rejet de l'autorité carcérale ou encore une manière d'instaurer une certaine distance entre les détenus et les agents pénitentiaires. Toutefois, chez les détenus plus âgés ou incarcérés depuis une plus longue période, s'observerait une tendance à l'individualisation des relations en détention. Celle-ci serait ainsi liée à une perception plus positive des attitudes de membres d'un groupe à l'égard de ceux de l'autre groupe. Les résultats et les commentaires de répondants nous incitent à penser que la dimension relationnelle, mutuellement respectueuse des personnes, constitue une manière de sauvegarder l'humain en détention, avec les éventuelles « dérives » (amour, relations physiques) que peut entraîner une relation prolongée et plus personnelle, plus particulièrement dans la perspective de mise en cause de la sécurité.

Lorsqu'on se tourne vers la littérature consacrée aux recherches sur les attitudes du personnel pénitentiaire à l'égard de la sexualité en prison, cette question est rarement traitée dans son aspect affectif ou amoureux entre détenus et surveillants : elle est souvent abordée sous l'angle des perceptions du personnel de surveillance à l'égard des agressions sexuelles et des pratiques sexuelles consenties entre personnes détenues. Hensley et Tewksbury (2000) se sont particulièrement intéressés à ce sujet. Après avoir administré une enquête par questionnaire auprès de gardiens et en avoir reçu 226 réponses, ces chercheurs ont mis en évidence que les activités sexuelles entre détenus, qu'elles soient consenties ou non, étaient plutôt considérées comme assez rares par le personnel interrogé. Face à ce constat, ils ont conclu à la nécessité de former et d'éduquer davantage le personnel de surveillance car, soulignent-ils « *previous research has established that sexual activities among inmates does occur and is often linked to institutional misconduct and violence* » (Hensley & Tewksbury, 2000, p.194). Ces deux chercheurs ne sont pas les seuls à pointer le besoin de formation du personnel pénitentiaire dans ce domaine. Eigenberg (2000), étudiant les perceptions des surveillants pénitentiaires à l'égard de l'homosexualité, du viol et de la prostitution en prison conclut que les agents pénitentiaires effectuent difficilement la distinction entre les pratiques homosexuelles contraintes et les pratiques consenties entre détenus. Elle privilégie ainsi l'optique d'une réduction des risques et de prévention des agressions sexuelles grâce à la formation du personnel appelée à améliorer leur (re)connaissance des symptômes physiques, comportementaux et émotionnels (Eigenberg, 2000, p.431) des agressions sexuelles. A propos

de cette question spécifique de l'agression sexuelle, les attitudes du personnel apparaissent effectivement jouer un rôle primordial dans sa prévalence. Comme l'ont souligné Coelho et Gonçalves, une attitude de tolérance à l'égard de violences sexuelles de la part des agents pénitentiaires engendre une probabilité plus importante des survenances de celles-ci en détention (Coelho & Gonçalves, 2010). Ces deux chercheurs interprètent cette tolérance comme le signe du respect d'un choix individuel ou comme l'indice d'une méconnaissance de la sexualité des personnes incarcérées (Coelho & Gonçalves, 2010, p.371). Ces différentes recherches rappellent l'importance de l'attitude du personnel de surveillance à l'égard de la sexualité en prison ainsi que les conséquences considérables que peut provoquer une méconnaissance de la vie affective et sexuelle des détenus, particulièrement dans le cadre d'une intervention impliquant une relation sexuelle problématique. C'est ainsi qu'une situation d'agression sexuelle entre détenus peut passer inaperçue et laisser la victime dans des conditions physiquement et psychologiquement insurmontables, emportant des séquelles dommageables et permanentes. Mais à l'inverse, une attitude trop répressive à l'égard de pratiques sexuelles consenties entre détenus peut conduire à un sentiment de privation intense et pousser ceux-ci à rechercher des réponses à leurs besoins sexuels en recourant à des moyens dissimulés ou aux risques insoupçonnés.

Quant à la manière d'évaluer l'attitude du personnel de surveillance face à une agression sexuelle qui lui est dénoncée, nous avons demandé à nos participants de nous communiquer leur point de vue<sup>107</sup>. Pour près de 70,6% des détenus, le personnel de surveillance assure un suivi lorsqu'une situation de violence sexuelle est mise à jour. Un peu plus de la moitié de notre échantillon évoque donc une attitude positive et un suivi professionnel du personnel, mais ce qui paraît interpellant, au premier regard, c'est le taux de répondants qui déplorent le manque de suivi lors de violences sexuelles, à savoir près de 29,4%. Il faut toutefois considérer que 3,1% seulement de notre échantillon rapportent avoir déjà été victimes d'une agression sexuelle et que d'autre part, les détenus subissant des violences sexuelles en parlent difficilement au personnel de surveillance. Ces détenus vivent bien souvent leur situation de victimisation de manière isolée et silencieuse, en raison de l'étiquette humiliante qui est liée à ce genre d'agressions en prison, mais aussi par peur de représailles de la part de leurs agresseurs et d'être transférés dans un autre établissement pénitentiaire, voire encore par

---

<sup>107</sup> Pour l'affirmation « Lorsqu'un détenu signale une agression sexuelle au personnel, il n'y a pas de suivi », 46,5% des répondants se déclarent « totalement en désaccord », 24,1% « plutôt en désaccord », 7,4% « plutôt en accord » et 22,0% « totalement en accord ».

crainte de ne pas trouver la réponse adaptée à leur situation chez le personnel pénitentiaire. La situation rapportée par un de nos répondants est éclairante « *En 2009, j'ai été victime d'un viol par deux autres codétenus. Je n'ai pas eu de suivi psychologique régulier par le service interne de la prison. Le parquet de Namur a classé le dossier sans suite malgré les preuves médicales effectuées par le médecin. Le lendemain matin suivant mon viol, les 2 violeurs ont été transférés d'établissement pour leur sécurité. Les autres détenus se sont servis de mon agression pour m'insulter, me juger et surtout me torturer psychologiquement. Ce n'est pas un sujet dont on parle assez et pourtant ça arrive* ». Notre réflexion nous conduit, à l'instar des chercheurs cités précédemment, à réclamer l'élaboration de programmes spécifiques de formation afin de prévenir au maximum la prévalence de situations de violences sexuelles et de permettre au personnel de surveillance d'intervenir de la manière la plus adéquate. Ces modules d'éducation à la vie affective et sexuelle des personnes incarcérées, destinés aux agents pénitentiaires lors de formations initiales et continues, permettraient non seulement une réaction adéquate mais surtout une prévention des violences sexuelles. Humainement, n'est-il pas tout aussi important d'apprendre à apporter une écoute et un suivi adaptés aux détenus victimes de telles agressions que de connaître ou d'assimiler les comportements à adopter pour intervenir lorsqu'un détenu est « barricadé en cellule » ?

Enfin, nous avons également soumis aux participants de notre enquête une question portant sur l'attitude du personnel de surveillance à l'égard de l'homosexualité d'un détenu. Les résultats obtenus, pour l'affirmation « *les agents pénitentiaires acceptent généralement l'homosexualité d'un détenu* », révèlent les pourcentages suivants : 30,2% des répondants « *totalelement en désaccord* », 39,1% « *plutôt en désaccord* », 9,4% « *plutôt en accord* » et 21,3% « *totalelement en accord* ». Une tendance majoritaire « *en désaccord* » indique néanmoins que l'attitude du personnel à l'égard de l'homosexualité est perçue plutôt négativement par plus de 70% des répondants. Un détenu écrit d'ailleurs à ce sujet « *les détenus surpris dans un élan de tendresse sont changés de cellule* ».

Au terme des analyses concernant l'attitude du personnel envers la vie affective et sexuelle des détenus, nous observons essentiellement des représentations négatives émanant de la majorité des détenus. Si elles paraissent logiques, compte tenu de l'engagement constant des deux groupes dans des rapports de pouvoir, il faut reconnaître également l'importance des relations plus personnelles et fondées sur le respect mutuel. Nous émettons donc l'hypothèse que plus la relation entre un détenu et un agent pénitentiaire devient personnelle, plus le

détenu croit dans l'attitude positive de cet agent envers la sexualité et l'homosexualité des détenus. En découvrant ces résultats, nous sommes directement renvoyée à la question des « risques » d'une relation personnelle, notamment lorsque le personnel féminin travaille dans une maison d'hommes détenus. Cet aspect sera approfondi plus avant.

## 11.2. Des contacts de nature sexuelle avec le personnel pénitentiaire

Prolongeant notre analyse, nous nous sommes interrogée sur un sujet à l'apparence plutôt sensible, à savoir l'existence de contacts de nature sexuelle entre les détenus et le personnel pénitentiaire. Pour traiter et approfondir ce sujet, nous avons également créé une échelle de perceptions des participants. Le tableau 39 ci-dessous reprend les caractéristiques des variables mobilisées pour cette échelle.

**Tableau 39 : Variables composant l'échelle « contacts de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus »**

Variables	Moyen	Ecart-
	-ne	type
<i>Alpha de Cronbach : 0,693</i>	3,20	2,288
Certains détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part d'agents pénitentiaires	2,83	3,045
La sexualité est un sujet dont je discute avec les agents pénitentiaires	2,65	2,865
Il m'arrive que certains agents me parlent de leur vie sexuelle	2,50	2,816
Il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel	4,79	3,694

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

De manière générale, nos répondants ne semblent pas s'accorder quant à l'existence de contacts de nature sexuelle entre les agents pénitentiaires et les personnes incarcérées. Toutefois, au regard des moyennes de chaque variable, nous pouvons constater que celle concernant l'affirmation « *il arrive que certaines détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel* » se révèle un peu plus élevée. Mythe ou réalité ? Pour essayer de le savoir, poursuivons notre exploration.

Notre première démarche consiste à tenter de percevoir si la sexualité fait l'objet de discussions entre les détenus et le personnel de surveillance. Les résultats obtenus aux affirmations « *la sexualité est un sujet dont je discute avec les agents pénitentiaires* » et « *il*

*m'arrive que certains agents me parlent de leur vie sexuelle* », révèlent qu'une majorité des répondants désapprouve l'idée d'un échange verbal avec le personnel de surveillance sur le thème de la sexualité. Le désaccord rassemble plus de 70% des répondants sur ces deux affirmations (voir ci-dessous tableau 40). En outre, près de 69,1% d'entre eux sont aussi totalement en désaccord avec la proposition suivante énonçant que « *certaines détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part des agents pénitentiaires*. Si l'on s'en tient à ces résultats, les interactions entre détenus et membres du personnel faisant référence à la sexualité sont inexistantes pour la majorité de nos répondants. Toutefois, cette tendance semble légèrement s'inverser lorsque les détenus sont invités à prendre position par rapport à l'affirmation « *il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel* ». En effet, nos résultats indiquent un pourcentage de 27% de répondants en parfait accord et un pourcentage de 9,8% « *plutôt en accord* » avec l'existence de relations sexuelles entre certains détenus et des membres du personnel, alors que 41,3% se disent « *totalement en désaccord* » et 21,9% « *plutôt en désaccord* ». Ainsi, plus d'un tiers de nos répondants croient en l'existence de relations sexuelles entre détenus et personnel pénitentiaire, mais ces résultats évoquent-ils une réalité des pratiques sexuelles en prison ou bien relèvent-ils de la vie fantasmagique des personnes incarcérées ? Traduisent-ils éventuellement une tentative d'affirmation d'un sentiment de supériorité chez certains détenus qui pensent ainsi pouvoir se venger de l'autorité carcérale ? Cette dernière interrogation repose néanmoins sur la croyance fantasmagique d'une toute-puissance de l'institution carcérale sur les individus, ce qui nous éloigne ici d'une juste interprétation des données en notre possession.

**Tableau 40 : Résultats descriptifs des variables composant l'échelle « contact de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus »**

	<i>Totalement en désaccord</i>	<i>Plutôt en désaccord</i>	<i>Plutôt en accord</i>	<i>Totalement en accord</i>
La sexualité est un sujet dont je discute avec les agents pénitentiaires	71,1%	13,9%	6,4%	8,6%
Il m'arrive que certains agents me parlent de leur vie sexuelle	74,5%	12,1%	4,4%	9,0%
Certains détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part des agents pénitentiaires	69,1%	15,1%	4,6%	11,2%
Il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel	41,3%	21,9%	9,8%	27,0%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*



De manière générale, l'analyse de nos résultats indique clairement que les contacts concernant la sexualité entre le personnel de surveillance et les détenus semblent limités. Toutefois, l'analyse plus spécifique des relations statistiques avec l'échelle globale des perceptions (voir tableau 39), montre que plus l'incarcération du détenu est longue, plus celui-ci tend à être davantage en accord avec l'existence de contacts de nature sexuelle entre les détenus et le personnel de surveillance (rho de Spearman : 0,165 ;  $p < 0,01$ ). Sur ce point, un détenu nous signale par écrit qu'il discute plus ou moins de sexualité selon l'agent pénitentiaire rencontré sur sa section et la qualité du rapport qu'il entretient avec lui. Cet élément confirmerait à nouveau ce que nous avons déjà découvert et qui permettrait de corroborer le constat que l'individualisation de la relation entre le détenu et l'agent ouvre la possibilité de dialoguer sur des sujets plus intimes.

De manière identique, un positionnement plus favorable sur cette même échelle de perceptions est constaté chez les détenus plus jeunes (rho de Spearman : -0,173 ;  $p < 0,001$ ), chez ceux condamnés en raison d'atteintes aux biens ( $z : -3,575$  ;  $p < 0,001$ ) et pour coups et blessures ( $z : -3,849$  ;  $p < 0,001$ ), chez les détenus incarcérés pour délits de roulage ( $z : -2,531$  ;  $p < 0,01$ ), chez ceux s'investissant dans le sport ( $z : -2,003$  ;  $p < 0,05$ ) et chez ceux ayant déjà été incarcérés précédemment ( $z : -2,294$  ;  $p < 0,05$ ). Parmi tous ces résultats, l'impact de l'âge de nos répondants semble intéressant à souligner car les détenus plus jeunes sont également ceux qui, en prison, manifestent davantage d'intérêt à l'identité masculine ainsi qu'aux valeurs hétérosexuelles. Dans ce contexte, nous pourrions nous demander si leurs perceptions plus favorables à l'égard de l'existence de contacts de nature sexuelle avec le personnel de surveillance ne témoignent pas à nouveau de leur volonté de paraître toujours plus « mâles » et toujours plus « en résistance » face à une autorité carcérale qui contrôle toute leur vie jusque dans leurs sphères les plus intimes. Des relations sexuelles interdites aideraient peut-être à mettre entre parenthèses les pratiques trop intrusives des agents et à faire oublier leur statut de personnes dépendantes.

Une approche statistique multivariée a également été appliquée sur cette question de l'existence de contacts de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et personnes incarcérées. Le modèle de régression proposé (voir tableau 41 ;  $F = 6,908$  ;  $p < 0,001$ ) explique 11,3% de la variance totale de l'échelle en lien avec cette dimension. Les résultats obtenus indiquent que les meilleurs prédicteurs se trouvent dans le fait d'être incarcéré pour coups et blessures

( $b = .186$  ;  $p < 0,001$ ) ainsi que pour atteintes aux biens ( $b = .130$  ;  $p < 0,05$ ), d'être d'un âge plus jeune ( $b = -.139$  ;  $p < 0,05$ ) ou d'avoir un temps d'incarcération plus long au moment de la passation du questionnaire ( $b = .107$  ;  $p < 0,05$ ). De manière générale, il apparaît que certaines catégories de détenus sont plus disposées à penser que des relations sexuelles ou des discussions autour de la sexualité ont lieu entre détenus et le personnel pénitentiaire.

En considérant nos analyses précédentes (descriptives et bivariées), nous pouvons affirmer que les perceptions de nos répondants indiquent clairement l'existence, plutôt limitée, de contacts de nature sexuelle entre le personnel de surveillance et les détenus. A ce niveau d'interprétation, il convient toutefois de reconnaître que notre étude atteint une limite dans l'approche de la réalité des relations « carcéralement incestueuses ». En effet, il s'agit d'un sujet sensible masquant non seulement des relations de pouvoir entre agents pénitentiaires et personnes incarcérées mais aussi bien d'autres enjeux sécuritaires et de management. Un tel sujet se prêterait, selon nous, davantage à une étude qualitative prévoyant des entretiens successifs et échelonnés dans le temps avec les mêmes personnes. Il devrait non seulement s'intéresser aux comportements et attitudes des personnes incarcérées mais aussi au discours et au vécu exprimé par le personnel pénitentiaire (encore présent en prison et ex-agents ayant connu une relation amoureuse au travail). Donner à chaque « partie concernée » la possibilité de s'exprimer sans crainte d'être pénalisée serait la condition sine qua non d'une étude menée sur ce thème délicat.

**Tableau 41 : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle «Existence de contacts de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus» (VD)**

Prédicteurs (VI)	Bêta
Age	-.139*
Temps d'incarcération	.107*
Incarcéré pour coups et blessures	.186***
Incarcéré pour atteintes aux biens	.130*
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	-.017
Antécédents d'incarcération	.031
Aucune activité en détention	-.042
Constant	3,520
F	6,908
Signification F	.000
R2	.113
R2 ajusté	.097
* = $p < 0,05$ ** = $p < 0,01$ *** = $p < 0,001$	
<i>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</i>	

Au regard de nos analyses, une question ne semble pas pouvoir être esquivée : pourquoi l'hypothèse d'une sexualité existant entre les détenus et le personnel pénitentiaire est-elle considérée comme un sujet aussi sensible ? La dimension sexuelle touche le cœur de la dynamique relationnelle carcérale ainsi que chacun de ses acteurs dans leur humanité profonde. Celle-ci est bien souvent refoulée, de façon inconsciente ou consciente, pour permettre au personnel pénitentiaire de remplir ses missions de garde et de surveillance, ce qui impose en général de garder la distance juste et nécessaire à l'exercice de relations professionnelles essentiellement faites de pouvoir. D'autre part, cette question renvoie également à l'image de la femme véhiculée dans un univers composé principalement d'hommes. Comme le souligne Malochet (2007) dans son étude sur la féminisation de la profession de surveillants pénitentiaires, l'introduction de la mixité n'a pas mis fin au déséquilibre dans les rapports entre les hommes et les femmes. A travers notre parcours de chercheure, en prison d'hommes, il apparaît difficile d'être un membre du personnel pénitentiaire de genre féminin. Cela exige de créer chaque jour sa place non seulement dans sa collaboration avec ses collègues masculins mais également dans ses contacts avec les personnes incarcérées. En prison, la féminité paraît associée à l'idée d'un sexe faible et susceptible de céder plus facilement à ses sentiments. Pour Malochet (2007), la féminisation du personnel de surveillance n'est qu'un exemple parfait de la reproduction de la domination masculine se produisant également dans toute autre organisation. Sans trop nous avancer dans cette voie (d'autres interprétations sont possibles en termes de « revanche » féminine ou « d'acquisition d'un statut supérieur » à celui des hommes, etc.), nous pensons simplement que dès l'instant où des hommes et des femmes entrent en interaction, des jeux de séduction sont possibles voire inévitables. Vouloir « plaire » et se sentir « reconnu » par l'autre, cela appartient au fonctionnement de base chez tout individu qui cherche à garder une image positive de lui-même et une bonne estime de soi. La prison reste un lieu de rassemblement d'êtres humains maintenant des sentiments et des émotions qui peuvent à un moment donné les conduire à dépasser le cadre strict de la relation professionnelle gardien-gardé. Quoi qu'il en soit, le dépassement de cette frontière mène à une opposition radicale avec les missions sécuritaires que doit remplir tout agent pénitentiaire et ne manquera pas d'être sanctionné par les autorités de l'Administration pénitentiaire. Sachant que près de 30% de nos répondants considèrent comme réelles les relations sexuelles entre détenus et agents pénitentiaires, n'y aurait-il pas lieu de s'intéresser en amont aux difficultés affectives et sexuelles des personnes incarcérées plutôt que de se limiter à gérer en aval et de manière répressive toutes ces relations « carcéralement incestueuses » traduisant une éventuelle frustration sexuelle des

personnes détenues ? De plus, si l'on enregistre régulièrement quelques cas de relations sexuelles interdites entre, habituellement, des surveillantes et des détenus, il n'est pas sans intérêt de s'interroger à la fois sur les modalités de recrutement susceptibles d'apprécier le bien-être psychologique des candidats pour exercer une fonction au sein des prisons mais également sur la formation et la création d'un service d'aide personnel et familial pour le personnel soumis à des tensions intenses, physiquement et moralement.

Malgré nos limites, en guise de conclusion, soulignons quelques constats intéressants qui ressortent de nos résultats et permettent de dresser un portrait des relations mettant en jeu la sexualité entre les agents pénitentiaires et les détenus. Une première donnée est à relever, à savoir que plus l'incarcération du détenu est longue, plus celui-ci tend à se montrer davantage en accord avec l'existence de contacts de nature sexuelle entre des représentants de ces deux groupes de personnes en détention. Une explication pourrait se trouver dans le fait qu'une plus longue période d'incarcération favorise une personnalisation plus grande de la relation entre un détenu et un agent pénitentiaire, ouvrant dès lors la possibilité de dialoguer sur des sujets plus intimes et avec une confiance fondée sur la connaissance mutuelle. De même, un positionnement plus favorable est constaté à cette échelle de perceptions pour les détenus plus jeunes, l'impact de l'âge de nos répondants se révélant une fois de plus essentiel. Comme les détenus plus jeunes manifestent davantage d'intérêt aux valeurs hétérosexuelles, l'expression de perceptions plus favorables à l'égard de l'existence de contacts de nature sexuelle avec le personnel de surveillance témoignerait d'une volonté de paraître toujours plus « mâles » et toujours plus « en résistance » face à une autorité carcérale qui contrôle toute leur vie jusque dans leurs sphères les plus intimes. Pour ces détenus, de telles relations briseraient les murs de la prison et enlèveraient les barrières entre groupes de personnes tout en s'octroyant la possibilité d'avoir des relations sexuelles, malgré les codes culturels interdisant de faire confiance à « l'ennemi ». Enfin, notons encore qu'il existe une plus grande probabilité de tels contacts pour un détenu plus jeune d'être incarcéré pour coups et blessures ( $z : -2,154$  ;  $p < 0,05$ ) ou pour atteintes aux biens ( $z : -6,541$  ;  $p < 0,001$ ). Dans cet ordre d'idées, notre raisonnement à l'égard des jeunes détenus pourrait également s'appliquer pour ces deux catégories de délits.

A partir de nos résultats statistiques, il semble dès lors difficile de répondre de manière précise à toutes ces questions liant la sexualité des détenus au personnel pénitentiaire. Quelques commentaires de détenus peuvent toutefois nous aider à y voir plus clair, tout en

rappelant que ce sujet reste « sensible » en milieu carcéral : « *Les surveillantes devraient être interdites en milieu carcéral hommes. Plusieurs histoires ont créé des problèmes entre détenus et leur conjoint légal à cause d'agents pénitentiaires de sexe féminin* » ; « *C'est plutôt le fantasme de la plupart mais cela est déjà arrivé, nous restons des humains malgré nos actes* ».

D'anciens détenus expriment également leurs opinions à ce propos, comme Vigier qui écrit : « *Qu'un détenu craque pour une femme est considéré comme un geste inadmissible. Trahison, voilà l'idée que veut faire naître l'administration à ceux ou celles qui auraient envie d'écouter leur cœur plutôt que leur tête. La rigueur de l'environnement carcéral complique le flirt au maximum. Plusieurs détenus ne tolèrent pas qu'un de leurs semblables joue dans le camp ennemi. Il va de soi que les autres membres du personnel qui voient le manège d'un détenu réagissent négativement à la chose. Donc, une opération de séduction doit être soigneusement étudiée pour qu'elle aboutisse un jour. La prison est remplie de caméras, mais aussi d'informateurs qui se font un devoir de vendre leurs confrères ou consœurs de travail. (...) Malheureusement l'amour carcéral ne peut se vivre que dans la clandestinité* » (Vigier, 2010).

## Chapitre 12

### Les relations sexuelles avec un partenaire en détention (VHS) en vue du maintien des relations familiales et de la gestion institutionnelle

*« Pour moi, le contact avec la gente féminine est le plus primordial, mon comportement a à chaque fois été différent lorsque j'étais en relation avec une femme.  
Je pense que la femme nous garde « humains » » .*

*( Un détenu ayant participé à l'enquête vie affective/sexuelle 2012-2013)*

Cette nouvelle étape d'analyse nous conduit à nous arrêter au dispositif des visites hors surveillance. Celui-ci permet aux personnes incarcérées de recevoir la visite de leur partenaire dans un local aménagé avec un lit et un coin toilette, à l'abri du regard contrôlant du personnel pénitentiaire. En investiguant les perceptions des détenus sur l'existence d'un tel dispositif, il nous est permis de scruter ses impacts ainsi que les fonctions qu'il semble poursuivre en détention. En effet, les visites hors surveillance ou encore appelées « visites intimes » semblent de plus en plus se retrouver à l'intersection de logiques fonctionnelles différentes.

Les dispositifs de visites hors surveillance ont été introduits dans le système pénitentiaire belge au début des années 2000. Initialement implémentés comme projets pilotes, ils deviendront par la suite un système de visites à part entière d'abord réglementé par une circulaire ministérielle datant du 5 juillet 2000 et ensuite par un arrêté royal datant du 8 avril 2011. Ce système de visites complète les possibilités de visites en salle commune ou en parloir individuel mises à la disposition des personnes incarcérées. Elles répondent à la volonté du législateur de contribuer au maintien des liens affectifs du détenu et de ses familiers. La prison devait pouvoir offrir aux détenus et à leurs proches l'occasion de partager un moment d'intimité à l'abri du regard contrôlant du personnel de surveillance, mais aussi à l'abri du regard des autres détenus et de leurs visiteurs. Dans la pratique jusqu'en avril 2011,

les visites hors surveillance étaient principalement et majoritairement réservées au détenu et à son partenaire (compagne, cohabitant légal ou épouse) disposant d'une attestation de relation ou après plus de 6 mois d'intérêts manifestés au détenu (par exemple plus de six mois de visites communes entre le détenu et son partenaire). Depuis l'arrêté royal du 8 avril 2011, après un mois de détention tout détenu peut introduire à la direction de son établissement pénitentiaire une demande de visites dans l'intimité avec ses parents et alliés en ligne directe, son tuteur, son conjoint, son cohabitant légal ou de fait, ses frères, ses sœurs, ses oncles et tantes. Si le candidat à la visite n'appartient pas à cette catégorie de personnes, un délai de 6 mois reste encore requis pour permettre à la direction de croire « au caractère sérieux » de la relation entre le détenu et le visiteur concerné. Notons encore que la visite hors surveillance n'est plus limitée à une seule personne (trois personnes maximum par visite) et que les mineurs accompagnés de personnes qui en ont la responsabilité y sont également autorisés. On le perçoit bien, l'objectif principal poursuivi est le maintien au-delà de l'incarcération d'un lien affectif existant préalablement et ce lien doit être qualifié de « sérieux » par l'autorité pénitentiaire. Autrement dit, même si les pratiques sexuelles y sont autorisées entre conjoints, l'objectif officiel de ce dispositif n'est en aucun cas prioritairement, du moins officiellement, d'ordre sexologique ou hygiéniste, d'autant plus que l'accès à la prostitution dans ce cadre n'y est pas autorisé. En outre, pour obtenir une telle visite, une demande écrite adressée à la direction de la prison doit émaner à la fois du détenu et du visiteur concerné et prouver le sérieux de leur relation. L'évaluation réalisée par l'autorité carcérale examine surtout les aspects sécuritaires. L'accord ou le refus revêt donc une dimension subjective qui n'est pas sans incidence sur un traitement discriminatoire des détenus selon les prisons où ils séjournent. Et cette inégalité ne porte pas uniquement sur l'accès ou non aux visites intimes mais aussi sur la manière dont celles-ci sont organisées au sein des différentes prisons. En effet, certains établissements pénitentiaires ont la possibilité de proposer aux détenus une fréquence de visites intimes plus élevée que le minimum légalement requis. Certaines prisons disposent également de locaux mieux entretenus et mieux adaptés aux visites intimes. Toutes ces différences introduisant un manque d'uniformité s'expliquent notamment par le manque d'infrastructures disponibles et par le nombre de détenus présents au sein de la prison. Comme le souligne Coumanne, ces disparités témoignent encore de l'application d'un régime pénitentiaire « à géométrie variable » pouvant ainsi entraîner chez les détenus une philosophie de « *shopping carcéral* » (Coumanne, 2001, p.184).

### **12.1. Les visites hors surveillance au cœur de logiques fonctionnelles**

Pour aborder la question du dispositif des visites hors surveillance, nous avons souhaité partir des conclusions obtenues lors de notre précédente étude réalisée en 2009 qui était centrée sur une approche fonctionnelle du dispositif des visites hors surveillance au sein du système carcéral belge. A l'issue de cette étude (François, 2009), nous avons mis en évidence que le dispositif des visites hors surveillance poursuivait différentes fonctions, à savoir une fonction de maintien des liens conjugaux et/ou familiaux, une fonction sexuelle et aussi une fonction de gestion ou de contrôle de la population carcérale. Nous avons également souligné que les objectifs des visites intimes étaient formulés différemment selon que les personnes se situaient au niveau de l'administration pénitentiaire, de la direction de la prison, des agents pénitentiaires, des couples, des détenus et de leur compagne. Plus spécifiquement encore, il ressortait de l'analyse des données obtenues dans le cadre d'entretiens semi-directifs que les visites intimes contribuaient de manière manifeste au processus de réinsertion et de réhabilitation d'un détenu. Grâce au maintien de liens et d'un équilibre affectif, le détenu semblait trouver la force de survivre à son expérience carcérale. D'autre part, de manière indirectement avouée, à travers les discours de nos interlocuteurs, les visites hors surveillance apparaissaient comme un instrument de contrôle de la population carcérale. Risquant de perdre le bénéfice des visites intimes lors de l'application de sanctions disciplinaires, les détenus se voyaient « contraints » de ne pas enfreindre le règlement d'ordre intérieur. Enfin, nos conclusions s'orientaient vers une gestion de la population carcérale intrinsèquement liée à la nécessité d'avoir au sein de la prison, et cela pour le relatif bien-être de chacun, un climat qualifié de « *serein* » et « *calme* » auquel les visites hors surveillance semblaient partiellement contribuer (François, 2009, pp.100-101). Dans le cadre de ces entretiens semi-directifs, nous avons été amenée à rencontrer des directeurs de prison, des agents pénitentiaires, des membres de Commissions de surveillance, des épouses ou conjointes de détenus et enfin, un détenu libéré sous conditions et son épouse. Notre recherche actuelle se situe dans la continuité et élargit son cadre à une partie importante de la population détenue du pays.

L'exposé des résultats de l'étude actuelle du dispositif des visites hors surveillance empruntera 3 étapes. La première visera à connaître les perceptions des répondants en ce qui concerne la fonction « maintien des liens et de l'équilibre affectif ». La deuxième étape



analysera nos données statistiques à propos de l'approche de la fonction sexuelle. La troisième étape examinera les visites hors surveillance sous l'angle de la fonction de gestion et de contrôle de la population carcérale.

Lorsqu'on aborde l'étude de cette première étape concernant la contribution du dispositif des visites hors surveillance au maintien des liens affectifs de la personne incarcérée, on découvre le discours officiel de l'administration pénitentiaire qui met en valeur la préservation des relations du détenu dans des conditions devant se rapprocher de celles du monde extérieur. La littérature abonde également dans ce sens pour décrire l'impact positif de telles visites. En outre, ces visites permettent aussi aux détenus en couple de trouver un espace privé pour des moments intimes. L'intimité conjugale est une composante indispensable dans la constitution d'un couple et dans son évolution. Sans elle, les partenaires risquent inévitablement de prendre des voies parallèles et de perdre ce qui alimente leur sphère conjugale : se parler, se toucher, envisager des perspectives d'avenir et créer des projets communs, autant de gestes d'un quotidien conjugal qui font davantage sens quand ceux-ci sont confrontés à l'incarcération d'un des partenaires.

Notre enquête avait aussi la volonté d'évaluer le degré de satisfaction du dispositif de visites intimes, des couples. Plus des deux-tiers de notre échantillon (47,8% « *totalemment en accord* » et 20,6% « *plutôt en accord* ») reconnaissent qu'il permet de trouver un niveau d'intimité satisfaisant, mais 19,9% de nos répondants émettent un avis plutôt négatif et 11,7% estiment vraiment que l'intimité n'est pas satisfaisante (voir tableau 41). Le système des visites intimes remplit effectivement sa mission principale en offrant des moments d'intimité au cours de cette expérience carcérale encourageant peu l'expression intime. Les commentaires de certains participants sur l'organisation et l'impact des visites hors surveillance regrettent que la fréquence et le temps alloués à celles-ci ne soient pas suffisants<sup>108</sup>. Certains précisent que même si la sexualité est importante lors de ces visites, leurs relations conjugales ne se basent pas exclusivement sur elle et que le temps de dialogue permet de vivre autrement ce moment d'intimité. Différentes remarques librement émises sur le questionnaire convergent dans une même direction : « *En 2h de visites hors surveillance, on a à peine le temps de discuter et de faire l'amour à sa femme. Nos épouses ont vraiment l'impression de ne venir que pour cela et juste pour satisfaire leur mari et leur désir. Une relation est basée sur un tout : il n'y a pas*

---

<sup>108</sup> Dans le cadre des visites hors surveillance, conformément à l'article 58 §4 de la loi du 12 janvier 2005, chaque détenu, tant inculpé que condamné, a le droit de recevoir une visite dans l'intimité durant une durée minimale de deux heures au moins une fois par mois.

que le sexe. Le dialogue et prendre son temps pour faire l'amour à son épouse, c'est indispensable pour les deux » ; « En prison, le sexe est important pour se sentir bien dans sa peau et pour donner des preuves d'amour à son partenaire lors des VHS. Les VHS devraient être plus longues et mieux structurées, plus fréquentes car dans ces visites, même si le sexe a une fonction importante, il ne faut pas oublier le dialogue intime qui s'y déroule. C'est là qu'on peut s'exprimer sincèrement et avec tendresse, un amour qui n'est nulle part présent en prison, c'est là qu'on réapprend le véritable amour » ; « Pour ce qui est des visites hors surveillance, le temps de deux heures est trop court. Le temps passe vite et on ne peut pas se jeter dessus direct sur le partenaire. A ce moment-là, c'est la considérer comme une prostituée qui, elle, ne vient que pour donner du plaisir. Le temps de prendre des nouvelles de l'extérieur (famille, amis), se raconter ce qu'on fait de nos journées et toujours regarder sa montre pour pouvoir se faire un petit câlin car moi, personnellement, je suis fort tactile (massage) et j'aime énormément le sexe mais comme le temps est trop court, ça arrive que nous ne faisons rien et comme on parle, je ne vais pas dire « stop allonge toi pour faire l'amour ».

Les remarques des participants concernent également un point de procédure et la qualité des locaux mis à leur disposition. Certains estiment ainsi qu'il est long de devoir attendre six mois avant de pouvoir bénéficier de visites hors surveillance lorsque la relation est récente ou que le couple n'est pas en mesure de justifier légalement le « sérieux » de celle-ci auprès de la direction. D'autres participants dénoncent surtout le manque d'hygiène et la vétusté des locaux de visites.

**Tableau 41** : Résultats descriptifs pour la fonction « maintien des liens et de l'équilibre affectif » du dispositif des visites hors surveillances

	Totalement en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord
Le système des VHS peut garantir une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire	11,7%	19,9%	20,6%	47,8%
Les VHS apportent un soutien pour subir sa détention chaque jour	6,2%	14,0%	18,0%	61,8%
Avoir des VHS en prison est un élément positif en vue de la réinsertion affective et sexuelle	9,1%	9,6%	19,0%	62,3%

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

Malgré quelques appréciations négatives, essentiellement d'ordre matériel, les visites hors surveillance représentent un soutien non négligeable aux yeux de nos répondants. Cela ressort clairement de nos données : plus de 61,8% approuvent totalement l'affirmation suivante « *les visites hors surveillance apportent un soutien pour subir sa détention chaque jour* » (voir tableau 41). A ce sujet, Carlson et Cervera (1991) ont réalisé une étude afin de mesurer l'impact du bénéfice de visites conjugales sur les détenus et leurs familles et, plus particulièrement, sur la cohésion et l'adaptation familiales pendant l'incarcération. Cette étude portait sur 63 détenus et 39 compagnes et la moitié de cet échantillon bénéficiait effectivement d'un programme de visites conjugales et/ou familiales. A l'issue de cette étude, en termes d'impact, ces chercheurs n'ont pu mettre en exergue des différences significatives entre les détenus bénéficiant de ce programme et ceux n'en bénéficiant pas. Selon eux, ce constat pouvait notamment s'expliquer par l'existence d'autres moyens permettant de maintenir et d'entretenir les contacts affectifs : les appels téléphoniques, les visites traditionnelles et la correspondance écrite (Carlson & Cervera, 1991, p.328). Néanmoins, leur recherche insiste sur l'importance des visites conjugales pour le maintien des liens familiaux. Une autre étude réalisée par Einat et Rabinovitz (2012) consacrée à l'organisation de visites conjugales au sein d'une prison de femmes de haute sécurité en Israël conclut à l'effet positif de ces visites sur les détenues. Bien que cette recherche s'adresse principalement aux perceptions de femmes incarcérées, les conclusions de ces deux chercheurs sont pertinentes pour notre étude. En effet, à l'issue de leur recherche, Einat et Rabinovitz ont souligné que les visites conjugales réduisaient les souffrances de l'incarcération et aidaient les détenues à maintenir le lien avec leur partenaire. Ils mettent également en avant l'insatisfaction des détenues provenant des mauvaises conditions des infrastructures où se déroulent ces visites, ce qui entrave leur sentiment de liberté affective et sexuelle durant celles-ci (Einat & Rabinovitz, 2012, p.1522). Ces trois points de conclusion rejoignent nos analyses. En effet, les personnes que nous avons interrogées trouvent un soutien et un niveau d'intimité conjugale satisfaisant dans le système actuel de visites hors surveillance, mais se disent aussi insatisfaites des conditions dans lesquelles se déroulent ces visites et réclament une augmentation de la fréquence et de la durée de ces visites.

Le deuxième aspect du discours officiel de l'Administration pénitentiaire sur les visites hors surveillance renvoie à l'objectif de réinsertion de la personne incarcérée. En effet, le maintien des liens affectifs au-delà de l'incarcération et le soutien d'une épouse ou d'une famille sont généralement considérés comme exerçant un rôle essentiel dans le processus de réhabilitation

des détenus. En arrière-plan de cette idée se cache une conviction centrale : la famille devient de plus en plus pour l'Etat une ressource extérieure dans laquelle il convient d'investir puisqu'elle est appelée à devenir, après la libération, un facteur de protection et une garantie contre le risque de récidive. Et le processus de réinsertion d'une personne doit intégrer toutes ses dimensions humaines: l'aspect économique, le travail, la famille, le relationnel, la santé physique et psychologique. Or, aujourd'hui l'accent est essentiellement placé sur l'évitement de la récidive ou « *désistance* » (Mbanzoulou, Herzog-Evans & Courtine, 2012). Dans ce cadre, une activité professionnelle et un milieu familial stable, soutenant, sont présentés comme les garanties minimales susceptibles de conduire au succès de la réinsertion et ainsi de la non-récidive. Comme l'écrivent Bérard et Chantraine à propos d'une recherche de Mc Neill et Weaver, cette approche de la désistance constitue « *une intervention qui tente de tenir à l'écart les modèles de surveillance, de contrainte et de dissuasion, pour se concentrer sur la personne elle-même et son capital social, familial et relationnel* » (Bérard & Chantraine, 2012, p. 67). Rappelons encore l'intéressante étude réalisée par Bales et Mears (2008). Ces chercheurs ont étudié l'effet des visites en prison sur la probabilité de récidive des détenus qui ont été libérés. Leurs conclusions mettent en exergue que les visites interviennent non seulement dans la réduction de la récidive mais aussi dans une survenance plus tardive de celle-ci.

Dans son étude sur les visites familiales privées au Canada, Vacheret (2005) a montré que les détenus bénéficiant de liens familiaux et d'attachements affectifs forts durant leur détention se trouvent en meilleure position pour envisager leur réintégration dans la société. Dans cette ligne de pensée, nous avons également invité les participants à exprimer leur conception quant à l'affirmation suivante « *avoir des visites hors surveillance est un élément positif en vue de la réinsertion affective et sexuelle* » (voir tableau 41). Sur cette réalité, les résultats laissent paraître une perception majoritairement favorable des répondants. 81,3% d'entre eux (62,3% « *totalelement en accord* » et 19% « *plutôt en accord* ») s'accordent pour dire que les visites intimes contribuent positivement à leur réinsertion affective et sexuelle. Selon 77,9% des détenus interrogés, ces visites favorisent « l'entretien » ou « l'exercice » de leur sexualité avant la libération (voir tableau 42). Ces appréciations majoritairement positives quant à l'impact des visites hors surveillance sur leur futur sexuel encouragent l'amélioration et le développement des visites intimes. La littérature spécialisée (Lesage de la Haye, 1978 ; Monnereau, 1986 ; Gonin, 1991 ; Welzer-Lang, Mathieu & Faure, 1996 ; Gaillard, 2009), apparaît unanime à propos de la sexualité en détention : considérer qu'elle n'existe plus durant ces périodes d'exclusion sociale ou l'ignorer mène à de nombreuses conséquences

dommageables, tant au niveau de la vie psychologique du détenu qu'au niveau de sa fonctionnalité sexuelle. Une abstinence de longue durée peut laisser des traces organiques et faire surgir d'éventuels troubles de la sexualité. On peut citer par exemple un trouble de l'érection, en lien avec celui-ci aussi un trouble du désir, un trouble de l'éjaculation (prématurée ou anéjaculation) ou encore toute autre difficulté physique ou psychique venant entraver les perspectives relationnelles, affectives et sexuelles de la personne. Indirectement, le partenaire d'un ancien détenu est amené également à affronter des problèmes d'adaptation mutuelle et à réapprendre à exprimer son amour.

**Tableau 42 : Résultats descriptifs pour la fonction « sexuelle » du dispositif des visites hors surveillances**

	<b>Totalement en désaccord</b>	<b>Plutôt en désaccord</b>	<b>Plutôt en accord</b>	<b>Totalement en accord</b>
Les VHS donnent l'occasion aux détenus d'entretenir leur sexualité avant d'être libérés	6,0%	16,1%	20,0%	57,9%
Grâce aux VHS, les détenus évitent la masturbation au maximum	16,0%	21,4%	18,1%	44,5%
Les VHS évitent les tentations homosexuelles	33,0%	20,9%	12,4%	33,7%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Ces diverses considérations nous amènent à approfondir la fonction « sexuelle » que remplissent les visites hors surveillance. Dans ce but, les détenus ont été invités à se prononcer sur l'impact des visites hors surveillance sur la masturbation mais aussi sur les relations homosexuelles en prison. En plus, nous souhaitons leur demander si les visites intimes leur permettaient d'éviter de recourir à ces pratiques sexuelles de substitution. De manière générale, nos résultats indiquent une tendance majoritaire qui est ainsi dissuadée de la pratique masturbatoire (44,5% « *totalelement en accord* » et 18,1% « *plutôt en accord* ») et des avis plutôt partagés concernant les relations homosexuelles (voir tableau 42). En effet, 53,9% des répondants s'orientent vers le désaccord en ce qui concerne l'affirmation « *les visites hors surveillance évitent les tentations homosexuelles* », contre 46,1% se manifestant davantage en accord avec celle-ci. Nos résultats traduisent donc une attitude ambivalente à propos de l'impact du dispositif des visites hors surveillance sur l'existence de relations homosexuelles en détention. Pour comprendre ce résultat, il faut se souvenir que tous les détenus interrogés n'ont pas accès aux visites hors surveillance soit parce qu'ils n'ont pas de partenaire, soit qu'ils ne souhaitent pas bénéficier de ces visites, soit encore parce que

l'autorité pénitentiaire les a refusées. En réalité, nous n'avons trouvé aucune relation statistique significative entre ces deux affirmations - le bénéfice des visites et les pratiques de substitution - en fonction des caractéristiques individuelles suivantes : avoir un partenaire pendant la détention, recevoir des visites de celui-ci et bénéficier de visites hors surveillance. Nous pensions en effet que les détenus possédant au moins une de ces différentes caractéristiques auraient tendance à se montrer beaucoup plus revendicatifs pour les visites hors surveillance au lieu de s'abandonner à une sexualité de substitution. Or, nos résultats ne confirment pas nos prévisions ou hypothèses. Malgré les limites de notre étude, à savoir la difficulté de conclure que ces visites intimes constituent effectivement un dispositif d'évitement de relations sexuelles entre détenus, elle garde cependant le mérite d'offrir des représentations plus nuancées de la sexualité en prison.

Dans le prolongement de cette analyse statistique, nous observons encore que plus le détenu est âgé, plus celui-ci se situe en faveur des visites intimes comme moyen d'éviter les tentations homosexuelles (rho de Spearman 0,100 ;  $p < 0,05$ ). En outre, moins le détenu est âgé, plus il se positionne en faveur des visites comme moyen lui permettant de ne pas devoir recourir à la masturbation (rho de Spearman : -0,157 ;  $p < 0,01$ ). Même si ces relations statistiques apparaissent faiblement significatives, elles différencient encore les représentations de la sexualité au sein de notre population détenue. Des recherches antérieures sur les attitudes des détenus à l'égard des visites conjugales ont également examiné l'influence d'une participation ou non aux programmes de visites conjugales sur l'attitude des détenus. Ainsi, Hensley, Rutland et Gray-Ray (2000) ont effectué une étude exploratoire auprès de 126 détenus et 130 détenues en provenance de différents établissements pénitentiaires du Mississippi. Globalement, leurs analyses statistiques ne révèlent pas de différences significatives entre les participants et les non participants à l'égard de tels programmes de visites conjugales. Si quelques différences significatives entre les genres et les ethnies raciales ont été identifiées, leurs résultats évoquent néanmoins que les participants aux visites conjugales sont plus enclins à penser que celles-ci réduisent la tension ainsi que les activités homosexuelles. Les bénéficiaires de visites conjugales pensent que ces visites devraient être davantage encadrées par le personnel pénitentiaire (Hensley, Rutland & Gray-Ray, 2000, p.143).

Soulignons aussi que cette question de l'impact des visites conjugales sur les « tentations » ou les relations homosexuelles a surtout été abordée dans la littérature à travers le prisme des

violences sexuelles en prison. C'est ainsi que sur la base de données émanant de 50 institutions pénitentiaires américaines, une équipe de trois chercheurs est arrivée à la conclusion que les Etats organisant un système de visites conjugales au sein de leurs prisons connaissaient un taux plus faible d'agressions sexuelles rapportées (D'Alessio, Flexon & Stolzenberg, 2013). En nous appuyant sur ces résultats, nous sommes amenée à envisager l'idée d'une contribution du système de visites conjugales à la réduction des tensions agressives et de la violence présente au sein des prisons. Dans le cadre d'une autre recherche exploratoire, Hensley, Koscheski et Tewksbury (2002) ont cherché à vérifier si la participation à un programme de visites conjugales réduisait les comportements violents (ou la menace de violences) au sein de l'institution carcérale. Après avoir adressé des questionnaires anonymes à près de 256 personnes incarcérées (hommes et femmes) dans deux prisons du Mississippi, ces chercheurs n'ont trouvé aucune relation significative et, dès lors, aucun effet sur les comportements violents en détention. Malgré cette absence de relations significatives, ces chercheurs promeuvent toujours de tels programmes de visites parce qu'ils préservent les liens affectifs et familiaux du détenu avec ses proches.

L'influence des visites intimes sur la réduction de la violence en prison nous conduit à analyser la dernière fonction que semble remplir ce dispositif, à savoir une fonction de gestion et de contrôle de la population carcérale.

**Tableau 43 : Résultats descriptifs pour la fonction « de gestion et de contrôle de la population carcérale » du dispositif des visites hors surveillances**

	<b>Totalement en désaccord</b>	<b>Plutôt en désaccord</b>	<b>Plutôt en accord</b>	<b>Totalement en accord</b>
Le système des VHS contribuent à diminuer les tensions agressives en détention	15,1%	17,8%	16,7%	50,4%
Le manque de sexualité est utilisé par le personnel pour maintenir l'ordre en prison	64,5%	16,3%	5,9%	13,3%
En prison, les VHS sont supprimées pour un détenu qui trouble l'ordre	18,0%	14,3%	8,5%	59,2%

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Il nous semble que deux dimensions peuvent ici être explorées : une gestion plus générale des tensions au sein de la population détenue et une gestion plus individualisée de la personne incarcérée, cette dernière utilisant la voie disciplinaire où existe la menace d'une éventuelle suppression des visites intimes. Nos participants considèrent-ils que l'instauration d'un

système de visites hors surveillance au sein de leur établissement pénitentiaire participe à la diminution de tensions agressives et à la création d'une atmosphère plus sereine en détention ? D'après nos résultats, 67,1 % d'entre eux estiment que ce système contribue effectivement à une réduction des tensions agressives alors que 32,9% seulement affirment que ce dispositif de visites n'entre nullement en ligne de compte pour l'ordre en prison (voir tableau 43). La majorité des détenus ayant répondu à notre question semble donc croire en l'effet apaisant des visites hors surveillance sur l'atmosphère carcérale. Certains commentaires explicitent cette représentation : « *Un appartement séparé du cellulaire serait préférable au système actuel pour que l'on puisse intensifier les liens familiaux et affectifs. En plus, ça réhabituerait les longues peines à la vie de famille et permettrait d'apaiser encore plus les tensions* » ; « *L'affection maintient un équilibre et peut éviter dans beaucoup de cas la violence mais devoir attendre 6 mois une VHS c'est beaucoup trop long. Permettre à un détenu de vivre sa sexualité avec sa partenaire permet d'éviter les déviances ou les délits sexuels* ».

Sur le plan particulier du maintien de l'ordre en détention par le personnel de surveillance, nous avons interrogé nos répondants en empruntant deux formulations différentes (voir tableau 43). D'une part, nous les avons questionnés sur la privation sexuelle ou plus exactement sur l'utilisation de la menace d'être privés de sexualité brandie par le personnel pour maintenir l'ordre en détention. Près de 80,8% (64,5% « *totalemment en désaccord* » et 16,3% « *plutôt en désaccord* ») de nos répondants n'adhèrent pas à cette affirmation. Cependant, quand notre question aborde la suppression de visites intimes lorsqu'un détenu sème le trouble en détention, les résultats obtenus évoquent une toute autre réalité. Cette fois, 67,7% exprime une approbation quant à la suppression de visites intimes si un détenu trouble l'ordre carcéral. Dans ce contexte, il semble que le bénéfice de visites intimes, et derrière celles-ci la possibilité d'une rencontre intime et sexuelle avec un partenaire, peut constituer une monnaie d'échange dans la relation détenu-agent.

Les détenus perçoivent donc que l'accès aux visites intimes se trouve au cœur de la dynamique relationnelle carcérale et est particulièrement réglementé mais aussi appliqué dans le cadre de sanctions disciplinaires. Les relations entretenues entre les détenus et les agents pénitentiaires fondent toute l'organisation de la prison et sont établies sur des relations de pouvoir. Celles-ci garantissent non seulement une « sécurité coercitive » mais ne peuvent faire l'économie d'une « sécurité dynamique » qui contribue surtout au maintien d'une



atmosphère relativement sereine à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire. Il apparaît clairement que la position de l'agent pénitentiaire est rarement évidente car elle se situe au confluent de nombreux rapports de pouvoirs très ardues. Selon Froment, « *l'identité d'un surveillant de prison se définit dans son rapport à son environnement et où à chaque niveau de relation, il doit être dans un rapport de force et de pouvoir favorable. Il doit pouvoir se situer par rapport à l'extérieur et à ce qui représente l'extérieur à l'intérieur des prisons* » (Froment, 1998, p.109). Pour faire respecter son identité professionnelle par les personnes incarcérées, l'agent ne peut concevoir le pouvoir qui lui est attribué sur les détenus comme un pouvoir « total ». Il s'agit davantage d'un maintien de l'ordre négocié au sein de la prison plutôt qu'une discipline purement appliquée du haut vers le bas. « *La fonction de maintien de l'ordre (...) suppose notamment d'accepter le principe selon lequel la relation de pouvoir du surveillant et du détenu n'est pas univoque (...). C'est pourquoi la détention se présente, fondamentalement, comme le théâtre d'une négociation quotidienne entre les surveillants et les détenus* » (Froment, 1998, p.114). Nous partageons l'idée d'une négociation qui implique « la logique du don et du contre-don » dans les relations se jouant entre les détenus et les agents pénitentiaires. Cette logique visant à permettre des conditions de détention supportables et à maintenir la paix sociale et/ou carcérale a été mise en évidence par Chauvenet (1996). Celle-ci a montré comment s'instaure entre un agent et un détenu l'échange de biens ou de services mutuels permettant ainsi à chacun de s'adapter à l'incarcération. Ces relations ne sont pas sans influence sur le vécu quotidien du détenu et sur sa possibilité d'avoir accès aux visites intimes. En réponse à un manquement au règlement ou à un comportement violent et inadéquat du détenu, l'agent possède une « arme » efficace : « le rapport disciplinaire » susceptible d'entraîner une sanction le privant d'une visite conjugale. Cette procédure disciplinaire a prévu dans son éventail de sanctions le retrait temporaire du bénéfice des visites hors surveillance. Même si ce retrait éventuel des visites intimes dépend de l'appréciation du directeur de l'établissement pénitentiaire, c'est l'agent de surveillance qui se trouve en première ligne pour caractériser l'infraction au règlement. Malgré l'existence d'une législation relative au régime disciplinaire disposant de critères uniformes, tant au niveau de la définition des catégories d'infractions qu'à celui de la définition des sanctions, sur le terrain il semble encore subsister beaucoup de subjectivité et de diversité dans la qualification des infractions. Dans le cadre des visites hors surveillance, le discours officiel sur le renforcement des liens affectifs et l'aide à la réinsertion cache mal l'objectif inavoué de la prison, à savoir celui d'exploiter un outil facilitant la soumission des détenus.

## 12.2. Une vision positive du dispositif des visites hors surveillance

Nous avons donc remarqué à l'issue de nos différentes analyses que les détenus se positionnaient en général de façon favorable vis-à-vis de ce dispositif, même si des améliorations organisationnelles et concrètes sont réclamées. Pour prolonger notre approche des perceptions des détenus à l'égard des visites hors surveillance, nous avons cherché à préciser l'influence de certaines caractéristiques de nos répondants, en recourant à la création statistique d'une échelle globale des perceptions à l'égard du dispositif des visites intimes. Le tableau 44 ci-dessous reprend les items retenus pour l'échelle créée ainsi que leurs différentes caractéristiques statistiques. La moyenne de cette échelle s'élevant à 7,33 confirme une position relativement positive de la part des détenus envers le système de visites hors surveillance. La consultation des différentes moyennes reprises dans le tableau ci-dessous indique toutefois que les participants se positionnent moins favorablement à l'égard des visites intimes, lesquelles ne permettraient pas réellement d'éviter les tentations (ou pratiques) homosexuelles en détention.

**Tableau 44** : Variables composant l'échelle « Impact positif des visites hors surveillance sur la sexualité en détention »

Variables	Moyen	Ecart-type
	<b>-ne</b>	
<i>Alpha de Cronbach : 0,783</i>	7,33	2,070
Le système des VHS peut garantir une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire	7,25	3,085
Les VHS apportent un soutien pour subir sa détention chaque jour	8,18	2,659
Grâce aux VHS, les détenus évitent la masturbation au maximum	6,85	3,324
Les VHS donnent l'occasion aux détenus d'entretenir leur sexualité avant d'être libérés	7,99	2,719
Le système des VHS contribue à diminuer les tensions agressives en détention	7,20	3,243
Les VHS évitent les tentations homosexuelles entre détenus	5,56	3,728
Avoir des VHS en prison est un élément positif en vue de la réinsertion affective et sexuelle	8,14	2,830

*Source* : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

Quoi qu'il en soit, la recherche de relations statistiques significatives entre la présente échelle et différents prédicteurs, nous permet de constater que les personnes incarcérées pour des faits de délinquance sexuelle ( $z$  :-1,973 ;  $p < 0,05$ ), celles qui sont incarcérées pour assassinat ( $z$  :-2,051 ;  $p < 0,05$ ) et pour meurtre ( $z$  :-2,751 ;  $p < 0,01$ ) obtiennent des scores moins élevés aux tests de différences de moyennes, révélant ainsi que ces détenus ont une attitude moins favorable quant à l'impact positif général que peuvent entraîner les visites hors surveillance. Concernant ces différences significatives, l'analyse des relations statistiques entre les items

prédicteurs (caractéristiques individuelles, pénitentiaires et environnementales) ne nous fournit aucune information supplémentaire autorisant une interprétation complémentaire. L'explication pourrait-elle se situer dans la présence d'un trait psychologique qui serait commun à ces trois catégories de détenus ou à des situations pénitentiaires extrêmement difficiles ? Peut-être même peut-on penser que les relations affectives avec un partenaire se sont terminées compte tenu de la durée de la détention de ces personnes condamnées lourdement. Sur la base de nos données, il est difficile de s'aventurer davantage dans cette direction qui nécessiterait des entretiens approfondis avec les personnes participant à la recherche.

Relevons encore quelques informations obtenues lors de notre traitement statistique. Ainsi, nos résultats expriment un effet de l'appartenance religieuse sur une attitude positive des détenus à l'égard des visites intimes. Les détenus ayant déclaré adhérer à une confession religieuse se situent plus favorablement sur notre échelle ( $z : -3,112 ; p < 0,01$ ). Ce constat se trouve par ailleurs confirmé par les différences statistiques significatives obtenues entre les différents groupes d'appartenance religieuse. Nous observons que les détenus sans appartenance religieuse reconnaissent moins l'impact positif des visites intimes que ceux se déclarant de confession catholique ( $z : -2,296 ; p < 0,05$ ) et de confession musulmane ( $z : -2,838 ; p < 0,01$ ). Que penser de ces derniers constats ? Une double interprétation semble possible : d'une part, le dispositif des visites hors surveillance correspondrait peut-être mieux aux valeurs morales véhiculées par certaines religions quant à la « tolérance » de relations sexuelles (dans le cadre du mariage) et d'autre part, la sexualité avec son conjoint éviterait d'autres formes de pratiques sexuelles, considérées comme perverses ou détournées de leur « nature », auxquelles les détenus s'adonneraient rapidement en prison sans partenaire. Enfin, nous constatons également que les détenus incarcérés pour des faits en lien avec les stupéfiants ( $z : -2,982 ; p < 0,01$ ) et les détenus se déclarant sans activité pendant leur détention ( $z : -4,111 ; p < 0,001$ ) s'affichent plus favorablement à l'égard des effets positifs des visites intimes.

Nous intéressent encore de plus près aux influences des caractéristiques individuelles, familiales et pénitentiaires sur l'image positive que peuvent avoir nos répondants à l'égard du dispositif des visites intimes, un modèle de régression linéaire (analyse statistique multivariée) a été développé.

Le modèle de régression proposé (voir tableau 45 ;  $F=6,535$  ;  $p<0,000$ ) explique 6,1% de la variance totale de l'échelle créée relativement à ce thème. Le modèle présenté ci-dessus se compose de 4 prédicteurs<sup>109</sup> et seuls deux d'entre eux se sont avérés avoir une relation significative avec la variable dépendante analysée. Il s'agit du fait de n'avoir aucune activité en détention ( $b=.154$  ;  $p<0,01$ ) et du fait d'adhérer à une certaine confession religieuse ( $b=.104$  ;  $p<0,05$ ). L'interprétation de ces résultats n'apparaît pas évidente en ce qui concerne les détenus sans activités. Pourquoi cette caractéristique pénitentiaire exerce-t-elle une influence plus spécifique sur des perceptions positives à l'égard du dispositif des visites intimes ? Préalablement, il faut rappeler que de manière générale nos répondants portent un regard positif sur le système des visites intimes et qu'au sein de notre échantillon, près de 38,7% ont précisé qu'ils ne bénéficiaient d'aucune activité en détention. De plus, nos analyses statistiques bivariées ont mis en exergue qu'un détenu sans activité a une probabilité plus importante d'avoir également déclaré que « *la religion était une référence pour sa vie* » ( $\phi : 0,123$  ;  $p < 0,05$ ). Ceci rejoint notre deuxième constat qui précise que les détenus ayant une appartenance religieuse ont tendance à insister davantage sur les effets positifs attribués aux visites hors surveillance. Selon nous, un tel dispositif de visites et le type de sexualité qui peut y être pratiquée, se révèlent en accord avec les valeurs morales véhiculées par plusieurs religions et renvoient à cette image de pratiques sexuelles devant rester « dans les normes ».

**Tableau 45** : Résultats de la régression linéaire pour l'échelle «Impacts positifs des visites hors surveillance sur la sexualité en détention» (VD)

Prédicteurs (VI)	Bêta
Aucune activité en détention	.154**
Incarcééré pour meurtre	-.090
Incarcééré pour des faits liés aux stupéfiants	-.090
Avoir une appartenance religieuse	.104*
Constant	6,713
F	6,535
Signification F	.000
R2	.061
R2 ajusté	.051

\* =  $p<0,05$  \*\* =  $p<0,01$  \*\*\* =  $p<0,001$

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

<sup>109</sup> Seule l'association des 4 prédicteurs apparaissant comme les plus significatifs lors de nos analyses statistiques bivariées nous a permis d'obtenir un modèle de régression significatif et expliquant un minimum de variance de la variable dépendante analysée.

Pour compléter ou confirmer notre constat, il est intéressant de se tourner vers les résultats obtenus par plusieurs chercheurs lors d'une étude menée sur les dynamiques de la masturbation et d'activités homosexuelles consenties au sein d'une prison d'hommes de haute sécurité (Hensley, Tewksbury & Wright, 2001). A l'issue de leur recherche, ces auteurs ont pu mettre en évidence que les détenus déclarant adhérer à la religion protestante se montraient plus conservateurs à l'égard de l'homosexualité et que les détenus sans appartenance religieuse avaient une probabilité plus importante de s'engager dans des relations homosexuelles consenties pendant leur période d'incarcération, ne reconnaissant pas le droit à une morale religieuse d'interdire des comportements intimes de leur vie sexuelle. A partir des conclusions de cette étude et de nos observations, nous sommes tentée de conclure à un impact réel d'une adhésion à certaines valeurs religieuses sur la manière de percevoir et de vivre sa sexualité en milieu carcéral.

Toutefois, ce constat n'est guère surprenant dans la mesure où même dans la société dite libre, la religion et sa morale officielle influencent les attitudes des individus à l'égard de la sexualité. Nos résultats mettent ainsi en lumière les valeurs morales qui imprègnent la culture de la société extérieure où les interdits envers les préoccupations personnelles font de plus en plus souvent l'objet de contestations ou de rejets. Les conclusions d'une étude menée par deux chercheurs berlinois sur l'impact de la religion à l'égard de l'homonégativité (Jäckle & Wenzelburger, 2011) appuient nos résultats. Se basant sur des données émanant des deux dernières vagues de l'Enquête Mondiale sur les valeurs, ces chercheurs ont tenté d'analyser le niveau d'homonégativité à travers le monde (79 pays) et d'en comprendre les différences. C'est ainsi qu'ils ont souligné l'impact important de la religion sur les attitudes négatives envers l'homosexualité et l'importance au niveau individuel des variables comme l'âge, le sexe, le diplôme, la profession et la situation familiale pour expliquer l'apparition d'attitudes négatives à l'égard de l'homosexualité (Jäckel & Wenzelburger, 2011, p.232). Dans le même sens et en Belgique cette fois, mentionnons l'étude réalisée en 2013 par des chercheurs de l'université d'Anvers auprès de la population âgée de 16 ans et plus (à savoir 5624 répondants) visant à mesurer les attitudes en matière de sexisme, d'homophobie et de transphobie (Dierckx, Motmans & Meier, 2014). A l'issue de leur étude, ce groupe de chercheurs a pu non seulement conclure aux attitudes sexistes de la population belge, faites de nombreux préjugés sur les hommes et les femmes, mais aussi mettre en évidence que les groupes sociaux les moins tolérants à l'égard de l'homosexualité et des personnes transgenres étaient les suivants : les personnes plus âgées (ce qui, nous l'avons observé, n'est pas le cas de

notre population détenue), les hommes hétérosexuels, les répondants croyants et les répondants ayant moins de contacts avec des groupes constitués d'homosexuels ou de personnes transgenres (Diercks et al., 2014, p.31). Au regard des conclusions de ces recherches et aussi de ce que nous avons déjà pu découvrir tout au long de notre propre étude, il faut reconnaître que l'importance attribuée aux valeurs hétérosexuelles et au rejet de l'homosexualité n'apparaît nullement « spécifique » au milieu carcéral. Présentes dans la société extérieure, ces attitudes sont importées en prison et se trouvent accentuées sous l'effet d'un enfermement monosexué. Toutefois, comme nous l'avons déjà remarqué, ces positions rigides à l'égard de la sexualité et une certaine intolérance à l'égard de l'homosexualité s'atténuent progressivement au fur et à mesure que le temps passe en détention et que nos répondants deviennent plus âgés.

### **12.3. Le détenu et son partenaire au-delà des murs**

Traiter de la sexualité en milieu carcéral ne pouvait se faire sans aborder au moins la question de la relation que la personne incarcérée entretient avec un partenaire affectif et conjugal extérieur à la détention. Il est ici question d'examiner de manière plus spécifique quelques conséquences de l'emprisonnement sur ces relations qui persistent malgré l'incarcération. Comment nos répondants décrivent-ils les principaux effets de l'incarcération sur leur vie de couple ? Comment leur partenaire se situe-t-il vis-à-vis de leur détention ? A ces différentes questions, nous tenterons d'apporter une réponse en mobilisant les données récoltées auprès de notre échantillon de 530 détenus.

L'étude de la sexualité en prison ne peut ignorer la relation qu'une personne incarcérée continue d'entretenir avec un partenaire situé « hors les murs ». Les recherches antérieures qui ont été entièrement consacrées à l'impact de l'incarcération sur les détenus et leurs couples sont d'ailleurs nombreuses (Comfort, 2008 ; Ricordeau, 2008 ; Touraut, 2012a). Cette piste d'investigation exclusive n'est pas celle que nous avons choisie. Néanmoins, l'existence d'un partenaire affectif dans la vie d'un détenu paraît devoir exercer une influence sur la manière dont celui-ci vivra sa sexualité incarcérée. Dans ce contexte, notre objectif actuel visera non pas l'approfondissement exhaustif des conséquences de l'emprisonnement sur le détenu et son partenaire, mais cherchera plutôt à recueillir les informations indispensables à la compréhension de la sexualité en prison et de l'adaptation des détenus face à la privation de relations intimes. Les données récoltées nous ont déjà permis de voir que la prison paraît

transformer de manière importante la vie affective et conjugale des participants à notre enquête. En effet, 77,3% d'entre eux indiquaient entretenir une relation affective avant leur incarcération et 49,3% signalent être toujours en couple au moment de la passation de notre enquête. Pour 59,2% de nos répondants, la prison est mise en cause dans leur changement de vie affective. Ce simple résultat suffit à reconnaître que l'expérience carcérale, par la séparation physique et psychique qu'elle impose, submerge complètement les relations affectives que les détenus entretenaient avant leur incarcération. Certains de nos répondants l'expriment ainsi : « *La distance est pour beaucoup dans les ruptures affectives* » ; « *Beaucoup d'hommes perdent leur femme en étant enfermés comme cela m'est arrivé. Moi, j'ai rompu avec la mère de mes enfants car j'avais une longue peine* » ; « *Beaucoup d'entre nous voient le couple mis à mal au-delà de 2 ans et ½, lorsque le « bénéfice » de l'incarcération s'inverse de positif à négatif* ».

Il importe de nuancer quelque peu ce tableau noir puisque certains de nos répondants gardent toujours un partenaire extérieur et beaucoup en reçoivent la visite pendant leur incarcération. Pour dessiner une image plus nette du maintien des relations conjugales, nous avons eu recours à des données concrètes telles que celles des visites des partenaires et de leur fréquence, des modalités de visites (à table ou hors surveillance) et de la distance parcourue entre le lieu d'habitation du partenaire ainsi que de la durée de son déplacement. Nous présentons ci-après les principaux éléments recueillis parmi notre échantillon total de 530 détenus. Relevons d'abord que 219 personnes affirment accueillir leur partenaire en détention.

**Tableau 46 : Résultats descriptifs « fréquences des visites du partenaire en détention »**

	Non	Oui	n
Visite du partenaire chaque jour	199	19	218
Visite du partenaire une fois par semaine	162	56	218
Visite du partenaire deux fois ou plus par semaine	122	96	218
Visite du partenaire une fois par mois	187	31	218
Visite du partenaire moins de 4 fois par an	201	17	218

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

Plus précisément (voir tableau 46), il est éclairant de constater que 19 personnes rencontrent leur partenaire chaque jour (la visite quotidienne est autorisée pour les prévenus), 56 personnes une fois par semaine, 96 autres deux fois (ou plus) par semaine et enfin 31 personnes ne bénéficient que d'une visite par mois tandis que 17 personnes sont en contact moins de quatre

fois par an avec leur partenaire. Au total, 219 détenus recevraient des visites du partenaire en prison (un peu plus de 40% de notre échantillon).

Les modalités de visites privilégiées sont celles en vigueur en salles communes (38,3%) et dans le cadre des visites hors surveillance (52%). Dans notre échantillon total, 137 détenus (soit un peu plus d'un quart de toute notre population) bénéficient régulièrement de visites intimes au sein des établissements dans lesquels ils sont incarcérés. Nos répondants qui reçoivent des visites disent encore que 51,2% des partenaires effectuent entre 1 à 50 km (domicile-prison, trajet aller-retour) pour pouvoir rencontrer leur compagnon dans le cadre des visites à la prison. Mais, 18,23% effectuent entre 51 et 100km et 25,4% entre 101 et 300 km. Les déplacements du partenaire (domicile-prison, trajet aller-retour) nécessitent moins d'une heure selon les dires de 47,4% de nos répondants alors que parmi ceux-ci, les partenaires effectueraient des trajets d'une durée allant de 1 à 6 heures. Dans leur enquête sur la classification et régimes des détenus, Devresse, Robert et Vanneste, notent que « *la proximité familiale, le fait d'être incarcéré dans sa région d'origine semblent en effet être des éléments déterminants de la volonté de séjourner dans un établissement plutôt que dans un autre (...) l'enquête nous apprend que trois détenus sur quatre reçoivent des visites et l'analyse des données fait ressortir une relation statistiquement significative entre le fait de recevoir ou non des visites et la distance par rapport au dernier domicile : plus la distance est importante, moins le détenu reçoit de visites en prison* » (Devresse, Robert & Vaneste, 2014, p.186).

Ces éléments matériels doivent être pris en considération dans l'analyse du vécu de la sexualité en détention afin d'élargir notre compréhension de cette réalité. En effet, il est raisonnable de penser qu'ils détermineront certains comportements des détenus et qu'ils entraîneront des conséquences non seulement sur ceux-ci mais également sur la vie des partenaires restés au-delà des murs. Dans cet ordre d'idées, nous avons dès lors interrogé les participants autour de 5 dimensions: l'attitude de leur partenaire à l'égard de l'incarcération, la vie matérielle et financière du partenaire ainsi que la santé de celui-ci, l'éducation des enfants et enfin, la dimension affective et sexuelle du couple pendant l'incarcération (voir tableau 47).



**Tableau 47 : Résultats descriptifs pour variables relatives au vécu du détenu et de son partenaire**

	Totale- ment en désaccord	Plutôt en désaccord	Plutôt en accord	Totalement en accord
Depuis votre incarcération, votre partenaire rencontre des difficultés avec les enfants	35,3%	14,7%	14,4%	35,6%
Malgré votre incarcération, votre partenaire s'en sort financièrement	24,6%	29,5%	16,1%	29,8%
Votre partenaire vous demande plus de contacts sexuels	32,1%	20,2%	15,4%	32,3%
Votre partenaire vous reproche votre détention	30,3%	12,2%	15,8%	41,7%
Votre partenaire ne souhaite pas que les enfants viennent en visite en prison	54,9%	10,9%	9,2%	25,0%
Depuis votre incarcération, la santé de votre partenaire s'est dégradée	35,9%	17,7%	19,2%	27,2%
Votre partenaire se montre distant avec vous lors des visites à tables	63,1%	13,4%	8,4%	15,1%
Votre partenaire exige votre liste officielle de visiteurs	58,5%	11,1%	5,5%	24,9%
Votre partenaire ne veut pas venir en VHS en vue d'une relation sexuelle	70,5%	9,7%	4,4%	15,4%
Le partenaire d'un détenu condamné à une longue peine ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir à l'extérieur d'autres partenaires	57,1%	15,0%	6,6%	21,3%

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

Dans un premier temps, il est ainsi intéressant de remarquer que 57,5% de notre échantillon déclarent que leur partenaire leur adresse des reproches en raison de leur incarcération (41,7% « *totalement en accord* » et « 15,8% « *plutôt en accord* »). Cette attitude négative du partenaire à l'égard de la détention est surtout exprimée par les détenus plus jeunes<sup>110</sup>. En réalité, observer que près de deux tiers de nos répondants soulignent l'attitude négative de leur partenaire à l'égard de leur incarcération ne nous surprend guère. Comme nous avons pu le découvrir à travers la littérature consultée à ce sujet, l'expérience carcérale modifie considérablement la vie des proches des personnes incarcérées. Dans son ouvrage « *La famille à l'épreuve de la prison* », Touraut (2012a) évoque d'ailleurs les impacts de la prison sur les proches en termes « *d'expérience carcérale élargie* ». Les familiers des détenus et, en particulier leur partenaire, non seulement souffrent de la séparation physique et psychologique imposée par l'incarcération mais doivent aussi réorganiser complètement leur vie. L'énergie vive des partenaires doit alors se partager entre l'organisation de la vie « extérieure » de la famille, quand celle-ci existe, et le soutien quotidien à apporter au conjoint incarcéré. En effet, comme le précise Touraut, l'expérience carcérale élargie accroît les compétences et

<sup>110</sup> Une corrélation statistique significative indique que moins le détenu est âgé, plus celui-ci a tendance à être en accord avec l'affirmation « votre partenaire vous reproche votre détention » : rho de Spearman : -0,145 ; p<0,01.

l'indépendance des partenaires restés « *hors les murs* » mais continue à les maintenir dans un rôle d'accompagnement constant du partenaire incarcéré (Touraut, 2009, p.88). Quelques extraits<sup>111</sup> de la recherche de Comfort semblent d'ailleurs tout à fait décrire la vie des conjointes de personnes incarcérées : « *Dans leurs efforts de rejoindre et soutenir une personne aimée, les femmes lient leurs environnements domestiques à la cellule de prison et, comme résultat à une aire de pénalité – stigmates, censure, invasion de la vie privée, règlements, emprisonnement spatial et l'enrégimentation du temps - qui se reflète à l'intérieur de leur maison. Dès lors, même quand elles ne sont pas présentes physiquement à San Quentin, les femmes sont sujettes à la prisonnisation secondaire via le management institutionnel et l'exploitation (...). Les détenus et leurs partenaires organisent leur communication avec des luttes personnelles pour l'amour et le pouvoir, utilisant des lettres, des colis, les appels téléphoniques et la création de présence pour rivaliser dans la perspective d'une reconnaissance comme figure centrale dans une relation engagée et interdépendante* ». (Comfort, 2008, p.97)

Selon nous, vivre (ou survivre) à l'expérience carcérale demande aux partenaires de détenus une force intérieure et un courage exemplaires pour affronter un tel bouleversement de l'existence. Dans ce contexte, nous pouvons aisément comprendre qu'un don de soi si exigeant et imposé puisse se traduire à un moment donné par des reproches adressés au conjoint incarcéré. Sachant donc que l'incarcération modifie considérablement la vie des partenaires de détenus, nous avons souhaité en apprendre davantage auprès de nos répondants et savoir si leur expérience carcérale avait un impact sur la vie financière et matérielle du partenaire ainsi que sur son état de santé. Près de 54,1% (24,6% « *totalemment en désaccord* » et 29,5% « *plutôt en désaccord* ») de nos répondants déclarent que leur partenaire ne s'en sort pas financièrement depuis leur incarcération, laissant ainsi près de 45,9% de notre échantillon nous affirmer le contraire. Si un peu moins de la moitié de nos répondants affirment que leur partenaire semble ne pas rencontrer de difficultés financières depuis qu'ils sont en prison, il se pourrait que cette représentation de conditions pécuniaires suffisantes réponde au désir de ne pas se montrer trop faibles ni non plus ouvertement culpabilisés. En effet, la littérature consultée sur cette question tend à mettre en évidence que l'incarcération d'une personne est synonyme de perte de revenus et d'augmentation des dépenses pour les proches d'un détenu. D'une recherche réalisée par Dubéchet, Fronteau et Le Quéau (2000) à propos de l'impact de la prison sur la vie des familles de détenus, il ressort que pour près de la moitié des personnes

---

<sup>111</sup> La traduction de ces extraits a été réalisée par nos soins.

interrogées (n=214) la situation financière de la famille et en particulier celle du partenaire s'est dégradée à la suite de l'incarcération (Dubéchet et al., 2000). Selon ces chercheurs, cette situation de dégradation financière s'explique entre autres par une diminution des revenus entrants (perte du salaire ou de l'allocation perçu par la personne incarcérée) et une augmentation des dépenses liées à l'incarcération (coûts de visites, les mandats transmis au détenus, les frais judiciaires,...). Il est encore intéressant de constater qu'à l'issue de cette étude, ces chercheurs concluent à trois grandes conséquences de l'incarcération sur les familles : des perturbations psychologiques associées à un sentiment de mise à l'écart de la société, des problèmes financiers pour des familles peu fortunées et un bouleversement de l'emploi du temps (Dubéchet et al., 2000, p.1).

Dans le cadre de notre étude, lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'état de santé du partenaire, les résultats obtenus nous informent que pour 46,4% des participants (27,2% « *totalelement en accord* » et 19,2% « *plutôt en accord* »), la santé de leur partenaire s'est dégradée depuis leur incarcération. Il convient également d'entendre cette notion « de santé » plus largement. En effet, l'expérience carcérale peut aussi atteindre la santé mentale des partenaires. A notre niveau, aucune distinction n'a été réalisée à ce sujet dans notre questionnaire. Toutefois, il reste intéressant de souligner les résultats d'une étude réalisée par Lafortune, Barrette et Brunelle (2005) sur l'incarcération des pères et les besoins des familles. En effet, après avoir réalisé des entretiens avec des compagnes de personnes incarcérées, ces chercheurs ont constaté que certaines compagnes et mères présentaient des signes de dépression (Lafortune, Barrette & Brunelle, 2005, p.174). Même si les détenus ne s'accordent pas majoritairement sur les difficultés financières et les problèmes de santé que leurs partenaires peuvent rencontrer, les résultats révélés traduisent l'impact non négligeable de la prison sur les partenaires et confirment les découvertes des précédentes études s'attardant spécifiquement à ces questions (Ricordeau, 2008 ; Touraut, 2012b).

L'éducation des enfants, plus particulièrement les éventuelles difficultés du partenaire à ce niveau durant l'incarcération, constitue un sujet important que nous avons abordé avec les détenus participants à notre enquête. Pour 50% de nos répondants, le partenaire ne semble rencontrer aucune difficulté avec les enfants, ce qui n'est donc pas le cas pour le reste de notre échantillon des répondants ayant des enfants. L'expérience carcérale apparaît comme une atteinte non seulement envers le partenaire mais aussi l'ensemble de la structure familiale. Notre objectif ne consistant pas dans l'étude approfondie des conséquences de la prison sur

les familles, nous limiterons dès lors nos propos sur ces multiples conséquences. Selon l'autre moitié de notre échantillon, leurs partenaires rencontreraient des difficultés dans l'éducation de leurs enfants et cela, depuis leur incarcération. L'interprétation de ces résultats, nonobstant l'existence de difficultés réelles rencontrées par les partenaires de détenus, n'exclut pas la question de savoir si la moitié des répondants ne cachent pas leur embarras à reconnaître que leur partenaire puisse effectivement s'en sortir « en leur absence ». En effet, la prison engendre une modification des rôles familiaux traditionnels ainsi que des rôles de genre. Pour Touraut, avec l'expérience carcérale, lorsque la femme gagne en indépendance, l'homme perd en autonomie. Craignant alors de perdre la place qui lui a toujours été traditionnellement attribuée, pour rétablir un équilibre, sa solution reste cette impression d'avoir le contrôle sur la vie de son partenaire (Touraut, 2012a). Pour Gaillard, quant à lui, ces modifications de rôles au sein du couple participent à ce qu'il définit comme étant une phase de régression dans la vie du détenu (Gaillard, 2009). Dans ce contexte, cette mise en évidence des difficultés rencontrées par les partenaires expliquerait peut-être une réaction de résistance de la part de nos répondants, une résistance à un sentiment de perdre sa place centrale d'homme de la maison. Nous n'avons pas la réponse à cette question. Obtenir une image plus précise de cet état de fait demanderait d'interroger les partenaires concernés et d'entrer davantage au cœur des confidences des personnes interrogées dans le cadre d'entretiens plus privilégiés. Cette question reste dès lors une piste intéressante à poursuivre dans le cadre de futures recherches dans ce domaine.

La dernière dimension abordée renvoie aux perceptions de nos répondants quant à l'attitude de leur partenaire dans le cadre de la relation affective et sexuelle pouvant se maintenir malgré l'incarcération. En effet, la prison entretient ce paradoxe d'isoler les individus tout en essayant de maintenir leurs liens affectifs et intimes (Lalonde, 2007). Il s'agit là d'un objectif louable certes, mais cependant les intrusions de la prison dans l'intimité des relations familiales et amoureuses ne peuvent être ignorées, surtout lorsque l'intimité apparaît être la source de vie de tout couple. Comme le précise, Neuburger, « *Un couple, ce sont donc deux êtres qui se racontent qu'ils sont un couple. Ils s'inventent un intime : l'histoire de leur couple* » (Neuburger, 1997, p.29). D'ailleurs, cet auteur précise encore que pour se développer et s'épanouir tout couple doit pouvoir se créer un espace intime de conjugalité, un lieu empli de gestes, d'expressions et d'habitudes du couple (Neuburger, 1997, p.37). Tout au long de leur relation, les partenaires doivent trouver un juste équilibre entre intimité personnelle, intimité conjugale et influences de l'environnement extérieur. Ils doivent ainsi

tracer autour de leur espace intime des frontières perméables permettant à leur couple de cultiver sa différence tout en existant socialement » (Neuburger, 1997, p.53). Toutefois, que penser de cet espace intime lorsqu'en raison d'impératifs d'ordre et de sécurité, plus aucune frontière n'existe ? C'est à travers quelques informations obtenues auprès de nos répondants que nous tenterons d'approcher cette question.

Comment les répondants évaluent-ils le comportement de leur partenaire lors des visites communes ? Ceux-ci se montrent-ils distants ? En réponse à cette question (voir tableau 47), il apparaît que pour une grande majorité des participants à notre enquête (76,5%), leur partenaire ne marque pas de distance lors des contacts entretenus en salle de visites communes. Il semble également que pour une grande majorité d'entre eux (69,6%), le partenaire n'exige pas d'être informé de la liste officielle des visiteurs du détenu. Cette question a été posée afin d'en apprendre davantage sur le contexte de jalousie qui peut naître en prison. En effet, notre pratique nous permet d'avancer que des réactions de jalousie ne sont pas rares en milieu carcéral. Elles sont d'ailleurs une conséquence directe de la séparation physique et psychologique des partenaires qui peuvent difficilement trouver d'autres manières de se sentir assurés de leurs sentiments réciproques. Cette jalousie peut se retrouver chez les conjointes des détenus lorsqu'elles soupçonnent que leur compagnon reçoit la visite d'autres femmes. Elle est aussi présente chez les détenus lorsque ceux-ci estiment que certains membres du personnel masculin ont une attitude trop « sympathique » à l'égard de leur partenaire. Enfin, elle existe encore entre détenus lors des visites communes et lorsqu'un détenu estime que sa conjointe fait l'objet de convoitise de la part de codétenus. Ces situations de jalousie sont réelles en détention et peuvent d'ailleurs conduire à des violences en salle de visites ou à des règlements de compte entre détenus ailleurs dans la prison. En ce qui concerne notre échantillon, les détenus plus jeunes ont davantage tendance à se montrer en accord avec cette exigence de fournir au partenaire la liste officielle de leurs visiteurs<sup>112</sup>. De même, ils ont davantage tendance à affirmer que leur partenaire sollicite plus de contacts sexuels depuis leur incarcération<sup>113</sup>. Sur la totalité de notre échantillon, 47,7% se disent d'ailleurs en accord avec l'affirmation «  *votre partenaire vous demande plus de contacts sexuels*  ». Au vu de nos différents résultats, nous serions dès lors tentée de considérer que cette image masculine empreinte de virilité, surtout présente chez les plus jeunes détenus de notre échantillon, se

---

<sup>112</sup> Le résultat obtenu indique que moins les détenus sont âgés, plus ils ont tendance à être en accord avec l'affirmation « le partenaire exige d'être informé de votre liste officielle de visiteurs » : rho de Spearman : -0,253 ; p<0,001.

<sup>113</sup> Le résultat obtenu indique que moins les détenus sont âgés, plus ils ont tendance à être en accord avec l'affirmation « le partenaire demande plus de contacts sexuels » : rho de Spearman : -0,220 ; p<0,001.

renforce aussi par le besoin de vivre une relation exclusive tout en se sentant sexuellement sollicité par le partenaire. Cette question de l'exclusivité dans la relation semble d'ailleurs moins inquiéter les détenus plus âgés qui sont plus enclins à penser « *qu'un partenaire d'un détenu condamné à une longue peine ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir à l'extérieur d'autres partenaires* »<sup>114</sup>. Cependant, sur cette question spécifique, près de 72,1% de notre échantillon se positionnent défavorablement, nous laissant penser, comme nous l'avions déjà vu précédemment, que la fidélité représente une valeur importante pour la majorité de nos répondants.

---

<sup>114</sup> Le résultat obtenu indique que plus les détenus sont âgés, plus ils ont tendance à être en accord avec l'affirmation «un partenaire d'un détenu condamné à une longue peine ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir à l'extérieur d'autres partenaires» : rho de Spearman : 0,189;p<0,001.

## **Chapitre 13**

### **Des styles de conception de la vie sexuelle en prison**

#### **13.1. Découvertes et réponses à nos principales hypothèses**

Nos résultats de recherche ont mis en évidence l'importance de l'autre dans l'image identitaire des détenus ainsi que le rôle joué par l'institution carcérale dans le vécu sexuel en prison. Ces trois dimensions – moi, l'autre, l'institution - participent à cette découverte de son identité sexuelle. A l'issue des analyses statistiques réalisées aux niveaux descriptifs, bivariés et multivariés, il est permis de dresser un portrait global de notre objet d'étude et d'identifier les relations possibles entre les caractéristiques individuelles, pénitentiaires et familiales de nos répondants et la sexualité incarcérée. Afin d'approcher au mieux notre thématique par le recours à l'étude des perceptions des détenus, nous avons cherché à saisir la manière dont les détenus pouvaient rendre compte de leurs expériences sexuelles vécues en détention. Cette exploration s'est effectuée à travers différentes dimensions que nous avons délimitées préalablement et investiguées tout au long des chapitres 6 à 12 de notre étude. Nous avons ainsi progressé vers ce qui constitue le cœur de la sexualité en milieu carcéral et l'expérience des personnes interrogées. A ce stade, il convient de faire l'inventaire de nos découvertes et de nous confronter aux différents objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre de notre démarche empirique.

Premièrement, en référence à notre tout premier objectif spécifique (hypothèse 1), il convient de mettre en exergue qu'un cadre normatif hétérosexuel apparaît majoritairement partagé par les détenus. En effet, les résultats obtenus nous invitent à penser que l'orientation sexuelle des détenus se pose clairement comme étant hétérosexuelle. De nos observations, il ressort que cette orientation sexuelle s'affiche plus particulièrement chez les jeunes détenus et tend à s'opposer à l'homosexualité alors que les détenus plus âgés et ceux subissant une incarcération plus longue semblent délaisser davantage les normes hétérosexuelles. Concernant plus spécifiquement l'identité masculine en prison, dans un contexte de privation sexuelle, les résultats nous spécifient l'expression d'une rigidification identitaire chez les personnes incarcérées. Cette rigidification identitaire s'avère imprégnée d'une part, de la nécessité de paraître viril et fort et d'autre part, du rejet de tout ce qui peut toucher à l'homosexualité et aux valeurs sexuelles déviant du cadre normatif hétérosexuel. Concernant

notre échantillon, ce processus de rigidification identitaire, comparativement à un processus de prisonnérification, se manifeste surtout chez les primo-entrants et les jeunes détenus. Comme l'évoque la littérature consultée, à l'origine d'un tel processus, se trouverait entre autres la crainte ressentie par les détenus d'être agressés sexuellement pendant leur incarcération. En lien avec cette affirmation identitaire virile, le rejet des détenus délinquants sexuels apparaît très marqué au sein de notre échantillon. Cette catégorie de détenus semble d'ailleurs se distinguer par un certain détachement à l'égard du cadre normatif hétérosexuel et par une adhésion plus marquée à l'orientation homosexuelle. Une question pourrait surgir ici quant à l'influence du placement des détenus en section protégée ou dans les différentes sections des établissements pénitentiaires. Selon certains chercheurs, il n'est pas invraisemblable de croire en une meilleure insertion des délinquants sexuels et de moins grandes souffrances chez ceux qui sont placés parmi les autres détenus.

Dans un deuxième temps, notre hypothèse d'une permanence du désir sexuel pendant l'incarcération semble bien confirmée par une majorité très importante des détenus ayant participé à notre enquête (hypothèse 2). Nous observons ainsi que la majorité des détenus ayant participé à notre enquête se révèlent toujours en tant qu'êtres désirants et ce, malgré le contexte de privation sexuelle. Des nuances semblent toutefois devoir être apportées. En effet, il faut encore rappeler que l'entrée en prison peut constituer un tel choc qu'il ne permet pas à la majorité de nos répondants de penser à la sexualité les premiers jours qui suivent leur arrivée en détention, c'est ce que la plupart des chercheurs français ont d'ailleurs constaté. De plus, il semble également qu'au fur et à mesure que l'âge des détenus augmente, plus ces derniers reconnaissent avoir moins le désir de faire l'amour ou d'une sexualité. Nos résultats suggèrent encore que les délinquants sexuels expriment moins de désir à l'égard de la sexualité et qu'ils sont d'un âge plus avancé au sein de notre échantillon. Enfin, les détenus n'ayant ni partenaire avant l'emprisonnement ni visites hors surveillance semblent davantage reconnaître la perte du désir sexuel. Prolongeant ainsi notre réflexion du désir à l'amour, nous constatons que l'amour est vu comme une condition indispensable par la majorité des détenus afin de donner à la rencontre sexuelle toute sa valeur dans la recherche d'un épanouissement personnel et sécurisant. Outre un besoin de sexualité, les détenus semblent également se prononcer en termes de besoin d'aimer et d'être aimés.

Nous intéressant ensuite à la question de la privation (et frustration) sexuelle en détention ainsi qu'à la mise en place de stratégies de compensation comme réponses à celle-ci (hypothèse 3), l'analyse des pratiques sexuelles solitaires (telle la masturbation, le recours à



des revues ou des films pornographiques) met en lumière des perceptions majoritairement défavorables parmi les personnes interrogées. En effet, en réponse à un ressenti de privation sexuelle, il apparaît que des stratégies de compensation sont mises en œuvre afin d'apporter une réponse au désir sexuel mais elles ne paraissent pas suffisamment satisfaire la majorité des détenus. Sur cette question précise, c'est un vécu diversifié qu'il convient de relever. En effet, nos résultats suggèrent que les pratiques de substitution dites solitaires sont davantage acceptées par les détenus dont la durée d'incarcération est plus longue et par les jeunes. La disposition d'une cellule où l'on est seul et l'absence d'un partenaire conduisent également à se montrer en accord avec le recours à ces pratiques substitutives. Les détenus sans partenaire disent recourir davantage à la pornographie mais le bénéfice de permissions de sortie paraît lui aussi exacerber la recherche de substituts pornographiques pour compenser la privation de sexualité, sexualité qui périodiquement peut être retrouvée à l'extérieur. La pratique de la masturbation en détention relève dès lors d'un acte hygiénique, surtout si la durée de la détention est longue. Elle ne représente pas une activité compensatoire affirmée chez les détenus ayant un partenaire au cours de l'emprisonnement et chez les détenus se déclarant de religion catholique et musulmane. Dans la continuité de nos observations, l'activité sportive ne paraît également pas pouvoir compenser suffisamment l'absence de sexualité chez les moitié des détenus. Dans ce contexte, au vu de tous ces éléments, notre hypothèse précisant que la compensation sexuelle incarnée par le recours aux films pornographiques, la masturbation et le sport apportait des réponses suffisantes à la frustration sexuelle des détenus ne semble pas pouvoir être retenue concernant notre échantillon.

Qu'apprend-on sur la question des relations sexuelles entre détenus, consenties ou non (hypothèse 4)? Tout d'abord, il convient de retenir qu'appréhender la sexualité en milieu carcéral et, plus particulièrement la question des relations sexuelles entre détenus, reste une démarche délicate. En effet, notre étude nous confronte à deux niveaux de subjectivité chez les individus interrogés : un niveau de subjectivité individuelle (représentation individuelle) et un niveau de subjectivité collective (représentation collective). Un fossé peut se créer entre les réponses récoltées et la réalité d'un phénomène, le chercheur devant ainsi accepter ses limites et les interroger sans cesse. Toutefois, près de 26,4% de nos répondants pensent que des relations sexuelles ont bien lieu entre détenus et ces réponses apparaissent influencées par l'âge et la durée de l'incarcération de nos répondants. Près de 17% de notre échantillon formulent également qu'un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération. Ils adhèrent de cette façon à l'existence d'une

homosexualité de substitution en détention. A nouveau, cette perception est influencée par l'âge et la période d'incarcération. Dans ce contexte, aux yeux de certaines catégories de détenus, les relations sexuelles entre détenus ne constituent qu'une forme de compensation.

Il nous apparaît ensuite que la sexualité des détenus est marquée ou influencée par les rapports sociaux qu'ils entretiennent avec le personnel de l'institution et par les règles de vie dans la prison (hypothèse 5). Les apports de notre analyse de la dimension institutionnelle sur la sexualité en prison nous éclairent à ce sujet. Les détenus interrogés considèrent que l'attention des personnels de la prison (directeurs, agents) vis-à-vis de leurs difficultés de vie affective et sexuelle ne se manifeste que rarement. Néanmoins, les détenus plus âgés et ceux qui subissent une peine de plus longue durée laissent apparaître une attitude moins défavorable envers le sentiment de désintérêt du personnel. Dans ce contexte, nous pensons que la manière dont le personnel établit des relations avec les détenus influence les représentations d'attention ou de désintérêt : des contacts personnels fondés sur l'écoute et le dialogue entraînent une attitude plus favorable des détenus envers les agents et une diminution des risques pour le personnel. Les détenus présentent une attitude plutôt négative quant au suivi du personnel lorsqu'une agression sexuelle est commise par un codétenu. Sur ce point, il convient encore de retenir qu'un faible pourcentage d'agressions sexuelles nous ont été rapportées (humiliations et étiquetages internes). Concernant l'attitude des agents pénitentiaires à l'égard de l'homosexualité d'un détenu, selon les personnes interrogées, celle-ci est plutôt négativement notée. De plus, les discussions entre agents et détenus portant sur la sexualité (parler de sa vie sexuelle, faire ou être l'objet de propositions verbales) ne sont pas considérées comme une réalité par les deux-tiers des détenus. Plus importante est l'affirmation que certains détenus ont des relations sexuelles avec les agents : plus de 30% des répondants signalent leur existence. Plus la durée d'incarcération est longue, plus les détenus acceptent l'affirmation de relations sexuelles agents/détenus, ce qui peut être lié à une plus grande expérience carcérale. Plus les détenus sont jeunes et plus ils approuvent également l'idée de ce genre de relations, mais ces résultats exigent des nuances et traduisent probablement encore le désir de valorisation et d'affirmation de la virilité des jeunes face aux représentants de l'autorité.

Concernant les visites hors surveillance (hypothèse 6), au terme de nos analyses statistiques, il s'avère possible pour nous d'affirmer que les détenus ayant un partenaire durant leur détention et bénéficiant de visites hors surveillance avec celui-ci présentent un degré de privation sexuelle moindre que les détenus n'offrant pas les mêmes caractéristiques. Grâce à

ces visites, les détenus seraient également moins enclins à recourir à des pratiques solitaires de substitution comme la masturbation. A ce sujet, les résultats confortent d'ailleurs nos propos: plus de la moitié de nos répondants (44,5% « *totalelement en accord* » et 18,1% « *plutôt en accord* » contre 21,4% « *plutôt en désaccord* » et 16% « *totalelement en désaccord* ») pensent que le recours aux visites hors surveillance permet fréquemment d'éviter la masturbation. De plus, les visites hors surveillance sont perçues par près de 79,8% des répondants comme un soutien important pour vivre le quotidien de leur détention et contribuent aussi à une « *réinsertion affective et sexuelle* » (81,3%) détournant de la récidive. Par contre, concernant les relations sexuelles ente détenus, une minorité des détenus (46,1%) affirment qu'un tel dispositif de visites permet d'éviter les tentations homosexuelles. Les visites hors surveillance, périodiques et limitées, ne constituent donc pas un dispositif d'évitement de pratiques sexuelles de substitution. En outre, les détenus insistent pour qu'elles soient mieux adaptées à leurs besoins au niveau de la fréquence, de la durée, d'une exigence excessive du temps de la relation préalable et de l'organisation matérielle (locaux, hygiène). Enfin, les détenus se disent en majorité (67,1%) d'accord avec l'idée que ces visites diminuent l'agressivité et les violences en détention. Même si les surveillants ne se servent pas de cette faveur comme d'une menace, les personnes interrogées considèrent que ces visites peuvent être supprimées si un détenu trouble l'ordre (67,7%). Selon eux, elles constitueraient une forme de pression ou de monnaie d'échange afin de maintenir l'ordre et de mieux contrôler les détenus.

Pour conclure cet inventaire des hypothèses, confirmées ou non, soulignons encore l'existence de nombreuses interactions statistiques significatives entre l'âge, la durée d'incarcération et les réponses aux différentes affirmations proposées dans notre questionnaire. Nos résultats font ressortir l'impact important de ces deux variables sur les discours et les pratiques des détenus concernant la sexualité en milieu carcéral. Parallèlement, la variable « *niveau de sécurité* » exerce moins d'influence sur les réponses de notre échantillon. Si l'on sait qu'au sein des établissements pénitentiaires les plus sécuritaires, le contexte de privation sexuelle semble davantage présent (Lemire & Vacheret, 2007, p.42), une influence considérable de cette variable sur les discours et les pratiques en lien avec la sexualité incarcérée aurait pu être attendue, ce qui n'a pas été vérifié dans notre étude. Il nous semble donc que l'expérience et le vécu carcéraux de nos répondants, matérialisés notamment par le temps passé en détention, exercent davantage une influence sur les discours et les pratiques sexuelles en détention. Notons à ce propos que la classification des personnes incarcérées au sein des prisons belges

ne se fonde pas exclusivement sur des critères sécuritaires. En effet, des caractéristiques personnelles des détenus (état d'avancement dans la peine, dates d'admissibilités, proximité des visiteurs principaux, antécédents pénitentiaires,...) et des critères spécifiques à chaque établissement (l'accessibilité, les infrastructures sécuritaires, le régime pénitentiaire appliqué, la surpopulation, le personnel de surveillance,...) sont également pris en considération dans le cadre de la répartition de la population pénitentiaire sur le territoire belge. De plus, comparativement aux pays nord-américains où la classification par niveau de sécurité (minimum, medium et maximum) semble clairement établie, en Belgique cette idée d'intégrer des critères à orientation sécuritaire dans la classification des personnes détenues est relativement récente (2013). Encore en projet, ce processus de classification devra faire davantage l'objet de discussions et d'expérimentation sur le terrain pénitentiaire belge.

Au terme des constats que nous venons de réaliser grâce à nos analyses statistiques, mais également à l'issue de nos différentes recherches réalisées précédemment, nous pouvons conclure sans crainte à la complexité d'une approche de la sexualité incarcérée. Selon nous, deux niveaux d'analyses peuvent être repérés et considérés dans toute étude sur la sexualité en prison. Le premier porte sur l'approche et la compréhension de la sexualité des détenus s'inscrivant dans un complexe de relations que le détenu entretient avec sa propre personne, avec l'institution dans laquelle il est placé et avec les « autres » personnes composant son environnement. Le second niveau renvoie à l'influence des caractéristiques individuelles, pénitentiaires ou conjugales sur les perceptions et les attitudes des détenus dans le domaine de la sexualité. En effet, que ces caractéristiques aient été importées ou qu'elles se soient développées en raison de l'incarcération, désormais on ne peut plus ignorer la mise en évidence de relations significatives entre ces différentes caractéristiques et les discours ainsi que les attitudes des répondants à l'égard de la sexualité. De plus, il doit être souligné que ces deux niveaux d'analyses sont interdépendants car les caractéristiques individuelles influencent les perceptions et les attitudes et donnent à terme une coloration particulière à la relation (ici dans le domaine de la sexualité) que l'individu entretient avec lui-même, avec l'autre et avec l'institution carcérale. Dans ce contexte, aucune réponse « sur mesure » ne peut être apportée et aucune approche « figée » de la sexualité en milieu carcéral ne peut être envisagée. Toutefois, certaines tendances peuvent être soulignées et une grille de lecture de la sexualité incarcérée peut être proposée au terme des analyses réalisées dans les chapitres 6 à 12. C'est cet objectif que nous allons poursuivre maintenant en visant à proposer un cadre théorique à la

suite de la construction d'une typologie intégrant les caractéristiques des diverses attitudes et comportements vis-à-vis de la sexualité en prison.

### **13.2. Les jeunes mâles, les mitigés et les enracinés**

Après une analyse approfondie de nos données, nous sommes amenée à prendre une certaine distance à l'égard de notre objet d'étude et à poser un regard d'ensemble sur nos résultats. En effet, à chaque niveau d'analyses statistiques, nous avons pu discerner les différentes facettes de notre sujet de recherche. Toutefois, au fur et à mesure que nous avançons sur notre chemin exploratoire, une dimension englobant nos différentes découvertes semblait se dessiner progressivement. Sur la base de ce constat, nous avons dès lors décidé de proposer une grille de lecture personnelle sous la forme d'une typologie. Celle-ci met en évidence les perceptions et le vécu spécifiques des détenus interrogés à propos de la sexualité incarcérée. D'où provient notre grille de lecture et comment avons-nous procédé pour lui donner vie ?

Tout d'abord, nous l'avons suffisamment souligné tout au long de notre recherche à partir de nos différentes analyses statistiques, deux prédicteurs (ou variables indépendantes) sont apparus comme possédant un impact déterminant sur les perceptions et le vécu de nos répondants. Ils entretenaient en effet de nombreuses relations statistiques significatives avec les multiples variables dépendantes étudiées tant au niveau de l'analyse statistique bivariée que multivariée. Mais quels sont ces prédicteurs ? Il s'agit bien sûr de l'âge et du temps d'incarcération de nos répondants. Plus nous nous engageons dans l'objet de notre étude, plus nous remarquons effectivement qu'un fossé se créait entre d'une part, le vécu des détenus plus jeunes au temps d'incarcération plus limité et d'autre part, celui des détenus plus âgés au temps d'incarcération plus long. Ce fossé était-il réel ou bien n'était-il qu'une simple vue d'esprit ? Nous avons souhaité le vérifier statistiquement en suivant deux étapes.

Dans un premier temps, nous avons fait appel à une technique de classification disponible sur le programme statistique SPSS 17.00 (Classification Two Step). Dans un deuxième temps, nous avons à nouveau réalisé des tests de différence de moyennes (Kruskal Wallis, U de Mann Whitney) entre les différents groupes de détenus créés et les dix variables dépendantes mobilisées dans nos analyses statistiques multivariées examinées précédemment.

L'utilisation de la technique de classification Two-Step impose de formuler quelques considérations méthodologiques préalables. En effet, dans le cadre de la création de groupes de détenus via cette technique statistique, nous avons mobilisé les deux variables continues : âge et temps d'incarcération. Pour la classification à proprement parler, nous avons utilisé le critère de la loi de vraisemblance dont l'utilisation requiert que les variables concernées suivent une loi normale (Gaussienne). S'assurer de l'adéquation de nos deux variables continues s'avérait être un préalable. Pour ce faire, le test de Kolmogorov-Smirnov à un échantillon a été utilisé<sup>115</sup>. Celui-ci a conclu à la normalité de ces deux variables : âge ( $z : 2,272$  ;  $p < 0,001$ ) et temps d'incarcération ( $z : 6,079$  ;  $p < 0,001$ ). Ce postulat étant rencontré, nous avons pu procéder à la création de groupes au départ des variables « âge » et « temps d'incarcération » via la classification Two-Step et selon la loi de vraisemblance. Au terme de cette première opération statistique de classification, trois groupes de détenus ont ainsi pu se détacher, avec des caractéristiques spécifiques pour chacun de ces groupes : celles-ci se trouvent présentées au tableau 48 ci-dessous. Nous pouvons vérifier qu'au sein de notre échantillon, le test de classification révèle trois catégories de détenus. Le premier groupe (groupe 1) se compose majoritairement de détenus plus jeunes (moyenne d'âge : 28,36 ans) avec une période d'incarcération plus limitée que celles des deux autres groupes (moyenne du temps d'incarcération : 653,64 jours). Le deuxième groupe (groupe 2) comprend des détenus plus âgés que ceux du groupe 1 (moyenne d'âge 47,86 ans) mais avec une période d'incarcération également plus restreinte (moyenne du temps d'incarcération : 750,39 jours). Enfin, le troisième groupe (groupe 3) est constitué de détenus plus âgés que ceux du groupe 1 (moyenne d'âge : 44,00 ans) mais avec un temps d'incarcération plus élevé que celui des deux autres groupes (moyenne temps d'incarcération : 6926,42). Il faut encore noter que le groupe 1 représente la catégorie de détenus la plus importante au sein de notre échantillon, à savoir 57,9%.

---

<sup>115</sup> Le test de Kolmogorov-Smirnov permet de vérifier si les variables analysées suivent la loi normale. Pour affirmer que la loi normale est respectée, un seuil de signification  $p < 0,05$  est requis.

**Tableau 48 : Résultats descriptifs pour chaque groupe de détenus créé**

	Age en années		Temps d'incarcération en jours		N	Pourcentage e/ Groupe
	Moyenne	Ecart-Type	Moyenne	Ecart-Type		
Groupe 1	28,36	4,944	653,64	661,698	260	57,9%
Groupe 2	47,86	8,460	750,39	696,555	156	34,7%
Groupe 3	44,00	8,878	6926,42	2002,569	33	7,4%
Total					449	100%
Valeurs manquantes : 81						
<b>Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013</b>						

Cette première étape de classification a donc fait ressortir trois groupes: des détenus plus jeunes au temps d'incarcération plus court, des détenus plus âgés au temps d'incarcération également restreint et des détenus plus âgés connaissant une plus longue période d'enfermement. C'est en nous fondant sur ces résultats que nous avons entamé la seconde étape de notre cheminement avec deux objectifs précis : vérifier statistiquement si le fossé creusé par les variables âge et durée d'incarcération au sein de notre échantillon se confirme et s'il est possible de créer une typologie. Pour atteindre ces deux objectifs, des tests de différence de moyennes ont été effectués. Chaque groupe nouvellement créé a été testé et mis en relation avec les dix variables dépendantes précédemment mobilisées dans le cadre de nos analyses statistiques multivariées. Les résultats significatifs obtenus sont repris dans le tableau 49 ci-dessous.

**Tableau 49 : Résultats significatifs<sup>116</sup> aux tests de différence de moyennes pour chaque groupe créé**

Médianes (Rang moyen)			Z
<b><u>Variable « Je ressens le besoin de faire l'amour en détention ».</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	1.00(179,76)	5.00(225,23)	-4,120***
<b><u>Variable « En prison, paraître viril et fort est nécessaire ».</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	8.00(218,51)	5.00(167,74)	-4,371***
<b><u>Echelle « Pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention »</u></b>			
Groupe 2 versus Groupe 3	3.88(85,34)	4.69(111,79)	-2,494*
<b><u>Echelle « Contacts de nature sexuelle entre le personnel pénitentiaire et les détenus»</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	3.00(203,10)	2.00(161,12)	-3,676***
Groupe 2 versus Groupe 3	2.00(78,03)	4.00(111,67)	-3,396***
<b><u>Echelle « Hétérosexualité nécessaire au bien-être sexuel »</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	7.38(216,34)	6.63(176,83)	-3,303***
<b><u>Echelle « Normalité de l'homosexualité en détention »</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	3.00(178,54)	4.17(229,02)	-4,276***
Groupe 1 versus Groupe 3	3.00(130,58)	5.28(198,27)	-4,303***
Groupe 2 versus Groupe 3	4.17(84,82)	5.28(107,93)	-2,202*
<b><u>Echelle « Existence de relations sexuelles entre détenus »</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	2.13(185,18)	2.88(219,16)	-2,877**
Groupe 1 versus Groupe 3	2.13(130,73)	3.80(196,95)	-4,206***
Groupe 2 versus Groupe 3	2.88(84,63)	3.80(112,23)	-2,619**
<b><u>Echelle « Agression sexuelle en détention »</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	1.00(187,67)	1.00(208,16)	-2,184*
Groupe 1 versus Groupe 3	1.00(131,30)	1.13(166,80)	-2,919**
<b><u>Variable « Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération »</u></b>			
Groupe 1 versus Groupe 2	1.00(165,59)	2.00(191,67)	-2,597**
Groupe 1 versus Groupe 3	1.00(116,20)	5.00(170,38)	-4,142***
Groupe 2 versus Groupe 3	2.00(76,07)	5.00(100,12)	-2,573**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

En analysant les résultats obtenus (voir tableau 49), une première différence significative entre le groupe 1 et le groupe 2 apparaît à propos du besoin de sexualité en détention. En effet, les détenus plus jeunes se démarquent (z : 4,120 : p<0,001) et confirment leur position en faveur d'un besoin de sexualité toujours présent malgré l'incarcération, comme nous l'avions déjà mis en évidence précédemment. Ensuite, les jeunes détenus du groupe 1 semblent encore se démarquer des détenus du groupe 2 sur la question d'une identité masculine virile qu'il faut extérioriser en prison pour être reconnu et respecté (z : -4,371 ; p<0,001). Ce groupe 1 obtient effectivement un rang moyen plus élevé.

<sup>116</sup> Lors de nos analyses, aucune relation statistique significative n'a été mise en évidence pour l'échelle « impacts positifs des visites hors surveillance ».



Par rapport aux pratiques sexuelles de substitution dites solitaires, la différence significative obtenue se situe entre les groupes de détenus 2 et 3. Les détenus plus âgés avec un temps d'incarcération plus long au moment de la passation de notre questionnaire se déclarent plus en faveur de ces pratiques de substitution ( $z : -2,494 ; p < 0,05$ ).

Concernant la délicate question de l'existence de contacts de nature sexuelle entre les détenus et le personnel pénitentiaire, nous obtenons deux différences significatives : d'une part, entre les groupes 1 et 2 ( $z : -3,676 ; p < 0,001$ ) et d'autre part, entre les groupes 2 et 3 ( $z : -3,396 ; p < 0,001$ ). Nos résultats suggèrent dès lors que les détenus plus jeunes avec un temps d'incarcération restreint et que les détenus plus âgés avec une longue période d'incarcération (groupe 3) semblent davantage adhérer à l'idée de l'existence de contacts plus intimes entre les détenus et le personnel. A nouveau, cette observation confirme ce que nous avons observé précédemment et nous interpelle sur l'attitude plus réservée à ce sujet des détenus plus âgés mais au temps d'incarcération plus limité (groupe 2).

Des relations significatives sont également constatées quant aux perceptions de nos répondants à l'égard de l'hétérosexualité et de l'homosexualité en détention. Nous remarquons ainsi que les détenus du groupe 1, les plus jeunes, se différencient au sujet des valeurs hétérosexuelles en obtenant un score plus élevé à cette échelle de perceptions ( $z : -3,303 ; p < 0,001$ ). Et de façon logique, ce même groupe obtient le score le moins élevé à l'échelle de perceptions vis-à-vis de la normalité de l'homosexualité en détention ( $z : -4,276 ; p < 0,001$ ). Ce groupe de jeunes détenus dévoile une position d'adhésion aux pratiques hétérosexuelles et de rejet envers les pratiques homosexuelles. Comparativement au groupe 1, cette apparente intolérance à l'égard de l'homosexualité paraît moins présente chez les détenus du groupe 2 ( $z : -4,276 ; p < 0,001$ ) et encore moins affirmée chez ceux appartenant au groupe 3 ( $z : -4,303 ; p < 0,001$ ). A travers les réponses des participants à notre enquête, nous pouvons penser que le fait d'être plus âgé et d'avoir subi une plus longue période d'incarcération induirait fortement une conception faite de légèreté ou de tolérance, voire d'adaptation nécessaire liée à la durée de détention dans la manière de considérer l'homosexualité ainsi que ses pratiques.

L'échelle créée à propos de l'existence de relations sexuelles entre détenus laisse apparaître trois relations statistiques significatives. Les résultats obtenus permettent d'affirmer que les

détenus issus du groupe 1 semblent les moins enclins à penser que des relations sexuelles entre personnes incarcérées ont lieu. Or, il s'agit pourtant de personnes viriles et aux besoins sexuels intenses, mais qui refusent probablement de reconnaître une réalité « officielle » exprimée par des membres du personnel pénitentiaire. A ce sujet, ils obtiennent le score le moins élevé et se différencient des détenus des groupes 2 ( $z : -2,597 ; p < 0,01$ ) et 3 ( $z : -4,142 ; p < 0,001$ ). Les deux autres groupes semblent davantage s'accorder sur l'existence de telles relations en détention. En examinant encore de manière plus spécifique les médianes de chaque groupe, nous pouvons avancer que le groupe des détenus plus âgés et incarcérés depuis une plus longue période (médiane : 3,80) semble le plus en accord avec l'existence de relations sexuelles entre personnes incarcérées.

Deux relations statistiques significatives peuvent être relevées concernant cette fois la question plus spécifique des agressions sexuelles en détention. Sur base de ces relations statistiques nous constatons que ce sont principalement les détenus du groupe 3 qui se distinguent à propos de cette dimension. Au sein de notre échantillon, cette catégorie de détenus plus âgés et au temps d'incarcération plus long apparaît plus disposée à affirmer l'existence de violences sexuelles en détention.

Enfin, les dernières relations statistiques significatives émanant de nos résultats portent sur l'existence de pratiques homosexuelles de substitution pendant l'incarcération. Sur ce point, relevons que les détenus rejetant cette idée d'une homosexualité temporaire sont issus du groupe 1. Les détenus des groupes 2 ( $z : 2,597 ; p < 0,01$ ) et 3 ( $z : -4,142 ; p < 0,001$ ) semblent effectivement se différencier de ceux du groupe 1 par l'acceptation d'une conception plus « réaliste » assurant qu'un détenu peut accepter des relations homosexuelles en détention et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération. A nouveau, nous constatons que les détenus plus âgés et au plus long temps d'incarcération occupent la position médiane la plus élevée pour cette dernière affirmation.

En prenant appui sur les différents résultats obtenus à l'issue de notre processus de classification et de nos tests de différence de moyennes, nous sommes en mesure de confirmer nos premières impressions : en prison, la sexualité ne se considère pas et ne se vit pas de la même façon selon que l'on est jeune ou plus âgé, que l'on vit en détention depuis peu ou depuis plus longtemps. Dans l'objectif d'affinement de notre grille de lecture, nous avons opté pour la présentation d'une classification regroupant trois catégories principales de détenus aux

conceptions et aux vécus proches au niveau de leur sexualité en détention. Nous les avons nommées de telle manière que leurs principales caractéristiques et profils soient largement signifiants : « les jeunes mâles », « les mitigés » et « les enracinés ».

Les « jeunes mâles » constituent le groupe 1 dont les détenus sont plus jeunes et subissent un temps d'incarcération plus limité au moment de la passation de notre enquête. Ces détenus semblent avoir en eux un réel besoin de sexualité, une énergie sexuelle qu'ils n'hésitent pas à affirmer clairement lorsque nous leur posons la question. Toutefois, il leur paraît inconcevable de répondre à ce besoin de sexualité dans le cadre de relations sexuelles avec d'autres détenus. En effet, ces jeunes mâles s'affirment « hommes » et dans leurs conceptions, un homme, un vrai, ne peut entretenir de relations sexuelles avec un autre homme. Dans ce contexte, d'une part, ils affichent un attachement sécurisant à l'hétérosexualité et à ses pratiques sexuelles et d'autre part, ils se montrent en opposition à tout ce qui peut concerner de près ou de loin l'homosexualité en prison. Enfin, les « jeunes mâles » affirment encore leur fougue masculine à l'égard du personnel pénitentiaire en pensant que des contacts de nature sexuelle avec ces derniers sont rendus possibles en détention et permettent même de reprendre un certain contrôle de sa vie sexuelle tout en réduisant la dimension autoritaire confiée aux agents.

Les « mitigés » (groupe 2) se composent de détenus plus âgés et connaissant un temps d'incarcération d'une durée intermédiaire entre celle des deux autres groupes. Dans la sphère de la sexualité incarcérée, ces détenus paraissent très souvent se situer en demi-teinte. Ils se distinguent des « jeunes mâles » en affichant un attachement moins rigide à l'hétérosexualité et à l'indispensable apparence virile. Et contrairement aux « jeunes mâles », le besoin de sexualité en détention semble moins présent ou est exprimé avec moins de force. Ils se rapprochent des détenus « enracinés » (groupe 3) en se montrant plus tolérants que les « jeunes mâles » à l'égard de l'homosexualité et de l'existence de relations sexuelles entre détenus. Enfin, ils se montrent plus réservés vis-à-vis des pratiques sexuelles de substitution solitaires et des contacts de nature sexuelle avec le personnel de surveillance. A l'égard de la sexualité et de ses pratiques en prison, ces détenus se situent véritablement dans un réel entre-deux : entre d'une part, cette position « binaire » caractérisant les « jeunes mâles » et d'autre part, cette position plus tolérante qui caractérise les détenus « enracinés ».

Enfin, les « enracinés » (groupe 3) englobent les détenus plus âgés et incarcérés depuis une plus longue période que les deux groupes précédents. Les « enracinés » se caractérisent par

une attitude généralement plus positive à l'égard de toutes les pratiques sexuelles de substitution que nous avons étudiées tout au long de notre recherche. En effet, comparativement aux deux autres groupes de détenus, les « enracinés » s'accordent davantage sur l'existence de pratiques sexuelles de substitution solitaires, sur la présence de contacts de nature sexuelle avec le personnel pénitentiaire et le recours à des relations sexuelles entre détenus. Ils affichent également une attitude plus positive à l'égard de l'orientation homosexuelle et sont plus enclins à penser que les pratiques homosexuelles peuvent être une réponse de substitution temporaire à un contexte de privation sexuelle. Pensant que l'homosexualité est présente en prison, ce groupe ne craint pas de relater aussi l'existence de violences sexuelles.

### **13.3. Des réponses sexuelles durant le temps de la détention**

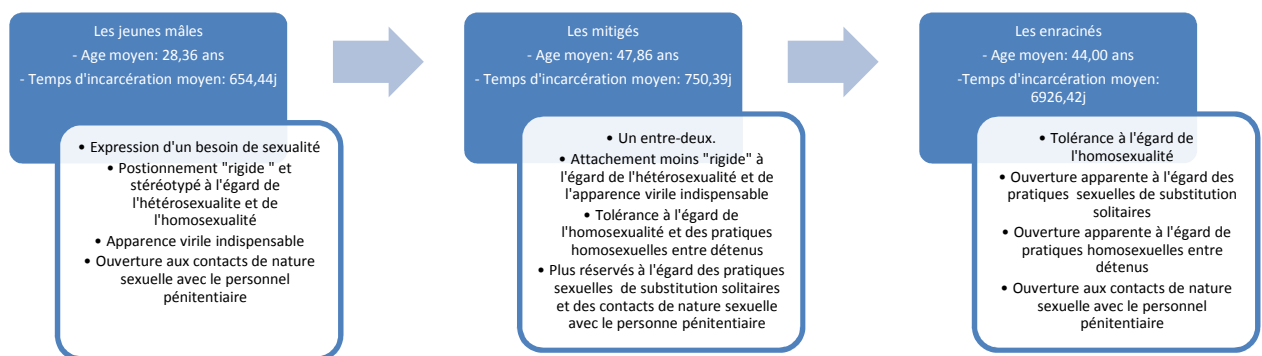
Cette typologie complétée par les différents résultats obtenus au cours de notre étude nous habilite maintenant à répondre de manière plus éclairée aux différents objectifs que nous nous étions fixés en début de recherche. Partant du postulat que la privation de sexualité était une conséquence de l'emprisonnement (Sykes, 1958), notre principal objectif était de découvrir si et comment dans un tel contexte de privation les détenus cherchaient à adapter leurs discours et leurs pratiques. Dans ce cadre, nous formulions l'hypothèse que l'adaptation des personnes incarcérées suivait différentes trajectoires influencées (allant de pratiques sexuelles solitaires à des pratiques sexuelles impliquant un rapport à l'autre) par les perceptions des individus mais aussi par leur vécu personnel et social.

En poursuivant nos objectifs, nous concevions que les individus incarcérés cherchaient à s'adapter pour répondre à un besoin de sexualité toujours bien présent ou vivant en eux malgré les obstacles de la détention. A travers l'analyse des perceptions des détenus sur les attitudes et les pratiques sexuelles en prison, nous avons tenté de découvrir des réponses reflétant la réalité des problèmes et des questions fondamentales qu'ils posent ou dénoncent. A l'issue de nos investigations, nous constatons effectivement que, dans un contexte de privation sexuelle, s'esquisse un processus complexe et multiforme d'adaptation des personnes incarcérées. D'une part, cette adaptation revêt la forme de pratiques sexuelles de substitution solitaires telles que la masturbation ou le recours aux supports pornographiques. D'autre part, elle transparaît à travers des attitudes de plus en plus tolérantes à l'égard de l'homosexualité et de relations homosexuelles en détention, principalement chez les

personnes plus âgées et connaissant des périodes d'incarcération plus longues. Pour ces dernières, il se conçoit aisément que plus le temps d'incarcération est long, plus les détenus risquent de subir les conséquences dommageables de l'enfermement et de la privation sexuelle, ce qui les pousse alors à rechercher des réponses possibles pour assouvir leurs besoins. Dans son ouvrage « *The Felon* », Irwin (1970) décrit différents processus d'adaptation des personnes incarcérées dont le mode d'adaptation nous paraissant être le plus en lien avec notre étude se nomme « *Doing time* ». En effet, selon cet auteur, le détenu qui « *fait son temps* » cherche à maximiser son bien-être et à minimiser son inconfort en détention (Irwin, 1970, p.68). Si l'on applique cette modalité à notre thématique, nous pourrions affirmer que plus le détenu fait son temps dans un contexte de privation sexuelle, plus celui-ci sera amené au cours de son temps d'incarcération à adopter des stratégies efficaces d'adaptation pour répondre à son besoin de sexualité et maintenir son équilibre personnel. Ces stratégies seront dès lors fonction de sa propre manière de concevoir la sexualité mais aussi des moyens qui lui sont réellement accessibles pour satisfaire ses besoins sexuels. Et pour y parvenir, il faut préciser ou rappeler que toute adaptation n'est pas un processus figé et qu'une personne détenue est influencée à la fois par des caractéristiques « *extra-prison* » mais aussi « *intra-prison* » (Lawson, Segrin & Ward, 1996 ; Dhimi, Ayton & Loewenstein, 2007). Nous avons pu vérifier en effet tout au long de notre parcours de recherche que les caractéristiques individuelles, pénitentiaires, familiales et conjugales de chaque individu spécifient les discours en lien avec la sexualité et l'adoption de certains comportements sexuels en détention.

Pour conclure la démarche empirique de notre étude, nous avons souhaité proposer une grille de lecture grâce à l'élaboration d'une typologie qui se base exclusivement sur l'impact de l'âge et du temps d'incarcération de nos répondants. Il s'agit bien évidemment de notre propre regard porté sur la thématique étudiée mais, il faut le reconnaître simplement, notre vision s'est précisée en cours d'étude et a acquis une plus grande objectivité grâce aux analyses statistiques. Comme cette réalité est encore peu étudiée en Belgique aujourd'hui, nous espérons que nos résultats en favoriseront la compréhension. En donnant vie à la réalité sexuelle en prison et soumettant nos conclusions au regard du monde extérieur, à celui des experts mais d'abord à celui des responsables politiques et administratifs, nous souhaitons encourager des études similaires susceptibles d'éliminer davantage les conséquences négatives de l'emprisonnement, à la fois pour les détenus et les familles, mais aussi en vue de mettre en place de nouvelles modalités de gestion de la vie sexuelle en détention.

Afin de répondre de manière plus concrète aux objectifs de notre recherche, une approche visuelle de notre grille de lecture est proposée ci-dessous. Sous l'effet du contexte de privation sexuelle, les discours et les pratiques des détenus à l'égard de la sexualité en prison peuvent s'analyser sur la base d'un axe linéaire où les positions extrêmes seraient d'une part, le positionnement rigide et stéréotypé des « jeunes mâles » et d'autre part, le positionnement de tolérance constaté chez les détenus « enracinés ». Entre ces deux positions extrêmes, une catégorie de détenus partagés qui ne se définissent pas par un attachement rigide à certaines valeurs sexuelles ou par une adhésion totale aux pratiques sexuelles de substitution en détention.



Rappelons que cette approche conceptuelle représente notre vision de la réalité étudiée et qu'elle nécessite d'être regardée avec un certain recul puisque dans la réalité, l'adhésion à un groupe plutôt qu'à un autre n'est jamais définitive. En effet, sous l'effet d'évènements vécus en détention, d'influences extérieures et d'expériences personnelles, chaque individu peut être conduit à revoir et à modifier ses perceptions et ses pratiques.

Il est intéressant de constater enfin que si, d'après nos résultats, l'âge et le temps d'incarcération jouent un rôle majeur dans l'adaptation des discours et des pratiques des détenus envers la sexualité, ces deux prédicteurs sont également considérés comme fondamentaux dans une autre recherche sur l'adaptation en prison. Dans son étude sur la dynamique des processus de socialisation carcérale, Cabelguen (2006) a aussi mis en évidence l'intérêt essentiel de ces deux prédicteurs dans la compréhension du processus d'adaptation à la prison. Selon lui, au niveau du temps d'incarcération d'abord, au fur et à mesure de la peine subie, la personne incarcérée semble de plus en plus s'accommoder de sa condition de détenu. D'autre part, il observe que les jeunes détenus cherchent davantage à adhérer aux valeurs de sous-cultures carcérales criminelles tandis que les détenus vieillissants s'éloignent de tout comportement déviant (Cabelguen, 2006, p.9). Ce chercheur énonce que « *plus le détenu est jeune, plus il s'intégrera sur un mode prisonnalisé alors que le détenu plus âgé s'intégrera plutôt sur un mode atomisé* » (Cabelguen, 2006, p.11). A la lumière des conclusions de ce chercheur et en les appliquant plus spécifiquement à la sexualité en prison, nous serions tentée de dire que « *plus le détenu est jeune et connaît une incarcération courte, plus celui-ci adapte ses discours et ses pratiques sur un mode rigidifié* ». Par contre, « *plus le détenu est âgé et connaît une longue détention, plus celui-ci adapte ses discours et ses pratiques sur un mode de tolérance* ».

Notre étude se basant majoritairement sur des perceptions liées aux attitudes et pratiques sexuelles en détention et moins sur des « comportement sexuels » réels des détenus, il pourrait nous être reproché de trop vite conclure à l'existence d'une homosexualité comme réponse d'adaptation à la privation de sexualité. Pour réfuter cet argument, nous pensons qu'à travers les perceptions et les attitudes des individus, comme le souligne Mendras (1967), transparait toujours une certaine vérité quant à leurs comportements.

Ainsi, nous pouvons conclure que les discours et les pratiques des détenus à l'égard de la sexualité en milieu carcéral s'adaptent en suivant des trajectoires influencées par leurs

perceptions et leur vécu. Nous pouvons avancer aussi, dans un deuxième temps, que l'existence de pratiques sexuelles de substitution exprime ou traduit une façon d'adapter son désir sexuel aux contraintes du contexte carcéral et que les relations sexuelles entre détenus apparaissent comme une réponse temporaire à la privation de sexualité. Sur ce point, il semble encore opportun de citer Gaillard, lorsqu'il écrit « *Les hommes en détention ont inventé la pratique de l'homosexualité sans être homosexuel. Cette spécificité les honore, puisqu'ils sont suffisamment puissants pour en imposer le concept, au mépris de toute rationalité*» (Gaillard, 2009, p.197). Et effectivement, même s'il convient de ne pas ignorer les conséquences dommageables entraînées par la privation de sexualité en détention, il faut reconnaître et souligner cette incroyable capacité humaine de s'adapter et de trouver en toute situation les réponses permettant de retrouver l'équilibre perdu.



## *Conclusion*

Avec ce dernier chapitre, nous arrivons à la fin d'un long chemin parcouru à la recherche de la compréhension de la sexualité en milieu carcéral belge. Des découvertes de cette ultime étape, nous retenons les aspects suivants.

Dans un premier temps, au terme de nos analyses statistiques, nous avons pu remarquer à quel point il s'avérait complexe d'étudier la sexualité en milieu carcéral car cette thématique concerne non seulement l'individu incarcéré dans ses relations multidimensionnelles avec l'environnement extérieur mais englobe aussi l'individu incarcéré avec son histoire de vie, ses expériences et ses conceptions personnelles à l'égard de la sexualité. Il semble dès lors impossible de proposer une image définitive de « la » sexualité en prison, influencée par de nombreux facteurs propres aux individus et au contexte carcéral étudié.

Cependant, au cours de notre investigation, certaines tendances générales ont pu être mises en évidence et nous avons dès lors pu proposer au lecteur notre propre grille de lecture sous la forme d'une classification en trois trajectoires d'adaptation des discours et des pratiques liés à la sexualité incarcérée : celle des jeunes mâles, des mitigés et des enracinés. Dans ce contexte, sous l'impact de l'âge et du temps d'incarcération, les trajectoires d'adaptation au contexte de privation sexuelle se diversifient chez les personnes interrogées, privilégiant tantôt un positionnement plus « rigide », tantôt un positionnement plus « tolérant » à l'égard des valeurs et des pratiques en lien avec la sexualité incarcérée.

Enfin, au terme de notre investigation, toutes les pratiques sexuelles de substitution abordées dans le cadre de notre étude sont apparues comme des réponses temporaires à une vie sexuelle enfermée et de privation. Elles semblent à terme viser un seul et même objectif : l'équilibre sexuel des personnes incarcérées. Cet équilibre sexuel n'est dès lors pas sans conséquences sur l'équilibre physique et mental de ces mêmes individus et à terme, sur l'équilibre de l'institution carcérale.

Parvenant dès lors à montrer à quel point la sexualité en milieu carcéral est un élément constitutif de l'équilibre individuel et institutionnel, il est nécessaire d'attirer l'attention des instances décisionnelles pénitentiaires sur l'importance primordiale d'implémenter des

programmes de réflexion, d'éducation et d'intervention autour de celle-ci. Dans cette perspective, nous ne manquerons pas de faire état de nos propositions en la matière dans le cadre de la conclusion générale de cette présente étude.

## *Conclusion générale*

*« Ce qui est propre aux sociétés modernes, ce n'est pas qu'elles aient voué le sexe à rester dans l'ombre, c'est qu'elles se soient vouées à en parler toujours, en le faisant valoir comme le secret. »*

*(Foucault, 1976, p.49)*

Cette phrase issue de l'ouvrage de Foucault « *Histoire de la Sexualité I, La volonté de savoir* » nous a guidée tout au long de notre recherche telle la lumière d'un phare guidant les bateaux perdus en mer dans l'obscurité. En effet, en ouvrant la porte de la prison et en se donnant pour vocation l'étude de la sexualité en milieu carcéral, nous étions loin de savoir où tout cet itinéraire nous conduirait et quels seraient les aléas de notre parcours vers une destination finale espérée : quelles sont les attitudes et en quoi consiste le vécu sexuel des détenus dont on parle avec tant de discrétion ? C'est en raison de la « volonté de savoir » et d'apporter des améliorations aux droits fondamentaux de la personne que nous avons persévéré et maintenu le cap pendant près de quatre années de recherche. Notre démarche s'est trouvée réconfortée par Wacquant qui affirme que « *le rôle du chercheur social consiste à utiliser ses compétences spécifiques pour à la fois déconstruire le débat public quand il est mal construit, comme c'est le cas ici, et apporter des instruments de réflexion, des concepts, des données, un savoir historique, des comparaisons avec d'autres pays, avec d'autres époques, pour essayer de faire que le débat touche aux vrais problèmes et s'appuie sur un fondement rationnel et non pas sur un simple fondement émotionnel – comme l'a été, et comme l'est toujours aujourd'hui le débat sur les prisons. Encore aujourd'hui, le débat sur les prisons est essentiellement un débat moral et émotionnel* » (Wacquant, 2006). Grâce aux analyses statistiques approfondies, nous avons tenté de nous distancer de la dimension moralisatrice et émotionnelle si présente ou facilement retenue dans l'étude de la sexualité en prison. Et nous nous risquons à ouvrir le débat public non seulement sur la vie en prison mais également sur le vécu sexuel derrière les murs, nous basant sur des éléments rationnels issus d'analyses scientifiques.

Notre conclusion proposera d'abord une large réflexion sur la place accordée à la sexualité, en prison, essayant d'envisager non seulement la question du sexe et de ses manifestations d'adaptation mais de dégager une vision de l'homme détenu dans sa dimension d'être sexué.

Au-delà des aspects positifs et des limites de notre recherche quantitative, nous présenterons des lignes de force susceptibles de fonder une politique pénitentiaire et d'améliorer les systèmes de vie mis en place actuellement dans nos prisons belges.

## 1. Prison et Sexualité

Au premier regard, prison et sexualité sont des termes qui, à l'évidence, ne s'harmonisent pas et ne semblent guère s'ouvrir sur les mêmes perspectives. La prison est plutôt synonyme de « mort » temporaire, de dépersonnalisation, d'absence de plaisirs partagés, de violence et de gestion docile des individus soumis à un pouvoir contesté ou rejeté. La sexualité, quant à elle, est plutôt synonyme de vie, de créativité, de plaisir, de joie partagée avec un être aimé. Quand ces deux dimensions se rencontrent apparaît dès lors une toute autre réalité sur laquelle nous souhaitons lever le voile. Nous essaierons de découvrir le vécu sexuel en détention tout en gardant à l'esprit qu'au centre de la prison s'opposent toujours la recherche de sécurité et la volonté de défendre l'humain.

Que la prison soit une institution aux traits de caractères totalisants et destructeurs semble faire consensus auprès de nombreux auteurs ou chercheurs qui se sont un jour intéressés spécifiquement à l'étude et à la compréhension de son fonctionnement et de ses dynamiques. Nous avons pu le remarquer au cours de notre recherche, les conséquences d'un enfermement sont dommageables non seulement sur les individus incarcérés, leurs proches familiaux mais aussi sur le personnel pénitentiaire. Tensions, conflits, violences, drogues, problèmes de santé mentale, manipulations, jeux de pouvoir, privations, isolement, solitude, neutralisation sont autant de dimensions caractérisant la prison contemporaine et dressant un portrait plutôt sombre du paysage pénitentiaire. En Belgique, comme dans bon nombre de pays européens, s'ajoutent encore à ce tableau noir les difficultés liées au phénomène de surpopulation carcérale, à la longueur des peines et à l'impossibilité croissante de trouver un équilibre dans les politiques pénitentiaires développées sur le terrain. Derrière ce que nous pouvons appeler un « désastre apparent » se cachent principalement la question du sens actuel de la peine d'emprisonnement et, ensuite, celle de la raison d'être de l'institution carcérale. En condamnant un individu à une peine de prison ou en le plaçant en détention préventive, quel message la société souhaite-t-elle réellement faire passer à tous ses citoyens mais plus particulièrement à ses délinquants qui ne respectent pas les règles régissant toute vie sociale? Aujourd'hui, ce message apparaît confus. Entre un objectif de réinsertion, un objectif

sécuritaire, un objectif de protection de la société ou un objectif de neutralisation des individus délinquants, l'institution continue sa « descente aux enfers » en devenant de plus en plus un lieu en perte de sens, au management difficile où chaque intervenant de terrain essaie à sa manière personnelle de s'adapter en tentant de maintenir l'équilibre individuel et personnel tout en respectant les règles pénitentiaires et les droits de la personne détenue.

Nos propos n'ont pas pour vocation d'accompagner les seuls discours critiques de l'institution carcérale ni de conclure à son échec, bien connu depuis sa naissance, mais dont la finalité latente en permet la survie depuis plusieurs siècles. Bien au contraire, en réalisant notre étude sur la sexualité en milieu carcéral, nous nous donnions aussi pour objectif d'aboutir à la présentation de quelques propositions ressortant de nos observations et visant une prise en considération de la sexualité et de ses implications, au sein de la prison mais aussi dans la société, pour une politique pénitentiaire actuelle et respectueuse de chaque personne détenue. Bien évidemment, nous n'ignorons pas que ce discours « humaniste » pourrait être interprété comme une volonté de réforme permettant à l'institution de se maintenir debout, contre vents et marées ! Notre position de directrice révèle une option de vie professionnelle : la prison doit être la peine du dernier recours et réservée aux personnes dont les crimes graves ont malmené ou mis en cause la cohésion sociale et la sécurité de la société. Malgré ces convictions, nous sommes confrontées à de nombreux détenus subissant des souffrances inutiles voire dangereuses pour leur retour en société. Comment comprendre les commentaires de certains d'entre eux considérant qu'en les privant de sexualité et de relations familiales, les responsables politiques rejettent la famille alors qu'à travers leurs discours, ceux-ci la considèrent souvent comme étant le pilier de la réinsertion ?

Dans notre étude où la réflexion porte en permanence (et en toile de fond) sur le sens actuel de l'enfermement, la sexualité constitue la porte d'entrée que nous avons privilégiée. Nous l'avons mis en exergue, produire une définition précise de ce que recouvre la sexualité est une démarche extrêmement complexe. Cependant, il nous apparaît certain que la vie sexuelle d'un individu est en constante relation avec son bien-être physique, mental, émotionnel et relationnel. Parler de sexualité, c'est toucher le cœur de l'humanité, ce qui semble de plus en plus oublié ou négligé en milieu carcéral. Mais c'est aussi s'intéresser à de nombreuses facettes des individus : la santé physique, la santé mentale, les cognitions, les croyances, les valeurs, les émotions, le cadre environnemental et relationnel. Au-delà des aspects purement biologiques, psychologiques et fonctionnels, la sexualité conduit à cette perspective d'entrer

en relation avec un autre que soi, un autre que l'on a choisi et désiré comme tel et à travers lequel il est dès lors possible de se sentir humain. Se sentir humain, c'est se sentir en vie où vivre une sexualité épanouie devient un enjeu de la société contemporaine. La sexualité a subi d'importantes transformations jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, la sexualité est de moins en moins pratiquée dans les liens du mariage et s'éloigne d'un objectif de reproduction. Au sein de nos sociétés occidentales contemporaines, elle devient surtout synonyme d'épanouissement et d'équilibre individuels. Cette évolution culturelle poussée à l'extrême contraint souvent la personne à réfléchir à sa vie sexuelle et à tout mettre en œuvre pour atteindre sa réalisation personnelle. Entre cette conception contemporaine de la sexualité et les réalités de l'institution carcérale, le fossé ne cesse de se creuser. Car en prison, le détenu perd de fait le contrôle de son existence et est rarement invité ou autorisé à prendre la responsabilité de nombreux aspects de sa vie personnelle, malgré la tendance à lui accorder officiellement la gestion de son vécu personnel durant la détention. Coupé du monde extérieur, ses possibilités de rencontrer un « autre », choisi et désiré comme tel dans le cadre d'une relation affective et sexuelle, s'avèrent également très restreintes. Et dans le cas où l'individu incarcéré poursuit une relation affective avec un partenaire resté au-delà des murs, la volonté de maintenir leurs liens peut s'apparenter à un véritable parcours du combattant. Ainsi, en associant l'étude de la prison et de la sexualité, ce sont aussi des tendances opposées qui se donnent à voir et où, en effet, le côté sombre de l'institution carcérale l'emporte souvent sur la dimension épanouissante que peut revêtir la sexualité.

En entamant notre étude sur la sexualité en milieu carcéral belge, nous avons conscience que nous nous aventurons sur un chemin qui avait jusqu'alors été peu défriché avant notre passage. C'est donc surtout à partir de l'exploitation de recherches réalisées au sein de pays voisins et plus lointains que nous avons pu progressivement avancer dans l'exploration de notre objet étude ainsi que dans l'analyse des données récoltées auprès des personnes incarcérées. Pour avancer sur ce chemin à l'apparence sinueuse et afin d'atteindre nos objectifs de recherche, nous avons choisi de prendre appui sur l'étude réalisée par Sykes (1958) et son modèle des grandes privations liées à l'enfermement. Examinant la privation de sexualité au sein de la prison, nous étions intéressée de découvrir si celle-ci se manifestait encore de nos jours et de quelle manière, pendant que les discours officiels insistent sur l'ouverture de l'institution carcérale vers le monde extérieur et l'accueil progressif de celui-ci à l'intérieur des murs.

Rappelons une dernière fois le principal objectif de notre étude, prenant appui sur le modèle théorique développé par Sykes (1958), à savoir que la prison est un univers de privations majeures dont celle de la sexualité. Notre objectif central a été de repérer si les détenus adaptaient leurs discours et leurs pratiques à cette réalité privative. Nous formulions ainsi l'hypothèse que l'adaptation sexuelle des personnes incarcérées suivait différentes trajectoires (allant de pratiques de substitution solitaires à des pratiques impliquant un rapport à l'autre) influencées par les perceptions des individus, mais aussi par leur vécu personnel et social. Pour atteindre cet objectif, après la consultation d'une littérature variée liée à notre sujet d'étude, nous avons procédé à des analyses statistiques de données récoltées auprès de 530 personnes incarcérées au moyen de questionnaires entièrement consacrés à la sexualité en milieu carcéral. Afin de reprendre de manière plus précise les résultats essentiels obtenus à l'issue de notre étude et de les discuter avec un peu de recul, trois étapes seront envisagées ci-dessous.

### ***Dépasser les « mythes » et offrir une vision plus objective de la « réalité »***

Lorsqu'on ose aborder la question de la sexualité en milieu carcéral, un certain nombre de mythes pointent immédiatement et leur production semble nécessaire pour que cette institution vive et prolonge son existence. Comment les recevoir et les soumettre à la critique basée sur des données de recherche quantitative ? Nous nous sommes donc interrogée sur un certain nombre de mythes : la « sur-virilité » est-elle une condition de survie en détention ? est-il vrai que le désir disparaît dès que le corps est emprisonné ? Que ce corps est réifié et soumis au bon vouloir des agents pénitentiaires ? Est-ce que la prison est bien le lieu de mort interdisant tout plaisir et où seule la volonté de punir, de faire souffrir subsiste ? Et, plus pragmatiquement, les viols sont-ils nombreux et inévitables en prison tout comme les relations amoureuses entre surveillants et détenus ? Finalement, est-ce que l'homosexualité n'est-elle pas elle-même induite par l'institution carcérale, enfermée ainsi dans les murs de la prison ?

Contrairement à ce que nous avons pu découvrir majoritairement à travers la littérature spécialisée, nous avons observé que le désir sexuel et le besoin de sexualité subsistaient en détention de manière importante et pour de nombreux répondants. Pour eux, le contexte carcéral privatif ne paraît pas avoir atteint cette énergie vive si intensément exprimée chez les personnes incarcérées. En d'autres termes, si la prison modifie la manière dont les individus

trouvent des réponses pour combler leurs besoins sexuels, elle ne réprime ni ne détruit ce qui les anime. Rencontrerait-on ici une faille dans la gestion et le gouvernement des corps qui, depuis que Foucault (1975) l'a mis en évidence, caractérisent l'institution carcérale? En effet, au nom de ses missions de protection de la société et de neutralisation des individus délinquants, la prison s'est dotée d'un pouvoir de contrôle des individus, s'insinuant dans les sphères les plus intimes de l'être humain. Et la sphère la plus intime de la sexualité n'échappe pas au pouvoir intrusif, réglementaire et légaliste de la prison. Tout au long de notre étude, nous avons constamment mis en relation deux dimensions qui, dans les conditions de vie carcérale actuelles, apparaissent finalement incompatibles du point de vue du dispositif de contrôle des individus. Foucault exprime d'ailleurs que ce fut toujours une réponse du pouvoir politique : « *Le « droit » à la vie, au corps, à la santé, au bonheur, à la satisfaction des besoins, le « droit », par-delà toutes les oppressions ou « aliénations », à retrouver ce qu'on est et tout ce qu'on peut être, ce « droit » si incompréhensible pour le système juridique classique, a été la réplique politique à toutes ces procédures nouvelles de pouvoir (...)* » (Foucault, 1976, p.191). Toutefois, si l'on s'en tient à nos résultats, le désir et le besoin de sexualité constituent des dimensions de l'individu que l'institution carcérale n'a pas réussi à détruire réellement. Et aujourd'hui, cette institution se voit contrainte à trouver, malgré elle, des solutions telles que la diffusion de films pornographiques sur la télévision câblée ou la mise en place de dispositifs de visites intimes. Et ce n'est pas le moindre paradoxe que de voir l'institution condamnée à s'ouvrir et à accepter la dimension sexuée des détenus, alors qu'elle existe pour punir et mettre à l'écart ! Faut-il y voir le prix à payer pour sa survie et pour le maintien de l'ordre en son sein ? Ou ne peut-on identifier là les signes que la prison doit enfin reconnaître qu'il existe un besoin de sexualité chez tout être humain et que celui-ci cherchera toujours à l'exprimer quel que soit le contexte privatif de liberté.

Dans notre effort à dessiner une image plus objective de notre sujet d'étude, nous avons été amenée à faire ressortir l'existence d'un processus de prisonnérification de l'identité masculine. A ce propos, la notion d'identité est polysémique et reste souvent vague, comme dit Ferréol dans son « *Dictionnaire de sociologie* » (Ferréol, 1995, p.109). Selon cet auteur, à l'intersection de la psychologie et de la sociologie, « *l'identité est une définition sociale d'une réalité individuelle, personnelle dans le cas des acteurs singuliers, impersonnelle dans le cas des entités collectives. C'est l'organisation sociétale qui donne sa forme à l'organisation du « soi ».* La donnée la plus immédiate est la conscience que les individus prennent de ce qui leur arrive et de ce qu'ils font » (Ferréol, 1995, p.112). En prison, cette prisonnérification



d'identité se caractérise par une rigidification autour de valeurs de masculinité et par le développement de stratégies comportementales visant une apparence forte et virile, processus qui était déjà apparu dans les conclusions de recherches antérieures. La sur-virilité en prison ne se révèle pas être un mythe. Cependant, nous fondant sur nos résultats et nos observations, nous précisons que ce processus se manifeste principalement chez les jeunes détenus et chez les primo-arrivants. Il leur permet entre autres de se faire une place en détention, de marquer leur territoire et de créer autour d'eux une barrière protectrice en réponse à la peur de l'agression sexuelle régnant constamment à l'intérieur des murs de la prison. Le surinvestissement de la virilité peut aussi se comprendre comme une manière de combattre le manque de considération que les individus reçoivent en détention pour retrouver ainsi un certain degré d'autonomie et se sentir hommes. Ce processus de rigidification identitaire s'avère être aussi en relation avec les attitudes véhiculées en milieu carcéral à l'égard de l'hétérosexualité et de l'homosexualité ainsi qu'avec cette mise à l'écart des délinquants sexuels. A travers l'analyse des perceptions et des attitudes des détenus interrogés, nous constatons finalement l'existence, au sein de notre échantillon, d'un cadre normatif hétérosexuel. Mais au sein de ce cadre, se côtoient tantôt une attitude de rejet, tantôt une attitude plus tolérante à l'égard de l'homosexualité, comme nous l'explicitons après un analyse plus approfondie des caractéristiques personnelles et carcérales.

### ***Des trajectoires de vie au cœur d'une sexualité relationnelle***

De façon générale, nous avons exprimé à quel point la sexualité en milieu carcéral était une thématique complexe et qu'il était indispensable de l'appréhender dans toutes les dimensions reliant l'individu incarcéré à son environnement. Vue sous l'angle individuel, la sexualité incarcérée recourt à des pratiques sexuelles de substitution solitaires telles que la masturbation ou la vision de revues et de films pornographiques, mais ces activités sexuelles sont loin de récolter les faveurs d'une grande majorité de nos répondants. Si elles ne remplacent pas la sexualité partagée et vécue avec un partenaire choisi et désiré, ces pratiques sont néanmoins acceptées plus favorablement par les détenus, notamment par ceux dont la durée d'incarcération est plus longue ainsi que par les détenus plus jeunes. Au niveau de la sexualité entre détenus, nous observons que près de 27% de notre échantillon pensent effectivement que des relations sexuelles entre détenus ont lieu et près de 17% de notre échantillon admettent qu'un détenu peut accepter temporairement des relations homosexuelles pour

reprendre ensuite une vie hétérosexuelle à sa libération. Il semble donc que le recours à des pratiques homosexuelles constitue un mythe peu fondé.

Du point de vue de l'Administration pénitentiaire la sexualité de substitution, tout comme les visites hors surveillance dont nous parlerons peu après, semble participer à l'équilibre non seulement de l'individu incarcéré mais aussi de l'institution carcérale. De façon manifeste, les pratiques sexuelles de substitution, qu'elles consistent en activités sexuelles solitaires comme la masturbation et/ou l'utilisation de supports pornographiques, voire même encore en activités sexuelles avec d'autres détenus, permettent à l'individu emprisonné de trouver ses propres réponses à son besoin de sexualité. S'il parvient à trouver une certaine satisfaction à travers les pratiques sexuelles auxquelles il recourt en prison, l'institution fait le pari qu'il parviendra également à trouver une certaine stabilité interne. Cette fonction de maintien de l'équilibre sexuel est régulièrement soulignée par la littérature spécialisée qui y lit une volonté d'adaptation à son environnement. Par contre, si en apparence, la sexualité carcérale vise l'équilibre de l'individu, elle assure en même temps une fonction latente ou indirecte, à savoir l'instauration d'un équilibre global de l'institution carcérale. En suivant ce raisonnement, nous comprenons mieux pourquoi la sexualité en milieu carcéral reste un sujet d'étude peu présent et pourquoi s'applique surtout en prison une politique de « tolérance passive », rarement « punitive » sauf lorsque les limites morales acceptables pour l'équilibre institutionnel sont dépassées.

Questionnant la sexualité des personnes incarcérées dans le cadre de leurs relations avec le personnel de l'institution carcérale, nous avons pu découvrir qu'elle était marquée par les rapports sociaux entretenus avec celui-ci, même si en apparence un fossé semble se créer entre les deux groupes de personnes. De manière générale d'abord, selon les détenus le personnel pénitentiaire (agents pénitentiaires et directeurs d'établissements) accorde peu d'intérêt à la vie sexuelle des personnes incarcérées. Toutefois, les détenus pouvant justifier d'un niveau de relations individuelles plus important avec certains membres du personnel (entre autres parce qu'ils sont incarcérés depuis une plus longue période et sans doute mieux intégrés) sont apparus moins enclins à penser que le personnel pénitentiaire se désintéressait de leur vie affective et des difficultés qui en découlent. Il est donc manifeste que la sexualité incarcérée n'échappe pas à la dynamique relationnelle qui s'instaure entre les détenus et les agents pénitentiaires. Lorsque leurs relations ne se personnalisent pas, l'habituelle opposition entre les deux « groupes-ennemis » reprend le dessus et complique la vie quotidienne.

Chauvenet qui a beaucoup étudié la violence et les relations entre les détenus et les agents de surveillance écrit d'ailleurs que « *L'ignorance de soi et d'autrui, démultiplié par ce phénomène de groupe induit une méfiance généralisée qui, à son tour, renforce l'isolement en un cercle vicieux sans fin* » (Chauvenet, 2004, p.285). Dans le prolongement de cette réflexion et gardant à l'esprit cette perspective conflictuelle ainsi que de résistance des détenus à l'emprise carcérale, nous avons cherché à approfondir la question spécifique et délicate des relations sexuelles pouvant se nouer entre détenus et membres du personnel. Il est surprenant de constater que près de 35% de nos répondants croyaient en l'existence de relations carcérales interdites avec des membres du personnel. Même s'il convient de ne pas fermer les yeux sur cette réalité, ces résultats doivent être accueillis avec prudence car derrière ce pourcentage peuvent se refléter bien d'autres réalités : fantasmes sexuels de certains détenus à l'égard de membres du personnel, affirmation d'un sentiment de supériorité ou d'une résistance à l'égard d'une autorité carcérale castratrice. Cette question précise de l'existence d'une vie sexuelle entre personnes incarcérées et personnel pénitentiaire rencontre un certain nombre de limites qu'il sera possible à l'avenir de corriger en interrogeant également les agents pénitentiaires avec une méthodologie susceptible de favoriser la confiance et l'expression de la réalité.

Instauré officiellement dans le but de maintenir les liens familiaux et affectifs et pour apporter également une réponse au besoin de sexualité des personnes détenues, un dispositif de visites hors surveillance existe en Belgique depuis le début des années 2000, à la satisfaction globale des détenus ayant participé à notre enquête. Selon eux, les visites intimes apportent un soutien effectif pour vivre en détention chaque jour et contribuent positivement au processus de réinsertion affective et sexuelle. Néanmoins, ce dispositif ne s'adapte pas totalement aux besoins des détenus concernés qui disent souhaiter des visites plus régulières, d'une durée plus longue et dans des conditions matérielles plus hygiéniques et agréables. Il convient encore de relever que le dispositif des visites hors surveillance n'est pas accessible à l'ensemble de toute la population incarcérée. La grande majorité de nos répondants se sont montrés très favorables à l'accessibilité de ces visites pour les détenus sans partenaire, via entre autres un service sexuel offert par l'entremise de personnes prostituées.

Dans ce même ordre d'idées, poussant notre réflexion sur le droit à l'exercice de sa sexualité pour les célibataires mais aussi le souci de maintien de l'ordre en détention, la question de la visite de prostituées ou « partenaires occasionnelles » se pose nécessairement. Dans une

perspective d'avenir et sortant de ce raisonnement facile qui ferait de l'Etat un souteneur (or, ce sont les détenus qui paieraient eux-mêmes), nous souhaitons très brièvement (car la question que nous ne faisons qu'effleurer ici mériterait de longs développements) nous arrêter aux principes centraux qui s'opposeraient ou permettraient de telles rencontres lors de visites hors surveillance, en nous éclairant aussi des données émises par les détenus qui ont participé à notre enquête. Bien évidemment, il s'agit d'abord de préciser que nous parlons d'une prostitution volontaire, et non forcée, par des femmes considérant qu'elles exercent un travail. S'opposant au mouvement des prostituées, Parent refuse la dissociation du « *lien savant et culturel entre identité personnelle et sexualité (...)* car les gestes sexuels sont encore et toujours associés à la sexualité de la personne, à la formation de son être intime » (Parent, 2001, p.175). « *Accepter de dissocier chez la même personne gestes professionnels et expérience intime, c'est secouer ce qu'on considère comme un repère de formation de l'identité personnelle et non pas simplement accepter la pluralité des identités sexuelles, ce qui constitue d'ailleurs déjà un fameux défi* » (Parent, 2001, p.176). Pour d'aucuns, éduqués dans une culture judéo-chrétienne, la direction des prisons ne peut tolérer ce qui choque la morale traditionnelle, même s'il ne s'agit pas d'un délit.

Si l'institution centrée sur la sécurité et l'ordre ne peut accepter l'exploitation de la prostituée ni les risques d'entretien d'un trafic ou que cette dernière serve d'intermédiaire avec des complices extérieurs ou avec des organisations criminelles, la question se pose donc de savoir comment contrôler ces éléments et prévenir tout risque mettant en cause la sécurité en prison. L'évaluation des expériences menées dans d'autres pays aiderait certainement à orienter correctement l'éventualité d'une telle mise en œuvre. En outre, des enquêtes sociales auprès de ces administrations étrangères renseigneraient l'établissement pénitentiaire sur les risques potentiels. Comme le disent ouvertement certains responsables de nos prisons, ce serait une opération « win-win ». La quasi-unanimité des détenus, et non seulement des célibataires, à cette proposition met bien en évidence le besoin criant de répondre à un désir inhérent à l'être humain dont certains vont jusqu'à dire qu'en les privant de sexualité, on les tue lentement tellement les conséquences futures seront graves.

Cette question oblige à étendre la réflexion aux dimensions économiques et sociales de la problématique sexuelle. Dans ce sens, on peut se demander si, pour répondre aux besoins sexuels, il ne serait pas préférable d'organiser des prisons mixtes ? La Belgique vient d'oser franchir le pas et a accepté une douzaine de femmes à la prison de Marche-en-Famenne,

ouverte récemment (fin de l'année 2013). Quels en seraient les bénéfices pour les détenus et l'administration pénitentiaire ? Des échos parvenus jusqu'à nous, on peut penser que cette initiative fonctionne bien car les règles y sont clairement établies même si les détenu(e)s doivent consacrer un moment à l'adaptation du partage d'activités communes (à l'exception de promenades communes et de la séparation nocturne). Une prison mixte offre l'avantage de présenter une image plus proche de ce qui se vit à l'extérieur. Des critiques pourraient mettre en évidence les risques d'infidélité, la naissance de passions internes si dangereuses à canaliser ou contrôler, les limites de comportements ou des gestes adoptés, etc.

Notre propos ne vise pas à explorer les arguments exhaustifs pour l'une ou l'autre innovation sexuelle – chaque innovation participe au maintien de l'institution mais l'oblige aussi à s'adapter. Nous souhaitons souligner une fois encore que l'objectif d'une institution d'enfermement doit reconnaître d'abord la dimension sexuée de chaque homme. Il ne s'agit pas d'abord, à nos yeux, de mettre en avant des techniques « thérapeutiques » pour les détenus connaissant de grosses difficultés relationnelles au niveau sexuel – même si cela doit pouvoir contribuer au soutien d'un détenu et de son couple - mais bien de tracer des pistes pour reconnaître le droit des détenus au plaisir, à une vie sexuelle équilibrée. Pourquoi n'est-il pas envisageable d'oser faire de la pénalité un instrument de communication des valeurs essentielles de la société ?

Enfin, notre étude confirme ce que nous avons découvert lors de notre précédente étude réalisée en 2009 sur le dispositif des visites intimes, à savoir que ces visites sont une véritable monnaie d'échange au service d'une gestion de l'ordre et de la discipline en détention même si les responsables s'en défendent. Au-delà de l'équilibre personnel des détenus bénéficiant de ce système, ce qui est visé de façon latente, c'est la stabilité du climat au sein de la prison. Cette sexualité organisée offre à l'institution carcérale un outil de gestion des personnes incarcérées, un outil qu'elle ne manque pas d'utiliser de manière inavouée pour exercer plus efficacement sa propre fonction disciplinaire.

Il reste à insister sur le fossé susceptible de se créer entre les perceptions et le vécu des personnes interrogées et la réalité même d'un phénomène. Notre découverte centrale réside dans l'impact considérable de deux variables déterminantes, l'âge et le temps d'incarcération, sur les perceptions de nos répondants à l'égard des relations sexuelles entre détenus et envers

l'homosexualité de substitution. Cette découverte nous a d'ailleurs invitée à repenser l'approche de la sexualité en milieu carcéral selon une classification que nous avons élaborée en distinguant trois trajectoires d'adaptation des discours et des pratiques liés à la sexualité incarcérée : la trajectoire des « jeunes mâles », des « mitigés » ou « édulcorés » et celle des « enracinés ». Nous observons ainsi que sous l'impact de l'âge et du temps d'incarcération, les trajectoires d'adaptation au contexte de privation sexuelle se diversifient et que les personnes interrogées, privilégient tantôt un positionnement plus « rigide », tantôt plus « édulcoré » et tantôt un positionnement plus « tolérant » à l'égard des valeurs et des pratiques en lien avec la sexualité incarcérée.

Dans la relation au partenaire resté hors les murs, nos résultats semblent inévitablement montrer que la prison transforme les relations affectives et conjugales de nos répondants. Même si notre étude ne portait pas directement sur l'impact de l'incarcération sur les partenaires, et que les détenus interrogés ne s'accordent pas majoritairement sur les difficultés que les partenaires peuvent rencontrer, les quelques résultats obtenus traduisent l'influence non négligeable de la prison sur les partenaires et sur le maintien des relations durant l'expérience carcérale. Ces données de notre recherche sont largement confirmées par des études consacrées aux relations familiales (partenaires, enfants, famille) durant et après l'emprisonnement.

### ***La sexualité en milieu carcéral : une question d'équilibre***

Vivre comme être humain implique nécessairement de lutter pour que soient reconnus ses désirs et son identité. En raison du contrôle permanent que la prison exerce sur les détenus, la sexualité est la première instance visée par l'institution imposant ses règles ou interdits. Mais malgré ce pouvoir sur les détenus, sur leurs corps et leur vie sexuelle, les personnes détenues cherchent des réponses au besoin toujours intense - s'atténuant toutefois avec la durée de détention et avec l'âge - d'une vie sexuelle et de plaisir. Ils trouvent des réponses, qu'elles soient interdites, autorisées ou volontairement ignorées par le personnel, en adoptant des comportements sexuels qu'ils ne choisiraient pas dans leur vie sociale extérieure. Pour survivre au froid pénitencier, il faut composer avec ce besoin de sexualité présent et toujours vivant en eux, sans trop connaître les conséquences et risques pour leur vie sexuelle externe.

D'après les discours et les pratiques des détenus à l'égard de la sexualité en milieu carcéral, il semble que ceux-ci optent pour des adaptations qui suivent des trajectoires influencées par leurs perceptions et leurs vécus, à la fois antérieurs à leur emprisonnement et suscités par la situation de détention. Les trajectoires observées admettent habituellement l'existence de pratiques sexuelles de substitution, solitaires ou avec d'autres détenus, parfois même en refusant d'appeler viol la domination d'un faible ou d'un délinquant sexuel. L'image d'un homme viril face à une institution toute puissante ou « castratrice » peut même susciter une attitude de séduction appelée à effacer le pouvoir de l'autre, autorité toute puissante. Ainsi, dans un contexte de contraintes et d'interdits, les détenus expriment une façon d'adapter leur désir sexuel et de trouver au-delà de la privation un certain équilibre. Sur ce point n'y a-t-il pas lieu d'avancer qu'en s'adaptant de la sorte, la personne incarcérée oeuvre à son insu à sa propre soumission et au maintien d'un ordre carcéral qu'elle prétend contester. Pour certains détenus, l'équilibre sexuel passe par les violences sexuelles ou le viol d'autres, généralement plus faibles. Nous le savons, ce qui est propre à la sexualité, comme le souligne Duyckaerts, c'est qu'il existe « *un intervalle entre l'éveil d'un besoin et sa satisfaction* » car en effet, « *l'instinct sexuel requiert l'accord d'un autre être de la même espèce et du sexe opposé* » (Duyckaerts, 1964, p.20). Il faut noter enfin que l'investissement du corps emprisonné pourrait représenter pour certains détenus l'ultime ressource pour tenter de sauvegarder leur liberté et contester l'institution qui les soumet constamment aux règles imposées. On peut lire dans les tatouages ou les automutilations, voire les relations homosexuelles, un désir de se réapproprier leur corps ainsi libéré de leur réification. Mais finalement, ne sommes-nous pas en mesure de penser que cette apparente réappropriation de son corps, via par exemples des pratiques homosexuelles, puisse faire partie prenante d'un projet non dévoilé par l'institution (mais nécessaire) en vue d'assurer sa pérennité. En outre, ce projet caché ne trouverait-il pas un soutien en maintenant les détenus dans une situation schizophrénique où leur désir hétérosexuel insatisfait se trouve en opposition constante avec l'opportunité de relations homosexuelles qualifiées d'immorales. Ce paradoxe s'ajoute aux multiples confusions existant au sein des discours et des pratiques pénitentiaires. Nous sommes dès lors fortement en présence d'un contexte pénitentiaire confusionnel s'analysant comme nécessaire à la gestion des corps emprisonnés.

## **2. Considérations finales et ouvertures sur l'avenir**

### *Les limites et les forces de notre recherche*

Au terme de toute recherche, il paraît utile de s'interroger sur les nécessaires leçons à en tirer afin d'enrichir les connaissances scientifiques ultérieures consacrées au thème similaire. Evitant à la fois la prétention intellectuelle et la modestie feinte, nous désirons souligner le plus objectivement possible les points forts et les points faibles de notre étude.

Au niveau des limites d'abord, il faut noter que les résultats ont été obtenus au moyen d'une enquête qui se voulait auto-révélee. Une telle enquête impose d'interpréter les résultats avec précautions et nuances car il s'agit en effet des perceptions des individus, se représentant subjectivement des interactions apparues et observées dans l'environnement carcéral. En plus de leur histoire de vie et de l'influence éducative, culturelle, philosophique, sociale ou religieuse, les détenus peuvent aussi exprimer à travers leurs représentations un discours d'opposition ou de révolte face aux « valeurs carcérales » mais aussi exprimer une adaptation souple à celles-ci. Il faut donc considérer que nos résultats statistiques fournissent principalement des informations quant à la manière dont la subjectivité de nos répondants se manifeste, la réalité de la sexualité en prison pouvant être quelque peu éloignée des représentations. Toutefois, notre expérience dans le monde des prisons autorise une compréhension plus juste et une certaine vérification des réalités vécues quotidiennement, tout en gardant une distance d'interprétation subjective. Une seconde limite porte sur l'orientation donnée à quelques affirmations proposées à nos répondants. Chaque question abordant la thématique de la sexualité en milieu carcéral requiert de trouver la « juste » formulation des items proposés puisque parler de sexualité, sujet sensible et tabou en prison tout comme dans la vie en société malgré l'apparente libération des mots et des images, peut engendrer chez les participants des réactions de retrait ou d'indifférence. La délicatesse du sujet concernant la vie sexuelle intime nous faisait redouter un rejet de nombreuses questions trop intrusives. Nous avons dès lors opté pour une formule de prudence tant dans la formulation de certaines questions que dans le recours à quelques énonciations portant sur le vécu ou l'observation d'autres détenus, offrant ainsi un espace de liberté plus grand aux réponses individuelles débarrassées de « risques » éventuels pour sa vie en détention. Enfin, soulignons encore que les résultats ont été obtenus sur la base d'un échantillon non



représentatif de l'ensemble de la population carcérale belge, la participation à notre enquête se fonde sur l'acceptation de répondre à notre questionnaire.

Malgré ses limites, nous pensons néanmoins que notre recherche contient une source d'informations non négligeables sur une thématique qui jusqu'à alors n'avait jamais réellement fait l'objet d'une étude approfondie de cette façon dans le domaine de la criminologie en Belgique. Tout en nous distinguant par certains aspects étudiés, nous pouvons affirmer que nos résultats rencontrent assez généralement les orientations révélées par d'autres études antérieures. Il suffit de se référer à nos résultats qui se dégagent des questions sur l'orientation hétérosexuelle, l'homosexualité et la perception de leur vécu tel que le perçoivent les détenus. Ce constat nous paraît plutôt encourageant, même si le rêve inavoué de tout chercheur est de découvrir la perle rare et l'imprévu au terme de ses recherches. Mais le fait de savoir que les résultats de notre étude ne s'éloignent pas des constats et observations de recherches antérieures nous confortent quant à la qualité et à la pertinence des travaux de recherche menés. Toutefois, ce constat réveille un sentiment d'inquiétude. Et si notre étude réalisée durant la période 2010-2014 livre les mêmes constats que ceux des décennies précédentes dévoilés par ces recherches étrangères, cela ne met-il pas en lumière la réalité suivante : malgré des aménagements matériels et l'élargissement des régimes pénitentiaires dans notre pays, peut-on vraiment croire que les conditions de vie en prison prennent en considération les aspects du vécu de la sexualité des détenus et qu'elles soient le fruit d'une véritable politique pénitentiaire menée à long terme, intégrant également les dimensions sociales et familiales ?

Enfin, nous osons croire que le recours à une méthodologie quantitative nous offre une vision objective de la problématique de la sexualité en milieu carcéral, même si un éclairage personnel et complémentaire enrichit toujours l'interprétation des données. En mettant en évidence des constats obtenus sur la base d'analyses statistiques, notre approche adopte une rigueur scientifique pour une thématique qui semble très souvent relever davantage du fait divers que de conclusions issues de recherches plus pointues.

### ***Implications pour la Politique pénitentiaire***

Un chercheur quitte-t-il son positionnement de neutralité si, à l'issue de son étude, il émet certaines propositions et pistes d'interventions spécifiques au domaine étudié ? Même s'il énonce des critiques importantes, il risque toutefois de favoriser une certaine déculpabilisation des responsables politiques ou administratifs et d'entretenir leur bonne conscience en raison de vaines promesses de changements. Finalement, la prison ne survivrait-elle pas grâce aux critiques et propositions réformatrices ? Certains pourraient le penser. Toutefois, on peut s'interroger : à quoi sert le chercheur si, au terme d'une étude, il ne fait que constater une réalité et soulever des manquements sans rien proposer ? En tant que chercheuse mais aussi en tant que professionnelle au sein de l'administration pénitentiaire, nous ne pouvons en conscience conclure cette étude sans nous arrêter sur ce qui pourrait contribuer à certaines améliorations en lien avec la thématique étudiée. Même s'il existe une grande probabilité que nos suggestions ou nos propositions ne soient jamais entendues par les personnes habilitées à effectuer des changements d'orientation politique au sein du monde carcéral, notre devoir de chercheuse requiert au moins de les formuler avec un mélange d'espoir et de crainte vis-à-vis de l'utilisation de nos recommandations. Les politiques et responsables de la politique pénale ne peuvent ignorer qu'il existe une obligation de légitimer le système carcéral, du moins s'ils veulent le maintenir en vie, ce qui semble fortement acquis compte tenu des programmes de construction d'établissements pénitentiaires dans les deux parties du pays. Mais ils ont aussi le devoir de repenser les peines et le droit pénal, sachant que la prison a constitué dès le début un échec au niveau de son objectif de préparation au retour dans la société. Ainsi donc, il apparaît acquis que les mesures de privation de liberté doivent être utilisées en dernier recours et que la sanction pénale doit privilégier le maintien et la punition en communauté. Face à ces réflexions, nous sommes envahie immédiatement par la crainte d'un certain « *populisme pénal* » qui, comme le décrit Salas, est « *loin d'être l'apanage des partis extrêmes, il caractérise tout discours qui appelle à punir au nom des victimes bafouées et contre des institutions disqualifiées. Il naît d'une pathologie de la représentation et d'une pathologie de l'accusation* » (Salas, 2007, p.14). Et cet auteur souligne bien la mutation actuelle au niveau du droit de punir « *nous sommes en face d'un double mouvement : d'un côté le déclin de notre sollicitude envers l'homme coupable ; de l'autre, la demande croissante des victimes qui place notre société sous l'emprise des sentiments moraux (...). La peine n'est plus comprise comme la sanction d'une faute mais comme la réparation d'un tort* » (Salas, 2007, p.17).

Et d'ajouter ce qui nous semble exact « *le mal est dans la peur qu'il inspire, l'insécurité qu'il répand mais aussi dans les risques qu'il nous fait courir* » (Salas, 2007, pp.17-18).

Au terme de notre étude qui a montré toute l'importance de la relation à autrui pour défendre son identité personnelle incluant la dimension sexuée, la prison nous est encore apparue aujourd'hui comme un lieu de privation de la sexualité où les discours et les pratiques des personnes incarcérées sont obligées de s'adapter plus ou moins bien à ce contexte d'enfermement lorsqu'il s'agit de maintenir un équilibre de vie. Il est établi aujourd'hui que la sexualité ne reste pas à la porte de la prison mais qu'elle passe de plus en plus rapidement au-delà des murs et remplit des fonctions manifestes et latentes tant pour les détenus que pour l'administration pénitentiaire elle-même. L'énergie sexuelle des personnes détenues continue à vivre en eux, malgré l'emprisonnement, et les pousse à trouver des réponses personnelles temporaires auxquelles elles n'auraient jamais eu recours dans leur vie extérieure. Il faut le reconnaître : la sexualité est une sphère essentielle dans la vie d'un être humain qu'une peine d'emprisonnement ne parvient pas à éliminer chez la plupart des détenus. Ceux-ci ne peuvent survivre sans cette dimension indispensable à leur équilibre affectif, physique, social et psychologique. De plus, bénéfice indirect d'une prise en compte de la sexualité, nous avons découvert que les pratiques sexuelles contribuent à l'équilibre plus général de l'institution carcérale. La prison sera-t-elle un jour en mesure de n'ôter aux individus que leur liberté d'aller et venir et de garantir leur liberté sexuelle ? Si l'opinion publique refuse désormais le spectacle des peines corporelles, elle réclame cependant que les crimes et délits soient punis sévèrement par l'enfermement et la mise à l'écart des corps, ce qui nous éloigne de cette ambition et constitue un obstacle majeur à l'humanisation des prisons. Et cette liberté ne semble pas prête à bénéficier des garanties pour tous qu'offrent le droit et les dispositions juridiques adaptés au monde pénitentiaire. Bien que la Cour européenne des droits de l'homme hésite encore à déclarer que l'exercice de la sexualité en prison est un droit inaliénable, nous croyons dans une évolution positive de sa jurisprudence. Nous croyons dans le pouvoir de recommandation des instances internationales qui encouragent l'échange des « meilleures pratiques » mises en œuvre dans d'autres pays. Des lueurs d'espoir apparaissent dans le ciel pénitentiaire belge. Ainsi, en va-t-il de la mixité voulue dans les prisons dernièrement construites ou de l'installation des technologies modernes (téléphonie, intranet) dans les nouvelles prisons de Marche-en-Famenne, Beveren et de Leuze qui sont appelées à favoriser les relations avec des personnes extérieures. Sur ce point, nous ne pouvons ignorer

les risques d'une utilisation excessive de ces nouvelles technologies, à savoir le renforcement de l'isolement ou la perte progressive de contacts humains directs.

Au cours de notre recherche, il nous est aussi arrivé d'entrevoir des pistes de réponses aux problèmes posés par la question de la sexualité en prison et nous aimerions en rendre compte. En premier lieu, il nous paraît important de saisir ce problème à sa source, à savoir lors des premiers jours de l'incarcération. Beaucoup de couples disent connaître une rupture ou un début de séparation durant cette période. Or, on le sait également, les familles sont de plus en plus considérées comme garantes de la réussite du processus de réinsertion. Si cette politique est réelle, il serait opportun, en termes de résultats efficaces sur le taux de réussite de processus de réinsertion, d'investir dans les relations affectives. Cela peut prendre la forme d'un élargissement des contacts avec le monde extérieur. La question paradoxale reste cependant toujours posée: comment concevoir une peine de prison ayant pour objectif de réinsérer l'individu si les liens avec la société dont il est issu sont coupés ou réduits en raison de l'argument prioritaire entre tous, celui d'assurer la sécurité? Mais au-delà de ces améliorations subsiste la question d'intéresser les responsables politiques sur l'impérative nécessité du sens attribué à la prison et à la peine d'emprisonnement, située dans un éventail de peines plus étendu. En effet, il n'est pas rationnel de toujours prétendre que la privation de liberté vise la réinsertion des individus si la majorité des moyens financiers sont alloués à l'investissement en matériels et aux dispositifs de sécurité toujours plus performants. Si un constat devait être retenu à l'issue de notre étude sur la sexualité en milieu carcéral, c'est celui qui réclame de revaloriser l'humanité de chaque personne détenue, l'écoute, le dialogue, l'aide psychologique et sociale dans un respect mutuel entre individus incarcérés et membres du personnel.

Une deuxième observation est nettement ressortie à propos des dispositifs de visites hors surveillance. Ceux-ci étaient favorablement accueillis par les personnes incarcérées car ils semblaient limiter les dégâts personnels et conjugaux, du moins pour ceux qui pouvaient en bénéficier. Or, si l'administration pénitentiaire vise réellement une amélioration des relations intimes et un meilleur équilibre personnel des détenus, bon nombre de modifications pratiques s'avèrent indispensables. Un minimum de deux heures par mois ne paraît pas suffisant pour permettre à un couple séparé par la situation carcérale de poursuivre la création de leur espace intime et leur projet conjugal. Nous assisterions à une vraie avancée, ne relevant nullement du miracle, si les lieux de visites hors surveillance étaient situés dans un espace suffisamment distant des quartiers cellulaires et si la volonté d'y allouer les moyens était présente. Des

infrastructures de type « appartement » pourraient être construites dans ce cadre, notamment par les détenus participant à des formations dispensées à la prison (maçonnerie, menuiserie, électricité,...). De plus, il serait nécessaire de permettre des visites familiales hors surveillance, entre autres le weekend ou certains jours fixes, comme cela s'organise déjà dans d'autres pays tels que le Canada ou la France. L'avantage de tels lieux et d'une telle organisation réside dans la possibilité offerte au détenu-mari-père d'exercer ces rôles en toute quiétude et de réapprendre la vie commune en famille.

A côté de l'amélioration des dispositifs de visites hors surveillance, il serait opportun d'intégrer au sein des objectifs opérationnels choisis par l'Administration pénitentiaire un plan global d'information, d'éducation et d'intervention en référence à la sexualité en milieu carcéral. Ce plan se développerait selon deux axes d'intervention : une intervention individuelle et une intervention collective.

Le premier volet consisterait en la création d'un service d'aide sexologique au sein de chaque établissement pénitentiaire. En faisant entrer des sexologues en prison, ce service pourrait être envisagé comme un complément au service fédéral d'aide psycho-sociale déjà actif en prison et aux services communautaires d'aide aux détenus dont la tâche prioritaire reste l'accompagnement des démarches réalisées lors de l'élaboration du plan de reclassement. Les missions de ces sexologues en prison consisteraient dans l'apport d'une aide plus spécifique sur la question de la sexualité en prison auprès de la population incarcérée et, lorsque cela se justifie, des partenaires du détenu pris en charge. Considérant que les détenus expriment souvent une difficulté à se confier au personnel pénitentiaire, ces nouveaux professionnels ou fonctionnaires autonomes seraient appelés à intervenir auprès des détenus qui le demandent dans le cadre d'entretiens axés principalement sur les difficultés rencontrées dans leur vie et fonctionnement sexuels en prison. De cette manière, ils proposeraient aux détenus une écoute ainsi que des réponses adaptées aux difficultés rencontrées dans un contexte de privation sexuelle. Dans un contexte où les besoins d'aide sont multiples, polymorphes et entremêlés, ces professionnels devraient inévitablement trouver leur place et établir autour de leurs interventions un cadre respectueux de leur sphère de compétences et des frontières de l'intimité de chaque personne. En outre, dans le cadre de situations de violences sexuelles, ces professionnels pourraient offrir une aide adaptée pour la prise en charge des victimes. S'il est possible d'envisager qu'un consultant spécialisé accueille également des membres du personnel pénitentiaire et réponde à leurs questions concernant, par exemple, la sexualité ou la

manière d'intervenir adéquatement auprès d'un détenu se masturbant, voire agressant sexuellement des détenus plus faibles ou condamnés pour mœurs, il semble préférable de bien distinguer les sexologues professionnels s'occupant des uns et des autres ainsi que de différencier clairement les conditions d'accès à ces services.

A côté d'une intervention plus individuelle auprès des détenus et du personnel pénitentiaire, ces professionnels pourraient également se consacrer à l'instauration de programmes d'intervention plus collective. D'apparence plus réaliste et ne sollicitant pas un investissement financier important, il serait très utile d'intégrer dans le cursus de formation des agents pénitentiaires des modules de cours spécifiques leur permettant d'appréhender au mieux la dimension affective et sexuelle des personnes incarcérées. Ces modules de formation devraient être élaborés et dispensés par les sexologues intervenant en détention, avec comme missions spécifiques la sensibilisation et l'information des agents pénitentiaires de première ligne sur toutes les dimensions qui concernent la sexualité. Cette formation permettrait aux agents d'acquérir de nouvelles connaissances et d'être mieux outillés afin d'intervenir plus adéquatement auprès des personnes détenues. A titre exemplatif, les agents pénitentiaires apprendraient à décoder la présence de signes et d'indices d'une situation de victimisation sexuelle chez un détenu afin de pouvoir réagir rapidement. Intervenir adéquatement limiterait aussi le risque de victimisation secondaire chez le détenu qui, actuellement, ne se sent pas entendu et compris dans ses difficultés et sa souffrance. Les professionnels de terrain comprendraient également mieux en quoi la vie affective et relationnelle des détenus est source d'équilibre et adapteraient leurs interventions auprès de la population carcérale. Il est vrai que certains conflits ou comportements de violence de la part des détenus naissent parfois simplement d'une situation d'incompréhension en lien avec la vie affective et relationnelle éprouvée à certains moments. L'instauration de programmes d'éducation et de sensibilisation à la sexualité des personnes incarcérées mériterait également d'être proposée aux services psychosociaux, au personnel médical et aux directeurs d'établissements responsables du régime pénitentiaire. Idéalement et à moyen terme, un processus similaire d'éducation et de sensibilisation à la sexualité incarcérée devrait s'adresser aux détenus mais aussi à leurs proches. De tels programmes leur octroieraient des informations sur la santé sexuelle, les maladies sexuellement transmissibles et la prévention de celles-ci mais également des arguments pour démystifier la sexualité en prison<sup>117</sup>.

---

<sup>117</sup> Un établissement belge, à savoir l'Institut de Défense Sociale de Paifve, a élaboré un programme axé sur la dimension de vie sexuelle et familiale des personnes internées.

Nous sommes consciente que la proposition de ce plan global relève peut-être encore de l'utopie et que la politique actuelle en terme de management pénitentiaire semble avoir d'autres priorités que la sexualité des personnes incarcérées. Comme le dit Christie à propos de « *la punition, un produit à vendre* » aux Etats-Unis, « *la technologie a peu à peu transformé le détenu en une marchandise, la prison devenant une opération industrielle hautement rentable* » (Christie, 2003, p.149). Toutefois, au terme de notre étude, qu'il nous soit permis d'insister sur la mise en place d'une politique d'intervention cohérente autour des actes de violences sexuelles entre détenus. En effet, même si notre enquête ne révèle pas un taux élevé de situations de victimisations sexuelles, celles-ci sont bien réelles et causent des dégâts physiques et psychologiques chez les individus aggravant ceux déjà occasionnés par la prison elle-même. Une politique de tolérance passive ne peut en aucun cas s'appliquer aux situations de violences sexuelles. Or, sur le terrain, nous sommes en mesure de constater que les professionnels semblent bien souvent démunis lorsque ces agressions surviennent et qu'elles nécessitent rapidement une intervention adéquate.

### ***Perspectives pour des recherches futures***

En terminant cette recherche sur la sexualité en prison, nous croyons utile de présenter quelques pistes de recherche futures. Dans le prolongement de notre réflexion sur la méthodologie employée, il nous paraît important d'analyser les attitudes et les comportements sexuels des personnes incarcérées en exploitant une méthodologie de recherche susceptible de créer un climat de confiance entre le chercheur et le détenu. Idéalement, nous pensons qu'il serait enrichissant d'harmoniser les approches quantitatives et qualitatives, celles-ci se complétant mutuellement et favorisant une interprétation se rapprochant davantage des réalités. D'autre part, compte tenu des différences culturelles entre le nord et le sud du pays, il serait opportun qu'une recherche similaire à la nôtre soit effectuée dans la partie néerlandophone de la Belgique, du moins dans le cadre politique et institutionnel actuel, afin d'obtenir une description plus exacte encore du vécu de la sexualité en prison, de son influence sur le couple et l'institution elle-même.

Une piste de recherche, parfois mais rarement suivie par les chercheurs, pourrait prendre la forme d'une étude reliant l'intérieur et l'extérieur de la prison, à savoir une approche de la sexualité telle qu'elle est vécue en détention et après sa libération. On le devine aisément, une

telle recherche nécessiterait beaucoup de temps et d'investissements mais elle devrait probablement être réalisée par une équipe soutenue par l'Administration pénitentiaire et plusieurs services extérieurs.

Enfin, en réalisant notre étude, certaines de nos découvertes nous ont confrontée à des limites, particulièrement au niveau de la sexualité des délinquants sexuels en milieu carcéral. Ceux-ci semblent se démarquer des autres détenus, à la fois par leurs discours et leurs vécus se rapportant à la sexualité en prison. S'ils font régulièrement l'objet d'études à l'étranger, les résultats d'une approche plus spécifique de leur situation en Belgique permettraient d'aider à la prise de décisions indispensables pour éviter leur stigmatisation et leur rejet. Les conclusions de telles recherches intégrant l'aspect de classification devraient permettre, par exemple, le placement et l'adaptation des délinquants sexuels dans un établissement particulier où une séparation de la population pénitentiaire « classique » serait réalisée et réelle.

Nous osons penser que notre étude consacrée à la sexualité des détenus initiera un mouvement de prise en considération de cette réalité essentielle pour chaque personne. Comme le disent parfois les détenus, « *nous priver de sexualité, c'est nous priver de vie et donc nous condamner à mort, autrement* ». Avec Christie, nous pensons que « *les gouvernants, et, dans les pays démocratiques, les hommes politiques, essaient invariablement de donner l'impression que leurs tâches sont des tâches rationnelles dans un domaine où la pensée utilitaire est d'une importance évidente. Notre contre-idée, en tant que travailleurs culturels - ou membres de l'intelligentsia, comme on dit en Europe de l'Est - consiste à crever ce mythe et à ramener toute l'opération dans l'arène culturelle. L'attribution de la peine, à qui et pourquoi, contient une liste infinie de profondes questions morales* » (Christie, 2003, p.209). Et comme la définit Conche, « par « *morale* », il faut entendre la théorie des obligations inconditionnelles de l'homme envers l'homme. Car tous les hommes naissent libres et égaux en droit : telle est, en son principe, la « *morale des droits de l'homme* ». « *Assassiner, torturer, violer, calomnier, être injuste envers les étrangers, etc., cela n'est permis en aucun lieu de la Terre* » (Conche, 2003, p.123). Et d'ajouter que le fondement de la morale doit se trouver dans le dialogue. Avec Chauvenet nous ajoutons que dans le face-à-face en prison, ce dialogue doit inclure le respect. « *En l'absence d'un espace commun de discussion, lieu de production d'un droit commun, la règle essentielle dans toutes les relations sociales en prison est celle du respect. Cette règle est revendiquée par tous, et c'est une des rares règles*



*communes aux membres de cet univers social. Le respect est à double face dans son contenu, avec une connotation, là encore de proximité et de distance physique, puisqu'il s'agit tout aussi bien de tenir l'autre en respect, c'est-à-dire à distance, que de le reconnaître comme un égal » (Chauvenet, 2004, p.291).*

## *Epilogue*

A la fin de cette recherche, il nous a semblé nécessaire de prendre encore un peu plus de distance et de consacrer notre réflexion aux découvertes découlant de l'analyse des données de notre enquête. Que pouvons-nous retirer de cet investissement dans une recherche dont le thème est si intime et difficile à traiter en détention ? Profitant d'un temps de recul, quelques grandes pistes de réflexion ont surgi librement et progressivement. Elles n'ont pas d'autres prétentions que celles de réfléchir sur l'homme, l'homme incarcéré et de penser autrement la prison pour la rendre plus « humaine ». Trois thèmes spécifiques émergent de ce long parcours de recherche et revêtent des aspects multidisciplinaires. La première piste de réflexion porte sur la sexualité et l'amour humains : comment exister comme homme sans ces dimensions qui participent à « l'être » de chaque personne ? La seconde piste nous conduira à questionner la liberté humaine et les conséquences de sa limitation en détention avec une attention particulière aux « Droits de l'Homme ». Une troisième piste nous conduira tout normalement à interroger le sens actuel de la prison et l'intérêt des peines en communauté. Soulignons d'emblée que nous ne cherchons pas des réponses s'imposant de manière absolue et indubitable, mais simplement faire part de quelques questionnements personnels appelés à se poursuivre toute une vie.

### *Sexualité : le cœur de l'humanité*

Chaque homme est incomplet et passe une grande partie de son existence à rechercher ce qui lui manque et c'est bien souvent dans la relation à l'autre qu'il tente de combler ses carences. Non seulement il veut recevoir mais aussi donner, créer l'autre et le rendre meilleur. Pour être épanouie affectivement, chaque personne doit sortir de soi, aller vers l'autre et se complaire dans la relation. La sexualité est l'expression de cette énergie créatrice présente en chaque être humain, le poussant à aller à la rencontre de cet autre. La sexualité est aussi le berceau de l'humanité puisque par son énergie, elle permet aux hommes de se renouveler sur terre. Ainsi, fondamentalement, la sexualité permet d'aimer, de créer et de se sentir homme, reconnu comme tel et vivant en communauté. Il y a dans cette réalité centrale en chaque homme quelque chose d'un ordre contrôlable et quelque chose d'un ordre incontrôlable. Dès lors, comment une personne enfermée dans un lieu unisexué et aux mécanismes de contrôle permanent peut-elle survivre ou du moins adapter ses désirs et ses comportements sexuels ? Si

d'aucuns, plus âgés, peuvent « sublimer » cette perte de contrôle sur leur vie personnelle intime ou la compenser facilement (masturbation, pornographie, homosexualité), la majorité des détenus, jeunes, subissent douloureusement ces interdictions et entraves à l'activité sexuelle pouvant se pratiquer régulièrement à l'extérieur de la prison. Ceux-ci peuvent trouver différentes réponses face aux règles et interdits moraux imposés par la prison, lesquelles emportent des conséquences négatives et durables pour leur vie affective et relationnelle. Discipliner la sexualité de façon excessive ou l'ignorer totalement, cela met en cause non seulement l'équilibre de chaque détenu mais aussi l'épanouissement des partenaires. S'il est vrai que chaque individu vivant en communauté doit adopter des comportements respectueux de l'autre, il est plus important de lui apprendre à intégrer intérieurement les règles et à faire appel à sa conscience. Pour ce dernier aspect, la prison peut-elle encore jouer un rôle ?

### ***Sexualité et liberté dans un lieu d'enfermement***

La peine de prison étant une peine de « privation de liberté », comment y sauvegarder le « droit à la sexualité » ? Qu'est-ce qu'être libre ? S'agit-il seulement de cette liberté adolescente qui consisterait à tout essayer sans s'engager personnellement, misant sur la spontanéité et refusant les habitudes morales ? N'est-elle pas plutôt d'avoir la responsabilité de se créer, de choisir sa vérité et de vivre concrètement dans l'espace et le temps des valeurs choisies personnellement ? Peut-être est-il possible de vivre « libre » en prison en se donnant des raisons d'accepter les réalités contextuelles (une adaptation carcérale en souplesse) ! Pour certains, la prison n'est pas différente de la société car ce sont des êtres humains qui y sont en relation et chaque relation qu'un individu établit avec un autre être humain peut à la fois être source d'épanouissement et de contrainte. Peu importe le contexte dans lequel une personne est placée, chacune de ses interactions avec le monde qui l'entoure est faite de vie et de mort, de liberté et de soumission, d'épanouissement ou de contrôle. La dynamique relationnelle des individus incarcérés ne fait que nous montrer avec plus de précisions la dynamique relationnelle qui s'instaure entre les humains dans la société dite libre, une liberté qui ne nous semble jamais absolue, dans et hors les murs. Selon Castel dans sa présentation de l'ouvrage « *Asiles* » de Goffman, l'homme se réalise sous l'influence des autres et en fonction des autres, progressivement, enrichissant un moi qui devient libre. « *La liberté personnelle s'inscrit en effet dans les marges de jeu que laissent entre elles les institutions différentes. Le moi commence d'exister pour lui-même dans la mesure où il accède à une gamme de plus en plus étendue de rôles, et il y parvient lorsqu'il participe à une vie sociale diversifiée* »

(Goffman, 1968, p.33). En détention, la condition humaine d'être libre conduit le détenu à avoir à se créer, à vivre ses propres valeurs et à être responsable de son vécu. Ce sont ses choix et son engagement pour vivre ses valeurs personnelles qui en font un être libre et irremplaçable malgré l'enfermement ou en tenant compte du contexte local. Détenue ou non, la personne est une réalité respectable et inviolable en soi qui possède des droits comme des devoirs. Acceptant sa nature humaine, sa présence dans un temps et un espace déterminés, elle peut se réaliser dans les relations avec d'autres. Ainsi, cette liberté est « *plus qu'un non-esclavage, plus qu'un affranchissement qui rendrait l'individu indépendant de toute contrainte extérieure ou intérieure ; dans sa forme pleine et positive, elle est un pouvoir qu'on exerce sur soi-même dans le pouvoir qu'on exerce sur les autres* » (Foucault, 1984a, pp.108-109).

### ***La sexualité en prison : hier, aujourd'hui et demain***

Au départ, sous l'impulsion de Sykes, nous nous posions la question de savoir si la prison avait évolué et avait tenté de créer des dispositifs permettant d'apporter une réponse à la privation sexuelle. Il nous semble que les responsables n'ont pu échapper à l'influence des conceptions nouvelles sur l'amour, le couple, la sexualité, les droits au plaisir et à une vie intime. Plus inquiétante pourrait se révéler la stratégie instrumentalisant les corps emprisonnés pour tenter de garder l'ordre en détention et sauver l'institution pénitentiaire. Et les adaptations vis-à-vis des besoins sexuels n'ont pas fait l'objet d'une réflexion sur ce qui fait la spécificité d'une vie humaine et sexuelle dans des lieux de détention. Les responsables politiques et administratifs ont d'abord tenté de limiter « les dégâts » et se sont concentrés sur certaines demandes relatives au droit à la sexualité en mettant en place des dispositifs prenant des « voies de traverse ». Il était sans doute plus aisé de faire accepter à l'opinion publique qu'une certaine tolérance était envisagée pour lutter contre les violences, les viols au sein de la prison ou pour favoriser le maintien des liens familiaux. Les objectifs des dispositifs mis en place ne visaient donc pas officiellement l'accès à la sexualité ni le droit au plaisir. En effet, aux yeux de l'opinion publique supposée, la peine de prison ne peut comporter le droit à une jouissance physique. Or, nous l'avons découvert à suffisance, le désir reste présent et s'exprime dans ce lieu inapproprié au plaisir. Le vrai défi de la prison : dépasser la volonté de chosifier le détenu et de le déshumaniser car l'humanité d'un détenu ne peut jamais se réduire à son statut de détenu.

Sans désespérer des évolutions actuelles, il nous paraît important de susciter la création d'équipes spécialisées pour aider les détenus à mieux vivre leur liberté sexuelle en prison et avec leur partenaire. Au préalable, il est nécessaire de considérer qu'il s'agit d'une dimension au cœur de l'humain et qu'offrir une aide pour mieux la vivre en détention et après sa libération ne peut que réduire les conséquences négatives sur l'équilibre personnel du détenu, sur sa famille et la société tout entière. D'autre part, la reconnaissance claire par la Cour européenne des droits de l'homme d'un droit à la sexualité obligerait les responsables politiques et pénitentiaires à prendre réellement en considération la spécificité de la sexualité en prison. Beaucoup reste à faire pour rencontrer cette dimension de la sexualité humaine et diminuer les conséquences dommageables de l'emprisonnement. Deux réalisations nous semblent raisonnablement et rapidement envisageables dans le cadre d'un plan stratégique. Le premier consisterait à confier à une équipe de spécialistes la mission de réfléchir à l'élaboration d'un service d'aide familiale et conjugale au sein des établissements pénitentiaires avec aussi comme mission d'établir des programmes adaptés aux problèmes rencontrés. Le second consisterait à créer des appartements au sein de la prison qui permettraient aux familles de se retrouver quelques jours et de donner aux détenus la possibilité d'exercer leurs différents rôles. Les formations dans les divers métiers du bâtiment qui sont organisées dans les prisons trouveraient là des occasions réelles de stages pratiques, réduisant ainsi le coût des constructions. Malgré tous ces efforts, il nous semble que la priorité doit être accordée à faire de la prison la peine ultime et de développer des peines rendant les délinquants responsables des conséquences de leurs actes tout en tentant de les maintenir dans la communauté dite « libre ». Chaque homme, chaque détenu mais aussi tout dirigeant politique ou administratif sont appelés à démontrer qu'ils possèdent cette « *sagesse tragique* », celle qui suppose de ne pas fuir devant la vie et de refuser les lâchetés (Conche, 2003, pp.132-138).

## Références

- Actes de la Deuxième réunion des Chefs des Administrations pénitentiaires du 29 juin 1967 (1969). Le problème sexuel dans les prisons. *Bulletin de l'Administration pénitentiaire*, 33-73.
- Adam, C., & Digneffe, F. (2009). *Essais de criminologie clinique. Entre psychologie et justice pénale*. Christian Debuyst. Textes choisis et présentés par Christophe Adam et Françoise Digneffe. Bruxelles : Larcier.
- Adam, C., & Mary, P. (2012). La libération conditionnelle des auteurs d'infraction à caractère sexuel : les effets pervers d'une obsession. In C. Adam, D. De Fraene, P. Mary, C. Nagels & S. Smeets (Eds.). *Sexe et Normes* (pp.253-278). Bruxelles : Bruylant.
- Albarello, L. (1995). *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris : Armand Colin.
- Apel, R., Blokland, A.A.J., Nieuwebeerta, P., & van Schellen, M. (2010). The Impact of Imprisonment on Marriage and Divorce: A Risk Set Matching Approach. *Journal of Quantitative Criminology*, 26, 269-300. doi: 10.1007/s10940-009-9087-5
- Bales, W.D., & Mears, D.P. (2008). Inmate Social Ties and The Transition to Society: Does Visitation Reduce Recidivism? *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 45, 287-321. doi: 10.1177/0022427808317574
- Beernaert, M-A., Tulkens, F., & Vandermeersch, D. (2013). Code pénal 2013. Textes à jour au 15 août 2013. Bruxelles : Bruylant.
- Beghin, J. (2002). La prison : Absence de politique(s). Morcellement des connaissances. In P. Mary (Ed.), *Le système pénal en Belgique, Bilan critique des connaissances* (pp.207-240). Bruxelles : Bruylant.
- Bensimon, P. (2007). *Pénis sans visage*. Montréal: Editions du Méridiens.
- Bérard, J., & Chantraine, G. (2012). Espoirs suscités, espoirs étouffés ? Sur un projet d'accompagnement vers l'insertion. In P. Mbanzoulou, M. Herzorg-Evans, & Courtine, S. (Eds.). *Insertion et désistance des personnes placées sous main de Justice*. Paris : L'Harmattan, 2012.
- Bessin, M. (2009). Les rôles sexués dans le travail social et les relations de soins en prison. In E. Dorlin & E.Fassin (Eds.), *Genres et Sexualités - actes du colloque « Des femmes et des hommes, genres et sexualité » organisé par la Bpi le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2006* (pp.67-75). Paris, Bibliothèque publique d'information.
- Blackburn, A.G., Fowler, S.K., Mullings, J.L., & Marquart, J.M (2011). Too Close for Comfort: Exploring Gender Differences in Inmate Attitudes Toward Homosexuality in Prison. *American Journal of Criminal Justice*, 36, 58-72. doi: 10.1007/s.12103-010-9099-6

- Blevins, K.R., Johnson Listwan, S., Cullen, F.T., & Lero Jonson, C. (2010). A General Strain Theory of Prison Violence and Misconduct: An Integrated Model of Inmate Behaviour. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 26, 148-166. DOI: 10.1177/1043986209359369.
- Borrillo, D. (2005). Liberté érotique et « exception sexuelle ». In D. Borrillo & D. Lochak (Eds), *La liberté sexuelle* (pp.38-64). Paris : Presse Universitaire de France.
- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*, Paris : le Seuil.
- Bozon M. (2001). Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité dans les expressions de la sexualité. *Sociétés contemporaines*, n° 41-42, 11-40. doi : 10.3917/soco.041.0011
- Bozon, M. (2009a). *Sociologie de la sexualité* (2è éd.), Paris : Armand Colin.
- Bozon, M. (2009b). Libération sexuelle ou déplacements des contrôles ? Discours, normes et conduites. In E. Dorlin & Fassin E. (Eds.), *Genres et Sexualités - actes du colloque « Des femmes et des hommes, genres et sexualité » organisé par la Bpi le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2006 (pp.145-160)*. Paris : Bibliothèque publique d'information.
- Brenot, P. (2004) (Ed.). *Dictionnaire de la Sexualité Humaine*. Bordeaux : L'Esprit du Temps.
- Brion, F. (2001). Réflexions sur les fonctions et la nature de la libération conditionnelle. *Chronique de Criminologie. Revue de droit pénal et criminologie*, 409-433.
- Buffard, S. (1973). *Le Froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons*. Paris : Editions du Seuil.
- Burstein, J.Q. (1977). *Conjugal Visits in Prison*, Lexington, Mass. : Lexington Books.
- Cabelguen, M. (2006). Dynamique des processus de socialisation carcérale. *Champ Pénal*, Vol. III. En ligne : <http://champpenal.revues.org/513>.
- Califano, N. (2002). *Sexualité incarcérée : rapport à soi et rapport à l'autre dans l'enfermement*. Paris : L'Harmattan.
- Cardon, C. (2002). Relations conjugales en situation carcérale, *Ethnologie française*, 32, 81-88. doi : 10.3917/ethn.021.0081
- Carcedo, R.J., Lopez, F., Begona Orgaz, M.B., Toth, K., & Fernandez-Rouco, N. (2008). Men and Woman in the Same Prison. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 52, 641-657.  
doi: 10.1177/0306624X07311596.
- Carcedo, R. J., Perlman, D., Orgaz, B.M., Lopez, F., Fernandez-Rouco, N. (2011). Heterosexual Romantic Relationships Inside of Prison Partner Status as Predictor of Loneliness, Sexual Satisfaction, and Quality of Life. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, Vol. 55 (6), 898-924. doi: 10.1177/0306624X10373593

- Carlson, B. & Cervera, N. (1991), Inmates and their families : Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning, *Criminal Justice and Behaviour*, 18, 318-331. doi :10.1177/0093854891018003005
- Cauchie, J-F., & Chantraine, G. (2005). De l'usage du risque dans le gouvernement du crime. Nouveau prudentialisme et nouvelle pénologie, *Champ pénal*, 2. En ligne <http://www.champpenal.revues.org/document80.html>
- Centre d'Action Laïque (2012). *Regard laïque sur le Masterplan prisons et sur la politique pénitentiaire annoncée du Gouvernement fédéral*, Bruxelles. En ligne [http://www.laicite.be/images/tinymce/actus/Avis\\_du\\_groupe\\_de\\_travail\\_sur\\_le\\_Masterplan\\_p\\_rison.pdf](http://www.laicite.be/images/tinymce/actus/Avis_du_groupe_de_travail_sur_le_Masterplan_p_rison.pdf)
- Cesaroni, C., & Alvi, S. (2010). Masculinity and resistance in adolescent carceral settings. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, Vol. 52 (3), 303-320. doi: 10.3138/cjccj.52.3.303
- Cesaroni, C., & Alvi, S. (2010). Masculinity and resistance in adolescent carceral settings. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, Vol. 52 (3), 303-320. doi: 10.3138/cjccj.52.3.303
- Chantraine, G. (2003). Prison, Désaffiliation, Stigmates. L'engrenage carcéral de l' « inutile au monde » contemporain. *Déviance et Société*, 27, 363-387. doi : 10.391/ds.274.0363
- Chantraine, G. (2004a). *Par-delà les murs : expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Chantraine, G. (2004b). Prison, risque, contrôle. Mutations de l'emprise carcérale, *Ecorev*, 15. En ligne [http://ecorev.org/article.php3?id\\_article=217](http://ecorev.org/article.php3?id_article=217)
- Chantraine, G. (2004c). Prison et regard sociologique. Pour un décentrage de l'analyse critique. *Champ Pénal*, 1. En ligne <http://champpenal.revues.org/39>
- Chantraine, G. (2006a). La prison post-disciplinaire. *Déviance et Société*, 3, 273-288. DOI : 10.3917/ds.303.0273
- Chantraine, G. & Mary, P. (2006b). Prisons et mutations pénales, nouvelles perspectives d'analyse. *Déviance et Société*, 30, 267-271. doi :10.3917/ds.303.0267
- Chauvenet A., Orlic F., & Benguigui G. (1994). *Le monde des surveillants de prison*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Chauvenet, A. (1996). L'échange et la prison in C. Faugeron et al (Eds.), *Approches de la prison*. Paris : De Boeck Université.
- Chauvenet, A., & Orlic, F. (2002). Sens de la peine et contraintes en milieu ouvert et en prison. *Déviance et Société*, 26, 443-461. doi : 10.3917/ds.264.0443
- Chauvenet, A. (2004). Démocratie et violence en prison. In D. Kaminski et M. Kokoreff, *Sociologie pénale : système et expérience. Pour Claude Faugeron (pp.273-294)*. Toulouse : Erès.



- Chauvenet, A., Rostaing, C., & Orlic, F. (2008). *La violence carcérale en question*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Citot, V. (2000). Origine, structure et horizon de l'amour. *Le philosophoïre*, 11, 23-71. doi : 10.3917/phoir.0110023
- Chonco, N.R. (1989). Sexual assaults among male inmates : a descriptive study. *The Prison Journal*, 69 (1), 72-82. doi:10.1177/003288558906900110
- Christie, N. (2003). *L'industrie de la punition. Prison et politique pénale en Occident*. Paris : Autrement.
- Clemmer, D. (1958). *The Prison Community*. Boston : Christopher Publishing.
- Coelho, C., & Abrunhosa Gonçalves, R. (2010). Prison Guard's Attitudes Towards the Prevention of Sexual Contacts Between Inmates. *The Howard Journal*, 49, 361-374. doi: 10.1111/j.1468-2311.2010.00626.x
- Collart, P. (2005). *Les abuseurs sexuels d'enfants et la norme sociale*. Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.
- Combessie, P. (2009). *Sociologie de la prison* (3è éd.). Paris : Editions La Découverte.
- Comfort, M., Grinstead, O., McCartney, K., Bourgois, P. & Knight, K. (2005). You Can't Do Nothing in This Damn Place : Sex and Intimacy among Couples with an Incarcerated Male Partner. *The Journal of Sex Research*, 42, 3-12. En ligne: <http://www.jstor.org/stable/3813733>
- Comfort, M. (2008). *Doing time together: Love and Family in the shadow of the prison*. Chicago : The University of Chicago Press.
- Comte-Sponville, A. (2014, 27 mars). Le sexe sans amour ressemble à de la haine. *Le Soir*. 23.
- Conche, M. (2003). *Quelle philosophie pour demain*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Conseil central de surveillance pénitentiaire (2010), Rapport d'activités. Bruxelles. Enligne [http://justice.belgium.be/fr/binaries/rapport\\_conseil\\_central\\_surveillance\\_penitentiaire\\_2008-2010\\_tcm421-156810.pdf](http://justice.belgium.be/fr/binaries/rapport_conseil_central_surveillance_penitentiaire_2008-2010_tcm421-156810.pdf)
- Conseil de l'Europe (1997). Effets de la détention sur le plan familial et social. Rapport du 15 mai 1997. Doc 7816, Annexe II.D.  
En ligne <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewHTML.asp?FileID=7777&Language=FR>
- Conseil de l'Europe (2014), Annual Penal Statistics. Space I. Survey 2012. En ligne : [http://www3.unil.ch/wpmu/space/files/2014/05/Council-of-Europe\\_SPACE-I-2012-E\\_Final\\_140505.pdf](http://www3.unil.ch/wpmu/space/files/2014/05/Council-of-Europe_SPACE-I-2012-E_Final_140505.pdf)
- Cooley, D. (1993). Criminal victimization in male federal prisons. *Canadian Journal of Criminology*, 35, 479-495.
- Coumanne, C. (2001). Les visites dans l'intimité en Belgique : application et enjeux. *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 171-191.

- Cour des comptes (2011). Mesures de lutte contre la surpopulation carcérale, Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des Représentants. En ligne <https://www.ccrek.be/FR/Publications/Fiche.html?id=1ebadf21-41a6-4ef2-8e93-18a0fb74858e>
- D'Alessio, S., Flexon J., & Stolzneberg, L. (2013). The effect of conjugal visitation on sexual violence in prison. *American Journal of Criminal Justice*, 38, 13-26. doi: 10.1007/s12103-012-9155-5
- Daoust, V. (2005). *De la sexualité en démocratie. L'individu libre et ses espaces identitaires*. Paris : PUF.
- Davis, A.J. (1968). Sexual assaults in the Philadelphia prison system and sheriff's vans. *Trans-Action*, 6, 8-16.
- De Coninck, G., & Campioli, G. (1976). Congés en famille pour les détenus. *Bulletin de l'Administration pénitentiaire*, 1, 5-31.
- De Coninck, G. (1982). La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation. *Déviance et Société*, 6, 83-103.
- De Coninck, G. (2001). *La formation des surveillants de prison : mission impossible ?* Paris : L'Harmattan.
- De Coninck, G., & Lemire, G. (2010). Le directeur de prison à l'école du pouvoir, *Revue de Droit pénal et de criminologie*, 4, 294- 309.
- De Coninck, G., & LEMIRE, G. (2011). *Etre directeur de prison. Regards croisés entre la Belgique et le Canada*. Paris, L'Harmattan.
- Dejours, C. (2000). Le masculin entre sexualité et société. In D. Welzer-Lang (Ed.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin* (pp.263-289). Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Delage, M. (2009). Comment s'attache-t-on dans un couple ? Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 42, 87-105.  
doi : 10.3917/ctf.042.0087
- De Maere, W., Hariga, F., Bartholeyns, F., & Vanderveken, M. (2000). Gezondheid en druggebruik in het penitentiair milieu: ontwikkeling van een epidemiologisch onderzoeksinstrument. Een onderzoek uitgevoerd in opdracht van de federale diensten voor wetenschappelijke, technische en culturele aangelegenheden. En ligne [http://www.belspo.be/belspo/fedra/acrobat/seD1003\\_nl.pdf](http://www.belspo.be/belspo/fedra/acrobat/seD1003_nl.pdf)
- de Singly, F. (1998). Individualisme et lien social. *Lien social et Politiques*, 39, 33-45. doi : 10.7202/005238ar
- de Singly, F. (2003a). *Les uns avec les autres : quand l'individualisme crée du lien*. Paris : Armand Colin.

- De Singly, F. (2003b). Intimité conjugale et intimité personnelle : à la recherche d'un équilibre entre deux exigences dans les sociétés modernes avancées. *Sociologie et sociétés*, 35, 79-96. doi : 10.7202/008524ar
- De Singly, F. (2004). *Le soi, le couple et la famille*. Paris : Nathan.
- Devreese, M-S., Robert, L., & Vaneste, C. (2014). Classification et régimes dans les prisons belges. *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, Vol. 165(2), 169-196.
- Dhami M.K., Ayton, P., & Loewenstein, G. (2007). Adaptation To Imprisonment: Indigeous or Imported? *Criminal Justice and Behaviour*, 34 (8),1085-1100. doi: 10.1177/0093854807302002.
- Dierckx, M., Motmans, J., & Meier, P. (2014). *Mesures d'attitudes en matière de sexisme, d'homophobie et de transphobie*. « Beyond the Box ». Rapport de synthèse. En ligne : [www.beyondthebox.be/BBSyntheseFR.pdf](http://www.beyondthebox.be/BBSyntheseFR.pdf).
- Diez, C.A. (1847). Des moyens les plus propres à conserver la santé des détenus soumis au régime de l'emprisonnement individuel. Bruxelles : De Mortier.
- Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires – Service Public Fédéral Justice (2012), Rapport annuel. Bruxelles.  
En ligne [http://justice.belgium.be/fr/binaries/jaarverslag%20fr\\_spread\\_tcm421-225154.pdf](http://justice.belgium.be/fr/binaries/jaarverslag%20fr_spread_tcm421-225154.pdf)
- Dubéchet, P., Fronteau, A., & Le Quéau, P. (2000). La prison bouleverse la vie des familles de détenus, *Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie*, n°143. En ligne : [www.credoc.fr/pdf/4p/143.pdf](http://www.credoc.fr/pdf/4p/143.pdf).
- Dupreel, J. (1956). *Aspects de l'Action Pénitentiaire en Belgique* (2è éd.), Nivelles : Imprimerie Pénitentiaire.
- Dupreel, J. (1960). *Etudes et perspectives pénitentiaires*, Nivelles : Imprimerie Pénitentiaire.
- Durkheim, E. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de Métaphysique et de Morale*, numéro de mai, 1-22. En ligne : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/Socio\\_et\\_philo/ch\\_1\\_representations/representations.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/Socio_et_philo/ch_1_representations/representations.pdf)
- Duyckaerts, F. (1964). *La formation du lien sexuel*. Bruxelles : Dessart.
- Eecloo, L. (2011). Tien jaar ongestoord bezoek in de Vlaamse gevangenissen. Beleid versus praktijk. Masterproef neergelegd tot het behalen van de graad van Master in de criminologische wetenschappen door Universiteit Gent, Gent.
- Eigenberg, H.M. (2000). Correctional Officers and Their Perceptions of Homosexuality, Rape, and Prostitutions in Male Prisons. *The Prison Journal*, 80 (4), 415-430. doi: 10.1177/0032885500080004007

- Einat, T. (2009). Inmate Harassment and Rape: An Exploratory Study of Seven Maximum- and Medium-Security Male Prisons in Israel. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 53, 648-664. doi: 10.1177/0306624X08321953.
- Einat, T., & Rabinovitz, S. (2012). A Warm Touch in a Cold Cell: Inmates' Views on Conjugal Visits in a Maximum-Security Women's Prison in Israel. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 57, 1522-1545. doi: 10.1177/0306624X12461475.
- Einat, T. (2013). Rape and Consensual Sex in Male Israeli Prisons: Are There Differences With Western Prisons? *The Prison Journal*, 93(1), 80-101. doi: 10.1177/0032885512467316.
- Ferréol, G. (1995) (Eds.). *Dictionnaire de Sociologie* (2è ed.). Paris : Armand Colin.
- Ferri, T., & Brkic, D. (2013). *La condition pénitentiaire : essai sur le traitement corporel de la délinquance*. Paris : L'Harmattan.
- Fishman, J. (1934). *Sex in prison: Revealing sex conditions in American prisons*. New-York: National Library Press.
- Fleisher, M.S., & Krienert, J.L. (2009). *The Myth of Prison Rape: Sexual Culture in American Prisons*. Lanham, Md ; Toronto: Rowman & Littlefield.
- Frigon Sylvie (2012). Le corps féminin incarcéré : site de contrôle et de résistance. In S. Frigon (Ed), *Corps suspect, corps déviant* (pp.229-253). Montréal : Les éditions du Remue-ménage.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1984a). *Histoire de la sexualité II. L'usage des plaisirs*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1984b). *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*. Paris : Gallimard.
- Fraisse, G. (2007). *Du consentement*, Paris : Editions du Seuil.
- François, A. (2009). *Les visites hors surveillance : entre équilibre affectif et contrôle*. Mémoire de licence en Sciences de la Famille et de la Sexualité, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Froment, J.C. (1998). *La République des surveillants de prison(1958-1998)*. Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- Fromm, E. (1967). *L'art d'aimer* (J.-L. Laroche & F. Tcheng Trad.) Paris : Editions Universitaires. (œuvre originale publiée en 1956).
- Gaillard, J-P. (2009). Le couple contemporain : entre institution et connexion, *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, De Boeck Supérieur, 42, 13-25. DOI : 10.3917/ctf.042.0087
- Gaillard, A. (2009). *Sexualité et prison : désert affectif et désirs sous contrainte*, Paris : Editions Max Milo.

- Galand, P., Van Der Meerschen, B., Pacci, D., & De Coninck, G. (2009). « Nouvelles prisons. Un scénario catastrophe. In le journal « Le Soir » du 23 mai 2009.
- Giami, A. (2002). Misère, répression et libération sexuelles. *Mouvements*, 20, 23-29. doi : 10.3917/mouv.020.0023
- Gibson, L.E, & Hensley, C. (2013). The Social Construction of Sexuality in Prison. *The Prison Journal*, 93 (3), 355-370. doi: 10.1177/0032885513490503
- Giddens, A. (2004). *La transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes* (J. Mouchard trad.). Rodez : Le Rouergue/Chambon (œuvre originale publiée en 1992).
- Giallombardo, R. (1966). *Society of women: A study of a women's prison*. New-York: John Wiley & Sons.
- Goffman, E. (1968). *Asiles*. Paris: Minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*. Paris : Minuit.
- Gonin, D. (1991). *La santé incarcérée*. Paris : Editions l'Archipel.
- Grenon, G., & Viau, S. (2007). *Méthodes quantitatives en sciences humaines. Volume 1 : De l'échantillon vers la population* (3è éd.). Montréal : Gaëtan Morin Editeur.
- Gros, F. (2012). *Le principe de Sécurité*, Paris : Gallimard.
- Guenichon, T. (2011). La prison et ses hommes. In D. Welzer-Land D. & C. Zaouche Gaudron (Eds.), *Masculinités : état des lieux* (pp.221-231). Toulouse : Editions Eres.
- Halleck, S., & Hersko, M. (1962). Homosexual behaviour in a correctional institution for adolescent girls. *American Journal of Orthopsychiatry*, 32 (5), 911-917. doi: 10.1111/j.1939-0025.1962.tb00346.x
- Hensley, C. (2000). Attitudes Toward Homosexuality in a Male and Female Prison: an Exploratory Study. *The Prison Journal*, 80 (4), 434-441. doi: 10.1177/00328855000800004008.
- Hensley, C., Rutland, S., & Gray-Ray, P. (2000). Inmate attitudes toward the conjugal visitation program in Mississippi prisons : exploratory study. *American Journal of Criminal Justice*, 25 (1), 137-145. doi: 10.1007/BF02886816
- Hensley, C., Struckman-Johnson, C., & Eigenberg, H.M. (2000). Introduction: The History of Prison Sex Research. *The Prison Journal*, 80(4), 360-367. doi: 10.1177/00328855000800004002
- Hensley, C., Tewksbury, R., & Wright, J. (2001). Exploring the Dynamics of Masturbation and Consensual Same-Sex Activity Within in a Male Maximum Security Prison. *Journal of Men's Studies*, 10(1), 59-71.
- Hensley, C., Koscheski, M., & Tewksbury, R. (2002). Does Participation in Conjugal Visitations Reduce Prison Violence in Mississippi? An Exploratory Study. *Criminal Justice Review*, 27(52), 52-65 doi: 10.1177/073401680202700104

- Hensley, C., & Tewksbury, R. (2002). Inmate-to-Inmate Prison Sexuality: A Review of Empirical Studies. *Trauma, Violence & Abuse*, 3, 226-243. doi: 10.1177/15248380020033005
- Hensley, C., Koscheski, M., & Tewksbury, R. (2003). The impact of institutional factors on officially reported sexual assaults in prisons. *Sexuality and Culture*, 7, 16-26. doi: 10.1007/s12119-003-1016-4
- Hensley, C., Wright, J., Tewksbury, R., & Castle, T. (2003). The Evolving Nature of Prison Argot and Sexual Hierarchies. *The Prison Journal*, 83(3), 289-300. doi: 10.1177/0032885503256330
- Hensley, C., & Tewksbury, R. (2005). Warden's Perceptions of Prison Sex. *The Prison Journal*, 85(2), 186-197. doi: 10.1177/0032885505276996
- Herzog-Evans, M. (2000). *L'intimité du détenu et de ses proches en droit comparé*. Paris : L'Harmattan.
- Hochstetler, A., & DeLisi, M. (2005). Importation, deprivation, and varieties of serving time: An integrated-lifestyle-exposure model of prison offending. *Journal of Criminal Justice*, 33, 257-266. doi: 10.1016/j.jcrimjus.2005.02.005
- Irwin, J., & Cressey, D.R. (1962), Thieves, Convicts and the Inmate Culture. *Social Problems*, vol.10(2), 142-155. doi: 10.2307/799047
- Irwin, J. (1970). *The Felon*. New-Jersey: Prentice-Hall, Inc., Englewood Cliffs.
- James, J., & Proulx, J. (2014). *A psychopathological and developmental profile of sexual murderers: A systematic review*, manuscript.
- Jäckle, S., & Wenzelburger, G. (2011). Religion und Religiosität als Ursache von Homonegativität. Eine Mehrebenenanalyse von 79 Staaten. *Berliner Journal Für Soziologie*, 21, 231-263. Doi: 10.1007/s11609-011-0155-y.
- Jimenez, E., & Vacheret, M. (2013) (Eds.). *La pénologie. Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine* Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Jodelet, D. (1994). *Les Représentations sociales*. Paris : Presses Universitaire de France.
- Junger-Tas, J., & Marshall, I.H. (1999). The Self-Report Methodology in Crime Research. *Crime and Justice*, Vol.25, 291-367.
- Kaminski, D. (2002). Troubles de la pénalité et ordre managérial. *Recherches sociologiques*, 33, 87-107.
- Kaminski, D. (2006). Un nouveau sujet de droit pénal ? In T. Moreau & F. Digneffe (Eds), *Responsabilité et responsabilisation dans la justice pénale* (pp.45-64). Bruxelles : De Boeck-Larcier.
- Kaminski, D., Snacken, S., & van de Kerchove, M. (2007). Mutations dans le champ des peines et de leur exécution. *Déviance et Société*, 31, 487-504.  
doi : 10.3917/ds.314.0487

- Kaminski, D. (2010). Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité. *Criminologie*, 43, 199-226. doi: 10.7202/044057ar
- Kaminski, D. (2012). Conclusion II. In C. Adam, D. De Fraene, P. Mary, C. Nagels & S. Smeets (Eds.), *Sexe et Normes* (pp.297-305). Bruxelles : Bruylant.
- Kassenbaum, G. (1972). Sex in prison : Violence, homosexuality and intimidation are every day occurrences. *Sexual Behaviour*, 2(1), 39-45.
- Kaufman, J.-C. (2001). *Ego pour une sociologie de l'individu*. Paris : Nathan.
- Kellens, G. (2000). *Punir. Pénologie et droit des sanctions pénales*. Liège : Editions juridiques de l'Université de Liège, 2000.
- Kruskal, W., & Mosteller, F. (1979). Representative Sampling, III : The Current Statistical Literature. *International Statistical Review/Revue internationale de Statistique*, Vol.47 (3), 245-265. <http://www.jstor.org/stable/1402647>
- Lafortune, D., Barrette, M., & Brunelle, N. (2005). L'incarcération du père: expérience et besoins des familles. *Criminologie*. 38(1),163-187. doi: 10.7202/011489ar
- Lafortune, D. (2013). Les troubles mentaux, la responsabilité criminelle et l'incarcération. In E. Jimenez & M. Vacheret (Eds.), *La pénologie. Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine* (pp.135-151). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lalonde, N. (2008). Le maintien des liens familiaux lors de l'incarcération : une souffrance nécessaire ? In M. Vacheret, M. Jendly, P. Mary, B. Quirion & D. Robert (Eds.), *Actes du colloque international (Montréal, 5-7 décembre 2007), Le pénal aujourd'hui : pérennité ou mutations* (pp.229-242). En ligne <http://www.erudit.org/livre/penal/2008/index.htm>
- Lancelevée, C. (2007). Intimité sexuelle en prison. Les Unités de Visite Familiale : à la reconquête des « territoires du moi » ? Mémoire de recherche en sociologie à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Paris.
- Lancelevée, C. (2011). Une sexualité à l'étroit. Les Unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime. *Sociétés contemporaines*, 83, 107 à 130. doi : 10.3917/soco.083.0107
- Laqueur, T. (2005). *Le Sexe en solitaire* Paris : Gallimard.
- Lawson, D.P., Segrin, C., & Ward, T.D. (1996). The Relationship Between Prisonization and Social Skills Among Prison Inmates. *The Prison Journal*, 76(3), 293-309.
- Layton MacKenzie, D. (1987). Age and Adjustment to Prison : Interactions with Attitudes and Anxiety. *Criminal Justice and Behaviour*, 14, 427-447. doi: 10.1177/0093854887014004002
- Lemire, G. (1991). La prison, univers totalitaire : un certain effritement, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique*, 1, 9-25.
- Lesage de La Haye, J. (1998). *La guillotine du sexe : la vie affective et sexuelle des prisonniers*. Paris : Editions Ouvrières.
- Lhuillier, D. (2001). *Le choc carcéral. Survivre en prison*. Paris : Bayard.

- Lhuillier, D. (2006). Violence et Prisons. In R. Meyran (Ed.), *Les mécanismes de la violence. Etats –Institutions-Individu* (pp. 95-102). Auxerre : Editions Sciences humaines.
- Lochak, D. (2005). La Liberté sexuelle, une liberté (pas) comme les autres ? In D. Borrillo & D. Lochak (Eds), *La liberté sexuelle* (pp. 7-37). Paris : Presse Universitaire de France.
- Locke, J. (1994). *Le second traité du gouvernement. Un essai sur l'origine véritable, l'étendue et la fin du gouvernement civil*. Paris : PUF.
- Lockwood, D. (1983). Issues in Prison Sexual Violence. *The Prison Journal*, 63(1), 73-78. doi: 10.1177/003288558306300107
- Longneaux, J.-M. (2010). L'humain entre persistance et changement. In S. Heenen-Wolff & F. Vandendorpe, *Différences des sexes et vies sexuelles d'aujourd'hui* (pp.221-231). Louvain-la-Neuve : Bruylant-Académia.
- Malochet, G. (2007), Des femmes dans la maison des hommes. L'exemple des surveillantes de prison. *Travail, genre et société*, 17, 105-121. doi : 10.3917/tgs.017.0105
- Marchetti, A.-M. (2001). *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Paris : Plon.
- Mary, P. (2001). Pénalité et gestion des risques : vers une justice actuarielle en Europe ? *Déviance et Société*, 25, 33-51. DOI : 10.3917/ds.251.0033
- Mary, P., Bartholeyns, F., & Beghin, J. (2006). La prison en Belgique: de l'institution totale aux droits des détenus? *Déviance et Société*, 30, 389-404. doi : 10.3917/ds.303.0389
- Mary, P. (2012). La politique pénitentiaire en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2137, 5-47. doi: 10.391/cris.2137.0005.
- Marzano, M. (2003). *La pornographie ou L'épuisement du désir*. Paris : Buchet-Chastel.
- Marzano, M. (2009). *La Philosophie du Corps*, Paris, Presses universitaires de France.
- Marzano, M. (2011). Le corps au risque de l'image. In M.-F. Castarède., *L'image et la pensée, ERES Le Carnet psy*, 71-85. En ligne <http://www.cairn.info/l-image-et-la-pensee---page-71.htm>
- Massardier, L. (2004). *Sexualité et prison*. *L'information psychiatrique*, 80, 1-17. En ligne <http://www.artaas.org/documentation/SexualiteLM.pdf>
- Maslow, A. (2008), *Devenir le meilleur de soi-même : Besoins fondamentaux, motivation et personnalité* (L. Nicolaieff, Trad.). Paris : Eyrolles. (œuvre originale publiée en 1970).
- Mellini, L. (2009). Entre normalisation et hétéronormativité : la construction de l'identité homosexuelle. *Déviance et Société*, 33, 3-26. doi : 10.3917/ds.331.0003
- Mendras, H. (1967). *Eléments de sociologie*, Paris: Armand Colin.
- Merotte, L. (2010). *La sexualité en prison : le désir menotté*. Thèse d'exercice en médecine non publiée, Université du droit et de la santé, Lille.
- Merton, R. (1965). *Eléments de théorie et de méthode sociologique* (H. Mendras, Trad.). Paris : Gérard Monfort. (œuvre originale publiée en 1957)



- Meskens, S. (2012). Ongestoord bezoek. Een belevingsonderzoek bij gedetineerden en partners. Verhandeling in het kader van de Master of Science in de Criminologische Wetenschappen, Vrije Universiteit Brussel, Brussel.
- Mine, B., & Robert, L. (2014) (Eds). Permission de sortie et congé pénitentiaire : la porte entreouverte. Antwerpen-Apeldoorn : Maklu.
- Misrahi, R. (2014). *La joie d'amour. Pour une érotique du bonheur*. Paris : Autrement.
- Monnereau, A. (1986). *La castration pénitentiaire. Droit à la sexualité pour les prisonniers*. Paris : Lumière et Justice.
- Morin, E. (1984). *Sociologie*. Paris : Fayard.
- Moscovici, S. (1976). *La psychanalyse, son image et son public* (2è ed.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Moulin, P. (2007). La construction de la sexualité chez les professionnels de santé et du travail social ou la normalisation des conduites profanes. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2, 59-88. doi : 10.3917/nrp.004.0059
- Moulin, V. et Sevin, A.-S. (2012). Souffrance au travail en milieu carcéral : les épreuves de l'exercice professionnel au parloir pénitentiaire, *Le travail humain*, 75, 147-178. doi : 10.391/th.752.0147
- Murdoch, J. (2007). *Le traitement des détenus : critères européens*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.
- Nacci, P.L., & Kane, T.R. (1983). The Incidence of Sex and Sexual Aggression in Federal Prisons, *Federal Probation*, 47, 31-36.
- National Prison Rape Elimination Commission (2009, June). *Standards for the prevention, detection, response, and monitoring of sexual abuse in adult prisons and jails*. Washington, DC: NPREC. En ligne : <https://www.ncjrs.gov/pdffiles1/226682.pdf>.
- Neuber, A. (2011). Understanding Violence in the 'Society of Captives': Sykes Meets Bourdieu in Prison. *The Howard Journal*, 50, 1-16. doi: 10.1111/j1468-2311.2010.00645.xISSN0265-5527
- Neuburger, R. (1997). *Nouveaux couples*, Paris : Editions Odile Jacobs.
- Observatoire international des prisons – section belge (2013). *Notice 2013: de l'état du système carcéral belge*. Bruxelles.
- O'Donnell, I. (2004). Prison Rape in Context. *British Journal of Criminology*, 44, 241-255. doi: 10.1093/bjc/44.2.241
- Otis, M. (1913). A perversion not commonly noted. *Journal of Abnormal Psychology*, 8, 113-116.
- Ouimet, M. (2011). Bases de l'analyse statistique en criminologie, Ecole de Criminologie, Université de Montréal.

- Parent, C. (2001). Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire. *Sociologie et société*, 33 (1), pp.159-178. En ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/001544ar>
- Parent, C. (2012). Le malaise féministe face aux déviances sexuelles : le cas de la prostitution. In C. Adam, D. De Fraene, P. Mary, C. Nagels & S. Smeets (Eds.), *Sexe et Normes* (pp.75-88). Bruxelles : Bruylant.
- Poulain, R. (2000). La pornographie, comme faire-valoir sexuel masculin. In D. Welzer-Lang (Ed.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin* (pp.51-77). Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Propper, A. (1989). Love, Marriage, and Father-Son Relationships Among Male Prisoners. *The Prison Journal*, 69 (2), 57-63. doi: 10.1177/003288558906900208
- Rambourg, C. (2009). L'assignation identitaire des unités de visites familiales. *Déviance et Société*, 33, 51-67. doi : 10.3917/ds.331.0051
- Ricordeau, G. (2004). Enquêter sur l'homosexualité et les violences sexuelles en détention. *Déviance et Société*, 28, 233-253. doi : 10.3917/ds.282.0233
- Ricordeau, G. (2008a). *Les détenus et leurs proches : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Paris : Autrement.
- Ricordeau, G. (2008b). Les Prisonniers ont-ils (encore) une sexualité ? *Le sociographe*, 27, 32-42. doi : 10.3917/graph.027.0032
- Ricordeau, G. (2012). Entre dedans et dehors : les parloirs. *Politix*, 97, 101-123. doi : 10.3917/pox.097.0101
- Rostaing, C. (1997). *La relation carcérale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Rostaing, C. (2009). *Interroger les changements de la prison. Des processus de déprise et de reprise institutionnelle*. *Tracés, Revue de Sciences humaines*, 17, 89-108. En ligne <http://traces.revues.org/index4228.html>
- Sagarin, E. (1976). Prison Homosexuality and Its Effect on Post-Prison Sexual Behaviour. *Psychiatry*, 39, 375-387.
- Salas, D. (2007). *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*. Paris : Hachette Littératures.
- Salome, J. (2013). *Voyage aux pays de l'amour*. Montréal : Les Editions de l'Homme.
- Sampson, R.J., & Laub, J.H. (1990). Crime and Deviance over the Life Course : The Saliency of Adult Social Bonds. *American Sociological Review*, Vol.55 (5), 609-627 <http://www.jstor.org/stable/2095859>
- Saum, C.A., Surratt, H.L., Inciardi, J.A., & Bennett, R.E. (1995). Sex in prison: Exploring the Myths and Realities. *The Prison Journal*, 75 (4), 413-430. doi: 10.1177/003285559075004002

- Scacco, A.M., Jr. (Ed.) (1982). *Male Rape. A casebook of sexual agressions*. New-York: AMS Press.
- Schmid, T.J., & Jones, R.S. (1989). Inmate's conceptions of prison assault. *The Prison Journal*, 69 (1), 62-71. doi: 10.1177/003288558906900108
- Sedda, A. (2012). Conjugal visits. Een belevingsonderzoek bij gedetineerden en partners. Verhandeling in het kader van de Master of Science in de Criminologische Wetenschappen, Vrije Universiteit Brussel, Brussel.
- Selling, L. (1931). The pseudo-family. *American Journal of Sociology*, 37, 247-253. doi: 10.1086/215666
- Shrag, C. (1961), Some foundations for a theory of correction, in D.R. Cressey (Ed.), *The prison: Studies in Institutional Organization and Change* (pp. 309-358). New York : Holt, Rinehart and Winston.
- Sit, V., & Ricciardelli, R. (2013). Constructing and Performing Sexualities in the Penitentiaries: Attitudes and Behaviors Among Male Prisoners. *Criminal Justice Review*, 38, 335-353. doi: 10.1177/07334016813491965
- Smith, B. V., (2006). *Rethinking Prison Sex : Self Expression and Safety*. American University Washington College of Law Research Paper N° 2008-31. En ligne : [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=982427](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=982427)
- Smith, N.E., & Batiuk, M.E. (1989). Sexual Victimization and Inmate Social Interaction. *The Prison Journal*, 69 (2), 29-38. doi: 10.1177/003288558906900206
- Snacken, S. (1997). Les droits des détenus et le comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants. *Les dossiers de la Revue de droit pénal et de criminologie : position en droit et droit de plainte du détenu*, 2, 103-120.
- Snacken, S. (1999). Analyses des mécanismes de la surpopulation pénitentiaire. In P. Mary & T. Papatheodorou (Eds.), *La surpopulation pénitentiaire en Europe. De la détention avant jugement à la libération conditionnelle* (pp.9-31). Bruxelles : Bruylant.
- Snacken, S. (2002). Normalisation dans les prisons : concept et défis. In O. De Schutter & D. Kaminski (Eds.), *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance de droits aux détenus* (pp.133-152), Bruxelles : Bruylant.
- Snacken, S. (2011). Prison en Europe. Pour une pénologie critique et humaniste. Bruxelles : Editions Larcier.
- Stewart, E.C. (2007). The Sexual Health and Behaviour of Male Prisoners: The Need for Research. *The Howard Journal*, 46, 43-59. doi: 10.1111/j.1468-2311.2007.00453.x
- Struckman-Johnson, C., Struckman-Johnson, D., Rucker, L., Bumby, S., & Donaldson, S. (1996). Sexual coercion reported by men and women in prison. *The Journal of Sex Research*, 33, 67-76. DOI: 10.1080/00224499609551816.

- Struckman-Johnson, C., & Struckman-Johnson, D. (2013). Stopping Prison Rape: The Evolution of Standards Recommended by PREA's National Prison Rape Elimination Commission. *The Prison Journal*, 93(3), 335-354. DOI: 10.1177/0032885513494567
- Swinnen, E. (1981). La sexualité en prison (première partie) : le régime du célibat en prison. *Bulletin de l'Administration pénitentiaire*, 4, 259-281.
- Swinnen, E. (1982a). La sexualité en prison (deuxième partie): la visite conjugale et la prison mixte dans les pays américains, *Bulletin de l'Administration pénitentiaire*, janvier-février-mars, 1, 15-41.
- Swinnen, E. (1982b). La sexualité en prison (troisième partie) : la visite conjugale et la prison mixte dans les pays européens, *Bulletin de l'Administration pénitentiaire*, 2, 129-150.
- Swinnen, E. (1982c). La sexualité en prison (quatrième partie), *Bulletin de l'Administration pénitentiaire*, 3, 187-200.
- Sykes, G. (1958). *The society of Captives. A study of a maximum Security Prison*, Princeton: Princeton University Press.
- Sykes, G., & Messinger, S. (1960). The Inmate Social System. In R. Cloward et al. (Eds), *Theoretical Studies In Social Organization Of The Prison* (pp. 5-19), New-York: Social Science Research Council.
- Taché, A. (2003). *L'adaptation: un concept sociologique systémique*. Paris : L'Harmattan.
- Tartaro, C., & Levy, M.P. (2012). An Evaluation of an HIV Testing Program in the Jail Setting: Results and Recommendations. *The Prison Journal*, 93, 57-79. doi: 10.1177/0032885512467313
- Tewksbury, R. (1989). Fear of Sexual Assault in Prison Inmates. *The Prison Journal*, 69 (1), 62-71. doi: 10/1177/003288558906900109
- Tewksbury, R., & West, A. (2000). Research on Sex in Prison During The Late 1980s and Early 1990s. *The Prison Journal*, 80, 368-378. doi: 10.1177/0032885500080004003
- Thibon, Gustave (1941). *Destin de l'homme*. Paris : Desclée de Brouwer.
- Touraut, C. (2009). Entre détenu figé et proches en mouvement. « L'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité, *Recherches familiales*, 6, 81-88.
- Touraut, C. (2012a). *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Touraut, C. (2012b). Vers une ouverture des prisons aux proches des personnes détenues ? In P. Tournier (Ed.), *Dialectique carcérale : Quand la prison s'ouvre et résiste au changement* (pp.161-173). Paris : L'Harmattan.
- Touraine, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*. Paris : Fayard.
- Tournier, P. (2013). *La prison : une nécessité pour la République*. Paris : Buchet-Chastel.
- Tulkens, F., & van de Kerchove, M. (1998). *Introduction au droit pénal, aspects juridiques et criminologiques* (4è éd.). Bruxelles: Story-Scientia.

- Tulkens, F. (2002). Droits de l'homme et prison. Jurisprudence de la nouvelle Cour européenne des droits de l'homme. In O. De Schutter & Kaminski D. (Eds.), *L'institution du droit pénitentiaire. Enjeux de la reconnaissance des droits aux détenus* (pp.249-285). Bruxelles : Bruylant.
- Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, 26,83-104. doi : 10.3917/ds.261.0083 ;
- Vacheret, M., & Cousineau, M.M. (2003). *Quelques éléments de compréhension des libérations d'office réussies*. *Revue canadienne de criminologie et justice pénale*, Vol. 45 (1), 99-123.
- Vacheret, M. (2005). Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru : portrait d'un système. *Champ Pénal*, 2. doi :10.400/champpenal.81
- Vacheret, M, & Lemire, G. (2007). Anatomie de la prison contemporaine (2è éd.). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Vacheret, M. (2013). La peine d'emprisonnement. In E. Jimenez & M. Vacheret (Eds), *La pénologie. Réflexions juridiques autour de la peine* (pp.51 – 62), Montréal : Les presses de l'Université de Montréal.
- Van Havere I., & Vansteenwegen,A. (2005). Seksualiteitsbeleving bij (lang) gedetineerden. *Tijdschrift voor Seksuologie*, 29, 63-68.
- Van Laethem, W. (1997). La nécessité d'un statut juridique correct du détenu. Les dossiers de la Revue de droit pénal et de criminologie : Position en droit et droit de plainte du détenu, 2, 69-79.
- Vermeulen, G. (2007) . *Betaalseksrecht: naar regulering of legalisering van niet-problematische prostitutie*. Antwerpen-Apeldoorn: Maklu.
- Viger,R. (2010). *Pénitencier : la sexualité des prisonniers*. En ligne : <http://www.carevox.fr/psycho-sexo/article/penitencier-la-sexualite-des>
- Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris : Raisons d'âge.
- Wacquant, L., (2006). *La fonction de la prison. Point de vue d'un sociologue. Pourquoi n'y a-t-il pas de relation entre le taux d'incarcération et le taux de criminalité ?* En ligne <http://libertaire.free.fr/PrisonWacquant.html>
- Welzer-Lang, D., Mathieu, L., & Faure, M. (1996). *Sexualités et violences en prison*, Lyon: Aleas Editeur.
- Ward, D., & Kassenbaum, G. (1965). *Women's prison: Sex and social structure*. Chicago: Aldine.
- Wooden, W.S., & Parker,J. (1982). *Men Behind Bars. Sexual Exploitation in Prison*. New-York : Plenum Press.

## *Législation consultée*

- Arrêté royal du 4 avril 2003 modifiant l'arrêté du 21 mai 1965 portant règlement général des établissements pénitentiaires publié au Moniteur belge le 16 mai 2003.
- Arrêté royal du 10 octobre 2000 relatif aux conditions d'accès à certains emplois dans les services extérieurs de la Direction générale des Etablissements pénitentiaires du Ministère de la Justice publié au Moniteur belge le 13 octobre 2000.
- Circulaire ministérielle n°1715 du 5 juillet 2000 du Ministère de la Justice, Direction générale des Etablissements pénitentiaires, Cellules Mesures.
- Circulaire ministérielle n°1715 - bis du 24 décembre 2003 du Ministère de la Justice, Direction générale des Etablissements pénitentiaires, Staff du Directeur général.
- Conseil de l'Europe, Recommandation 1340 (1997) du Comité des ministres aux états membres relative aux effets de la détention sur les plans familial et social.
- Conseil de l'Europe, Recommandation R(98)7 du Comité des ministres aux états membres relative aux aspects éthiques et organisationnels des soins de santé en milieu pénitentiaire.
- Conseil de l'Europe, Recommandation REC (2006)2 : Règles pénitentiaires européennes.
- Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales amendée par le Protocole n°11, Rome, le 4 novembre 1950.
- Lettre collective n°107 du 16 juin 2011 émanant la Direction générale des Etablissements pénitentiaires : Entrée en vigueur de diverses dispositions des Titres III et V de la loi de Principes.
- Lettre collective n°124 du 6 septembre 2013 émanant de la Direction générale des Etablissements pénitentiaires : Régime disciplinaire des détenus.
- Lettre collective n°125 du 6 septembre 2013 émanant de la Direction générale des Etablissements pénitentiaires : Fouille des vêtements – Fouille au corps- Fouille de l'espace de séjour.
- Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, publiée au moniteur belge le 1<sup>er</sup> février 2005.
- Loi du 17 mai 2006 instaurant les tribunaux d'application des peines , publiée au moniteur belge le 15 juin 2006.

- Loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, publiée au moniteur belge le 15 juin 2006.
- Loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental, publiée au moniteur belge le 13 juillet 2007.
- Loi du 26 avril 2007 relative à la mise à disposition du tribunal d'application des peines, publiée au moniteur belge le 13 juillet 2007.
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques » signé à New York le 19 décembre 1966.
- Projet de loi de principes concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, Doc. parl. , Chambre, 2004-2005, Doc 51 0231/017.
- Projet de loi modifiant certains articles de la Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus, Doc. parl., Chambre des Représentants, 2008-2009, Doc 52 2122/001.
- Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus, Doc. parl. , Chambre, 2003-2004, Doc 51 0231/001.
- Proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus, *Doc. parl.* , Sénat, 2003-2004, 3-294/1.

## **Annexe 1**



## **Informations complémentaires sur le dispositif des visites hors surveillance**

Au sein du droit pénitentiaire belge, la vie affective et sexuelle des personnes incarcérées est réglementée par le chapitre III de la loi de principes du 12 janvier 2005 s'intitulant « des contacts avec le monde extérieur » (articles 53 à 70). Toute personne incarcérée a la possibilité d'entretenir des contacts avec son monde extérieur selon les modalités et les dispositifs suivants :

- Par l'intermédiaire d'une correspondance écrite (articles 54 à 57).
- Par l'intermédiaire de visites des familiers et des proches de la personne incarcérée. Les visites sont organisées selon différents dispositifs : les visites en salle commune, les visites en parloir muni d'une paroi de séparation transparente, les visites en parloir individuel sans paroi de séparation et les visites dans l'intimité (locaux spécifiquement prévus à cet usage). (articles 58 à 63).
- Par l'intermédiaire du téléphone et autres moyens de télécommunication. (articles 64 à 70).

### **1. Approche des dispositions légales relatives aux visites dans l'intimité**

Instauré en vue de contribuer au maintien des liens affectifs d'un détenu avec une personne issue de son entourage proche, le dispositif des visites hors surveillance a pour corollaire la mise en place d'une procédure stricte au nom du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de la prison. Initialement instauré par la circulaire du 5 juillet 2000, le système des visites dans l'intimité est actuellement réglementé par les articles 15 à 19 de l'arrêté royal du 8 avril 2011. Cet arrêté prévoit les dimensions suivantes :

#### **Visiteurs autorisés**

Après un mois de détention, le détenu peut introduire une demande de visite dans l'intimité avec ses parents et alliés en ligne directe, son tuteur, son conjoint, son cohabitant légal ou de fait, ses frères, ses sœurs, ses oncles et ses tantes.

Après un mois de détention, le détenu peut introduire une demande de visite dans l'intimité avec une autre personne que les personnes précitées, qui a, pendant six mois minimum, manifesté un intérêt permettant de croire au caractère sérieux de la relation avec le détenu. Contrairement à ce qui était prévu initialement, la visite dans l'intimité n'est plus limitée à un

visiteur et plusieurs personnes peuvent être admises simultanément à ce type de visite. Les mineurs peuvent également participer à ces visites dans l'intimité.

### **Procédure**

La procédure prévoit que le détenu et les visiteurs souhaitant participer à une visite dans l'intimité doivent introduire une demande écrite auprès du directeur, celui-ci devant s'assurer que les personnes y consentent librement, sans contrainte et sans pression. Le service psychosocial de la prison est informé de l'introduction d'une telle demande et communique au directeur tous les éléments susceptibles de compléter son information afin de l'aider dans sa prise de décision. Le directeur dispose d'un mois pour communiquer sa décision et informer le médecin de l'octroi de la possibilité de visites dans l'intimité.

### **Interdiction de la visite et de visites dans l'intimité**

Le directeur peut interdire la visite à titre provisoire lorsqu'il existe des indices personnalisés que la visite pourrait présenter un grave danger pour le maintien de l'ordre et de la sécurité et que la visite derrière une vitre ne suffit pas à écarter ce danger. Toute interdiction provisoire doit être motivée et portée par écrit à la connaissance du détenu. Après toute interdiction, le détenu peut réintroduire une nouvelle demande trois mois après la décision du directeur.

Au niveau de la visite dans l'intimité, le directeur peut l'interdire à titre provisoire et ce, pour les motifs suivants :

- Lorsque le visiteur ou le détenu a enfreint antérieurement le règlement des visites et qu'il y a des raisons de supposer que cette infraction au règlement des visites est susceptible de se reproduire ;
- Lorsque le visiteur ou le détenu a introduit des objets non autorisés dans la prison et qu'il y a des raisons de supposer que cette infraction au règlement des visites est susceptible de se reproduire.
- Lorsque la personnalité du détenu constitue une contre-indication à l'octroi de la visite dans l'intimité.

### **Local des visites dans l'intimité**

La visite a lieu dans un local :

- Expressément affecté à cet usage ;

- D'accès aisé et discret, tant pour le détenu que pour son visiteur ;
- Offrant une sécurité comparable à celle d'une autre cellule ;
- Equipé d'un bouton d'appel ;
- Avec possibilité d'être fermé de l'intérieur ;
- Equipé de sanitaires, d'un mobilier adapté, du nécessaire pour l'hygiène personnelle.
- Inspecté avant et après la visite.

## **2. Les éléments constituant la visite dans l'intimité**

### **Description succincte des infrastructures prévues**

Les visites intimes ont lieu dans un local « expressément affecté à cet usage ». Il s'agit bien souvent d'une cellule aménagée au sein de l'espace des visites de la prison. Actuellement, ces locaux font partie intégrante des plans des nouvelles constructions. Néanmoins, les anciens bâtiments ont dû faire l'objet d'aménagements particuliers. En fonction de chaque établissement, plusieurs locaux peuvent avoir été aménagés à cet effet. Le local prévu doit « offrir une sécurité comparable à celle d'une cellule » et une alarme doit y être installée pour permettre à l'agent pénitentiaire d'éventuellement intervenir en cas de difficulté.

A l'intérieur de ces locaux, l'aménagement de base est composé d'un lit - dans certains locaux, il s'agit d'un divan lit - de chaises, d'une petite table. Ce mobilier apparaît peut-être plus adapté pour éviter d'associer directement les visites hors surveillance à l'exercice de la sexualité. En effet, certains couples aiment se retrouver en visites intimes en ayant encore le choix de déplier ou non le divan lit. Enfin, il convient également d'y retrouver un équipement sanitaire : lavabo, w.c., douche et différents accessoires comme des essuies, du savon, des préservatifs, .... Les personnes ayant bénéficié de la visite hors surveillance sont ensuite responsables de la bonne remise en ordre du local. Un état des lieux est d'ailleurs dressé par l'agent pénitentiaire avant et après la visite.

### **Dimension sécuritaire dans la procédure d'accès aux visites hors surveillance**

L'aspect sécuritaire reste primordial étant donné la probabilité plus importante de pouvoir introduire des éléments interdits en prison lors de la visite hors surveillance. Le détenu est fouillé avant et après la visite. Il s'agit d'une fouille à nu, de façon visuelle, dans un local prévu à cet effet et à l'abri du regard des autres détenus. Le détenu n'est pas autorisé à apporter avec lui des objets en salle de visite intime. Le visiteur, quant à lui, ne fait pas l'objet d'une fouille mais est invité à passer sous le portique détecteur de métaux. Les affaires

personnelles sont également passées au détecteur. Si au terme de la visite, une infraction au règlement peut être constatée ou des faits répréhensibles ont été commis, la direction de l'établissement a la possibilité de prononcer une sanction allant bien souvent vers la suspension de l'accès aux visites hors surveillance.

### **3. Rôles des personnes concernées par le dispositif des visites hors surveillance**

#### **La direction de l'établissement pénitentiaire et le service psychosocial**

Chaque établissement pénitentiaire se compose d'un directeur principal accompagné d'un ou plusieurs adjoints, responsables soit du « management » de la prison soit du « régime détenu ». Le directeur « régime » intervient dans les procédures de congés pénitentiaires et de libérations conditionnelles en donnant son avis lors de l'audience du Tribunal d'application des peines. Tout détenu entrant ou sortant est reçu par un membre de l'équipe de direction.

Dans la procédure d'accès à une première visite hors surveillance, la décision doit être prise par la direction sur la base d'une demande motivée par le détenu et d'une demande écrite de son visiteur ainsi que sur la base d'un avis rendu par le service psychosocial. Ce service se compose d'assistants sociaux et de psychologues chargés de rencontrer les détenus et d'émettre des avis sur toutes les procédures concernant leur détention (procédure de congés pénitentiaires, de libération conditionnelle, de bracelet électronique, de permissions de sortie...).

Lorsqu'une demande de visite hors surveillance a été introduite, la direction dispose d'un mois pour statuer à partir de tous les éléments qui ont été portés à sa connaissance. La demande ne peut concerner qu'un seul et même visiteur et tout changement doit faire l'objet d'une nouvelle procédure. Enfin, lorsque l'accès à la visite dans l'intimité a été accordé une première fois au détenu et à son conjoint, les demandes suivantes se font par l'intermédiaire de billets de rapport que le détenu remet à son agent pénitentiaire pour suivre le chemin hiérarchique vers la direction.

#### **Les agents pénitentiaires**

Dans le processus décisionnel d'accès aux visites dans l'intimité, les agents pénitentiaires remplissent une fonction de « messenger ». En effet, les demandes respectives du détenu et de sa compagne passent par les agents pénitentiaires, soit les agents effectifs en cellulaires soit les agents responsables du service visites, avant d'être transmis à la direction. Lorsque la

procédure est lancée, les agents pénitentiaires interviennent encore, non seulement pour contrôler les aspects sécuritaires de la visite mais également pour vérifier que toute la procédure d'inscription a été respectée. Il convient, sur ce point, de mentionner que dans la réalité, si un aspect procédural n'a pas été respecté l'agent pénitentiaire peut ne pas permettre l'accès à la visite hors surveillance.

## **Annexe 2**



Faculté de Droit, de Science Politique et  
Ecole liégeoise de Criminologie Jean Constant  
Boulevard du Rectorat, 3  
4000 LIEGE.

Personne de référence : Le Professeur DANTINNE Michaël.  
Secrétariat : 04/366.22.73

## «Prison et vie affective/sexuelle»

Bonjour,

L'Ecole de Criminologie de l'Université de Liège réalise actuellement une recherche sur « la vie affective et sexuelle en prison ». Cette étude souhaite approcher la manière dont une personne incarcérée gère la question de la sexualité pendant de longs mois, voire de longues années, en prison. L'impact pour les membres de la famille proche de la personne détenue est également un point abordé par cette recherche.

Dans ce contexte, un questionnaire permettant d'obtenir des informations pertinentes sur ce thème a été réalisé. Votre participation est dès lors précieuse pour mener à bien ce travail. En effet, notre objectif principal est de travailler à l'amélioration des conditions de vie et de la sexualité des couples et ce, afin de proposer des solutions susceptibles de renforcer les liens conjugaux.

Répondre à ce questionnaire vous prendra entre 20 à 25 minutes maximum. Afin de vous permettre d'y répondre sans réserve, sachez que votre anonymat est totalement garanti. Vos réponses ne pourront en aucun cas vous porter le moindre préjudice. Le département de Criminologie de l'Université de Liège s'y engage formellement. Votre sincérité et votre confiance sont indispensables tout comme la confidentialité que nous nous engageons à respecter.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration qui, nous l'espérons, devrait avoir des retombées positives sur l'ensemble des détenus et de leurs familles.

# I. Données administratives:

**!!Pour chaque question, cochez la réponse qui vous correspond.**

1. Quand êtes-vous né (jour, mois et année) ?.....
2. Quelle est votre nationalité ?.....

## **A propos de votre détention.**

3. Dans quel établissement pénitentiaire êtes-vous actuellement incarcéré ?  
.....
4. Actuellement, parmi les situations suivantes :
  - Je suis en détention préventive.
  - Je suis condamné à une peine de prison.
  - Je relève de la défense sociale.
  - Autre situation.
5. Depuis combien de temps êtes-vous incarcéré ?  
Date du début de votre incarcération actuelle (jour/mois/année):.....  
  
Date de la fin de votre peine de prison si celle-ci est fixée (jour/mois/année):.....
6. A titre principal, pour quel type de délits avez-vous été condamné?
  - Atteintes aux biens (vols/cambriolages/dégradations/incendies volontaires)
  - Contre les personnes : mœurs
  - Contre les personnes : coups et blessures/ rebellions
  - Contre les personnes : agressions
  - Contre les personnes : assassinat
  - Contre les personnes : meurtre
  - Délits de roulage
  - Délinquance liée aux stupéfiants
7. a) Aviez-vous déjà été incarcéré avant cette actuelle détention ?
  - Non
  - Oui

b) Lors de cette précédente incarcération, avez-vous bénéficié de mesures telles que la libération conditionnelle, la surveillance électronique, la détention limitée,... ?

  - Non, je n'ai bénéficié d'aucune mesure.
  - Oui, j'ai bénéficié d'une mesure de surveillance électronique.
  - Oui, j'ai bénéficié d'une mesure de détention limitée.
  - Oui, j'ai bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle.
  - Oui, j'ai bénéficié de plusieurs de ces mesures.



- c) Si cette ou ces mesure(s) ont pris fin, quelle en est la raison principale ?
- Non-respect d'une ou de plusieurs conditions imposées
  - Commission de nouveaux faits/délits
  - Mesure(s) arrivée(s) à terme
  - Dénonciation par une tierce personne
  - Erreur administrative
8. Actuellement, pendant votre détention, bénéficiez-vous de :
- Aucune sortie
  - Permissions de sortie
  - Congés pénitentiaires
  - Permissions de sortie et congés pénitentiaires.
9. Actuellement, en détention, avez-vous une activité professionnelle ou de formation ?
- Aucune activité
  - Une activité de formation en groupe
  - Une activité de formation individuelle (par exemple : cours par correspondance).
  - Une activité professionnelle/un travail
  - Activité sportive et/ou ludique
  - Je cumule ces différents types d'activités
10. A la prison, vous êtes :
- Seul en cellule
  - En duo
  - En trio
  - 4 personnes ou plus en cellules
11. a) A propos de votre santé actuelle en prison, j'ai des problèmes de santé physique :
- Non
  - Oui
- b) Si oui, je reçois des soins médicaux en prison :
- Non
  - Oui
- c) A propos de votre santé psychologique actuelle en prison, je rencontre des difficultés :
- Non
  - Oui
- d) Si oui, je reçois des soins :
- d'un psychologue
  - d'un médecin psychiatre
  - des deux

**Avant votre détention actuelle.**

12. Avant votre actuelle incarcération, quelle était votre situation professionnelle ?

- Je ne bénéficiais d'aucun revenu
- Je bénéficiais d'une aide venant d'un CPAS
- Je bénéficiais d'une allocation de chômage
- Je bénéficiais d'une allocation de la mutuelle
- Je bénéficiais du salaire de mon activité professionnelle/travail

13. Avant votre détention, à l'extérieur, votre temps de loisirs, vous le passiez principalement :

- Seul
- Avec des copains (copines) ou ami(e)s
- Avec votre partenaire/conjoint
- Avec votre famille proche (conjoint et enfants)
- Avec mes amis et mon partenaire
- Avec mes amis, mon partenaire et ma famille proche

14. a) A quelle religion, adhérez-vous ?

- Aucune religion
- Religion catholique
- Religion protestante
- Religion musulmane
- Religion orthodoxe
- Religion juive
- Morale laïque

b) Cette religion ou philosophie de vie :

- Est une référence pour ma vie.
- N'est pas une référence pour ma vie

**Caractéristiques de votre situation affective ou conjugale.**

15. a) **Avant votre détention**, quelle était votre situation conjugale:

- Célibataire sans relation affective
- Célibataire avec une relation affective
- Célibataire avec une relation affective et domicilié avec ce partenaire
- En cohabitation légale avec mon partenaire
- Marié
- Divorcé
- Autre cas de figure : .....

b) **Actuellement (moment où vous complétez ce questionnaire)**, quelle est votre situation affective ou conjugale? Précisez de la même manière qu'à la question précédente.

- Célibataire sans relation affective
- Célibataire avec une relation affective
- Célibataire avec une relation affective et domicilié avec ce partenaire
- En cohabitation légale avec mon partenaire
- Marié
- Divorcé
- Autre cas de figure : .....

c) Si une modification de votre situation conjugale s'est produite, votre incarcération est-elle à l'origine de ce changement ?

Non

Oui

16. a) Avez-vous des enfants?

Non

Oui

**Si vous avez des enfants :**

b) Combien d'enfants avez-vous ?

1

2

3 ou +

c) Sont-ils issus de votre relation actuelle ?

Non

Oui

d) Vivent-ils votre incarcération ?

sans difficulté

avec difficultés

17. Quelle est la situation financière actuelle de votre partenaire :

- Il ne bénéficie d'aucun revenu
- Il bénéficie d'une aide venant d'un CPAS
- Il bénéficie d'une allocation de chômage
- Il bénéficie d'une allocation de la mutuelle
- Il bénéficie du salaire de son activité professionnelle/travail

18. A propos des faits qui vous ont conduit en prison, est-ce que votre partenaire est informé de ceux-ci ?

Non

Oui

**Caractéristiques des contacts entretenus avec votre partenaire en prison.**

19. a) Votre partenaire vient-il vous rendre visite à la prison ?

Non

Oui

b) Si oui, à quelle fréquence :

Chaque jour

Une visite par semaine

2 visites ou plus par semaine

1 visite par mois

1 visite par année

Moins de 4 visites par année

c) Parmi les dispositifs de visites à disposition dans la prison, lesquels utilisez-vous ? (cochez la combinaison de réponses qui vous correspond)

Visites communes (à table)

Visites hors surveillance

Visites individuelles en parloir (muni d'une paroi de séparation transparente)

Visites communes + Visites hors surveillance + Visites individuelles en parloir

Visites communes + Visites hors surveillance

Visites hors surveillance + Visites individuelles en parloir

Visites communes + Visites individuelles en parloir

20. Lorsque votre partenaire vient vous rendre visite à la prison :

a) Combien de kilomètres (aller et retour) effectue-t-il avant d'arriver à la prison ?.....

b) **Principalement**, comment se rend-il à la prison ?

Avec sa voiture personnelle

Véhiculé par un ami

Véhiculé par un membre de la famille

Véhiculé par un autre visiteur

Avec les transports en commun

c) En moyenne, combien de temps (trajet aller-retour) met votre partenaire de chez lui à la prison ?.....minutes.

21. a) Avez-vous un contact téléphonique avec votre partenaire?

Non

Oui

b) Si oui, quel est le nombre d'appels que vous lui adressez par semaine ?

- 1 appel par jour
- 2 appels par semaine
- Plus de 3 appels par semaine
- 1 appel par mois
- Moins de 2 appels par année

22. a) Entretenez-vous une correspondance écrite avec votre partenaire?

Non

Oui

b) Combien de lettres lui écrivez-vous par semaine ?.....

c) Combien de lettres recevez-vous de votre partenaire par semaine ?.....

## II. Détention et vie affective

Dans cette 2<sup>ème</sup> partie, nous souhaitons connaître votre point de vue sur la vie affective et sexuelle telle que vous la pensez, la vivez ou la voyez autour de vous en prison.

### A. Conception personnelle de la sexualité

#### 1. De manière générale, comment pensez-vous la sexualité ?

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

**(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)**

a) J'ai toujours pensé que la sexualité est nécessaire pour mon bien-être personnel :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Pour son équilibre personnel, il faut avoir eu beaucoup d'expériences sexuelles :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) Une fois qu'on est engagé avec son partenaire, il faut lui rester fidèle :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) Ce qui est le plus important pour moi dans une relation sexuelle, c'est le plaisir que je ressens :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Au niveau sexuel, il ne faut rien interdire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) Les films et les revues pornographiques sont utiles pour vivre sa sexualité :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Je pense que la masturbation est indispensable quand on n'a pas de partenaire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

h) Pour moi, l'homosexualité permet de vivre sa sexualité:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

i) Pour moi, les sentiments amoureux sont plus importants que les relations sexuelles :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

j) Les prostituées font un travail indispensable pour éviter des problèmes sociaux graves :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

k) Ma plus grande souffrance est de vivre sans amour :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

l) En aimant un partenaire, je perds ma liberté :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

m) Subir des violences sexuelles pendant l'enfance bouleverse la vie sexuelle de tout adulte :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

n) Ma sexualité ne regarde personne d'autre que moi:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

o) La femme permet d'avoir une réponse à mes désirs sexuels :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

p) Ma morale religieuse ou philosophique influence mes comportements sexuels.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

## **B. Conception de la sexualité en prison**

### **2. De manière générale, comment pensez-vous la sexualité en prison ?**

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

***(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)***

a) En prison, mon image d'homme est mise en cause par l'absence de relations sexuelles avec une femme :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) La masturbation permet du plaisir facilement en prison :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) En prison, il est normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre détenu:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



d) En prison, un homme doit cacher ses sentiments :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Je ne fréquente jamais un délinquant pour mœurs :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) En prison, je ne fais pas de différence entre une personne homosexuelle et hétérosexuelle :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

h) Un détenu qui a de l'argent peut acheter de la sexualité en prison :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

i) Certains détenus acceptent des relations homosexuelles pour se protéger de la violence des autres :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

### **C. Vécu de la sexualité en prison en début de détention**

#### **3. Lors de votre arrivée à la prison, comment avez-vous vécu la sexualité?**

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

***(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)***

a) Je n'ai pas pensé à la sexualité les premiers jours.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Quand je suis arrivé en prison, j'étais habitué à faire l'amour de manière régulière (au moins 2X/semaine) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) J'ai reçu des propositions de relations sexuelles de la part d'autres détenus:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

## D. Vécu de la sexualité en prison

### 4. Au quotidien, en prison, comment vivez-vous la sexualité?

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

***(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)***

a) En prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Les films pornographiques à la télévision compensent le manque de relations sexuelles:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) Je consulte des revues à caractère pornographique :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) Des relations sexuelles ont lieu entre codétenus :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Je me satisfais de l'expression affective de mon partenaire lors des visites à table :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) Il n'est pas rare qu'un détenu ait à la fois des relations sexuelles avec des codétenus en prison et avec son partenaire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Il m'arrive de discuter de sexe avec les autres détenus :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

h) Pour compenser l'absence de sexualité, je m'investis dans la pratique du sport :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

5. **En prison, la sexualité pose-t-elle des difficultés ?**

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

**(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)**

a) Aux douches, il est important de savoir quels sont les détenus qui y sont présents :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Par crainte d'être agressé sexuellement, je sors le moins possible de cellule :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) En prison, je me suis déjà senti menacé sexuellement :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) En prison, j'ai été victime d'une agression sexuelle :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) En échange de drogue, j'ai accepté des relations avec d'autres détenus :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) Certains détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part d'agents pénitentiaires:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Depuis que je suis incarcéré, j'ai perdu tout désir pour la sexualité :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

6. **Quels sont les comportements sexuels dont vous avez été témoin en prison ?**

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

**(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)**

a) En détention, j'ai été témoin du fait qu'un détenu se masturbait:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) En détention, j'ai vu un détenu se masturbant et s'excitant devant un film pornographique:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) En détention, j'ai vu un détenu faisant l'objet de propositions sexuelles de la part de codétenus :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) En détention, j'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Lors de visites à table, j'ai vu un détenu avoir un comportement intime avec son partenaire:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) Un détenu peut découvrir son homosexualité pour l'assumer ensuite toute sa vie.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

## **E. Attitude du personnel face à la sexualité**

### **7. Face à la sexualité des détenus, que pensez-vous de l'attitude des personnels de la prison**

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

**(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)**

a) Lorsque qu'un détenu signale une agression sexuelle au personnel, il n'y a pas de suivi :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) La sexualité est un sujet dont je discute avec les agents pénitentiaires:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) Il arrive que certains agents me parlent de leur vie sexuelle :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) Il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Le manque de sexualité est utilisé par le personnel pour maintenir l'ordre en prison:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) En prison, les visites hors surveillance sont supprimées pour un détenu qui trouble l'ordre :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Les agents pénitentiaires acceptent généralement l'homosexualité d'un détenu:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

h) La direction se préoccupe des difficultés affectives et sexuelles des détenus :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

j) Les surveillants sur section sont attentifs aux besoins affectifs et sexuels des détenus:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

**F. A propos des visites hors surveillance « conjugales »**

8. **Que pensez-vous des visites hors surveillance (VHS) ?**

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

**(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)**

a) Le système des VHS peut garantir une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Les visites hors surveillance apportent un soutien pour subir sa détention chaque jour:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) Grâce aux VHS, les détenus évitent la masturbation au maximum:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) Les VHS donnent l'occasion aux détenus d'entretenir leur sexualité avant d'être libérés :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Le système de VHS contribue à diminuer les tensions agressives en détention :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) Les VHS évitent les tentations homosexuelles entre détenus :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Avoir des VHS en prison est un élément positif en vue de la réinsertion affective et sexuelle :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

h) En prison, les couples homosexuels devraient bénéficier de VHS comme les couples hétérosexuels :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

i) Les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier de VHS avec des prostituées :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

j) Laisser entrer des prostituées en prison entraînerait de grandes difficultés au niveau de la sécurité :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

k) Il arrive que certains détenus doivent prendre un médicament (par exemple : le viagra) en vue d'une relation sexuelle satisfaisante.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

## **G. Impact de la détention sur le partenaire**

9. **Parmi les conséquences de la détention sur votre partenaire** et pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

10.

***(10 = je suis totalement d'accord, 1 = je ne suis pas du tout d'accord)***

a) Depuis votre incarcération, votre partenaire rencontre des difficultés avec les enfants :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

b) Malgré votre incarcération, votre partenaire s'en sort financièrement:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) Votre partenaire vous demande plus de contacts sexuels:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) Votre partenaire vous reproche votre détention :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Votre partenaire ne souhaite pas que les enfants viennent en visite en prison :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

f) Depuis votre détention, la santé de votre partenaire s'est dégradée:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

g) Votre partenaire se montre distant avec vous lors des visites à table:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

h) Votre partenaire exige d'être informé de votre liste officielle de visiteurs.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

i) Votre partenaire ne veut pas venir en visite hors surveillance en vue d'une relation sexuelle:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

j) Le partenaire d'un détenu condamné à une longue peine ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir à l'extérieur d'autres partenaires.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

## H. Changements pour une vie sexuelle en prison

11. A partir de votre vécu de la sexualité en prison, selon vous, quels changements, devraient être apportés concernant la vie sexuelle et les relations conjugales en détention ?

Pour chaque affirmation, indiquez sur l'échelle de 1 à 10 ci-dessous quel est votre degré d'accord.

***(10 = je suis totalement d'accord - 1 = je ne suis pas du tout d'accord)***

a) Les surveillants en contact avec les visiteurs devraient suivre une formation adaptée à l'accueil:

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



b) Pour le maintien des liens affectifs, un weekend avec ma famille dans un appartement séparé du cellulaire serait préférable au système actuel de visite hors surveillance :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

c) La création de prisons mixtes en Belgique devrait être envisagée :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

d) Un service d'aide conjugale et familiale à l'attention des détenus devrait être mis en place dans la prison :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

e) Ce service devrait être accessible à mon partenaire ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

---

**Si vous avez encore des choses à dire, vous pouvez vous exprimer librement ci-dessous.**

**En vous remerciant du temps et de l'attention que vous avez consacrés pour répondre à ce questionnaire. Soyez assuré du secret de vos réponses personnelles.**

## **Annexe 3**

## **Recherche « Sexualité et prison »**

### **Conseils pour la distribution et la reprise des questionnaires**

#### **1. Distribution :**

- Passer dans chaque cellule pour remettre le questionnaire de façon personnelle en précisant qui l'on est et quel en est le commanditaire en insistant sur l'anonymat complet. Devant des refus liés à l'impossibilité de lire ou d'écrire en français, voir s'il existe une possibilité ou demande de réponse orale.
- Noter le numéro de cellule où le questionnaire a été remis et, éventuellement, le nombre de questionnaires si plusieurs détenus occupent la même cellule.
- Bien insister sur la reprise du questionnaire 3 jours plus tard et demander de bien coller l'enveloppe une fois celui-ci rempli.
- En cas de questions problématiques, contacter si possible la chercheuse (coordonnées ci-dessous).
- Avertir les détenus qu'ils peuvent faire tous les commentaires qu'ils souhaitent, soit sur le questionnaire ou sur une feuille séparée.

#### **2. Collecte des questionnaires**

- Reprendre le questionnaire 3 jours plus tard en passant dans les différentes cellules, section après section, et en notant le numéro de cellule ainsi que le nombre de questionnaires rendus.
- Vérifier si l'enveloppe est fermée ou la coller devant eux.
- Prévoir de noter les réactions verbales de certains détenus, même s'ils n'ont pas répondu, mais aussi d'éventuelles remarques des agents à propos de cette recherche.
- En cas de retard, prévoir de repasser chez les détenus (numéros de cellules) qui ont déclaré vouloir répondre mais ne pas en avoir eu le temps (3 jours après si possible).
- Placer les questionnaires collectés dans une armoire fermée à clé.
- Une fois l'ensemble des questionnaires récoltés, avertir la chercheuse et fixer un rendez-vous pour la reprise des questionnaires.

**Un tout grand merci pour votre collaboration indispensable**

**Axelle François**

**Tél Andenne : 085/82.34.32    GSM : 0471/990241**

**Email : axelle.francois@just.fgov.be**

## **Annexe 4**

Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013 : résultats des analyses statistiques descriptives - 2<sup>ème</sup> partie du questionnaire  
(échelles de Likert allant de 1=pas du tout d'accord à 10=totalement d'accord)

	Totalement en désaccord (1-2)	Plutôt en désaccord (3-4-5)	Plutôt en accord (6-7-8)	Totalement en accord (9-10)	n
<b><u>Conception personnelle de la sexualité</u></b>					
J'ai toujours pensé que la sexualité est nécessaire pour mon bien-être personnel	7,2%	17,9%	26,2%	48,7%	497
Pour son équilibre personnel, il faut avoir eu beaucoup d'expériences sexuelles	22,1%	34,0%	25,9%	18,0%	494
Une fois qu'on est engagé avec un partenaire, il faut lui rester fidèle	3,8%	9,4%	9,7%	77,1%	503
Ce qui est le plus important pour moi dans une relation sexuelle, c'est le plaisir que je ressens	23,4%	38,7%	17,7%	20,2%	504
Au niveau sexuel, il ne faut rien interdire	21,1%	30,1%	20,7%	28,1%	498
Les films et les revues pornographiques sont utiles pour vivre sa sexualité	59,9%	24,4%	10,0%	5,7%	499
Je pense que la masturbation est indispensable quand on n'a pas de partenaire	22,4%	23,6%	20,3%	33,7%	499
Pour moi, l'homosexualité permet de vivre sa sexualité	74,2%	12,2%	4,9%	8,7%	485
Pour moi, les sentiments amoureux sont plus importants que les relations sexuelles	4,4%	21,2%	26,5%	47,9%	505
Les prostituées font un travail indispensable pour éviter des problèmes sociaux graves	15,4%	20,8%	21,2%	42,6%	501
Ma plus grande souffrance est de vivre sans amour	15,0%	16,2%	16,4%	52,4%	507
En aimant un partenaire, je perds ma liberté	44,5%	25,1%	14,0%	16,4%	501
Subir des violences sexuelles pendant l'enfance bouleverse la vie sexuelle de tout adulte	9,6%	11,3%	17,1%	62,0%	468
Ma sexualité ne regarde personne d'autre que moi	7,0%	18,8%	12,4%	61,8%	501
La femme permet d'avoir une réponse à mes désirs sexuels	6,2%	15,4%	21,5%	56,9%	501
Ma morale religieuse ou philosophique influence mes comportements sexuels	67,3%	10,8%	6,9%	15,0%	492
<b><u>Conception de la sexualité en prison</u></b>					
En prison, mon image d'homme est mise en cause par l'absence de relations sexuelles avec une femme	54,5%	17,1%	10,4%	18,0%	490
La masturbation permet du plaisir facilement en prison	31,0%	23,2%	18,1%	27,7%	491
En prison, il est normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre détenu	86,9%	8,1%	1,5%	3,5%	491
En prison, un homme doit cacher ses sentiments	29,7%	25,4%	13,2%	31,7%	492
Je ne fréquente jamais un délinquant pour mœurs	26,6%	13,7%	5,7%	54,0%	489
En prison, je ne fais pas de différence entre une personne homosexuelle et hétérosexuelle	34,7%	16,5%	9,4%	39,4%	490
Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire	20,6%	24,0%	17,9%	37,5%	496
Un détenu qui a de l'argent peut acheter de la sexualité en prison	54,7%	19,9%	9,1%	16,3%	453
Certains détenus acceptent des relations homosexuelles pour se protéger de la violence des autres	48,2%	22,4%	13,1%	16,3%	442
<b><u>Vécu de la sexualité en début de détention</u></b>					
Je n'ai pas pensé à la sexualité les premiers jours	16,8%	12,9%	11,7%	58,6%	495
Quand je suis arrivé en prison, j'étais habitué à faire l'amour de manière régulière	11,4%	11,1%	11,4%	66,1%	498
J'ai reçu des propositions sexuelles de la part d'autres détenus	89,1%	3,1%	2,4%	5,1%	491
<b><u>Vécu de la sexualité pendant la détention</u></b>					
En prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour	51,3%	19,5%	12,0%	17,2%	493
Les films pornographiques à la télévision compensent le manque de relations sexuelles	51,8%	23,9%	9,3%	15,0%	494
Je consulte des revues à caractère pornographique	74,0%	12,4%	3,4%	10,1%	493
Des relations sexuelles ont lieu entre codétenus	53,4%	20,2%	9,5%	16,9%	451
Je me satisfais de l'expression affective de mon partenaire lors des visites à tables	33,3%	20,3%	12,8%	33,6%	390
Il n'est pas rare qu'un détenu ait à la fois des relations sexuelles avec des codétenus et son partenaire	81,5%	12,1%	3,0%	3,4%	406
Il m'arrive de discuter de sexe avec les autres détenus	27,5%	26,9%	17,1%	28,5%	491
Pour compenser l'absence de sexualité, je m'investis dans la pratique du sport	34,6%	19,9%	16,4%	29,2%	483
<b><u>Les difficultés liées à la sexualité</u></b>					
Aux douches, il est important de savoir quels sont les détenus qui y sont présents	51,6%	15,4%	10,0%	23,0%	492
Par crainte d'être agressé sexuellement, je sors le moins possible de cellule	85,2%	4,5%	3,3%	7,0%	485
En prison, je me suis déjà senti menacé sexuellement	89,7%	3,3%	2,7%	4,3%	487
En prison, j'ai été victime d'une agression sexuelle	95,5%	0,6%	0,8%	3,1%	488
En échange de drogues, j'ai accepté des relations sexuelles avec d'autres détenus	97,5%	0,4%	0,4%	1,7%	483
Certains détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part d'agents pénitentiaires	69,1%	15,1%	4,6%	11,2%	444
Depuis que je suis incarcéré, j'ai perdu tout désir pour la sexualité	61,3%	15,1%	11,7%	11,9%	489
<b><u>Témoins de comportements en détention</u></b>					
En détention, j'ai été témoin du fait qu'un détenu se masturbait	57,5%	8,5%	6,7%	27,3%	480
En détention, j'ai vu un détenu se masturbant et s'excitant devant un film pornographique	59,4%	8,5%	8,1%	24,0%	480
En détention, j'ai vu un détenu faisant l'objet de propositions sexuelles de la part de codétenus	75,3%	9,4%	5,0%	10,3%	478
En détention, j'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles	85,8%	3,8%	2,3%	8,1%	472
Lors des visites à tables, j'ai vu un détenu avoir un comportement intime avec son partenaire	35,0%	15,3%	13,4%	36,5%	463
Un détenu peut découvrir son homosexualité en prison pour l'assumer ensuite toute sa vie	49,4%	23,5%	8,5%	18,6%	446
Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération	57,4%	25,6%	5,5%	11,5%	437

**Attitudes du personnel pénitentiaire**

Lorsqu'un détenu signale une agression sexuelle au personnel, il n'y a pas de suivi	46,5%	24,1%	7,4%	22,0%	432
La sexualité est un sujet dont je discute avec les agents pénitentiaires	71,1%	13,9%	6,4%	8,6%	474
Il arrive que certains agents me parlent de leur vie sexuelle	74,5%	12,1%	4,4%	9,0%	479
Il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel	41,3%	21,9%	9,8%	27,0%	460
Le manque de sexualité est utilisé par le personnel pour maintenir l'ordre en prison	64,5%	16,3%	5,9%	13,3%	459
En prison, les VHS sont supprimées pour un détenu qui trouble l'ordre	18,0%	14,3%	8,5%	59,2%	461
Les agents pénitentiaires acceptent généralement l'homosexualité d'un détenu	30,2%	39,1%	9,4%	21,3%	437
La direction se préoccupe des difficultés affectives et sexuelles des détenus	72,8%	14,0%	5,2%	8,0%	465
Les surveillants sur section sont attentifs aux besoins affectifs et sexuels des détenus	80,5%	10,7%	4,5%	4,3%	446

**Les visites hors surveillance « conjugales »**

Le système des VHS peut garantir une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire	11,7%	19,9%	20,6%	47,8%	452
Les visites hors surveillance apportent un soutien pour subir sa détention chaque jour	6,2%	14,0%	18,0%	61,8%	451
Grâce aux VHS, les détenus évitent la masturbation au maximum	16,0%	21,4%	18,1%	44,5%	443
Les VHS donnent l'occasion aux détenus d'entretenir leur sexualité avant d'être libérés	6,0%	16,1%	20,0%	57,9%	451
Le système des VHS contribue à diminuer les tensions agressives en détention	15,1%	17,8%	16,7%	50,4%	450
Les visites hors surveillance évitent les tentations homosexuelles entre détenus	33,0%	20,9%	12,4%	33,7%	427
Avoir des VHS en prison est un élément positif en vue de la réinsertion affective et sexuelle	9,1%	9,6%	19,0%	62,3%	453
En prison, les couples homosexuelles devraient bénéficier de VHS comme les couples hétérosexuelles	44,4%	13,5%	7,5%	34,6%	439
Les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier de VHS avec des prostituées	8,7%	8,2%	11,7%	71,4%	462
Laisser entrer des prostituées entraînerait de grandes difficultés au niveau de la sécurité	65,7%	11,2%	9,5%	13,6%	455
Il arrive que certains détenus doivent prendre un médicament (viagra) en vue d'une relation sexuelle satisfaisante	35,6%	31,8%	13,1%	19,5%	396

**Impact de la détention sur le partenaire**

Depuis votre incarcération, votre partenaire rencontre des difficultés avec les enfants	35,3%	14,7%	14,4%	35,6%	320
Malgré votre incarcération, votre partenaire s'en sort financièrement	24,6%	29,5%	16,1%	29,8%	349
Votre partenaire vous demande plus de contacts sexuels	32,1%	20,2%	15,4%	32,3%	331
Votre partenaire vous reproche votre détention	30,3%	12,2%	15,8%	41,7%	360
Votre partenaire ne souhaite pas que les enfants viennent en visite en prison	54,9%	10,9%	9,2%	25,0%	304
Depuis votre incarcération, la santé de votre partenaire s'est dégradée	35,9%	17,7%	19,2%	27,2%	345
Votre partenaire se montre distant avec vous lors des visites à tables	63,1%	13,4%	8,4%	15,1%	320
Votre partenaire exige votre liste officielle de visiteurs	58,5%	11,1%	5,5%	24,9%	325
Votre partenaire ne veut pas venir en VHS en vue d'une relation sexuelle	70,5%	9,7%	4,4%	15,4%	319
Le partenaire d'un détenu condamné à une longue peine ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir à l'extérieur d'autres partenaires	57,1%	15,0%	6,6%	21,3%	361

**Changements pour une vie sexuelle en prison**

Les surveillants en contact avec les visiteurs devraient suivre une formation adaptée à l'accueil	11,8%	11,4%	11,6%	65,2%	456
Pour le maintien des liens affectifs, un weekend avec ma famille dans un appartement séparé du cellulaire serait préférable au système actuel de visites hors surveillance	3,1%	3,3%	7,0%	86,6%	454
La création de prisons mixtes en Belgique devrait être envisagée	14,8%	12,4%	7,7%	65,1	467
Un service d'aide conjugale et familiale à l'attention des détenus devrait être mis en place dans la prison	6,7%	8,9%	9,3%	75,1%	461
Ce service devrait être accessible à mon partenaire.	10,5%	11,0%	10,5%	68,0%	409

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

## **Annexe 5**

Matrice de corrélations entre prédicteurs (résultats des tableaux de contingences)														
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Nationalité (1)	-	.165***	-	-	-	-	.159*	-	-	-	-	.232***	-	-
Niveau de sécurité (2)	.165**	-	.363***	.343***	-	.306***	.187***	.127*	-	.126*	-	-	.172**	.229***
Condamné (3)	-	.363***	-	-.914***	-	.133**	-	-	-	-	-	-	-	.206***
Prévenu(4)	-	.343***	-.914***	-	-	-.135**	-	-	-	-	-	-	-	-.192***
Atteintes aux biens (5)	-	-	-	-	-	-.251***	.170***	.093*	-.139**	-.122**	.194***	-.115*	.256***	-
Atteintes aux mœurs (6)	-	.306***	.133**	-.135**	-.251***	-	-.144**	-.111**	-	-	-	-.244***	-.366***	-
Coups et blessures(7)	.159*	.187***	-	-	.170***	-.144**	-	.205***	.099*	-.096*	.247**	-	.148**	-
Agressions(8)	-	.127*	-	-	.093*	-.111**	.205***	-	-	-	-	-	-	-
Assassinat (9)	-	-	-	-	-.139**	-	.099*	-	-	-	-	-.146**	-	-
Meurtre (10)	-	.126*	-	-	-.122**	-	.096*	-	-	-	-	-.184***	-.109*	-
Délits de roulage (11)	-	-	-	-	.194***	-	.247***	-	-	-	-	.122*	-	-
Stupéfiants(12)	.232***	-	-	-	-.115*	-.244***	-	-	-.146**	-.184***	.112*	-	.185***	-
Incarcérations précédentes (13)	-	.172**	-	-	.256***	-.366***	.148**	-	-	-.109*	-	.185***	-	-
Sorties (14)	-	.229***	.206***	-.192***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seul en cellule (15)	-	.239***	.391***	-.409***	-	.123**	-	-	.117**	.142**	-	-.115**	-	.180***
Problème santé physique (16)	-	-	-	-	-	-	-	-	.132**	-	-	-	-	-
Problème santé psychiques (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	.134**	.096*	-	-	-	-
Appartenance religieuse (18)	.262***	.195***	-	-	-	-	-	-	-	-.113*	-	.121**	.094*	-
Partenaire pendant détention (19)	-	-	-	-	-	-.100*	-	-.094*	-	-	-	-	-	-
Visite du partenaire (20)	-	.307***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	.188**	-	-
VHS (21)	-	-	.143*	-.145*	-	-	-	-	-	-	-	-	.146*	-
Enfants (22)	-	-	-	-	-.203***	.096*	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe appartenance religieuse (23)	.355***	.179***	-	-	-	.185***	-	-	.135*	-	-	.282***	.150*	.135*
Religion référence pour la vie(24)	.203**	-	-	-	-.103*	-	-	-	-	-	-	.137**	.163***	-
Partenaire avant détention(25)	-	-	-	-	-	-.141**	.115*	-	-	-	-	-	-	-
Visite chaque jour(26)	-	-	-.242***	.236***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Visite 1x/semaine(27)	-	-	-	-	-	.149*	-	-	-	-	-	-	-	.149*
Visite 2x/semaine ou +(28)	-	.194*	-	-	-	-.216**	-	-	-	-	-	-	-	-
Visite 1x/mois(29)	-	.227*	-	-	-	.166*	-	-	-	-	-	-	-	-
Visite moins de 4X/an(30)	-	-	-	-	-	-	.114*	-	-	-	-	-	-	-
Aucune activité(31)	-	.219***	-.275***	.272***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation en groupe(32)	-	.223***	.140**	-.151***	-	.151***	-	-	-	-	-	-	-	.125**
Formation en individuelle(33)	-	.207***	-	-.093*	-	-	-	.096*	-	-	-	-	-	-
Travail(34)	-	.163**	.253***	-.217***	-	-	-	-	-	-	-	-	-	.101*
Sport(35)	-	-	-	-	.141**	-	.146***	-	-	-	.142**	.108*	.159***	-
Contact téléphonique(36)	-	.372***	-	-	-	-.245***	-	-	-	-	-	.157**	.288***	-
Courrier(37)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013



Matrice de corrélations entre prédicteurs (résultats des tableaux de contingences)														
	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)
Nationalité (1)	-	-	-	.262***	-	-	-	-	.355***	.203**	-	-	-	-
Niveau de sécurité (2)	.239***	-	-	.195***	-	.307***	-	-	.179***	-	-	-	-	.194*
Condamné (3)	.391***	-	-	-	-	-	.143*	-	-	-	-	-	-.242***	-
Prévenu(4)	-.409***	-	-	-	-	-	-.145*	-	-	-	-	.236***	-	-
Atteintes aux biens (5)	-	-	-	-	-	-	-	-.203***	-	-.103*	-	-	-	-
Atteintes aux mœurs (6)	.123**	-	-	-	-.100*	-	-	.096*	.185***	-	-.141**	-	.149*	-.216**
Coups et blessures(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	.115*	-	-	-
Agressions(8)	-	-	-	-	-.094*	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assassinat (9)	.117**	.132**	.134**	-	-	-	-	-	.135*	-	-	-	-	-
Meurtre (10)	.142**	-	.096*	-.113*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Délits de roulage (11)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stupéfiants(12)	-.115**	-	-	.121**	-	.188**	-	-	.282***	.137**	-	-	-	-
Incarcérations précédentes (13)	-	-	-	.094*	-	-	.146*	-	.150*	.163***	-	-	-	-
Sorties (14)	.180***	-	-	-	-	-	-	-	.135*	-	-	-	.149*	-
Seul en cellule (15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Problème santé physique (16)	-	-	.286**	-	-	-	-	.118**	-	-	-	-	-	-
Problème santé psychiques (17)	-	.286**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartenance religieuse (18)	-	-	-	-	-	.142*	-	-	-	.301***	-	-	-	-
Partenaire pendant détention (19)	-	-	-	-	-	.466***	.305***	.209***	-	-	.406***	-	-	.149*
Visite du partenaire (20)	-	-	-	.142*	.466***	-	.203**	-	-	-	.141*	-	-	-
VHS (21)	-	-	-	-	.305***	.203**	-	-	-	-	.203**	-	-	-
Enfants (22)	-	.118**	-	-	.209***	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe appartenance religieuse (23)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	.415***	-	-	-	-
Religion référence pour la vie(24)	-	-	-	.301***	-	-	-	-	.415***	-	-.104*	-	-	-
Partenaire avant détention(25)	-	-	-	-	.406***	.141*	.203**	-	-	-.104*	-	-	-	-
Visite chaque jour(26)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-.182**	-.274***
Visite 1x/semaine(27)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-.182**	-	-.522***
Visite 2x/semaine ou +(28)	-	-	-	-	.149*	-	-	-	-	-	-	-.274**	-.522***	-
Visite 1x/mois(29)	-	-	-	-	-.140*	-	-	-	-	-	-	-	-.239***	-.361***
Visite moins de 4X/an(30)	.167*	-	-	-	-	-	-.175*	-	-	-	-	-	-.171*	-.258***
Aucune activité(31)	-.241***	-	-	-	-	-	-	-	-	.123*	-	-	-	-
Formation en groupe(32)	.107*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation en individuelle(33)	.107*	-	-	-	-	-	-	-	.126*	-	-	-	-	-
Travail(34)	.282***	-	-	-.110*	-	-	-	-	.138*	-.110*	-	-	-	-
Sport(35)	-	-	-	-	-	.164**	-	-	-	-	-	-	-	-
Contact téléphonique(36)	-	-	-	.152*	.426***	.496***	.185**	-	.182*	-	.163**	-.170*	-	-
Courrier(37)	-	-	.132*	-	-	.190***	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

Matrice de corrélations entre prédicteurs (résultats des tableaux de contingences)									
	(29)	(30)	(31)	(32)	(33)	(34)	(35)	(36)	(37)
Nationalité (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveau de sécurité (2)	.227*	-	.219***	.223***	.207***	.163**	-	.372***	-
Condamné (3)	-	.135*	-.275***	.140**	-	.253***	-	-	-
Prévenu(4)	-	-	.272***	-.151***	-.093*	-.217***	-	-	-
Atteintes aux biens (5)	-	-	-	-	-	-	.141**	-	-
Atteintes aux mœurs (6)	.166*	-	-	.151***	-	-	-	-.245***	-
Coups et blessures(7)	-	.144*	-	-	-	-	.146***	-	-
Agressions(8)	-	-	-	-	.096*	-	-	-	-
Assassinat (9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meurtre (10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Délits de roulage (11)	-	-	-	-	-	-	.142**	-	-
Stupéfiants(12)	-	-	-	-	-	-	.108*	.157**	-
Incarcérations précédentes (13)	-	-	-	-	-	-	.159***	.228***	-
<b>Sorties (14)</b>	-	-	-	.125**	-	.101*	-	-	-

Seul en cellule (15)	-	.167*	-.241** *	.107*	.107*	.282***	-	-	-
Problème santé physique (16)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Problème santé psychiques (17)	-	-	-	-	-	-	-	-	.132*
Appartenance religieuse (18)	-	-	-	-	-	-.110*	-	.152*	-
Partenaire pendant détention (19)	-.140*	-	-	-	-	-	-	.426***	-
Visite du partenaire (20)	-	-	-	-	-	-	.164**	.496***	.190***
VHS (21)	-	.175*	-	-	-	-	-	.185***	-
Enfants (22)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe appartenance religieuse (23)	-	-	-	-	.126*	.138*	-	.182*	-
Religion référence pour la vie(24)	-	-	.123*	-	-	-.110*	-	-	-
Partenaire avant détention(25)	-	-	-	-	-	-	-	.163***	-
Visite chaque jour(26)	-	-	-	-	-	-	-	-.170*	-
Visite 1x/semaine(27)	.239** *	-.171*	-	-	-	-	-	-	-
Visite 2x/semaine ou +(28)	.361** *	.258** *	-	-	-	-	-	-	-
Visite 1x/mois(29)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Visite moins de 4X/an(30)	-	-	-	-	-	-	.114*	-	-
Aucune activité(31)	-	-	-	.351** *	.289** *	-.587***	-	-	-
Formation en groupe(32)	-	-	.351** *	-	-	-	.125**	-	-
Formation en individuelle(33)	-	-	.289** *	-	-	-	.118**	-	-
Travail(34)	-	-	.587** *	-	-	-	-	.147*	-
Sport(35)	-	.144*	-	.125*	.118**	-	-	-	-
Contact téléphonique(36)	-	-	-	-	-	.147*	-	-	.273***
Courrier(37)	-	-	-	-	-	-	-	.273***	-

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

## **Annexe 6**

**Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013 : résultats significatifs des analyses statistiques bivariées pour les variables « Temps d'incarcération » et « Age ».**

<b>Pour la variable « temps d'incarcération »</b>			
Age	0.211***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	95.00(96.30)	824.00(271.22)	-11.862***
Etre prévenu	805.00(267.03)	83.50(86.50)	-11.628***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	498.00(219.64)	854.00(265.93)	-2.677**
Incarcéré pour coups et blessures	479.00(216.34)	759.00(249.63)	-2.495*
Incarcéré pour assassinat	529.00(221.69)	2310.00(316.22)	-3.381***
Incarcéré pour meurtre	512.00(216.58)	1821.00(334.59)	-5.330***
Incarcéré pour délit de roulage	526.00(222.48)	1018.00(289.81)	-2.597**
Bénéfice de sortie	450.00(212.82)	989.00(294.98)	-5.289***
Etre seul en cellule	239.00(177.95)	1018.00(313.96)	-10.704***
Avoir un partenaire pendant la détention	651.00(234.68)	466.50(208.91)	-2.119*
Bénéficiaire de VHS	260.50(76.96)	744.00(117.57)	-4.864***
Visite du partenaire une fois par mois	412.00(94.79)	974.00(119.80)	-2.069*
Aucune activité en détention	781.00(257.62)	226.00(179.49)	-6.176***
Formation en groupe	479.00(217.80)	836.00(272.83)	-3.405***
Formation en individuelle	515.50(219.77)	1023.00(289.97)	-3.569***
Avoir un travail en détention	395.50(204.89)	817.00(265.27)	-4.746***
Activités sportives en détention	503.00(220.13)	824.00(255.37)	-2.328*
<u>Distinction par niveau de sécurité</u>			
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 3	626.00(130.22)	239.50(96.36)	-3.842***
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 4	626.00(70.96)	1103.00(96.28)	-3.382***
Niveau de sécurité 2/niveau de sécurité 3	512.00(159.43)	239.50(135.64)	-2.384*
Niveau de sécurité 2/niveau de sécurité 4	512.00(111.52)	1103.00(145.80)	-3.603***
Niveau de sécurité 3/niveau de sécurité 4	239.50(93.13)	1103.00(140.55)	-5.358***

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

<b>Pour la variable « Age »</b>			
Temps d'incarcération	0.211***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	30.00(192.00)	36.00(263.47)	-4,799***
Etre prévenu	35.00 (263.29)	30.00(181.67)	-5.210***
Incarcéré pour atteintes aux biens	37.00(273.20)	30.00(188,86)	-6,541***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	33.00(222.89)	45.00(333.16)	-6.246***
Incarcéré pour coups et blessures	35.00(248.47)	32.00(218.99)	-2.154*
Incarcéré pour assassinat	34.00(234.22)	45.00(335.14)	-3.558***
Incarcéré pour stupéfiants	37.00(256.39)	32.00(204.30)	-3.862***
Bénéfice de sortie	34.00(234.80)	37.00(285.13)	-3.051**
Etre seul en cellule	32.00(221.55)	38.00(285.82)	-4.889***
Problème de santé physique	32.00(221.22)	39.00(292.03)	-5.257***
Avoir des enfants	29.00(170.80)	39.00(280.67)	-8.560***
Partenaire avant détention	38.00(263.49)	34.00(232.33)	-2.077*
Aucune activité en détention	35.00(253.77)	33.00(226.28)	-2.109*
Avoir un travail en détention	33.00(228.44)	37.00(268.56)	-3.032**
Activités sportives en détention	35.00(252.77)	31.00(207.20)	-2.941**
<u>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</u>			
Aucune religion/religion catholique	34.00(147.68)	38.00(180.33)	-3.118**
Aucune religion/autres religions	34.00(93.96)	40.00(122.10)	-2.751**
Religion catholique/religion musulmane	38.00(158.00)	31.00(112.35)	-4.621***
Autres religion/religion musulmane	40.00(98.58)	31.00(66.64)	-3.975***
<u>Distinction par niveau de sécurité</u>			
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 2	41.00(157.75)	31.00(111.18)	-4.822***
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 3	41.00(140.66)	34.00(107.64)	-3.560***
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 4	41.00(99.03)	36.00(82.15)	-2.174*
Niveau de sécurité 2/niveau de sécurité 4	31.00(119.26)	36.00(145.25)	-2.690**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

## **Annexe 7**

**Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013 : résultats significatifs des analyses statistiques bivariées.**

**Tableau 1 : Caractéristiques principales des items relatifs à la question du désir sexuel**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
Je n'ai pas pensé à la sexualité les premiers jours	7,41	3,451
En prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour	3,97	3,469
J'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré	3,31	3,216
La sexualité est nécessaire pour bien-être personnel	7,66	2,761
Ma plus grande souffrance est de vivre sans amour	7,32	3,276
Pour moi, les sentiments amoureux sont plus importants que les relations sexuelles	7,74	2,467
Une fois qu'on est engagé avec un partenaire, il faut lui rester fidèle	8,85	2,263

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 2 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable « En prison, je ne ressens pas le besoin de faire l'amour »**

Corrélations de Spearman			
Age	0,188***		
Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1,00 (228,57)	5,00 (277,19)	-2,974**
Incarcéré pour coups et blessures	3,00 (244,74)	1,00 (216,16)	-2,237*
Incarcération précédente	4,50 (269,31)	1,00 (231,45)	-2,918**
Partenaire avant la détention	4,50 (270,40)	1,00 (229,58)	-2,581**
Visites du partenaire pendant la détention	5,00 (163,84)	1,00 (137,48)	-2,486*
Bénéficiaire de Visites hors surveillance (VHS)	5,00 (125,04)	1,00 (96,86)	-3,350***
Visites du partenaire 2X/semaine ou +	2,00 (110,85)	1,00 (94,74)	-2,103*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 3 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable « J'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré »**

Corrélations de Spearman			
Age	0,151***		
Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1,00 (227,98)	3,00 (260,84)	-2,126*
Visites du partenaire pendant la détention	4,00 (169,41)	1,00 (135,26)	-3,322***
Contact téléphonique avec le partenaire	5,00 (174,05)	1,00 (134,00)	-2,944**
Correspondance écrite avec le partenaire	1,00 (149,51)	1,00 (128,68)	-2,404*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 4 : Caractéristiques principales des items relatifs à la question de la privation sexuelle**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
Quand je suis arrivé en prison, j'étais habitué de faire l'amour de manière régulière (2 fois par semaine)	8,00	3,116
Je me satisfais de l'expression affective de mon partenaire lors des visites à tables	5,51	3,744
Les films pornographiques à la TV compensent le manque de relations sexuelles	3,73	3,255
La masturbation permet facilement du plaisir en prison	5,46	3,514
Pour compenser l'absence de sexualité, je m'investis dans le sport	5,34	3,620
Les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier de VHS avec des prostituées	8,45	2,788
Votre partenaire ne veut pas venir en VHS en vue d'avoir des relations sexuelles	2,98	3,326
Les VHS garantissent une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire	7,25	3,08
Les VHS permettent au maximum d'éviter la masturbation	6,85	3,324

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 5 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Quand je suis arrivé en prison, j'étais habitué à faire l'amour de manière régulière »**

Corrélations de Spearman			
Age	-0,181***		
Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux biens	10,00 (228,08)	10,00 (250,29)	-2,003*
Incarcéré pour atteintes aux moeurs	10,00 (246,19)	8,00 (184,06)	-4,057***
Incarcéré pour coups et blessures	10,00 (227,15)	10,00 (259,06)	-2,712**
Incarcéré pour faits en liens aux stupéfiants	10,00 (227,52)	10,00 (256,46)	-2,499*
Incarcération précédente	10,00 (220,00)	10,00 (254,96)	-2,893**
Difficultés de santé physique	10,00 (257,02)	10,00 (224,43)	-2,778**
Partenaire avant la détention	7,00 (170,91)	10,00 (258,34)	-6,599***
Partenaire pendant la détention	10,00 (212,80)	10,00 (266,88)	-4,955***
Bénéficier de VHS	10,00 (94,26)	10,00 (118,49)	-3,051***
Visites du partenaire 2X/semaine ou +	10,00 (96,12)	10,00 (114,87)	-2,899**
Visites du partenaire 1X/mois	10,00 (107,83)	10,00 (84,77)	-2,519*
Contact téléphonique avec le partenaire	10,00 (116,35)	10,00 (144,28)	-2,321*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 6 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Je me satisfais de l'expression affective de mon partenaire lors des visites à tables »**

Corrélations de Spearman			
Temps d'incarcération	-0,132*		
Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Appartenance religieuse	5,00 (160,79)	6,00 (195,99)	-3,114**
Partenaire pendant la détention	3,00 (158,62)	6,50 (208,25)	-4,508***
Visites du partenaire pendant la détention	4,50 (112,33)	7,00 (136,98)	-2,098*
Contact téléphonique avec le partenaire	1,00 (90,83)	7,00 (132,93)	-2,567**
Distinction par groupe d'appartenance religieuse :			
Aucune religion/ religion catholique	5,00 (164,93)	8,00 (210,89)	-3,530***

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013



**Tableau 7 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Les films pornographiques à la télévision compensent le manque de relations sexuelles »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,218***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1,00 (217,41)	3,00 (249,22)	-2,265*
Etre prévenu	3,00 (250,73)	1,00 (206,67)	-2,978**
Incarcéré pour atteintes aux biens	2,00 (220,44)	3,00 (258,49)	-3,128**
Incarcéré pour agressions	2,00 (229,51)	4,00 (273,52)	-2,538*
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	2,00 (234,76)	5,00 (284,14)	-3,119**
Etre seul en cellule	1,00 (229,79)	3,00 (269,89)	-3,323***
Partenaire pendant la détention	3,00 (250,63)	1,00 (224,14)	-2,221*
<i>Distinction par nationalité</i>			
Nationalité belge/nationalité algérienne	3,00 (191,85)	1,00 (94,27)	-3,080**
Nationalité française/nationalité marocaine	1,00 (21,02)	4,50 (29,63)	-2,239*
Nationalité marocaine/nationalité algérienne	4,50 (22,42)	1,00 (10,91)	-3,191***
Nationalité algérienne/nationalité italienne	1,00 (8,77)	2,50 (14,96)	-2,579*
Nationalité algérienne/autres nationalités	1,00 (13,23)	2,00 (23,85)	-2,778**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 8 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« La masturbation permet facilement du plaisir en prison »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,238***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	4,00 (203,50)	6,00 (251,89)	-3,307***
Etre prévenu	6,00 (253,46)	3,00 (189,32)	-4,419***
Incarcéré pour atteintes aux biens	5,00 (221,25)	6,00 (255,37)	-2,728**
Incarcération précédente	5,00 (220,35)	5,00 (250,51)	-2,220*
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	5,00 (232,61)	7,00 (283,56)	-3,172**
Etre seul en cellule	5,00 (227,55)	7,00 (269,49)	-3,276***
Aucune activité en détention	6,00 (258,55)	5,00 (211,72)	-3,671***
Activité de formation en groupe	5,00 (233,152)	7,00 (273,39)	-2,440*
Avoir un travail en détention	5,00 (230,95)	6,00 (257,58)	-2,057*
Activités sportives	5,00 (233,07)	7,00 (267,02)	-2,261*
Appartenance religieuse	6,00 (249,51)	5,00 (217,47)	-2,513*
<i>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</i>			
Aucune religion/religion catholique	6,00 (259,29)	5,00 (226,35)	-2,277*
Aucune religion/religion musulmane	6,00 (259,29)	5,00 (213,85)	-2,647**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 9 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Pour compenser l'absence de sexualité, je m'investis dans la pratique du sport »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Age			-0,280***
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux biens	5,00 (215,28)	6,00 (254,66)	-3,102***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	5,00 (241,23)	2,00 (170,86)	-4,104***
Incarcéré pour délits de roulage	5,00 (227,60)	8,00 (273,72)	-1,995*
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	5,00 (216,47)	6,00 (260,55)	-2,221***
Incarcération précédente	5,00 (214,11)	6,00 (247,30)	-2,472*
Difficultés de santé physiques	5,00 (248,06)	5,00 (220,88)	-2,084*
Avoir des enfants	6,00 (250,02)	5,00 (217,49)	-2,638**
Activités sportives	5,00 (224,83)	7,00 (281,48)	-3,853***
Religion référence pour la vie	5,00 (168,54)	6,00 (196,18)	-2,571*
Appartenance religieuse	5,00 (198,43)	6,00 (239,73)	-3,282***
<i>Distinction par nationalité</i>			
Nationalité belge/nationalité marocaine	5,00 (187,19)	9,00 (262,67)	-3,499***
Nationalité belge/nationalité algérienne	5,00 (182,01)	10,00 (265,36)	-2,632**
Nationalité française/nationalité marocaine	3,50 (17,59)	9,00 (31,04)	-3,392***
Nationalité française/nationalité algérienne	3,50 (13,82)	10,00 (23,36)	-2,799**
Nationalité algérienne/autres nationalités			
<i>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</i>			
Aucune religion/religion musulmane	5,00 (207,76)	8,00 (298,26)	-5,559***
Religion catholique/religion musulmane	5,00 (219,95)	8,00 (298,26)	-4,761***
Autres religions/religion musulmane	5,00 (219,46)	8,00 (298,26)	-3,046**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 10 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier des visites hors surveillance avec des prostituées »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération			-0,280***
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	10,00 (228,99)	9,00 (177,24)	-3,626***
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	10,00 (213,71)	10,00 (237,46)	-2,221*
Activités de formation en groupe	10,00 (232,16)	10,00 (200,59)	-2,402*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 11 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Votre partenaire ne veut pas venir en VHS en vue d'une relation sexuelle »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération			-0,134*
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1,00 (181,08)	1,00 (149,44)	-3,296***
Etre prévenu	1,00 (151,03)	1,00 (178,96)	-2,774**
Difficultés de santé physiques	1,00 (152,23)	1,00 (171,29)	-2,132*
Partenaire pendant la détention	1,00 (176,15)	1,00 (142,99)	-3,178***
Visites du partenaire pendant la détention	1,00 (146,14)	1,00 (120,95)	-2,559*
Bénéficiaire de VHS	1,00 (128,77)	1,00 (89,03)	-6,126***

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 12 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Le système des VHS peut garantir une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	-0,121*		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour meurtre	8,00 (221,66)	7,00 (176,13)	-2,145*
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	8,00 (208,77)	10,00 (236,46)	-2,261*
Problème de santé physiques	9,00 (232,99)	7,00 (204,89)	-2,243*
Aucune activité pendant la détention	8,00 (205,95)	10,00 (247,52)	-3,475***
Avoir un travail pendant la détention	9,00 (231,02)	8,00 (206,36)	-2,039*
Appartenance religieuse	7,00 (190,78)	9,00 (225,85)	-2,930**
<i>Distinction par groupe d'appartenance religieuse :</i>			
Aucune religion/ religion catholique	7,00 (196,01)	8,00 (224,69)	-2,092*
Aucune religion/ religion musulmane	7,00 (196,01)	10,00 (238,95)	-2,656**
Aucune religion/ autres religions	7,00 (196,01)	10,00 (248,56)	-2,206*
<i>Distinction par niveau de sécuritaire</i>			
Niveau 2/Niveau 4	1,00 (88,05)	1,00 (70,07)	-2,860**
Niveau 3/Niveau 4	1,00 (81,89)	1,00 (70,42)	-1,998*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 13 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Grâce aux VHS, les détenus évitent la masturbation au maximum »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Age	-0,131**		
Temps d'incarcération	-0,108*		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour des faits de mœurs	8,00 (218,70)	5,50 (183,46)	-2,088*
Incarcéré pour assassinat	8,00 (218,70)	5,00 (133,12)	-3,205***
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	7,00 (200,18)	9,00 (241,87)	-3,432***
Etre seul en cellule	8,00 (235,33)	7,00 (197,53)	-3,110**
Aucune activité pendant la détention	7,00 (198,42)	10,00 (247,42)	-4,119***
Avoir un travail pendant la détention	8,00 (228,01)	7,00 (199,31)	-2,384*
Appartenance religieuse	6,00 (178,62)	9,00 (226,26)	-3,967***
<i>Distinction par groupe d'appartenance religieuse :</i>			
Aucune religion/ religion catholique	6,00 (186,72)	8,00 (220,74)	-2,558*
Aucune religion/ religion musulmane	6,00 (186,72)	10,00 (257,09)	-4,402***
Religion catholique/religion musulmane	8,00 (220,74)	10,00 (257,09)	-2,361**
Autres religions/ religion musulmane	6,00 (198,07)	10,00 (257,09)	-2,159*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 14 : Caractéristiques principales des items relatifs à l'identité masculine en détention**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
En prison, mon image d'homme est mise en cause par l'absence de relations Avec une femme	3,88	3,516
En prison, un homme doit cacher ses sentiments	5,58	3,554
Je ne fréquente jamais un délinquant pour mœurs	6,69	3,855
Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire	6,33	3,366

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

**Tableau 15 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable « En prison, mon image d'homme est mise en cause par l'absence de relations sexuelle avec une femme »**

Médianes (Rang moyen)	Non	Oui	Z
Difficultés de santé physiques	1,00 (230,54)	5,00 (265,84)	-2,841*
Difficultés de santé psychologiques	1,00 (220,10)	5,00 (262,41)	-3,597***
Appartenance religieuse	1,00 (212,42)	2,00 (237,02)	-2,059*
Bénéficiaire de VHS	5,00 (123,36)	1,00 (95,43)	-3,546***
Aucune activité pendant la détention	1,00 (230,12)	3,00 (255,43)	-2,112*
Activités sportives	2,00 (247,68)	1,00 (211,61)	-2,525*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

**Tableau 16 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable « Je ne fréquente jamais un délinquant pour mœurs »**

Corrélations de Spearman			
Age			-0,192***
Temps d'incarcération			-0,121*
Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	10,00 (259,03)	9,00 (232,04)	-1,979*
Incarcéré pour atteintes aux biens	8,00 (220,57)	10,00 (252,80)	-2,742**
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	10,00 (243,80)	5,00 (175,23)	-4,253***
Incarcération précédente	7,00 (222,15)	10,00 (248,29)	-2,044*
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	10,00 (249,49)	5,00 (199,91)	-3,263***
Difficultés de santé psychologiques	10,00 (254,29)	7,00 (215,66)	-3,289***
Partenaire avant la détention	5,00 (203,77)	10,00 (245,41)	-2,950**
Activités sportives pendant la détention	9,00 (231,53)	10,00 (268,17)	-2,590*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

**Tableau 17 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Age			-0,246***
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre prévenu	6,00 (234,50)	8,00 (273,23)	-2,527*
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	6,00 (227,95)	8,00 (257,16)	-2,231*
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	7,00 (250,45)	5,00 (215,53)	-2,177*
Difficultés de santé psychologiques	6,00 (229,06)	7,50 (256,40)	-2,192*
Avoir un travail en détention	7,00 (252,33)	6,00 (226,32)	-2,009*
Activités sportives en détention	6,00 (234,57)	8,00 (273,87)	-2,596**
<b>Distinction par niveau de sécuritaire</b>			
Niveau 1/Niveau 2	5,00 (110,12)	8,00(135,44)	-2,706**
Niveau 2/Niveau 4	8,00 (134,90)	6,00(114,25)	-2,204*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 18 : Variables composant l'échelle « perception des détenus sur une hétérosexualité nécessaire au bien-être sexuel »**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,653</b>	6,90	1,628
La sexualité est nécessaire pour mon bien-être personnel	7,66	2,761
Pour son équilibre personnel, il faut beaucoup d'expériences sexuelles	5,46	3,015
Le plus important dans une relation sexuelle, c'est le plaisir ressenti	5,30	3,078
Au niveau sexuel, il ne faut rien interdire	5,91	3,227
La création de prisons mixtes devrait être envisagée	7,82	3,315
Les prostituées font un travail indispensable pour éviter des problèmes sociaux graves	6,85	3,230
Les détenus sans partenaire devraient pouvoir bénéficier de VHS avec des prostituées	8,45	2,788
La femme permet d'avoir une réponse à mes désirs sexuels	8,01	2,628

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 19 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle  
« perception des détenus sur une hétérosexualité nécessaire au bien-être sexuel »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération			-0,102*
Age			-0,151***
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	7,50(278,14)	6,88(237,89)	-2,673**
Etre prévenu	7,00(239,87)	7,50(276,82)	-2,329*
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	7,25(254,28)	6,00(167,50)	-4,849***
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	6,88(230,86)	7,46(263,73)	-2,425**
Incarcération précédente	6,75(226,38)	7,25(258,68)	-2,298*
Religion est une référence pour la vie	7,50(201,22)	6,79(179,07)	-1,967*
Visite du partenaire chaque jour	7,00(103,88)	7,75(138,22)	-2,359*
Aucune activité en détention	7,00 (237,88)	7,25(264,10)	-1,985*
Suivre une formation en individuel	7,13(252,85)	6,63(212,86)	-2,031*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 20 : Variables composant l'échelle « perception des détenus sur la « normalité » de l'homosexualité en détention »**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,778</b>		
Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement Hétérosexuelle à sa libération	3,72	2,253
Un détenu peut découvrir en prison son homosexualité pour l'assumer ensuite toute sa vie	3,33	3,065
En prison, je ne fais pas de différence entre une personne homosexuelle et une personne hétérosexuelle	4,11	3,477
Il est normal qu'un détenu ait des relations sexuelles avec un autre détenu	5,77	3,882
En prison, les couples homosexuels devraient bénéficier de VHS comme les couples hétérosexuels	1,73	1,998
Pour moi, l'homosexualité permet de vivre sa sexualité	5,08	4,013
	2,53	2,848

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 21 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle « perception des détenus sur la « normalité » de l'homosexualité en détention »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération		0,155**	
Age		0,297***	
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre prévenu	3,83(249,78)	3,17(214,89)	-2,238*
Incarcéré pour atteintes aux biens	4,00(249,49)	3,17(217,23)	-2,528**
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	3,17(221,73)	5,27(321,30)	-5,655***
Incarcéré pour assassinat	3,50(231,77)	5,50(317,71)	-3,134***
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	4,00(251,95)	3,00(204,59)	-3,548***
Incarcération précédente	4,40(280,13)	3,17(229,44)	-3,642***
Etre seul en cellule	3,17(227,56)	4,20(277,23)	-3,792***
Difficultés de santé physiques	3,17(235,81)	4,00(265,88)	-2,258*
Difficultés de santé psychologiques	3,25(229,36)	3,92(256,70)	-2,149*
Appartenance religieuse	4,00(249,02)	3,17(229,44)	-2,070*
Religion est une référence pour la vie	4,00(206,26)	2,73(167,51)	-3,490***
Avoir des enfants	2,60(207,90)	4,00(257,13)	-3,846***
Visite du partenaire 1 fois/mois	3,17(102,46)	4,08(127,37)	-2,079*
Suivre une formation en individuel	3,33(238,03)	4,18(283,87)	-2,341*
Aucune activité en détention	4,00(258,28)	3,17(219,66)	-2,956**
<b>Distinction par niveau de sécurité:</b>			
Niveau1/Niveau3	4,00(135,28)	2,33(104,38)	-3,447***
Niveau2/Niveau3	3,50(165,71)	2,33(136,25)	-2,933**
Niveau4/Niveau3	4,23(138,41)	2,33(103,03)	-3,936***
<b>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</b>			
Aucune religion/religion musulmane	4,00(154,58)	1,83(105,81)	-5,073***
Religion catholique/religion musulmane	4,00(161,83)	1,83(105,44)	-5,174***
Autres religions/religion musulmane	3,73(90,43)	1,83(67,54)	-2,909**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 22 : Variables composant l'échelle « perception des détenus sur les pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention »**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,761</b>		
Les films et les revues pornographiques sont utiles pour vivre sa sexualité	4,30	2,076
Je pense que la masturbation est indispensable quand on n'a pas de partenaire	3,02	2,671
La masturbation permet facilement du plaisir en prison	6,09	3,392
Les films pornographiques à la télévision compensent le manque de relations sexuelles	5,46	3,514
Je consulte des revues à caractères pornographiques	3,73	3,255
J'ai été témoin d'un détenu qui se masturbait	2,55	2,896
J'ai vu un détenu se masturbant et s'excitant devant un film pornographique	4,15	3,935
Il m'arrive de discuter de sexe avec les autres détenus	3,97	3,836
	5,55	3,453

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 23 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle « perception des détenus sur les pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,259***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	3,25(199,70)	4,38(259,41)	-3,999***
Etre prévenu	4,38(260,10)	3,25(187,69)	-4,605***
Incarcéré pour atteintes aux biens	3,88(221,49)	4,75(264,69)	-3,381***
Incarcéré pour coups et blessures	3,94(22,60)	4,75(275,81)	-3,893***
Incarcéré pour agressions	4,00(233,96)	4,94(274,75)	-2,230*
Incarcéré pour délits de roulage	4,00(233,15)	5,50(312,87)	-3,294**
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	4,00(240,02)	4,50(279,14)	-2,235*
Etre seul en cellule	3,88(239,35)	4,38(265,41)	-1,972*
Partenaire pendant la détention	4,38(256,19)	3,75(226,56)	-2,234*
Aucune activité pendant la détention	4,38(259,08)	3,69(225,27)	-2,573*
<i>Distinction par nationalité:</i>			
Nationalité belge/nationalité algérienne	4,13(195,28)	1,13(64,00)	-3,887***
Nationalité marocaine/nationalité algérienne	4,00 (23,13)	1,13 (10,59)	-3,165**
Nationalité française/nationalité algérienne	4,75 (21,90)	1,13(9,50)	-3,334**
Nationalité italienne/nationalité algérienne	4,38(16,08)	1,13(7,55)	-3,035**
Autres nationalités/nationalité algérienne	4,25(25,24)	1,13(10,95)	-3,330**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 24 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable «Je consulte des revues pornographiques»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,169***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(223.54)	1.00(247.26)	-1.978*
Etre prévenu	1.00(247.02)	1.00(220.66)	-2.087*
Incarcéré pour atteintes aux biens	1.00(227.33)	1.00(247.87)	-1.982*
Incarcéré pour coups et blessures	1.00(224.49)	1.00(260.42)	-3.265***
Incarcéré pour délit de roulage	1.00(231.26)	1.00(288.20)	-2.947**
Incarcéré pour stupéfiants	1.00(227.27)	1.00(252.71)	-2.346*
Incarcération précédente	1.00(223.21)	1.00(251.52)	-2.5323*
Bénéfice de sortie	1.00(238.08)	1.00(265.81)	-2.062*
Etre seul en cellule	1.00(236.09)	1.00(257.63)	-1.993*
Visite du partenaire une fois par semaine	1.00(100.43)	1.00(118.81)	-2.470*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 25 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable « Il m'arrive de discuter de sexualité avec d'autres détenus »**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age			-0,189***
Temps d'incarcération			0,114*
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	5.00(216.18)	5.00(249.62)	-2.307*
Etre prévenu	5.00(248.51)	5.00(215.05)	-2.191*
Incarcéré pour atteintes aux biens	5.00(223.73)	6.00(253.14)	-2.346*
Incarcéré pour coups et blessures	5.00(227.25)	6.00(254.17)	-2.021*
Avoir un partenaire pendant la détention	6.00(256.45)	5.00(216.39)	-3.259***
Visite du partenaire pendant la détention	5.00(162.48)	5.00(139.89)	-2.027*
Avoir des enfants	5.00(250.50)	5.00(224.72)	-2.058*
Aucune activité en détention	6.00(251.18)	5.00(225.14)	-2.046*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 26 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable « J'ai été témoin d'un détenu qui se masturbait »**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Temps d'incarcération			0,169***
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(210.92)	1.00(242.56)	-2.398*
Etre prévenu	1.00(243.55)	1.00(201.79)	-2.995**
Incarcéré pour atteintes aux biens	1.00(219.97)	1.50(243.93)	-2.111*
Incarcéré pour coups et blessures	1.00(212.55)	6.00(268.01)	-4.595***
Incarcéré pour délit de roulage	1.00(225.07)	8.00(284.74)	-2.813**
Problème de santé psychique	1.00(220.45)	2.00(249.06)	-2.537*
Formation en individuelle	1.00(230.42)	6.00(268.14)	-2.189*
<u>Groupe d'appartenance religieuse</u>			
Aucune religion/autres religions	1.00(93.28)	5.00(112.70)	-2.058*
Religion catholique/autres religions	1.00(99.41)	5.00(122.20)	-2.322*
Religion musulmane/autres religions	1.00(64.30)	5.00(83.69)	-2.849**
<u>Niveau de sécurité</u>			
Niveau 2/niveau 3	3.00(161.27)	1.00(133.11)	-3.167**
Niveau 3/Niveau 4	1.00(106.93)	1.00(125.17)	-2.331*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013



**Tableau 27 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«J'ai vu un détenu se masturbant et s'excitant devant un film pornographique»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,099*		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre prévenu	1.00(241.45)	1.00(209.60)	-2.281*
Incarcéré pour atteintes aux biens	1.00(219.07)	1.00(244.14)	-2.214*
Incarcéré pour coups et blessures	1.00(213.96)	5.00(263.40)	-4.108***
Incarcéré pour agressions	1.00(224.05)	5.00(261.14)	-2.279*
Incarcéré pour délit de roulage	1.00(224.98)	5.00(281.80)	-2.661**
Avoir un partenaire pendant la détention	1.00(243.95)	1.00(218.00)	-2.337*
Formation en individuelle	1.00(229.60)	6.00(274.02)	-2.595**
<b>Groupe d'appartenance religieuse</b>			
Aucune religion/religion musulmane	1.00(135.49)	1.00(118.97)	-1.985*
Religion catholique/religion musulmane	1.00(142.07)	1.00(123.25)	-2.179*
Autres religions/religion musulmane	2.00(81.91)	1.00(64.96)	-2.566*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 28 : Caractéristiques principales des items relatifs aux attitudes du personnel pénitentiaire  
à l'égard des besoins affectifs et sexuels des détenus**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
Lorsqu'un détenu signale une agression sexuelle au personnel, il n'y a pas de suivi	4,26	3,552
Le manque de sexualité est utilisé pour maintenir l'ordre en détention	3,16	3,216
Les VHS sont supprimées pour un détenu qui trouble l'ordre	7,40	3,506
Les agents acceptent généralement l'homosexualité d'un détenu	4,89	3,235
La direction se préoccupe des difficultés affectives et sexuelles des détenus	2,52	2,757
Les surveillants sur section sont attentifs aux besoins affectifs et sexuels des détenus	2,02	2,246

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 29 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Lorsqu'un détenu signale une agression sexuelle au personnel, il n'y a pas de suivi»**

<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	3,00(213,74)	1,50(189,68)	-2,254*
Avoir des enfants	2,00(194,11)	4,00(216,80)	-1,967*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 30 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Les VHS sont supprimées pour un détenu qui trouble l'ordre »**

<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Visite du partenaire pendant la détention	10,00 (156,74)	10,00(135,29)	-2,131*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 31 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Les agents acceptent généralement l'homosexualité d'un détenu »**

<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Visite du partenaire pendant la détention	5,00(147,13)	5,00(125,18)	-2,080*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 32 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« La direction se préoccupe des difficultés affectives et sexuelles des détenus »**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Age	0,142***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre incarcéré pour assassinat	1,00(219,50)	3,50(284,50)	-2,963**
Avoir un partenaire pendant la détention	1,00(213,58)	1,00(234,37)	-2,096*
Bénéficiaire de VHS	1,00(92,62)	1,00(108,62)	-2,206*
Avoir un contact téléphonique avec le partenaire	1,00(109,55)	1,00(135,99)	-2,134*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 33 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Les surveillants sur section se préoccupent des besoins affectifs et sexuels des détenus »**

<b>Corrélations de Spearman</b>	
Temps d'incarcération	0,104*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 34 : Variables composant l'échelle «Contacts de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus»**

Variables	Moyen	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,693</b>	<b>3,20</b>	<b>2,288</b>
Certains détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part d'agents pénitentiaires	2,83	3,045
La sexualité est un sujet dont je discute avec les agents pénitentiaires	2,65	2,865
Il m'arrive que certains agents me parlent de leur vie sexuelle	2,50	2,816
Il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel	4,79	3,694

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 35 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle  
«perception des détenus quant à l'existence de contacts de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus»**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération			0,165**
Age			-0,173***
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux biens	2,25(204,79)	3,25(248,86)	-3,573***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	2,75(227,30)	2,00(191,73)	-2,106*
Incarcéré pour coups et blessures	2,25(206,67)	3,25(256,98)	-3,849***
Incarcéré pour des faits de roulage	2,50(217,75)	3,63(276,56)	-2,531**
Activités sportives en détention	2,50(220,10)	3,25(249,63)	-2,003*
Incarcération précédente	2,00(206,29)	3,00(238,42)	-2,294*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 36 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Certains détenus font l'objet de propositions sexuelles de la part du personnel »**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Temps d'incarcération			0,126*
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour coups et blessures	1.00(207.04)	1.00(229.23)	-2.060*
Incarcéré pour meurtre	1.00(210.47)	1.50(247.96)	-2.061*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 37 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Il arrive que certains détenus aient des relations sexuelles avec un membre du personnel»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age			-0,187***
Temps d'incarcération			0,134**
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre prévenu	5.00(232.75)	2.00(202.37)	-2.074*
Incarcéré pour atteintes aux biens	3.00(203.75)	5.00(247.99)	-3.686***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	5.00(229.76)	1.00(168.45)	-3.664***
Incarcéré pour coups et blessures	3.00(207.98)	5.00(250.51)	-3.348***
Incarcéré pour délit de roulage	4.00(215.95)	8.00(281.41)	-2.982**
Incarcération précédente	1.00(191.96)	5.00(242.81)	-3.923***
Visite du partenaire chaque jour	5.00(100.87)	1.00(71.88)	-2.046*
Activités sportives en détention	4.00(218.12)	5.00(251.65)	-2.350*
<b>Niveau de sécurité</b>			
Niveau 1/Niveau 2	2.00(104.37)	5.00(123.01)	-2.116*
Niveau 1/Niveau 4	2.00(74.11)	5.00(95.02)	-2.878**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 38 : Variables composant l'échelle**  
**«perceptions des détenus sur l'impact positif des visites hors surveillance sur la sexualité en détention»**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,783</b>	7,33	2,070
Le système des VHS peut garantir une intimité satisfaisante au détenu et à son partenaire	7,25	3,085
Les VHS apportent un soutien pour subir sa détention chaque jour	8,18	2,659
Grâce aux VHS, les détenus évitent la masturbation au maximum	6,85	3,324
Les VHS donnent l'occasion aux détenus d'entretenir leur sexualité avant d'être libérés	7,99	2,719
Le système des VHS contribue à diminuer les tensions agressives en détention	7,20	3,243
Les VHS évitent les tentations homosexuelles entre détenus	5,56	3,728
Avoir des VHS en prison est un élément positif en vue de la réinsertion affective et sexuelle	8,14	2,830

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

**Tableau 39 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle**  
**«perceptions des détenus sur l'impact positif des visites hors surveillance sur la sexualité en détention»**

Médianes (Rang moyen)	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	7,57(225,29)	7,00(190,74)	-1,973*
Incarcéré pour assassinat	7,57(223,41)	6,57(167,85)	-2,051*
Incarcéré pour meurtre	7,57(225,54)	6,71(165,55)	-2,751**
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	7,29(207,65)	7,93(245,84)	-2,982**
Appartenance religieuse	7,29(191,04)	7,86(230,18)	-3,112**
Aucune activité en détention	7,14(204,40)	8,29(255,85)	-4,111***
Suivre une formation en individuel	7,64(229,73)	6,86(184,63)	-2,366*
Avoir un travail en détention	7,79(233,53)	7,29(208,56)	-1,965*
<b>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</b>			
Aucune religion/religion catholique	7,29(143,08)	7,57(166,40)	-2,296*
Aucune religion/religion musulmane	7,29(116,71)	8,17(143,32)	-2,838**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

**Tableau 40 : Variables composant l'échelle**  
**«perception des détenus sur l'existence de relations sexuelles entre détenus»**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,761</b>	2,89	1,743
Aux douches, il est important de savoir quels détenus y sont	4,23	3,728
J'ai reçu à mon arrivée des propositions sexuelles de la part d'autres détenus	1,73	2,224
J'ai vu un détenu faire l'objet de propositions sexuelles de la part de codétenus	2,54	2,968
Un détenu qui a de l'argent peut acheter de la sexualité en prison	3,78	3,433
Certains détenus acceptent des relations homosexuelles pour se protéger de la violence des autres	4,10	3,389
Des relations sexuelles ont lieu entre codétenus	3,86	3,427
Il n'est pas rare qu'un détenu ait à la fois des relations sexuelles avec un codétenu et avec son partenaire	1,94	2,147
J'ai accepté des relations avec d'autres détenus en échange de drogues	1,19	1,204

*Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013*

**Tableau 41 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle  
«perception des détenus sur l'existence de relations sexuelles entre détenus»**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Temps d'incarcération		0,136**	
Age		0,168***	
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	2,50(229,40)	3,50(280,01)	-2,886**
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	2,63(249,20)	2,13(211,98)	-2,789**
Incarcération précédente	2,78(266,88)	2,38(234,94)	-2,299*
Etre seul en cellule	2,35(236,63)	2,75(263,11)	-2,022*
Difficultés de santé physiques	2,38(234,46)	2,86(268,61)	-2,543*
Difficultés de santé psychologiques	2,25(225,20)	2,80(263,30)	-2,990**
Partenaire pendant la détention	2,71(252,47)	2,25(225,47)	-2,147*
Bénéficiaire de VHS	2,69(125,78)	2,00(100,18)	-2,922**
Visite du partenaire moins de 4 fois/an	2,13(103,14)	3,27(140,81)	-2,383*
Suivre une formation en individuel	2,50(238,37)	2,88(281,33)	-2,193*
Activités sportives en détention	2,63(253,60)	2,13(208,02)	-2,952**
<u>Distinction par niveau de sécurité:</u>			
Niveau1/Niveau3	2,88(132,33)	2,13(105,77)	-2,953**
Niveau2/Niveau3	2,63(163,12)	2,13(141,38)	-2,157*
<u>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</u>			
Aucune religion/religion musulmane	2,50(143,99)	2,13(120,67)	-2,392*
Religion catholique/religion musulmane	2,75(152,39)	2,13(120,08)	-3,267***

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 42 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Un détenu qui a de l'argent peut acheter de la sexualité en prison»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Formation en individuel	1.00(217.51)	5.00(253.59)	-2.060*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 43 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Certains détenus acceptent des relations pour se protéger de la violence des autres»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age		0,212***	
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour assassinat	3.00(210.23)	5.00(259.29)	-1.997*
Incarcéré pour stupéfiants	4.00(221.78)	1.00(193.83)	-2.282*
Incarcération précédente	5.00(236.47)	2.00(210.70)	-2.062*
Etre seul en cellule	2.00(209.59)	5.00(236.48)	-2.274*
Problème de santé physique	2.00(207.11)	5.00(242.70)	-2.920**
Problème de santé psychique	1.50(202.81)	5.00(234.27)	-2.729**
Avoir des enfants	1.00(188.49)	5.00(228.27)	-3.450***
Visite du partenaire deux fois par semaine	4.00(104.17)	1.00(87.64)	-2.196*
Formation en individuelle	3.00(211.82)	5.00(250.88)	-2.208*
Activités sportives en détention	4.00(225.81)	1.00(181.60)	-3.148**
<u>Distinction par niveau de sécurité</u>			
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 2	5.00(129.68)	2.50(104.29)	-2.931**
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 3	5.00(115.93)	1.00(96.37)	-2.374*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 44 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Des relations sexuelles entre détenus ont lieu»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,182***		
Temps d'incarcération	0,212***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(191.88)	3.00(231.08)	-2.962**
Etre prévenu	3.00(231.34)	1.00(184.07)	-3.375***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1.00(211.17)	5.00(249.44)	-2.443*
Incarcéré pour stupéfiants	2.00(224.83)	1.00(200.61)	-2.012*
Etre seul en cellule	1.00(211.01)	4.00(245.90)	-2.985**
Problème de santé physique	1.00(213.14)	4.00(245.01)	-2.616**
Aucune activité en détention	3.00(232.55)	1.00(203.64)	-2.469*
Avoir un travail en détention	1.00(209.82)	4.00(241.68)	-2.698**
<b>Distinction par niveau de sécurité</b>			
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 3	5.00(116.08)	1.00(95.75)	-2.600**
Niveau de sécurité 4/niveau de sécurité 3	3.00(114.49)	1.00(96.83)	-2.261*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 45 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«J'ai vu un détenu faire l'objet de propositions sexuelles de la part de codétenus»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,121*		
Temps d'incarcération	0,192***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(216.91)	1.00(240.03)	-2.034*
Etre prévenu	1.00(239.51)	1.00(215.08)	-2.034*
Incarcéré pour coups et blessures	1.00(219.36)	1.00 (248.06)	-2.758**
Problème de santé physique	1.00(228.37)	1.00(252.65)	-2.359*
Problème de santé psychique	1.00(223.41)	1.00(244.08)	-2.118*
Visite du partenaire deux fois par semaine	1.00(108.88)	1.00(93.53)	-2.384*
Formation en individuelle	1.00(230.31)	1.00(261.06)	-2.060*
Correspondance écrite avec le partenaire	1.00(124.98)	1.00(142.20)	-2.307*
<b>Niveau de sécurité :</b>			
Niveau de sécurité 1/niveau de sécurité 3	1.00(127.28)	1.00(103.46)	-3.638***
Niveau de sécurité 2/niveau de sécurité 3	1.00(158.30)	1.00(136.44)	-2.997**
Niveau de sécurité 4/niveau de sécurité 3	1.00(127.04)	1.00(106.47)	-3.174**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 46 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Il est normal d'un détenu ait des relations sexuelle avec un codétenu »**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,188***		
Temps d'incarcération	0,147**		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux biens	1.00(244.62)	1.00(217.06)	-3.407***
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1.00(225.24)	1.00(280.21)	-4.950***
Incarcération précédente	1.00(262.08)	1.00(232.08)	-3.390***
Problème de santé physique	1.00(236.10)	1.00(254.90)	-2.223*
Avoir des enfants	1.00(224.81)	1.00(241.06)	-2.021*
Visite du partenaire deux fois par semaine	1.00(110.53)	1.00(97.19)	-2.501*
Visite du partenaire une fois par mois	1.00(102.17)	1.00(118.33)	-2.140*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 47 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
« Un détenu peut découvrir son homosexualité en prison pour l'assumer ensuite toute sa vie »**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,144**		
Temps d'incarcération	0,168**		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	2.00(205.38)	5.00(254.07)	-3.075**
Incarcéré pour assassinat	2.00(208.76)	5.00(280.86)	-2.858**
Incarcéré pour stupéfiants	5.00(228.35)	1.00(179.30)	-4.100***
Incarcération précédente	5.00(240.63)	1.00(211.13)	-2.375*
Être seul en cellule	1.00(209.14)	5.00(241.51)	-2.768**
Appartenance religieuse	5.00(224.14)	1.00(200.31)	-2.043*
Avoir des enfants	1.00(193.97)	5.00(224.19)	-2.633**
Religion référence pour la vie	5.00(180.50)	1.00(157.19)	-2.366*
Visite du partenaire une fois par mois	1.00(93.49)	5.00(114.91)	-2.010*
<b>Niveau de sécurité</b>			
Niveau de sécurité 1/Niveau de sécurité 3	5.00(118.84)	1.00(96.78)	-2.809**
Niveau de sécurité 2/Niveau de sécurité 3	5.00(148.47)	1.00(125.80)	-2.558*
Niveau de sécurité 3/Niveau de sécurité 4	1.00(95.05)	5.00(119.31)	-3.053**
<b>Groupe d'appartenance religieuse</b>			
Aucune religion/religion musulmane	5.00(134.44)	1.00(97.01)	-4.415***
Religion catholique/religion musulmane	5.00(141.24)	1.00(104.51)	-4.187***
Autres religions/religion musulmane	1.00(76.11)	1.00(61.59)	-2.321**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 48 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie hétérosexuelle à sa libération»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,199***		
Temps d'incarcération	0,187***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(135.18)	1.00(223.28)	-3.011**
Etre prévenu	1.00(223.10)	1.00(179.43)	-3.267***
Incarcéré pour assassinat	1.00(205.63)	5.00(262.52)	-2.332*
Incarcéré pour stupéfiants	1.00(217.67)	1.00(188.89)	-2.505*
Etre seul en cellule	1.00(202.71)	3.00(240.92)	-3.405***
Appartenance religieuse	3.00(223.53)	1.00(194.88)	-2.558*
Avoir des enfants	1.00(183.29)	2.00(224.26)	-3.730***
Visite du partenaire une fois par mois	1.00(91.51)	5.00(112.33)	-2.037*
Visite du partenaire 4 fois par an	1.00(91.82)	5.00(125.43)	-2.540*
Aucune activité en détention	2.00(227.41)	1.00(192.28)	-3.135**
Avoir un travail en détention	1.00(204.05)	3.00(231.81)	-2.445*
Correspondance écrite avec le partenaire	1.00(115.47)	2.00(133.40)	-2.091*
<b>Niveau de sécurité</b>			
Niveau 1/niveau 3	1.00(118.35)	1.00(94.28)	-3.027**
Niveau 2/niveau 3	1.00(146.13)	1.00(121.98)	-2.917**
Niveau 2/Niveau 4	1.00(104.64)	5.00(128.14)	-2.766***
Niveau 3/Niveau 4	1.00(87.75)	5.00(125.36)	-4.965***
<b>Groupe d'appartenance religieuse</b>			
Aucune religion/religion musulmane	3.00(127.44)	1.00(97.91)	-3.636***
Religion catholique/religion musulmane	1.00(134.61)	1.00(112.64)	-2.637**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 49 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Il n'est pas rare qu'un détenu ait des relations sexuelles à la fois avec un détenu et son partenaire»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,108*		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1.00(189.55)	1.00(223.23)	-2.982**
Incarcération précédente	1.00(217.32)	1.00(193.87)	-2.599**
Etre seul en cellule	1.00(195.87)	1.00(214.81)	-2.189*
Appartenance religieuse	1.00(204.61)	1.00(187.28)	-2.009*
Activités sportives en détention	1.00(205.49)	1.00(181.43)	-2.432*
<b>Groupe d'appartenance religieuse</b>			
Aucune religion/religion musulmane	1.00(117.91)	1.00(104.18)	-2.174*
Aucune religion/autre religion	1.00(83.80)	1.00(64.94)	-2.827**
Religion catholique/autre religion	1.00(90.61)	1.00(73.70)	-2.481*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013



**Tableau 50 : Variables composant l'échelle «perception des détenus sur l'existence de situations d'agressions sexuelles en détention»**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,672</b>		
J'ai été victime d'une agression sexuelle	1,34	1,607
Je sors le moins possible de cellule par crainte d'être agressé sexuellement	2,01	2,532
Je me suis déjà senti menacé sexuellement	1,66	2,058
J'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles	2,01	2,626

**Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013**

**Tableau 51 : Relations statistiques significatives obtenues pour l'échelle «perception des détenus sur l'existence de situations d'agressions sexuelles en détention»**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Age	0,157***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1,00(224,43)	1,00(277,93)	-3,845***
Incarcération précédente	1,00(258,09)	1,00(232,38)	-2,306*
Difficultés de santé physiques	1,00(231,59)	1,00(261,26)	-2,543**
Difficultés de santé psychologiques	1,00(222,72)	1,00(255,35)	-3,192***
Bénéficiaire de VHS	1,00(122,01)	1,00(98,31)	-3,508***
Visites du partenaire 1X/mois	1,00(100,82)	1,00(119,84)	-2,021*
Activités sportives en détention	1,00(245,79)	1,00(214,95)	-2,536*

**\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001**

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 52 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable «En prison, je me suis déjà senti menacé sexuellement»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,131**		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1.00(227.56)	1.00(256.94)	-2.989**
Incarcéré pour stupéfiants	1.00(238.15)	1.00(219.28)	-2.512*
Incarcération précédente	1.00(253.24)	1.00(233.75)	-2.427*
Problème de santé physique	1.00(231.16)	1.00(260.55)	-3.813***
Problème de santé psychique	1.00(224.60)	1.00(251.87)	-3.750***
Bénéficiaire de VHS	1.00(115.77)	1.00(103.11)	-2.657**
Activités sportives en détention	1.00(242.85)	1.00(223.12)	-2.285*

**\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001**

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 53: Relations statistiques significatives obtenues pour la variable «J'ai été victime d'une agression sexuelle»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Problème de santé physique	1.00(235.50)	1.00(253.35)	-3.527***
Problème de santé psychique	1.00(232.15)	1.00(243.23)	-2.301*
Bénéficiaire de VHS	1.00(112.85)	1.00(104.18)	-2.405*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 54 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable «J'ai vu un détenu obligé d'accepter des relations sexuelles»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Temps d'incarcération	0,115*		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Problème de santé physique	1.00(228.33)	1.00(246.97)	-2.211*
Problème de santé psychique	1.00(220.48)	1.00(243.41)	-2.870**
Bénéficiaire de VHS	1.00(112.18)	1.00(100.55)	-2.519*
Correspondance écrite avec le partenaire	1.00(125.85)	1.00(138.33)	-2.033*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 55 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable «Je sors le moins possible de cellule par peur d'être agressé sexuellement»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	0,131**		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Etre condamné	1.00(252.39)	1.00(232.06)	-2.084*
Incarcéré pour atteintes aux biens	1.00(237.31)	1.00(220.58)	-2.038*
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1.00(222.71)	1.00(277.31)	-4.812***
Incarcéré pour coups et blessures	1.00(237.71)	1.00(215.30)	-2.519*
Incarcéré pour stupéfiants	1.00(238.94)	1.00(214.54)	-2.808**
Incarcération précédente	1.00(266.70)	1.00(225.76)	-4.456***
Bénéficiaire de VHS	1.00(119.52)	1.00(99.16)	-3.555***
Activités sportives en détention	1.00(243.08)	1.00(214.36)	-2.915**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 56 : Variables relatives à «une attitude négative du partenaire à l'égard de la détention»**

Variables	Moyen	Ecart-type
<b>Alpha de Cronbach : 0,694</b>	<b>4,06</b>	<b>2,423</b>
Votre partenaire vous reproche la détention	6,14	3,768
Votre partenaire ne souhaite pas que les enfants viennent en visite en prison	4,22	3,836
Votre partenaire se montre distant avec vous lors des visites à tables	3,31	3,308
Votre partenaire ne veut pas venir en VHS en vue d'une relation sexuelle	2,98	3,336
Votre partenaire exige d'être informé de votre liste officielle de visiteurs	3,96	3,832

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 57 : Caractéristiques principales des items relatifs aux conséquences de la détention sur le partenaire**

Variables	Moyen -ne	Ecart-type
Depuis votre incarcération, votre partenaire rencontre des difficultés avec les enfants	5,63	3,830
Votre partenaire s'en sort financièrement	5,66	3,404
Depuis votre incarcération, la santé de votre partenaire s'est dégradée	5,32	3,668
Le partenaire d'un détenu condamné à une longue peine ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir d'autres partenaires à l'extérieur	3,85	3,833

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 58 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Depuis votre incarcération, votre partenaire rencontre des difficultés avec les enfants»**

Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Difficultés de santé physiques	5,00(148,37)	8,00(182,41)	-3,247***
Difficultés de santé psychologique	5,00(148,19)	7,00(171,97)	-2,384*
Avoir des enfants	1,00(110,04)	7,00(172,79)	-5,589***
<i>Distinction par groupe d'appartenance religieuse</i>			
Aucune religion/autres religions	5,00(60,87)	10,00(81,35)	-2,582*
Religion catholique/autres religions	5,00(66,62)	10,00(87,50)	-2,460*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 59 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable «Votre partenaire s'en sort financièrement»**

Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Difficultés de santé physiques	5,00(181,99)	5,00(156,89)	-2,251*
Difficultés de santé psychologiques	6,00(188,56)	5,00(149,17)	-3,739***
Bénéficiaire de sortie pendant la détention	5,00(167,10)	7,00(196,58)	-2,167*
Avoir des enfants	7,00(188,37)	5,00(161,88)	-2,325*
Le partenaire bénéficie d'un revenu (professionnel ou allocations sociales)	4,00(120,16)	5,00(122,21)	-2,210*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 60 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Depuis votre incarcération, la santé de votre partenaire s'est dégradée»**

Médianes (Rang moyen)			
	Non	Oui	Z
Difficultés de santé psychologiques	5,00(159,85)	6,50(180,41)	-1,986*
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	5,00(160,09)	7,00(195,60)	-3,218***
Partenaire pendant la détention	5,00(147,15)	6,00(175,96)	-2,648**
Avoir des enfants	5,00(149,03)	6,00(176,07)	-2,501*
Visites du partenaire moins de 4X/an	5,00(100,16)	9,50(130,00)	-1,996*

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 61 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«Le partenaire d'un détenu condamné à une longue ne doit pas sacrifier sa vie sexuelle et peut avoir d'autres partenaires à l'extérieur»**

<b>Corrélations de Spearman</b>			
Age	0,189***		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	1,00(169,20)	5,00(210,19)	-2,802**
Incarcéré pour des faits liés aux stupéfiants	1,00(181,44)	1,00(160,62)	-1,999*
Bénéficiaire de sorties pendant la détention	1,00(173,26)	3,50(201,55)	-2,223*
Partenaire pendant la détention	3,00(190,07)	1,00(164,87)	-2,510*
Partenaire avant la détention	3,00(172,23)	1,00(192,90)	-2,062*
Avoir un contact téléphonique avec le partenaire	5,00(157,41)	1,00(122,42)	-2,437*
Etre seul en cellule	1,00(172,23)	2,00(192,20)	-2,017*
Visites du partenaire pendant la détention	3,00(147,05)	1,00(123,39)	-2,251*
Bénéficiaire de VHS	2,00(114,83)	1,00(93,63)	-2,848**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

**Tableau 62 : Relations statistiques significatives obtenues pour la variable  
«J'ai vu un détenu avoir un comportement intime avec son partenaire lors des visites à tables»**

<b>Corrélation de Spearman</b>			
Age	-0,141**		
Temps d'incarcération	0,141**		
<b>Médianes (Rang moyen)</b>			
	Non	Oui	Z
Incarcéré pour atteintes aux mœurs	6.50(227.90)	4.50(190.75)	-2.244*
Incarcéré pour coups et blessures	5.00(212.47)	8.00(241.39)	-2.293*
Incarcération précédente	4.50(198.01)	7.00(240.52)	-3.270***
Problème de santé psychique	5.00(211.79)	7.00(240.70)	-2.440*
Avoir un partenaire pendant la détention	5.00(206.71)	7.00(236.95)	-2.586**
Partenaire avant détention	1.50(186.43)	7.00(231.03)	-3.150**
<u>Niveau de sécurité</u>			
Niveau 1/niveau 2	3.00(92.87)	8.00(131.04)	-4.289***
Niveau 1/niveau 4	3.00(75.13)	7.00(94.53)	-2.677**
Niveau 2/Niveau 3	8.00(155.72)	5.00(128.67)	-2.889**

\* = p<0,05 \*\* =p<0,01 \*\*\*=p<0,001

Source : Enquête Prison et Vie affective/sexuelle, 2012-2013

# Table des Matières

<b>Remerciements</b> .....	1
<b>Introduction générale</b> .....	4
<b>Structure de l'étude</b> .....	12
<b>Partie Théorique</b> .....	14
<b>Introduction</b> .....	15
<b>Chapitre 1</b>	
<b>L'univers carcéral et ses spécificités</b> .....	17
1.1. La prison comme lieu totalitaire aux effets mortifiants .....	17
1.2. La prison comme lieu sécuritaire et disciplinaire.....	21
1.3. La prison comme lieu aux logiques fonctionnelles .....	24
1.4. La prison comme lieu de grandes privations.....	27
1.5. La prison comme lieu d'une sous-culture carcérale et de relations humaines.....	28
1.6. La prison comme lieu d'émergence du droit pénitentiaire .....	32
<b>Chapitre 2</b>	
<b>Le contexte pénitentiaire en Belgique</b> .....	39
2.1. La politique pénitentiaire .....	39
2.1.1. L'histoire impossible des réformes .....	39
2.2.2. La population carcérale en chiffres.....	48
2.2.3. Le profil des personnes incarcérées .....	49
2.2.4. Les problématiques carcérales .....	50
a) La surpopulation et ses impacts sur les conditions de détention.....	50
b) L'augmentation de la violence.....	53
c) Les enjeux liés à certaines catégories de détenus.....	54
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Etat de la recherche sur la sexualité en milieu carcéral</b> .....	59
3.1. Les premières recherches dans ce domaine.....	59
3.2. L'état de la recherche belge sur la sexualité en milieu carcéral .....	90

<b>Chapitre 4</b>	
<b>La privation sexuelle, ses impacts et ses stratégies de compensation</b>	96
4.1. La prison : lieu de privation sexuelle	99
4.1.1. Une individualité privée	103
4.1.2. Une individualité privée dans sa relation à l'autre	107
4.1.3. Une individualité privée dans sa relation à l'institution et à la collectivité carcérales	110
a) une sexualité ignorée	110
b) Une sexualité disciplinée	111
c) Une sexualité dans un rapport avec le personnel pénitentiaire	112
d) Des atteintes à l'intimité de la personne incarcérée	115
e) Des maladies sexuellement transmissibles	117
f) La situation spécifique des détenus auteurs d'infractions à caractère sexuel	117
4.2. Des stratégies de compensation solitaires	118
4.3. Des stratégies de compensation dans la relation à l'autre	122
4.3.1. L'adaptation du couple à la réalité carcérale	122
4.3.2. Les relations sexuelles entre détenus ou l'homosexualité carcérale	125
4.3.3. Les violences ou agressions sexuelles	128
4.3.4. Le recours à la prostitution	130
4.4. Des stratégies de compensation institutionnelles	132
4.4.1. La discrétion des supports pornographiques	132
4.4.2. Les dispositifs de visites hors surveillance : entre maintien des liens affectifs et outil de gestion institutionnelle	135
<b>Conclusion</b>	144
<b>Méthodologie</b>	149
<b>Chapitre 5</b>	
<b>Objectifs et contexte de l'étude, choix méthodologiques et principales caractéristiques des répondants</b>	150
5.1. Objectifs de l'étude	150
5.2. Contexte et justification de l'étude	155
5.2.1. A l'origine de notre questionnement : deux démarches exploratoires antérieures	155
5.2.2. Expérience de direction d'une prison et poursuite du questionnement	159

5.3. Outil de collecte de données : le questionnaire .....	161
5.3.1. Un questionnaire plutôt qu'un entretien .....	161
5.3.2. Création du questionnaire .....	163
5.3.3. Pré-testing du questionnaire.....	167
5.4. L'échantillon .....	168
5.4.1. Etablissements pénitentiaires concernés par notre étude .....	170
5.4.2. La représentativité de notre échantillon.....	174
5.5. Modalités de passation et de récolte des questionnaires par établissement pénitentiaire .....	177
5.6. Quelques considérations à propos du déroulement de la collecte de données .....	183
5.6.1. Exigences des directions locales.....	183
5.6.2. Une double fonction : chercheuse en milieu pénitentiaire et directrice de prison .....	184
5.6.3. Recours aux enquêtes bénévoles.....	185
5.6.4. Suffisance des conditions d'anonymat .....	185
5.7. Principales caractéristiques des répondants .....	186
5.7.1. Caractéristiques générales des répondants.....	186
5.7.2. Caractéristiques relatives à la situation légale et pénitentiaire des répondants .....	188
5.7.3. Caractéristiques de la situation affective et conjugale et caractéristiques des contacts entretenus avec le partenaire .....	193
5.8. Méthode d'analyse de données .....	196
5.8.1. Préalables sur les analyses statistiques effectuées .....	196
5.8.2. Choix des variables indépendantes ou prédicteurs .....	199
5.8.3. Choix des variables dépendantes .....	202
<b>Conclusion</b> .....	203

<b>Partie empirique</b>	205
<b>Introduction</b>	206
<b>Chapitre 6</b>	
<b>La prisonn��risation de l'identit�� masculine en d��tention</b>	214
6.1. Une identit�� masculine : "Sors de l�� si tu es un homme"	214
6.2. Autour de l'orientation sexuelle	221
6.2.1. Tendance dominante �� adh��rer �� l'h��t��rosexualit��	223
6.2.2. Tendance dominante �� rejeter l'homosexualit��	225
6.3. Une sp��cificit�� identitaire : les d��tenus auteurs d'infraction �� caract��re sexuel	232
<b>Chapitre 7</b>	
<b>La permanence du d��sir sexuel en d��tention</b>	238
7.1. Le d��sir sexuel en milieu carc��ral : une "esp��ce" en voie de disparition ?	238
7.2. Et l'amour dans tout ��a ?	244
<b>Chapitre 8</b>	
<b>La privation sexuelle : ce qu'en pensent les d��tenus</b>	248
<b>Chapitre 9</b>	
<b>Les compensations sexuelles solitaires : un v��cu diversifi��</b>	257
<b>Chapitre 10</b>	
<b>Les relations sexuelles entre d��tenus, consenties ou non</b>	264
10.1 Les relations sexuelles entre cod��tenus : un mode de compensation sexuelle temporaire ?	265
10.2 Les violences et agressions sexuelles	281
<b>Chapitre 11</b>	
<b>L'��ventualit�� de relations sexuelles avec le personnel p��nitentiaire</b>	292
11.1. Les attitudes du personnel p��nitentiaire �� l'��gard de la sexualit�� incarc��r��e	294
11.2. Des contacts de nature sexuelle avec le personnel p��nitentiaire	299



<b>Chapitre 12</b>	
<b>Les relations sexuelles avec un partenaire en détention (VHS) en vue du maintien des relations familiales et de la gestion institutionnelle .....</b>	<b>306</b>
12.1 Les visites hors surveillance au cœur de logiques fonctionnelles .....	308
12.2 Une vision positive des visites hors surveillance .....	318
12.3 Le détenu et son partenaire au-delà des murs .....	322
<b>Chapitre 13</b>	
<b>Des styles de conception de la vie sexuelle en prison.....</b>	<b>330</b>
13.1 Découvertes et réponses à nos principales hypothèses .....	331
13.2 Les jeunes mâles, les mitigés et les enracinés .....	337
13.3 Des réponses sexuelles durant le temps de la détention.....	344
<b>Conclusion</b> .....	<b>349</b>
<b>Conclusion générale</b> .....	<b>351</b>
1. Prison et sexualité .....	352
2. Considérations finales et ouvertures sur l'avenir.....	364
<b>Epilogue</b> .....	<b>374</b>
<b>Références</b> .....	<b>378</b>
<b>Législations consultées</b> .....	<b>394</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>396</b>

## Les TABLEAUX

### Tableau n°

1	Nombre de détenus par année .....	48
2	Synthèse des informations relatives à la collecte des données par établissement pénitentiaire .....	182
3	Classification des répondants par tranche d'âge de 5 ans.....	187
4	Répartition du nombre de répondants et population moyenne par établissement pénitentiaire .....	189
5	Répartition des répondants par niveau de sécurité .....	190
6	Répartition des répondants par situation légale.....	190
7	Répartition des répondants par durée d'incarcération en jours.....	191
8	Motifs d'incarcération déclarés par les répondants.....	192
9	Situation conjugale des répondants (avant et pendant l'incarcération).....	194
10	Dispositifs de visites choisis par le détenu et son partenaire .....	195
11	Variables indépendantes - caractéristiques individuelles des répondants .....	199
12	Variables indépendantes - caractéristiques pénitentiaires des répondants .....	200
13	Variables indépendantes - caractéristiques familiales et conjugales des répondants .....	201
14	Résultats de la régression linéaire pour l'affirmation "Pour être respecté en prison, paraître viril et fort est nécessaire" (VD).....	219
15	Variables composant l'échelle "perception des détenus sur une hétérosexualité participant au bien-être sexuel" .....	223
16	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle "Perceptions des détenus sur l'hétérosexualité nécessaire au bien-être sexuel" (VD) .....	225
17	Variables composant l'échelle : "normalité de l'homosexualité en détention..	226
18	Perceptions sur l'orientation homosexuelle .....	226
19	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle "normalité de l'homosexualité en détention" (VD) .....	230
20	Désir sexuel .....	239
21	Désir sexuel et présence d'un partenaire affectif extérieur pendant l'incarcération .....	242
22	Résultats de la régression linéaire pour l'affirmation "Je ressens le besoin de faire l'amour en détention" (VD) .....	243
23	Perceptions sur le vécu amoureux .....	245
24	Variables composant l'échelle "les pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention" .....	258
25	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle "pratiques sexuelles de substitution solitaires en détention" (VD) .....	262

26	Variables composant l'échelle "Existence de relations sexuelles entre détenus" .....	266
27	Résultats descriptifs pour la sexualité négociée en détention .....	270
28	Résultats descriptifs pour les relations sexuelles entre détenus .....	271
29	Résultats significatifs pour la variable "Age" (analyse bivariée).....	272
30	Résultats significatifs pour la variable "Temps d'incarcération" (analyse bivariée) .....	272
31	Résultats significatifs pour l'affirmation "Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération (analyse bivariée).....	274
32	Résultats significatifs pour les variables "temps d'incarcération" et "âge" par niveau de sécurité .....	276
33	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle "approche de l'existence de relations sexuelles entre détenus" (VD) .....	278
34	Résultats de la régression linéaire pour l'affirmation "Un détenu peut accepter des relations homosexuelles en prison et reprendre une vie exclusivement hétérosexuelle à sa libération (VD).....	280
35	Variables composant l'échelle "agressions sexuelles en détention" .....	284
36	Résultats descriptifs pour variables composant l'échelle "agressions sexuelles en détention" .....	285
37	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle "agressions sexuelles en détention" (VD) .....	291
38	Attitudes du personnel pénitentiaire à l'égard des besoins affectifs et sexuels des détenus.....	294
39	Variables composant l'échelle "contacts de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus" .....	299
40	Résultats descriptifs des variables composant l'échelle "contact de nature sexuelle entre agents pénitentiaires et détenus" .....	300
41	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle "Existence de contacts de nature sexuelles entre agents pénitentiaires et détenus" (VD) .....	310
42	Résultats descriptifs pour la fonction "sexuelle" du dispositif des visites hors surveillance.....	313
43	Résultats descriptifs pour la fonction «de gestion et de contrôle de la population carcérale » du dispositif des visites hors surveillances .....	315
44	Variables composant l'échelle « Impact positif des visites hors surveillance sur la sexualité en détention» .....	318
45	Résultats de la régression linéaire pour l'échelle «Impacts positifs des visites hors surveillance sur la sexualité en détention» (VD) .....	320
46	Résultats descriptifs « fréquences des visites du partenaire en détention » ...	323
47	Résultats descriptifs pour variables relatives au vécu du détenu et de son partenaire .....	325
48	Résultats descriptifs pour chaque groupe de détenus créé .....	339
49	Résultats significatifs aux tests de différence de moyennes pour chaque groupe créé .....	340

## **Les FIGURES**

### **Figure n°**

1	Degré d'accord des répondants pour la variable " <i>j'ai perdu tout désir depuis que je suis incarcéré</i> " et âge des répondants .....	240
2	Répartition du degré d'accord pour l'affirmation " <i>Je me satisfais de l'expression affective de mon partenaire lors des visites à tables</i> " en fonction du temps d'incarcération des répondants.....	250

## **Les ANNEXES**

### **Annexe n°**

1	Informations complémentaires sur le dispositif des visites hors surveillance.....	396
2	Questionnaire ULg .....	402
3	Conseils pour la distribution et la reprise des questionnaires .....	422
4	Enquête prison et vie affective/sexuelle 2012-2013.....	424
5	Matrice de corrélations entre prédicteurs .....	427
6	Enquête prison et vie affective/sexuelle 2012-2013 : résultats significatifs des analyses statistiques bivariées pour les variables "temps d'incarcération" et "âge" .....	432
7	Enquête : 62 tableaux .....	434